







HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

et de l'Ancien Archidiocèse

DE SENS

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE
et de l'Ancien Archidiocèse
DE SENS

Par l'Abbé H. BOUVIER
Officier d'Académie

TOME I
DES ORIGINES A L'AN 1122

EN VENTE :

PARIS
A. PICARD ET FILS
Libraires-Editeurs
82, Rue Bonaparte, 82

SENS
POULAIN-ROCHER
Libraire
75, Rue de la République, 75

AMIENS — IMPRIMERIE YVERT ET TELLIER
37, Rue des Jacobins

1906

PRÉFACE

Sous l'impulsion du mouvement historique inauguré au XVIIe siècle, et qui est aujourd'hui parvenu à son plein épanouissement, l'étude des choses du passé s'est répandue partout dans notre pays. Chaque région a vu naître des érudits qui, après avoir fouillé patiemment les archives, interrogé les siècles écoulés et recueilli leurs souvenirs, ont publié sur la vie religieuse et civile de l'ancienne France une multitude de travaux dont un très grand nombre sont fort remarquables et quelques-uns, d'une valeur hors ligne. Grâce à cette activité féconde, la plupart des diocèses ont eu leur historiographe qui a raconté au long leurs annales.

L'ancien archidiocèse de Sens ayant fait exception jusqu'à présent, bien qu'il ait eu jadis une importance de premier ordre, nous nous sommes risqué, malgré notre insuffisance, à entreprendre son Histoire. Après de longues années de labeur, nous venons présenter au public le premier des trois volumes qu'elle comprendra et qui s'étendront des origines de la Gaule chrétienne jusqu'en 1789. Cette première partie, qui s'arrête au commencement du XIIe siècle, offrait des difficultés particulières, en raison du grand éloignement des faits qu'elle rapporte ; un bon nombre de documents sur lesquels elle se base exigeaient une étude critique, attentive et sans parti pris ; elle constitue par là même une œuvre spéciale et distincte. Les deux autres volumes, d'une allure différente, sont en préparation.

Sans compter les anciens chroniqueurs sénonais, tels que l'auteur anonyme de l'*Historia Francorum*

Senonensis d'Hugues de Fleury, Odoranne, Clarius et Geoffroy de Courlon, bien des auteurs se sont essayés, depuis le XVIe siècle, à écrire l'histoire de l'église de Sens et en particulier la biographie de ses archevêques, mais aucun d'eux n'a pu parvenir à un résultat définitif. Parmi ceux qui ont le plus d'autorité, nous citerons d'abord Buretau, religieux célestin ; il composa avant 1540 une *Historia Archiepiscoporum Senonensium* dont il ne reste plus aujourd'hui que des extraits qui se retrouvent dans les écrivains postérieurs : la valeur de ces fragments nous fait regretter la perte de son œuvre. Après lui, Urbain Reversey, chanoine et préchantre de Sens, écrivit en 1557 des *Annales ecclesiastici*, en six volumes qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale (man. lat. 5204).

Le premier ouvrage historique imprimé sur les archevêques de Sens est dû à Jacques Taveau, avocat au présidial de cette ville ; il le publia en 1604 sous ce titre : *Senonensium Archiepiscoporum vitæ actusque, auctore Jacobo Tavello senonensi jurisconsulto*. C'est un résumé substantiel et d'une critique assez rare à cette époque. Vers la fin de ce siècle, D. Hugues Mathoud, bénédictin de Saint-Maur, fit paraître son *Catalogus Archiepiscoporum senonensium, ad fontes historiæ noviter accuratus*, travail dont l'autorité a été contestée.

L'œuvre la plus considérable sur l'histoire de l'ancienne église sénonaise fut entreprise par Charles-Henri Fenel, doyen du Chapitre ; après de longues recherches, il rédigea de 1714 à 1716, en français, des « *Mémoires pour servir à l'histoire des Archevêques de Sens* », en trois volumes, dont le dernier renferme les pièces justificatives. Ce manuscrit est à la Bibliothèque de Sens, sous les numéros 76, 77, 78. Il renferme malheureusement des lacunes considérables.

A sa mort, ce grand érudit, qui avait légué au Chapitre cathédral sa riche bibliothèque pour être ouverte au public à certains jours de la semaine, chargea son

neveu, Jean-Basile-Pascal Fenel, de terminer son travail historique qui était resté inachevé. Ce savant prêtre, né en 1695, mérita par ses travaux d'être reçu en 1744 membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. L'illustre prélat que l'église de Sens avait alors à sa tête, Mgr Languet, l'encouragea dans cette voie et, grâce à son intervention, le Chapitre vota à plusieurs reprises des subsides pour permettre à Jean Fenel de séjourner à Paris et d'y travailler à l'histoire du diocèse. Cent livres par mois lui furent attribuées en décembre 1740 (*Archives de l'Yonne*, G. 566), et on lui fournit plus tard un nouvel appoint de cinq cents livres. Il lut en 1747 à une séance de l'Académie, sur les dogmes religieux des Celtes et des Germains, une dissertation tirée de la préface qu'il destinait à son *Histoire du diocèse de Sens* (Histoire de l'Académie, xxv, 286). Mais ses goûts le portaient plutôt vers les questions scientifiques ; absorbé par d'autres travaux, il mourut sans avoir abouti. Aucune trace ne reste de ses manuscrits. L'œuvre de son oncle, Charles Fenel, a été consultée par les auteurs du *Gallia Christiana* qui lui ont emprunté bon nombre de renseignements.

En dehors d'une courte notice sur chaque prélat de cette ville, rédigée en français au siècle dernier par le Père Cornat, nous possédons encore, dans notre langue, comme travail d'ensemble, une « *Histoire des Archevêques de Sens* » composée en 1825 par Jules Mauclerc, médecin à Sens. Sans porter un jugement particulier sur chacun de ces historiens, il convient de noter que, sauf les évènements qui leur sont contemporains ou d'une époque rapprochée, il y a des réserves à faire touchant la sûreté de leur témoignage. Comme ils se sont copiés successivement les uns les autres, leur autorité est subordonnée à celle du chroniqueur qu'ils ont suivi, et il est nécessaire d'exercer un contrôle rigoureux. Leurs travaux nous ont peu servi, et, d'une façon générale, toutes

les fois que la chose était possible, nous avons recouru au document original, dont l'authenticité est certaine.

Sans nous en tenir à l'histoire de l'église de Sens proprement dite, nous avons voulu renfermer dans notre cadre les annales du diocèse tout entier. Mais ici se présentait une difficulté. On sait que les divisions territoriales de la France, établies par la Révolution, et sur lesquelles sont basées les circonscriptions ecclésiastiques, ne correspondent nullement aux anciennes limites des diocèses. Fallait-il s'occuper du diocèse actuel de Sens qui ne comprend qu'une partie de l'ancien diocèse à laquelle ont été ajoutés des lambeaux plus ou moins considérables de ceux d'Auxerre, d'Autun et de Langres ? Mais chacune de ces villes ayant eu jadis une administration religieuse différente, il fallait se contenter d'une simple nomenclature des principaux évènements, et il était impossible de donner à cette histoire une unité, un lien qu'elle ne possédait pas. Un diocèse est une personne morale ayant sa vie propre et il nous a semblé plus logique de prendre celui de Sens avant son démembrement, bien qu'une partie notable soit comprise aujourd'hui dans les départements du Loiret et de Seine-et-Marne, et dépende des évêchés d'Orléans et de Meaux.

De grandes et illustres abbayes comme Ferrières, Morigny, le Lys, des villes importantes telles que Montargis, Etampes, Melun, Fontainebleau et Provins dépendaient autrefois de l'église de Sens et avaient avec ses archevêques des relations presque quotidiennes. C'est dans les limites de son ancienne juridiction que l'histoire du diocèse doit être exposée pour apparaître dans son cadre naturel, avec les manifestations successives de son activité religieuse durant le cours du moyen-âge.

Quant au plan du travail, nous avons renoncé à adopter celui du *Gallia Christiana* et de l'abbé Lebeuf, dans ses *Mémoires sur le Diocèse de Paris*. Il ne répondait pas à nos vues de faire une série de mono-

graphies distinctes sur les archevêques, les monastères, les paroisses et autres établissements ecclésiastiques. Nous nous sommes efforcé de présenter une vue d'ensemble des événements les plus considérables et les plus intéressants, se développant dans leur milieu propre, et permettant, au milieu des faits multiples et parfois disparates, de saisir le lien secret qui les relie, pour donner à chaque période sa physionomie spéciale, à chaque personnage son caractère particulier.

Au premier rang apparaissent les archevêques de Sens, représentants officiels de la hiérarchie catholique et chefs spirituels dont l'autorité doctrinale et administrative s'étend à tout le diocèse. Ils sont le centre de la vie religieuse, et leur action se fait sentir sur le clergé régulier aussi bien que régulier, dans les monastères comme au milieu des paroisses urbaines et rurales. Leur influence est tellement considérable que les rares souvenirs des premiers âges se rapportent presque exclusivement à eux. Dès le IVe siècle, Sens étant devenu la capitale de la Sénonie lyonnaise (ou 4e Lyonnaise), la juridiction des archevêques s'étend à toute la province qui forme comme le cœur de l'ancienne France, et ils deviennent les métropolitains de sept diocèses importants : Paris, Chartres, Orléans, Auxerre, Nevers, Troyes et Meaux. Ce privilége leur confère des droits particuliers et une autorité supérieure qui subsiste pendant tout le moyen-âge ; elle ne commence à s'amoindrir qu'en 1625, par l'érection du siége de Paris en archevêché.

Bien plus, l'église de Sens fut revêtue dès le VIIIe siècle par les Papes du titre de la Primatie des Gaules et de Germanie, et elle le disputa longtemps aux villes de Reims et de Lyon. En vertu de cette prérogative, les prélats sénonais jouèrent à diverses reprises un rôle prépondérant non seulement dans les affaires de l'église de France mais encore dans l'histoire politique de notre pays. Au XIIe siècle, l'importance du siége de Sens était si grande que le pape

Alexandre III, chassé de Rome et réfugié en France, venait fixer sa résidence dans cette ville pendant un an et demi (1163-1165), et de là il gouvernait toute la chrétienté. Huit de ses archevêques sont inscrits au martyrologe. Plusieurs ont été revêtus de la pourpre cardinalice et l'un d'eux, Pierre Roger, est devenu pape sous le nom de Clément VI. La plupart, à titre de métropolitains de Paris ou de primats, ont eu des rapports étroits avec nos rois. Par leurs qualités supérieures, plusieurs ont été élevés à la dignité de chanceliers, de gardes des sceaux, de premiers ministres, et d'autres ont été chargés de missions politiques et d'ambassades dont ils se sont acquittés avec honneur. On compte, il est vrai, parmi eux peu de lettrés, comme à Auxerre : ils furent surtout des pasteurs et des conducteurs d'hommes. L'Académie a reconnu elle-même récemment l'intérêt de premier ordre que présente l'Histoire de l'ancien archidiocèse de Sens car, voulant continuer le *Recueil des Historiens des Gaules et de France* par la publication des obituaires du moyen-âge et grouper les textes par provinces ecclésiastiques, elle a débuté par l'église de Sens et fait paraître dans le premier volume ceux de cette ville et de Paris.

Tout en attribuant aux archevêques la place d'honneur dans la vie diocésaine, nous ne nous occupons de leur action qu'autant qu'elle se rapporte plus ou moins directement au troupeau qui leur est confié ; sur la période antérieure ou postérieure à leur élévation au siége de Sens, nous ne donnons que les détails essentiels à leur personnalité et au rôle qu'ils ont joué dans l'Eglise et dans l'Etat. En résumé, nous nous sommes proposé de présenter un tableau d'ensemble de l'histoire du diocèse, soit dans son activité intérieure, soit dans ses rapports avec la province ecclésiastique de Sens, soit enfin dans la part qu'il a prise aux évènements généraux de l'Eglise de France et de la Papauté.

Notre ambition a été de faire une œuvre scientifique, basée sur une érudition solide et précise qui va puiser aux meilleures sources et s'inspire d'une critique saine et impartiale dont elle met les conclusions à la portée du public éclairé. Nous nous sommes efforcé d'éviter un double écueil : celui des hypercritiques dont la sévérité outrée dégénère en scepticisme historique, et celui non moins dangereux contre lequel échouent ceux qui admettent sans contrôle les documents favorables à leur système et écartent les faits qui pourraient le contredire, transformant ainsi d'une façon inconsciente le rôle d'historien en celui de panégyriste.

Au début du siècle dernier, le plus vaillant champion de la papauté, Joseph de Maistre, écrivait : On ne doit aux papes que la vérité et ils n'ont besoin que de la vérité (*Du Pape*, l. II. c. XIII). Et naguère encore un pape, Léon XIII, imposait pour règle à tout historien de l'Eglise cette maxime de Cicéron : « *Illud in primis scribentium observetur animo primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat ; deindè ne quid veri non audeat ; ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis.* » (Lettre du 18 août 1883). Ne rien avancer qui soit faux paraît facile ; il y suffit d'une probité vulgaire. Ne rien cacher de ce qui est vrai est autrement rare et parfois pénible et méritoire. Mais, comme l'écrivait le Vicomte de Meaux dans un article sur Pastor et son jugement à propos d'Alexandre VI et de Savonarole (*Correspondant*, 10 oct. 1898, p. 24), l'intégrité de l'histoire est à ce prix, et c'est, en définitive, avoir trop peu de foi dans la vérité religieuse que de redouter pour elle la vérité historique, et ne pas se tenir pour assuré d'avance du témoignage que lui rendra cette vérité, découverte et manifestée tout entière.

L'histoire d'un diocèse est en raccourci celle de l'Eglise, c'est-à-dire l'histoire de l'humanité déchue, puis régénérée par Jésus-Christ. Cette œuvre provi-

dentielle ne s'est pas accomplie en un jour ni sans difficultés. Le christianisme a dû lutter vigoureusement contre la barbarie et les passions humaines, et la réforme ne s'est accomplie que lentement à travers les siècles. Ce n'est qu'après plusieurs retours offensifs que « l'éternelle recommenceuse » a pu obtenir la victoire définitive. Encore la société, même convertie dans sa masse à l'Evangile, n'est-elle pas devenue parfaite dans tous ses membres. La vie chrétienne n'est, selon le mot de saint Paul, qu'une lutte perpétuelle entre la vérité et l'erreur, le bien et le mal. Ce serait donc faire œuvre d'improbité de passer sous silence les pages qui nous présentent à travers l'histoire les tristes côtés de la nature humaine. Pour juger équitablement les hommes dans le passé, il est nécessaire de les présenter tels qu'ils se montrent, avec leur vertus et leurs vices, leurs grandeurs et leurs bassesses, leurs héroïsmes et leurs crimes. C'est de ce mélange infiniment complexe et de ces combats parfois tragiques que se compose la vie des peuples comme celle des particuliers.

Les sources de l'histoire de l'archidiocèse de Sens varient suivant les époques. D'une façon générale, elles ne commencent à être abondantes qu'après la constitution de la royauté franque par Clovis, et surtout au IXe siècle ; elles deviennent de plus en plus complètes à mesure que l'on avance. A partir du XIIe, les documents sont très nombreux et constituent une mine presque inépuisable.

La mise en œuvre de ces divers matériaux est rendue aujourd'hui plus facile que jamais, soit par la réunion en quelques dépôts centraux de toutes les anciennes archives du clergé séculier et régulier, soit par la publication, dans les grandes collections historiques, des pièces les plus importantes, chroniques, actes des conciles, lettres, bulles ou diplômes quelconques, soit encore par les essais d'ensemble tentés par les annalistes sénonais, ou les savantes monogra-

phies parues dans les bulletins des sociétés savantes, soit enfin par les nombreuses études critiques des anciens textes. Ce n'est que grâce à ces avantages précieux qu'il nous a été possible d'entreprendre dans des conditions favorables cet énorme travail. Les documents originaux se trouvent réunis principalement à Sens, à Auxerre et à Paris où les circonstances nous ont permis de les consulter. Plusieurs manuscrits précieux, conservés à la Bibliothèque du Vatican et ailleurs, ont été suffisamment étudiés par les maîtres pour que nous nous en référions à leurs écrits.

Dans le vaste champ qui s'offrait à notre exploration, notre labeur a été récompensé par quelques découvertes intéressant non seulement le diocèse de Sens mais encore l'ancienne Eglise de France ; il nous paraît avoir élucidé ou fixé certains points qui étaient demeurés dans l'obscurité, tels que l'identification du concile où fut condamné saint Léger, évêque d'Autun ; la véritable origine du martyrologe sénonais, mentionné par MM. Duchesne et de Rossi sous la lettre S dans leur étude sur le martyrologe hiéronymien ; la date exacte de composition du martyrologe de Sainte-Colombe marqué dans la même étude sous la lettre S^1 ; l'auteur probable de la compilation des Formules de Marculphe qui se trouve à la Bibliothèque nationale sous le titre de *Cartas senicas* ; enfin les circonstances de la composition de l'*Historia Francorum Senonensis* d'Hugues de Fleury.

Cependant, malgré toutes les ressources mises par la science à notre disposition, il faut reconnaître que l'histoire de l'archidiocèse de Sens compte encore bien des lacunes, et il reste bon nombre de questions obscures et incertaines qui ont été l'objet de multiples discussions et où la lumière n'a pas encore été faite entièrement. Assez souvent il nous a paru impossible d'adopter une solution définitive et plus sage de se réserver, d'autant que les mieux instruits sur ces matières ne peuvent pas toujours se mettre d'ac-

cord. Nous avons marqué les divergences d'opinion dans les cas seulement où le problème offre quelque intérêt. La question des origines de l'église de Sens a provoqué à elle seule la publication de nombreuses études contradictoires. Il faudrait d'autre part un volume entier pour exposer les différentes opinions des écrivains sénonais sur la chronologie des archevêques de cette ville depuis la fondation du siége jusqu'au VIIIe siècle. Nous n'avons consacré à ces divers sujets que l'étendue qui semblait juste, relativement à l'ensemble de l'œuvre.

A cause de son importance administrative au point de vue civil et surtout religieux, et en raison de sa situation au centre de la Gaule septentrionale, Sens a été privé, dans le haut moyen-âge, de la paix nécessaire à la culture des lettres et de l'histoire, et il a subi le contre-coup de toutes les révolutions. Un siècle ne s'est pas écoulé que la cité ne fût victime d'une invasion, d'une guerre, d'un siége, d'un pillage ou d'un de ces incendies qui anéantissaient alors les villes entières construites en bois. Ses archives ont été successivement détruites et c'est d'ailleurs que viennent un grand nombre des documents qui nous ont servi à reconstituer ses annales dans ces temps reculés.

Parfois notre rôle a été réduit à mentionner les faits matériels sans en connaître les causes ni les mobiles qui les ont provoqués. D'autre part, les vestiges du passé qui ont survécu ne concernent assez souvent que des incidents d'importance secondaire, ou ne nous montrent les évènements principaux que par leurs petits côtés et d'une manière imparfaite. Nous les avons recueillis cependant avec soin, lorsqu'à défaut d'une pleine lumière ils projettent quelques précieux rayons.

Pour la période qui précède le IXe siècle, on en est souvent réduit, les documents contemporains manquant, à recourir aux légendes des saints. C'est ici que l'œuvre de la critique est particulièrement déli-

cate : au milieu de ces productions de valeur très inégale, elle doit faire un triage judicieux. Le monument ne valant que par la solidité des matériaux qui le composent, si un contrôle sévère n'a pas rejeté ceux qui ne sont pas de bon aloi, il est menacé de s'écrouler et de disparaître.

C'est un point hors de doute que les auteurs des légendes n'ont pas eu la prétention de faire une œuvre strictement historique, dans le sens moderne de ce mot ; leur but principal était d'édifier, et, pour le remplir, ils écrivaient parfois sans avoir des garanties sérieuses de leur récit. Pour se rendre compte de la formation de cette littérature hagiographique, il faut bien se représenter le milieu où elle s'est développée : la société mérovingienne, encore à demi barbare, avec toute sa naïveté et sa rudesse, sa foi ardente mêlée à un crédulité enfantine et un esprit superstitieux que le christianisme mit de longs siècles à faire disparaître. A côté de pièces authentiques et sincères, on en rencontre de douteuses et d'aprocryphes. Des documents primitifs, disparus au milieu des troubles et des tourmentes, ont été ensuite reconstitués de mémoire, ou suppléés plusieurs siècles après par des chroniqueurs à l'imagination fertile, ou même dénaturés sous l'inspiration d'intérêts divers.

Une étude approfondie des innombrables Vies de Saints que nous a léguées le moyen-âge a permis à la critique historique d'établir certains critères, des règles précises qui permettent de juger avec autorité et impartialité la valeur relative de chacun de ces différents textes. Après d'autres maîtres, le P. Delahaye a publié sur cette question un article substantiel qui se trouve dans la *Revue des Questions Historiques*, du 1er juillet 1903, sous ce titre : *Les Légendes Hagiographiques*.

D'après cet éminent Bollandiste, il y a une grande différence entre l'hagiographie et l'histoire. La plupart des auteurs de Vies des Saints ne se sont point

proposé de raconter dans le détail l'existence de leur héros ; tout autre a été leur dessein : ils ont voulu rehausser les mérites de leur personnage, mettre en lumière sa mémoire posthume et exciter la piété des fidèles. De là ont procédé plusieurs défauts dont le plus notable est l'abus du surnaturel. La meilleure preuve de la sainteté étant le don des miracles, on trouve chez eux un recours constant à l'intervention divine.

Si les auteurs contemporains ou de peu postérieurs ne donnent que par occasion des renseignements précis, que dire des hagiographes plus tardifs. Leurs sources sont la tradition et les monuments du passé. La tradition peut être écrite, et alors leurs renseignements sont parfois sérieux et parfois aussi altérés. Si elle n'est qu'orale et remonte à plusieurs siècles, son autorité devient très incertaine. Dans l'interprétation de ces anciens témoignages, les hagiographes commettent quelquefois de graves erreurs : textes mal compris, explication populaire des monuments, etc. Mêmes défauts dans la mise en œuvre des matériaux : ce sont des lieux communs, des adaptations, des thèmes cherchés dans les écoles, des discours ou des passages de l'Ecriture, intercalés pour suppléer par la vraisemblance aux lacunes des textes et des traditions. Quelques légendes même sont de véritables plagiats, empruntant à une biographie antérieure la disposition des matières et l'arrangement des faits que les rédacteurs se jugeaient incapables de trouver eux-mêmes. Cet abus que M. Aug. Molinier signale dans l'ancienne biographie de saint Lambert de Trèves calquée sur la Vie de saint Eloi (*Manuel de Bibliographie historique*, dans les *Sources de l'Histoire de France*, I, 94-97), nous le verrons se reproduire à propos de la Légende de saint Sidroine, au diocèse de Sens, et de celle de saint Sabinien de Troyes.

Se reconnaître au milieu de ces obscurités, dater exactement toutes ces compositions, séparer le bon

grain de l'ivraie et démêler avec précision ce qui est renfermé de vérité dans un texte, constitue une tâche d'autant plus malaisée qu'on a peu d'anciennes copies remontant jusqu'à l'époque mérovingienne. Lues et relues sans cesse, ces trancriptions primitives ont disparu, modifiées pour le fond et la forme par des copistes qui les accommodaient pour ainsi dire à la mode du jour. La sobriété et l'allure grave des premiers âges disparaissent peu à peu, et chaque siècle voit paraître des textes de plus en plus chargés. La *Légende dorée* de Jacques de Voragine marque le dernier terme de cette évolution.

Après avoir exposé avec quelle circonspection et quelles précautions l'historien doit s'avancer sur ce terrain de l'hagiographie, le P. Delahaye proteste contre l'impression de mépris que pourraient donner à certains esprits timorés ces appréciations sévères mais justes sur des écrits qui conservent quand même leur valeur subjective. Ce jugement ne peut que relever l'autorité des bonnes productions dont l'authenticité est indiscutable. Il est d'une fausse piété de considérer comme les funestes indices d'un souffle rationaliste pénétrant dans l'Eglise ce qui n'est que la recherche impartiale de la vérité et le souci de donner à nos convictions historiques une base inébranlable.

Les qualités diverses qu'exigeait l'élaboration de cet ouvrage ont rendu notre tâche très épineuse, et peut-être avons-nous été inférieur à ce que demandait le sujet. Les difficultés que nous avons rencontrées nous auraient sans doute découragé, si l'intérêt et la beauté de l'entreprise ne nous avaient inspiré confiance. Nous sommes loin d'avoir fait une œuvre complète, mais il semble du moins que rien d'essentiel n'a été négligé ; nous espérons avoir déblayé la voie et planté des jalons solides, pour préparer l'érection d'un monument définitif.

L'abbé H. Bouvier.
Officier d'Académie.

CHAPITRE PREMIER

Des origines au milieu du IVe siècle

A l'époque où le christianisme commençait à se répandre dans l'Europe occidentale, la ville de Sens était une des principales cités du nord de la Gaule. Bien avant ce temps (environ 400 ans avant J. C.), le peuple des Sénons avait envahi l'Italie et saccagé la ville de Rome. On sait comment Brennus imposa aux vaincus une dure rançon et tenta de s'emparer la nuit du Capitole qui n'échappa que grâce à la vigilance des oies sacrées (1). Florus représente à ce propos les Gaulois sénonais comme une race inculte mais terrible à la guerre, et qui imprimaient une terreur si profonde par la taille de leurs armes gigantesques qu'ils semblaient nés pour anéantir les hommes et les villes.

Mais le moment vint où la fortune des deux peuples allait changer et ce fut le tour des Romains à subjuguer la Gaule. Dans son traité *De Bello Gallico*, aux trois derniers livres, César raconte comment un soulèvement des Sénons entraîna toute la nation contre lui à plusieurs reprises (53 et 52 av. J.C.). Dans deux campagnes qui décidèrent du sort de cette guerre, la ville de Sens, surprise par le général romain, lui servit de quartier général. Il y réunit jusqu'à dix légions (60.000 hommes) sous les ordres de son lieutenant Labiénus, pendant qu'il écrasait la dernière résistance des Gaulois à Alise. Il vante (liv. V, chap. 54) la grandeur de la cité sénonaise qu'il présente comme une des plus puissantes de la Gaule « *Senones quæ est civitas in primis firma et magnæ*

(1) Suétone, dans *Tibère*, *Néron*, *César*, III. — Aulu-Gelle, dans *Noctes atticæ*, XVIII. — Tacite, dans *Annales* X, 73 ; XV, 41. — Florus, dans *Epitome rerum romanarum*, XIII.

auctoritatis inter Gallos ». Elle devait sans doute en partie cette importance à sa situation géographique sur l'Yonne, au centre du bassin supérieur de la Seine, entre ce fleuve et celui de la Loire.

Un peu plus tard, quand Auguste partagea la Gaule septentrionale en trois provinces : la Belgique, l'Aquitaine et la Lyonnaise, Sens se trouva dans cette dernière. Vers le milieu du IIe siècle de notre ère, Ptolémée, dans sa Géographie, donne à la cité sénonaise le nom d'*Agedicum*. On y frappe des monnaies gauloises dont il subsiste encore deux pièces en potain (1). Sens est alors relié aux peuplades voisines par des voies romaines solidement construites et dont il reste encore aujourd'hui des vestiges. Ces routes étaient celle de Lyon par Avrolles, Tonnerre et Alise ; celle d'Auxerre et d'Autun par St-Julien-du-Sault ; celle d'Orléans par Courtenay ; celle de Chartres, par St-Valérien ; celle de Paris, par Montereau et Melun ; celle de Meaux par Provins ; enfin celle de Troyes, par la vallée de la Vanne.

La civilisation de Rome se développe dans la cité avec magnificence et elle y parvient à son apogée. D'après les vestiges qui en ont été découverts au XIXe siècle, on peut reconstituer à peu près ce qu'elle était à cette époque. Les antiques fortifications ayant été abattues, elle devint une ville ouverte, embellie de monuments imposants et pourvue de tout le confort et le luxe des villes romaines. Les palais étaient enrichis de marbres rares et de précieuses mosaïques. Il y avait, pour les combats des gladiateurs et les jeux publics, de vastes arènes dont les dimensions dépassaient celles de l'amphithéâtre de Nîmes et appro-

(1) La première porte, d'un côté, deux chèvres debout, opposées l'une à l'autre, au-dessus d'une rosace, le soleil probablement, et de l'autre, un bœuf et un sanglier opposés par les pieds. La seconde pièce est la même, mais entre les chèvres on lit cette légende : ΑΓΠΔ (aged). — Cf. *Notice des monuments français composant la collection de M. Rousseau*, par M. de Longpérier, 75. — *Revue numismatique*, 1844, 165. — *Bibliothèque historique de l'Yonne*, I, 40.

chaient de celles du Colisée (1). Comme Rome, elle avait son allée de tombeaux, bordée de nombreux cippes funéraires. Pour donner une idée des proportions de certains édifices, il suffira de noter que l'on a retrouvé des bases de colonnes ayant un mètre et demi de diamètre (dimension qui se rapproche des colonnes de la Madeleine de Paris), et des pierres de voûte dont le cintre n'avait pas moins de treize mètres d'ouverture. Les divers débris de sculpture et surtout de hauts et bas-reliefs, rassemblés au musée gallo-romain de la ville, font de cette collection une des plus riches et des plus curieuses de France (2). Sauf les monuments funéraires qui sont plus ou moins soignés, les sculptures dénotent, comme les inscriptions, la période du second siècle où l'art romain parvint à toute la richesse et la force de son expression. (3)

Un des temples les plus considérables était celui que Marcus Magilius Honoratus, flamine du temple d'Auguste à Sens, avait consacré, en son nom et à celui des membres de sa famille, en l'honneur de la maison d'Auguste, de Mars, de Vulcain et de Vesta, comme l'atteste une magnifique inscription qui a été retrouvée complète. Elle est en belles lettres romaines de douze centimètres de haut et elle compte une longueur de douze mètres. Marcus Margilus avait pour beau-père Sextus Julius Thermianus qui était lui-même prêtre du fameux autel d'Auguste, élevé à Lyon par

(1) Voici ces dimensions : Sens, grand axe, à l'intérieur, 71, 40 ; petit axe. 48, 20. — Nîmes, 70 sur 38. — Colisée, 86, 25 sur 53. La longueur totale de l'amphitéâtre sénonais était de 144 mètres, et sa largeur, de 130 ; celle du Colisée mesurait 188 sur 155. L'emplacement de ces arènes était dans le faubourg actuel de Saint-Savinien. Le sol romain à Sens se trouve à trois mètres environ de profondeur.

(2) Plusieurs moulages de cippes ont été pris pour le musée monumental du Trocadéro.

(3) Cf. M. de Montaiglon, dans *Gazette des Beaux-Arts*, janvier à septembre, 1880. — *Annuaire de l'Yonne*, 1868, 69 et 70. — *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, XVII, 24 et suiv.

les trente peuples des trois provinces de la Gaule (1).

C'est à cette ville fastueuse, adonnée au culte des divinités de Rome qu'elle avait adoptées, que Savinien reçut la mission de venir annoncer l'Evangile. Quel était ce personnage que l'église de Sens reconnaît pour son fondateur ? A quelle époque précise et par qui fut-il envoyé ? Cette question est enveloppée de telles ténèbres qu'il est fort difficile d'y entrevoir la vérité. Ce problème des *Origines* est le plus ardu de ceux que nous avons à étudier dans cet ouvrage.

Tout le monde s'accorde à reconnaître comme le premier prédicateur du christianisme à Sens un missionnaire du nom de *Savinien* (ou Sabinien) qui vint avec le titre d'évêque et dont l'œuvre fut continuée par son compagnon, Potentien. Mais lorsqu'il s'agit de déterminer l'époque de leur arrivée, de grandes divergences se produisent. Les uns, s'appuyant sur la tradition, considèrent les deux premiers apôtres sénonais comme étant du nombre des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, envoyés par saint Pierre pour évangéliser les Celtes. D'autres, ne reconnaissant comme base solide que l'histoire, renvoient au delà du second siècle la constitution de la première église de Sens.

Malheureusement les actes primitifs ont disparu au milieu du bouleversement des premiers âges, et le témoin le plus ancien de la tradition sur les origines chrétiennes de cette cité est celui des *Actes* de Saint Savinien qui porte le titre de *Grande Passion*. (2) Elle

(1) Sur l'époque romaine à Sens, on peut voir encore : Lallier et Julliot, dans *Bull. Soc. arch. Sens*, II, 73 et suiv. ; IX, 245 et suiv XII, 18, etc. — Lebeuf, dans le *Mercure de France*, décembre 1735 et février 1736. — *Bibl. hist. de l'Yonne*, I, 31 et suiv. — Sens possède encore un spécimen bien curieux de la ciselure romaine sur ivoire : ce sont deux diptyques consulaires qui ont servi dans la suite de reliure au manuscrit de l'Office des Fous, lequel est conservé à la bibliothèque de la ville. Les deux plaques représentent le lever du soleil et celui de la lune, sous les traits de Bacchus Hélios et de Diane Cf. Montaiglon, op. cit.

(2) Cette composition a été publiée pour la première fois par M. l'abbé Duru dans la *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 294 à 312, avec trois autres opuscules qui ont pour objet la biographie et

commence par ces mots : « *Natalis sanctorum martyrum Saviniani et Potentiani. In diebus priscis, cum dominus noster....* » On lui a donné ce nom probablement en raison de sa grande étendue. En voici un résumé.

Saint Pierre, après s'être fixé à Rome, envoie des prédicateurs dans les diverses contrées de l'Occident et notamment dans la Gaule dont Sens était l'une des villes principales. Il choisit à cet effet Savinien et Potentien qui étaient du nombre des soixante-douze disciples, et leur donne pour collaborateur Altin. C'était sous la persécution de Néron. Ils partent ensemble et malgré tous les dangers qui les menacent, ils parviennent jusqu'à Sens dont l'auteur, assez bien renseigné sur ce sujet, raconte les gloires passées. Ils s'arrêtent près de la ville, dans un bourg traversé par la voie romaine qui conduisait à Troyes. Là, ils convertissent bientôt Sérotin puis Eodald, avec d'autres Sénonais, et confèrent le diaconat à ces deux prosélytes. L'hospitalité leur avait été offerte par un riche

le panégyrique de saint Savinien et de ses compagnons, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Auxerre, datant de la fin du XII[e] siècle ou, au plus tard, du commencement du XIII[e] et portant le n° 45. Ces divers morceaux sont d'auteurs et d'âges différents ; il en sera traité, chacun en son lieu.

La *Grande Passion*, qui est le morceau capital de ces Actes, a été publiée de nouveau, avec une traduction française, par M. l'abbé Hénault, dans son livre intitulé : *Origines chrétiennes de la Gaule celtique. Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres et des églises de Sens, de Troyes et d'Orléans.* (Paris-Chartres, 1884), p. 222-284. Il l'a collationnée d'après dix manuscrits dont deux sont du XI[e] siècle ; celui de Paris (Bibl. nat. fonds Colbert, manus. lat. n° 957), et celui d'Angers, (Bibl. de la ville, n° 719). Trois sont du XII[e] siècle : celui de Chartres (n° 190), celui d'Auxerre (n° 165), et celui de Troyes (n° 7). Mentionnons encore à la Bibl. nat. les codex latins, 11759 et 13345, provenant de l'abbaye de Saint-Germain des Prés et datant du XII[e] et du XIII[e] s. ; à Douai, le manuscrit n° 838, du XIII[e] siècle, enfin à Rome, le codex 542, du fonds de la reine de Suède, à la Vaticane. (Cf. pour plus de détails, Hénault, op. cit. 212 à 221.)

Pour la bibliographie des *Actes* de saint Savinien, Cf. *Bibliotheca hagiographica latina, ant. et med. æt. Bollandiana*, au mot : *Sabinianus*..

et puissant personnage, Victorin ; il embrasse également le christianisme ainsi que sa famille. Près de là un temple païen était abandonné ; ils en prennent possession et le consacrent au Sauveur. Puis ils pénètrent dans la ville, après avoir tracé profondément dans les pierres des remparts le signe de la croix dont l'empreinte était encore visible à l'époque du narrateur.

Après de nombreuses conversions, Savinien envoie ses compagnons prêcher dans les villes voisines. Altin et Eodald s'en vont à Orléans, fondant sur leur passage des églises dans les villes, et, arrivés dans cette cité, ils arrachent de nombreux païens à l'idolâtrie et consacrent une église sous le vocable de saint Etienne, premier martyr.

De là ils se rendent à Chartres où ils annoncent également l'Evangile. Mais le gouverneur, Quirinus, les fait jeter en prison. Délivrés par le peuple, les deux apôtres quittent la ville des Carnutes, parcourent les pays limitrophes, passent par Paris où ils baptisent quelques personnes, puis vont à Créteil où se trouvait un temple païen. Parmi les gens qu'ils convertissent étaient deux personnages de l'endroit, Agoard et Glibert, qui furent massacrés à leur départ.

Pendant ce temps, Potentien et Sérotin s'étaient rendus à Troyes. Après y avoir fait de nombreuses conquêtes, ils avaient consacré dans la ville un petit oratoire en l'honneur de saint Pierre et saint Paul. Mais les magistrats et le comte Montanius les avaient fait arrêter et frapper de verges, puis expulser avec menace de mort s'ils revenaient.

Ils étaient tous de retour à Sens, lorsqu'un jour Savinien obtint par ses prières de faire crouler le sommet du temple de la ville, et ainsi furent écrasées les statues de Jupiter, d'Hercule, de Minerve, d'Apollon, avec un autel dédié au Soleil et à la Lune. Aidé de ses disciples, il bénit deux petites églises qu'il consacra à la Vierge, mère de Dieu, et à saint Etienne,

puis une troisième à saint Jean-Baptiste, et il y établit des prêtres et des lévites pour les desservir.

Mais ils sont dénoncés par des sénateurs de la ville comme des galiléens, et le gouverneur Sévère, surnommé Gallus, ordonne l'arrestation de Savinien et de Victorin. Ils sont interrogés puis battus de verges de plomb et conduits au supplice. Comme ils passaient devant l'église du Sauveur, Savinien obtient des soldats d'y entrer et de célébrer les saints mystères. Alors surviennent Potentien, Altin, Eodald et Sérotin. Tandis que Savinien adresse une exhortation à la foule accourue, les soldats impatientés le frappent l'un d'un coup d'épée, l'autre, d'une hache ; Victorin a la tête tranchée, ainsi que son jeune fils. Potentien et ses compagnons recueillent pieusement les corps et les inhument dans cette même église, les deux saints côte à côte, et l'enfant à leurs pieds. C'était la veille des calendes de janvier (31 décembre). Des miracles éclatent bientôt sur leur tombeau et attirent une grande foule de pélerins.

Potentien, revêtu de l'épiscopat par Savinien, continue son œuvre avec Altin, Eodald et Sérotin. Mais le gouverneur fait un jour surprendre ce dernier dans l'église, et il succombe sous les coups des soldats. Ses compagnons l'inhument dans le cimetière, près de l'église ; des membres de sa famille élèvent ensuite sur son tombeau un beau monument funéraire que Potentien consacre plus tard en son honneur.

Les miracles continuant à attirer la foule, Sévère envoie de nouveau des satellites, qui arrêtent ces trois apôtres. Après avoir enduré divers tourments, ils sont condamnés puis menés vers le cimetière où reposaient les bienheureux. Là ils sont décapités le même jour que saint Savinien, un an après, et leurs corps sont abandonnés à la voracité des bêtes et des oiseaux de proie. Mais ils sont préservés par la bonté divine et des chrétiens viennent les inhumer dans trois tombes autour de celle de leur chef, de sorte qu'unis de leur

vivant par les liens de la foi et d'une vive charité, ils sont réunis après leur mort dans ce petit coin de terre.

La fin de cette longue Passion a une importance toute particulière, car elle nous permet de déterminer d'un façon approximative l'époque à laquelle remonte sa rédaction : « C'est là, continue l'hagiographe, que chaque jour leur puissante intercession obtient la guérison de toutes les maladies et les infirmités corporelles. C'est là que veillent continuellement les anges, que brille une lumière mystérieuse, qu'une odeur de parfums s'exhale sans cesse et que sont exaucées les prières des âmes humbles et ferventes, au nom de N. S. J. C. qui vit et règne avec son Père et l'Esprit Saint dans les siècles éternels. Ainsi-soit-il. »

Ce texte est certainement antérieur à la translation des corps faite en 847 par l'archevèque Vénilon dans l'église du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, où les foules vinrent désormais les vénérer. D'autre part, au commencement du IXe siècle, l'église du Sauveur était depuis longtemps en ruines, à un tel point qu'on ne se rappelait plus l'endroit précis où reposaient les martyrs. La période du VIIIe siècle avait été désastreuse pour la ville et l'église de Sens, et les dévastations accomplies par les Sarrazins autour de la cité n'étaient pas encore réparées. Divers arguments qui sont exposés en leur lieu (1) nous font reporter la composition de cet écrit vers la fin de VIe siècle ou dans les premières années du VIIe, peu après la fondation de Saint-Pierre-le-Vif, alors que les religieux de la nouvelle abbaye de Sainte-Colombe remaniaient également la *Passion* de leur illustre patronne. Tétulphe, le *calcator mundi* dont on retrouva le tombeau dans les fouilles de 847, et qui avait construit la petite crypte souterraine, était probablement un des moines fondateurs de Saint-Pierre-le-Vif : il avait organisé à l'endroit des sépultures un *martyrium* comme ceux qui sont mentionnés dans les canons de plusieurs

(1) Cf. Fin du Chapitre III.

conciles mérovingiens, et dont la garde était confiée à des clercs. Alors seulement put se produire auprès des tombeaux primitifs ce concours de pélerins dont parle la *Grande Passion*.

Au reste, la coutume de lire les Actes des martyrs au jour anniversaire de leur mort se répandait alors dans les monastères. Depuis longtemps déjà l'église d'Auxerre avait le rare privilège de conserver la biographie de trois de ses évêques, St Pélerin, St Amator et St Germain. La métropole de Sens ne pouvait rester en arrière ; malheureusement les Actes de ses premiers pasteurs avaient péri depuis longtemps. On voulut y suppléer, mais ce fut d'une façon insuffisante. Nous savons, par un autre des Actes de saint Savinien (1) composé au IXe siècle, que l'on rechercha de tous les côtés les traditions populaires pour suppléer à la perte des actes primitifs et rédiger la *Grande Passion*. Le peu d'autorité de cette composition n'échappa point aux contemporains qui accusèrent les moines de Saint-Pierre-le-Vif d'avoir « ajouté des fictions nouvelles aux anciens documents et introduit l'erreur dans l'Eglise de Dieu. » C'est ce qu'une critique impartiale est obligée encore aujourd'hui de reconnaître.

A première vue, en effet, cette narration renferme bon nombre de détails suspects et des erreurs manifestes. D'abord, si saint Savinien a été envoyé par saint Pierre au Ier siècle, il n'a pu tracer sur les grosses pierres des remparts les croix qui se voyaient encore du temps du biographe, par la raison que cette enceinte ne fut construite qu'à la fin de IIIe siècle, au moment des premières invasions barbares. D'ailleurs les croix dressées ne se rencontrent sur les tombeaux, dans le midi de la France, pas avant la seconde moitié du Ve siècle et elles ne sont fréquentes qu'au VIe (2).

(1) Cf. *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 328.
(2) Cf. Leblant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, antérieures au VIIIe s. II, 425. Paris, 1856.

D'autre part, l'auteur compte Savinien et Potentien au nombre des disciples de Jésus-Christ et présente le premier comme un juif. Mais leur nom est d'origine nettement romaine. On trouve un consul du nom de Sabinianus en 155. De plus, il donne le texte de longs discours qui auraient été prononcés par les personnages de son récit, même ceux que saint Pierre et saint Savinien auraient échangés à Rome. Il est vrai que pour ces derniers, il les représente comme des on-dit : *feruntur*. Cette manière d'écrire l'histoire, qui était alors acceptée, ne saurait plus aujourd'hui suffire.

Chose plus grave : les villes de Chartres, d'Orléans et de Troyes n'ont rien dans leur liturgie avant le XIIe siècle qui rappelle les prédications d'Altin, d'Eodald et de Sérotin. On ne saurait guère atténuer la signification d'un si long silence. D'autre part le titre de *comte* n'a pu être donné au gouverneur de Troyes qu'après l'arrivée des Francs en Gaule.

Les consécrations d'églises en l'honneur de la Sainte Vierge, de St Pierre, de St Etienne et de St Jean, faites par Savinien et ses compagnons dès les premiers temps de leur apostolat à Sens et dans les villes voisines, au vu et au su des païens, sont d'une invraisemblance notoire, alors que l'on sait de source certaine qu'à Rome et ailleurs les premiers sanctuaires étaient établis avec le moins d'éclat possible et dans des maisons privées.

Enfin la coïncidence du jour de la mort (31 décembre) de saint Potentien avec celle de saint Savinien et de sainte Colombe peut sembler tout d'abord comme une simple supposition et le résultat d'un arrangement après coup. Cependant, tout extraordinaire qu'elle paraisse, cette rencontre est explicable encore, car les exécutions des chrétiens étaient réservées d'ordinaire pour des jours de fêtes païennes. Ce fut un jour de marché que les martyrs lyonnais parurent dans l'amphithéâtre. On sait que le 1er janvier était consacré aux divertissements et aux débauches

en l'honneur de Janus. On s'y préparait sans doute la veille en immolant au dieu les ennemis de ces saturnales.

Quoi qu'il en soit, c'est pour la critique une œuvre singulièrement délicate, sinon impossible, de distinguer d'une façon précise « les documents anciens parmi les fictions nouvelles » dans cette reconstitution détaillée de la première prédication de l'Evangile à Sens et dans les villes voisines (1).

Au reste, la légende ne s'en est pas tenue là. Plus tard, le texte de la *Grande Passion* fut encore amplifié, et le voyage que fit saint Savinien, de Rome à Sens, fut augmenté d'un épisode rapporté par une charte de Clovis que la critique considère aujourd'hui comme apocryphe. Dans ce diplôme accordé à l'église Sainte-Marie de Ferrières en Gâtinais, Clovis s'exprime ainsi : « J'ai appris de la bouche de Remi de Reims, mon ami très cher, qui m'en a certifié le récit, que Béthléem en Gâtinais a été fondé par saint Sabinien, par saint Potentien et saint Altin et par plusieurs autres disciples de saint Pierre envoyés en Gaule. Pendant que ces saints personnages étaient en prière la nuit, une éblouissante lumière se répandit soudain et ils virent apparaître dans les airs la scène de la naissance de Notre-Seigneur. L'enfant Jésus, la Vierge, saint Joseph, le bœuf et l'âne de la crèche, tout, jusqu'aux anges chantant le *Gloria in excelsis*, se révéla aux yeux de ces saints solitaires. Attiré par le bruit de cette merveille et par celui des miracles qui se font tous les jours en ce saint lieu, j'y suis venu humblement prier la Mère de Dieu et, par piété envers elle, voyant que l'étroitesse de ce sanctuaire ne suffisait pas à l'affluence des fidèles, j'ai décidé d'y bâtir

(1) Peut-être faut-il voir parmi les principales « fictions » auxquelles l'hagiographe fait allusion, le récit des prédications que les compagnons de saint Savinien auraient faites dans plusieurs des villes qui furent renfermées plus tard dans la province ecclésiastique de Sens.

une église plus vaste et plus belle en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul. »

M. G. Kurth qui rapporte cette légende de Béthléem (1) ajoute que malgré son caractère qui la rend peu digne de foi, « elle devait trouver une place dans son récit, parce qu'elle contient peut-être une parcelle de vérité qu'il y aurait intérêt à mettre en lumière » (2).

Ce qui paraît certain, c'est que le rôle de saint Savinien et de ses compagnons n'avait pas eu le retentissement que lui attribue l'hagiographe de Saint-Pierre-le-Vif ; pendant plus de deux siècles encore, leur culte ne se répandit pas au delà de l'église de Sens. Les *Vies* des trois évêques d'Auxerre mentionnées plus haut, qui furent rédigées aux ve et vi^e siècles, n'y font pas la moindre allusion. Grégoire de Tours, dans ses deux ouvrages sur *La Gloire des Confesseurs* et *La Gloire des Martyrs*, aime à relater les grands souvenirs des églises des Gaules ; cependant il reste muet sur les travaux des apôtres de Sens, bien que cette cité fût une métropole voisine dont il s'est occupé. De même, dans le martyrologe hiéronymien qui fut remanié peu avant 600 à Auxerre, ou plutôt à Autun, (3) sainte Colombe et saint Loup sont les seuls noms sénonais qui y soient marqués. Au milieu de l'anarchie et des destructions du viie et du viiie siècle, saint Savinien et ses compagnons furent encore oubliés. Ce n'est qu'au commencement du ixe que l'archevêque Aldric pensa à lever leurs corps de terre. Nous ignorons ce qui l'empêcha de mettre son projet à exécution, mais, peu après, en 847, son successeur Vénilon en fit la translation solennelle dans l'église de Saint-Pierre-le-Vif.

(1) Il la donne dans *Clovis*, d'après Dom G. Morin ; Cf. *Hist. gén. des pays du Gastinois, Senonois et Hurepois*, t. II, 186-187.

(2) L'absence de cet épisode dans la *Grande Passion* est une nouvelle preuve de l'antiquité de cette dernière composition, car à une époque plus tardive l'auteur l'aurait connu et n'aurait pas manqué de le mentionner.

(3) Cf. *Pièces justificatives*, notre étude sur le lieu le plus probable où dut être composé ce martyrologe.

Dès lors la renommée des martyrs sénonais se répandit au loin. L'année suivante, Wandelbert, abbé de Prüm (diocèse de Trèves) mentionne saint Savinien et saint Potentien dans son martyrologe métrique, en les qualifiant de *primi patroni* de l'église de Sens. Adon qui rédigea son martyrologe peu après 865, et dont le témoignage est d'autant plus caractéristique qu'il avait été moine de Ferrières (diocèse de Sens), écrit au 31 décembre : « *A Sens, les bienheureux Sabinien et Potentien qui, envoyés par les bienheureux apôtres pour annoncer l'Evangile, rendirent célèbre cette ville par la confession de leur martyre.* » Dans les Actes de saint Sanctien et de sainte Béate (1) il est dit que « dès les temps anciens, saint Pierre, prince des Apôtres, envoya de Rome à Sens les bienheureux évêques Savinien et Potentien qui illustrèrent cette métropole par la confession de leur martyre, et que ces faits sont racontés dans les actes de leur Passion. »(2) Le martyrologe de Saint-Germain d'Auxerre, que l'abbé Lebeuf (3) place au IXe siècle, donne la même version que celui d'Adon.

Cependant vers la fin de ce siècle il se produit une réaction contre l'apostolicité de l'église de Sens. Héric, dans les *Gesta Pontificum* d'Auxerre, après avoir dit que saint Pélerin fut envoyé par le pape Sixte II, ajoute que « la religion chrétienne s'était répandue dans les provinces des Gaules dès le temps du pape St Clément par la prédication de Savinien, pontife de Sens, Denis de Paris, Ursicin de Bourges, Martial de Limoges, Saturnin de Toulouse, Memmie de Châlons-sur-Marne et d'autres dans les provinces des Gaules... ». La Vie de ce dernier prélat, qui d'après

(1) Les Bollandistes placent cet écrit à la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe siècle. Nous inclinons à le renvoyer sous Anségise (870-880), qui fit la translation de leurs reliques, parce qu'il y est question de la primatie.

(2) *Acta Sanct.* VI sept.

(3) Cf. *Préface du nouveau martyrologe* d'Auxerre, 1751. — Migne, CXXXVIII, 1258,

les Bollandistes a été composée à la fin du VII[e] siècle (1) et que Molinier (2) renvoie après le IX[e], donne ces différents évêques comme ayant été consacrés et envoyés par saint Pierre en Gaule. A Paris, Usuard apporte dans son martyrologe une version différente ; il n'attribue le titre d'évêque qu'à Savinien et dit qu'il fut envoyé, ainsi que Potentien, par le *Pontife romain.* Cette restriction est d'autant plus énigmatique que sur son manuscrit autographe, qui fut offert à Charles le Chauve, cette mention est inscrite sur un endroit raturé (3).

Au commencement du X[e] siècle, Flodoard, chanoine de Reims, cite dans son poëme *De Triumphis Christi* (4), parmi les évêques que les apôtres Pierre et Paul envoyèrent prêcher dans les Gaules, Trophime, Sabinien et son compagnon Potentien, Front, Georges, Paul, Martial, Valère, Sixte, Memmie, et Sinicius. Vers la fin de ce siècle, on paraît a Sens avoir abandonné la tradition des âges précédents, car un martyrologe, qui fut remanié dans cette ville par un chanoine ou un clerc de la cathédrale (5), porte la mention d'Usuard avec cette seule modification que le titre d'évêque est donné à St Potentien. Mais peu de temps après, la mission apostolique des saints Savinien et Potentien réapparaît dans l'office de ces martyrs que compose le moine Odoranne, à l'occasion d'une nouvelle translation solennelle des reliques à laquelle assistaient le roi Robert et la reine Constance (1028).

Cette tradition est admise dès lors sans conteste jusqu'au XVII[e] siècle non seulement par les chroniqueurs sénonais, mais par la généralité des historiens : Pierre de Natal, Vincent de Beauvais, Baronius, Martin le Polonais, Surius, Mosandre, Chenut, Nicolas de Lyra, Démocharès, etc... Il y a une

(1) *Acta sanct.* Aug., II, p. 6-7.
(2) *Les Sources de l'Histoire de France.* I, 26 ; Paris, 1902.
(3) Cf. Migne, CXXIV, 857.
(4) Migne, CXXXV, 609.
(5) Nous prouvons en son lieu la certitude de ce fait.

grande diversité parmi ces auteurs sur la date de la venue de Savinien à Sens : D. Mathoud veut que ce soit sous Sévère, gouverneur de la province de Sens, au temps de Domitien, vers 90. Belleforest dit qu'il fut martyrisé en 77, sous Vespasien. La plupart enfin pensent que ce fut du temps de Néron, et au plus tard en 70.

Mais dès cette époque on commença à discuter la valeur des documents historiques et à rejeter tous ceux dont la critique avait ébranlé l'autorité. Launoy, le premier, récusa le témoignage des Actes de saint Savinien ainsi que l'authenticité de la charte de Clovis en faveur de Saint-Pierre-le-Vif. Le prieur de ce monastère, D. Mathoud, entreprit de réfuter les dires de la nouvelle école historique, et il publia en 1687 son ouvrage intitulé : *De vera Senonum origine christiana, adversus Johannis de Launoy criticas observationes*. Mais son érudition ne pouvait aller chercher des arguments que dans une tradition tardive, et il lui manquait une base solide pour établir l'apostolicité de l'église de Sens.

Aussi, peu après, Baillet revenait à la charge et, dans une étude sur les Actes de saint Savinien, il affirmait qu'ils sont « visiblement supposés et remplis de choses insoutenables. » (1) Il concluait en n'admettant comme certain que le martyre des deux apôtres sénonais, et rejetait la mission de leurs compagnons dans les villes voisines. Vers le même temps, Tillemont traitait ces écrits de « grandes fables » et déclarait que ce que nous y trouvons de meilleur se réduit aux martyrologes du IXe siècle qui ne parlent pas de leurs frères martyrs (2). Les auteurs de l'*Histoire Littéraire* (3) adoptèrent les mêmes conclusions que ces critiques, ainsi que le P. Stilting dans les *Acta sanc-*

(1) Cf. *Vie des Saints*, 31 déc. Saint Savinien, avec table critique.

(2) Cf. *Hist. ecclés.*, IV, 737.

(3) Cf. t. VI, 227.

torum (1). Enfin le *Gallia Christiana* établit que ces écrits étaient de basse époque, qu'on y voyait des préoccupations de clocher, et, relevant à son tour les invraisemblances qu'on y rencontre, il conclut que jusqu'à plus informé il valait mieux s'en tenir au martyrologe d'Usuard, qui ne précise pas le nom du pontife romain de qui saint Savinien reçut sa mission.

A notre époque, la controverse sur la question de l'apostolicité des églises des Gaules et en particulier de celle de Sens, a repris avec une force et une âpreté nouvelles. En 1884, M. l'abbé Hénault, conservateur de la Bibliothèque de Chartres, ayant publié un livre sous ce titre : *Origines chrétiennes de la Gaule Celtique. Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres et des églises de Sens, Troyes et Orléans*, où il présentait ces églises comme ayant été fondées du vivant de saint Pierre, Mgr Duchesne réfuta cette thèse dans un article du *Bulletin critique* (2) et renvoya la mission savinienne au IIIe siècle. Il revint en 1890 sur le même sujet, en faisant paraître son *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux de l'ancienne Gaule*, dans lequel il se servait des listes épiscopales publiées par M. Delisle (3) pour démontrer la fondation relativement récente de la plupart d'entre eux.

Depuis ce temps, cette question a été reprise par divers historiens qui se partagent en deux camps bien tranchés : l'*Ecole historique* et l'*Ecole traditionnelle* (4). Des deux côtés on est également convaincu

(1) Cf. Septemb. II, 672, note.

(2) 15 mars, 1885.

(3) *Hist. littér.*, XXIX, 386 et suiv.

(4) Les principaux tenants de l'Ecole traditionnelle qui ont écrit à ce sujet sont : M. le chanoine Blondel, dans *Vie des Saints du diocèse de Sens ;* Appendice, 357-368. Sens, 1885. — M. l'abbé Cochard, dans *Origine apostolique de l'Eglise d'Orléans ; Saint Altin*, Orléans, 1872. — M. le chanoine Mémain, dans *Les Origines de la Province de Sens*, ou *l'apostolat de saint Savinien*, Sens, 1883. Nous avons nous-même défendu en 1891 la même thèse dans l'*His-*

que les adversaires sont dans l'erreur, et la discussion menace de s'éterniser sans arriver à une solution définitive. Il n'y a malheureusement ni d'un côté ni de l'autre des documents historiques assez concluants et décisifs pour entraîner l'assentiment général.

En ce qui nous concerne, nous considérons comme acquis les points suivants. L'église de Sens a eu pour fondateurs saint Savinien et saint Potentien qui ont scellé leur prédication de leur sang. On peut croire que l'un et l'autre ont été évêques. De même il paraît certain que leurs compagnons ont réellement existé et nous avons comme témoignage suffisant les inscriptions des tombeaux ; mais il n'y a aucune preuve sérieuse de la mission d'Altin et d'Eodald à Orléans, Chartres, Paris, Créteil, ni de celle de Potentien et de Sérotin à Troyes, car il n'en reste dans ces villes aucun témoignage antérieur au XII[e] siècle. A Orléans en particulier le nom d'Altin n'est inscrit au bréviaire qu'au XV[e] siècle. Grégoire de Tours qui connaissait saint Aignan, le grand évêque de cette ville, ne parle pas d'Altin. La *Grande Passion*, postérieure de quatre ou cinq siècles aux évènements quelle raconte et basée en grande partie sur des traditions populaires, n'a pas une autorité suffisante pour faire accepter ce qu'elle rapporte à ce sujet.

Le point le plus important et le plus discuté de la tradition sénonaise concerne l'époque de l'arrivée de saint Savinien. A ce sujet, nous reprendrons pour

toire de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif; mais une étude plus approfondie a modifié notre sentiment à ce sujet.

L'Ecole historique, de son côté, compte parmi ses principaux partisans : Mgr Duchesne, dans *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule ; l'Aquitaine et la Lyonnaise*, Paris, 1900.

Nous ne mentionnons pas les auteurs très nombreux qui n'ont touché qu'incidemment à la question des origines chrétiennes de l'église de Sens. Sur la bibliographie des historiens qui ont traité la question générale de l'apostolicité des églises gauloises, on peut consulter l'abbé Hénault, *Origines chrétiennes*, etc., p. 515 à 517 ; et l'abbé L. Trouet, dans *Les Catalogues épiscopaux de l'ancienne Gaule*, p. 81 à 114, Paris, 1895.

nous la manière de voir de M. Kurth (1) en déclarant que « rien ne peut prévaloir contre les droits de la vérité scientifique » et qu'il faut savoir lui sacrifier les traditions les plus chères et qui semblaient être garanties par le témoignage des siècles. Nos ancêtres ont cru, dès le VIIe siècle et surtout au IXe, par une illusion que permettait l'incertitude sur les origines et qu'explique la naïveté de ces temps, pouvoir rivaliser d'ancienneté avec d'autres diocèses des Gaules et faire remonter la fondation de leur église jusqu'à saint Pierre. La critique historique ne nous permet plus guère de garder cette conviction.

D'autre part, s'il faut admettre avec Mgr Duchesne que la liste des évêques de Sens ne laisse pas reporter l'organisation de ce siége au delà du début du IVe siècle ou probablement de la seconde moitié du IIIe, il ne s'en suit pas que l'origine de cette église ne remonte pas à une époque antérieure, et nous nous rallions au sentiment de l'historien de Clovis avec qui nous pensons que la foi chrétienne a dû être prêchée dans cette ville au plus tard dans le courant du IIe siècle. Vers l'an 190, saint Irénée invoquait contre les gnostiques la foi des églises fondées en Germanie, *chez les Celtes* et les Ibères (2). M. Kurth remarque, à propos de ce texte où l'évêque de Lyon invoque la foi des deux Germanies comme une preuve de la catholicité des doctrines orthodoxes, que Mayence et Cologne, les deux siéges auxquels il est fait allusion, ne possèdent que de vagues souvenirs de leurs premières années et qu'ici, chose singulière, l'histoire supplée à la légende; de là, il blâme la témérité de l'historien qui prétendrait nier l'existence d'une chrétienté primitive pour la raison qu'il n'en reste pas de traces... Cet argument s'applique avec encore plus de force à la Celtique, voisine de Lyon, et si Irénée mentionne dans cette province plusieurs églises, il est permis d'affirmer que

(1) *Clovis*, 141.

(2) *Libr. adversus hæreses*, I, 10.

la cité des Sénons, à cause de son importance et en raison de ses rapports avec cette capitale, devait posséder dès lors un groupe de chrétiens.

L'historien Eusèbe, à propos de la question de la Pâque, cite (1) les lettres écrites vers 195 « par les églises des Gaules que dirige l'évêque Irénée » των κατα γαλλιαν παροικιων ας Ειρηναιος επεσκοπει. Mgr Duchesne interprète ce mot de *paroikiôn* dans le sens d'église, bien qu'il ait eu, du temps d'Eusèbe, le sens de diocèse épiscopal, et qu'Eusèbe lui-même l'emploie ainsi dans ce chapitre. Il s'agirait ici, non de diocèses, mais de groupes de chrétiens, épars sur divers points du territoire, ayant un seul centre ecclésiastique, un seul évêque, celui de Lyon. C'est également le sentiment de M. l'abbé Hemmer (2) d'après lequel ces « paroisses » avaient été constituées sur le modèle des communautés fondées par les apôtres, lors des premières prédications évangéliques. Il n'y eut que deux ou trois évêques établis pour surveiller une vaste région, comme Timothée et Tite avaient reçu de saint Paul la mission d'inspecter l'Asie et la Crète. Quoi qu'il en soit, il y a tout lieu de penser que dès cette époque Sens possédait, au milieu de sa population idolâtre, un groupe fervent de fidèles, attachés aux enseignements de l'Evangile, et ayant, sinon un évêque, du moins un prêtre et des diacres pour les diriger.

Il n'entre pas dans notre dessein de développer comment à l'apparition du christianisme le culte païen avait perdu son empire sur les esprits désabusés ; comment la philosophie elle-même était dans le désarroi ; comment la paix établie dans l'empire romain rendait l'entrée libre aux préoccupations les plus élevées du cœur humain et à la vérité, non seulement chez les Romains mais encore parmi les nations barbares soumises à leur joug.

(1) Cf. Mgr Duchesne, *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux*, 53-54. Paris, 1898.
(2) *Histoire de l'Eglise*, I, 57.

A ces causes de progrès venaient s'en joindre d'autres, et d'abord la force qui réside dans la vérité elle-même. L'action en était irrésistible. Le christianisme apportait au monde une doctrine supérieure à l'enseignement des sages et plus accessible à toutes les intelligences ; il résolvait de la manière la plus raisonnable les graves problèmes dont l'humanité s'est toujours préoccupée : l'existence de Dieu et sa nature, l'immortalité de l'âme, la vie future. Aussi n'est-il pas surprenant que la nouvelle religion ait compté parmi ses adhérents les plus grands esprits qui avaient commencé à chercher la vérité dans les philosophies, sans l'y trouver. D'autre part, de nombreux miracles et des prodiges apportaient leur témoignage divin à l'enseignement de l'Evangile.

Le zèle des chrétiens pour leur cause était encore un puissant moyen de propagande. Tous, hommes et femmes, libres et esclaves, savants et ignorants, prenaient également le souci de communiquer leurs convictions. La pureté de leur vie, leur charité mutuelle étaient une prédication constante pour les païens de leur entourage, habitués à vivre dans la fange du vice et l'égoïsme. Enfin la conduite héroïque des fidèles au milieu des tortures, quand on leur demandait le sacrifice de leur vie comme témoignage de leur foi, faisait sur l'esprit des idolâtres une impression profonde et parfois décisive (1). Cependant le paganisme conservait une telle puissance dans les âmes et il trouvait dans les passions humaines un allié si puissant, qu'il fallut plusieurs siècles encore de lutte à l'Evangile pour opérer la conquête des Gaulois.

A côté et au-dessus de saint Savinien, la ville de Sens peut revendiquer comme sa plus grande gloire la vierge Colombe, dans la personne de qui l'église primitive des Gaules possède une de ses plus illustres martyres. Les Actes authentiques de cette sainte ont

(1) Cf. Hemmer, op. cit.

également disparu au milieu des bouleversements de la fin du IIIe siècle, mais sa renommée s'était répandue au loin peu après son martyre, et elle fut honorée partout comme l'héroïne de la foi et de la chasteté.

On la trouve mentionnée au deux janvier dans le fragment du vieux calendrier mozarabe sur lequel ne sont inscrits que des saints antérieurs à l'an 313. (1) Les plus anciens codex du martyrologe hiéronymien signalent son martyre au 31 décembre en ces termes : « *Senones* (ou *Senonas civitate*), *passio sanctæ Colombæ.* » Le petit martyrologe romain porte ces mots : « *Et sanctæ Columbæ virginis.* » Bède est plus complet : « *Et passio sanctæ Columbæ virginis, Senones, sub Aureliano imperatore quæ superato igne cæsa est.* » Il a été copié par Raban-Maur et se retrouve dans plusieurs exemplaires du martyrologe d'Usuard. (2) Adon apporte la variante suivante : « *Apud Senonas, sanctæ Columbæ virginis quæ superato igne gladio cæsa est.* »

L'Espagne qui a honoré particulièrement sainte Colombe, possédait de ses ossements au VIe ou VIIe siècle, à Escalada (province de Léon). Hubner a relevé un authentique de cette époque mentionnant, entre autres reliques, celles de sainte Colombe (3). A Cordoue, au Xe siècle, les fidèles se réunissaient dans l'église de sainte Eulalie de Kerilas pour célébrer sa fête (4). Elle est la seule des saintes de Gaule qui figure

(1) D. Férotin considère ce calendrier comme bien antérieur au VIe siècle, quoi qu'on y trouve joint le nom de saint Ildefonse, évêque de Tolède. Cf. *Liber ordinum*, Introduction, XXXV, dans *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, t. V.

(2) Cf. Migne, CXXIV, 857.

(3) *Inscriptiones Hispaniæ christianæ*, Suppl. n° 382. « *Hic sunt reliquie recondite sancte Marine, ... et sancte Columbe.* »

(4) Dans un calendrier mozarabe, écrit à Cordoue en 961 par l'évêque Rabi ben Zaid, musulman converti, on lit le texte traduit ainsi en latin : « *In ipso est christianis festum Columbe, interfecte in civitate Rubucus, in alio Senonia, et est martyr et festum ejus est in Casis albis prope Kerilas, in monte Cordube.* » Cf. D. Férotin, Ibid. p. 494 et 495.

dans le missel mozarabe de saint Isidore avec une messe propre, ainsi que dans le *Sanctorale* du bréviaire gothique mis en ordre par le même évêque (601-636). (1)

Le plus ancien des Actes actuellement connus de sainte Colombe est sans doute sa *Passion*, qui se trouve dans le manuscrit latin 12598, de la Bibliothèque Nationale, dont l'écriture est du VIIIe siècle. Mgr Duchesne pense que, d'après certains détails de sa rédaction, elle peut être reportée à une date antérieure de deux cents ans au moins (2). Nous inclinons à la placer vers la fin du VIe siècle, au temps où l'évêque de Sens, saint Loup, fit la translation des reliques dans l'église du monastère qui venait d'être fondé sous le vocable de cette sainte.

D'après cette *Passion*, Colombe avait seize ans et servait Dieu jour et nuit lorsqu'arriva à Sens l'empereur Aurélien. Celui-ci avait déjà fait périr dans les supplices un grand nombre de martyrs. Entendant parler de cette jeune fille, il ordonne de l'amener devant lui et l'interroge. Elle fait profession de foi chrétienne. Aurélien cherche en vain à la décider de sacrifier aux dieux, et, la sachant de haute lignée, il lui offre la main de son fils Aurèle et un avenir magnifique ; comme elle refuse énergiquement en donnant de longues citations de l'Ecriture, il fait entendre les plus terribles menaces. Il ordonne en effet de la conduire dans l'amphithéâtre et de la livrer à un jeune homme pour être déshonorée. Mais lorsque celui-ci arrive près d'elle, Colombe en appelle à la vengeance divine et, sur ces entrefaites, accourt une ourse envoyée

(1) Cf. Migne, LXXXV, 944-948 et LXXXVI. L'Hymne des 1res vêpres a été publiée également dans l'édition critique des *Hymnodia Gotica*. Die Mozarabischen Hymnen, von Clement Blume, S. J. p. 148. Leipzig, 1897, in-8.

Il est permis de supposer que l'office de la sainte était antérieur à cette date, et que saint Isidore le recueillit avec d'autres pour le faire entrer dans le corps de sa liturgie.

(2) Cf. *Bulletin critique*, 1er avril 1892.

par la Providence pour la protéger. La bête saute sur le jeune homme, le terrasse et ne le lâche qu'après l'ordre qu'elle en reçoit de la sainte. Après que celle-ci lui a adressé une exhortation, le menaçant de le faire dévorer s'il ne confesse le Christ, il s'écrie qu'il ne veut d'autre Dieu que celui de Colombe, et il s'enfuit par la ville proclamant les merveilles dont il venait d'être témoin.

En apprenant ces choses, Aurélien tombe en fureur et ordonne de saisir la bête et d'amener la jeune fille devant lui. Mais personne n'osant se risquer, il fait amonceler du bois autour de la prison et y mettre le feu. Comme l'ourse, à la vue des flammes, commençait à rugir, Colombe la rassure : mais la bête grimpe à travers le toit, et, se sauvant malgré la foule, elle regagne son gîte au fond des bois. Pendant ce temps, par la volonté divine, une pluie abondante survenait et éteignait le feu autour de la prison.

Aurélien veut tenter encore une fois, mais inutilement, de l'entraîner, et il la condamne à mort. Colombe lui adresse alors un long discours, lui donnant rendez-vous devant le tribunal de Dieu. Arrivée au lieu du supplice, elle obtient des soldats de faire une dernière prière pour recommander son âme, et au même instant une voix se fait entendre d'en haut, disant : « Viens Colombe, les cieux te sont ouverts et le chœur des esprits célestes et des vierges accourt avec joie à ta rencontre. Voici que le fils de Dieu te présente la couronne qui t'est préparée. Les anges te recevront et te conduiront dans la Jérusalem céleste ». Et pendant qu'elle priait pour ses boureaux, l'un d'eux tirant son glaive la décapita. Ceci se passa à Sens, la veille des calendes de janvier.

Le morceau se termine par une doxologie, ce qui montre qu'il servait de leçon pour l'office liturgique (1). Cette légende, qui pouvait satisfaire nos an-

(1) Il existe des versions diverses de cette *Passion*, offrant des différences de style et des développements plus ou moins étendus,

cètres du VI[e] ou VII[e] siècle, a été jugée très sévèrement par les critiques qui ne lui reconaissent pas de valeur historique. Baillet pense qui si l'on a raison de présenter sainte Colombe comme l'une des plus célèbres martyres dont la mémoire a été honorée en France, il ne faut se tenir assuré de presqu'aucun des faits dont on a composé son histoire (1). Les auteurs de l'*Histoire Littéraire* s'en réfèrent à son jugement et déclarent (2) que des pièces de cette nature ne sont bonnes à aucun usage et ne méritent pas qu'on en parle. Ils se trompent cependant en plaçant au X[e] siècle cette Passion qui, on l'a vu, est beaucoup plus ancienne.

Il y a sans doute un triage à faire dans les détails de cette composition qui fut rédigée, comme celle de saint Savinien, à l'aide de traditions plus ou moins véridiques. L'incident de l'offre faite à sainte Colombe par Aurélien de la marier avec son fils Aurélius est inventé, car les historiens professent que cet empereur n'eut point de fils de ce nom. De même l'intervention miraculeuse de l'ourse paraît bien extraordinaire. Cependant elle est mentionnée dans l'office mozarabe, où il est fait également allusion aux autres traits du martyre. Dans l'hymne des premières vêpres se trouve ce passage : (3) « ... Pleine d'attrait pour les yeux du Christ, elle lui engage sa foi et lui donne pour arrhes son sang. Deux ennemis sont conjurés contre elle : la flamme impudique d'un barbare et l'ardeur dévo-

mais identiques sur le fond du récit. Mombrice en a publié une (*Sanctuarium*), I. 202) se rapprochant beaucoup de celle du codex 12598 de Paris. On en trouve dans Vincent de Beauvais (*Speculum historiale*, XII, 104) un résumé qui a été reproduit par Surius (*Vitæ sanct.* 31 déc.). La Bibliothèque de Bruxelles en a également un exemplaire qui a été publié dans les *Analecta Bollandiana*. IV, Suppl. 302 à 306. Pour la bibliographie des Actes de sainte Colombe, cf. *Bibliotheca hagiog. lat.* des Bollandistes, au mot : *Colomba*.

(1) Cf. *Vie des Saints*, III, 429.

(2) Cf. VI, 519.

(3) La première strophe de cette hymne commence par ce vers : *Nardus Columbæ floruit.*

rante du bûcher ; pleine de courage elle sort triomphante. Exposée dans un lieu infâme, elle arrête la fougue d'une passion brutale ; elle sort intacte des flammes qui l'environnent. Délivrée des tourments du bûcher, arrachée de l'amphithéâtre, elle tombe sous les coups du glaive étincelant et s'élève dans les cieux où l'attend le divin Epoux. Une voix retentit dans les airs, elle dit : « Viens, Colombe. » O toi donc qu'appelle cette voix... » Le capitule des Laudes est conçu en ces termes : « Seigneur Jésus-Christ qui, par les paroles de la bienheureuse vierge et martyre Colombe, changez les sentiments d'un jeune audacieux, au point qu'entré pour blasphémer votre nom et souiller la vierge, il sort chrétien et confesse partout votre nom ; donnez-nous par les mérites de votre vierge, de changer et d'améliorer notre vie, de ne point sentir l'aiguillon brûlant des passions et de mériter les joies éternelles. » Enfin la sixième oraison, après la consécration, commence ainsi : « Nous implorons la très sublime puissance de votre Majesté, Dieu saint, qui avez glorifié votre vierge dans l'amphithéâtre par l'obéissance d'une bête et ensuite, au moment de sa mort, par les accents d'une voix céleste. Regardez donc d'un œil propice.... »

Ces récits étaient considérés comme authentiques dès le VIIe siècle, car le vénérable Bède mentionne dans son martyrologe l'extinction miraculeuse du feu autour de la prison. Il nous semble d'une critique outrée de rejeter en bloc le récit de la *Passion*, et le martyre de cette sainte a dû être marqué de circonstances merveilleuses, pour que sa mémoire et son culte se soient répandus de bonne heure et avec un tel éclat dans toute l'Eglise occidentale.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de la mort de sainte Colombe. Quelques-uns la placent sous Marc-Aurèle (175-177). De ce nombre est M. le chanoine Blondel (1). Il y en a même qui l'ont appelée

(1) *Vie des Saints du diocèse de Sens*, Sens, 1885.

la première martyre de la Gaule celtique et ont pensé qu'elle avait souffert avant la persécution des églises de Lyon et de Vienne, à cause du culte particulier dont elle y fut l'objet dès les temps les plus reculés (1). La vieille *Chronique de Sainte-Colombe* marque le sixième centenaire de son martyre en 866. Baillet pense qu'on pourrait encore le placer en 259 sous Valérien, alors qu'Aurélien était gouverneur de la ville de Sens ou de la Gaule celtique. L'opinion la plus probable, admise par J. Stilting (2) et conforme au texte de la Passion, est que la martyre sénonaise fut mise à mort en 273 ou 274, pendant le séjour qu'Aurélien fit dans les Gaules avant où après la bataille de Châlons où il défit l'empereur Tétric, son rival. Il n'avait point porté d'édit contre les chrétiens, mais la haine qui l'animait à leur égard suffisait à autoriser toutes les violences (3).

Sainte Colombe ne fut pas la seule victime à Sens de ce persécuteur. L'auteur de sa Passion ne fait que mentionner en passant qu'elle était de haute naissance ; il faut recourir à d'autres témoignages pour avoir des renseignements antérieurs à son martyre. Nous les trouvons dans une *Chronique du monastère de Sainte-Colombe*, commençant à l'année 275 et finissant à 1648, écrite par D. V. Cottron, moine et cellérier de cette abbaye (4). Celui-ci donne, au commencement, la Passion de la sainte, se rapprochant de celle du codex de Paris, puis une légende racontant la naissance de Colombe, sa famille, ses vertus, son martyre, la découverte miraculeuse de son corps, la construction de la première église, l'établissement du

(1) Cf. Baillet, *Vie des Saints*, III, 439.
(2) Cf. *Act. Sanct.* sept. II, 670 ; note.
(3) Eusèbe, *Chronique*.
(4) Cet érudit, originaire de Reims, a composé également une *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif* et une de *Saint-Germain d'Auxerre*. Le manuscrit latin de celle de Sainte-Colombe est aujourd'hui à la Bibliothèque d'Auxerre, n° 184, sous ce titre : *Chronicon Sanctæ-Columbæ*.

monastère et la dévotion de saint Loup pour la jeune martyre. Les divers détails rapportés dans cette œuvre hagiographique permettent d'en placer la rédaction entre les premières années du VIIe siècle et la translation de 853. Il est difficile d'en déterminer la valeur historique et de juger exactement la véracité des faits qu'elle raconte. « La bienheureuse vierge Colombe, née en Espagne d'une famille royale (1) mais païenne, fut tellement éclairée dès sa plus tendre jeunesse des splendeurs de la lumière divine, et embrasée des flammes d'un si grand amour de Dieu qu'elle ne put jamais être amenée par ses parents ni à prier ni à adorer les idoles. Bien plus, quoiqu'elle ne fût alors âgée que d'environ seize ans, elle ne balança pas à quitter la maison paternelle, à l'insu de sa famille, et, avec un courage aussi admirable qu'extraordinaire, elle vint dans les Gaules afin d'y embrasser le christianisme, en compagnie de saint Sanctien, de saint Augustin, de sainte Béate, sa parente, et de plusieurs autres, sacrifiant ainsi d'elle-même les plaisirs des sens, les honneurs qui l'attendaient et, qui plus est, l'amour de ses chers parents. » (2)

« Pressée par une soif ardente au milieu de cette longue route, elle obtint miraculeusement par sa prière qu'une fontaine jaillît à l'endroit même où elle s'était reposée un instant, à cause de la fatigue du voyage. Mais étant arrivée à la ville de Vienne (en Dauphiné), elle y fut purifiée dans les eaux sacrées du baptême. Là on voit encore, comme monument de ce fait, dans l'église de l'insigne monastère de l'Ordre de Saint-Benoît consacré à Dieu en l'honneur de la sainte, une chapelle construite sur le lieu où elle fut baptisée,

(1) D'après quelques traditions, elle aurait été fille d'un prince de Saragosse (*Cæsaraugusta*).

(2) Il existe plus d'un exemple de semblables migrations dans les premiers siècles de l'Eglise. En 448, sainte Magnance, vierge originaire de Civita-Vecchia, accompagna de Ravenne le corps de saint Germain que l'on rapportait à Auxerre et elle mourut, avant d'arriver, dans l'Avallonnais.

et qui porte cette inscription : *Baptisterium sanctæ Colombæ* (1).

« Apprenant donc que le culte de la religion chrétienne florissait à Sens plus qu'en aucun lieu des Gaules, elle y vint avec ceux qui l'accompagnaient et là ils se livraient tout entiers aux veilles, aux prières, aux jeûnes et à la visite des tombeaux des saints. »

Les circonstances singulières de ce voyage, rapportées par un document d'une époque si éloignée des évènements, ont porté quelques-uns à penser que non seulement la sainte n'était point passée par Vienne, mais encore qu'elle n'était pas originaire d'Espagne. Toutefois il n'est pas certain que la croyance qui régnait en Gaule dès le VI[e] ou IX[e] siècle touchant le lieu de naissance de la martyre sénonaise ne reposait pas sur un fond véridique.

Le même document rapporte qu'Aurélien, à son arrivée à Sens, ayant fait arrêter ces étrangers et les trouvant fermes et inébranlables dans la profession de la religion chrétienne, ordonna qu'ils fussent mis à mort, après avoir été tourmentés par les plus affreux supplices. Connaissant la noble origine de Colombe, et ayant remarqué sa rare beauté, l'air de grandeur qui la distinguait, il l'avait exceptée, avec l'espoir que la vue des souffrances des autres fléchirait sa constance.

L'endroit qui fut sanctifié par le sang de sainte Colombe se trouvait dans la plaine, au nord de Sens, entre les villages de Saint-Clément et de Saint-Denis, près de la *Fontaine d'Azon*. Pour savoir ce qu'il advint du corps de la bienheureuse, il est nécessaire de recourir à des documents bien plus récents encore que ceux qui ont été déjà utilisés. D'après une prose rythmée, tirée d'un très ancien graduel sur parchemin

(1) Le monastère dont il est ici question fut fondé vers le VIII[e] s. et peut-être même qu'il existait avant l'invasion des Maures qui, en 726, ravagèrent cette partie de la Gaule où ils ne laissèrent que des ruines. Les plus anciennes chroniques portent qu'il fut con-

par D. Cottron, (1) « .... La vierge fut décapitée (2) dans la plaine. Son âme aussitôt goûta les joies du ciel, et son corps demeura sur la terre, près des buissons qui avoisinaient un fort. Un bœuf vint se prosterner devant ce corps précieux et le vénéra. Entouré d'une lumière miraculeuse, il le veilla jusqu'à ce que le peuple vînt le transporter dans l'intérieur du fort, en chantant des cantiques de louanges. Unis dans un même esprit d'admiration... » (3)

Des renseignements plus étendus nous sont fournis par un historien sénonais du XVIe siècle, le célestin P. Bureteau. Voici ce qu'il écrivait en 1550. (4) « A défaut de manuscrits et ne pouvant supporter sans peine une pareille absence de documents (sur la sépulture de sainte Colombe,) je me suis mis à chercher avec une persévérante sollicitude les moyens de combler cette lacune. Je m'informai donc des traditions les plus généralement reçues, je consultai les peintures et les sculptures les plus anciennes, j'interrogeai les monuments et les inscriptions les plus authentiques, et alors s'est vérifié ce que dit l'Ecriture, que celui qui cherche trouve. Voici, en effet, ce que j'ai découvert :

« Au temps du martyre de sainte Colombe vivait dans un château très agréablement situé, au milieu

sacré à sainte Colombe en mémoire de ce qu'elle avait reçu le baptême en ce lieu. — Cf. Chorier, *Antiquités de Vienne*, 130.

(1) Op. cit. p. 42. Reproduite par l'abbé Brullée, op. cit. 176.

(2) *Virgo campis decollatur. — anima cœlis lætatur, — corpusque terris moratur — prope castrum vepribus, — quod bos pronus adoravit; — ferens lucem, hoc servavit, — donec illud deportavit — plebs intus cum laudibus. — Ergo laudes adunati....*

(3) On représenta ce trait en bas-relief dans le tympan de la porte principale de l'abbaye. On y voyait au milieu d'épaisses broussailles, sur le bord d'une fontaine, le corps de la vierge chrétienne séparé de sa tête, et tout auprès un bœuf les genoux pliés, comme vénérant ce corps sacré. De chacune de ses cornes s'élevait une lumière, et, un peu plus loin, un des gardiens du troupeau regardait avec étonnement. (Cf. Abbé Brullée, 31.)

(4) Cet érudit avait de la critique, et il est regrettable que de son livre sur *Les Archevêques de Sens*, il ne reste plus aujourd'hui que des fragments, recueillis par D. Cottron.

d'une belle plaine, sur la rive droite de l'Yonne, à un mille au nord de la cité (de Sens), un prince d'une illustre famille, nommé *Aubertus*, qui était général de la région sénonaise. Soit à cause de ses crimes (car il était encore idolâtre), soit pour mieux faire éclater la gloire de Dieu et la puissance de sainte Colombe par la guérison de cette infirmité, depuis longtemps déjà il était privé de la vue. En effet, le bruit des merveilles qui s'opéraient autour du corps de la vierge chrétienne que les bourreaux avaient laissé sans sépulture afin qu'il devînt la proie des bêtes sauvages, parvint bientôt jusqu'à lui.

« A cette nouvelle, son âme est subitement éclairée par le Saint Esprit et il conçoit en même temps l'espérance de recouvrer le bienfait de la vue. Il se fait donc conduire à cette fontaine sacrée (1) et fléchissant le genoux il se prosterne à terre de la manière la plus suppliante et vénère profondément le corps de la vierge martyre d'où s'exhalait la plus suave odeur ; puis, prenant du sang dont son glorieux supplice l'avait décorée, il en touche avec foi, piété et religion ses yeux éteints, et il recouvre la vue. Tous les assistants sont dans la stupéfaction et la joie, et lui, plein de reconnaissance pour cette faveur divine et pour Colombe, l'épouse si chère du Christ, fait transporter ce corps pudique, comme un précieux trésor, dans son propre palais et l'ensevelit honorablement.

(1) Cette fontaine d'Azon était, paraît-il, considérée par les païens comme sacrée. A une époque reculée, dont on ne connaît au juste la date, il fut élevé à l'endroit du martyre une chapelle que l'on convertit en prieuré. Elle est citée comme telle dans un acte de 1333. On y allait jadis en pélerinage le mercredi de Pâques. Au siècle dernier, la superstition s'était mêlée à la piété, et un chroniqueur rapporte qu'assez souvent des jeunes filles, inquiètes de connaître leurs destinées, allaient furtivement jeter une épingle dans les eaux de la fontaine. Si l'objet surnageait, c'était d'un heureux augure pour un prochain mariage, sinon il fallait renvoyer à une autre année les espérances et les projets ! — Cf. *Recherches sur la Ville de Sens*, par Th. Tarbé ; 2ᵉ édition, par Mˡˡᵉ Marie Guyot, 136. Sens, 1888.

Sur la tombe même de la vierge, il construisit à ses frais une église, mais qui n'était ni aussi grande ni aussi magnifique que celle que nous voyons aujourd'hui. »

Si Bureteau avait pris le soin d'indiquer les sources auxquelles il a puisé chacun des détails de son récit, nous aurions peut-être des chances de distinguer les quelques parcelles de vérité que celui-ci peut renfermer. Mais quel fonds est-il possible de faire sur des renseignements de troisième ou de quatrième main qu'il n'est même pas permis de contrôler ? Somme toute, en dehors du martyre de sainte Colombe, nous n'avons aucun souvenir certain sur son tombeau et sur son culte à Sens, avant la fin du VI[e] siècle. Les invasions barbares et, plus tard, l'anarchie de la fin de la période mérovingienne ont causé dans cette ville tant de destructions et de ruines, que les documents, antérieurs au IX[e] siècle, qui la concernent, sont rares et viennent presque tous d'ailleurs.

L'histoire du culte de la grande martyre ne commence, à proprement parler, pour nous qu'à la fondation de l'abbaye par l'évêque de Sens, saint Loup. A partir de cette époque nous le voyons prendre une extension considérable. On en trouvera les témoignages par la suite de cette histoire. Dans le cours du moyen-âge, près de soixante autels lui furent dédiés en France, sans compter ceux de Rimini en Italie, de Barcelone et de Cordoue en Espagne ; trois abbayes portaient son nom, une à Bordeaux, une à Saint-Omer, et celle de Vienne. Quatre sanctuaires ou paroisses lui étaient consacrés dans le Lot-et-Garonne et la Côte d'Or, deux dans la Gironde, dans l'Orne, dans la Charente-Inférieure, dans l'Aude et dans les Pyrénées-Orientales, et enfin huit dans l'étendue du département de l'Yonne. De ce dernier nombre était la paroisse de Sainte-Colombe-la-Petite, dans l'intérieur de la ville de Sens. L'église, qui subsista jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle,

était bâtie sur l'emplacement qu'une tradition immémoriale considérait comme celui où la sainte fut emprisonnée avant d'être conduite aux arènes. Avant 1789, on descendait sous le bas-côté droit, dans le cachot, transformé en crypte, à une profondeur de dix neuf degrés. (1)

La gloire de sainte Colombe avait tellement surpassé en éclat celle de ses compagnons que des *Actes* lui avaient été consacrés exclusivement. On en rédigea d'autres pour conserver à la postérité le souvenir des saints Sanctien, Augustin et Béate qui avaient souffert avant elle le martyre. Ceux que l'on possède aujourd'hui (2) ont été manifestement composés pour compléter la *Passion* de la vierge sénonaise. On y raconte leur arrivée avec elle à Sens, puis il n'y est plus question que de leur propre supplice. Cette œuvre hagiographique que le P. Stilting a publiée d'après le tome VI de l'ancien *Légendaire de Sens*, rapporte que saint Sanctien, venu d'Espagne avec le bienheureux Augustin et sa sœur Béate ainsi que la très noble vierge Colombe et plusieurs autres, arrivèrent à Sens « qui est la métropole des Gaules » et méritèrent de subir le martyre qu'ils avaient cru éviter. Les pontifes Savinien et Potentien, envoyés par le bienheureux Pierre, « comme il est raconté dans leurs Actes, » avaient illustré cette ville par leur martyre, après avoir construit à l'intérieur trois petites églises en l'honneur de la Vierge Marie, mère de Dieu, de saint Jean Baptiste et de saint Etienne, premier martyr. Comme Sanctien et ses compagnons visitaient fréquemment leurs tombeaux et leurs églises, Aurélien, qui venait d'arriver, en fut informé et il les fit arrêter. Après un long interrogatoire raconté en détail, comme dans la Passion de sainte Colombe, l'empereur les condamna et ils furent entraînés avec la vierge Béate

(1) Cf. pour plus de détails, Brullée, op. cit. 14 ; 151-162. — *Semaine religieuse de Sens*, 26 juillet 1873 et 18 mai 1878.

(2) Cf. *Act. sanct.* nov., II. 668-672.

dans le lieu appelé « *ad martyres* » pour y être décapités.

Suivant le Bollandiste, le récit de ces *Actes* est assez vraisemblable : les martyrs auraient été réellement ensevelis dans le lieu indiqué, puis transférés ailleurs après la destruction de l'église élevée sur leur tombeau. Cette première translation aurait été faite au VIIIe siècle, après l'invasion des Sarrazins, (on les appelait Vandales à l'époque de la rédaction de cet écrit), c'est-à-dire après le siège de Sens qui eut lieu en 731 ou 732. La seconde translation aurait été faite sous Anségise, car D. Mathoud (1) et, avant lui, Clarius (2) la placent sous cet archevêque, en 876. Comme cette Passion fut rédigée après la première dont il est parlé et avant la seconde dont il n'est pas fait mention, elle aurait été écrite vers la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe siècle. Une phrase de cet écrit qui a échappé au P. Stilting va nous aider à préciser cette époque. Il y est parlé de Sens comme étant « la métropole des Gaules. » Ce titre n'a pu être attribué à cette ville qu'après le concile de Ponthieu (21 juin 876) où la primatie des Gaules et de Germanie fut solennellement reconnue à l'archevêque Anségise. Nous pensons donc que ce fut à l'occasion et probablement au moment de la seconde translation que l'on composa ces Actes des martyrs sénonais.

Bien que l'éloignement des faits qui sont racontés ainsi que les choses disparates rapportées par l'auteur donnent à penser que celui-ci s'en est rapporté à des traditions populaires et n'a ainsi que peu d'autorité, le critique des *Acta Sanctorum* suppose cependant qu'il a eu, au sujet de saint Sanctien et de ses compagnons, des documents anciens, et que les principaux points de la narration offrent de sérieuses probabilités.

On peut donc considérer comme admis que les

(1) Cf. *De vera Senonum origine christiana*, II, § 2.

(2) Cf. *Chronique*, à cette date.

corps des saints furent inhumés en secret par les chrétiens et que plus tard, quand la liberté fut accordé au christianisme, on construisit sur leur tombeau une église en pierre dont les fondations subsistaient encore au IXe siècle. Au moment du siége de Sens par les Sarrazins, elle fut détruite. Après la tempête, les corps saints furent transportés de cet endroit dans un autre où une église se construisit en leur honneur ; il se trouvait à un mille environ, au nord-est de la ville, près du chemin de Saligny. A côté se forma un village qui prit le nom de Sancy, en mémoire de celui de Sanctien. Du temps de Clarius (XIIe siècle), le lieu du martyre, nommé « *ad martyres* », était encore marqué par une croix de bois et entouré de la vénération des fidèles. Il se trouvait à environ deux milles de la ville, près de la forêt. L'église de Sancy ayant été détruite à son tour dans la suite, l'archevêque Anségise déposa les ossements des trois martyrs à Saint-Pierre-le-Vif. (1)

Dans le prologue de la Passion des saints Sanctien,

(1) Dans le codex du martyrologe d'Usuard, de Saint-Germain-des-Prés, on lit en marge l'addition suivante, au 6 septembre : « *Senones, sanctorum germanorum Sanctiani et Beatæ et sancti Augustini episcopi.* » On ne connaît pas la date de cette note, et l'auteur a dû faire une erreur de lecture ou être victime d'une faute de copiste. La Passion présente clairement Augustin comme un des compagnons de Sanctien. D. Mathoud s'est également trompé à ce sujet.

Il existe également des difficultés au sujet de l'identité de Béate. La plupart des codex d'Usuard font, au 29 juin, mention d'une sainte Béate que Sollère et l'éditeur du martyrologe croient être la même que celle qui est annoncée par Usuard en ces termes : « *In territorio senonico Beate virginis.* Papebrock qui s'est occupé de cette sainte a pensé qu'elle n'était pas la sœur de saint Sanctien, mais le P. Stilting est d'avis qu'il a été induit en erreur et rapporte qu'au témoignage de Claude Châtelain, il y avait dans les environs de Sens une ancienne église de sainte Béate, où, à cause de l'occurrence de la solennité des apôtres, sa fête était célébrée le 6 septembre, jour même de la fête de saint Sanctien.

Dans la suite on a joint à ces trois martyrs, dans plusieurs martyrologes ou bréviaires, les noms des saints Félix et Aubert, qui sont de Langres. Mais il n'y a aucun rapport entre eux. (Cf. pour plus de détails sur ces diverses questions, *Act. sanct.* sept. II. 668 et suiv.).

Augustin et Béate, l'auteur anonyme attribue également à la haine d'Aurélien contre les chrétiens le martyre de saint Symphorien, de saint Bénigne, de saint Patrocle, enfin des saints Prix et Cot d'Auxerre et de saint Sidroine. Laissant de côté les premiers qui n'ont aucun rapport à notre sujet, nous nous occuperons du dernier qui appartient au diocèse de Sens et rentre dans le cadre de ce travail.

Le nom de saint Sidroine est inscrit au martyrologe d'Usuard, en ces termes : « *In territorio senonensi, sancti Sidronii martyris.* » On manque de renseignements certains sur son origine et sur son martyre. D'après le *Propre* du diocèse de Sens, il aurait été, pendant la persécution d'Aurélien, jeté en prison et condamné à mort : mais il put se dérober à la vigilance des gardes et il parvint, dans sa fuite, jusqu'au village appelé alors Lasso (Lasson), vers le confluent de l'Yonne et de l'Armançon. C'est là qu'il fut atteint et tué par les soldats qui le poursuivaient. On croit que son corps fut inhumé à l'endroit même où il succomba, et une église avait été bâtie sur son tombeau à l'époque de la rédaction de cette Passion. (1) Ce point est confirmé par les Actes de saint Sanctien. Le martyrologe d'Auxerre ajoute d'autre part que les reliques du saint étaient vénérées autrefois dans cette église.

La légende du bréviaire de Sens est manifestement empruntée à la *Passion* de saint Sidroine, publiée dans les *Acta Sanctorum*, III julii, 172-176. Le P. Binius l'a extraite d'un manuscrit de l'abbaye de Bénédictines de Messines (en Belgique), le même, autant qu'il a pu s'en rendre compte, que celui que vit Châtelain en 1686 et qu'il pensait alors être âgé d'au moins

(1) Cette église étant venue plus tard dans la dépendance de l'Ordre de Cluny dont elle était un prieuré, on y en construisit une nouvelle, au XII[e] siècle, dans le style de l'abbaye de la Charité-sur-Loire. Elle est aujourd'hui en ruines. — Cf. *Description architectonique*, dans *Répertoire archéologique du Départ. de l'Yonne*, par M. Quantin, 160. — Il en existe un dessin dans l'*Annuaire de l'Yonne*, année 1853.

mille ans. Le Bollandiste est d'avis que cette composition a une autorité nulle, sinon très minime, en raison des invraisemblances et du merveilleux qui s'y trouvent. Discutant son ancienneté, il ajoute : Plût à Dieu qu'elle fût digne de cet âge et des Actes du saint martyr ! Le P. Papebrock qui en parle ailleurs (1) la juge aussi sévèrement et dit qu'elle est un tissu de fables. Venu de l'île de Samos, en Grèce, Sidroine passe par Vienne, en Gaule, vient à Sens, est emprisonné par ordre d'Aurélien, parvient à s'enfuir, est rejoint par les satellites au confluent de l'Yonne et de l'Armançon, et frappé à l'endroit où il fut ensuite inhumé. Telle est la trame du récit qui est rendu plus suspect encore par ce fait singulier qu'il est identique pour le fonds et pour la forme avec la Passion d'un autre martyr, saint Sabinien (ou Savinien), qui fut également mis à mort sous l'empereur Aurélien, dans les environ de Troyes. (2) L'un des deux morceaux a été copié sur l'autre et souvent mot à mot. Il n'y a que des variantes peu importantes, et l'auteur du pastiche s'est contenté de changer les noms de localité. A la place où nous trouvons dans la légende de saint Sidroine les mots *Sens* et *Yonne*, celle de saint Sabinien présente ceux de *Troyes* et de *Seine*.

Laquelle des deux a servi de modèle à l'autre, il est dfificile de le dire d'une façon certaine. Les deux martyrs sont marqués dans le martyrologe d'Usuard, et la mort de saint Sabinien y est même indiquée sous l'empereur Aurélien. Il nous paraît cependant que la Passion de ce dernier est postérieure à l'autre. Si l'on doit s'en référer au témoignage de Chastelain, le

(1) A propos des Actes de S. Sanctien. dans *Acta Sanct.* l. cit.

(2) Les Bollandistes ont publié cette Passion dans les *Act. Sanct.* III januarii, 552-561, d'après un très ancien manuscrit de Saint-Maximin de Trèves Ils y ont joint une autre Passion dont le thème est le même, mais exposé d'une manière différente, ainsi qu'une troisième, plus récente, contenant également la Passion de sainte Sabine, sœur de saint Sabinien. Molinier (*Les sources de l'Histoire de France*, I, 25) est d'avis que les deux premiers écrits peuvent dater du x[e] siècle. (Cf. *Anal. Bollandiana*, IV, 140-156).

manuscrit de Messines remonterait jusqu'au VIIe siècle. En tout cas, la Passion de saint Sidroine était connue de l'auteur des Actes de saint Sanctien, au IXe siècle, tandis que l'autre semble ne dater que du Xe. D'autre part, l'examen du texte paraît favorable à l'antériorité de la Passion de saint Sidroine, car elle détermine exactement le lieu où il fut décapité « Casolenagus, sur les bords de l'Yonne, à la huitième borne milliaire d'Avrolles. » La Passion de saint Sabinien, au contraire, parle vaguement des bords de la Seine, sans nommer l'endroit de son supplice. (1) De plus, la fraude apparut sans doute à quelques-uns, car on rédigea une autre Passion de saint Sabinien avec le même fonds, mais sous une forme différente. (2) Rien ne nous paraît excuser un pareil plagiat. (3)

Quant à l'exubérance de merveilleux que l'on retrouve dans cet écrit comme dans les autres légendes qui furent composées ou remaniées à l'époque mérovingienne et même sous les Carlovingiens, il faut, pour l'apprécier justement, se transporter dans le milieu où elles se produisaient. Un certain nombre de tombeaux de martyrs avaient échappé à toutes les catastrophes, mais les Actes étaient perdus et il n'en restait souvent que de vagues traditions dans le peuple. Pour satisfaire la pieuse curiosité des foules encore à demi-barbares, un historien d'occasion s'efforçait de reconstituer le passé et, dans sa science rudimentaire et naïve, mêlant ensemble les documents authentiques, les souvenirs incertains et les suppositions que son désir lui faisait considérer comme la réalité, il rédigeait une légende, telle la Passion de

(1) D'après Godescard, les reliques de saint Sabinien furent transférées, vers l'an 640, du village de Saint-Syre-sur-Seine où elles reposaient, et déposées à Troyes.

(2) Elle a été publiée en premier lieu par Camuzat, dans son *Promptuarium*, 384-391.

(3) Sur la critique des *Actes* des Saints, rédigés à l'époque mérovingienne, cf. Gabriel Monod, *Etudes critiques sur les sources de l'Histoire mérovingienne*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, huitième fascicule, p. 5 et suiv. Paris, 1872.

saint Sidroine ; le panégyriste enthousiaste ne trouvait rien de trop magnifique pour célébrer son héros.

La question d'identité du martyr sénonais est encore compliquée par ce que raconte Godescard, (1) au sujet des reliques vénérées au monastère de Messines. Adèle, veuve de Beaudoin de Lille, ayant fait après 1069 un voyage à Rome, reçut le voile des mains du pape Alexandre et apporta, en rentrant dans sa patrie, des reliques de saint Sidroine qui avait versé son sang pour la foi dans la ville éternelle, durant la persécution d'Aurélien ; elle en fit don aux Bénédictines de cette abbaye. Mais ce récit nous semble démenti par la présence dans cette maison religieuse de la Passion du martyr sénonais, ou du moins, s'il fait naître des doutes sur la véritable origine des reliques en question, il n'atteint pas le fond de cette composition hagiographique.

Il est encore un autre saint personnage sur lequel nous retrouvons les mêmes incertitudes qui rendent si difficile à étudier la période de l'église de Sens antérieure à l'empereur Constantin. Pendant tout le moyen-âge on a vénéré dans la partie septentrionale du diocèse, à Larchant, (2) un confesseur du nom de Mathurin. Son culte était connu dès le IX[e] siècle, car Usuard le mentionne dans son martyrologe, au premier novembre, en ces termes : « *Kal. nov. In pago Wastinensi sancti Maturini confessoris.* » Georgius cite également (3) un codex, faisant partie du fonds de la reine Christine de Suède, à la Vaticane, n° 511, où il été ajouté la même indication, de main plus récente, dans le martyrologe d'Adon. Saussaye a donné une longue notice sur saint Mathurin dans son *Martyrologe gallican*. En voici le résumé : Ce confesseur naquit au diocèse de Sens, à Larchant, sous l'empereur Galère Maximilien (fin du III[e] siècle). Son père,

(1) *Vie des Pères, martyrs*, etc. au 8 septembre.
(2) Ce bourg était situé dans le Gâtinais, non loin de Nemours.
(3) *Martyrologium Adonis*, p. X.

Marin, et sa mère, Euphémie, étaient de sang noble. Instruit dans le christianisme dès son jeune âge par saint Polycarpe, archevêque de Sens, il donna de bonne heure l'exemple des plus grandes vertus et il parvint à convertir ses parents qui reçurent le baptême des mains de Polycarpe. A l'âge d'environ vingt ans, il fut ordonné prêtre par ce même pontife, et sa sainteté, son pouvoir surnaturel brillèrent d'un tel éclat qu'il fut appelé à Rome par l'empereur pour délivrer sa fille de la possesion d'un démon. Après avoir opéré de nombreuses conversions dans cette ville par sa prédication et ses miracles, il y mourut, et, sur la demande qu'il en avait faite, son corps fut ramené à Sens et enseveli avec honneur. A cause des merveilles qui s'accomplissaient sur son tombeau, on construisit à Larchant en son honneur une belle église où furent déposées ses reliques. Au XVIe siècle, tous les ans, à la saint Barnabé, de grandes foules y venaient implorer secours et guérisons. (1)

Ce récit n'est qu'un extrait de la *Vie* de saint Mathurin qui se retrouve aujourd'hui dans divers manuscrits. Le P. Van Hoof en a publié une édition (2) collationnée d'après différents codex qui se trouvent à Paris, à Douai, à Bruxelles, etc. Le plus ancien est conservé à la Bibliothèque Nationale, m. l. n° 5568, et date du Xe siècle. D'après le même Bollandiste, cette Vie peut être reportée au IXe siècle : elle est la plus ancienne, et les autres, plus courtes, n'en sont qu'un abrégé. Il pense qu'on ne peut lui attribuer aucune autorité, car elle est remplie d'anachronismes, (3) de

(1) Saussaye ajoute que quand ses reliques furent rapportées de Rome à Sens, on les transféra d'abord à Paris et on les déposa quelque temps à l'endroit où fut construite plus tard l'abbaye des Trinitaires, de la Rédemption des captifs ; et de là vint qu'on leur donna le nom de Mathurins Il est plus vraisemblable de supposer qu'une partie des reliques fut envoyée plus tard à Paris.

(2) Cf. *Acta Sanctorum*, novembris, I, 245 à 259. Le texte est précédé d'une étude critique de cette vie et du culte de ce saint.

(3) Pour n'en citer qu'un, il est raconté que Mathurin passa, en allant à Rome, par l'île de Lérins, honorer le tombeau de saint Honorat, lequel n'a vécu qu'au Ve siècle !

contradictions et de fables au milieu desquels il est impossible de distinguer le vrai du faux. (1)

L'incertitude qui continue, après cette savante étude, de régner sur l'identité de saint Mathurin, n'est pas moins grande au sujet du pontife sénonais, Polycarpe, qui l'aurait instruit de la religion chrétienne et consacré prêtre. Il est rapporté dans les *Acta sanctorum* (2) un long passage de Saussaye où, après avoir parlé de Mathurin, cet historien note que le nom de Polycarpe a été ignoré pendant une grande partie du moyen-âge ; il ne fait cependant pas de difficulté de l'admettre au nombre des prélats sénonais, et parmi ceux qui ont été honorés du titre de confesseurs ou même de martyrs. Il raconte que, pendant une persécution qui sévissait à Sens, cet évêque fut exilé, à cause de sa foi, en Phrygie et qu'il y mourut dans les privations et les souffrances. De même, Pierre de Natalibus, dans la Vie de saint Mathurin, admet Polycarpe au nombre des bienheureux. Mais le critique des *Acta sanctorum*, sans aller jusqu'à mettre en doute son existence, conclut qu'il n'existe aucun vestige de son culte, et que Pierre de Natalibus n'a pas assez d'autorité pour le canoniser.

L'absence du nom de Polycarpe dans les anciennes listes épiscopales de Sens n'est pas non plus un motif suffisant de le rejeter. Comme on le verra ailleurs, la première liste, qui a été copiée par les autres, ne date que de la seconde moitié du IXe siècle. L'église de Sens doit, selon toute vraisemblance, être comptée parmi celles qui, pour des causes diverses, ont perdu à l'époque mérovingienne et même antérieurement le catalogue de leurs évêques. Lorsque, sous l'archevêque Anségise (871-883), un clerc, fouillant les anciennes archives, se préoccupa de reconstituer vaille que vaille la succession des pontifes, il obtint un résultat

(1) On peut encore consulter sur saint Mathurin : Thoisin, *Saint Mathurin*, étude historique et iconographique. Paris, 1889.
(2) Novemb. I, 8.

fort incomplet. Ce cas ne fut pas isolé, car, d'après M. Hemmer, (1) il arriva même de cataloguer les noms un peu au hasard et de brouiller l'ordre régulier de cette succession. Aussi, de telles listes, pour anciennes qu'elles soient, représentent le produit artificiel de recherches plus ou moins bien conduites et ne peuvent se réclamer en aucune façon du titre de traditionnelles.

Ce catalogue épiscopal, le plus ancien du siége de Sens, qui s'arrête à Evrard († 887), a reçu, de sa provenance, le nom de *Catalogue de Fontenelle*. (2) En voici le texte pour la période des origines : Savinianus, Potentius, Leontius, Severinus, Audactus, Eraclianus, Lunanus, Simplicius, Ursicinus. Il a été suivi par deux autres catalogues, l'un qui remonte à Archambaud (959-962), (3) et l'autre à Léothérie (1001-1032). (4) On retrouve également les mêmes noms, dans un ordre identique, au commencement de la charte de Clovis pour Saint-Pierre-leVif qui fut remaniée vers la fin de IXe siècle. Il y est parlé de la sépulture des évêques de Sens, des clercs de l'église Saint-Etienne, des plus notables de la ville et des habitants de l'endroit, à côté des corps des martyrs (Savinien et Potentien) et de leurs successeurs, les vénérables évêques de Sens : Léonce, Séverin, Audat, Eracle, Lunane et Simplice. (5) Peut-être les inscrip-

(1) Cf. *Revue d'Histoire et de Littérature*, I, 375. — M. L. Delisle est d'avis que toutes les listes n'offrent pas les mêmes caractères d'authenticité ; il en est qui ont été dressées pour ainsi dire au jour le jour et qui méritent la plus entière confiance D'autres, au contraire, ont été refaites ou complétées après coup, souvent à l'aide de textes suspects ou mal interprétés. Chacune des listes doit donc être contrôlée et critiquée isolément. (Cf. *Histoire Littéraire*, XXIX, 387.

(2) Il se trouve actuellement à la Bibliothèque Nationale, dans le manus. lat., n° 13069, fol. 75.

(3) Cf. Bibliothèque Nationale, manus. lat. n° 17187, fol. 363.

(4) Cf. Delisle, dans *Mémoires de l'Institut*, XXXII, 371.

(5) Le *Monasticum Gallicanum*, après Geoffroy de Courlon, place entre l'église de Saint-Savinien et l'abbatiale de Saint-Pierre-le-Vif le cimetière où reposaient ces corps.

tions des tombeaux furent-elles la base qui servit à établir cette première classification, et Polycarpe étant mort en pays étranger, son nom a pu être oublié, ou du moins ignoré des auteurs de cette liste. En tout cas, il n'y a rien de certain sur cette question.

Ce catalogue soulève une autre difficulté. Le premier évêque de Sens dont l'existence paraît attestée par des documents contemporains, porte le nom de Severinus. Il est marqué dans les actes du concile de Cologne (346). (1) (Bien que Mgr Duchesne rejette l'authenticité de cette assemblée, il ne met pas en doute l'existence des prélats signataires.) D'autre part, on pense qu'il est le même qu'un Séverin qui adhéra au concile de Sardique (vers 344). De là s'en suit que, bien qu'il soit sur le catalogue sénonais précédé d'un seul nom et suivi de quatre autres, il a dû avoir pour successeur immédiat Ursicin qui était évêque de Sens en 356. Pour tourner cette difficulté, quelques historiens, depuis le XVIIe siècle, ont admis deux Séverin, d'abord celui qui est le quatrième de la liste épiscopale (après Savinien, Potentien et Léonce), et un second dont il est question à propos des deux conciles mentionnés plus haut. Cette hypothèse nous paraît peu probable, et nous inclinons plutôt à croire que l'ordre des pontifes sénonais n'a pas été donné exactement dans la liste épiscopale de l'église de Sens, et que la vraie place de Séverin est après Simplicius.

Ces noms sont le seul vestige qui nous reste de la première période postérieure à la prédication de l'Evangile à Sens. Quel fut le sort de la chrétienté naissante ? L'église fut-elle dirigée par de simples prêtres avant d'avoir à sa tête des évêques ? A quelle époque vécurent chacun de ceux dont les noms nous sont connus ? Voilà des problèmes que, dans l'état actuel de la science historique, il est absolument

(1) Voir à cette date ce qu'il faut penser de ce concile.

impossible de résoudre. (1) Une seule chose est à noter, c'est que les Passions de sainte Colombe et de saint Sanctien ne font allusion à aucune organisation ecclésiastique à Sens. Ce silence vient-il de renseignements incomplets ou de l'absence d'évêque à cette époque ? Nous ne saurions le dire.

Au commencement du IVe siècle, les chrétiens commencèrent enfin à respirer sous Constance Chlore, et les apôtres se répandirent avec une nouvelle ardeur. Les églises se multiplièrent de toutes parts. Mais un autre danger apparaissait à l'horizon pour les églises gallo-romaines. Dès l'année 253, les barbares avaient commencé à passer le Rhin et à entrer en Gaule. Les invasions continuèrent, malgré les défaites sanglantes qui étaient infligées aux Germains, et le torrent grossissait toujours. Rome menacée avait relevé ses murailles, et les empereurs ordonnèrent aux villes de se munir de fortifications, en y employant, s'il le fallait, même leurs temples. Sens, comme les autres cités gauloises, se vit dans l'obligation de recourir à ce moyen suprême du salut, d'autant plus que les matériaux de construction étaient rares dans la région. On pense que ce fut l'empereur Constance Chlore qui fit bâtir ses puissantes murailles, en même temps que celles de Beauvais, Troyes et Langres. Les temples, les riches habitations, les édifices somptueux, l'amphithéâtre, les tombeaux même furent abattus, et avec leurs débris on établit pour les remparts une base formidable de blocs de pierre constituant ce que les les Romains appelaient l'*opus cyclopeum*. (2) Au

(1) En dehors des chroniqueurs sénonais qui tous ont publié une liste des archevêques de Sens, il existe plusieurs études critiques de cette liste, soit pour le IIe siècle soit pour le VIIe. Cf. Julliot et Blondel dans *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, VII, 229 et suiv. ; XV II, 1 et suiv.

(2) Ces pierres énormes avaient pour la plupart 1 m. 30 à 1 m. 60 de longueur sur 1 m. 30 de hauteur et d'épaisseur. Elles étaient placées de façon à présenter à l'extérieur la partie de la pierre seulement dégrossie : le côté sculpté fut noyé dans le massif de maçonnerie où on l'a trouvé intact au moment de la démolition.

dessus, le parement de la maçonnerie fut formé de petits pavés carrés de 12 à 15 centimètres de côté, séparés de distance en distance par trois rangées longitudinales de briques. (1) Parmi les inscriptions retrouvées à l'intérieur de ces murs, la dernière en date est du règne de Septime Sévère, vers l'an 210. Dans toutes ces ruines on n'a remarqué la présence d'aucun vestige chrétien.

Mais le temps approchait où Constantin, vainqueur de Maxence et seul maître de l'empire, allait employer tout son pouvoir au triomphe du christianisme. Il publia, en 313, l'édit de Milan qui en permettait l'exercice, et ordonna qu'on rebâtit partout, aux dépens du fisc, les églises qui étaient tombées en ruines ou qui avaient été démolies pendant les persécutions. Il écrivit à ce sujet à tous les gouverneurs des provinces et à tous les métropolitains, les avertissant de ne rien épargner pour obtenir ce résultat. (2) A cette époque, la Lyonnaise était divisée en deux provinces, dont la seconde avait Rouen pour capitale. Sens dépendait encore directement de Lyon. De plus, les chefs-lieux des peuples gaulois avaient abandonné pour la plupart leur ancien nom, pour prendre celui du peuple dont ils étaient le centre et en quelque sorte la personnification. Sens ne s'appellera plus désormais *Agedicum* mais *Senones*. (3)

En 314, sur la demande des Donatistes d'Afrique, l'empereur Constantin, de concert avec le pape saint Sylvestre, convoqua un concile à Arles. On ne connaît pas les noms de tous les évêques qui s'y rendirent. Parmi ceux qui sont indiqués dans les actes de cette assemblée, on voit, à côté des prélats du midi de la Gaule, Vocius de Lyon, Imbétause de Reims, Avitien de Rouen et enfin saint Rhétice, le célèbre évêque

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires*, 1re série, IX, 250 et suiv.

(2) *Vita Constantii*, II, 45 et 46 ; Ed. Vales.

(3) Cf. Longnon, *Atlas historique de la France*.

d'Autun qui avait déjà l'année précédente représenté l'épiscopat gaulois au concile de Rome. Il n'est pas question de l'évêque de Sens, quoique cette ville dût en posséder un à cette époque.

Mais à la faveur de la paix profonde dont jouit désormais l'Eglise, la vie religieuse grandit en force et en extension ; elle s'organise définitivement, et, à Sens en particulier, la période légendaire va bientôt prendre fin pour céder la place à l'histoire.

CHAPITRE II

Milieu du IVe siècle à 487

Il faut descendre jusqu'au milieu du IVe siècle pour trouver le premier évêque de Sens dont l'existence soit attestée par un document contemporain : encore ignore-t-on l'année de sa consécration et celle de sa mort. Il portait le nom de Séverin.

Grâce à la protection de l'empereur Constantin, la religion catholique avait fait des progrès considérables dans nos contrées. Mais l'église des Gaules venait à peine de sortir des persécutions qu'elle fut menacée à l'intérieur par un danger non moins redoutable. L'hérésie d'Arius, qui avait produit d'immenses ravages en Orient, commençait à se répandre dans les contrées occidentales, et Euphratas, évêque de Cologne, lui avait donné son adhésion. Le clergé et le peuple de cette ville, ainsi que plusieurs cités de la Germanie, le dénoncèrent à l'épiscopat gaulois.

D'après Sirmond, (1) saint Maximin de Trèves aurait convoqué un concile à Cologne même, le 12 mai 346, dans le but de confondre l'hérésie. Quatorze évêques de la Germanie et des Gaules y assistaient : dix autres s'y firent représenter. Avec Séverin de Sens se trouvaient Optatien de Troyes et Valérien d'Auxerre. Victorin de Paris y délégua un député, et Diopète d'Orléans envoya son suffrage par lettre. A la suite des actes du concile, chaque signature des prélats est accompagnée de la condamnation expresse de l'hérétique. Hâtons-nous d'ajouter que l'existence de ce concile est révoquée en doute par la plupart des

(1) *Concilia antiqua Galliæ*, I, 11.

critiques. (1) Mais le nom de Séverin se retrouve ailleurs dans un document d'une authenticité certaine.

Pour apaiser les troubles profonds causés par l'Arianisme dans toute l'Église, un concile général fut convoqué à Sardique l'année suivante, 347, par les empereurs Constant et Constance, sur le désir du pape Jules Ier. (2) Environ trois cents prélats catholiques répondirent à l'appel. Saint Athanase nomme quatre-vingt-quatre évèques des Gaules qui assistèrent à cette assemblée ou seulement souscrivirent les actes qui leur furent envoyés. Séverin y était présent avec Victorin de Paris (3). Le concile déclara, à une immense majorité, qu'on s'en tiendrait au symbole de Nicée, comme définissant d'une manière expli-

(1) Cf. Héfélé, *Histoire des Conciles*, traduction française, II, 5 et 6. — Dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, de l'Université de Louvain, 15 janvier 1902, 16 à 30, Mgr L. Duchesne étudie le concile de Cologne qu'il considère comme faux. Il n'admet pas, en effet, l'authenticité des actes, démontre que la chronologie des événements relatés dans le protocole de l'assemblée est inconciliable avec l'histoire du temps, et présente cette pièce comme l'œuvre d'une personne complètement ignorante des querelles théologiques du IVe siècle.

Les premiers auteurs qui les ont mis à contribution sont les biographes de saint Maximin. Il reste deux rédactions de cet écrit, une primitive, que l'on considère comme remontant jusqu'aux dernières années de Pépin le Bref, et une autre qui n'est qu'un remaniement de la première, exécuté en 839 par Loup de Ferrières. S'il est vrai que la première vie de saint Maximin fut rédigée du temps de Boniface et de saint Chrodegand de Metz, alors que commençaient à se retablir les métropoles et dans le but d'abaisser l'évêque de Cologne devant l'orthodoxie et l'autorité supérieure de celui de Trèves, nous inclinons à penser que Loup de Ferrières entreprit la révision de ce travail sur la demande de son ami Marcward, abbé de Prüm, au diocèse de Trèves.

Mgr Duchesne est d'avis que le témoignage de cet apocryphe ne doit pas être négligé dans l'établissement des listes épiscopales, car il suppose que le rédacteur du faux concile s'est aidé d'une pièce inconnue aujourd'hui, comme une adresse collective, conciliaire ou non, signée par un assez grand nombre d'évèques des Gaules, plus spécialement de la Gaule du Nord, par exemple une adresse envoyée à saint Athanase ou une adhésion aux décrets du concile de Sardique.

(2) Héfélé, ibid. I, 529.

(3) Cf. Hardouin, I, 670. — L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, I, 344.

cite et suffisante la foi catholique sur la divinité de Jésus-Christ.

On ignore les autres actes de l'évêque Séverin. Son successeur, saint Ursicin, devait être mêlé d'une façon plus active aux évènements qui agitaient alors l'église gauloise. Constance, devenu seul maître de l'empire, employa tout son pouvoir à favoriser l'Arianisme, et la persécution devint générale. L'évêque d'Arles, Saturnin, était dévoué à cette secte et à l'empereur, et, pour se venger de l'opposition de saint Hilaire, il obtint un décret qui bannissait en Phrygie le grand évêque de Poitiers et plusieurs de ses collègues. S'il faut en croire les historiens sénonais, suivis par le *Gallia Christiana*, (1) saint Ursicin s'était distingué par son orthodoxie et sa fermeté contre les Ariens, et il avait mérité d'être du nombre de ceux qui subirent l'exil pour la défense de leur foi.

Après un séjour de trois ans en Orient, Ursicin se rendit à Jérusalem où l'évêque, saint Cyrille, lui donna neuf corps des saints Innocents et des reliques de saint Jean Baptiste. A son passage à Césarée, il obtint également de saint Basile des ossements de saint Mammès, et, lorsqu'il fut de retour à Sens, il fit don d'une partie de ces reliques à la basilique de Saint-Etienne ; il devait déposer plus tard l'autre partie au monastère de Saint-Gervais et Protais. Saint Hilaire vint lui-même rendre visite à l'évêque de Sens, compagnon de ses luttes et de sa captivité, et, en mémoire de l'hospitalité qui fut donnée à l'illustre docteur de l'Eglise, la maison où il avait séjourné fut convertie en oratoire et garda son nom ; elle était près de la porte de la ville qui reçut le même nom, et elle forma durant le moyen-âge la paroisse la plus considérable de la cité. (2) Ces récits des chroniqueurs

(1) Tome XII, 4. — C'est ce volume, dans lequel est compris le diocèse de Sens, que concernent toutes nos références à cet ouvrage historiqne.

(2) Cf. *Acta sanctorum*, julii, V, 545.

sénonais ont été admis par divers historiens, en particulier par Ch. de la Saussaye. (1) Tillemont les rejette et n'admet qu'une chose certaine sur saint Ursicin, la fondation du monastère de Saint-Gervais et Saint-Protais.

En 355, il se produisit une révolution qui donna quelque répit à l'Eglise catholique et permit aux évêques de s'assembler dans des conciles et de chasser des siéges épiscopaux les chefs du parti arien. Julien, envoyé en Gaule par Constance avec la qualité de César, se fit bâtir une résidence à Paris et fut proclamé Auguste en mai 360. Il se montra d'abord favorable aux chrétiens pour ne pas déplaire à Constance. Saint Hilaire profita de cette accalmie pour réunir un synode en 362 ; (2) son but était de répondre aux évêques orientaux catholiques dont la foi était hésitante. On ignore quels furent les membres de cette assemblée parmi lesquels il est permis de compter Ursicin.

L'influence néfaste de l'empereur Julien, lorsqu'il fit une guerre ouverte au christianisme, ne dura que peu de temps ; Valentinien, qui eut l'empire d'Occident en 364, demeura attaché à la foi de Nicée, et sous sa domination l'église des Gaules put jouir de la paix et de la liberté. De zélés missionnaires en profitèrent pour répandre l'Evangile là où il était encore peu connu. Saint Martin, évêque de Tours, fut un des apôtres qui travaillèrent le plus vers ce temps à l'extirpation du paganisme. Sulpice Sévère nous le montre en Bourgogne, ou du moins à Sens vers 377. (3) Son influence qui s'étendait au loin était immense ; deux miracles furent attribués à son intercession dans le Sénonais, et les circonstances dans lesquelles ils se produisirent démontrent que la foi catholique y était répandue non seulement dans les villes mais dans les

(1) *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*, Paris, 1615.
(2) Cf. Mansi, *Concilia*, I, col. 358 et suiv.
(3) Dialog. III, 7. — Cf. Lecoy de la Marche, dans *Vie de saint Martin*, p. 92.

campagnes, et que les populations avaient une foi ardente dans le pouvoir surnaturel du grand thaumaturge.

Dans les *Dialogues* de Sulpice Sévère (1) on trouve le récit suivant : « Un territoire de la région sénonaise était ravagé tous les ans par la grêle. A bout de ressources, les habitants eurent recours à Martin et lui envoyèrent en députation leur préfet, Auspicius, dont les champs avaient le plus souffert du fléau. Martin par ses prières éloigna de ce pays la grêle, au point qu'on n'en vit plus pendant les vingt dernières années de sa vie. (2) Ce qui montre que ce fait n'était pas dû au hasard, mais à Martin, c'est que l'année même de sa mort la grêle revint, et la nature, elle aussi, pleura la mort de celui qui la réjouissait par sa vue. Si le lecteur incrédule exige des témoins, ce n'est pas un seul homme que j'appellerai pour l'attester, mais plusieurs milliers et tout le pays des Sénons. » Cet historien rapporte en terminant qu'il s'est entretenu naguère encore avec le fils d'Auspicius, Romulus, homme pieux et considéré, de ces choses qui étaient connues de tout le monde, et que l'on craignait pour l'avenir de nouvelles calamités, en gémissant que Martin eût été enlevé de ce monde.

Après la mort du saint, d'éclatants miracles attirèrent autour de son tombeau des foules nombreuses, et l'on s'y rendait du pays sénonais. Grégoire de Tours raconte (3) qu'une enfant de cette région, ayant la main desséchée, se rendit à une fête de saint Martin. Le quatrième jour de la solennité, comme elle priait debout près du tombeau, ses doigts se redressèrent en présence du peuple, et toute l'assemblée, témoin du prodige, vit la main s'imprégner d'un sang qui pénétrait peu à peu dans les veines : elle parais-

(1) Migne, *Patrologie latine*, XX, 215.
(2) Saint Martin étant mort en 400, c'est en 380 qu'il faut placer ce prodige.
(3) *Livre des miracles de saint Martin*, II, 55.

sait tellement avide de l'absorber qu'on l'eût prise pour une éponge qui depuis longtemps durcie absorbe avec vivacité le liquide. L'enfant éleva sa main guérie, les veines étaient pleines, les nerfs raffermis, et la peau, de pâle était devenue rosée. Le souvenir de ces prodiges demeura fixé pendant longtemps dans le souvenir des populations. Le culte du saint évêque de Tours est resté populaire pendant tout le moyen-âge, et plusieurs paroisses du diocèse ont adopté son patronage et son nom.

Les progrès du christianisme, attestés par ces manifestations de la foi, sont démontrés encore par trois tablettes de bronze découvertes au siècle dernier près du bourg de Montségur. (1) Elles étaient envoyées par les cités de Sens, d'Auxerre et d'Orléans, comme expression de leur reconnaissance à leur protecteur, C. L. Lupicinus, consulaire de la Grande Sénonie. Chacune de ces plaques porte gravé au pointillé, en tête de l'inscription, le monogramme du Christ, accompagné de l'A et de l'Ω. C'est peut-être le plus ancien spécimen que fournisse de ce symbole chrétien l'épigraphie gauloise. Cette profession officielle du christianisme prouve avc certitude que la grande majorité des habitants du Sénonais, de l'Auxerrois et de l'Orléanais avaient renoncé au paganisme. (2)

Voici l'inscription de la ville de Sens : *C. L. Lupicino V consulari — maxime Senonie — ob inlustra merita — civitas Senonum — Patrono suo dedicavit.* On n'est pas certain de l'identité de ce Lupicinus. Il est probablement le même personnage de ce nom, qui, après avoir été *magister equitum* en Gaule, devint consul en 367 avec Jovin, et qui apparaît jusqu'en 376 où il est généralissime en Thrace. Ces plaques votives

(1) Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

(2) Cf. Magen et Tolin, dans *Revue archéologique*, I. 90 et suiv. — Leblant, *Nouv. Recueil des Inscrip. chrét. de la Gaule*, antérieures au VIIIe siècle, dans *Documents inédits sur l'Histoire de France*. — Vaudin, *les Fastes de la Sénonie*.

ne purent être gravées avant 383, car Ammien Marcellin, qui dut commencer son *Histoire* en cette année, ne compte encore dans la Gaule que deux Lyonnaises: la première comprenait les villes de Châlons-sur-Saône, Sens, Bourges et Autun, avec Lyon pour capitale. (1) Dès 385 au plus tard, Rome a fait un démembrement des Gaules et partagé la première Lyonnaise en deux provinces, dont l'une gardait le même nom, et l'autre prenait le titre de *Senonia Lugdunensis*, avec Sens pour capitale. Polemius Silvius, dans une liste des provinces qu'il dressa en cette année, énumère les trois Lyonnaises et la *Sénonie*. (2)

Il faut rapporter probablement à une époque un peu postérieure un autre dessin du monogramme du Christ qui fut trouvé à Sens. D. Cottron rapporte dans sa *Chronique* de Saint-Pierre-le-Vif, d'après une ancienne relation, (3) que lorsqu'on fit des fouilles dans l'église de Saint-Savinien, en 847, on découvrit entre autre choses une large pierre sur laquelle étaient gravés le *labarum* de Constantin ainsi que le monogramme du Christ. Le dessin qu'il en donne représente un cercle dans lequel se trouve un X, avec un P, le coupant dans le sens vertical ; dans les deux triangles latéraux étaient représentés l'A et l'Ω. (4)

Le choix de la ville de Sens pour être le chef-lieu de l'une des provinces lyonnaises indique que son rôle politique avait augmenté. Les murs puissants qui la protégeaient et sa situation au centre de la

(1) Mommsen, à qui nous empruntons ces détails (*Mémoires sur les provinces romaines*, traduction G. Picot, p. 45), reconnaît cependant que la date de 383-396 donnée par lui pour la rédaction de l'ouvrage d'Ammien Marcellin n'est pas rigoureuse, et il y a lieu probablement de placer un peu avant 383 la division en quatre Lyonnaises. — *Bibl. hist. de l'Yonne*, I, 45.

(2) Mommsen, op. cit. — La seconde Lyonnaise fut également divisée en deux provinces dépendant de Rouen et de Tours.

(3) Bibliothèque d'Auxerre, manuscrit n° 213.

(4) D'après Dom Cabrol (*Dict. d'archéol. chrétienne*, I, col. 7), le modèle le plus ancien de ce monogramme trouvé en Gaule ne date que de 493.

Gaule septentrionale lui donnaient une importance particulière. En 350, au moment où l'empereur Magnence, maître de la Gaule, était mis en déroute par Constance et se réfugiait à Lyon pour s'y poignarder, l'un de ses frères, Décentius, qui était chargé de maintenir les provinces et résidait à Sens, mit également fin à sa vie en s'étranglant. (1)

Deux ans plus tard, Julien, ayant reçu de Constance le gouvernement des Gaules, avait battu les Francs et fortifié Cologne, puis il était venu prendre ses quartiers d'hiver à Sens. Ammien Marcellin qui rapporte ce fait, ajoute que c'était une place-forte très propre à lui servir de refuge. (2) Elle lui permit en effet d'échapper aux atteintes d'une multitude de barbares qui vinrent inutilement, pendant trente jours, l'assiéger dans cette ville. En 400, la *Notitia Dignitatum* (3) nous apprend que la *Lugdunensis Senonia* (4) comprenait alors la *Metropolis civitas Senonum*, ainsi que les six *civitates* de Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris et Meaux.

Sens, devenu capitale de la Sénonie, ne tarda sans doute pas à être constitué le chef-lieu d'une province ecclésiastique ayant la même étendue. C'est en effet l'époque de l'introduction du système métropolitain en Gaule. (5) Dès 341, le concile d'Antioche avait reconnu en principe la conformité des groupements de diocèses avec les divisions administratives de l'Empire. Le neuvième canon de ce concile déclare que l'évêque de la métropole civile devra être juge supérieur des affaires ecclésiastiques de la province, et qu'en conséquence aucun évêque suffragant ne peut rien entreprendre d'important sans le concours de son

(1) Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*, X.
(2) « *Oppidum tunc opportunum.* » Histoire de l'Empire romain, XVI, § 4.
(3) Longnon, *Atlas historique de la Gaule.*
(4) C'est à tort que l'on a donné plus tard le nom de Lyonnaise quatrième à la province de Sens.
(5) Cf. L. Duchesne, *Fastes épis.*, I, 89.

métropolitain. La constitution de la Sénonie en province ecclésiastique dut coïncider avec la mesure impériale dont il a été parlé, car nous lisons dans la Chronique de Saint-Marien, par Robert d'Auxerre, à propos de saint Valérien, nommé évêque de cette ville peu avant 374, que ce dernier et ses collègues (coepiscopi) de Sens, Chartres, Troyes, Meaux et Paris, donnèrent la consécration à saint Euverte, évêque d'Orléans. Les différents prélats mentionnés ici étaient précisément ceux des villes comprises dans la Sénonie.

Le métropolitain (1), suivant les canons des conciles, possédait, en dehors de la juridiction sur son diocèse, le droit de convoquer les synodes provinciaux, de les présider, et d'y proposer les résolutions à prendre ; de recevoir les accusations portées contre eux et de les juger en première instance ; de connaître en instance d'appel les affaires portées devant la juridiction des évêques comprovinciaux ; de confirmer ceux-ci, lorsqu'ils étaient élus ou nommés, de les consacrer et de recevoir leur serment d'obédience canonique. Il avait enfin la faculté, de concert avec le concile provincial, d'exercer sur eux la juridiction pénale, et même de les déposer, sauf réserve de la confirmation par le pape. (2)

Saint Ursicin, qui fut revêtu sans doute le premier du titre de métropolitain, compléta l'organisation religieuse de la ville de Sens, en fondant près de la porte du même nom un monastère, le premier, sous le nom de Saint-Gervais et Saint-Protais. Saint Ambroise venait de découvrir à Milan les tombeaux de ces martyrs (386), et leur renommée s'était répandue dans toute l'Eglise. L'évêque de Sens marchait ainsi sur les traces glorieuses de saint Martin qui avait fondé quelques années auparavant l'abbaye de Marmoutier,

(1) L'évêque de la métropole de chaque province garda ce nom qui ne fut remplacé en Gaule qu'au IXe siècle par celui d'archevêque.

(2) *Dictionnaire de la foi catholique*, par J. Gosehler. Traduction du docteur Wetzer, I, 501.

près de Tours, et son exemple devait être suivi peu après par saint Germain qui créa à Auxerre le célèbre monastère auquel fut donné son nom. (1)

Malgré les troubles de cette époque, on vit un grand nombre d'hommes s'efforcer, avec une sainte émulation, d'imiter les solitaires de la Thébaïde. Si le genre de vie des moines occidentaux fut moins éclatant,il eut quelque chose d'aussi héroïque et peut-être de plus difficile. Les solitaires de l'Egypte s'enfonçaient dans des lieux inhabités pour mourir au monde en s'en séparant ; ceux d'Occident se firent solitaires au milieu des provinces les plus peuplées et, sans s'éloigner de la société des hommes, ils eurent le courage d'y renoncer pour toujours. (2)

Ursicin mourut en odeur de sainteté, à une date inconnue, et fut inhumé à Saint-Gervais Saint-Protais. Son nom ne figure pas dans les martyrologes d'Adon et d'Usuard ; ce n'est que dans la suite que Bouillard le mentionne avec ces mots : « A Sens, les saints Ursicin et Pavace. » (3) Il est inscrit au martyrologe romain à la date du 24 juillet. On lui attribue pour successeur Théodore. D'après l'historien sénonais Guichard, ce dernier fut contemporain de saint Martin de Tours et sa mort survint en 391, la seizième année du pontificat du pape Siricius. L'évêque qui monta après lui sur le siége de Sens, Siclin, n'a pas laissé non plus de souvenirs. Tout ce qui paraît certain, c'est que l'un et l'autre furent inhumés au monastère de Saint-Gervais.

L'obscurité qui règne sur la vie de ces deux prélats comme de ceux qui les ont précédés, vint sans doute de l'épouvantable bouleversement qui secoua alors la

(1) *Hist. de l'Abbaye de Saint-Germain d'Auxerre*, par l'abbé Henry, 1853.

(2) Jager, op. cit. I 288.

(3) Ce saint Pavace n'apparait plus dans la suite à Sens. Il y a là une erreur qui est pour nous inexplicable. Il s'agit probablement de l'évêque du Mans qui portait le même nom et vivait au IVe siècle. Cf. *Act. sanct.* apr. II, 417-420.

Gaule. Stilicon, qui gouvernait l'empire d'Occident sous la minorité d'Honorius, sollicita en secret les nations barbares dont il tirait son origine, de faire irruption dans les Gaules. Les Vandales et les Alains passèrent aussitôt le Rhin et envahirent cette province qu'ils ravagèrent de fond en comble. La barrière de l'empire une fois rompue, une multitude de hordes arrivèrent à la curée. Saint Jérôme, dans une de ses lettres, dépeint ces calamités effroyables : « Des nations féroces et innombrables ont été jetées sur les Gaules. Toute l'étendue du pays entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin a été ravagée par les Quades, les Hérules, les Saxons, les Bourguignons, les Allemands..... » Saint Prosper d'Aquitaine, d'un autre côté, nous retrace d'autant mieux les excès des barbares qu'il en avait été lui-même le témoin épouvanté. Les temples du Seigneur brûlés, les vases sacrés profanés, les vierges et les veuves déshonorées, les enfants égorgés dès l'âge la plus tendre, les solitaires massacrés dans leurs grottes, chargés de chaînes, frappés à coups de fouet et jetés dans les flammes....., tels sont les traits de l'affreuse peinture de ces dévastations qui le portent à dire que « si l'Océan eût inondé toutes les Gaules, il eût causé de moindres maux. » Malgré la force de ses remparts, Sens ne dut pas résister au torrent, et il faut voir sans doute dans ce cataclysme la cause de la perte des documents antérieurs et du silence de mort qui règne sur cette période de l'histoire sénonaise.

A la faveur de l'anarchie provoquée par ces invasions, les Pélagiens répandirent leur doctrine, mais Valentinien, dès le début de son règne (425), adressa à Almachius, préfet des Gaules, une constitution confirmant les mesures qu'avait prises Honorius contre les hérétiques et les juifs. Malgré cette intervention de l'empereur, le Pélagianisme se développa avec rapidité en Angleterre, et les catholiques de cette contrée ne se sentant pas assez forts pour résister à leurs

adversaires, eurent recours au Saint-Siége : ils envoyèrent également une députation aux évêques des Gaules dont ils connaissaient le zèle et la science. Ceux-ci, pour répondre à cette demande, se réunirent dans une ville dont le nom ne nous est pas parvenu. Le père Boschius (1) pense que le lieu de ce concile était Troyes ; mais le texte des Actes de saint Loup (2) nous laisse entendre qu'il fut tenu ailleurs, et nous inclinons à penser que l'assemblée eut lieu dans la province et dans la ville de Sens. En effet, les deux prélats choisis par le concile étaient des suffragants de cette métropole et, de là, pour se rendre en Angleterre, ils devaient passer par Paris, ce qu'ils firent en effet. Prosper d'Aquitaine, dans sa chronique, attribue à l'année 429 la mission de saint Germain et de saint Loup, et Baronius adhère à son sentiment, en datant le concile de la même année.

Saint Germain et saint Loup furent en effet chargés d'aller en Angleterre combattre l'hérésie pélagienne, et le pape ratifia ce choix. Les deux champions du Catholicisme étaient dignes en tous points de remplir ce rôle difficile. L'ancien préfet, devenu évêque d'Auxerre, était alors par sa sainteté, sa science et la dignité de son caractère, l'oracle de l'église des Gaules : saint Loup, enlevé malgré lui à son abbaye de Lérins et élu par le diocèse de Troyes, s'était déjà rendu célèbre par deux années d'épiscopat. Leur voyage ne fut qu'une suite de triomphes.

En passant à Paris, saint Germain inspira une telle vénération que, dans la suite, les habitants mirent sous sa protection l'église dont la paroisse devint au moyen-âge la plus importante, après Notre-Dame. Lorsque les deux prélats arrivèrent à Nanterre, la foule accourut à leur rencontre pour implorer leur bénédiction. L'évêque d'Auxerre discerna dans la multitude une

(1) *Acta Sanctorum*, julii, VII, 86.
(2) Ibid., 85 : « *Conveniunt ex diversis urbibus Galliæ, convenit et Lupus Tricassinæ ecclesiæ.* »

jeune vierge, du nom de Geneviève, et il prédit à ses parents la sainteté éclatante à laquelle cette enfant devait parvenir un jour. Pendant leur séjour dans la Grande Bretagne, ils parvinrent, après de longues luttes, à confondre les Pélagiens. Les Bretons ayant été, sur ces entrefaites, attaqués par les Pictes et les Saxons, saint Germain se mit à leur tête, et, faisant appel à sa science militaire, il leur permit de remporter une victoire éclatante sur leurs ennemis.

Le grand évêque d'Auxerre rendit un service non moins signalé à son pays. M. G. Kurth (1) le raconte dans une belle page que nous voulons citer. « Aétius, dans son désespoir de porter remède aux troubles sans cesse renaissants dans plusieurs provinces gauloises, ne trouva rien de mieux que de confier la répression des rebelles aux Alains, peuplade féroce qu'il établit dans la vallée de la Loire, sur les confins de l'Anjou. On vit alors, à la voix du généralissime des Gaules, ces hordes barbares s'ébranler sous leur roi Eucharic pour le pillage et le massacre des populations gauloises (peu après 435). La terreur fut grande dans les villes menacées de l'Entre-Seine-et-Loire. Elles s'adressèrent à saint Germain d'Auxerre, qui jouissait d'un ascendant immense et qui parvint pour quelque temps à arrêter la répression. On se souvint longtemps, en Gaule, de ce vieux prêtre qui traversa les rangs de la cavalerie alaine en marche pour sa mission sanglante et qui alla saisir par la bride le cheval d'Eucharic. Le barbare céda aux supplications du saint vieillard, mais en réservant la ratification d'Aétius ou de l'empereur, et le pontife partit aussitôt pour aller chercher cette ratification à Ravenne. Mais, dans l'intervalle, un nouveau soulèvement des villes gauloises vint mettre fin aux bonnes dispositions qu'il avaient rencontrées à la cour, et Germain mourut à Ravenne, sans avoir eu la satisfaction de faire signer une paix durable. »

(1) *Clovis*, I, 209.

Les relations de la Gaule avec le Saint-Siége étaient alors très actives et les papes entretenaient un commerce épistolaire suivi avec l'épiscopat, le mettant au courant des principaux événements de l'Eglise. C'est ce que firent notamment vers ce temps Boniface I[er], en 419, Célestin II en 431, et Léon I[er] (452) qui envoya aux évêques un exemplaire des canons du concile de Chalcédoine, en annonçant que tous les Pères s'étaient unis dans la même croyance et que les égarés avaient enfin ouvert les yeux à la vérité.

Pour éviter toute erreur et toute fraude dans ses rapports avec le clergé, le pape Zozime écrivit aux évêques des Gaules, prescrivant que les prélats, prêtres, diacres et autres clercs qui iraient à Rome ou dans quelqu'autre région, devraient prendre des *lettres formées* de l'évêque d'Arles, sans quoi ils ne seraient pas reçus. (Depuis longtemps déjà les métropolitains de cette ville exerçaient une sorte de juridiction primatiale sur la Gaule méridionale). On pense que ce fut le concile de Nicée qui traça ce modèle de correspondance secrète. Elles servaient de lettres de communion ou de recommandation, et les évêques prenaient de grandes précautions pour empêcher les faussaires de les contrefaire. Nous les verrons plus tard employées dans la province de Sens. (1)

Mais de nouveaux malheurs allaient fondre sur nos contrées et les couvrir encore de ruines. En 451,

(1) Pour rédiger ces lettres, on mettait en tête les premiers caractères grecs du nom des trois personnes de la Trinité et celui de saint Pierre, pour marquer qu'on était en communion avec le siége de Rome, ainsi : πυαπ. Ces lettres, aussi bien que celles du mot *Amen* qui était à la fin, étaient censées numérales, comme elles le sont en grec, et toutes ensemble formaient le nombre 660, commun à toutes ces correspondances. Mais de plus on prenait la première lettre du nom de celui qui écrivait, la seconde du nom de celui à qui l'on s'adressait, la troisième de celui dont il était question, et la quatrième du nom de la ville où l'on était. Toutes ces lettres, avec l'indiction courante, formaient un certain nombre qui était exprimé dans le contenu de la missive, signée par l'évêque qui la donnait et la fermait de son sceau. Jager, op. cit. I. 353. — Cf. *Dictionnaire de Liturgie*, D. Cabrol, col. 1259.

Attila, roi des Huns, entre en Gaule comme un torrent impétueux, avec une armée immense, ravageant tout sur son passage. De Metz il se dirige sur Troyes, mais saint Loup va au devant de lui, et parlant avec l'autorité que lui donne la foi et la confiance en Dieu, il obtient le salut de la ville. De là, le barbare se dirige sur Orléans, et s'il n'ose attaquer, sur son passage, la ville de Sens défendue par ses murailles redoutables, il passe non loin de là, dévastant une partie du diocèse. Devant la menace du danger, l'évêque d'Orléans, saint Aignan, était accouru à Arles pour demander du secours et il avait organisé la défense de la cité. Le patrice Aétius, soutenu par les peuplades franques et par Mérovée, à la tête des Saliens, tomba à l'improviste sur les envahisseurs et les força à battre en retraite. Dans une nouvelle bataille, Attila devait être mis en déroute et rejeté au delà du Rhin.

Le rôle très important que remplissaient alors les évêques, non seulement au point de vue religieux mais encore politique et militaire, s'explique par la situation prépondérante qu'ils avaient prise dans les cités gauloises. Aux derniers temps de l empire, l'oppression des villes romaines en vint à un point que, dans l'intérêt du fisc, il fallut modérer ses rigueurs. L'Etat s'imposa des entraves et on vit s'élever une nouvelle magistrature qui eut pour but officiel de défendre les intérêts de la cité et fut investie de pouvoirs spéciaux contre la violence et l'arbitraire des fonctionnaires publics. Tel fut le *defensor civitatis*. Ce nouveau tribun du peuple eut pour principal office de protéger ceux qui ne pouvaient se défendre eux-mêmes, les veuves, les orphelins, les pauvres, la paisible population des campagnes. Pour donner à cette magistrature tutélaire plus de popularité, toute la cité fut appelée à concourir à son élection. Le clergé y eut sa part et bientôt elle devint prépondérante. Il en profita pour élever l'évêque à cette dictature civile. Ce fut du reste un bonheur pour les municipes que de trouver pour

défenseur un homme qui, par sa haute situation, son influence religieuse et son caractère pût inspirer également aux grands et au peuple respect et confiance. Outre ce titre, beaucoup d'autres priviléges, accordés par les empereurs depuis Constantin, augmentaient l'action civile de l'évêque et faisaient de lui le premier personnage à la curie comme au sanctuaire. (1)

D'après l'historien sénonais Fenel, Mérovée, après la défaite des Huns, aurait réduit sous son pouvoir une partie de la Gaule septentrionale, notamment les villes de Sens, Paris, Orléans, Châlons, et aurait établi sa capitale à Sens : mais quelques années plus tard il aurait transféré le siége de son gouvernement à Paris et abandonné Sens aux Romains. Ajoutons que cette affirmation manque de preuves sérieuses.

La vie de l'évêque qui dirigeait alors l'église de Sens, Ambroise, est très obscure. On ignore même la date exacte de sa mort qui dut survenir vers 460. Bien que sa mémoire ne soit pas marquée dans les anciens martyrologes ni dans celui de Rome, son culte, au témoignage des *Acta sanctorum*, (2) est certain. Dans le supplément du martyrologe d'Usuard, Grevenus marque son anniversaire au trois septembre. Galesinus le mentionne en ces termes : « A Sens, saint Ambroise, 13e évêque, qui pendant trente-cinq années, comme un saint ouvrier et un bon pasteur, enseigna parfaitement son peuple, par ses paroles et ses exemples, à pratiquer la vertu et à rechercher les vrais biens. » Il est marqué comme saint dans la liste des évêques de Sens insérée au canon du Sacramentaire de Stockolm (xe siècle).

Son successeur, Agrice (Agricius ou Agrœcius), avait été mis par lui au rang des clercs de la métropole, et par sa science et ses rares qualités il mérita de lui succéder. On ne sait rien non plus de l'action qu'il exerça sur le diocèse, et il n'est connu que par une

(1) Cf. D. Pitra. *Vie de Saint Léger*, 211.
(2) Septemb. III, 660.

lettre que lui adressa Sidoine Apollinaire. Lorsque cet ancien préfet de l'empire avait été élevé sur le siége épiscopal à Clermont (472), il avait employé au service de l'Eglise les hautes capacités qui l'avaient rendu célèbre. Euladius, évêque de Bourges, étant mort vers ce temps, avant la soumission de la ville aux Visigoths, il y eut de grandes brigues pour l'élection de son successeur ; les citoyens divisés appelèrent Sidoine, comme premier suffragant de cette métropole de la première Aquitaine, et ils convinrent par écrit de le rendre seul arbitre de l'élection.

Pour suppléer à l'absence des autres évêques de cette province qui n'avaient pu se rendre à Bourges, parce qu'ils étaient sous la domination d'Evaric à qui l'Auvergne n'était pas encore soumise, Sidoine invita des prélats des autres provinces à l'élection et il écrivit en particulier à Agrice. Il l'informait que la ville de Bourges était en proie à toutes sortes d'intrigues, que l'impudence se montrait à découvert et que plusieurs des prétendants allaient jusqu'à offrir de l'argent pour obtenir cette dignité. Il conjurait donc Agrice de venir le soutenir de son autorité et de ne point s'excuser par la diversité des provinces. « Venez, lui disait-il, venez aider mon inexpérience, donner de l'éclat à notre assemblée et arrêter par votre présence vénérée toutes les brigues. Bien qu'il ne s'agisse pas de la Sénonie dont vous êtes le chef, n'hésitez pas à accourir au secours de l'Aquitaine, car il importe peu que nous soyons de provinces différentes, quand il s'agit de l'intérêt de la religion qui nous est commun. Du reste, la prérogative de votre rang sera respectée : jusqu'ici personne n'a été présenté par moi, personne n'a été nommé ni élu ; nous réservons tout à votre décision. Si vous entreprenez ce voyage, vous montrerez que votre province peut avoir des bornes, mais que votre charité n'en a point. » (1)

Agrice répondit à cet éloquent appel. Il se rendit à

(1) Migne, LVIII, col. 568.

Bourges avec d'autres prélats, et Sidoine Apollinaire, après avoir pris leur avis, convoqua le peuple dans l'église. Après un discours habile où il prévenait toutes les objections qui pourraient être faites à leur choix, il déclara Simplicius le plus capable d'occuper le siége métropolitain de cette ville. Suivant un usage assez répandu à cette époque, Euladius avait été marié avant d'embrasser le sacerdoce, et Simplicius était son propre fils en même temps que son successeur. (1)

Le métropolitain de Sens, Agrice, s'endormit dans le Seigneur en 487, et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Gervais d'où son corps fut transféré plus tard à Saint-Pierre-le-Vif (876). Il est marqué également sur le Sacramentaire de Stockolm, avec le titre de saint. On célébrait autrefois sa fête à Sens le 13 juin, jour anniversaire de sa mort. (2) Avec cet évêque se termine dans notre pays la période gallo-romaine. (3) Les documents qui la concernent sont rares, mais ils suffisent à nous montrer que l'église de Sens, au milieu du IVe siècle, est entièrement sortie de la période de formation. La population, en grande majorité, fait profession officielle du christianisme ; la foi est vive et elle obtient des miracles. Les évêques, qui sont mêlés aux grandes luttes théologiques du temps, demeurent attachés fidèlement à l'orthodoxie. Lorsque la Sénonie est érigée en province, sa capitale devient également la métropole de cinq diocèses importants, et son influence s'étend au loin. Alors

(1) Migne, Ibid. col. 575.

(2) Elle a été depuis, pour cause d'occurrence, renvoyée au 15 du même mois.

(3) A propos de saint Agrice, Dom Mathoud a relevé une grave erreur de Taveau qui le confond avec un évêque d'Antibes, du même nom, et le fait assister à un concile d'Orange en 441. *Catalogus Archiepis. Senon.* 6. Nous ne mentionnerons pas dans le cours de cet ouvrage toutes les erreurs chronologiques ou autres que nous avons rencontrées nous-même chez certains chroniqueurs sénonais ; il faudrait pour cela de nombreuses dissertations qui ne rentrent pas dans le cadre de cette étude. Nous ne relèverons que les erreurs les plus graves.

que l'empire romain agonise et que les pouvoirs publics n'existent presque plus, les évêques de la province deviennent les défenseurs attitrés des cités, à l'intérieur comme à l'extérieur. Ils maintiennent l'ordre, autant qu'il est possible, avec l'exercice de la justice ; ils se dressent en face des envahisseurs, opposent la puissance morale de la religion à la force brutale, et relèvent le courage des peuples désespérés. Alors que les Gaules paraissent condamnées à retomber dans la barbarie, l'Evangile dompte peu à peu les hordes sanguinaires, et, de ces races qui vont se pénétrer et se confondre, il formera la grande et valeureuse nation française.

CHAPITRE III

487-623

Vers la fin du ve siècle, l'avenir s'annonçait de plus en plus sombre pour la Gaule. Morcelée au nord et au sud par les barbares, elle périssait graduellement sous leurs coups ; comme les provinces du nord, elle était menacée de voir la destruction de ses sanctuaires, la dispersion des fidèles, la fin de la hiérarchie et l'extinction du nom chrétien. Mais la cause de la civilisation ne fut pas perdue, grâce à l'Eglise et à l'épiscopat qui demeurèrent inébranlables devant l'invasion ; lorsque les Francs arrivèrent, ils trouvèrent debout, sur les ruines de l'empire romain, cette puissance spirituelle dont le prestige allait bientôt les conquérir.

Il ne reste aucun document sur la manière dont Clovis, après avoir conquis le nord de la Gaule, s'empara du pays entre la Seine et la Loire, dont faisait partie la province de la Sénonie. Se basant sur un passage de Procope, M. G. Kurth (1) suppose que cette région était alors organisée en un certain nombre de républiques municipales qui étaient, sinon gouvernées, du moins inspirées par leurs évêques. N'ayant plus d'épée pour la défendre, la Gaule centrale s'était mise sous leur protection. Installés dans les palais des gouverneurs, ils avaient hérité non seulement du logis abandonné, mais encore de leurs fonctions désormais sans titulaires. Le même historien pense que Clovis y implanta son autorité, non au moyen de la guerre, mais par voie des négociations pacifiques. Les Gaulois voyaient dans les Francs plutôt des libérateurs qui les affranchissaient du fantôme impérial et ne venaient pas envahir leur pays, mais le soumettre à leur roi.

(1) *Clovis*, I, 253.

On place généralement vers 496 la conquête que Clovis fit sur Syagrius de toute la région située entre la Seine et la Loire, dont les Bourguignons et les Visigoths n'étaient pas les maîtres. (1) Le roi victorieux songa alors à affermir son trône par une haute alliance ; il obtint du maître de la Bourgogne, Gondebaud, la main de sa nièce, Clotilde, qui était chrétienne. On sait comment Clovis se convertit à la bataille de Tolbiac et résolut de recevoir le baptême. Les récits de Grégoire de Tours et d'Hincmar nous font connaître avec quelle magnificence s'accomplit cette cérémonie dans la ville de Reims. Après que le roi eut été baptisé des mains de saint Rémy, les évêques présents et les ministres sacrés conférèrent le sacrement à plus de trois mille officiers et soldats, sans compter les femmes et les enfants. C'était l'élite de la nation franque qui embrassait le catholicisme, et une ère nouvelle commençait pour notre pays.

Parmi les prélats que saint Remy avait invités à prendre part à cette grande solennité et à lui prêter leur concours pour la préparation des nombreux catéchumènes, les Bollandistes affirment qu'il faut probablement compter Héracle, le métropolitain de Sens, Ce fait est donné comme certain par l'auteur de la Vie de cet évêque, d'après laquelle il fut « non seulement témoin mais coopérateur de saint Remy dans cette œuvre divine. » (2) Geoffroy de Courlon et les chroni-

(1) S'il faut en croire Mézeray (*Histoire de France*), Sens serait tombé au pouvoir de Clovis vers 486, ainsi que Soissons, Reims, Troyes, Châlons et Auxerre. Mais on sait qu'il est sujet à caution. D'après A. Marignan, dans *Etudes sur la civilisation française, La Société mérovingienne*, p 26, l'établissement des Francs dans le nord et dans l'est de la Gaule est attesté par un grand nombre de noms de lieu. Leur colonisation est profonde et importante. Dans cette partie, le système des villages est prépondérant. Sa limite sud serait une ligne passant par Poligny. ., Vézelay, Auxerre, Sens, Alençon, etc.

(2) Les *Acta Sanctorum*, jun. II, 69 à 71, donnent la légende de ce saint d'après un ancien manuscrit et le bréviaire de Sens. Cet écrit est probablement celui auquel l'auteur de l'*Histoire Littéraire*,

queurs sénonais après lui ont adopté le même sentiment.

Parmi les rares souvenirs authentiques qui sont restés de la vie de Clovis, un de ceux qui paraissent avoir le plus d'autorité, intéresse particulièrement le diocèse de Sens. Ce prince témoignait une grande déférence envers les personnes qui se distinguaient par l'éminence de leurs vertus ; avec ses contemporains il croyait à l'efficacité de leurs prières et il était convaincu qu'elles avaient le don d'opérer des miracles.

Au dire d'un hagiographe (1), il fut lui-même favorisé d'une guérison miraculeuse par l'intercession d'un vénérable solitaire. Il était en proie depuis deux ans à la maladie, malgré les soins des médecins, lorsque, sur le conseil d'un de ces derniers, il fit venir Séverin, abbé de Saint-Maurice d'Agaune, en Valais, dont la puissance surnaturelle opérait des merveilles (506). Arrivé près du roi, le saint religieux ôta son manteau et l'en revêtit ; à l'instant la fièvre abandonna le malade. Pour témoigner sa reconnaissance envers Dieu, le prince fit distribuer aux pauvres d'abondantes aumônes et mit tous les prisonniers en liberté.

Lorsque sa présence ne fut plus nécessaire à Paris, saint Séverin reprit le chemin d'Agaune. Il s'arrêta sur son passage à Château-Landon, au diocèse de Sens, près de deux prêtres qui servaient Dieu dans un oratoire qu'ils s'étaient construit, et, après un court séjour, il mourut pieusement et fut inhumé dans ce modeste

VI, 540, fait allusion, et dont il place la rédaction vers 995, sans toutefois donner le motif de cette opinion. Molinier (*Les Sources de l'Histoire de France*. I. 197), renvoie la composition de cette légende au plutôt au XI[e] siècle.

(1) La Vie de saint Séverin fut composée, d'après le prologue de cet écrit, (*Act. Sanct.* febr. III) sur l'ordre de l'archevêque Magnus (801-810), d'après un écrit antérieur qu'il attribue à un prêtre, Faustus. Cette Vie toutefois ne contient pas autre chose que le récit du voyage du saint pour aller guérir Clovis et de sa mort à Château-Landon, avec l'épisode de la guérison miraculeuse de l'évêque de Nevers.

temple. Le tombeau de saint Séverin était, dès le VIIe siècle, l'objet d'un culte religieux dans cette petite ville (1) et l'on voit par la *Vie* de saint Eloi (I, 32) que celui-ci fabriqua une châsse pour y déposer les ossements du saint. D'après le martyrologe d'Usuard et une recension de celui de Bède, la guérison miraculeuse de Clovis par saint Séverin était admise sans conteste au IXe siècle, ainsi que sa qualité d'abbé d'Agaune et sa mort à Château-Landon.

Lorsque le fondateur de la monarchie franque fut baptisé, les motifs de piété vinrent s'ajouter aux raisons politiques pour lui faire vénérer l'épiscopat qui était le plus ferme appui de son pouvoir, et dont le caractère religieux, la sagesse et les vertus agissaient profondément sur son âme de barbare. Après la longue guerre d'Aquitaine, il avait adressé à tous les évêques de son royaume une circulaire par laquelle, cherchant à soulager les souffrances des populations les plus éprouvées, il prenait sous sa protection spéciale les personnes et les biens d'église. Il publia un nouvel édit, rappelant aux prélats ces dispositions bienveillantes, et déclarant qu'il leur appar-

(1) Cf. Mabillon, *Act. S. O. S. B.* I, 568, et *Annales* I, 28. — *Gallia Christiana*, XII. — *Acta Sanct.* jul. II, 544-551. — La valeur de cette légende de saint Séverin est très discutée. D'après God. Kurth (*Clovis*, II, 106), ce récit est loin d'être garanti, bien qu'il en soit souvent fait état, même par des historiens peu tendres à l'endroit des légendes, notamment par W. Schultze, *Das Merovingische Frankenreich*, 72, et en dernier lieu par Arnold, *Cæsarius von Arelate*, 242. L'historien de Clovis ajoute plus loin (p. 266-267) qu'il n'entre pas dans sa pensée d'accepter ce document sans contrôle, mais que les motifs allégués contre son authenticité par Krusch, dans les *Monum. Germ. hist.*, ne suffisent pas pour lui permettre de traiter l'auteur de faussaire. Cependant la démonstration du savant allemand a paru convaincante au critique des *Analecta Bollandiana*, 1897, 85, et à D. Cabrol, dans le *Dictionnaire de Liturgie*.

On peut consulter encore sur cette question : *La falsification des Vies des Saints burgondes*, dans les *Mélanges de Julien Havet*, 41-56. — *Scriptores rerum merovingicarum*, III, 166. — Giry, la *Vie de saint Maur*, du pseudo Festus. — *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1896, 57. — *Hist. litt.* III, 111.

tenait de s'en prévaloir pour rendre la liberté à toute personne d'église prisonnière et même de faire racheter les captifs qui n'étaient pas sous leur protection spéciale (1).

Mais il est un autre acte, plus important et plus solennel, où le monarque témoigna officiellement la protection qu'il accordait à l'Eglise. Après avoir réglé l'administration de ses nouveaux états, il se proposa de travailler au développement de la discipline ecclésiastique qui avait eu beaucoup à souffrir pendant la conquête. Il convoqua à cet effet, avec l'assentiment des évêques, un concile à Orléans, au mois de juillet 511, quelque temps seulement avant sa mort (2). L'épiscopat franc, de son côté, renouait par cette assemblée nationale la tradition conciliaire, et faisait œuvre de régénération à la fois religieuse, politique et sociale. En le réunissant après l'annexion du royaume d'Aquitaine et dans une ville limitrophe de cette contrée, Clovis avait sans doute pour but de s'attacher fortement sa nouvelle conquête, d'autant plus qu'il ne fut présidé ni par le métropolitain, Héracle de Sens, ni par saint Rémy, qui n'y assistèrent pas, mais par Cyprien de Bordeaux, métropolitain de la première Aquitaine. Cependant la plus forte proportion des évêques présents appartenait aux provinces Lyonnaises qui formaient le noyau de la monarchie. Tous les suffragants de Sens y assistaient.

Parmi les questions soumises aux délibérations, il y en avait deux qui présentaient un intérêt particulier pour l'Etat, celle du droit d'asile et celle du recrutement du clergé. En ce qui concerne le premier point, l'assemblée ratifia les dispositions inscrites dans le code théodosien et confirmées dans la loi des Burgondes. Elle proclama l'asile inviolable non seule-

(1) Sirmond, op. cit. I, 172.

(2) Cf., pour plus de détails sur ce concile. G. Kurth, op. cit. II, 135 et suiv., dont nous ne faisons que résumer ici la magistrale étude.

ment dans le sanctuaire lui-même mais encore dans l'atrium et dans les habitations ecclésiastiques qui l'entouraient. Il constituait une des plus précieuses garanties d'ordre public et un des meilleurs moyens d'adoucir les mœurs. Sans supprimer le châtiment des coupables, il en atténuait seulement la rigueur cruelle ; il mettait un obstacle à l'exercice illimité de la vengeance privée et préparait de loin la substitution du règne du droit à celui de l'arbitraire.

La question du recrutement du clergé n'était pas moins complexe. La liberté des vocations écclésiastique rencontrait un double obstacle, d'abord dans la loi impériale qui défendait aux curiales l'entrée de la cléricature, (sous l'empire romain, beaucoup d'hommes avaient embrassé l'état ecclésiastique pour se dérober à l'écrasant fardeau des charges publiques qui pesaient sur la haute classe), puis dans l'institution de l'esclavage, car l'ordination d'un esclave, en lui rendant la liberté, constituait un vol pour son maître. Le concile prit des dispositions qui revendiquaient les droits de l'Eglise, tout en sauvegardant ceux de l'Etat et des maîtres d'esclaves.

Les autres délibérations du concile roulèrent toutes sur des questions exclusivement religieuses ou ecclésiastiques. Un canon proscrivit une superstition que l'antiquité avait léguée au monde chrétien : c'était une espèce de divination qui consistait à ouvrir par hasard les livres saints et à attribuer la valeur d'un oracle aux premiers versets qu'on y lisait. Mais cet abus ne put être extirpé, pas plus que d'autres pratiques, telles que le *Jugement de Dieu*, ou combat singulier, établi pour terminer les disputes ou les différends ; le serment prêté dans l'église, sur l'autel, sur l'évangile, etc., qui déchargeait d'une accusation et faisait souvent des parjures ; ou encore les épreuves par le fer rouge, l'eau bouillante, qui avaient lieu également dans les églises, avec des cérémonies aussi étranges que l'action elle-même : le peuple s'imaginait

que Dieu eût plutôt fait un miracle que de permettre que l'innocent succombât dans une pareille occasion (1).

Une grande largeur d'esprit présida au règlement des difficultés relatives à l'arianisme. Le concile favorisa de tout son pouvoir la conversion des hérétiques, en particulier par la permission donnée aux prêtres de cette confession, s'il n'existait pas d'autre obstacle, de conserver leur rang lorsqu'ils passeraient dans l'église orthodoxe. Le culte et la liturgie furent l'objet de plusieurs importants canons. Les évêques prirent sur l'assistance à la messe du dimanche, la durée du carême et les Rogations des dispositions dont quelques-unes ont encore aujourd'hui force de loi. La discipline ecclésiastique était un des points dont l'Eglise se préoccupait avec le plus de sollicitude. On arrêta sur ce sujet un grand nombre de décisions. Il fut rappelé aux fidèles, dispersés dans les paroisses rurales, l'obligation d'affirmer par intervalle leur attachement à leur évêque, en venant assister aux offices de la cathédrale les grands jours de fêtes chrétiennes. L'autorité épiscopale fut confirmée sur toutes les personnes et églises ainsi que sur la totalité de l'étendue de son diocèse. Il lui était subordonné les religieux comme les laïques, et défense fut faite aux prêtres et aux moines d'aller, sans sa permission, demander au roi un bénéfice. L'évêque, de son côté, était invité à ne pas oublier ses devoirs qui lui étaient rappelés dans plusieurs canons.

Plusieurs autres dispositions des conciles antérieurs furent renouvelées en ce qui concerne la vie des clercs. Telle est celle qui interdisait à tout membre du clergé, prélat, prêtre ou diacre, d'avoir d'autre femme en sa maison que ses parentes les plus proches. Quatre canons furent consacrés aux moines. Les abbés des monastères eurent à reconnaître la juridiction

(1) Cf. *Histoire Littéraire*, III, 14 et suiv.

de leur évêque ; tous les ans ils devaient se réunir à l'endroit qu'il leur marquait ; eux-mêmes virent leur autorité confirmée sur leurs religieux. On rappela aux fidèles une des dispositions les plus impérieuses de l'époque, la défense du mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, et l'on régla la situation des pénitents, classe de fidèles alors nombreuse et qui comprenait plusieurs catégories.

Tous les biens immeubles des diocèses, ainsi que les esclaves et le bétail, devaient être à la disposition de l'évêque qui en faisait l'usage prescrit par les canons. Quant aux biens que l'Eglise tenait de la libéralité de Clovis, le concile rappela les anciennes lois ecclésiastiques qui en attribuaient un tiers au clergé pour sa subsistance, un tiers au soulagement des pauvres et au rachat des captifs, un dernier tiers à l'entretien des églises et du culte. Le concile s'éleva enfin contre les prétentions de certains évêques qui avaient voulu considérer les faveurs royales comme personnelles ; il menaça les prélats récalcitrants d'une réprimande publique de la part de leurs comprovinciaux et, en cas de révolte, ils risquaient d'être exclus de l'épiscopat. Tous ces règlements furent approuvés par le roi et, sur la demande des évêques, devinrent obligatoires de plein droit pour toute l'église franque (1).

L'oubli d'un de ces canons devait provoquer quelques années plus tard un fâcheux incident entre l'évêque de Reims et plusieurs de ses collègues de la province de Sens. Sur la recommandation de Clovis, saint Remy avait conféré les ordres sacrés à un certain Claudius ; après la mort du roi, cet individu s'était rendu coupable de vol et de sacrilége, et cependant saint Remy intervint en sa faveur et demanda qu'il fût admis à la pénitence, alors qu'aux termes du concile d'Orléans il devait être excommunié. Cette indulgence lui valut d'amers reproches de la part de trois évêques,

(1) Le texte latin des actes du concile se trouve dans Mansi, *Concilia*, VIII, 347 et suiv.

Héracle de Sens, Théodose d'Auxerre et Léon, de siége inconnu. On ne possède plus la lettre qu'ils lui écrivirent, mais les termes en devaient être forts durs, si l'on en juge par la vivacité avec laquelle l'évêque leur répondit (1). « Je ne nie pas, disait-il, que Claudius n'ait commis de grandes fautes. Mais vous me deviez quelques égards, sinon en vue de mon mérite, du moins à cause de mon âge. Voici cinquante-trois ans qu'avec la grâce de Dieu je suis évêque, et personne encore ne m'a parlé avec une telle hardiesse... Je ne me suis point laissé corrompre par l'argent pour donner la prêtrise à Claudius : je l'ai fait sur la recommandation d'un grand roi (Clovis) qui était non seulement le prédicateur mais encore le protecteur de la foi catholique. Vous m'écrivez que ce qu'il a ordonné n'était pas canonique : êtes-vous donc revêtus du souverain pontificat ? Le chef des provinces, le défenseur de la patrie, le vainqueur des nations l'a ordonné. Vous vous laissez tellement emporter par votre fiel contre moi que vous manquez à la déférence que vous devriez observer à l'égard de celui à qui vous devez l'épiscopat. J'ai demandé que Claudius, coupable d'un sacrilége, fût admis à la pénitence..., mais je vois à l'aigreur de votre lettre qu'après sa chute vous n'avez nulle compassion de son malheur..., que vous préférez qu'il ne se convertisse pas.... Vous dites aussi que le nombre des années me fait jubilaire, et vous le remarquez plutôt pour en faire un sujet de moquerie

(1) L'en-tète de cette lettre ne porte que les trois noms : Heraclius, Leo et Theodosius, sans indiquer leur siége. *L'Histoire Littéraire*, III, 159, le *Gallia Christiana*, etc., donnent Héracle et Théodose comme évêques de Sens et d'Auxerre, et leur sentiment nous paraît conforme à la vérité. M. G. Kurth, op. cit. II, 159, s'en référant sans doute à la note qui accompagne le texte latin de cette lettre dans Migne, LXV, col. 966, dit que ces trois évêques étaient Héracle de Paris, Léon de Sens et Théodose d'Auxerre. Mais il ne peut en être ainsi, car saint Remy écrivait sa lettre en 512. Or Léon de Sens n'a été consacré que vers 525, et Héracle ne fut élu évêque de Paris, qu'en 515. La mort d'Héracle de Sens étant survenue seulement vers 515, la lettre de saint Remy a pu s'adresser à lui ainsi qu'à Théodose d'Auxerre qui mourut également en 515.

que de vous en réjouir selon la charité ; car c'est en rompre les liens que de me traiter avec si peu de ménagements... » (1)

Cette lettre, qui nous permet d'apprécier l'attachement et l'admiration de l'évêque de Reims pour son royal filleul, ne nous indique pas d'une façon suffisamment claire de quel côté étaient les torts dans cette contestation. Peut-être faut-il y voir une première manifestation de la lutte pour la prépondérance qui se poursuivit plus ou moins ouvertement jusqu'au XIe siècle entre les deux siéges métropolitains de Reims et de Sens. Quoi qu'il en soit, saint Remy, qui avait écrit au pape Hormidas sur son élection au pontificat (514), reçut de lui une lettre dans laquelle le Souverain Pontife, après l'avoir félicité de la conversion de Clovis et de toute la nation franque, le constituait son vicaire dans tous les états de ce prince, en le chargeant de veiller à l'exécution des canons, de convoquer des conciles de tous les évêques du royaume, lorsque les affaires de la nation le demanderaient, de terminer les différends et de veiller à l'observation des règles établies et confirmées par le Saint-Siége, sauf réserve des droits de métropolitains (2).

Comme l'un de ses prédécesseurs, Héracle eut le bonheur de fonder une abbaye à Sens. Son biographe rapporte que son amour de la chasteté lui fit bâtir près de la porte orientale de la ville, en dehors de l'enceinte, une église qu'il consacra à l'apôtre vierge, saint Jean l'évangéliste, et il adjoignit un monastère de femmes, auquel il fit don de ses biens. Il aimait à quitter le bruit de la cité et à venir se retirer dans ce sanctuaire pour s'y livrer à la contemplation. Lorsque sa mort survint, vers 515, on déposa son corps dans ce lieu, et bientôt des miracles obtenus par son intercession vinrent proclamer ses mérites et sa sain-

(1) Cf. texte latin, dans Migne, LXV, col. 966. — Jager, II, 165.
(2) Labbe, *Concilia*, IV. col, 1420.

teté (1). Les religieuses devaient habiter cette maison jusqu'en 735.

Faut-il placer du vivant de cet évêque la fondation d'un autre monastère, celui de Saint-Pierre-le-Vif, et à qui doit-on attribuer cette œuvre ? C'est là une des questions les plus embrouillées de l'histoire religieuse sénonaise. L'unanimité des historiens reconnaît pour la fondatrice de cette abbaye une reine, du nom de Théodechilde, ou Teutchilde, qui fut recommandable par sa naissance et sa sainteté. Sans nous arrêter à deux documents sur lesquels nous reviendrons plus loin, si nous consultons les diplômes les plus anciens dont l'autorité est incontestée, Théodechilde y porte simplement le nom de reine : *Domna Thechildis regina* (2). Au XIe siècle, Odoranne, le premier chroniqueur connu du monastère, présenta comme une fille de Clovis la fondatrice de cette maison, en s'appuyant sur deux documents qui se trouvaient dans les archives, un diplôme de ce prince et le testament de Théodechilde. Tous les historiens sénonais, après lui, suivirent son sentiment, et au XVIIe siècle, le P. Papebroch, consacrant une longue étude à cette princesse dans les *Acta Sanctorum* (3) exposait et défendait la même opinion. Mais déjà, à cette époque, des critiques tels que Mabillon, Labbe, Launoy et d'autres, rejetaient les deux chartes comme apocryphes : ils regardaient cette Théodechilde non comme la fille, mais comme la petite-fille de Clovis, et lui attribuaient pour parents Thierry Ier, roi d'Austrasie, et Suavegotte, fille de saint Sigismond, roi de Bourgogne. Nous-même, traitant cette question, en 1891, dans l'*Histoire de Saint-Pierre-le-Vif*, nous avions adopté le point de vue des Bollandistes ; mais, après l'étude de M. Maurice Prou sur le diplôme de Clovis et le testament de Théodechilde, il est impossible désormais

(1) *Act. Sanct.* junii, VII, 331.
(2) Cf. notre *Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, dans Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, XLV, 1891.
(3) Junii, VII, 328-339.

de regarder ces deux documents comme authentiques (1). On ne saurait cependant les considérer comme fabriqués de toutes pièces, et, d'accord avec les Bollandistes et M. Prou, nous pensons que ces chartes ayant été reconstituées, après de grandes catastrophes et des destructions répétées, dans la seconde moitié du IXe siècle, les auteurs de ce travail n'avaient en mains que des renseignements incomplets et en partie erronés ; mais on ne saurait les accuser de mauvaise foi, car ils ont agi avec le consentement et l'approbation des archevêques de Sens et du roi (2). Ajoutons d'autre part que, de l'avis des maîtres de la critique historique, Clovis n'a pas eu de fille de ce nom (3).

Il semble donc certain que la fondatrice de Saint-Pierre-le-Vif était la fille de Thierry Ier. D'après les renseignements fournis par Procope et Flodoard, cette princesse fut d'abord mariée successivement à deux rois des Varnes puis répudiée par le dernier. Elle rentra ensuite en Austrasie, probablement à Metz, auprès de sa mère, et répandit ses bienfaits, principalement en faveur des églises de Reims.

Un autre point qui nous paraît également acquis, c'est que Théodechilde quitta l'Austrasie pour venir s'installer à Sens, peut-être dans l'abbaye de Saint-Jean qui se trouvait près de celle de Saint-Pierre, et qu'à sa mort elle voulut être ensevelie dans ce monastère qu'elle avait enrichi de ses dons. On retrouva, en effet, plus tard dans l'église son tombeau : près des ossements était une brique portant cette mention : *IIII K. L. Julii transiit domna Thechildis regina.* Ses vertus éclatantes et en particulier ses libéralités envers les pauvres et les lieux saints lui avaient mérité d'être louée magnifiquement à deux reprises par un poëte contemporain, Fortunat, évêque de Poitiers, dans

(1) Maurice Prou, *Etude sur les chartes de fondation de Saint-Pierre-le-Vif.* Sens, 1894.
(2) Cf. *Hist. de St-P.-l.-V.* 195.
(3) Cf. Kurth, op.-cit. II, 186.

deux pièces de vers qui comprennent, l'une son éloge, et l'autre son épitaphe (1). La vénération des Sénonais pour elle grandit avec le temps et on lui attribua plus tard les honneurs accordés aux saints. Au XVIIe siècle, on voyait encore dans l'église de l'abbaye, sur la pierre de marbre qui recouvrait sa sépulture, l'inscription suivante dont les Bollandistes donnent le fac-simile :

Hunc regina locum monachis construxit ab imo
Theuchildis rebus nobilitando suis.
Cujus nunc licet hoc corpus claudatur in antro,
Spiritus astrigero vivit in axe Deo,
Implorans rectis pastoribus euge beatum.
Det rapientibus hinc heu mala digna Deus (2).

Le lieu où fut fondé ce nouveau monastère était cher aux chrétiens de cette ville. C'est près de là que se trouvaient l'église à l'intérieur de laquelle saint Savinien avait été enseveli, ainsi que le cimetière où reposaient ses premiers successeurs. Que savait-on à cette époque des origines de l'église de Sens ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, la vénérable fondatrice répondait sans doute aux désirs du métropolitain en confiant la garde de cette terre sacrée aux moines du nouveau monastère, et, en lui donnant le nom de Saint-Pierre-le-Vif, elle voulait associer au culte du premier des papes le souvenir du premier apôtre des Sénons.

Les historiens qui, considérant Théodechilde comme une fille de Clovis, ont placé l'inauguration de l'abbaye sous l'épiscopat de saint Héracle, sont tombés dans l'erreur, et il faut renvoyer cette date vers le milieu du VIe siècle. Il est important de remarquer à ce propos que l'auteur de la Vie de ce pontife ne lui attribue que la fondation de Saint-Jean. L'histoire des débuts

(1) Cf. *Acta Sanct.* 28 jun. — Migne, LXXXVIII, col. 170 et 213.

(2) D. Pitra donne dans sa *Vie de Saint Léger*, p. 426, cette épitaphe que les Bollandistes n'hésitent pas à faire remonter au delà du VIIIe siècle, et il y compare celle de saint Léger, dans la crypte de Saint-Maixent.

de cette maison religieuse demeure très obscure ; on sait seulement que le premier abbé portait le nom d'Amalbert, et le second n'apparaît que vers l'an 650.

Un des premiers moines qui se fixèrent à Saint-Pierre-le-Vif avait été amené par des circonstances fort extraordinaires : il portait le nom de Basolus. C'était un riche gallo-romain qui avait sur les deux rives de la Dordogne, en Auvergne, dans le Limousin et le Gévaudan, des propriétés considérables, et possédait le titre de duc d'Aquitaine (1). Comme il s'était révolté contre l'autorité des Francs, le roi Thierry Ier avait marché contre lui et, après l'avoir fait prisonnier, il l'avait entraîné vers le nord et enfermé dans les prisons de Sens. Théodechilde, émue de pitié pour lui, adoucit les douleurs de sa captivité et obtint sa soumission avec sa conversion. Retiré au monastère de Saint-Pierre-le-Vif, il donna ses possessions en Auvergne et dans le Limousin à sa libératrice qui les abandonna elle-même aux moines. Dans les siècles suivants, on voit en effet l'abbaye propriétaire de nombreux biens dans ces provinces et notamment à Mauriac où fut élevé un prieuré dépendant de St-P.-l.-V. (2).

Un autre monastère du diocèse de Sens dont la fondation a été également attribuée à Clovis est celui de Ferrières, en Gâtinais. La légende qui fait remonter l'origine de l'église de Bethléem de Ferrières jusqu'à saint Savinien, et la charte de fondation de l'abbaye donnée par Clovis sont des documents apocryphes qui ne méritent guère créance. Tout ce qu'il est possible d'affirmer sûrement, touchant les origines de ce monastère, c'est que plusieurs portions de murailles dans l'église actuelle remontent au VIe siècle (3).

(1) D'après son épitaphe, dans l'église de Saint-Pierre-le-Vif.

(2) Cf. Chabau, *Sainte Théodechilde*. Mauriac, 1883. — Sur la fondation de Saint-Pierre-le-Vif, on peut voir encore *Acta Sanct. Ord. S. Bened.* sæc. III. pars I. p 647 ; et *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tomes XI, XIV, XVIII.

(3) Cf. Abbé Jarossay, *Ferrières en Gâtinais*, p. 29. Orléans, 1891. — G. Kurth, op. cit, II, 186 et 274.

Le successeur de saint Héracle sur le siége de Sens fut son propre frère, saint PAUL, qui devint son émule en perfection. On ne connaît pas au juste la durée de son pontificat (environ 515 à environ 525.) Il fut enseveli également dans l'abbaye de Saint-Jean (1).

La conversion des Francs au christianisme n'avait pas transformé subitement leur mœurs sanguinaires. S'il n'est pas certain que Clovis souilla les dernières années de sa vie par des meurtres, accomplis dans sa propre famille, deux de ses fils, Childebert, roi de Paris, et Clotaire, de Soissons, eurent la barbarie de faire massacrer les enfants de Clodomir, roi d'Orléans, leur frère, et se partagèrent ses états. Ce premier démembrement du royaume franc fut une cause de perturbations dans la vie religieuse de la nation, car il ne correspondait pas aux limites des diocèses. Tandis que Sens était compris dans le royaume de Théodebert, roi d'Austrasie, Melun qui dépendait de l'évêque de cette ville, appartenait à Childebert, roi de Paris. Ce dernier souffrait impatiemment que ses sujets fussent soumis à un prélat obéissant à un autre prince ; prenant prétexte de quelques plaintes, il résolut d'ériger un siége épiscopal à Melun, bien que ce ne fût qu'un *castrum*, et il manda à LÉON, qui dirigeait alors le diocèse de Sens, de venir prendre part, comme métropolitain, à la consécration du nouvel évêque. Celui-ci lui répondit qu'il avait reçu ses lettres avec respect, mais qu'il était surpris qu'on voulût faire une pareille innovation sans l'agrément du roi Théodebert, son maître, et qu'il ne pouvait se résoudre à voir passer en d'autres mains une partie de son troupeau. « Grand prince, ajoutait-il, respectez, je vous en conjure, les canons des Pères, et ne souffrez pas que, du vivant d'un évêque, on en consacre un autre, comme

(1) Plus tard, au moment des invasions, leurs ossements furent transportés dans l'église de Saint-Etienne et réunis dans une châsse d'argent qui demeura longtemps exposée à la vénération des fidèles, derrière le maître-autel. On les garde aujourd'hui au trésor de cette église. Cf. Blondel, *Vie des Saints du Diocèse de Sens.*

vous écrivez que les habitants de Melun le demandent. S'ils le font, ce qu'on ne peut croire, il faut les regarder plutôt comme des déserteurs que des ouailles fidèles, et un prince ne doit pas prêter l'oreille à de pareilles demandes qui ne peuvent que causer du scandale, au lieu de procurer la paix chérie de Dieu. S'ils veulent avoir un évêque à eux, parce que, les chemins étant interceptés, nous ne pouvons ni les visiter ni leur envoyer un représentant, ce n'est pas à nous qu'il faut s'en prendre. Assurément, si vous n'aviez pas interdit les passages depuis si longtemps, ni nos infirmités, ni notre âge avancé ne nous eussent empêché de visiter, selon la discipline de l'Eglise, une population confiée à nos soins, ou au moins d'en charger un délégué, comme les canons l'ordonnent. Au reste, vous devez être persuadé que si l'on entreprend d'établir un évêque à Melun, contre les lois canoniques et sans notre consentement, ceux qui donneront la consécration et celui qui la recevra demeureront séparés de notre communion, jusqu'à ce que le pape ou le concile ait pris connaissance de l'affaire. » (1)

Devant cette protestation, énergique et mesurée à la fois, il paraît que Childebert céda et qu'il sacrifia les les vues de sa politique à l'observance des règles de l'Eglise ; du moins cette affaire n'eut pas de suite. Ce fut sans doute avec le consentement du prince que Léon envoya aux habitants de Melun un missionnaire, du nom d'Aspais. Ce prêtre dont le zèle était soutenu par une vie sainte, travailla dans cette ville avec une grande ardeur au salut des âmes. Ses vertus lui méritèrent d'être élevé sur les autels après sa mort ; la cité le choisit pour son patron et lui dédia une église où une partie de ses reliques furent conservées jusqu'à la Révolution (2).

Saint Aspais avait été formé probablement dans

(1) *Histoire Littéraire*, III, 759. — Sirmond, *Concil. antiq. Galliæ*, 258.

(2) Cf. *Acta Sanctorum*, 22 apr.

l'école épiscopale de Sens. A cette époque, les églises cathédrales (1) avaient encore leurs écoles où persévérait la même manière d'enseigner des premiers temps. C'était l'évêque lui-même qui remplissait cette fonction, ou bien, sous ses ordres, un clerc ou un moine distingué par sa doctrine. Ce directeur, ou primicier, prit plus tard le nom d'écolâtre, scholastique, chancelier, et ces titres furent érigés ensuite en dignités qui subsistèrent après la chute des écoles. D'après saint Grégoire de Tours, les maîtres y donnaient des leçons de grammaire, de dialectique, de rhétorique, de géométrie, d'astrologie, d'arithmétique, de chant et par occasion de poétique. Après cette préparation, on y expliquait l'Ecriture sainte, suivant la portée des sujets ; on y lisait également les écrits des Pères et des auteurs ecclésiastiques et on s'appliquait surtout à donner des principes de morale et quelque connaissance de la discipline de l'Eglise.

Si le roi Childebert avait insisté auprès du métropolitain de Sens pour avoir un évêque à Melun, c'est qu'il aimait beaucoup cette ville, près de laquelle il possédait un château, à Celles. Dans un séjour qu'il fit en cet endroit (528), il tomba dangereusement malade. L'habileté des médecins et tous les autres secours humains avaient été impuissants, lorsque l'évêque de Paris, Germain, vint le voir, et obtint par ses ardentes prières la santé du royal malade. En reconnaissance de ce bienfait, Childebert fit don à l'église de Paris et à son saint évêque de la terre de Celles (2).

A cette époque, le vaste territoire du diocèse de Sens était partagé en cinq *pagi* dont deux seulement, ceux de Sens et de Provins relevaient du roi Théodebert ; les trois autres, Melun, Etampes et le Gâtinais étaient unis au royaume de Paris. Le *Pagus Senonicus*, ou Sénonais, était le plus important de tous ; il avait pour chef-lieu la ville métropolitaine, et sa cir-

(1) *Histoire Littéraire*, III, 25.
(2) Cf. *Pouillé du Diocèse de Sens*, par H. Stein, 176.

conscription paraît s'être conservée dans celle du grand archidiaconé de Sens. Le *Pagus Pruvinensis*, le moins étendu de tous, tirait son nom de la ville de Provins, et son territoire, appelé Pruvinium en 853 par le capitulaire de Servais, répondait à celui de l'archidiaconé de Provins. Le *Pagus Milidunensis* existait sans doute déjà lorsque Childebert voulait en faire le siège d'un évêché. Il fut représenté dans l'ordre ecclésiastique par l'archidiaconé de Melun. Le *Pagus Wastinensis*, ou Gâtinais, forma la circonscription de l'archidiaconé de ce nom. Château-Landon était sans doute le chef-lieu, comme il le fut plus tard au XI[e] siècle. Le *Pagus Stampensis*, ou Etampois, est attesté au VI[e] siècle par le traité d'Andelot. Cette circonscription, qui avait pour ville principale Etampes, s'étendait sur les diocèses de Chartres et de Paris (1).

Pendant que Léon était sur le siége de Sens, deux synodes se tinrent à Orléans. Le premier eut lieu en 533, sur la convocation des rois Childebert de Paris, Clotaire de Soissons et Thierry de Metz. Dans la préface du procès-verbal de cette assemblée, les prélats déclarent s'être réunis sur les ordres des glorieux rois pour veiller à l'observation des lois ecclésiastiques. Certains canons, en effet, qui réglaient la vie et les devoirs des métropolitains, des évêques, du clergé, des abbés, des diaconnesses, tombaient en désuétude, et de graves abus se maintenaient au milieu des fidèles.

Vingt-six évêques assistèrent en personne à ce concile et cinq envoyèrent des députés. Léon, de Sens, était de ces derniers, et il se fit représenter par le prêtre Orbatus. On ne connaît pas le motif de son abstention. La présidence fut confiée à Honorat, métropolitain de Bourges. Voici les principaux des vingt et un canons qui furent arrêtés : 2. Le métropolitain tiendra tous les ans le concile de la province. — 4. On y rejettera

(1) Longnon, *Atlas historique de la France*, 107 et 108.

comme un réprouvé celui qui par une détestable ambition tâche d'obtenir l'épiscopat à prix d'argent. — 7. Le métropolitain sera élu par les évêques comprovinciaux ainsi que par le clergé et le peuple. — 9. Défense à tout prêtre de demeurer avec des laïques, sous peine d'être privé des fonctions du sacerdoce. (Ce canon remarquable démontre que les prêtres vivaient seuls ou avec d'autres clercs dans une espèce de communauté.) — 10. Défense, sous peine d'anathème, d'épouser sa belle-mère. — 11. L'infirmité, quelle qu'elle soit, qui survient après le mariage contracté, n'est pas une raison pour le dissoudre. — 12. Défense d'accomplir des vœux dans les églises, en chantant, en buvant, ou en commettant d'autres inconvenances plus propres à irriter Dieu qu'à l'apaiser. (Ces excès étaient des restes des superstitions païennes que le clergé eut bien de la difficulté à faire disparaître entièrement). — 13. Défense aux abbés, aux gardiens des tombeaux des martyrs, aux reclus et aux prêtres de donner des lettres de communion. (Ce droit était réservé aux évêques). — 16. On n'ordonnera pas prêtre ou diacre celui qui n'a pas une teinture des lettres ou qui ne sait pas baptiser .— 18. Il est décidé de ne plus consacrer désormais de diaconnesses, *pro conditionis hujus fragilitate*. — 19. Les mariages avec les juifs sont défendus, sous peine d'excommunication. — 20. Les catholiques qui retournent au culte des idoles ou qui mangent des viandes immolées sont excommuniés, aussi bien que ceux qui se nourrissent de la chair des animaux tués par la morsure des bêtes, ou morts de maladie, ou suffoqués par quelque accident .(On crut encore longtemps, dans quelques églises, devoir garder ces observances de l'ancienne loi) (1).

Léon de Sens assista en personne, quelques

(1) Cf. Mansi, VIII, 836 et suiv. — Héfélé, Conciles, III, 360 et suiv.

années plus tard (mai 538), à un autre concile qui se tint également à Orléans. Dix-neuf évêques étaient présents, ainsi que les députés de sept autres qui n'avaient pu venir. Saint Loup de Lyon présidait. La signature du métropolitain de Sens n'apparaît sur les actes qu'après celle de saint Pantagathe, de Vienne. D'après Labbe (1) certains manuscrits portent cette souscription de Léon : « *Leo episcopus ecclesiæ senonicæ cum comprovincialibus meis his constitutionibus subscripsi.* » Ces suffragants de Sens étaient : Œtherius de Chartres, Amelius de Paris, Eleutherius d'Auxerre, Rusticus de Nevers et Antoninus d'Orléans (2).

Les canons, au nombre de trentre-deux, étaient renouvelés en partie des conciles antérieurs, et entraient davantage dans les détails de la discipline ecclésiastique. Mentionnons en substance ceux dont il n'a pas encore été question : 2. Les sous-diacres et autres clercs garderont la continence. — 6. On n'ordonnera de laïque qu'après un an de conversion ; de diacre qu'à vingt-cinq ans, et de prêtre qu'à trente. — 11. Les clercs qui s'autoriseraient de la protection des laïques pour se dispenser de leurs devoirs ou pour s'élever contre leur évêque, seront retranchés du canon où sont marqués les autres clercs, et n'auront plus de part aux rétributions de l'église. — 13. Il est défendu aux juifs d'obliger leurs esclaves chrétiens à des choses contraires à la religion de Jésus-Christ, et aux chrétiens de contracter mariage ou de manger avec des juifs. Le trentième canon s'occupe également des rapports avec les juifs et il leur enjoint de ne pas se trouver avec les chrétiens, depuis le jour de la Cène du Seigneur jusqu'à la seconde férie de Pâques. — 28. Il est permis de voyager le dimanche avec des

(1) *Concilia*, V. col. 503.

(2) C'est la première fois que nous voyons apparaître un évêque de Nevers. Ce siége ne datait que de 506, et il avait eu pour premier titulaire saint Eulade.

chevaux, des bœufs et des charriots, ou de préparer la nourriture et de faire ce qui a rapport avec la propreté des maisons ou des personnes. Mais on défend de vaquer aux travaux des champs, c'est à dire de labourer, sarcler les vignes, faucher, moissonner, battre les grains, essarter et tailler les haies. Si quelqu'un est surpris dans ces travaux, ce n'est pas à l'autorité civile, mais à l'évêque de le punir. — 29. Personne ne devra assister à la messe et à l'office des vêpres avec des armes. — 32. Un clerc ne pourra poursuivre un laïque devant un tribunal séculier ni être traduit par un laïque, sans la permission de l'évêque. (1) Ce dernier canon offre un intérêt particulier, car on y voit un des premiers essais que tentèrent les évêques pour constituer, avec l'assentiment du pouvoir royal, la juridiction ecclésiastique sur les causes où des intérêts religieux étaient en jeu.

L'évêque de Sens, Léon, mourut en 541, le 22 avril, et fut inhumé dans le monastère de Saint-Gervais et Saint-Protais. Les nombreux miracles accomplis sur son tombeau inspirèrent aux Sénonais une telle vénération pour lui, qu'ils retirèrent à l'église où il reposait son ancien vocable pour lui donner le nom du saint prélat. Les plus anciens martyrologes attestent le culte qui lui était rendu. Il est marqué sur le hiéronymien et sur celui d'Usuard ; le martyrologe gallican donne un abrégé de sa vie, et dit qu'il était « puissant en paroles et en œuvres. » (2)

L'année même où saint Léon rendait son âme à Dieu il y eut à Orléans un nouveau concile de l'épiscopat franc. Malgré le partage de la monarchie en trois royaumes, des évêques, venus de toutes les pro-

(1) Mansi, IX, col. 10. — Héfélé, III, 379.

(2) Anségise transféra, au IXe siècle, son corps dans l'église de Saint-Pierre-le-Vif. On le conserve actuellement à la cathédrale. L'église de Saint-Léon, devenue paroisse dans la suite, par suite de la destruction de l'abbaye, fut réunie, en 1220, à celle de Saint-Nicolas au faubourg de Saint-Savinien.

vinces, avaient pu se rassembler dans cette ville, pour y traiter des intérêts de l'Eglise. On comptait trente huit prélats, en dehors des députés de douze absents. L'église de Sens, encore en deuil, n'était pas représentée. La présidence fut donnée à Léonce, métropolitain de Bordeaux. Profitant des circonstances favorables, les évêques s'appliquèrent à garantir l'observation des lois ecclésiastiques, à réprimer les abus qui existaient soit dans le clergé soit dans le peuple, et à accommoder certains règlements des conciles généraux à l'état social et religieux de la nation.

Des trente quatre canons qui furent inscrits au procès-verbal, donnons ici les suivants : 1. Tous les évêques célébreront la Pâque le même jour, d'après le cycle de Victorius, et chacun d'eux annoncera cette fête à son peuple le jour de l'Epiphanie. Si des doutes s'élèvent à ce sujet, les métropolitains consulteront le Saint-Siége et s'en tiendront à sa décision. — 3. Que personne n'offre dans le calice d'autre liqueur que du vin mêlé d'eau, parce que c'est un sacrilége d'offrir autre chose que ce que le Seigneur a ordonné. (Les Francs avaient l'habitude d'assaisonner leur vin avec du miel et de l'absinthe.) — 6. Les évêques auront soin que les clercs des paroisses aient un exemplaire des canons, afin qu'eux et leur peuple ne puissent pas prétexter leur ignorance. — 8. Le temps de la pénitence de ceux qui, après être tombés dans l'hérésie, reviennent à l'unité de la foi catholique, sera à la disposition de l'évêque. — 13. Tous les clercs seront exempts des charges publiques, et le juge qui les leur aura imposées sera excommunié, s'il ne se désiste pas, après avoir été averti ; car il est juste que les prêtres de Jésus-Christ jouissent des immunités qui étaient accordées aux prêtres des idoles. — 15 et 16. Ceux-là seront privés de la communion de l'Eglise qui, après avoir reçu le baptême, retournent à certaines pratiques de l'idolâtrie, telles que de manger des viandes immolées, de jurer sur la tête des animaux,

en invoquant les dieux des païens. — 17. Défense aux prêtres et aux diacres qui ont été mariés de mener la vie commune avec leurs femmes. — 20. Qu'aucun laïque n'ait la hardiesse d'emprisonner, d'interroger ou de condamner un clerc, sans l'autorité de l'évêque. — 21. Celui qui, sans la permission de l'évêque ou du supérieur de l'église, en retire par force ou par fraude une personne qui s'y est réfugiée par la nécessité d'y trouver un asile, doit en être chassé jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence, et à condition de rétablir cette personne dans le lieu d'où il l'a tirée. — 26. Si les clercs des paroisses établies dans les terres des seigneurs négligent leurs devoirs envers l'Eglise, sous prétexte de servir leurs maîtres, ils seront admonestés et corrigés par l'archidiacre de la ville. (Dans ce canon apparaît pour la première fois l'« archidiacre de la ville », dont la juridiction s'étendait probablement dès lors sur l'un des *pagi* qui reçurent ainsi le nom d'archidiaconés.) — 31. Défense aux juifs de circoncire les étrangers et les chrétiens ou d'épouser des esclaves chrétiennes. — 33. Si quelqu'un veut avoir une paroisse dans sa terre, qu'il lui assigne, avant toutes choses, un revenu suffisant et des clercs pour la desservir. (On voit ici comment prirent naissance un grand nombre de paroisses de la campagne dont le droit de patronage fut concédé aux fondateurs.) (1)

En 549, le roi Childebert fit assembler à Orléans un nouveau concile, le cinquième depuis Clovis ; toutes les provinces qui composaient les trois royaumes de France y étaient représentées par cinquante prélats, dont sept métropolitains. Ce fut saint Sacerdos, de Lyon, qui présida, et celui d'Arles ne venait qu'en second lieu, bien qu'il eût reçu en 545 du pape Vigile le titre de Vicaire apostolique avec le droit de convoquer les conciles. L'évêque de Sens, Constitut, n'apparaît que le dernier. Il semble, d'après

(1) Mansi, IX, col. 111 et suiv. — Héfélé, III, 385 et suiv.

ce fait et d'autres déjà observés, que les métropolitains comme les évêques signaient, et probablement aussi siégeaient suivant leur date d'ordination, à moins que la valeur personnelle de l'un d'entre eux ne s'imposât à tous les autres. Parmi les suffragants de Sens, l'évêque d'Orléans, sous le coup d'une accusation grave, était en exil. Sa cause fut jugée, son innocence reconnue, et on le rétablit sur son siége. Le concile définit vingt canons.

L'hérésie de Nestorius et d'Eutychès s'était répandue dans la contrée. Elle fut l'objet d'un premier règlement qui en anathématisait les sectateurs. — 2. Les évêques n'excommunieront pas pour des causes légères. — 4° Si un clerc, de quelque ordre qu'il soit, a encore commerce avec sa femme, il sera déposé ; on lui accordera cependant la communion laïque. — 6. L'évêque qui ordonnera, avec connaissance de cause, un esclave ou un affranchi, sans la permission de son maître, sera pendant six mois suspens de la célébration des saints mystères, et le nouveau clerc demeurera sous la puissance de son maître, à condition que celui-ci n'en exigera que des fonctions honnêtes. Si le maître lui réclame des services qui puissent déshonorer l'ordre sacré, l'évêque qui l'a ordonné le retirera en donnant, suivant les anciens canons, deux esclaves à la place. — 7. Défense de remettre en servitude les esclaves qui ont été affranchis dans l'église, à moins qu'ils ne se soient rendus indignes de ce bienfait. — 10 et 11. L'évêque doit être consacré par le métropolitain et ses comprovinciaux, après l'élection du peuple et du clergé, et avec l'agrément du roi. On ne donnera point à un peuple un évêque qu'il refuse. (Les prélats s'efforçaient de rétablir la liberté des élections qui étaient souvent gênées par l'autorité royale ou par les recommandations de personnages puissants). — 13. Toute personne qui s'emparera des biens légués aux églises, aux monastères et aux hôpitaux, sera

chassée de l'église, jusqu'à la restitution de la chose enlevée. — 19. Les filles qui entreront dans un monastère par leur propre volonté ou qui seront offertes par leurs parents, y demeureront une année entière, avant de prendre l'habit de religion. Mais celles qui se consacrent dans les monastères où la clôture n'est pas perpétuelle, y seront trois ans en habit séculier, après quoi on leur donnera celui de religieuses, suivant les statuts de la maison. — 20. Les prisonniers, pour quelque crime que ce soit, seront visités tous les dimanches par l'archidiacre ou le prévôt de l'église, qui les soulagera dans leurs besoins selon le divin précepte et leur fournira la nourriture et les choses nécessaires, aux dépens de l'église et par le ministère d'une personne soigneuse et fidèle dont l'évêque aura fait choix. — 21. Bien que tous les prêtres et même les fidèles puissent se charger du soin des pauvres, les évêques néanmoins s'occuperont particulièrement des pauvres lépreux, tant de ceux qui se trouvent dans la ville épiscopale que de ceux des autres lieux de leur diocèse, en leur fournissant, de la maison de l'église suivant ses revenus, le vêtement et la nourriture. (1)

Dans ce concile apparaît plus spécialement le rôle social et civilisateur rempli par l'épiscopat, durant cette première période de la monarchie mérovingienne. Les évêques commencent, suivant un mot célèbre, à « faire la France, comme les abeilles leur ruche, » et les fils de Clovis, malgré leurs divisions et leurs luttes, favorisent de tout leur pouvoir cette œuvre féconde. Le roi Childebert adresse vers ce temps au clergé et au peuple une lettre dans laquelle il ordonne la destruction des idoles érigées sur les domaines des particuliers (2). Les lois canoniques arrêtées dans les nombreux conciles de ce siècle

(1) Mansi, IX, 127 et suiv. — Jager, II, 318 et suiv. — Héfélé, III, 548 et suiv.
(2) Cf. Pertz, *Monumenta Germaniæ*, III.

viennent compléter et préciser dans la pratique les enseignements de l'Evangile ; elles concourent à maintenir dans le clergé, à tous les degrés de sa hiérarchie, ainsi que chez les moines et les religieuses, les vertus qui font leur grandeur et leur force ; à sauvegarder la sainteté du mariage chrétien dans la nation ; à extirper les derniers restes du paganisme ; à fonder, pour être exercée par le clergé, l'assistance publique de toutes les misères humaines ; enfin à faire pénétrer profondément dans les esprits et les mœurs les idées de charité, de justice et de bienfaisance qui sont la base de la civilisation, et qui devaient, dans le siècle suivant, survivre au débordement des passions barbares non encore détruites.

La rigueur des canons devait atteindre peu après un des membres même de l'épiscopat. En 552 ou 553, un concile se réunit à Paris, pour régler plusieurs questions de discipline. La plus importante était celle de Saffarac, évêque de cette ville. Accusé de divers crimes dont il s'était reconnu coupable devant une assemblée d'évêques et de clercs de la province, il avait été renfermé dans un monastère. L'assemblée, après un examen sérieux de cette cause, le déclara coupable ; le métropolitain de Sens fut chargé de procéder à sa déposition, en vertu d'un des articles du concile d'Orléans qui condamnait la simonie, (1) et d'ordonner un autre évêque à sa place.

Au milieu des guerres presque continuelles que se livraient les rois francs, les églises avaient beaucoup à souffrir tant au spirituel qu'au temporel. Plusieurs évêques en portèrent leur plaintes à Childebert qui convoqua de nouveau les prélats à Paris en 557. L'évêque de Sens n'était pas présent parmi les quinze qui avaient répondu à l'appel du roi. Les dix canons qui furent rédigés avaient pour but principal de faire rendre les biens enlevés aux églises, de protéger les

(1) Jager, II, 336. — Héfélé, III, 550.

vierges consacrées à Dieu, et d'assurer la liberté des élections épiscopales, contre les empiètements du pouvoir royal. (1)

Clotaire, devenu seul maître de la monarchie en 558 par la mort de ses frères, disparut lui-même trois ans plus tard, laissant le royaume à ses quatre fils. Sens, Auxerre, Orléans et Troyes échurent à Gontran, roi de Bourgogne, et Caribert eut Paris avec Chartres. L'ambition et la jalousie de ces princes, ou plutôt la haine que deux femmes, Brunehaut et Frédégonde, épouses de Sigebert d'Austrasie, et de Chilpéric de Neustrie, avaient conçue l'une contre l'autre et inspirée à leurs maris, remplissent bientôt toute la monarchie de troubles et de carnages.

Un instant le feu de la guerre allumée entre les deux rois parut s'apaiser, mais un différend survenu entre des évêques de leurs royaumes réveilla toute leur animosité. Egidius, métropolitain de Reims, avait consacré le prêtre Promotus évêque de Châteaudun, ville du royaume de Sigebert, au préjudice du diocèse de Chartres qui faisait partie des états de Chilpéric. Pappole, évêque de Chartres, se plaignit d'une ordination si irrégulière, et comme Chilpéric et Sigebert défendaient chacun l'évêque qui était leur sujet, Gontran s'offrit comme médiateur du différend ; parce qu'il s'agissait d'un point de discipline ecclésiastique, il en laissa la décision aux évêques qu'il convoqua à Paris, en novembre 573. On sait que cette ville appartenait en commun aux trois rois francs.

Pendant le synode, après que l'évêque de Chartres eut donné lecture d'une requête contre Promotus, Constitut, métropolitain de Sens, chargea l'évêque de Paris, Germain, de sommer l'intrus de venir au concile, puis Constitut et Germain firent leur rapport à l'assemblée qui passa outre et procéda au jugement. Mais la sentence demeura sans effet, et le concile ne

(1) Mansi, IX, 743 et suiv. — Héfélé, III, 552.

réussit pas mieux à apaiser les autres différends entre Chilpéric et Sigebert. Constitut signa le quatrième les actes de cette assemblée, après les métropolitains de Vienne, d'Arles et de Lyon. Il avait auprès de lui deux de ses suffragants, saint Germain de Paris et saint Aunaire d'Auxerre. (1)

L'année même qui précéda son décès, l'évêque de Sens manqua d'assister au cinquième concile de Paris, probablement à cause de ses infirmités ou de son âge, et il ne coopéra point à l'iniquité qui y fut accomplie. L'évêque de Rouen, saint Prétextat, fut sacrifié à la haine de Chilpéric, grâce à la lâcheté de quelques prélats et malgré l'opposition énergique de Grégoire de Tours. (2)

On place la mort de Constitut de Sens en 578 et l'on pense qu'il fut inhumé à Saint-Pierre-le-Vif. Cette même année, saint Aunaire, évêque d'Auxerre, réunissait le premier synode diocésain connu de cette ville, composé de sept abbés, trente quatre prêtres et trois diacres. (3) Les quarante cinq canons eurent pour but de renouveler les prescriptions des conciles précédents sur les superstitions païennes, et sur divers points de la discipline ecclésiastique et monastique. Notons seulement celui qui fait défense de fêter le premier jour de janvier en se déguisant en vaches ou en cerfs, à la manière des idolâtres, et en se donnant des étrennes diaboliques ; ainsi que le trente-sixième qui interdit aux femmes de recevoir l'eucharistie dans la main nue ou de toucher au corporal. (Aux hommes on donnait encore l'eucharistie dans la main nue, tandis que les femmes devaient se la couvrir d'un linge blanc, appelé *dominical*.)

Le successeur de Constitut sur le siége de Sens

(1) Mansi, IX, 867 et suiv. — Jager, II, 125.
(2) Cf pour plus de détails, Jager, II, 576 et suiv.
(3) Quelques auteurs renvoient la célébration de ce synode en 585, après le second concile de Mâcon. — Cf. Migne, *Diction. des Conc.*, I, col. 238.

portait le nom d'ARTHÈME. Il appartenait à une famille noble du pays et s'était engagé d'abord dans les liens du mariage : au nombre de ses enfants était une fille du nom d'Eulosie, qui prit le voile et se consacra à Dieu. Il se distinguait entre les laïques par sa piété, sa science et sa sagesse, aussi, après la mort de son épouse, devint-il clerc, et lorsque le diocèse fut privé de son premier pasteur, tous les yeux se portèrent sur lui. Il fut consacré le 23 avril 579. Par les éminentes qualités qu'il déploya, il justifia toutes les espérances et mérita d'être honoré comme un saint. On ne connaît que peu d'actes de son long épiscopat.

Il assista, en 581 ou 582, au premier concile de Mâcon qui fut réuni par les soins du roi Gontran. Il est marqué dans les actes après les métropolitains de Lyon et de Vienne, et avant celui de Bourges. Il était accompagné de quatre de ses comprovinciaux : Gallomagnus de Troyes, saint Aunaire d'Auxerre Namatius d'Orléans et Agricola de Nevers.

On ignore quelle fut l'occasion de cette assemblée. Il est dit dans le préambule que les évêques, s'étant réunis pour des affaires publiques et la défense des intérêts des pauvres, ont plutôt songé à renouveler les anciens canons et à en recommander la pratique, en particulier ceux qui regardaient l'observance de la clôture dans les couvents de femmes, la discipline ecclésiastique, les précautions à prendre vis à vis des juifs, et enfin la défense de porter devant les tribunaux les causes des clercs , à l'exception de l'homicide, du vol et des maléfices. (1)

Arthème prit également part au second concile de Mâcon, en 585. C'était une sorte de synode général de la nation franque. La monarchie était alors partagée en trois parts, sous Gontran de Bourgogne Clotaire II de Paris et Childebert d'Austrasie : mais Gontran se trouvait de fait maître de deux royaumes,

(1) Mansi, IX, 931 et suiv. — Héfélé, III, 576 et suiv.

car il était tuteur de Clotaire, encore mineur. De ces deux royaumes se réunirent quarante évêques et vingt clercs représentant des prélats absents. Les fonctions de président furent remplies par Priscus, métropolitain de Lyon, à qui le procès-verbal donne le titre de patriarche. Arthème signa le cinquième, après ses collègues de Lyon, Vienne, Rouen et Bordeaux.

Les vingt règlements promulgués par le concile portaient spécialement sur la sanctification du dimanche, sur le baptême qui ne devait, hors le cas de nécessité, être conféré que le samedi saint, sur l'obligation de payer la dîme dont le clergé devait consacrer une partie au soulagement des pauvres et des prisonniers, sur la réserve faite aux évêques des causes ecclésiastiques. Deux canons méritent une mention spéciale. Dans le sixième, il est dit que la messe doit être célébrée par les prêtres à jeun, suivant les anciens règlements, et que le reste du pain consacré sera humecté de vin pour être donné à manger le mercredi et le vendredi à de jeunes enfants également à jeun. Le treizième déclare qu'il ne doit pas y avoir de chien dans la maison de l'évêque, afin que les pauvres qui viennent y chercher du secours ne soient pas mordus. (1) Aussitôt après le concile, Gontran publia une lettre qu'il envoya aux évêques et aux juges du royaume, confirmant les résolutions de l'assemblée et appuyant leur exécution par l'autorité royale. Cet excellent prince devait mourir en 595, sans laisser de postérité.

La haute estime dont le métropolitain de Sens jouissait auprès de lui le fit intervenir dans une de ces circonstances tragiques, si fréquentes à cette époque de troubles, d'embûches et d'attentats. La reine Frédégonde, dont la mémoire est chargée de crimes, fit poignarder saint Prétextat dans son église, le jour de

(1) Mansi. IX, 947. — Héfélé, III, 579. — Sirmond, I, 389.

Pâques, au milieu de l'office divin. Gontran ayant appris que cette reine était accusée d'avoir inspiré cet odieux assassinat, députa vers le jeune Clotaire trois prélats, Arthème, St Véran de Châlons et Agrèce de Troyes pour demander aux ministres, chargés de la régence, de lui livrer les auteurs du crime. Leur intervention demeura sans effet, et, après leur départ, cette femme artificieuse, habile à dominer l'esprit de Clotaire, parvint même à établir sur le siége de Rouen un évêque indigne qui avait participé à la mort de saint Prétextat (1). Les rivalités entre les rois francs allèrent en augmentant, au point qu'une lutte terrible s'engagea entre Thierry, roi d'Orléans et de Bourgogne, et Théodebert, roi d'Austrasie, d'une part, et Clotaire, roi de Soissons, d'autre part. Les deux premiers marchèrent contre ce dernier avec une armée nombreuse ; la rencontre eut lieu dans le diocèse de Sens, à Dormelles-sur-Orvanne, en 599 (2). Les troupes de Clotaire furent mises en pièces, et, après leur déroute, le vainqueur dévasta les campagnes et les villes des bords de la Seine qui s'étaient données à ce prince. Les cités furent rasées et un grand nombre d'habitants emmenés en captivité (3).

Vers la fin de son épiscopat, Arthème eut la joie d'admettre à la pénitence publique un grand criminel, du nom de Baldus (Bond), qui était originaire d'Espagne. S'il faut en croire sa légende qui ne paraît pas antérieure au XIe siècle, cet homme, après avoir commis un parricide et quitté sa patrie, avait fait le pèlerinage de Rome et de Jérusalem, puis attiré sans doute par la renommée de sa compatriote, sainte Colombe, il était venu se jeter aux pieds du saint évêque de Sens. Après qu'il eut avoué son crime et sollicité la pénitence qu'il méritait, le pontife lui

(1) Grégoire de Tours, dans Migne, LXXI, col. 404.
(2) Canton de Lorrez-le-Bocage, arrondissement de Fontainebleau.
(3) Frédégaire, dans D. Bouquet, *Historiens des Gaules*, II, 421.

remettant le bâton qu'il tenait à la main, lui ordonna d'aller le planter au sommet de la colline escarpée qui s'élevait en face de la ville, de l'autre côté de l'Yonne, et de l'arroser de l'eau de cette rivière, jusqu'à ce qu'il se mît à fleurir.

Baldus se construisit une hutte à l'endroit désigné et il y passa le reste de ses jours, en menant la vie la plus dure, et en s'acquittant avec ponctualité de la pénible tâche qui lui avait été prescrite. Au bout de quelques années le bâton desséché aurait reverdi. Bientôt après, vers 604, Baldus qui était parvenu à une haute réputation de sainteté, rendit son âme à Dieu et fut inhumé dans son ermitage (1).

Cependant la triste situation de la monarchie franque inquiétait le grand pontife qui gouvernait alors l'Eglise, saint Grégoire. Il s'efforça d'apporter un remède à tant de calamités, et provoqua, dans ce but, la réunion d'un concile national. Les questions sur lesquelles il appelait l'attention de l'épiscopat étaient la simonie et les ordinations prématurées des laïques élevés à l'épiscopat ; il recommandait également de renouveler les anciens règlements sur la discipline ecclésiastique et sur la convocation des synodes provinciaux. Lorsque la reine Brunehaut et les rois Thierry, Théodebert et Clotaire eurent donné leur consentement, le concile put enfin avoir lieu.

Cette assemblée de l'épiscopat franc dont Mabillon ignorait l'endroit et dont les actes ont péri (2), le Père

(1) Cf. Bréviaire de Sens, au 29 octobre. — Blondel, op. cit. p. 253. La première chapelle élevée sur le tombeau du pénitent fut détruite par les Normands. Richer, archevêque de Sens, la remplaça en 1081 par une nouvelle qu'il donna à l'abbaye de Saint-Remy. Ce fut en creusant les fondations de cet édifice qu'on leva de terre le corps de saint Baldus. Ses restes vénérés attiraient un grand concours de pèlerins et son culte se répandit dès lors au loin. Plusieurs paroisses de la Champagne et de la Brie le prirent pour patron. A la fin du XVIII[e] siècle, l'église fut détruite, et les reliques déposées dans la paroisse voisine de Paron. Les ruines du prieuré ont été relevées il y a quelques années.

(2) *Annales Benedictini*, I, 238.

Lecointe est le premier qui l'ait indiqué comme ayant eu lieu à Sens et il le place en 609 (1). Il se fonde sur les Actes de saint Béthaire, évêque de Chartres, dans lesquels il est dit que ce prélat se rendit vers cette époque à un concile réuni dans la ville de Sens (2).

Mansi, Pagi et Héfélé supposent que ce fut à ce concile que saint Colomban, abbé de Luxeuil, fut appelé et refusa de se trouver, parce qu'on devait y agiter la question de la célébration de la Pâque qui était observée d'une manière différente par les Francs et les Bretons. Les évêques ne voulurent point tolérer chez les moines irlandais de Luxeuil une coutume différente qui serait une nouvelle cause de troubles dans l'église franque. Mais saint Colomban refusa avec opiniâtreté de se soumettre à leur volonté, et lorsqu'il apprit qu'ils étaient, suivant le désir du pape, réunis en concile, il leur écrivit une lettre dans laquelle, à travers les sentiments d'humilité dont elle était pleine, on entrevoit un grand entêtement pour une mauvaise cause. « Je remercie le Seigneur mon Dieu, disait-il, de ce qu'à mon sujet tant de saints sont assemblés pour traiter de la foi et des bonnes œuvres. Et plût à Dieu que vous le fussiez plus souvent ! Bien que les troubles présents ne permettent pas de tenir des conciles une ou deux fois l'an, comme les canons l'ordonnent, vous auriez dû vous efforcer d'en réunir plus souvent. Je prie Dieu que celui-ci tourne au bien de l'Eglise et que le Prince des pasteurs vous inspire de traiter non seulement de la Pâque, mais encore de plusieurs points de discipline plus importants qui sont négligés..... »

(1) *Annales ecclesiastici Francorum*, anno 657.

(2) *Acta Sanctorum, De sancto Bethario*, II, aug. 179. — Les PP. Giraud et Richard (*Bibliot. sacrée*, XXIX, 203) en s'appuyant sur l'autorité de Mansi (X,483) avancent ce concile de quelques années et le placent en 601. La même date est admise par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. — Cf. *Bullet. de la Soc. arch. de Sens*, XI, 64. — Krusch renvoie la composition de la Vie de saint Béthaire au IXe siècle et la considère comme l'œuvre d'un faussaire ignorant. Cf. *Analecta Bolland.* 1897, 89.

Colomban continuait en défendant âprement son opinion et il ajoutait qu'il ne se rendait pas à ce concile, de peur de s'engager dans des discussions et d'aller ainsi contre la recommandation de l'Apôtre Paul. (1) On ne sait ni l'effet que produisit cette lettre ni les décisions que prirent les évêques sur les différentes questions qui leur furent soumises ; mais Colomban garda l'usage qu'il avait apporté de son pays, et peut-être crut-on pouvoir le tolérer pour quelque temps, en considération de sa sainteté.

Parmi les réformes que Grégoire le Grand introduisit dans l'église d'Occident, nous mentionnerons celle de la liturgie qui, en raison de ses liens étroits avec la foi, a toujours eu une grande importance. La liturgie des pays francs était alors différente de celle de Rome. Les écrits de Sidoine Apollinaire et de Grégoire de Tours nous dépeignent avec complaisance les pompes du rite gallican. La Sénonie n'avait rien à envier sur ce point aux autres provinces. D'après un éloge de saint Germain de Paris et de son clergé, écrit vers ce temps par Venance Fortunat, on voyait alors se dérouler dans l'église de cette ville la gravité et la majesté de l'office divin, rehaussé par l'accord de la psalmodie et l'emploi des flûtes, des trompettes et des orgues qui accompagnaient les chants sacrés. (2) Saint Grégoire portait ses soins éclairés sur la liturgie de l'église de Rome, et par les perfectionnements qu'il y introduisit, il prépara son introduction dans tous les pays de l'Occident. Il réforma un sacramentaire qui, pour ce motif, reçut le nom de grégorien, et dont nous retrouverons plus tard un exemplaire à Sens.

Il entreprit également la correction du chant ecclésiastique dont la mélodie majestueuse devait ajouter une nouvelle splendeur au service divin. En envoyant

(1) Migne, LXXX, col. 264.
(2) Mabillon, dans Migne, LXXII, col. 99 et suiv.

dans la Grande Bretagne plusieurs moines de Rome avec saint Augustin, le pape les chargea d'apprendre ce chant aux Anglais et même, suivant quelques historiens, aux Français. Ces religieux en effet, se rendant à Cantorbéry, s'arrêtèrent dans plusieurs villes de la vallée du Rhône, ainsi qu'à Autun, puis de là se rendirent auprès du roi d'Austrasie, Théodebert, à Reims ou Metz, et enfin s'en allèrent à Tours, après avoir, suivant une lettre de saint Grégoire, « traversé beaucoup d'autres lieux. » (1) Sens se trouvant sur leur passage, les envoyés du pape s'arrêtèrent-ils dans cette ville ? Il est permis de le supposer.

Saint Augustin avait reçu de saint Grégoire des lettres de recommandation pour plusieurs prélats et en particulier pour saint Syagrius d'Autun. Peut-être faut-il rapprocher de ce voyage la recension la plus ancienne du martyrologe hiéronymien qui ait été faite dans notre pays. On sait que les chrétiens des premiers siècles tenaient une note exacte de la mort des évêques et du *natale* des martyrs. Chaque église eut bientôt un calendrier spécial dans lequel était marqué, pour chaque jour, le nom du saint ou du martyr, le jour de sa mort et celui de sa fête. Elle posséda également un *martyrologe* qui mentionnait de plus le genre du martyre, le lieu et l'époque où il avait été consommé, ainsi que le nom du juge. Ce livre n'était qu'un abrégé d'un recueil plus étendu qui renfermait les actes des martyrs. (2) Chaque église avait son calendrier propre, tandis que les martyrologes concernaient plutôt l'Eglise catholique toute entière.

Un de ces martyrologes se recommandait spécialement par les noms d'Eusèbe, de Jérôme et de Chromatius, et il avait reçu le nom de hiéromymien. L'église de Rome en possédait un exemplaire au VI[e] siècle, comme l'atteste une lettre de saint Grégoire.

(1) Migne, LXXV, col 368.
(2) Cf. Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes.* — Aug. Molinier, *Manuel de Bibliographie historique*, I, 98.

Celui qui fut alors remanié dans nos contrées paraît, d'après Mgr Duchesne, (1) avoir été copié sur d'autres exemplaires successivement remaniés et ayant pour sources le calendrier romain, le martyrologe oriental et le calendrier africain. Ce critique en place la recension entre 592 et 600, parce que ce martyrologe renferme la mention du jour de la consécration de Syagrius, d'Autun, et d'Aunaire d'Auxerre, et a dû être complété du vivant de ces deux évêques. De plus, il pense que cette œuvre a été faite à Auxerre. Mais, pour des raisons que nous exposons plus loin, (2) nous regardons comme plus probable que ce travail eut lieu à Autun, et peut-être d'après une des copies que les moines romains avaient emportées avec d'autres livres liturgiques et que Syagrius put voir entre leurs mains. Cette recension ne renferme, en effet, pour le diocèse de Sens, que sainte Colombe et saint Léon, tandis qu'elle donne trente saints pour Auxerre, vingt-cinq pour Autun et vingt-six pour Lyon. Mais l'église de Sens comptait alors certainement (saint Savinien mis de côté) d'autres noms sur son calendrier ; Aunaire, évêque d'Auxerre, devait les connaître, et il n'eût pas fait à la métropole de sa province l'injure de diminuer les gloires de son église, tandis que cette omission s'explique mieux de la part de l'évêque d'Autun qui dépendait de Lyon ; et, de fait, cette dernière ville a été favorisée sur le martyrologe autant que celle d'Autun (3).

Durant le long pontificat de saint Arthème, la *France pontificale* mentionne encore sa présence à un concile qui eut lieu à Meaux. Sa mort survint en 609, d'après les chroniqueurs sénonais, et on la place au 28 avril. (4) Il fut enseveli avec pompe au monastère

(1) Cf. *Acta Sanctorum*, novemb. II, préface, XL et suiv.
(2) Cf. *Pièces justificatives*, n° 1.
(3) En dehors de la *Note* que nous donnons, on peut consulter sur cette question *Analecta Bollandiana*, 1901, 241 à 245. — *Revue d'Hist. eccl. de Louvain*, octobre, 1900.
(4) Cf. Acta Sanct. *Vita sancti Lupi*, I sept 250.



de Saint-Pierre-le-Vif. Son successeur devait être orné comme lui de l'auréole des saints et devenir un des plus illustres de la cité sénonaise : il est le premier sur qui nous possédions des renseignements assez étendus. (1)

Saint Loup, ou saint Leu, était issu d'une noble famille de l'Orléanais. Son père, le bienheureux Betton, appartenait à la famille de Bourgogne, et sa mère Austregesile, descendait des comtes palatins. Ils possédaient un domaine situé près d'Orléans, en aval de cette ville, sur un coteau que baigne la Loire, et leur château s'élevait sur la colline de la Braye. C'est là que naquit, vers 573, leur enfant qui reçut le nom de Wolf, d'ou est sorti le latin Lupus. (2) Austregesile avait pour frères : Austrène, évêque d'Orléans et Aunaire d'Auxerre. Ces deux prélats, charmés des heureuses dispositions de leur neveu, se chargèrent de son instruction et de son éducation. Il fit bientôt de rapides progrès et dépassa tous les jeunes gens de son âge par l'étendue de ses connaissances et son talent oratoire ; comme il montrait des dispositions pour l'état ecclésiastique, ses oncles l'admirent à la tonsure puis au sacerdoce. Ses vertus éminentes le mûrirent avant l'âge et répandirent au loin sa renommée ; aussi le siége épiscopal de Sens étant devenu vacant, en 609, les vœux unanimes du clergé et du peuple le désignèrent à la présentation royale. Il fut élu, dit son biographe, (3) au temps où Thierry II gouvernait le royaume de Bourgogne, avec Brunehaut son aïeule.

Loup ne tarda pas à briller par ses hautes qualités. Eloquent, fécond en bonnes œuvres, il montrait le plus grand zèle pour les fonctions saintes. Il avait coutume de visiter chaque nuit les églises de la ville,

(1) Cf. aux *Pièces justificatives*, la notice critique sur la Vie de saint Loup.
(2) *Les Saints de l'église d'Orléans*, par l'abbé Cochard.
(3) *Acta Sanctorum*, I, septemb. 248 et suiv.

et lorsqu'il arrivait à la basilique, il sonnait le premier la cloche pour donner le signal du lever et appeler les clercs à l'office des matines. Quoique le saint évêque se fût attaché très étroitement le cœur de son clergé et de son peuple par sa piété, sa charité et toutes les vertus sacerdotales, il n'en fut pas moins la victime de la malignité de quelques-uns et on l'accusa à la cour d'avoir une affection coupable pour Eulosie, la fille de son prédécesseur. Ces mauvais propos furent rapportés à Loup par son ami Fulcarius, comte d'Orléans et filleul de son père. Tout en reconnaissant avec sincérité son attachement pour la pieuse fille, il protesta hautement de la pureté de ses sentiments et répondit avec fierté qu'ayant sa conscience en repos il méprisait les jugements des hommes.

Bien d'autres épreuves attendaient l'évêque dans sa vie agitée. Thierry II étant mort empoisonné en 613, Clotaire II, roi de Soissons, s'empara de la Bourgogne, au préjudice de Sigebert, fils du défunt, mais il rencontra de l'opposition à ses mesures spoliatrices de la part de Loup qui se déclara pour le fils de Thierry. Il envoya donc un général, du nom de Blidebod, pour investir la ville de Sens qui était la clef de la Bourgogne. Devant le sort qui menaçait son peuple, le prélat voulut faire un suprême appel à la clémence divine et il ordonna de sonner la cloche de son église. A ce bruit, sans doute nouveau pour eux, les soldats de Clotaire, saisis d'une crainte superstitieuse, prirent aussitôt la fuite et abandonnèrent le siége de la ville. (1)

Peu après, Clotaire ayant fait mettre à mort le malheureux Sigebert, devint maître de la Bourgogne et il envoya, pour prendre possession de la ville de Sens, un de ses ducs, nommé Farulfe, que ses titres et son

(1) Les cloches passent pour avoir été inventées par saint Paulin de Nole, vers 431. L'usage en fut introduit dans la Gaule méridionale, dès le milieu du v[e] siècle, du temps de Sidoine Apollinaire.

crédit à la cour remplissaient d'orgueil. En faisant son entrée dans la cité, il fut froissé de ce que le métropolitain n'était pas allé à sa rencontre et ne lui avait pas fait les présents d'usage. Il alla le trouver et, sur les reproches qu'il lui adressait, Loup répondit avec dignité qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, que le devoir d'un pontife était de gouverner son troupeau, que les princes avaient l'obligation de recevoir de sa bouche les préceptes divins, et que c'était à eux de venir le voir et non à lui de se rendre au devant d'eux.

Farulphe dévora en silence son dépit et résolut de se venger. Il avait pour confident et pour appui de ses mauvais desseins l'abbé de Saint-Remy de Sens, Madégisile (1) qui convoitait le siége épiscopal. Ils firent tant par leurs intrigues et leurs dénonciations calomnieuses que le roi, déjà irrité contre le prélat, l'envoya en exil dans une contrée de la Neustrie, appelée le Vimeu et gouvernée par le duc Boson-Landegesile qui était encore païen. L'ordre d'exil fut sans doute donné par Clotaire pendant le séjour qu'il fit la même année à Mâlay (*Masolaco*) près de Sens. C'est là que, au témoignage de Frédégaire (2), Clotaire, à son retour d'Alsace, fit comparaître le patrice Aléthée et le condamna à mort. (3)

Boson relégua son prisonnier à Ausène, sur la petite rivière de la Bresle. L'homme de Dieu supporta avec

(1) On ignore la date de fondation de cette abbaye dont le nom apparaît ici pour la première fois, sous de tristes auspices. On sait seulement qu'elle avait été mise primitivement sous le vocable de saint Maurice et que ce nom fut substitué plus tard à celui de saint Remy (*Gallia Christiana*, XII, 218).

(2) Migne, LXXI, col. 634.

(3) L'identité de ce Massolac, où se trouvait un palais royal des ducs de Bourgogne dont il sera plusieurs fois question au cours du VIII[e] siècle, a été longtemps inconnue. Ni Mabillon (Cf. *De Re diplomatica*, I, 298 et suiv.), ni D. Germain, ni Ruinard n'ont pu en discerner l'emplacement. L'abbé Lebeuf est le premier qui, dans une Notice sur un ancien palais royal, a reconnu dans ce Massolac le village de Mâlay, près de Sens, et il a appuyé son opinion sur plusieurs preuves qui paraisent convaincantes. 1° Ce lieu devait

résignation cette nouvelle épreuve, et les Francs-Saliens qui habitaient cette région étant restés idolâtres, il se mit à les évangéliser. Le Seigneur bénit visiblement sa prédication en lui permettant de rendre la vue à un aveugle. Ce miracle, accompli devant Boson, le convertit, et il se fit baptiser avec la plupart de ses guerriers.

Pendant l'exil de Loup, un certain Senecius aurait occupé le siége de Sens, s'il faut en croire le témoignage de D. Mathoud et de Taveau, rapporté par les Bollandistes, mais ce sentiment ne repose sur aucune preuve sérieuse. (1)

Les Sénonais cependant étaient fort affligés de l'exil de leur pontife et ils ne pouvaient se résigner à son absence. Quelques mois après son départ, le mécontentement suscite une émeute populaire qui envahit l'abbaye de Saint-Remy, et l'abbé Madégisile est massacré. Puis la population réclame à grands cris son évêque, et l'archidiacre, Ragnégésile, se rend à Troyes auprès du bienheureux Vinebaud, abbé de saint Loup, et le supplie avec instances d'aller trouver le roi et d'obtenir le retour du proscrit. Vinebaud consentit à remplir cette mission ; il parvint à convaincre Clotaire de l'innocence de Loup, et il fut

être situé sur les confins de la Bourgogne et de la Neustrie. 2° A cause de sa proximité de Sens (quelques kilomètres) il devait être du même royaume que cette ville. 3° Enfin la charte qu'Emmon, évêque de Sens, obtint en 657 pour l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif et qui fut signée d'un grand nombre d'évêques, est datée de « Mansolaco curte dominica. » Mâlay est situé près de la forêt d'Othe où les rois mérovingiens aimaient à se livrer aux plaisirs de la chasse, et ils tenaient volontiers leurs états dans ce palais Non loin de là fut bâtie plus tard sur les bords de la Vanne, à Theil, une autre résidence royale où séjourna la reine Constance, pendant le voyage du roi Robert à Rome, et qui dépendait probablement de Mâlay, car au XVIIIe siècle elle faisait partie de sa châtellenie. Le palais de Mansolac a dû disparaître au plus tard pendant la guerre des Sarrazins, car il n'en est plus fait mention dans les siècles postérieurs.

(1) Cf, *Chronique de Geoffroy de Courlon*, éditée par Julliot, Sens. p 245.

chargé d'aller porter lui-même à l'exilé la lettre de rappel.

L'entrevue des deux serviteurs de Dieu fut des plus touchantes. Ils prirent ensemble le chemin de la résidence royale. Toute la cour se réjouit du retour du saint prélat. Le roi, dit l'hagiographe, fléchit le genou devant lui, se prosterna à terre et implora son pardon ; puis le voyant abattu, maigri, les cheveux et la barbe en désordre, indices des dures privations qu'il avait endurées, il reconnut en pleurant ses torts, maudit ceux qui l'avaient trompé, ordonna de lui couper les cheveux et la barbe, et l'on vit le persécuteur de l'évêque devenir son humble servant et se prosterner de nouveau à terre en demandant pardon. Le roi lui offrit ensuite des présents pour son église et il lui donna congé.

Loup se mit en route pour Sens. Son passage fut signalé partout par des miracles. A Paris, sa présence suffit pour faire ouvrir les portes des prisons et tomber les chaînes des condamnés. A Melun il arrêta par ses prières un incendie. Le peuple de Sens accourut à sa rencontre et le reçut comme en triomphe. Il fit son entrée au milieu des acclamations de la foule qui chantait des hymnes d'actions de grâces et versait des larmes de joie.

Bien que l'on ne connaisse pas la durée de son exil, la plupart des chronologistes s'accordent à penser qu'elle ne fut guère que d'une année. Lecointe, parlant de son passage à la cour, le met au mois d'octobre 615, car Clotaire réunit alors à Paris un concile. A cette assemblée que le roi convoqua, lorsqu'il se vit seul maître de la monarchie, assistaient soixante-dix-neuf prélats. Sirmond (1) n'a trouvé qu'un exemplaire de ce concile, ne comprenant point la signature des évêques.

Ce synode général avait pour but de renouveler les

(1) *Concil. antiq. Galliæ*, I, 617.

anciens canons, de régler les difficultés du moment, et de prendre des mesures utiles à l'intérêt du prince et de la nation. En plus des règlements de discipline ecclésiastique on établit des lois importantes dont le recueil a formé le code des lois allemandes. Comme Gondebaud son prédécesseur, Clotaire se rendait enfin compte des secours précieux qu'apportait l'Eglise catholique à l'Etat pour la sage administration des peuples, et il publia un édit recommandant l'exécution de toutes les mesures prises par le concile.

De nouveau installé sur le siége de Sens, Loup, au lieu de se venger de ses ennemis, chercha toutes les occasions de leur rendre service. Il se montra comme auparavant, d'une inépuisable libéralité envers les pauvres, prenant même sur le nécessaire et provoquant les murmures des gens de sa maison. Son biographe lui attribue un pouvoir extraordinaire sur le démon, ainsi que le don de prophétie et de miracles. Il raconte, entre autres choses, qu'un jour, comme le saint pontife célébrait la messe dans son domaine d'Ordon, assisté d'un nombreux clergé, quelques instants avant la consécration, une pierre précieuse d'un merveilleux éclat tomba dans le calice (1). Cette gemme fut conservée quelque temps à

(1) M. Krusch qui a publié la Vie de saint Loup dans les *Monumenta Germ. historica ; Script. rer. ævi merov. IV ; Passiones vitæque sanctorum ævi merov.* II, 176-187, considère qu'elle a été composée probablement avant 875, car elle a été connue d'Adon, d'Usuard et de l'auteur des *Gesta Pont. Autiss.* Mais il déclare qu'elle ne contient que des fables sans valeur, et, dans l'épilogue, il accable l'école légendaire de ses sarcasmes. Tout en reconnaissant que certains des faits merveilleux attribués à saint Loup peuvent s'expliquer d'une façon naturelle ou par la trop grande crédulité de ce temps, on ne saurait trop s'élever contre de pareilles exagérations. M. Gabr Monod lui-même (*Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes*, 1898, 7) blâme son scepticisme excessif dans les questions d'authenticité et de date des textes hagiographiques. Mgr Duchesne a également, dans une série d'articles du *Bulletin critique* (1897, n° 16 et suiv.), contesté avec raison une partie des conclusions critiques de M. Krusch. — Cf. pour plus de détails, aux *Pièces justificatives*, notre Notice critique sur cette légende, n° II.

la cathédrale de Sens, puis, sur la demande du roi Clotaire, elle fut envoyée et placée dans la chapelle de son palais, parmi les reliques des saints.

Un autre fait extraordinaire se rapporte à la cloche dont il a déjà été parlé. Elle avait, paraît-il, un son d'une douceur merveilleuse, et elle fit envie à Clotaire qui donna l'ordre de la charger sur un bateau et de l'amener à Paris, au grand regret du prélat. Mais il arriva dans le voyage que la cloche perdit tout à coup sa sonorité. Le roi, à cette nouvelle, ordonna de la ramener à Sens, mais dès qu'elle fut arrivée au pont de Synaque (aujourd'hui Pont-sur-Yonne), la cloche retrouva la pureté de son timbre, et le saint évêque apprenant ce fait, accourut avec joie, en rendant grâces à Dieu.

La grande œuvre de Loup fut la fondation, près de sa ville épiscopale, du monastère de Sainte-Colombe, à un kilomètre de distance, sur le bord de la voie romaine qui conduisait à Paris. L'abbaye fut construite sur l'emplacement du château du duc ou comte Aubert. Celui-ci, touché des miracles qui s'étaient opérés à l'invention du corps qui eut lieu peu après sa mort près de la fontaine d'Azon, l'avait transféré chez lui et déposé dans une église construite à cette intention (1). Lothaire voulut contribuer largement au premier établissement de ce monastère et lui fit don de la villa de Cuy (2). De ce fait, cette maison devint de fondation royale et elle garda jalousement ce titre pendant tout le moyen-âge. Vers le même temps (622) saint Didier, évêque d'Auxerre, laissa par testament une terre du nom de *Viscla* qui devait être partagée entre les deux basiliques de Ste-Colombe et de St-Léon. (*Gesta Pont. Autiss.*).

Il faut sans doute placer également la naissance de l'abbaye de Ferrières, en Gâtinais, sous l'épiscopat

(1) Bibliothèque nationale, *Collection de Champagne*, t. XLIII, manuscrits.

(2) *Gall. christ.* XII, 146.

de Loup. D'après les auteurs du *Gallia Christiana* (1), on doit rejeter le sentiment de ceux qui pensent que cette maison religieuse devait son origine à Clovis, et ils placent cette création sous le règne de Clotaire II, en l'attribuant à un certain Wandelbert qui est cité comme fondateur dans une lettre du pape Pascal II, datée de 1103. Ce duc était un des grands de Bourgogne qui attaquèrent le prince Willebaud et le tuèrent ; il aurait vécu du temps où l'abbé Dadon (saint Ouen) donnait le nom de Jérusalem à l'abbaye de Rebaix qu'il créait au diocèse de Meaux. Loup de Ferrières, dans sa lettre treizième, dit que le fondateur de ce monastère l'avait appelé Béthléem, et c'est la seule chose qu'il nous apprenne sur ses origines. Les mêmes auteurs supposent que de ce nom attribué à Ferrières est peut-être née dans les siècles postérieurs l'opinion que saint Savinien avait, à son passage dans ce lieu, consacré une grotte à la ressemblance de celle de Béthléem en lui donnant la même dénomination (2). Quoi qu'il en soit, le diocèse de Sens possédait dès lors trois grandes abbayes, Ferrières, Sainte-Colombe et Saint-Pierre-le-Vif, qui devaient, à des titres divers, acquérir un grand renom.

Les monastères jouent désormais un rôle si considérable dans la vie religieuse du diocèse, comme de tous les pays francs, qu'il est nécessaire d'en donner ici un aperçu. Le monachisme avait pour fin l'application des principes évangéliques, élevés à leur plus haute puissance. Vivante antithèse du paganisme, la foi nouvelle déclarait la guerre à la matière. Considérant l'âme humaine comme infiniment supérieure, ses fervents méprisaient le corps, « cette prison de chair, » et visaient par une vie d'anachorètes à en dégager l'esprit comme seul capable d'envisager la beauté

(1) XII, 156.

(2) M. E. Jarossay (op. cit.) qui attribue à Clovis la fondation de Ferrières, pense que Wandelbert ne fit que compléter cette œuvre. Cf. p. 40-42.

divine. Leur temps était partagé entre la prière, le travail des mains et l'étude. C'est l'ordre que prescrivent toutes les règles faites vers ce temps pour le gouvernement des monastères. Bien que variant dans les autres pratiques, elles s'accordaient toutes à consacrer un temps considérable à l'étude et à la lecture, mais l'exercice principal était la célébration de l'office divin, la nuit et le jour. La règle de saint Basile, qui était la plus répandue, prescrivait en plus la solitude, l'abstinence et le jeûne proportionné aux forces du corps, l'obéissance au supérieur, l'humilité, la fuite des honneurs et des affaires et la pauvreté.

Il y a lieu de croire (1) que l'on employait dans les abbayes la même méthode que dans les écoles épiscopales et que l'on y élevait la jeunesse non seulement dans la connaissance des lettres, du chant, de la musique, mais encore de tout ce que l'on comprenait encore alors sous le nom d'arts libéraux et d'humanités. Telle est la première origine des écoles monastiques qui, dans la suite, devinrent si florissantes et si si célèbres.

Lorsque l'abbaye était établie au milieu de la campagne, les moines travaillaient spécialement à défricher, à bâtir, à planter, moins pour être à l'aise, puisqu'ils vivaient dans une grande frugalité, que pour soulager les pauvres. Si, au contraire, elle était fondée à côté ou dans l'intérieur d'une ville, on y consacrait plus de temps à enrichir la bibliothèque, et, dès le ve siècle, dans quelques monastères, au labeur pénible de l'agriculture fut substituée l'occupation de copier les anciens livres et d'en composer de nouveaux (2).

Nous inclinons à placer dans les premières années du viie siècle l'introduction de la règle de saint Benoit

(1) *Histoire Littéraire*, III, 31 et suiv.

(2) Sur l'œuvre des moines au moyen-âge on peut consulter, entre autres : Montalembert, *Les Moines d'Occident ;* Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, I, 256 et suiv ; Molinier, *Les Manuscrits et les Miniatures*, 30 et suiv.

dans notre région. Elle avait été implantée dès 590 par saint Colomban au monastère de Luxeuil. Nous avons la preuve qu'elle avait été adoptée à Saint-Pierre-le-Vif avant le milieu du VIIe siècle (1), et il y a tout lieu de penser, comme nous le verrons plus loin, que l'évêque de Sens l'établit également à Sainte-Colombe. Cette règle était l'œuvre d'un homme consommé dans la science du salut et suscité pour conduire les âmes à la plus haute perfection. Le pape Grégoire Ier ne pouvait se lasser de l'admirer, à cause de l'esprit de sagesse, de discernement et de discrétion qui y régnait. Le fameux Cosme de Médicis et d'autres législateurs qui la lurent et la méditèrent, y trouvaient la connaisance la plus profonde du cœur humain et la regardaient comme une source abondante de maximes propres à gouverner les hommes. Mieux que celle de saint Basile, elle prescrivait l'obéissance, l'humilité, la pauvreté, la chasteté, la mortification intérieure et extérieure, le silence et la stabilité dans le monastère.

Une des premières occupations intellectuelles des bénédictins dut être l'étude des traditions religieuses et locales et en particulier des documents qui se rapportaient aux martyrs sénonais dont ils gardaient les tombeaux. D'après la règle de saint Benoît, les abbés avaient le droit d'introduire des leçons dans l'office divin (2). Celle qui fut donnée par l'évêque d'Uzès, Ferréol, vers 550, commande, au chapitre XVIIIe, de lire dans l'oratoire en présence de tous les moines, les jours où l'on célèbre la mort des saints, les passions qui ont été écrites sur eux (3). La règle de saint Aurélien d'Arles donne la même prescription (4). Enfin, vers le même temps, Cassiodore conseillait aux moines « de lire les Passions des martyrs qui ont germé par toute la terre, et particulièrement dans la lettre de

(1) Cf. *Histoire de l'Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif*, 31.
(2) Cf. Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 437, note.
(3) Cf. Migne, LXVI, col. 965.
(4) Ibid. LXVIII, col. 396.

saint Jérôme à Chromace et à Héliodore. » Il s'agit ici du martyrologe qui a reçu le nom de hiéronymien. La lecture visée par Cassiodore serait celle des notices empruntées aux actes des martyrs et insérées dans ce recueil. Peut-être existait-il un livre liturgique spécial, une sorte de martyrologe lectionnaire, au moins dans certaines églises (1).

Depuis longtemps déjà on se préoccupait, dans la province de Sens, de recueillir les Actes des martyrs et des confesseurs. Dès le v[e] siècle, Constance, prêtre de Lyon, célèbre par son talent, écrivait la Vie de saint Germain d'Auxerre, dans un style élégant mais prétentieux et surchargé d'épithètes (2). Cette époque inaugura le genre littéraire du panégyrique. A l'occasion de l'anniversaire de la mort d'un saint, on faisait son éloge ; c'était un travail de réthorique dans lequel toutefois les renseignements biographiques ne manquent pas et méritent souvent créance.

Cet usage se continua au siècle suivant. Sur la demande de l'évêque d'Auxerre, Aunaire, mort en 603, un prêtre de cette ville, Etienne, surnommé l'Africain, écrivit une nouvelle Vie de saint Germain et une autre de saint Amatre. Vers le même temps, un auteur anonyme rédigea également une Vie de saint Pélerin (3). Le style de ces différentes pièces est caractérisé par la même abondance de périphrases (4). De même à Paris, l'évêque, saint Céraunius, s'occupe de réunir tous les gestes des martyrs, et Guarnier, lui dédiant les Actes de trois frères martyrs, le loue très vivement de ses pieuses recherches. Deux personnalités litté-

(1) Cf. pour plus de détails, D. Leclercq, *Les Martyrs, Les temps néroniens*, I. Introd. p. XXXI.

(2) Pour n'en citer qu'un exemple, une grande foule est exprimée ainsi : *planè immensæ multitudinis numerositas*.

(3) Cf. Mgr Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, 428.

(4) Etienne appelle la lèpre : *lepraticæ inquinationis languor*. Les prières sont pour lui : *splendidissima precum libamina*. D'après l'auteur anonyme, Pélerin et son compagnon, arrivés à Lyon, hâtent leur voyage : *quia acerbissima ubique sæviebat barbarorum interminata atque continua christianorum damnatio*.

raires, le poëte Fortunat et Grégoire de Tours, se distinguent dans ce genre, et le premier écrit, entre autres vies de saints, celles de saint Marcel et de saint Germain, évêques de Paris (1).

Alors que les églises suffragantes de Sens s'occupaient ainsi de recueillir les souvenirs et de développer le culte de leurs premiers apôtres, cette ville ne pouvait demeurer indifférente à l'égard des siens. Le biographe de saint Loup raconte (2) qu'il visitait presque toutes les nuits, au dedans et au dehors des murailles, les tombeaux des saints. Il s'agit ici évidemment de ceux de sainte Colombe ainsi que de saint Savinien et de ses compagnons. Lorsqu'en 847 on fit la découverte de ces derniers dans les ruines de l'église du Sauveur, on remarqua spécialement une pierre rectangulaire qui portait le labarum de Constantin avec le monogramme du Christ et l'A et l'Ω, englobés dans une couronne, ainsi que des restes de murailles ayant appartenu à un oratoire souterrain. Deux inscriptions indiquaient que le constructeur était un nommé Tétulphe. L'épithète de *calcator mundi* (3) qui lui est attribuée ne pouvait guère s'appliquer qu'à un moine. Comme les emblèmes religieux mentionnés plus haut n'apparaissent pas en Gaule sur les tombeaux avant le ve ou le vi^e^ siècle (4) il y a tout lieu de penser que la construction de la crypte et une reconnaissance des tombeaux de saint Savinien et de ses compagnons coïncidèrent avec la fondation du monastère de Saint-Pierre-le-Vif dont les religieux reçurent mission de les garder.

S'associant aux préoccupations qui se faisaient jour partout ailleurs, les moines des deux abbayes séno-

(1) Cf. *Revue d'Histoire ecclésiastique*, de l'Université catholique de Louvain, oct. 1900, 539 et suiv.

(2) *Erat consuetudo, ut penè noctibus singulis non solum intra murorum mænia, sed etiam circumquaque vicina sanctorum lustraret oracula.* (*Acta Sanct.* septemb. I, 262).

(3) Cf. notre *Histoire de Saint-Pierre-le-Vif*, p. 53 et 94.

(4) Cf. De Rossi, *Inscriptiones christianæ.*

naises s'appliquèrent à reconstituer les Actes des martyrs donts ils possédaient les restes vénérés. On a vu déjà que le résultat ne répondit pas à leurs efforts. Les documents primitifs avaient disparu et ils ne pouvaient suppléer au silence des siècles passés. A Sainte-Colombe on composa alors la *Passion* de cette bienheureuse dont il a été parlé ailleurs. De même on rédigea à Saint-Pierre-le-Vif la *Grande Passion* de saint Savinien, laquelle se trouvait, au témoignage de l'historien sénonais Bureteau, dans un légendaire très ancien de l'église de Sens, remontant au delà de Charlemagne. Elle dut servir de leçon à l'office de ce saint, suivant la coutume qui existait alors de célébrer le *natale* ou anniversaire du martyr sur son tombeau (1). Comme dans les autres écrits sortis de ce monastère, on y remarque l'attention de réunir saint Savinien et saint Pierre dans un même souvenir. Il semble que la pensée de donner à la nouvelle maison religieuse, chargée de veiller sur le tombeau de saint Savinien, le nom du premier des apôtres, procède de la même préoccupation que l'on retrouve dans la *Grande Passion*, d'attribuer à celui-ci l'envoi de saint Savinien à à Sens.

Dès le temps de Grégoire de Tours apparaît en Gaule l'idée de réclamer des origines tout à fait anciennes et de les attacher aux apôtres ou à leurs disciples immédiats ; et, bien avant lui, vers le milieu du v[e] siècle, les évêques des environs d'Arles, écrivant au pape saint Léon pour obtenir le rétablissement de leur métropole, se fondent sur cet argument que saint Trophime, le premier évêque venu en Gaule, leur aurait été envoyé par saint Pierre en personne (2). Les mêmes prétentions ont pu naître de bonne heure à Sens ; vers la fin du vi[e] siècle, cette ville était la métropole de la région centrale de la monarchie franque, et

(1) Batiffol, *Histoire du Bréviaire romain*, 32.
(2) Cf. Mgr Duchesne, *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux*, 77.

elle avait comme suffragants deux siéges alors illustres, Auxerre et Paris.

A côté des marques d'antiquité de la Grande Passion, que nous avons déjà notées, il en est encore d'autres qui viennent les confirmer. En racontant le martyre des saints Savinien et Victorin, l'auteur met dans leur bouche les versets 11 et 12 du psaume 65. Or le texte qu'il donne ne se trouve ni dans la Vulgate ni dans aucune des versions de la Bible polyglotte de Walton. On sait que dans les premiers siècles circulaient diverses traductions de l'Ancien Testament : ce n'est qu'au VIIIe que les écrivains hagiographes commencèrent à citer la Vulgate et ne présentèrent plus ces divergences que l'on remarque encore dans Grégoire de Tours. Enfin la ressemblance du style de cette composition avec les Vies des évêques d'Auxerre est frappante. C'est le même genre, facile et assez élégant, émaillé de redondances et d'épithètes au superlatif (1) et procédant de la culture gallo-romaine. Vers la fin du VIIe siècle et durant le VIIIe, la décadence littéraire s'accentuera. La restauration du IXe ne pourra remonter à l'ancien niveau, et nous verrons certains écrits de ce temps caractérisés par des expressions affectées, des tours guindés et bon nombre de mots à moitié barbares.

L'auteur de la Grande Passion est pénétré de la grandeur de la ville de Sens qu'il présente, à l'époque romaine, comme la plus illustre et la plus opulente de la Gaule. Il parle de cent mille Gaulois-Sénons allant combattre en Galicie, et attribue, par erreur, à Jornandès, l'historiens des Goths, (+ 562) le récit de la prise de Rome par les guerriers de ce peuple. De même il donne à plusieurs reprises à saint Savinien le titre de *præsul* que Fortunat emploie dans le sens de *Grand Pontife* (2). Enfin pour rehausser encore

(1) « Nous vous obéirons » se traduit par : *Vestræ propositionis decretum obsecundantes unanimiter parebimus.*

(2) On ne connaissait pas encore alors celui d'*archevêque.*

l'importance de Sens, il attribue aux compagnons de saint Savinien la première évangélisation des villes de Troyes, Orléans, Chartres et Paris.

La mort de saint Loup survint le premier septembre 623. Il se trouvait alors à Brienon, dans un de ses domaines où il avait fondé une église collégiale, sous l'invocation de saint Martin. En dehors des dons qu'il avait faits à Sainte-Colombe, il laissa à la cathédrale de Sens la majeure partie de ses biens. On rapporta dans cette ville le corps du bienheureux qui répandait une odeur des plus suaves, comme s'il avait été embaumé. Il avait demandé qu'on l'enterrât sous la gouttière de la basilique du monastère qu'il avait fondé, donnant ainsi un suprême témoignage de son humilité et de la dévotion qu'il portait à la glorieuse martyre du Christ. Son vœu fut exaucé, et sa dépouille mortelle, déposée dans l'endroit qu'il avait choisi, y demeura jusqu'en 853, époque de sa translation solennelle par l'archevêque Venilon.

L'éclat de sa sainteté était tel que la basilique de Sainte-Colombe lui fut dédiée, ainsi qu'à cette vierge, presque aussitôt après sa mort, car elle porte son nom dans le testament du roi Dagobert. La mémoire de saint Loup est demeurée célèbre dans l'église de France. Il est mentionné avec les plus grands éloges dans les martyrologes, à commencer par celui d'Adon qui s'exprime ainsi : « *Apud Senonas, B. Lupi episcopi, sanctitate et signis miraculorum illustrissimi.* » Le diocèse de Sens le considère comme le plus grand de ses pontifes, après ses fondateurs Savinien et Potentien (1).

Il reste plusieurs objets précieux qui passent pour avoir appartenu à saint Loup. C'est d'abord un anneau

(1) Les reliques du Saint se partagent aujourd'hui entre la cathédrale de Sens, la paroisse de Brienon et la nouvelle église du monastère de Sainte-Colombe où eut lieu une translation solennelle, en 1853, au millénaire de celle de Venilon. Plusieurs églises du diocèse de Paris lui sont consacrées. (Cf. Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris.*)

dont le dessin a été reproduit par Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire du Mobilier*, (III, 21). Cet anneau, terminé par deux têtes de dauphin mordant le chaton annulaire, garni de griffes en feuilles de trèfle, et sertissant un saphir cabochon, est conforme au modèle adopté de son temps par les évêques. Il reste également de ce pontife un peigne liturgique, tel qu'en comprenait au moyen-âge une chapelle épiscopale. Il était taillé dans un seul morceau d'ivoire et garni d'une double rangée de dents, les fines en haut, les grosses dans la partie inférieure. Au milieu, dans une arcade en plein-cintre, deux lions se dressent contre un arbuste surmonté d'une tête de bélier, le tout découpé à jour. Au dessous, une plate-bande à filigrane d'or porte enchassés des cabochons rouges, bleus et verts, sept sur chaque face, séparés par des filigranes en formes d'S, et encastre la naissance des dents inférieures. Une lame de vermeil ajoutée au XIII[e] siècle suit le contour de l'archivolte ; elle porte l'inscription : *Pecten S. Lupi*, accompagnée de rinceaux gravés. La sculpture centrale est d'esprit, sinon de travail même byzantin ; les filigranes, les sertissures des pierres comme la réparation des dents sont postérieurs et ont été ajoutés, lorsque le peigne était déjà honoré comme relique. Il a été souvent dessiné et gravé (1).

Le travail des métaux précieux était alors usité à Sens, car il subsiste plusieurs pièces de monnaie qui furent frappées vers ce temps dans cette ville. Parmi les nombreux priviléges dont jouissaient les églises sous les Mérovingiens, il faut compter celui d'émettre des monnaies à leur nom, et elles avaient très proba-

(1) Cf. *Antiquités et Curiosités de Sens*, par M. de Montaiglon, 32. — *Dictionnaire du Mobilier*, de Viollet-le-Duc, III, 21. — *Inventaire du Trésor de l'église de Sens*, par M. Chartraire. — Goblet d'Alviella, dans Bull. de l'Académie royale des Sciences, Bruxelles, 1900, 705-735. — *Histoire de l'Orfévrerie française*, par H. Havard, inspecteur général des Beaux-Arts, 1896. — Pour la bibliographie très abondante de saint Loup, on peut consulter le *Répertoire archéologique* de l'abbé U. Chevallier et la *Bibliotheca hagiographica Bollandiana*.

blement des ateliers particuliers et des monnayeurs placés exclusivement sous leur dépendance (1).

M. A. Duchalais (2) signale dans le cabinet du comte de Vesvrotte un denier en argent de la cathédrale de Sens. Le *recto* porte l'inscription ANTELINUS MON. avec un buste tourné à gauche, les épaules couvertes d'un paludamentum ; grenetis au pourtour. Au *verso*, l'inscription : RACIO ECLISI SENO. Dans le champ, un A et un Ω ; l'Ω est surmonté d'une croix. M. Thomsen, conservateur au musée royal de Copenhague, possédait une autre monnaie mérovingienne en argent de la même église. Au témoignage de M. de Longpérier qui en a conservé une empreinte, ce denier, d'une conservation admirable, est un des plus précieux spécimens qui subsiste de l'art monétaire mérovingien ; il serait contemporain de Dagobert Ier (623-639) ou de Clovis II, époque qui vit le plus beau développement du monnayage sous la première race. Le nom du graveur Antelinus n'étant pas cité par Cartier, dans son *Catalogue des monétaires mérovingiens*, on peut croire qu'il est nouveau. M. Prou (op. cit. Introd. CXIII, et 130) rectifie Antelinus par Actelinus, et il donne plusieurs autres types de pièces mérovingiennes de Sens ainsi que de Melun et d'Etampes (3).

Des divers renseignements que nous possédons il est permis de conclure que ce fut saint Loup qui obtint du roi l'autorisation de battre monnaie dans son diocèse, et nous trouvons là un nouveau témoignage de la puissante influence qu'il avait exercée pour la prospérité matérielle aussi bien que dans l'intérêt spirituel de son église.

---

(1) Cf. Maurice Prou, *Les Monnaies mérovingiennes*, Introd. LX.
(2) Revue numismatique, XII, 1847, 102-104.
(3) Le mot *racio* de l'inscription signifie *garantie*. Cf. Revue numism. X, 421.

CHAPITRE IV

624-743

A l'ère agitée mais féconde de l'établissement de l'église franque va succéder une période, la plus sombre et la plus triste de notre histoire nationale, qui comprend les deux derniers tiers du VII[e] siècle et la première partie du VIII[e]. Il faut remonter trois siècles en arrière pour trouver un pareil chaos. Les partages successifs de la monarchie entre les petits-fils de Clovis, les divisions intestines et l'affaiblissement du pouvoir de ces princes amènent comme conséquence l'anarchie et le retour des mœurs barbares. La religion est impuissante à comprimer les passions sauvages des nouveaux maîtres du sol ; quelques saints évêques s'efforcent en vain d'arrêter le torrent ; le désordre et la confusion sont partout, dans l'Eglise comme dans la société.

Les débuts sont marqués cependant pour le diocèse de Sens par quelques évènements heureux. Après le nom de Loup, le catalogue épiscopal, dit *de Fontenelle* (1), donne celui de MEDERIUS. Les auteurs du *Gallia Christiana*, et avec eux la plupart des historiens, pensent que ce personnage est le même que le Ricerius qui assista au concile de Reims (2). Certains auteurs cependant, en particulier Taveau et D. Mathoud, désignent, d'après Geoffroy de Courlon (3), Senecius

(1) Ce Catalogue, dont il sera traité plus loin (IX[e] siècle), est le plus ancien document historique de ce genre qui nous soit resté sur Sens.

(2) L'historien sénonais, Fenel, qui ne manque pourtant pas de critique, s'est fourvoyé au sujet de Médère qu'il n'a pas eu l'idée d'identifier avec Richer.

(3) *Chronicon Sancti Petri Vivi Senonensis.*

comme le successeur de saint Loup. Ce dernier parle d'un voyage que ce nouveau prélat aurait fait à Rome, de sa mort qui serait survenue près de Lyon et de circonstances merveilleuses dans lesquelles on aurait découvert son tombeau ; mais il n'y a là qu'une tradition sans valeur. Le nom de Ricerius (Richer), ayant été tiré d'un acte authentique, nous paraît être le plus exact, et les deux autres, Mederius et Senecius, sont très probablement une corruption due à des copistes inhabiles qui ont mal reproduit les consonnes initiales du nom (1).

On n'est pas d'accord sur la date du concile de Reims auquel assista Richer. Sirmond, suivi par Mansi (2), le place en 630. Héfélé n'en parle pas. D'après Jager (III, 212) il aurait eu lieu en 625. Parmi les quarante et un évêques du royaume de Clotaire qui y étaient présents se trouvaient les métropolitains de Reims, Lyon, Vienne, Bourges, Tours, Eauze, Trèves, Sens, Besançon, Cologne et Mayence. On y décréta vingt-cinq canons, la plupart renouvelés des anciens conciles, et l'on recommanda l'observation des règlements promulgués par celui de Paris, en 615. Mentionnons les suivants :

I. Quelque temps qui se soit écoulé depuis qu'on possède des biens ecclésiastiques par droit de précaire, on ne pourra se les approprier ni en frustrer l'Eglise (On nommait *précaire* un contrat par lequel le clergé cédait de ses biens à quelque laïque pour en jouir moyennant une certaine redevance annuelle. Ce droit s'étendait parfois à plusieurs générations). — 4. Si l'on soupçonne qu'il y ait encore des hérétiques dans les Gaules, les pasteurs des églises feront une exacte

(1) Dans cette période, la chronologie des métropolitains de Sens, aussi bien que l'orthographe de leurs noms, a été embarrassée d'une forêt de discussions tellement contradictoires que nous avons été contraint de saper sans pitié, pour faire un peu de lumière. Nous n'avons accepté que les faits admis par la critique comme certains ou d'une sérieuse probabilité.

(2) *Concil. ant. Galliæ*, I, 619. — *Concilia*, X, 598.

recherche pour les ramener à la foi catholique. — 7. On ne pourra tirer des églises ceux qui s'y seront réfugiés, qu'en les assurant avec serment qu'ils ne seront condamnés ni à la mort, ni aux supplices, ni à la mutilation ; néanmoins le réfugié ne sera délivré qu'en promettant d'accomplir la pénitence canonique que méritera son crime. — 8. Ceux qui contractent des mariages incestueux seront excommuniés et ne pourront gérer aucune charge. — 13. Défense à un évêque de vendre ou d'aliéner les esclaves et les autres biens de l'Eglise qui font vivre les pauvres. — 14. Défense de consulter les augures des païens, d'observer leurs cérémonies et de manger avec eux des viandes consacrées. — 17. Défense, sous peine d'excommunication, de poursuivre des personnes libres pour les réduire en servitude. — 25. On n'élira pour évêque qu'un prêtre qui soit de la ville même.

Après la mort de Clotaire II, en 628, Dagobert qui était déjà roi d'Austrasie, s'empara de la monarchie aux dépens de son frère Caribert à qui il céda pourtant une partie de l'Aquitaine. Au témoignage de Frédégaire (1), il visita une partie du royaume de son père, en particulier la Bourgogne, se proposant de châtier tous les concussionnaires et tous les violateurs de la justice. A Saint-Jean-de-Losne il fit mettre à mort Bernulphe, oncle de Caribert. Les grands, ducs, comtes, évêques même, tremblaient devant lui. Il passa par Dijon, Autun, Auxerre, Sens et vint à Paris où il répudia la reine Gomatrude pour épouser la jeune Neutechilde. La soif de l'or lui fit établir un relevé des biens des monastères et en inscrire la moitié sur des registres du fisc royal. Plus tard il répara ces spoliations par de grandes libéralités envers les églises, parmi lesquelles Sainte-Colombe de Sens eut sa part, et vers la fin de sa vie il témoigna une grande piété.

(1) *Chronique*, dans *Recueil des Historiens des Gaules*, II, 436

On sait peu de chose sur l'épiscopat de Richer. Une ancienne chronique (1) le qualifie de « *vir nobilis et maturus.* » Il passe pour le fondateur de l'abbaye de Saint-Symphorien, dans le faubourg méridional de Sens, non loin de Saint-Remy, et il confia la direction des religieuses aux moines de ce dernier monastère, suivant une coutume qui était alors fréquente et qui existait dans cette ville pour Saint-Pierre-le-Vif et Saint-Jean. Cette proximité avait l'avantage, dans ces temps troublés, d'offrir une sauvegarde et un secours à de faibles femmes exposées à de faciles surprises. Des conciles avaient, à la vérité, défendu que les communautés d'hommes fussent si rapprochés de celles des vierges ; mais si la discipline avait changé sur ce point, on n'en prenait que plus de précautions pour éviter le scandale (2). Richer mourut en 631 et choisit sa sépulture à Saint-Symphorien, à l'imitation de plusieurs de ses prédécesseurs qui avaient voulu reposer dans la maison religieuse qu'ils avaient fondée.

Celui qui le remplaça sur le siége épiscopal, Hildegaire, était d'une famille noble qui habitait les bords du Rhin (3). Nous voyons, avec lui, se produire à Sens le changement qui apparaît alors partout : les noms romains font place aux noms francs et tudesques qui se retrouvent dans presque toutes les listes d'évèques et d'abbés. Il est à remarquer que cette apparition correspond avec le commencement de la décadence religieuse et politique de la nation franque.

« Les Gaulois, dit à ce propos la *France Littéraire* (t. III, 8), ne laissèrent dominer la barbarie des envahisseurs qu'après l'avoir combattue l'espace d'un siècle.

(1) Citée par Fenel, dans *Mémoires pour servir à l'Histoire des des Archevêques de Sens.* Bibliothèque de Sens, manus. n° 76 (1715).

(2) Hemmer, *Histoire de l'Eglise catholique*, 307. — Jager, III, 249.

(3) Quelques documents donnent aussi les variantes : Ghisdegaire ou Ghildecaire.

Ils furent favorisés en cela par le règne de Clovis. Ce prince habile laissa, en effet, les habitants vivre selon leurs mœurs, pour gagner leur estime et leur affection. Ils profitèrent de cette liberté pour continuer l'exercice des sciences et des arts, et l'on voit encore parmi eux des écoles ouvertes à la jeunesse. Mais les nouvelles mœurs faisaient chaque jour plus de progrès, et il fallut enfin céder à la violence du torrent.... Malgré la religion catholique qu'ils embrassèrent peu à peu, et qui devait le plus contribuer à les civiliser, on toléra encore pendant longtemps parmi eux le divorce, l'inceste, la polygamie. A l'exemple des princes, les particuliers se portèrent impunément au pillage et à divers excès. Les protestations de la loi salique ne furent point capables d'arrêter le cours de si grands désordres. »

Le premier acte connu d'Hildegaire est la signature qu'il apposa, avec d'autres prélats, sur une charte par laquelle saint Eloi fondait, le 22 novembre 631, l'abbaye de Solignac, au diocèse de Limoges. On y lit : « *Hildegarius peccator subscripsi.* » (1) Ce monastère ne fut pas le seul à bénéficier des largesses du célèbre évêque.

Avant que cet homme, plus remarquable encore par ses hautes vertus que par l'habileté merveilleuse qui faisait de lui le premier orfévre du royaume, fût élevé au siége de Noyon, le roi Dagobert lui avait confié l'administration du monastère de Sainte-Colombe. Saint Eloi mit tous ses soins à enrichir la basilique qu'il combla de nombreux présents. Parmi les ouvrages qu'il cisela de ses mains on compte la châsse de cette sainte, magnifiquement ornée d'argent, d'or et de pierreries, dont le roi Dagobert voulut supporter lui-même les frais (2). Il fabriqua également un crucifix, en forme de croix pectorale, qui avait environ deux pieds de hauteur. Cette croix était recouverte d'une feuille d'or et ornée de perles et de gemmes ; dans le

(1) Le Cointe, *Annales*, II, 844. — Migne, LXXXVII, 662.
(2) *Vita sancti Eligii*, dans Migne, LXXXVII, 504.

croisillon supérieur se trouvait enchâssée une parcelle de la vraie croix ; le Christ était attaché par quatre clous. D. Cottron qui nous a laissé cette description de la croix (1), avait vu cet objet précieux : il a disparu à la Révolution. Quant à la châsse, elle fut pillée lors de l'invasion des Normands et il n'en reste plus que le sarcophage (2).

Saint Eloi avait un si grand culte pour la martyre sénonaise qu'il transporta à Paris de ses reliques ainsi que de celles du pénitent saint Bond dont les miracles attestaient alors les mérites, et il les déposa dans une église qu'il fit bâtir en son honneur. C'est là sans doute que se passa le curieux fait qui nous est raconté par saint Ouen. « Un jour, de grand matin, le gardien de la basilique de Sainte-Colombe, vierge, qui est à Paris (*apud Parisios*), vint le trouver tout tremblant et, se jetant à ses pieds, lui apprit que la nuit précédente, pendant qu'il dormait, on avait dépouillé la basilique de tous ses ornements. A cette nouvelle, Eloi fut vivement attristé ; cependant, ayant aussitôt recours à l'espérance, remède de tous les maux, il rassura le gardien avec une grande bonté et se rendit à l'oratoire de Sainte-Colombe. Après y avoir fait sa prière, il prononça ces paroles : « Ecoutez, sainte Colombe, ce que je dis : mon Rédempteur sait que si vous ne faites aussitôt rapporter dans ce sanctuaire les ornements qu'on y a dérobés, très certainement je ferai boucher avec des épines la porte de cette église, de telle sorte que jamais à l'avenir on ne viendra plus, à partir de ce jour, vous rendre hommage en ce lieu. »

« Il dit et se retira : mais voici que le lendemain le gardien s'étant levé de grand matin, retrouva à leur place tous les ornements, sans en manquer un. Alors, accourant avec empressement et aussi joyeux qu'il était triste la veille, il apprit à Eloi ce qui s'était passé. Celui-ci se rendit en toute hâte à l'église : voyant que

(1) *Chronicon S. Columbæ.* Bibl. d'Auxerre, manuscrit, n° 217.
(2) Cf. Abbé Brullée. *La Vie de sainte Colombe*, 1852, p. 42.

chaque objet avait été restitué, il loua la sainte martyre et glorifia par dessus tout et avec grande joie le nom du Seigneur Jésus-Christ (1).

La conduite du ministre de Dagobert en cette circonstance nous paraît étrange, et elle a été diversement appréciée. D. Martène a voulu la justifier en y voyant l'ancien usage que l'on appelait : *Clamor pro tribulatione*, et d'après lequel on entourait d'épines les autels et les châsses des saints pour marquer la tristesse et la désolation. Il faut sans doute attribuer simplement cette saillie à la naïve familiarité que l'on retrouve chez les races primitives et qui s'unissait chez saint Eloi à une ardente piété.

Dagobert donna vers la fin de sa vie un nouveau témoignage de sa dévotion envers la sainte martyre, car il fit inscrire dans son testament « la basilique de Sainte-Colombe et Saint-Loup » parmi celles auxquelles il réservait ses largesses : elle reçut, en effet, la villa de Grandchamp, dans le Gâtinais, avec les terres qui en dépendaient.

Au moment de la mort de ce prince, l'un de ses fils, Clovis II, se trouvait près de Sens, au palais royal de *Mansolacum* (Mâlay) : c'est là que les leudes de Neustrie et de Bourgogne s'assemblèrent pour le proclamer roi (2). Comme il était encore en bas âge, le gouvernement fut confié à la reine Nantille, sa mère, mais il fut exercé par Ega puis par Erchinoald, tous deux successivement maires du palais. Avec ces officiers royaux, devenus tout puissants, commence le règne de l'oligarchie et du désordre, en particulier à Sens où la suite des évêques devient incertaine.

(1) Cette église ne garda dans la suite que le titre de Saint-Bond, lorsque les religieux de Saint-Pierre-des-Fossés eurent transporté dans leur abbaye les reliques de sainte Colombe, qui y demeurèrent jusqu'à la Révolution. Deux autres églises du diocèse de Paris, celles de Chevilly et de Servon, lui sont également consacrées. — Cf. Lebeuf, *Mémoires sur le Diocèse de Paris*, tomes III et IV. — Baillet, *Vie des Saints*, III, 429.

(2) *Frédégaire*, dans Migne, LXXI, 656.

Le seul souvenir qui nous reste encore d'Hildegaire, c'est la signature qu'il donna, avec saint Pallade d'Auxerre, à deux chartes que saint Faron, évêque de Meaux, délivra vers ce temps ; la première était en faveur du monastère de Sainte-Croix que ce prélat venait de fonder près de cette ville et qu'il destinait particulièrement à servir d'hospice aux Anglais et aux Irlandais amenés par les pèlerinages dans nos contrées. Saint Faron était très connu en Grande-Bretagne, et on lui envoyait de ce pays des jeunes filles de qualité pour être élevées dans ce monastère dirigé par sainte Fare, sa sœur (1). Hildegaire mourut peu après, vers la fin de 639 ou au commencement de l'année suivante, et son corps fut inhumé à Saint-Remy.

Le nom de son successeur varie beaucoup chez les historiens. Le catalogue de Fontenelle porte Aumbertus. D'autres documents offrent les variantes suivantes : Annobertus, Humbertus, Honobertus. Ce personnage est, à notre avis, le même que l'évêque, du nom d'Auripertus, que Geoffroy de Courlon et d'autres placent à la suite d'Hildegaire. On ne sait presque rien de lui. Il fut témoin d'une donation que Clovis II fit en 640 à Babolin, abbé de Saint-Maur-des-Fossés, près de Paris, et il signa la charte que donna également en faveur du monastère l'archidiacre Blidégisile (2).

Malgré les malheurs du temps, ou plutôt pour ce motif même, on continue à fonder des monastères de tous les côtés. C'est alors que prennent naissance plusieurs d'entre les plus célèbres qui seront mentionnés dans la suite de ce travail. Ces maisons religieuses sont des refuges assurés pour les personnes des deux sexes qui fuient une société profondément troublée et vont chercher dans la solitude du cloître le recueillement et la paix.

(1) Cf. Migne, LXXXVII, 1134 ; Jager, III, 262.
(2) Migne, LXXXVIII, 1159. Bréquigny regarde cette charte comme fabriquée au xe siècle.

Humbert avait un fils, Arnould ou Honulphe, qui fut son second successeur sur le siége de Sens ; c'est sans aucun doute de ces deux personnages qu'il est question dans ce passage d'un ancien hagiographe de cette église : « Aux nones de janvier, mort des évêques Honobert et Aunulphe, de la même ville. Honobert et Aunulphe furent le père et le fils. Tous deux reposent dans l'église de Saint-Didier. » Leur élévation sur les autels est postérieure au x[e] siècle (1). D'après la *France Pontificale*, Humbert serait mort vers 643. Après lui, on trouve ARMENTAIRE sur le catalogue de Fontenelle.

Cependant, à la suite des troubles, une nouvelle hérésie, celle des monothélites, menaçait d'envahir l'Occident et le pays des Francs. Le pape Martin I réunit en 649 un concile à Rome pour la condamner solennellement, et il envoya les canons de ce concile aux évêques des Gaules, en les engageant à se réunir pour faire adhésion publique à la décision du Saint-Siége. Pour se conformer à ce désir, Clovis fit assembler un synode particulier des prélats de son royaume à Châlons-sur-Saône, vers 650 (2). Il s'y trouva trente-six évêques de Neustrie et de Bourgogne, dont six métropolitains, parmi lesquels Armentaire apparaît le quatrième. Il avait avec lui l'un de ses suffragants, saint Pallade d'Auxerre.

D'après les termes du préambule, les Pères s'étaient réunis dans l'église Saint-Vincent de cette ville par ordre du roi Clovis, sous l'inspiration de leur zèle pour la religion et la pureté de la foi orthodoxe, et, après avoir prié ce saint martyr d'obtenir une longue vie au prince, ils avaient demandé à Dieu de les éclairer et de les diriger dans les règlements qu'ils avaient à établir. Parmi les vingt canons, citons seulement ceux qui avaient trait aux abus du moment.

1. On s'en tiendra à la foi de Nicée, telle qu'elle a été

(1) Sur le canon du Sacramentaire de Stockolm, ils ne sont pas en effet marqués comme saints.

(2) Mansi, X, 1190. — Jager, III, 314.

exposée dans le concile et confirmée par celui de Chalcédoine. — 4. Il ne doit jamais y avoir deux évêques en même temps pour la même ville. — 5. Les laïques qui ne sont pas engagés dans les ordres ne doivent gouverner ni les paroisses ni les biens des églises. (On voit d'après un des conciles précédents que des laïques allaient jusqu'à usurper les fonctions d'archiprêtre). — 8. Les prêtres qui ont reçu la confession des pénitents doivent leur imposer une satisfaction. — 17. Il est défendu aux fidèles d'exciter des scandales et des querelles ou de tirer l'épée soit dans l'église soit sous le parvis. — 19. Les femmes qui se trouvent à la dédicace des églises ou aux fêtes des martyrs ne doivent pas danser dans l'enceinte du lieu saint ni chanter des chansons déshonnêtes, mais prier ou écouter le clergé psalmodier les psaumes.

Armentaire assista encore au mois de juin 654 (1) à l'assemblée royale de Clichy, près Paris, où se trouvaient un grand nombre de prélats et de leudes du royaume. Entre autres actes accompus à cette occasion, le roi affranchit l'abbaye de Saint-Denys de toute juridiction séculière et lui accorda un diplôme confirmant aux moines la conservation de tous leurs biens contre toute personne civile ou ecclésiastique, à condition qu'ils rétabliraient la psalmodie perpétuelle, comme elle existait dans les monastères d'Agaune et de Saint-Martin de Tours. Le métropolitain de Sens signa cette charte, ainsi qu'une autre donnée l'année précédente à la même abbaye par Landry, évêque de Paris, et qui les exemptait de toute redevance (2). On ignore l'année de la mort d'Armentaire ; on sait seulement qu'il fut inhumé à Saint-Remy. C'est à lui

(1) Le diplôme indique la seizième année du règne de Clovis. C'est à tort, pensons-nous, que Sirmond et Mansi renvoient cette assemblée en 659 ou 664. C'est en 638 que Clovis II commença à régner, après la mort de son père. Une preuve décisive de notre affirmation se trouve dans ce fait que deux des Pères du concile moururent, Annemond de Lyon, en 657, et Landry de Paris, en 656.

(2) Cf. *Concilia antiqua Galliæ*, I, 495-500.

que l'on attribue généralement l'antique cri de guerre des soldats de la France chrétienne, inscrit sur l'oriflamme royale : Montjoie Saint-Denys ! (1).

Le seul souvenir qui reste du passage, sur le siége de Sens, d'HONULPHE, le fils d'Humbert, c'est qu'il bâtit vers 655, au pied de la montagne de Saint-Bond, près du village actuel de Paron, un monastère de religieuses sous le vocable de Saint-Médard, et qu'il y reçut la sépulture. (2) Cette maison fut ruinée deux siècles plus tard par les Normands.

Peut-être faut-il placer ici, au cas où il aurait réellement existé, un évêque du nom de Gondelbert qui, après avoir dirigé peu de temps le diocèse de Sens, l'aurait quitté pour s'en aller dans les Vosges fonder un monastère qu'il appela *Sénones*, en mémoire de sa ville épiscopale. Cette tradition remonte, dans ce monastère, au plus tard au XIe siècle, et dès cette époque il est marqué comme saint dans un nécrologe, au 17 octobre. Nous ne savons à quelle époque il a commencé a être honoré comme tel dans l'église de Sens ; sa fête est placée dans le bréviaire de 1715, au 21 février. Il a été rayé plus tard de la liste des archevèques imprimée en 1751, sous monseigneur Languet, et de celle du P. Cornat à laquelle monseigneur Jolly a donné son imprimatur en 1853. L'opinion de ceux qui attribuent une origine sénonaise à Gondelbert nous paraît défendable, pour des raisons que nous exposons dans une étude spéciale. (3) En suivant la chronologie des archevêques adoptée par le *Gallia Christiana*, on peut placer ce prélat en 642 ou 643. D'après M. Blondel, (4) il aurait été élu en 647, à la mort d'Humbert et il aurait donné sa démission, en 648 ou 649. Nous inclinons plutôt à le consi-

(1) Nous ignorons sur quelle base repose cette tradition qui est rapportée par la *France Pontificale*, Sens, 14.
(2) Cornat, *Notice sur les Archevêques de Sens.*
(3) Cf. aux *Pièces Justificatives*, n° III.
(4) *Bullet. de la Société archéol. de Sens*, XVIII.

dérer comme successeur d'Honulphe, peu de temps avant 661, date de la fondation de Sénones. D. Calmet place sa mort en 675.

La vie de saint EMMON est mieux connue, bien que les anciens chroniqueurs ne fournissent que peu de détails sur ce pontife sénonais. Moine à Saint-Pierre-le-Vif, il se faisait remarquer entre tous par sa piété et sa régularité et il mérita d'être élu comme évêque. (1) Son acte principal qui nous est connu est la réunion d'un concile à Sens, en 658.

La question de cette assemblée est fort embrouillée et se ressent de l'obscurité qui règne sur cette période. Son existence est attestée par Odoranne (2) qui rapporte qu'Emmon donna, avec ses comprovinciaux réunis en synode, un privilége de liberté aux moines de S. P. L. V. du temps du roi Clotaire et de Bathilde, sa mère. Clarius ajoute qu'à cette assemblée assistèrent saint Ouen, saint Faron de Meaux, saint Eloi de Noyon, saint Amand de Trèves, avec trente-deux autres évêques. Les priviléges accordés alors à Saint-Pierre-le-Vif et Sainte-Colombe portent l'un et l'autre qu'ils ont été donnés « la troisième année de Clotaire, roi. » Le premier marque de plus qu'il a été délivré à la cour royale de Màlay -- *Mansolaco curte dominica* -- tandis que le dernier est daté du sept des calendes de septembre. Ces deux diplômes sont considérés comme authentiques par Mabillon qui les a publiés (3). Les données fournies par ces documents paraissent au premier coup d'œil contradictoires ; pour ce motif, nous leur consacrons, aux *Pièces justificatives*, une étude critique particulière. La mention du palais royal de Mansolac donne à penser que le synode eut lieu pendant un des fréquents séjours qu'y fit la cour dans cette période, et à l'occasion desquels le roi

(1) *Gallia Christiana*, XII, 19.
(2) *Biblioth. hist. de l'Yonne*, II, 391.
(3) Cf. *Acta Sanct. O. S. B.* sæc. III, t. II, 613. — *Annales Bened.* I, 448. — *Cartul. général de l'Yonne*, I, 14 et suiv.

traitait des questions tant religieuses que civiles (1).

C'est sur la demande d'Agon, premier abbé régulier de la basilique de Sainte-Colombe et de Saint-Loup, qu'Emmon accorda ce diplôme. Il reconnaît d'abord que les religieux vivent selon la règle des Pères et la tradition apostolique, que tous leurs biens sont communs entre eux et que l'exemption de juridiction qu'il leur accorde est destinée à faciliter ce genre de vie. Il cite, comme ayant obtenu le même privilége, les monastères de Lérins, de Luxeuil, de St-Marcel de Châlons et de Rebais. Il déclare que, bien que l'abbaye de Sainte-Colombe ne soit pas sous sa dépendance (2), il accorde, en vertu de son pouvoir spirituel, cette faveur pour l'abbé et ses successeurs. Tous les biens du monastère ainsi que les offrandes faites à l'autel seront à sa disposition. Les moines demeureront soumis dans une humilité véritable, et leur chef, de son côté, songera qu'il doit rendre compte à Dieu pour lui-même et pour eux. (Ce passage, emprunté presque textuellement à la règle de saint Benoît, indique que les moines l'avaient adoptée). Emmon décide ensuite que quand l'abbé sera mort, son successeur sera élu à l'unanimité parmi les religieux du monastère, ou, s'il ne s'en trouve pas de suffisamment capable, dans une autre abbaye du même ordre. La charte se termine, suivant la coutume de cette époque, par des malédictions et la menace de l'excommunication contre ceux qui oseraient y porter atteinte.

Le diplôme accordé à Saint-Pierre-le-Vif renfermait des clauses quelque peu différentes. Emmon y rapporte qu'Aigylène, abbé de ce monastère « que la reine Théodechilde a fondé et où se trouve son tom-

(1) Vers le même temps, d'après Lebeuf qui s'en réfère à Mabillon, Clotaire donnait lui-même dans son palais de Mâlay (*Masolago in palatio nostro*) une charte par laquelle il confirmait la possession de la terre de Larrey à Saint-Bénigne de Dijon.

(2) D'après Mabillon, le roi conservait sous son autorité les monastères dépendant du fisc royal ou qui avaient été bâtis par ses prédécesseurs : ce dernier cas était celui de Sainte-Colombe.

beau, » est venu lui demander pour lui et pour ses frères un privilége semblable à celui dont jouissent les abbayes d'Agaune, de Lérins, de Luxeuil et de St-Marcel, et qui les exemple de l'autorité de l'évêque, du roi et de qui que ce soit. Il ajoute que les moines ont exprimé leur volonté de vivre sous la règle de saint Benoît, telle qu'elle est pratiquée à Luxeuil. Pour se rendre à leur désir, Emmon déclare qu'il leur accorde cette faveur et défend de toucher à leurs biens, de quelque nature qu'ils soient. L'évêque de Sens bénira chaque année avec le saint chrême l'autel de la basilique. Quand l'abbé sera mort, il consacrera celui qui aura été élu par ses frères. L'évêque ne pénètrera pas dans le cloître, s'il n'est demandé, afin de respecter la solitude des moines et de ne pas troubler les prieres qu'ils adressent pour l'Eglise et pour le roi. Si les religieux venaient à se relâcher, ils seront châtiés suivant la règle de saint Benoît et de saint Colomban par leur abbé, et, si celui-ci est dans le même cas, par les abbés de l'ordre qui mènent la vie régulière. Celui qui viendrait à violer ces dispositions sera éloigné pendant un an de la communion de ses frères : c'est le seul châtiment dont sont menacés les infracteurs.

Ces deux documents offrent de notables différences de rédaction. Le premier est d'un style simple, clair et assez régulier : l'autre au contraire renferme de longues et obscures périphrases et des redondances barbares. Ils répondent également à des situations différentes, bien qu'ils tendent au même but : l'adoption définitive de la règle bénédictine et l'exemption de la juridiction que les évêques de Sens avaient exercée jusque là sur ces maisons religieuses.

Emmon souscrivit encore, le 5 septembre 663, une charte donnée à Captonac (1) par Bertefroi, évêque d'Amiens, en faveur de l'abbaye de Corbie. Ce diplôme a beaucoup de ressemblance avec celui de Saint-

(1) Chatou. Cf. Jager, III, 351.

Pierre-le-Vif et les conditions de l'exemption sont presque les mêmes. Ce privilége était adressé aux métropolitains de Reims, Lyon, Vienne, Sens et Rouen.

On ne connaît rien d'autre d'Emmon, sinon qu'en 668, lorsque saint Théodore, sacré évêque de Cantorbéry par le pape Vitalien, se rendit de Rome en Angleterre, accompagné du moine Adrien, il leur offrit la plus généreuse hospitalité pendant l'hiver qui fut très rigoureux (1). Tous ceux qui ont parlé d'Emmon ont loué sa probité, sa science, l'intégrité de ses mœurs, sa bonté, sa magnificence envers les monastères, son zèle de la discipline, son amour de la paix. D. Bouquet (2), en publiant la Vie de saint Amé, son successeur, remplace le mot *Senecio* par Emmone, comme étant une faute de copiste, et met sa mort, ainsi que l'avènement d'Amé, en 669. D'après Odoranne et Clarius au contraire, Emmon vécut jusqu'en 675 et fut inhumé, selon son désir, dans la basilique de Saint-Pierre-le-Vif où il s'était formé à la vie religieuse. Son corps n'a jamais été levé de terre. Sa fête était célébrée jadis au monastère le 26 avril.

Cependant la situation des pays francs devenait de plus en plus troublée. Les seigneurs de la Neustrie avaient élu en 656, comme maire du palais, Ebroïn. Ce personnage est l'un des plus odieux de cette période pourtant féconde en crimes. Quelques historiens (3) ont cherché à réhabiliter sa mémoire et ils en ont fait un génie de fer, cherchant, il est vrai, par tous les moyens, à relever la dynastie mérovingienne dans la personne de Clotaire III, à écraser la domination féodale et à améliorer la condition du peuple. Ce prince étant mort, le maire du palais éleva au trône, de sa propre autorité, un fils de Clovis II, Thierry III (670), et il parvint à imposer son pouvoir absolu en Neustrie

(1) Bède, *Hist. eccles.*, t. IV, t. I.
(2) *Historiens de France*, III, 608.
(3) Cf. *Entretiens sur le Moyen-Age*, par J. Zeller, de l'Institut,

et en Bourgogne. Il exila, dépouilla les évêques et les grands, et il fit périr en grand nombre ceux qui résistaient à sa tyrannie.

Parmi les victimes d'Ebroïn il faut compter l'évêque de Sens, saint Amé (ou Amet), qui avait succédé à saint Emmon. L'existence de ce personnage est presque aussi controversée que celle de Gondelbert, et quelques uns font à tort de lui un évêque de Sion. Avec les Bollandistes (1) nous pensons que ce prélat gouverna réellement l'église de Sens, et cette opinion repose sur de nombreuses et solides raisons que nous exposons aux *Pièces justificatives*, n° V. Il y a beaucoup de contradictions entre les chroniqueurs qui ont parlé de saint Amé. Les plus anciens ne donnent aucun détail sur sa vie épiscopale à Sens ; ils racontent seulement qu'il était connu par sa science et ses vertus quand il fut élevé, presque malgré lui, sur le siége de cette ville (2). Amé y resta peu de temps, car il encourut, on ne sait pour quel motif, le ressentiment du roi. La plupart pensent qu'Ebroïn le fit passer pour un conspirateur ; aussi le prélat, sans être appelé pour expliquer sa conduite, reçut l'ordre de partir pour l'exil. En quelle année fut-il ainsi contraint de quitter son diocèse ? Les Bollandistes, après une discussion approfondie, placent son départ entre 673 et 679. Ce fut certainement avant 678, année où son successeur assista à l'assemblée de Màlay. D'un autre côté, comme Emmon serait mort en 675 (670, d'après les Bollandistes,) on peut placer l'exil d'Amé en 676 ou au commencement de 677.

Après avoir dit adieu à ses diocésains, il se rendit à Péronne, lieu de sa détention. Là, il fut renfermé dans le monastère de Saint-Furcy, sous la surveillance de saint Ultan. Cet abbé ressentit pour son vénérable captif une affection toute filiale et chercha par tous les moyens à lui adoucir les rigueurs de son séjour ;

(1) *Act. Sanct.* septem. 120-123. - Duchesne, *Script. Franc.* I, 678.
(2) Cf. D. Bouquet, op. cit. III, 608.

mais le saint évêque s'imposait des macérations, et il entoura son corps d'une chaîne que l'on retrouva à sa mort.

Saint Ultan étant mort, Amé fut transféré dans l'abbaye de Breuil (ou Mérinville) que saint Mauront venait de fonder, avec le concours de sainte Rictrude, sa mère. Un miracle, que raconte le biographe, démontra à Mauront la sainteté de son prisonnier, aussi le supplia-t-il de prendre la direction de ses moines. Amé accepta cette charge, mais comme son âme ne vivait plus que de la contemplation divine, il se fit construire une cellule attenant à la basilique, afin de vaquer plus facilement à la prière et à la méditation.

On place sa mort en 690, le treize septembre. La chaîne qui meurtrissait son corps devint un instrument de guérison pour une foule de malades. Trois ans après, son corps fut transféré dans l'église. Les chroniqueurs rapportent que le roi Thierry entendant parler des prodiges accomplis sur son tombeau et ayant reconnu l'innocence de celui qu'il avait condamné sans l'entendre, se rendit à Breuil (aujourd'hui Mérinville-sur-Lys, Nord) pour implorer le pardon de son crime. Grâce aux libéralités du monarque, on put agrandir l'église où eut lieu la translation solennelle. (1)

L'exil de saint Amé s'explique facilement à la lumière du tragique évènement qui signala l'épiscopat de son successeur. Lambert (ou Landebertus, Landoberchtus) était moine de l'abbaye de Fontenelle quand il fut appelé sur le siége de Sens. Le *Gallia Christiana* rejetant saint Amé, fait succéder Lambert directement à Emmon. Son nom n'est connu que par les actes du

(1) Cf. pour plus de détails, *Acta Sanctorum*, l. c. — En 870, lors de l'invasion des Normands, les ossements du saint furent transportés à Douai et déposés dans l'église collégiale qni porta son nom. Une relique insigne, offerte en 1687 par les chanoines de Douai à l'église de Sens, est religieusement conservée au Trésor. Sa fête se célèbre de temps immémorial le 13 septembre à Sens, Cambrai et Arras. — Cf. Blondel, *Vie des Saints du diocèse de Sens*, 224 et suiv.

concile ou plaid que Thierry III, sur le conseil d'Ebroïn, réunit au mois de septembre 678, dans son château royal de Marlacum, et auquel se trouvaient avec lui les métropolitains Genesius de Lyon, Blidramne de Vienne, Ternisius de Besançon, Chadunus, de siége ignoré, et d'autres prélats qui nous sont inconnus (1).

Il y a divergence entre les historiens sur l'identité de ce *Marlacum*. Mabillon, le premier, a cherché (2) l'endroit où eut lieu cette assemblée et il pense que c'est Marlai, dans le duché de Barrois. Pagi, de son côté, met ce palais près de Paris à Marly, dont le château fut reconstruit par Louis XIV. L'abbé Lebeuf, au contraire, étudiant la même question, déclare que ce *Marlacum* était, non pas Marly, mais le château de Mâlay, dont il a été parlé plusieurs fois et qui se trouvait près de la double voie romaine allant de Sens et se bifurquant, d'un côté sur Troyes, et de l'autre sur Dijon. Il répond, beaucoup mieux que les deux localités indiquées plus haut, au texte d'une charte de cette assemblée où il est dit que le roi y avait réuni des prélats de ses deux royaumes de Neustrie et de Bourgogne. La situation de Sens, sur la limite septentrionale de cette dernière province, lui donna une importance politique toute particulière, tant qu'il ne fut pas réuni à la couronne. Ce qui confirme encore le sentiment de Lebeuf, c'est que le *Mansolaco* de la charte d'Emmon devint au XIIIe siècle *Marliacum*, et ainsi s'explique la transition au nom de *Marlacum*. Ces changements d'orthographe, on l'a vu, étaient alors fréquents aussi bien pour les personnes que pour les lieux.

Cette assemblée était réunie plutôt pour traiter des affaires civiles que religieuses, et surtout pour affermir la paix qui avait été signée, après le combat de Thierry avec Dagobert, roi d'Austrasie, au sujet des frontières

(1) Mansi, *Conc.* XI, 161-174.
(2) Cf. *De Re diplomatica*, 298.

de leur royaume. Le roi fit condamner, suivant les canons, plusieurs évêques qui avaient été infidèles à sa cause. De ce nombre était Chramlin qui fut convaincu de plus d'avoir usurpé l'épiscopat à l'aide de fausses lettres royales ou par tout autre moyen frauduleux. Après avoir été déposé solennellement par le concile, il eut ses vêtements sacerdotaux déchirés, en signe de déchéance. Thierry voulut pourtant le traiter avec indulgence et, sur les conseils des prélats et des seigneurs présents, il autorisa Chramlin à se retirer dans l'abbaye de Saint-Denis et à conserver ses biens hors des atteintes du fisc. Le diplôme renfermant ces clauses était daté de la cinquième année de son règne, (1) et portait la signature royale. Thierry donna une autre charte qui nous est également restée. Le roi y déclare donner au diacre Chainon (qui devint abbé de Saint-Denis), divers biens provenant de la succession de Detta, veuve de Chrodobert. D'après Félibien, ces terres étaient situées dans la Brie, à Sancy, Monceaux et Aulnoy, au diocèse de Sens. Comme la charte de Chramlin, celle-ci porte la signature du roi, précédée d'une croix et de l'invocation : *In Christi nomine* (2).

Mais ce concile devait se laisser entraîner à une criminelle lâcheté, s'il est vrai, comme le pensent de graves historiens, qu'il faut l'identifier avec l'assemblée où l'on sait que saint Léger d'Autun fut condamné. D'après Mansi (3), comme ce prélat fut mis à mort en 678, ainsi que le prouve Pagi, le synode où furent jugées plusieurs causes d'évêques

(1) Cette charte, conservée précieusement dans les Archives de Saint-Denis jusqu'à la Révolution, se trouve aujourd'hui aux Archives Nationales, K, 2, n° 1 : fonds Saint-Denis. Mabillon en a donné le premier le texte dans son *De Re diplomatica*, 469.

(2) Cf. Archives Nationales, K, 2, n° 12 ; fonds Saint-Denis — Ce diplôme a été victorieusement défendu par Mabillon et Fontanini contre Germon qui l'avait déclaré faux, sans mettre en avant d'autre raison que la barbarie du style. — *Musée des Archives nation.* 14.

(3) *Concilia*, XI, 1095, 1098.

avec celle de l'évêque d'Autun, ne peut être différent de celui où fut condamné Chramlin. De même Baronius, et, après lui, Binius et Labbe ne distinguent pas le premier du second, seulement ils le placent en 685. Cornelius Byeus également, dans une longue étude qu'il consacre à cette question (1), considère, sinon comme certain, du moins comme probable que ces deux conciles sont le même, et il s'appuie, pour etablir cette conclusion, sur quatre points qui se retrouvent à la fois dans le récit des deux assemblées : il y fut convoqué par Thierry un grand nombre d'évêques, dont plusieurs furent frappés, et la réunion eut lieu dans une villa royale.

Les prélats qui avaient eu le malheur de déplaire à Ebroïn furent jugés d'après les canons comme prévaricateurs, puis condamnés et déposés selon toutes les formes les plus solennelles de la liturgie. Les deux rites ordinaires de cet acte humiliant furent également employés. Les uns eurent leurs vêtements sacerdotaux déchirés en plein concile, se virent expulsés de l'assemblée et relégués dans un exil perpétuel. D'autres furent traités avec plus de rigueur : on leur arracha les ornements, et on leur rasa la tête pour effacer jusqu'aux traces de leur couronne cléricale. Toute l'assemblée prononça sur eux les solennelles malédictions du psaume 108 que les peuples n'entendaient jamais sans effroi retentir avec les foudres de l'église. Lambert, évêque de Trèves, fut déchu de son titre et exilé dans un monastère. Diddon, évêque de Châlons, après avoir été tondu et dégradé, fut violemment mis à mort au sortir du palais. Enfin, Waimer, comte et évêque de Troyes, après avoir été frappé comme relaps et abreuvé de dégoûts, fut chassé ignomineusement ; puis on le reprit quelques jours après, sur les ordres d'Ebroïn qui le fit battre de verges, étrangler et suspendre à une potence.

(1) *Acta Sanctorum*, XLIX, 410-416.

Mais la pire iniquité de ce concile fut la condamnation de saint Léger. Ce grand évêque avait déjà subi de la part du maire du palais de longs tourments, la faim, la soif et une dure prison, après avoir eu les yeux arrachés, la plante des pieds coupée, la langue et les lèvres déchirées. Comme les respects qu'on rendait à sa vertu étaient pour le ministre un reproche cruel, il entreprit de le faire paraître aussi coupable qu'il était indignement traité, et de lui ôter la plus douce consolation qu'il eût dans sa lamentable situation, celle d'offrir le saint sacrifice. Il ordonna donc de le citer devant les évêques assemblés, pour y être juridiquement déposé et interdit. St Léger, racontent ses biographes, comparut avec la confiance qu'inspire l'innocence. Il parla avec liberté au roi Thierry et lui prédit plusieurs évènements qui devaient lui arriver. On le pressa de s'avouer coupable de la mort de Childéric. Il répondit constamment qu'il ne l'était en aucune manière et que Dieu le savait. On ne put trouver des preuves contre lui, mais la haine sauvage d'Ebroïn sut y suppléer.

Le plus grand nombre de ceux qui composaient l'assemblée subissaient son influence ; il lui fut donc facile d'obtenir une sentence qui déclarait le saint évêque déchu de l'épiscopat : comme marque de déposition, on lui déchira également la tunique depuis le haut jusqu'en bas. Après cet inique jugement, il fut remis entre les mains de Chrodebert, comte du palais, qui eut la charge de le conduire dans sa maison de campagne, située sur le territoire d'Arras, pour mettre fin à ses jours. (1) Ainsi l'Eglise subissait le contre-coup des mœurs redevenues barbares, et elle en était gravement atteinte.

(1) Contrairement au sentiment que D. Pitra expose dans sa belle Vie de saint Léger il nous paraît que les prélats, condamnés dans ce pseudo-synode, comme le nomme un historien, étaient coupables avant tout d'être les ennemis politiques d'Ebroïn, ainsi que saint Léger, et que la vengeance du ministre s'appesantit sur ce dernier, moins parce qu'il défendait les droits de l'Eglise et de la morale, que parce qu'il s'opposait à sa tyrannie.

C'est la dernière fois qu'il est fait mention dans l'histoire sénonaise du palais de Marlacum (1). Fut-il détruit un peu plus tard dans l'invasion des Sarrasins ou dans celle des Normands ? On l'ignore. Nous retrouvons au xe siècle un autre château royal sur la terre de Mâlay, mais il est situé à quelques kilomètres de distance, également sur les bords de la Vanne, dans un endroit qui portait le nom de Theil.

Quelques auteurs, avec le *Gallia Christiana*, attribuent à l'évêque de Sens, Lambert, la fondation dans cette ville d'un monastère de Bénédictines, sous le patronage de saint Maurice, dans le faubourg d'Yonne, près du pont. Ces religieuses eurent pour première abbesse sainte Aveline. Leur église devint plus tard paroissiale, lorsque la communauté fut dissoute.

Le successeur de Lambert, VULFRAN (ou Vulfchramnus), ne devait conserver que peu de temps la direction de l'église de Sens, à l'imitation de plusieurs de ses prédécesseurs. Nous possédons quelques renseignements sur lui, grâce à un de ses contemporains, Jonas, moine de Fontenelle, qui a écrit sa vie (2). Il

(1) Dans sa grande carte de l'empire de Charlemagne, après le partage de 806, Longnon marque encore près de Sens *Massolacus*.

(2) Ce religieux est un de ceux qui, au viie siècle, firent honneur aux lettres, malgré la décadence intellectuelle et les malheurs de son temps. Il avait vu sans doute et connu Vulfran, lorsque ce saint, après sa mission en Frise, se retira dans cette abbaye. De plus, il avait le moine Ovon comme témoin des événements qu'il racontait. Il était donc dans les conditions voulues pour écrire cette Vie. C'est ce qu'il entreprit par ordre de saint Bain, évêque de Térouanne, alors abbé de Fontenelle, et qu'il exécuta, selon toutes les apparences, à l'occasion de la translation du corps du bienheureux qui eut lieu huit ans après sa mort. D'après Cave (*Script. Eccl. Hist. Litter.*, 410,) il l'aurait écrite vers 729 ; mais les auteurs de l'*Histoire Littéraire* (III, 16) prouvent qu'il faut probablement la rajeunir de quelques années. Par malheur, cette œuvre ne contient guère que le récit de sa mission en Frise, et n'a que des généralités sur son action à Sens.

D'ailleurs, si la composition de Jonas est venue jusqu'à nous, d'après Mabillon (*Act. S. O. S. B.* sæc. III, p. I. 356 et suiv.) elle a été largement interpolée par un moine de Fontenelle, du nom de Hardouin. Le savant Bénédictin en a donné une édition critique,

naquit vers 650 à Maurilly (aujourd'hui Milly, près de Fontainebleau qui faisait alors partie du diocèse de Sens). Son père était officier dans l'armée de Dagobert I[er]. Sans se laisser énorgueillir par ses rapides succès dans les sciences ni par la perspective d'un brillant avenir dans le monde, il embrassa la cléricature et reçut les ordres sacrés.

D'après le *Gallia Christiana*, il avait passé quelques années parmi les clercs de la cour. Malgré le mépris des études et l'ignorance qui s'étendaient de plus en plus, il faut citer, parmi les rares foyers dans lesquels persévéra le culte des lettres, l'école du palais fondée par les rois de la première race, où un grand nombre de personnages de cette époque furent élevés et instruits dans les sciences profanes et ecclésiastiques (1). Après le temps passé à cette école, Vulfran entra probablement comme religieux à l'abbaye de Fontenelle, car il donna en 684 à cette maison sa terre de Maurilly, et les moines qu'il prit pour l'accompagner dans sa mission en Frise, appartenaient à ce monastère qui était alors un des plus célèbres par la régularité et la ferveur de ses trois cents religieux (2).

Le métropolitain de Sens, Lambert, étant mort, il fut appelé par le peuple à lui succéder. Son élévation date de 692 (3). En parlant de sa vie épiscopale, Jonas dit seulement qu'il suivait les exemples de ses saints prédécesseurs, implorant sans cesse la protection divine sur le troupeau confié à ses soins, réalisant d'abord dans sa conduite les enseignements qu'il

faite sur celle de Surius. On rencontre dans l'écrit original tant de choses étrangères et même contradictoires, que les Bollandistes ne l'ont pas publiée et en ont extrait seulement divers passages pour faire connaître saint Vulfran. Cf. Lecointe, *Annales ecclesiast. Franc.*, ad annum 704. — *Bibliothèque Hist. de l'Yonne*, I, 170. — Les *Vies interpolées des Saints de Fontenelle*, par l'abbé Legris, dans *Analecta Bolland.* 1898, 265 et suiv.

(1) Cf. *Revue des Quest. hist.*, octobre 1903, 553 et suiv.

(2) Cf. *Abrégé de la Vie et des miracles de saint Vulfran, archev. de Sens et moine de Fontenelle*, par Guillaume la Vieille ; réédité à Rouen, 1876, par l'abbé Sauvage.

(3) *Gallia Christiana.*

donnait, et pratiquant surtout les vertus de charité, de patience, d'humilité, de prière et d'affabilité envers tous. Il assista, en 693, au plaid tenu par le jeune roi Clovis III à Valenciennes, dans son palais, avec douze prélats et de nombreux comtes et dignitaires de la cour (1).

La situation de Vulfran devint-elle difficile à Sens en raison du trouble causé par les évènements récents, ou pour d'autres causes que nous ignorons ; ou bien, comme le raconte son biograpne, fut-il poussé par une inspiration divine ? Quoi qu'il en soit, ayant entendu parler de la mission de Willebrod chez les Frisons (aujourd'hui la Hollande), il fut pris d'une sainte émulation et abandonna son siége pour se consacrer à l'évangélisation des païens. Il retourna à Fontenelle, et ayant obtenu l'autorisation du roi Childebert et de Pépin, il prit avec lui quelques moines pieux et instruits pour l'aider, s'embarqua sur la Seine et se rendit dans la Frise. Sa mission fut signalée par des faits miraculeux qu'ont attestés des témoins oculaires et que Jonas raconte en détail. Mabillon pense qu'il revint plusieurs fois à Fontenelle pour se reposer des labeurs de son apostolat et que, accablé par les travaux et la vieillesse, il s'y retira définitivement en 719 et mourut l'année suivante. Il rejette le sentiment d'Odoranne et de Clarius, d'après lesquels Vulfran vécut jusqu'en 741. On ne voit pas que celui-ci ait rien fondé en Frise, ni laissé des continuateurs.

A sa mort, survenue le 20 mars, il fut inhumé dans l'abbaye, près du fondateur de Saint-Vandrille. Il devint presque aussitôt l'objet du culte de ses frères, et, huit ans après, saint Bain, évêque de Thérouane, leva son corps de terre (2). Le nom de Vulfran manque

(1) Cf. Mabillon, *De Re Diplom.* 475. — D. Bouquet *Recueil des Hist.* IV, 672.

(2) D'après le récit du *Majus Chronicon Fontanellense*, de la Bibliothèque du Hâvre, et du *Chronicon Minus*, de la Bibliothèque de Rouen, le corps de saint Vulfran aurait été retrouvé sous les ruines de la basilique de Fontenelle au temps de Richard Ier, et

dans le martyrologe d'Adon ainsi que dans la Vie de Willebrod, par Alcuin, mais il est cité avec éloge dans celui d'Usuard ainsi que dans les chroniqueurs Odoranne, Clarius, Mathieu de Wesminster, Hugues d'Auxerre et autres. L'église de Sens célèbre sa fête le 20 mars, jour où elle est marquée dans le martyrologe romain (1).

Combien de temps Vulfran resta-t-il à Sens ? La *Vie* interpolée de Jonas rapporte qu'il occupa le siége métropolitain pendant vingt-neuf ans, sans compter les cinq qu'il passa en Frise. Mais ces chiffres sont inexacts, car l'on sait de source certaine qu'il avait abdiqué dès l'année 696. Les érudits ont beaucoup discuté sur l'année où Vulfran céda son titre à Géric ; s'il est vrai, comme le rapporte Mabillon, qu'il signa, la première année du règne de Childebert, un diplôme où il renouvelait et confirmait le privilége accordé par Emmon à l'abbaye de Sainte-Colombe, ce fut peu après, dans cette même année 695, qu'il dut résigner ses fonctions épiscopales (2). Avant son départ, s'il faut en croire sa Vie et Clarius (3).

l'abbé Sauvage, dans sa réédition de Guillaume la Vieille, (op cit, XLIV), chercher à démontrer que les reliques du saint, restées à l'abbaye pendant le cours du moyen-âge, sont aujourd'hui à l'église paroissiale de Saint-Vandrille. Mais d'après un autre historien (*Vie de saint Vulfran, év. de Sens*, traduite sur le manuscrit de Jonas, par M. Michel, curé de la paroisse Saint-Vulfran, à Abbeville) le corps fut apporté en 1058 par Guillaume de Talvas, comte de Ponthieu, en l'église Saint-Nicolas d'Abbeville, qui devint collégiale sous son vocable. De fait, les chanoines de Sens considéraient les reliques d'Abbeville comme authentiques, car en 1641 ils reçurent du chapitre de cette ville quelques ossements qui ont été pieusement conservés au Trésor de la cathédrale. Cf pour plus de détails, sur la controverse au sujet de ces reliques, *Histoire Littéraire*, VII, 512-514. — Blondel, *Vie des Saints du Diocèse de Sens*, 53.

(1) La bibliographie de Vulfran, très abondante, se trouve indiquée dans l'ouvrage de l'abbé Ul. Chevallier. — A la Bibliothèque du Hâvre, dans un manuscrit du XI[e] siècle, renfermant la Vie de saint Vulfran, existe une miniature représentant le métropolitain de Sens, avec le pallium et la crosse, et tenant un livre à la main.

(2) Cf, pour plus de détails, *Acta Sanctorum*, Aug. VI, 95.

(3) D'Achéry, *Spicilége*, II, 464.

il aurait choisi pour administrer le diocèse pendant son absence un religieux de Saint-Pierre-le-Vif, Géric, qui se recommandait par sa prudence et son zèle, et, lorsqu'il revint épuisé quelques années plus tard, il lui aurait conféré la consécration épiscopale pour se retirer définitivement à Fontenelle. Si ce renseignement est considéré comme exact, il faut révoquer en doute l'authenticité ou du moins la date du diplôme de Sainte-Colombe.

Géric (ou encore Giricius, Guericus) était de l'illustre famille des comtes de Tonnerre, qui a donné à l'église de Sens plusieurs saints pontifes et de pieuses moniales. Il était entré jeune à Saint-Pierre-le-Vif dont l'école commençait à jeter un certain éclat. Elle était alors, au témoignage de Clarius, « une académie célèbre où l'on cultivait toutes les sciences. » A cause des rapports étroits qui existaient entre cette abbaye et les métropolitains de Sens, nous inclinons à penser que ceux-ci y avaient installé leur école épiscopale. Malgré l'ignorance et les vices qui régnaient à cette époque, ces sanctuaires de l'étude se soutenaient dans bon nombre de diocèses, parmi lesquels l'*Histoire Littéraire* (1) mentionne notamment celui d'Auxerre, sous saint Tétric. Ainsi que les écoles monastiques, ils fournirent pendant de longs siècles à l'église de France de savants et pieux évêques, et aux lettres, des écrivains célèbres.

Géric se trouvait, en 696, à Captonac (Ceannoy, près de Paris), à un concile où Agirard, évêque de Chartres, fit confirmer par ses collègues le privilége qu'il avait accordé au monastère de Notre-Dame de Blois. Agirard, comme partie intéressée, signa le premier, et, après lui, Géric (Gœricus), Griphon de Rouen, et onze autres prélats parmi lesquels les évêques de Nevers, Orléans et Paris. L'original de cette charte subsiste encore et se trouve aux Archives Nationales (K, III, n° 11.) Mabillon a publié un

(1) III, 434.

fac-simile dans son traité *De Re diplomatica*, 478. On y voit la signature authentique, la plus ancienne qui nous soit restée, d'un métropolitain de Sens. Il mourut vers 710 (1). Ses vertus, dont l'éclat s'était répandu au loin, et les miracles accomplis sur son tombeau lui firent décerner les honneurs dus aux saints dans la basilique de Saint-Pierre-le-Vif, où il fut enseveli. Son nom figure au 20 mars dans plusieurs martyrologes et au 29 août dans le *Florarium Sanctorum* (2).

Géric eut pour successeur son propre neveu, Ebbon, qui était alors abbé de Saint-Pierre-le-vif. Ce prélat, en sauvant la ville de Sens des atteintes d'une invasion de Sarrasins, devait renouveler les glorieux exploits de saint Loup dans cette cité. D'après l'auteur de sa *Vie* (3), il perdit ses parents peu à près avoir terminé ses études, et fut appelé à gouverner le *Pagus* de Tonnerre dont le comté lui était échu par droit d'héritage. Mais il résolut bientôt d'abandonner cette dignité et de rompre avec le monde en venant se retirer à Saint-Pierre-le-Vif. Là, après s'être dépouillé de tous ses biens, il se soumit entièrement sous la conduite de l'abbé. Il fit tant de progrès dans la vertu, qu'il devint bientôt le guide de ceux qui étaient chargés de le diriger et dépassa ses frères dans la voie de la perfection religieuse. A la mort de l'abbé Aigylène, d'après Clarius, ou de son successeur Viraibod, suivant le *Gallia Christiana*, les moines le

(1) *Act. Sanct.* l. c. 96.
(2) *Gallia Christiana*, XII.
(3) On possède aujourd'hui deux Vies de saint Ebbon. L'une, plus courte, donnée par le P. Stilting, dans les *Act. Sanct.* l. c. 98-100, est tirée de l'ancien légendaire de l'église de Sens. Cet écrit, postérieur à l'invasion des Normands, dans laquelle les premiers actes du saint auraient été détruits par un incendie, paraît avoir été composé au x[e] siècle, à l'occasion de l'invention du corps de saint Ebbon, vers 980, par l'abbé Rainard et l'archevêque Sévin. Mabillon avait publié, avant les Bollandistes, dans les *Acta S. O. S. B.* III, I, 647-652, une autre Vie, plus longue, mais d'époque postérieure. Cf. Molinier, *Les Sources de l'Hist. de France.* I, 143.

mirent, malgré lui, à leur tête. Il sut soutenir la renommée du monastère par son zèle pour l'étude et la discipline. A la mort de son oncle, Géric, le clergé et le peuple de Sens portèrent leur choix à l'unanimité sur lui, et obtinrent du roi Childebert II de l'avoir pour pasteur ; mais il fallut supplier l'humble abbé pour lui faire accepter cet honneur, et son sacre eut lieu aux acclamations de toute la cité. Il devint la consolation des affligés, la providence des pauvres, la lumière et le guide des âmes, et un vrai pontife aussi bien pour les populations des campagnes que pour celle de la ville.

Ebbon avait été suivi à Sens par deux de ses sœurs, Ingoare et Léothérie, qui avaient également embrassé la vie religieuse à l'abbaye de Saint-Jean. Peu après son élévation sur le siége de Sens, Ingoare fit don d'une partie de ses biens au monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Dans les termes de la charte qu'elle donna à cette occasion, on sent le souffle puissant de la foi qui régnait alors dans cette famille des comtes de Tonnerre, et qui parfois engendrait d'héroïques vertus.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.... Jésus-Christ, notre Seigneur et Rédempteur de tous les hommes, nous dit clairement dans l'Evangile : « Amassez-vous un trésor dans le ciel, où les vers et les voleurs ne pourront vous l'enlever ; préparez-vous avec l'argent de l'iniquité des richesses qui ne vieillissent pas » ; et dans un autre endroit : « En donnant peu, vous acquérez un royaume ; vous faites une petite aumône et vous recevez une récompense sans bornes. » Comme tout homme est soumis à la volonté de Dieu, il semble juste qu'il observe en toutes choses son commandement. C'est ainsi que moi, Ingoare, pauvre vierge consacrée à Dieu, saine d'esprit et pénétrée de la salutaire pensée de l'éternelle récompense, j'ai résolu, pour effacer mes péchés, porter remède à mon âme et suivre la parole évangélique, de

donner quelques-uns de mes biens au monastère de Saint-Pierre, construit sous les murs de la ville de Sens, et aux moines qui y vivent sous la conduite du vénérable abbé Chrodolin. Par cette charte je leur donne, à partir d'aujourd'hui, et je veux qu'il leur soit donné à perpétuité ma portion de la villa de Fontaines, qui est sise dans le pays de Tonnerre, tout ce qui me revient de mes parents paternels et maternels, avec tous les biens qui se trouvent à Fontaines ; de plus, ce que j'ai dans le pays de Lassois, à Pauliac et à Bagnole, avec toutes les parcelles qui touchent à Fontaines, soit terres, maisons, constructions, libertés, ouvrages des habitants, vignes, bois, champs, prés, troupeaux, terres cultivées et incultes, eaux et ruisseaux, tous les animaux mâles et femelles qui peuvent être nommés, et que je pourrai augmenter ou améliorer ; je les abandonne pour toujours au profit du monastère. Si quelqu'un, que ce soit même l'un de mes héritiers ou quelque autre personne, voulait empêcher ou détruire cette donation que j'ai faite et approuvée de ma pleine volonté, qu'il encoure aussitôt la colère de l'éternelle Trinité, qu'il soit écarté de la demeure des chrétiens et du lieu saint et qu'il soit excommunié ; de plus, qu'il soit condamné à payer au monastère ainsi qu'au fisc deux livres d'or et cinq livres d'argent. Que la présente donation reste ferme et stable en tout temps, munie de ma signature. Fait à Sens, Ingoare. Sachez que cette donation a été faite par moi.... Moi, Ermenbert, Ingoare me le demandant pour Dieu, j'ai écrit cette donation et je l'ai marquée au XII[e] des calendes de novembre, la première année du règne de notre maître Dagobert, roi (1). Il reste également une charte qui aurait été

(1) Mabillon a édité, dans les *Act. S. O S. B.* IV. 557, ce diplôme d'Ingoare, d'après les archives de St-P.L.Vif. Le Cointe l'a revue d'après lui (*Annales*, IV, 234). Le texte qui se trouve à la fin de la Chronique de Clarius présente des variantes assez importantes. (Cf. *Cartul. gén. de l'Yonne*, I, 23 à 25). L'authenticité de cette charte est hors de conteste. Cf. Bréquigny, *Diplomata*, dans Migne, LXXXVIII, 1258.

donnée huit ans plus tard à la même abbaye par Léothérie, sœur d'Ingoare ; mais cette pièce renferme beaucoup de choses qui la rendent suspecte (1).

Saint-Pierre-le-Vif possédait alors un religieux dont les mérites devaient être couronnés par le martyre. Né à Coutances, en Normandie, vers 680, Paterne était entré dans un monastère de Bénédictins près de Grandville. L'éclat de ses vertus le rendit vénérable et cher à ses frères, mais désireux d'échapper aux visites importunes que sa haute renommée lui attirait, il quitta son pays, arriva jusqu'au monastère de Jaulnes (près de Bray-sur-Seine), puis il vint à Saint-Pierre-le-Vif où l'abbé Chrodolin et toute la communauté le reçurent avec joie. Mais là encore on vit accourir bientôt une foule de malades et d'infirmes qui s'en retournaient en remerciant Dieu de leur guérison et en publiant les vertus de son serviteur (2). Un jour qu'il traversait la forêt de Sergines, en se rendant à Jaulnes, des brigands qu'il voulut exhorter au repentir lui tranchèrent la tête. Un riche habitant de Sergines fit construire une église à cet endroit sur son tombeau, et dans la suite on y établit un prieuré bénédictin. Il fut honoré comme saint de bonne heure, car il est marqué (12 nov.) dans le martyrologe d'Usuard qui le connut peut-être par la première rédaction de ses Actes. Labbe le mentionne également dans un autre martyrologe très ancien, appartenant à Saint-Laurent de Bourges. L'église de Sens célèbre aujourd'hui sa fête le 14 novembre. (3)

Le seul trait que nous connaissions de la vie

(1) Cf. les mêmes auteurs pour ce diplôme.

(2) Les *Actes* de saint Paterne sont reproduits dans deux écrits, l'un rédigé en style barbare par un ancien auteur anonyme, l'autre, par un écrivain qui a essayé de le polir. L'un et l'autre sont d'un âge incertain. *L'Histoire Littéraire* place ce dernier au xe siècle ; il fut probablement composé vers 958, à l'occasion de la translation des reliques du saint. — Cf. notre texte à cette date, pour plus de détails. — Mabillon, *Acta S. O. S. B.*, sæc. III, I, 463.

(3) Cf. Labbe, *Bibliotheca nova*, II. — Sollère, CXXIV, 686.

d'Ebbon en dehors du diocèse est sa présence à l'assemblée de Tulpiac, en 723, où Bénigne, abbé de Fontenelle, réclama une villa dont s'était emparé le comte Bertaire (1). En dehors des bienfaits spirituels qu'il procura à son peuple, il devait le sauver un peu plus tard d'une épouvantable calamité. A la faveur de l'anarchie qui régnait dans les royaumes francs, une armée de Sarrasins avait pénétré dans la Provence et la Bourgogne, détruisant tout sur son passage, renversant les villes, brûlant les églises et les monastères, et répandant sur son passage la désolation et la mort. Ces barbares, en partie idolâtres et en partie mahométans, vinrent mettre le siége devant Sens, en 731 ou 732.

« L'ennemi, raconte le chroniqueur (2), parut devant la cité sénonaise, l'entoura de son camp, plaça aux portes des sentinelles vigilantes pour fermer toutes les issues. Des engins de guerre, balistes, catapultes, pierriers battaient les remparts. De leur côté, les citoyens munissaient les points faibles, élevaient des tours et lançaient des traits enflammés pour brûler les machines de l'ennemi. La fureur des assiégeants, doublée par l'énergie de cette résistance, ne connut plus de bornes. Ces barbares imaginèrent un expédient redoutable. De toutes parts des arbres furent coupés et quand le bois eut été amoncelé autours des murailles, ils y mirent le feu. Les habitants consternés vinrent trouver l'évêque.

« L'homme de Dieu était agenouillé, les yeux remplis de larmes. Il suppliait le Seigneur Jésus-Christ de secourir le peuple qui lui avait été confié. Sa prière terminée, il bénit la foule, entraîne les guerriers avec lui, fait ouvrir une des portes, et, à travers les flammes, la petite troupe se jette sur l'ennemi. Surpris à l'improviste dans leur camp, les barbares

(1) *Chronique de Fontenelle*.

(2) Cf. *Historia Francorum Senonensis*, d'Hugues de Fleury, dans Migne, CLXIII, 854. — Clarius, dans *Spicilége*, 270. — *Act. Sanct.*, l. c. 99. — Blondel, *Vie des Saints*.

s'enfuient en désordre, et, après les avoir mis en déroute, Ebbon rentre en triomphe dans la ville qu'il avait sauvée. » Charles Martel devait peu après compléter son œuvre et écraser l'armée musulmane.

Lorsque la paix fut rendue au pays, Ebbon résolut de sanctifier dans la solitude les dernières années de sa vieillesse. Il se retira dans un ermitage de la forêt d'Othe, appelé Arces, et situé à sept lieues de Sens, dans un petit vallon, vers la source d'un ruisseau. Il n'abandonna point cependant le soin de son peuple ; il venait dans sa ville épiscopale tous les dimanches célébrer l'office sacré et distribuer aux fidèles le pain de la parole divine. Il mourut le 29 août, on ne sait au juste de quelle année. Ce fut avant 744, car à cette époque une lettre du pape Zacharie à saint Boniface parle de l'élection de son successeur, Artbert (1). Conformément à ses dernières volontés, son corps fut transporté d'Arces à Saint-Pierre-le-Vif, et inhumé dans la chapelle Notre-Dame de la basilique, près des tombes de ses deux sœurs, Ingoare et Léothérie. Le culte de saint Ebbon est demeuré local pendant plusieurs siècles, car il manque dans les martyrologes d'Adon et d'Usuard. Il ne devint probablement public que vers la fin du xe siècle, quand ses ossements furent levés de terre (2).

---

(1) Cf. Mabillon, *A. S. O. S. B.*, l. c., 647.

(2) D'après la Chronique de Clarius, on possédait encore à Sens la chasuble avec laquelle il avait été enseveli et que l'on avait retrouvée presque intacte dans son tombeau. Il est raconté dans le *Bulletin de la Société archéologique* de Sens, VIII, 16 ; XIV, 444, comment cette précieuse relique, après diverses péripéties, est rentrée en la possession du Trésor de la cathédrale. Cf. Chartraire, op. cit. 46.

CHAPITRE V

743-800

Les discordes civiles, qui avaient régné pendant près d'un siècle, grâce à la faiblesse du pouvoir entre les mains des princes mérovingiens (ils ont reçu, pour ce motif, le titre de rois fainéants), allaient enfin prendre fin. Avec l'avènement des deux fils de Charles Martel, Pépin et Carloman, l'ordre et la paix commencèrent à renaître. Pour travailler à cette œuvre de rénovation, Carloman appela à son aide l'apôtre de la Germanie, saint Boniface. Celui-ci écrivit aussitôt au pape Zacharie, l'informant de la démarche du prince et lui exposant en même temps que les Francs n'avaient pas eu de conciles depuis plus de quatre-vingts ans, que dans beaucoup de villes les siéges épiscopaux étaient au pouvoir de laïques cupides ou de clercs indignes, et que le premier remède était dans la convocation d'un concile.

Le pape approuva les projets de Boniface et lui ordonna de provoquer une réunion de l'épiscopat pour aviser aux mesures à prendre. Comme légat du Saint-Siége, et avec le consentement de Carloman, il convoqua dans le palais royal de Leptines, au royaume de Cambrai, une assemblée composée d'évêques, de comtes et d'autres officiers du rôi d'Austrasie (743). Parmi les prélats présents se trouvait le métropolitain de Sens, Ardobert.

Celui-ci appartenait, comme Géric et Ebbon, à la famille comtale de Tonnerre. L'orthographe de son nom, à la ressemblance de beaucoup de ses prédécesseurs de l'époque mérovingienne, présente des variantes dont voici les principales : Ardobertus, Hartbertus, Honobertus, Aunobertus. Le catalogue

de Fontenelle, suivi par le *Gallia Christiana*, le donne seulement après Honulphe, tandis que le martyrologe d'Usuard, avec adjonctions des Chartreux de Cologne, auquel se rallient les *Bollandistes* (1), porte au cinq janvier la mention suivante : « A Sens, Honobert et Honulphe, évêques et confesseurs. » Cette dernière opinion est suivie par les historiens sénonais et repose sur d'anciens calendriers dont la rédaction est peut-être antérieure à celle de la liste épiscopale mentionnée (2).

HONULPHE, que l'on appelle encore Merulfus, Menulfus, était le père d'Ardobert. Après la mort de son épouse, il embrassa le sacerdoce, puis, survivant à son fils, il l'aurait remplacé sur le siége de Sens où l'on pense qu'il resta cinq années. Sa mort est fixée en 761 ; il partagea avec Ardobert le même tombeau et les mêmes honneurs, consacrés par l'église de Sens dans son calendrier.

D'après certains chroniqueurs, il coopéra au mouvement de réforme qui grandissait alors, en introduisant parmi son clergé la vie régulière et canoniale. Saint Chrodegand, de Metz, eut en 755 la même initiative et donna aux prêtres de son église une règle qui, à l'exception du vœu de pauvreté, se rapprochait beaucoup de celle des monastères, et dont le texte nous est resté (3). Ils allaient ainsi au-devant des prescriptions du concile d'Aix-la-Chapelle (816), qui rendit cette institution obligatoire pour toutes les églises germaines et franques.

(1) *Act. Sanct.*, I. 288.

(2) Diverses preuves semblent ébranler l'autorité du catalogue de Fontenelle et donner à croire que saint Honulphe n'est venu qu'après Ardobert. Il ne s'est écoulé en effet que trois années entre la mort d'Ebbon et le concile de Leptines, et il n'est pas certain qu'Ardobert n'était pas évêque depuis quelque temps à cette dernière date, tandis que le premier successeur, Loup II, n'apparait qu'en 705. D'autre part, s'il est vrai qu'Honulphe introduisit des réformes dans son clergé, ces mesures ne s'expliquent qu'après les conciles de Leptines et de Soissons en 743 et 744.

(3) Cf. Jager, IV, 114-117.

Le concile de Leptines proclama les décrets d'un synode qui venait d'avoir lieu en Germanie et déclara remettre en vigueur les canons de l'ancienne discipline. Parmi les règlements qui furent promulgués, mentionnons les suivants : Obligation pour les évêques de réunir tous les ans leur clergé. Défense aux clercs de porter les armes, d'aller à la guerre, excepté les aumôniers des troupes, et de se livrer à la chasse. Ordre aux prêtres des paroisses d'être soumis à l'évêque, de lui rendre compte de leur ministère, d'être prêts à recevoir sa visite et de l'avoir pour témoins de leur vie régulière et de leur foi. Recommandation aux évêques de s'entendre avec les comtes pour empêcher le peuple de s'adonner aux superstitions païennes. On rédigea une formule de renonciation au démon et à ses œuvres en langue tudesque, avec un catalogue des pratiques idolâtres qui étaient alors en usage. Il est question de cérémonies sacriléges sur les tombeaux, de danses inconvenantes dans les églises, de sacrifices célébrés dans les forêts et sur les rochers en l'honneur de Mercure et de Jupiter, des augures qu'on tirait de la fiente des oiseaux et de celle des chevaux et des bœufs, ainsi que des éternuements, des cris à la lune pendant les éclipses, des amulettes, idoles ou représentations d'hommes, faites avec de la pâte ou du linge, qu'on promenait dans les campagnes, des figures de pieds ou de mains fabriquées avec du bois, de la croyance que les femmes pouvaient manger la lune ou enlever le cœur des hommes, enfin d'autres superstitions qui sont inconnues aujourd'hui. Une amende de quinze sous fut portée contre ceux qui s'en rendraient coupables (1). Le concile s'éleva avec force contre les péchés de la chair, la fornication, les adultères et les incestes. Les moines et les religieuses étaient exhortés à suivre la règle de saint Benoît dans les abbayes comme dans les hôpitaux.

Le deuxième canon avait dans les circonstances une

(1) Cf., pour de détails, Héfélé, IV, 402 à 414. — Mansi, XII, 370.

importance particulière. Carloman se réservait, pour subvenir aux frais des guerres qu'il était obligé de soutenir, de retenir quelque temps une partie des biens ecclésiastiques à cens pour l'entretien de son armée, à condition que chaque année, par chaque famille d'esclaves, on paierait à titre de redevance à l'église ou au monastère un sou, et que ces propriétés leur retourneraient après la mort de celui à qui elles auraient été ainsi données, à moins que la nécessité n'obligeât le prince de les attribuer à un autre sous les mêmes conditions : mais on devrait avoir soin toujours que l'église ou le monastère ne manquât du nécessaire, car en ce cas il faudrait leur restituer les biens aliénés. Cette mesure, décrétée avec le consentement des évêques, devait ouvrir la porte à bien des spoliations, et nous verrons un peu plus tard que plusieurs monastères de Sens furent ainsi presque complètement ruinés.

Boniface chargea au mois d'août suivant Ardobert d'aller à Rome, avec d'autres ambassadeurs, porter au pape les actes du concile, ainsi que des lettres de lui, de Carloman et de Pépin. On ignore le contenu de cette correspondance, mais, par la réponse de Zacharie qui est restée, on sait que l'apôtre des Germains avait consacré trois archevêques (1): Grimon, pour la métropole de Rouen, Abel, pour celle de Reims, Ardobert, pour Sens, et qu'il avait demandé ensuite trois palliums. A la suite des partages successifs du territoire franc entre les fils et les petits-fils de Clovis, la dignité de métropolitain avait beaucoup perdu de son autorité et presque disparu. Boniface, de concert avec les princes, voulait rétablir la hiérarchie et ramener, avec elle, un peu d'ordre et d'unité, pour faciliter la réforme du clergé en même temps que celle de la nation.

Aussitôt que le pape eut été informé de l'heureuse

(1) C'est la première fois qu'apparaît ce titre, destiné à remplacer celui de métropolitain.

issue du concile de Leptines, il écrivit sans tarder aux évêques, à tout le clergé, aux ducs, aux comtes et au peuple chrétien, les félicitant de revenir à l'observance des lois de l'Eglise et de porter remède à tous les maux qui désolaient leur pays ; il pressait particulièrement le clergé de se soumettre à la discipline ecclésiastique, de recouvrer la dignité du sacerdoce et de se réunir tous les ans en synode pour s'occuper des intérêts de l'Eglise (1).

Avant de recevoir une réponse à sa première lettre, Boniface avait écrit de nouveau au pape, revenant sur la demande exprimée précédemment au sujet des trois archevêques, et ne réclamant qu'un pallium pour Grimon. On ne connaît également cette lettre que par une seconde réponse dans laquelle Zacharie, après lui avoir fait part qu'il confirmait le choix des trois princes de l'Eglise, et qu'il leur envoyait le pallium, se plaignait de ces tergiversations. Il se montrait également fort attristé que Boniface eût pu croire que le Saint-Siége s'était rendu coupable de simonie en vendant les insignes archiépiscopaux. Il y a lieu de croire que des personnages, intéressés à faire échouer cette restauration des métropoles ecclésiastiques, s'étaient efforcés de répandre cette calomnie qu'Abel et Ardobert avaient envoyé de l'argent à Rome pour obtenir la faveur pontificale.

Dans la lettre adressée aux trois archevêques, le pape les exhortait à se montrer dignes de cet honneur, soit en prêchant la parole de Dieu à leurs peuples, soit en honorant leur ministère et en veillant à ce qu'il ne fût pas avili, comme auparavant. Il les pressait également de pourvoir à ce que les canons fussent observés par tous et d'offrir à Dieu un sacrifice pur qui apaisât sa colère et purifiât le peuple de ses iniquités. On voit par les deux missives du pape que les documents se rapportant aux palliums avaient été rédigés

(1) Migne, l. c. 925.

avant l'arrivée de la seconde lettre de Boniface. La suite de ces négociations devient incertaine. Quoi qu'il en soit, les trois archevêques étaient investis de leur nouvelle dignité.

Pépin ordonna lui-même la convocation d'une autre assemblée (744), à laquelle assistèrent vingt-trois évêques présidés par Boniface. On y renouvela les canons de Leptines et on établit d'autres règlements. Il était déclaré que la foi de Nicée et les anciennes lois ecclésiastiques seraient publiées dans toute l'étendue du royaume, afin de rétablir la discipline dans sa vigueur ; que les évêques auraient soin qu'on ne vendît pas à de fausses mesures ; que le mari ou la femme ne devaient pas se remarier du vivant de leur conjoint, etc. Le troisième canon mentionnait que des évêques légitimes avaient été, d'après les ordres du roi, ordonnés dans les villes, et les archevêques Abel et Ardobert établis sur eux « afin que les évêques et le peuple aient recours à leur jugement dans les affaires de l'Eglise, que les moines et les religieuses observent leur règle, que les archevêques aient soin de leur faire restituer les biens aliénés jusqu'à concours nécessaire pour leur entretien, et que les abbés n'aillent plus à la guerre, mais qu'ils y envoient leurs gens. » Le procès-verbal du concile, signé par Pépin lui-même, fut transformé en capitulaire et le maire du palais le fit publier par la chancellerie d'Etat (1).

Ce prince avait obtenu du pape l'autorisation de nommer aux évêchés. Zacharie ne trouvant plus dans le clergé l'énergie nécessaire pour guérir des plaies si profondes, s'en était rapporté à l'esprit religieux et au jugement de Pépin pour choisir les clercs les plus dignes, et il avait ainsi cherché le remède là même où le mal avait pris naissance.

Sur le conseil de quelques prélats, le roi écrivit de

(1) Mansi, XII, 390.

nouveau au pape pour lui demander un précis de la discipline ecclésiastique touchant les réformes à opérer dans ses états. Le personnage, du nom d'Ardobanius, qu'il chargea de porter cette missive, était, selon toute vraisemblance, le métropolitain de Sens qui s'était acquitté déjà peu auparavant d'une semblable mission. Zacharie répondit par une circulaire adressée au maire du palais, aux évêques, aux abbés et aux seigneurs des Francs. Il engageait d'abord le clergé à vivre dans la sainteté et la prière, à éviter les affaires séculières et à laisser aux laïques les occupations de la guerre, puis il rappelait les anciens canons dont l'observance avait été le plus négligée. La matière en était à peu près la même que celle des trois conciles récents, et avait pour but de maintenir dans le clergé séculier la hiérarchie et la sainteté de la vie, parmi les moines et les religieuses l'observance de la règle, et de sauvegarder la sainteté du mariage ainsi que de la vie des particuliers (1).

Le reste de la vie d'Ardobert nous est inconnu. Il y a lieu de penser qu'il était encore sur le siége de Sens lorsque le pape Etienne vint en France, à la fin de 754, pour implorer le secours de Pépin contre les Lombards. Parmi les personnages ecclésiastiques qui accompagnaient le pontife romain se trouvait Wulcaire, évêque de Nomentum, qui devait plus tard être mis à la tête de l'église sénonaise. Etienne passa l'hiver à l'abbaye de Saint-Denis et compléta l'accord qu'il venait d'avoir avec Pépin, à Quierzy-sur-Oise, et dans lequel ce prince, lui faisant don de tous les biens qu'Astolf avait enlevés aux Grecs en Italie, établissait le pouvoir temporel des papes.

Quels furent alors les rapports entre le pape et le métropolitain de Sens, nous l'ignorons. Parmi les réformes qu'Etienne s'efforça, pendant son séjour, d'établir dans le royaume franc fut celle de la liturgie.

(1) Cf. texte dans Migne, LXXXIX, col. 930 à 938.

Il demanda au roi de seconder ses efforts pour imposer l'office romain, à l'exclusion de la liturgie gallicane. Pépin seconda son dessein, et les clercs de la cour papale enseignèrent aux Francs la manière dont on célébrait à Rome les cérémonies et les prières de l'église. Dans son capitulaire de 789, Charlemagne mentionne l'acte souverain par lequel Pépin supprima la liturgie gallicane « pour resserrer l'union avec le siége romain et établir dans l'Eglise de Dieu une pacifique concorde. » (1)

L'épiscopat d'Ardobert aurait, suivant certains historiens, duré cinq années, pendant lesquelles il cultiva avec beaucoup de zèle le diocèse, et sa mort survint le 26 septembre 755. Quelques chroniqueurs placent sa sépulture, ainsi que celle d'Honulphe, à Saint-Pierre-le-Vif ; le *Gallia Christiana*, au contraire, affirme, d'après un très ancien martyrologe, que les deux prélats furent inhumés dans l'église de Saint-Didier. Quoi qu'il en soit, leurs restes furent déposés plus tard dans un reliquaire et transférés à Saint-Etienne où ils sont conservés dans le Trésor. Leur fête se célébrait autrefois à Sens le 5 janvier.

Le successeur d'Arbobert, Loup II, se trouvait en 765 à l'assemblée d'Attigny-sur-Aisne, avec l'abbé de Sainte-Colombe, Widrade. Parmi les vingt-huit prélats signataires, Loup se trouve après les archevêques de Metz, Strasbourg et Mayence, et avant celui de Bâle. Des actes de ce synode on ne connaît qu'un compromis fait par les dignitaires ecclésiastiques dans le but de s'assurer des prières après leur mort. Ils décidèrent qu'après le décès de l'un d'entre eux, ses prêtres réciteraient pour lui cent psautiers et diraient cent messes : que chaque évêque célébrerait trente messes et que les abbés n'ayant pas le caractère épiscopal prieraient les évêques de dire pontificalement trente messes à leur place ; enfin que les abbés prêtres en auraient également cent à leur charge, et

(1) D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, I, 247.

leurs moines, cent psautiers. (1) On ne sait rien des autres actes de Loup et on ignore même l'année de sa mort.

Il fut remplacé sur le siége de Sens par l'évêque de Nomentum, VILLICAIRE, qui accompagnait le pape Etienne à son voyage en France, mais ce n'est qu'approximativement qu'on place ce fait vers 767 (2). Il semble avoir été très mêlé aux négociations qui suivirent. La correspondance des papes Etienne II et Paul I le mentionne souvent comme intermédiaire diplomatique (3). Dès 755, il est renvoyé de Rome en France pour instruire Pépin de la perfidie du roi des Lombards, Astolfe. Il paraît être resté dès lors auprès du prince franc, car, au commencement de 757, le pape demande son retour auprès de lui. Pépin insista probablement pour le garder, car un an plus tard, Paul Ier, au lieu de le réclamer de nouveau, le recommande à la bonté du roi.

Dans les années suivantes, Villicaire semble s'être définitivement fixé en France et peut-être fut-il dès ce moment mis à la tête de l'église de Sens (4).

En 759, le pape demande à Pépin de charger ce prélat d'ordonner évêque, au nom du Saint-Siége, le prêtre Marin, dans la cité qu'il plaira au prince de désigner. Trois ans après, Villicaire se rend de nouveau en ambassade à Rome, au nom du roi franc (5).

(1) Labbe, VI, 1702.

(2) Il y a de très nombreuses variantes de ce nom de Villicaire ; les plus importantes sont : Wilcharius, Wilharius, Uviliharius et Wolcharius. Il semble avoir été appelé de préférence en Gaule Wuiliarius, et en Italie Villicarius ou Wulcharius.

(3) Cf. *Codex Carolinus*, dans Migne, XCVIII. col. 110, 133, 151, 169, 179. 226. — L. Duchesne, *Les premiers temps de l'Etat pontifical*, dans *Revue d'Histoire et de Littérature*, I. 132 et suiv.

(4) Dans les actes du concile d'Attigny (Cf. Mansi, XII, 675). le titre d'évêque est pris aussi bien par les abbés que par les métropolitains, et peut-être Loup, qui porte cette qualification, n'était il qu'un de ces chorévêques qui étaient nombreux alors, comme l'atteste le quatrième article de la lettre V du pape Zacharie, adressée à Boniface (Migne, LXXXIX, 933), et qui remplaçait Villicaire, lorsque ses hautes fonctions l'appelaient ailleurs.

(5) A ce propos, Cenni, l'éditeur du *Codex Carolinus*, dit que l'on ne peut confondre ce Vilchaire avec un Viliharius qui, au con-

Au commencement de 768, Pépin envoya le même négociateur en mission auprès du Saint-Siége. Dans une lettre écrite à cette occasion, le pontife lui donne le titre de *frater* et *coepiscopus noster*. Ce prélat se trouvait ainsi mêlé activement aux importantes négociations d'où sont sortis l'état pontifical, l'alliance de la papauté avec la maison carlovingienne et, plus tard, la restauration de l'empire d'Occident (1).

Tous les historiens qui se sont occupés du rôle joué par ce personnage considérable, Mabillon, Lecointe, les auteurs du *Gallia Christiana*, Cenni, Duchesne, voient en lui le Vuilarius mentionné vers ce temps sur nos listes épiscopales comme archevèque de Sens.

Dans la même année 768, en effet, le pape Eugène III qui venait d'être élu, résolut de convoquer à Rome un concile pour condamner l'intrus Constantin. Sur sa demande, les deux princes Charles et Carloman, qui s'étaient partagé le royaume des Francs après la mort de leur père, envoyèrent de leurs états à cette assemblée douze prélats, les plus distingués par leur réputation de science. C'étaient les évèques de Tours, Narbonne, Lyon, Langres, Reims, Noyon, Amiens, Meaux, Mayence, Worms et Wurtzbourg. A la tête de cette députation était l'archevêque de Sens, Villicaire. D'après les actes de ce concile (2), il y assista avec le titre d'*Archevèque des Gaules et de la province de Sens*, et il se tenait après l'archevêque de Ravenne, le premier des métropolitains d'Occident. Cette prérogative singulière, conférée au métropolitain de Sens, avait une portée toute spéciale et équivalait à la qualité de chef officiel de l'épiscopat franc. Certains

cile d'Attigny, signe avec le titre d'*episcopus de monasterio sancti Mauritii*, d'Agaune. Les raisons qu'il apporte sont que Wilcaire, le prélat diplomate, reçoit toujours dans les lettres d'Adrien le titre de *frater* et *coepiscopus noster*, et que cette qualification ne peut être attribuée qu'à l'ancien évêque de Nomentum, car le pape le donne également à l'autre évêque suburbicaire, Georges d'Ostie. (Cf. Note de Cenni, dans Migne, et *Liber Pontificalis*, I, 446.)

(1) Cf. *Bulletin de la Société archéol. de Sens*, XVII.

(2) Cf. Héfélé, IV, 323 ; Migne, XCVIII, 337 ; Mansi, XII, 685.

auteurs, et en particulier Mgr Duchesne (1), inclinent à voir dans ce haut dignitaire le prélat désigné par le pape et les rois francs pour continuer l'œuvre de réforme et de relèvement entreprise par saint Boniface et poursuivie ensuite par saint Chrodegand, de Metz. Les actes postérieurs de Villicaire nous le montrent, en effet, comme revêtu d'une véritable légation apostolique.

En 773, Charlemagne, se rendant en Italie pour délivrer le Saint-Siége des attaques des Lombards, convoqua à Genève une assemblée de seigneurs et d'évêques. Les chroniqueurs ne nous ont laissé aucun renseignement sur les membres de ce concile. Quelques historiens sénonais, à partir du XVI[e] siècle, racontent que Gombert, archevêque de Sens, y était présent. L'autorité de cette affirmation nous semble nulle, et nous nous rallions au sentiment de Mabillon et du *Gallia Christiana*, d'après lesquels Gombert ne fut que chorévêque. Il nous paraît également fort probable que cette fonction fut occupée successivement par Loup, et un autre personnage du nom de Gotescalc, qui se trouve sur les anciennes listes épiscopales entre Villicaire et Gombert, et sur qui l'histoire ne nous a gardé aucun souvenir. Au milieu des nombreuses négociations dont il était chargé et pendant ses absences prolongées, Villicaire avait besoin d'un coadjuteur de ce genre pour s'occuper des intérêts matériels et spirituels du diocèse de Sens.

De retour d'une ambassade à Rome, en 777, il assista au concile de Paderborn (2). Cette assemblée, réunie par Charlemagne après sa victoire sur les Saxons, décida que l'on demanderait à tous ceux qui étaient baptisés le serment de rester fidèles au christianisme, sous peine de confiscation de leurs biens. On y confirma également un pacte passé entre Wilharius, archevêque de Sens, Fulrade, abbé de Saint-Denis et

(1) *Liber Pontificalis*, l. c.
(2) Cf. Mansi, XII, 892 ; Héfélé, V, 38 ; Jaffé, 2413, 2429.

Angelramne, évêque de Metz, au sujet de l'église de Salon, située dans ce dernier diocèse (1). Lorsque Villicaire se rendit à ce concile, il rentrait de Rome où Charlemagne l'avait envoyé en ambassade avec l'abbé Dodon ; une lettre postérieure du pape mentionne que leur mission avait été couronnée de succès et lui donne le titre de *sanctissimus frater noster archiepiscopus* (2). Une nouvelle missive du pape Adrien à Charlemagne, en 780, lui demande Vulchaire, auquel il donne la même qualification qu'en 777, pour surveiller les travaux de réparations qu'il fait à la toiture de l'église Saint-Pierre, à l'aide de charpentes prises dans les bois de Spolète (3). Pagi et Mabillon pensent que ce personnage est toujours l'archevêque de Sens (4). Cenni refuse, il est vrai, d'admettre ce sentiment ,et il identifie cet archevêque avec celui de Vienne, du même nom, qui se retira en 740 au monastère d'Agaune (5) et qui, d'après lui, serait devenu archevêque de Sens. Pour ce motif, Cenni regarde comme impossible que l'ancien archevêque de Vienne eût pu se rendre alors en Italie, car il aurait eu plus de quatre-vingts ans. Mais cette difficulté n'existe plus, maintenant que l'on sait que ce personnage était différent de l'archevêque de Sens qui commença sa carrière épiscopale seulement en 754.

Vers le même temps, 780, Villicaire dont la sollicitude s'étendait au delà des frontières des Gaules, suggéra au pape l'idée d'envoyer dans l'Espagne sarrasine que Charlemagne avait conquise peu auparavant, un évêque muni de pouvoirs spéciaux, analogues à ceux qu'il exerçait lui-même dans les pays francs. Il sacra évêque d'Elna un clerc du nom d'Egila auquel il s'intéressait, et le chargea d'évangéliser ces

(1) Cf. *Annales Bened.*, II, 240.
(2) Cf. Migne, XCVIII, 312.
(3) Ibid., 326.
(4) Ad annum 782, n° 5.
(5) Sur cette question, cf. *Quatrième Congrès scientifique international des catholiques*, à Fribourg, 1897. Notice, par M. le chanoine de Bourban, xe section, 19 à 35.

contrées (1). La lettre, adressée par le pape à Egila en 782, donne à Villicaire le titre de *frater noster archiepiscopus provinciæ Galliarum*, que l'on retrouve dans la correspondance précédente et dans les actes du concile romain de 769, aussi Pagi et Mabillon voient-ils dans lui le même personnage. Enfin le *Codex Carolinus* renferme une dernière lettre que le pape Adrien écrivit en 785 à tous les prélats d'Espagne, leur exprimant sa douleur d'avoir appris que l'évêque Egila, consacré par Villicaire et envoyé par lui dans cette contrée pour y prêcher l'Evangile, était tombé dans l'hérésie (2). C'est la dernière mention que nous trouvions de l'illustre prélat. Cenni pense qu'il était mort à cette époque. S'il ne reste aucun souvenir sur l'action qu'il imprima dans le diocèse de Sens, les actes de sa vie diplomatique nous le montrent comme honoré de l'entière confiance des papes et des princes francs, et on doit le compter au premier rang des évêques qui travaillèrent alors au relèvement de l'Eglise dans notre pays.

D'après les chroniqueurs sénonais, Villicaire fut inhumé à Saint-Pierre-le-Vif. En mourant, il laissa comme précieux souvenir à l'église de Sens des reliques de saint Victor qu'il avait obtenues de l'abbé d'Agaune, en 769, à son retour du concile de Rome : elles ont été conservées jusqu'à notre époque. Le suaire qui les enveloppait est un des plus anciens que conserve le Trésor de la cathédrale. C'est une soierie byzantine dont les dessins sont bleus, blancs et jaunes maïs, sur fond chamois. Dans des caissons elliptiques un personnage à longue chevelure, vêtu d'une tunique courte, repousse de ses mains élevées deux lions qui se dressent contre lui, tandis que deux autres le saisissent par les pieds (3).

(1) Migne, XCVIII, 337.
(2) Migne, l. c. 374.
(3) Cf. Montaiglon, *Antiquités de la ville de Sens*, 49. — *Bull. Soc. arch. Sens*, VI, 7 ; X, 78 ; XI, 121 ; XIII, 341 ; XIV, 444. — Abbé Chartraire, op. cit. 11 et 17.

Le même Trésor possède une autre étoffe dont le caractère accuse nettement l'époque mérovingienne. C'est une toile fine et serrée qui porte brochés des médaillons elliptiques, reliés par de petites rosaces perlées. Un personnage féminin, en attitude d'orante, accompagné de deux anges aux larges ailes, qui le soutiennent d'une main et portent une palme de l'autre, occupe la partie supérieure des médaillons. Au-dessous sont huit petits personnages debout, et deux autres placés horizontalement au dessus des premiers. Tous sont vêtus de tuniques courtes et tiennent élevée une croix. On lit dans la bordure des médaillons l'inscription : « *Com transisset Maria Mater Domino de Apostolis.* » Il est facile de reconnaître dans ce sujet la représentation de l'Assomption de la sainte Vierge : son âge correspond à l'époque où commença à s'introduire en France la célébration de cette fête (1).

On a vu plus haut que Gotescalc et Gombert, marqués sur les listes épiscopales après Villicaire, furent probablement des chorévêques que celui-ci chargea de l'administration du diocèse pendant ses longues absences. Il reste sur Gombert un document presque contemporain. Dans une charte donnée en 827 à l'archevêque Jérémie, Louis le Débonnaire rapporte que Charlemagne avait reconnu, à la prière de l'évêque Gontbert, la perte des chartes de l'église de Sens occasionnée par la négligence ou l'avidité des clercs de cette basilique (2). Il mourut, suivant les historiens sénonais, la septième année de son pontificat (3), et fut inhumé auprès de Villicaire. Le *Gallia Christiana* place sa mort au 1er mars. Il était honoré autrefois comme saint le 22 février.

L'archevêque Pierre qui monta ensuite sur le siége

(1) Cf. Chartraire, op. cit. 25 et 26.
(2) Cf. *Gallia Christiana*, XII.
(3) S'il est vrai que Gombert fut présent à l'assemblée de Genève en 773, ce renseignement serait erroné, car l'archevêque Pierre qui vint ensuite, ne fut consacré qu'en 782.

de Sens était-il le même personnage que le clerc envoyé par Charlemagne comme ambassadeur à Rome et qui priait le pape Adrien II de lui donner la consécration épiscopale ? (1) Nous le pensons d'autant mieux que le pontife, en renvoyant l'évêque Pierre, demandait au roi de lui donner une situation supérieure ; il convient, ajoutait-il, d'agir ainsi, car celui qui a reçu son ordination du pape doit l'emporter, suivant l'antique coutume, sur les autres membres de l'épiscopat (782). En effet, cette conduite du prince et du pape envers ce prélat nous semble très naturelle à l'égard du successeur d'Ardobert et de Villicaire.

Pierre étant venu à mourir au bout de quelques mois, le pape Adrien lui donna pour successeur VILLEBAUD qu'il consacra lui-même. On ne sait rien sur la vie de cet archevêque qui mourut en 792 et fut enseveli auprès de ces devanciers (2).

Pour expliquer le silence qui règne sur les actes de ce prélat sénonais, comme sur un grand nombre de ceux qui vécurent dans les siècles précédents, Geoffroy de Courlon et d'autres supposent qu'il demeura étranger aux affaires du monde et mena la vie contemplative. Cette explication, qui ne paraît reposer sur aucune base, est très insuffisante. Une étude attentive de cette période nous porte à croire plutôt que les documents qui la concernent, ont disparu dans un des nombreux bouleversements que la ville de Sens a subis et en particulier dans l'incendie qui détruisit, en 967, la basilique de Saint-Etienne avec les archives, la bibliothèque et le cloître des chanoines. Il est à remarquer que la plupart des renseignements qui nous ont servi pour reconstituer cette histoire viennent, en effet, d'une source étrangère au diocèse.

Le successeur de Villebaud, BÉRARD était administrateur ou abbé du monastère d'Echternac, près de

(1) Cf. Migne, l. c. 348. Adrien l'appelle « *Reverendissimus et sanctissimus frater et coepiscopus noster* ».
(2) *Gallia Christiana*, XII, 14.

Trèves, lorsqu'il fut installé à Sens en 792. Il conserva le gouvernement de cette abbaye pour laquelle il obtint de Charlemagne la confirmation d'une donation qui lui avait été faite par son frère Carloman. Ce religieux, qui devait sans doute à l'estime et à la faveur de ce prince d'être élevé à la haute dignité d'archevêque de Sens, avait des rapports amicaux avec le grand Alcuin. Charlemagne était parvenu à fixer auprès de lui cet illustre moine anglais qui devint, par la fondation de l'école palatine, et par ses écrits sur la grammaire, la réthorique, la dialectique et les arts libéraux, le restaurateur des lettres dans la Gaule. Ce prince témoigna le zèle le plus ardent pour l'instruction publique et il adressa en 787 un capitulaire aux métropolitains, aux évèques et aux abbés, leur enjoignant de choisir des hommes capables pour fonder des écoles dans les églises cathédrales et les monastères (1). En 789, il renouvela cette ordonnance et alla jusqu'à marquer dans le détail les exercices que l'on devait suivre dans ces écoles. Il y en avait de deux sortes : dans les premières, on apprenait les psaumes, la notation, le chant, l'arithmétique et la grammaire ; le programme des autres comprenait l'Ecriture Sainte et les arts libéraux.

Sous cette impulsion, un grand nombre d'écoles épiscopales et monastiques s'établirent partout. Du nombre des plus célèbres étaient celle d'Orléans et celle qu'Alcuin fonda lui-même au diocèse de Sens, dans l'abbaye de Ferrières que lui avait donnée Charlemagne. Il mit à la tête le moine anglais, Sigulphe, qui avait été son disciple et son collègue avant d'aller se perfectionner à Metz et à Rome. Ce dernier écrivit plus tard, sur sa demande, des *Questions sur la Genèse* qu'il lui dédia, et c'est lui encore qui devait, dans la suite, dicter la *Vie* d'Alcuin au religieux anonyme qui l'a rédigée (2). Ces différentes

(1) Cf. Baluze, *Capitularia*, I, 201.
(2) *Hist. Littér.* IV. 14. — *Gallia Christ.* XII ; Ferrières.

écoles contribuèrent puissamment à relever le niveau intellectuel du clergé et des moines. Les livres composés par Alcuin et ses principaux disciples, sur les sciences humaines et divines cultivées à cette époque, furent presque seuls en usage jusqu'au XIIIe siècle.

Alcuin tenait en haute considération l'archevêque de Sens, car ce fut sur la demande de ce prélat qu'il composa la Vie de l'apôtre des Frisons, saint Willebrod, évêque de Trèves et fondateur de l'abbaye d'Echternach. Cet écrit que nous possédons encore est dédié à Bérard (1). Dans le prologue, le célèbre moine dit qu'il a reconnu dans la lettre qu'il a reçue de Beornarède (2) le zèle de Dieu et la méditation quotidienne de sa loi ; il objecte sa propre insuffisance et ajoute que, si la charité ne l'y poussait, il n'oserait se charger de ce travail qui est au-dessus de ses forces. Cependant, avec l'aide de la grâce de Dieu et l'intercession de saint Willebrod, il a entrepris et écrit deux livres : l'un, en prose, est destiné a être lu publiquement à la fête du saint, et il est suivi d'une homélie sur le même sujet ; l'autre, en vers, s'adresse aux étudiants. Alcuin termine en disant que, à cause des occupations de la journée, il a rédigé ces morceaux dans des veilles prises sur son sommeil et que, pour ce motif, ils ont grand besoin de l'indulgence du prélat.

Le confident de Charlemagne était également en rapports avec le comte Magenhaire qui gouvernait la ville de Sens. Il lui écrivit une lettre dont le texte nous a été conservé.

« Il m'a semblé bon, lui disait-il, de faire par lettre ce que je ne puis de vive voix, et de vous témoigner mon attachement en vous adressant d'utiles conseils

(1) Cf *Acta S. O. S. B.*, sæc. III, 601. — Wattenbach, dans Jaffé, *Bibl. rer. Germ.* VI, (*Monum. Alcui.* 39 et suiv.)

(2) Le nom de ce prélat a subi également de nombreuses altérations sous la plume des copistes. On trouve : Berardus, Beraldus, Berradus, Berneradus, Bernaredus, Beornaredus, etc.

par lesquels je participerai au bien que vous accomplirez. Vous qui avez été placé ici-bas dans une haute dignité, pensez à mériter les honneurs du Ciel par des œuvres de justice et de miséricorde... Soyez équitable dans vos jugements, pieux dans vos actes de charité, paternel envers les veuves et les orphelins et leur protecteur contre toute violence. Agissez comme un frère à l'égard des églises du Christ, afin que, par les prières des serviteurs de Dieu, la main du Tout-Puissant vous protége, vous dirige et vous conserve partout, dans les périls des combats, sur les fleuves, le long des chemins et au milieu des infirmités. Faites en sorte que chaque jour les pauvres mangent de votre pain, parce que la consolation des malheureux vous vaudra une éternelle récompense. Soyez prudent dans vos conseils, sage dans vos pensées, modéré dans vos paroles. Ayez toujours Dieu présent, de sorte qu'en accomplissant sa volonté, vous soyez digne de sa protection. Gardez votre corps dans la chasteté et votre âme dans la pudeur. Demeurez fidèle aux maîtres que Dieu vous a donnés, bon envers vos amis, juste à l'égard de tous les hommes et généreux pour les indigents. Pardonnez les fautes de vos débiteurs ou de ceux qui vous ont offensé, afin que Dieu vous pardonne lui-même, si vous avez agi contre ses commandements.

« Commandez avec amour à vos sujets, afin qu'ils pratiquent la justice dans leurs décisions et la miséricorde envers les malheureux, qu'ils craignent Dieu et respectent son Eglise, de sorte que leurs bonnes œuvres soient le témoignage de leur reconnaissance. Souvent les fautes des sujets sont imputées à leurs maîtres, si ceux-ci ne les avertissent pas exactement de ce qu'ils doivent faire, tandis que leur conduite vertueuse est une récompense pour ceux qui leur commandent, si ces derniers leur enseignent avec soin à craindre Dieu et à observer sa loi. »

Alcuin terminait en priant Magenhaire d'excuser

sa hardiesse, en l'assurant que c'était l'amour du Christ, le désir de son salut et la confiance dans sa bonté qui lui avaient inspiré cette lettre, et ils exprimait ses vœux pour la prospérité du comte ici-bas et pour son bonheur dans l'autre vie. Les Sénonais durent éprouver les heureux résultats de cette belle exhortation où le grand moine traçait, avec une éloquente simplicité, l'idéal chrétien du commandement pour ceux qui exercent dans une proportion quelconque le pouvoir civil.

On ignore les actes de l'archevêque Bérard. Il passe (1) pour un des premiers prélats qui ont attribué des titres de saints patrons aux paroisses de son diocèse. Il mourut en 797, et fut inhumé à Saint-Pierre-le-Vif (2).

Ragimbert, son successeur, était d'une naissance illustre. Il fut élu en 798 et, suivant l'usage admis alors pour les métropolitains, il reçut la consécration du pape saint Léon (3). Par ses conseils et ses prières, Aspasie, noble sénonaise, fonda dans la ville deux abbayes de femmes, l'une sous l'invocation de saint Hilaire, en dehors des murs, et l'autre dans l'intérieur de la ville, en l'honneur de saint Maximin de Trèves. La régularité et la piété fleurirent dans ces maisons religieuses, mais, au moment des invasions normandes, l'archevêque Anségise renvoya les moniales, leurs abbayes furent supprimées et les églises transformées ensuite en paroisses.

D'après les annalistes sénonais, les relations entre la cour impériale et l'église de Sens deviennent alors de plus en plus fréquentes ; Charlemagne, qui affectionnait Ragimbert, aurait comblé sa basilique de présents et serait venu plus d'une fois vénérer les tombeaux des martyrs à Sens. Mais son pontificat

(1) Fisquet, *France Pontificale.*
(2) *Gallia Christiana*, XII, 15.
(3) *Gall. Christ.* — Il y a beaucoup de variantes de son nom : Rainbertus, Regnibertus, Rampertus, Renobertus, etc.

fut de courte durée, car sa mort survint en 800. Avec lui se termine cette courte période d'un demi-siècle qui sert de transition entre la barbarie de l'âge précédent et l'épanouissement de la civilisation au IXe siècle. Parmi les éléments qui concourent à cette magnifique restauration, le rétablissement de la hiérarchie dans le clergé joue un rôle considérable, et deux archevêques de Sens sont placés à la tête de l'épiscopat franc, inaugurant ainsi la dignité primatiale qui devait être conférée plus tard à leurs successeurs.

CHAPITRE VI

801-870

Le IXe siècle qui fut, dans le haut moyen-âge, la période la plus florissante et la plus féconde pour l'église franque, est aussi le moment où le siége métropolitain de Sens, grâce à sa situation politique et à la haute valeur des pontifes qui en sont pourvus, arrive au plus haut degré de la puissance hiérarchique, avec le privilége qui lui est conféré par le pape.

MAGNUS fut l'un de ces grands évêques qui secondèrent merveilleusement Charlemagne dans l'œuvre de la régénération de la France. On le compte parmi ceux qui fondèrent ou du moins relevèrent les écoles établies dans leur église (1). Il était chapelain de l'empereur et il l'accompagna à Rome, lorsqu'il fut sacré par le pape Léon III, aux fêtes de Noël de 800. Magnus reçut lui-même peu après la consécration épiscopale (2).

Lorsqu'il vint à Sens prendre possession de son église, il s'arrêta au monastère de Saint-Pierre-le-Vif et il y passa la nuit, auprès du tombeau des martyrs. Le lendemain il fut porté solennellement à la cathédrale par le clergé et le peuple, au milieu de l'allégresse générale et du chant des cantiques. Il est le premier archevêque de qui les chroniqueurs sénonais racontent l'entrée triomphale dans la ville, et cet usage fut suivi désormais par ses successeurs. Cette pensée de passer ainsi la veille de l'intronisation près du sanctuaire de saint Savinien, dénote, sinon la vivacité, du moins le réveil du souvenir du premier apôtre

(1) *France Littéraire*, IV, 230 et 426.
(2) *Gallia Christiana*. — Il existe plusieurs variantes françaises de son nom : Magne, Main, Mange, Magnon.

des Sénons ; elle était bien propre à inspirer au nouveau pasteur les grandes vertus de foi et de dévouement à son son troupeau.

Charlemagne se voyant en paix avec tous les peuples voisins, voulut travailler avec un redoublement de zèle au bien de ses sujets et à l'extirpation des vices. Un des moyens qu'il employa fut d'envoyer dans les diverses provinces de ses états des commissaires impériaux, ou *missi dominici*, pour informer des malversations, réprimer les abus et rendre une exacte justice à tous, sans acception de personnes. Pour cette mission, il choisit des prélats, des ducs et des comtes que leur caractère, leurs richesses et leur science mettaient à l'abri du soupçon.

D'après un capitulaire de l'empereur (1), Magnus fut désigné avec le comte Godefroy pour visiter, en 802, les provinces d'Orléans, de Troyes, de Langres, de Besançon et d'Autun. Une instruction détaillée leur prescrivait ce qu'ils avaient à faire. Voici ce qu'elle contenait en substance pour les affaires ecclésiastiques : Il faut s'informer si les évêques et les autres personnes engagées dans les ordres sacrés vivent selon les canons et les comprennent ; si les abbés sont soumis à leur règle, s'ils la connaissent bien, ainsi que les lois de l'Eglise ; si les monastères d'hommes sont fervents ; si la clôture est observée dans ceux de femmes ; si tout le monde paie la dîme aux églises ; si les évêques, les abbés et les abbesses ont des différends avec les officiers royaux. Enfin les *missi* doivent juger équitablement les causes des églises, des veuves, des orphelins et des autres personnes, et, s'ils trouvent des abus auxquels ils ne puissent remédier, il en feront un rapport à la cour.

Charlemagne joignit à ce programme un capitulaire de trente-sept articles que les commissaires devaient publier et exécuter dans leur inspection. Il renferme des dispositions admirables, bien propres à faire

(1) Cf. Baluze, dans Migne, XCVII, col. 234 et suiv. — *Concil ant. Gall.* II, 245.

régner une bonne police dans toutes les provinces et à rétablir l'ancienne discipline parmi le clergé.

Après le retour et les rapports des *missi dominici*, l'empereur convoqua à Aix-la-Chapelle, en novembre 802, une assemblée générale formée de trois réunions distinctes : celle des évêques avec leurs prêtres et leurs diacres, celle des abbés avec les moines qui les accompagnaient, et celle des ducs et comtes présidée par l'empereur. Les évêques dressèrent un capitulaire pour la conduite des prêtres chargés du soin des paroisses (1). Il fut décidé également que « suivant l'avis du Saint-Siège auquel on doit porter les causes majeures, » on supprimerait les chorévêques dont l'institution donnait lieu à beaucoup d'abus, à cause des prérogatives épiscopales qu'ils s'arrogeaient souvent sans motif. De même on rétablit la liberté des élections épiscopales que, depuis un demi-siècle, le pape avait été contraint d'attribuer au pouvoir royal. Pour remédier à l'ignorance et à la dissipation dont le service militaire était la cause chez certains évêques, il fut réglé qu'en temps de guerre ceux-ci enverraient leurs vassaux armés et qu'il n'y aurait dans les armées que le nombre de prélats et de prêtres nécessaires à l'administration des sacrements. Enfin, les dîmes devaient être partagées en trois parts : la première pour l'entretien de l'église, la seconde pour les pauvres et les pélerins, et la troisième pour le clergé.

Charlemagne, qui avait à cœur tout ce qui pouvait contribuer à la majesté de l'office divin, reprit la réforme commencée par Pépin et il introduisit le chant grégorien ainsi que la liturgie romaine dans les églises franques. Les chantres envoyés par le pape apprirent alors aux clercs à toucher l'orgue dont on commençait à se servir dans l'office divin. Mais l'étude du chant n'était pas sans présenter de grosses difficultés. Jean Diacre, dans sa Vie de Grégoire-le-Grand, raconte que la voix des Francs, retentissant

(1) Jager, IV, 281 et suiv.

en éclats de tonnerre, ne pouvait reproduire exactement l'harmonie des chants qu'on leur enseignait, « parce que la dureté de leur gosier buveur et farouche, au moment où il s'appliquait à rendre l'expression de la mélodie par ses inflexions violentes et redoublées, lançait avec fracas des sons brutaux qui retentissaient confusément comme les roues d'un char sur les degrés d'un escalier. »

Pour remédier autant que possible à cet inconvénient, l'empereur obtint du pape deux chantres qu'il établit à Metz et à Soissons, et il donna l'ordre à tous les maîtres de chant des autres villes de leur présenter à corriger leurs antiphonaires sur celui de saint Grégoire et d'apprendre d'eux les véritables règles de la musique religieuse. Certains auteurs prétendent, d'après un passage de Galvanée, dominicain du XIII[e] siècle, que Charlemagne avait établi des écoles de chant à Sens, ainsi qu'à Metz et à Orléans. Lebeuf rapporte ce témoignage sans y ajouter foi, et il ne semble, en effet, confirmé par aucun document contemporain (1).

Afin d'avancer le grand ouvrage du rétablissement des lettres et de la science sacrée dans le clergé, Charlemagne employa un moyen des plus ingénieux. Dans le but de pousser les clercs et les moines à l'étude, il leur fit proposer par écrit la solution de diverses questions sur l'histoire, le dogme, la morale et la discipline, et il adressa le recueil, en 811, à tous les métropolitains de ses états. Magnus, après l'avoir reçu, s'empressa de l'envoyer à tous ses suffragants, en les priant de répondre aux intentions du prince. Le pieux et savant évêque d'Orléans, Théodulphe, se mit à l'œuvre et il dédia son travail à l'archevêque de Sens. Celui-ci étudia le même sujet et composa un petit traité qui subsiste encore. (2) On y voit que l'au-

(1) Cf. Chérest, dans *Bull. de la* Société *des Sciences de l'Yonne*, 1852, p. 22.
(2) Cf. *Hist. Litt*, IV, 427 ; 463-464.

teur s'est nourri de la pure doctrine chrétienne. D'un style sobre et sûr, il explique brièvement et avec solidité ce que sont l'essence du baptême et la signification des cérémonies qui l'accompagnent. D'après cet écrit, le baptême s'administrait alors par trois immersions, et on le croyait nul s'il n'était conféré au nom de la sainte Trinité. On faisait apprendre au catéchumènes non seulement le symbole mais encore les autres articles de la foi chrétienne. Toutes les cérémonies étant achevées, l'évêque conférait au baptisé le sacrement de confirmation par l'imposition des mains, puis il était admis à la participation du corps et du sang de Jésus-Christ (1).

Théodulphe donna sans doute aussi communication à Magnus de l'instruction pastorale qu'il adressa vers ce temps à son clergé diocésain, et qui était remplie des plus sages règlements. « Je vous en supplie, frères bien-aimés, disait-il en commençant, travaillez avec un soin très vigilant au progrès spirituel et à l'amendement des populations qui vous sont confiées. Montrez-leur la voie du salut, instruisez-les et par vos paroles et par vos exemples, afin que, avec l'aide de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous portions un jour à Dieu de riches gerbes cueillies parmi les peuples et en nous-mêmes. » Il continuait par des conseils pratiques et des prescriptions propres à leur enseigner le moyen de se sanctifier eux-mêmes ainsi que leurs fidèles et de maintenir le bon ordre dans leurs paroisses (2). Mentionnons seulement l'article vingtième où il recommande aux curés d'établir des écoles dans les villages et dans les bourgs, de se charger, avec la plus grande charité, de l'instruction des enfants à qui les parents veulent faire apprendre la littérature, et de ne rien exiger ni recevoir que ce que le père et la mère voudront bien offrir.

Magnus entretenait autour de lui le feu sacré de

(1) Cf. D. Ceillier, *Hist. gén. des auteurs ecclés* XII, 350.
(2) Cf Mansi, XIII, 994-1022. — Jager, IV, 195-202.

l'étude, et en particulier la culture de l'hagiographie. S'il faut en croire l'auteur de la Vie de saint Séverin de Château-Landon, il aurait composé cet écrit sur l'ordre de cet archevêque, d'après une rédaction antérieure qu'il attribue à un prêtre, du nom de Festus et disciple du saint. Cette Vie toutefois ne contient pas autre chose que le récit du voyage de l'abbé d'Agaune pour aller guérir Clovis et de sa mort à Château-Landon, avec l'épisode de la guérison miraculeuse de l'évêque de Nevers. On a vu que l'autorité de cet écrit a été très discutée. La première Vie, écrite avec simplicité, n'était pas dans le goût du commencement du IXe siècle. Un anonyme entreprit alors de la retoucher ; son essai ne fut pas heureux. Il proteste, dans sa préface, de ne point altérer ni renverser les faits, mais seulement de polir le style. S'il a tenu parole sur le premier point, son essai littéraire a échoué et présente plus de défauts que ceux qu'il voulait corriger. Quoi qu'il en soit, l'autorité de Magnus nous garantit du moins la sincérité de cet hagiographe et, d'autre part, nous avons des attestations certaines du culte de saint Séverin à Château-Landon, dès le VIIe siècle. Dans les premières années du IXe siècle, on sait, par la Vie de saint Aldric, que les moines de Ferrières avaient la coutume de se rendre en grande pompe dans cette petite ville après la Pentecôte, pour y faire leurs dévotions et implorer les suffrages des saints.

L'archevêque de Sens était versé non seulement dans la théologie mais encore dans la jurisprudence. Il reste de lui un opuscule dans lequel il avait recueilli d'anciennes notes ou abréviations de termes de droit, à chacune desquelles il avait ajouté une courte explication. Les nombreuses éditions de ce recueil, publiées dans le courant du XVIe siècle, en démontrent toute l'importance (1). Il le dédia à Charlemagne par les deux vers suivants :

(1) Cf. *Histoire Littéraire,* IV, 427. — Migne, CII.

Hæ juris σημεια libens rex, accipe, Carle,
Offert devotus quæ tibi Magno tuus.

Les connaissances juridiques de Magnus apparaissent également dans un autre recueil manuscrit qui subsiste encore à la Bibliothèque Nationale (1) et qui, à notre avis, a dû être rédigé par ses ordres et sous son inspiration. On connaît l'intérêt, pour notre histoire, de la compilation que fit vers 660 le moine de Marculphe, sur la demande d'un évêque du nom de Landry que l'on suppose être l'évêque de Paris, et qui, sous le titre de *Formules de Marculphe*, renferme des modèles de contrats et d'actes publics, tels qu'ils étaient usités de son temps. Jérôme Bignon, qui le premier édita ce recueil en 1613, y ajouta d'autres anciennes formules qu'il disait être d'un auteur inconnu et qui étaient intitulées *Cartas senicas*. Baluze, dans ses *Capitularia Regum Francorum* (2), les publia sans en rechercher l'origine, avec ce titre : *Formulæ veteres incerti auctoris*. Carolus Zeumer, dans les *Monumenta Germaniæ* (3), a démontré, après Stobbe, que ces *Cartas senicas* sont d'origine sénonaise. Elles renferment en effet plusieurs formules en usage à Sens, et le mot *senicus* ou *senensis* se rencontre, du IXe au XIe siècle, comme forme adjective de *Senones*.

Les numéros 31 et 34 de cette collection (4) sont tirés des chartes du monastère des religieuses de Gaiac, au pays gâtinais. Il s'agit ici de Gy-les-

(1) Manus lat. 4627.
(2) Tome I, col. 438.
(3) *Formulæ*, 182 et suiv.
(4) Ce codex latin, in-8°, du IXe siècle, renferme, après un fragment sans intérêt, au folio 1 ; *Incipiunt cartas senicas* (fol. 2 à 31) ; la loi salique (fol. 32 à 48) ; années du règne des derniers Mérovingiens (fol. 59) ; les *Formules de Marculphe* (fol. 60 à 131) ; un *exorcisme* à l'eau chaude (fol. 132) ; diverses formules (133 à 144); formule pour réprimer les *mala furta* (144 à 147). Il y a cinquante et un titres numérotés dans les *Cartas senicas*. Les formules se rapportent presque toutes à des questions judiciaires et au droit privé des Francs.

Nonains, (1) situé non dans le diocèse de Meaux, comme l'a mentionné avec erreur M. de Rozière (2) mais dans celui de Sens, arrondissement de Montargis. La charte qui a trait à la stipulation d'éviction est la même que celle des diplômes de Saint-Pierre-le-Vif, du VIIIe siècle. (3) Zeumer, d'après certains termes caractéristiques, place les préceptes royaux entre 768 et 775, et il attribue la rédaction des autres formules au notaire d'un comte de Sens.

Après les *Formules* de Marculphe, le manuscrit sénonais en renferme d'autres d'un âge plus récent et que Zeumer a publiées à la suite des autres, sous le nom de *Formulæ senonenses recentiores*, bien qu'elles aient été recueillies de différents côtés. Les sept premières sont des notices sur les jugements des comtes et des *missi dominici* et, bien que le style en soit non moins barbare que celui des premières, elles doivent être attribuées à une époque postérieure. Le n° 9, d'un latin plus pur que les autres pièces, est une charte donnée en 808 par un archevêque de Sens, que M. de Rozière a supposé avec raison être Magnus. Ce prélat est expressément désigné dans deux autres diplômes, les n°s 14 et 15 dont les dates sont 810 et 817. Une autre preuve décisive qui démontre que ce recueil a été formé au IXe siècle et sous l'inspiration de Magnus, c'est que le manuscrit porte à la dernière page, écrites en notes tironiennes, deux chartes octroyées par un archevêque de Sens, sous le règne de Charlemagne. Peut-être avons-nous dans ce livre un des manuels de législation dont ce prélat se servait dans ses tournées de *missus dominicus*.

La charte mentionnée plus haut sous le n° 14 présente un intérêt particulier ; on la retrouve dans toutes

(1) Sur ce monastère qui apparait ici pour la première fois, cf. P. Quesvers et H. Stein. dans *Pouillé du Diocèse de Sens* 157.

(2) *Formules usitées dans l'Empire des Francs*, du Ve au Xe siècle, I. 409.

(3 Quantin, dans *Cartulaire de l'Yonne*, I, n°s 9 et 10.

les grandes collections (1). Entre autres règlements, la législation ecclésiastique déterminait qu'un prêtre ne pouvait quitter son diocèse sans la permission de l'évêque. Un clerc dépendant de Bourges, nommé Dodobert, avait demandé à son archevêque, Ebroïn, l'autorisation de se rendre dans le diocèse de Sens et d'y demeurer chez un homme du nom d'Hercambald. Ebroïn rédigea une lettre, dans le genre de celles qui portent aujourd'hui le nom d'*exeat*, et dans laquelle il certifiait que Dodobert avait été instruit dans les lettres sacrées et promu à la prêtrise ; il déclarait lui permettre d'aller dans un autre diocèse, étant né de parents libres, et lui avoir délivré cette lettre de recommandation pour prouver qu'il ne s'était pas enfui et qu'il n'avait pas été chassé pour une faute. Afin d'en garantir l'authenticité, Ebroïn avait eu recours à la methodes des *lettres formées*. « J'ai ajouté en grec, disait-il en terminant, les nombres 80 et 400, puis la première lettre de Pierre, ensuite celle de mon propre nom, la seconde de celui de Magnus, la troisième de celui de Dodobert, la quatrième de celui de ma ville épiscopale, et enfin les lettres désignant les chiffres 90 et 8. »

Cependant le règne du grand empereur touchait à sa fin. Jusqu'au dernier moment, Charlemagne voulut témoigner sa sollicitude envers les églises et, dans son testament qu'il rédigea en 811, trois ans avant sa mort, il fit le partage de ses trésors, de ses vêtements et de tout son mobilier ; il divisa les deux tiers en vingt et un lots pour autant d'églises métropolitaines. Chaque archevêque devait garder le tiers pour son église et répartir le reste entre ses suffragants. Chacune des parts fut renfermée dans un coffret séparé. Sur la liste des métropoles, Sens est désigné la première parmi celles de France (2). Les annales sénonaises ne nous

(1) Cf. Migne, CXXIX, col. 1389. — *Cartul. gén. de l'Yonne*, I, 25.

(2) Cf. Eginhard, *Vita Karoli imperatoris*. — *Chronique de Marien Scot*, dans Migne, CXLVII, 766.

ont malheureusement pas conservé le détail des présents que reçut le diocèse. D'après Clarius (1), ils consistaient en terres, revenus, ornements et reliques d'une inestimable valeur.

On attribue également aux largesses de Charlemagne la fondation de l'abbaye de Notre-Dame-du-Charnier, destinée à des religieuses. Elle se trouvait près du cimetière, non loin du monastère de Saint-Léon. L'empereur y fit déposer le chef de saint Quiriace, martyr, apporté de Jérusalem avec des reliques de la sainte Vierge. Cette abbaye demeura florissante jusqu'à l'époque des invasions (2).

En 816, Magnus assista au concile d'Aix-la-Chapelle que Louis-le-Débonnaire réunit sur les exhortations du pape. Le nouvel empereur, poursuivant l'œuvre de son prédécesseur, exhorta les nombreux prélats présents à examiner avec soin tout ce qui pouvait promouvoir la réforme du clergé et de l'état monastique. La situation des chanoines et des chanoinesses attira ensuite l'attention du concile. Pour les rappeler à l'esprit de leur état, Louis proposa de faire une collection exacte de tous les canons et des textes des Pères qui les concernaient. Amalaire, diacre de Metz, fut chargé de ce travail. Les évêques y ajoutèrent plusieurs articles et approuvèrent ce recueil qui comprend cent quarante-cinq chapitres (3). Nous ne mentionnerons que le n° 141 : il porte que « les évêques doivent établir un hôpital, pour l'entretien duquel ils assigneront des biens ecclésiastiques, en dehors des dîmes de toutes les terres de l'église. De plus, les chanoines attribueront à cette maison la dîme de tous leurs revenus et de toutes les offrandes qui leur seront faites. Cet hôpital, autant qu'il se pourra, devra être situé près de la communauté, pour leur permettre

(1) *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 478.
(2) *Gallia Christiana*, XII, 127.
(3) Mansi, XIV, 147 et suiv. — Jager, IV, 350 et suiv.

d'aller facilement servir les pauvres et leur laver les pieds, au moins en carême. Il faut sans doute reporter à cette époque la fondation ou du moins la réorganisation de l'Hôtel-Dieu de Sens qui s'élevait jadis en face de la cathédrale, sur la place Saint-Etienne, et que nous trouvons au XIe siècle sous la direction du Chapitre.

A la règle des chanoines le concile en ajouta une autre pour les chanoinesses qu'il nomme *sanctimoniales*, afin de les distinguer des religieuses proprement dites qu'on appelait *moniales*. Ces prescriptions, faites dans le même esprit, constituent un précis des plus belles instructions données aux vierges chrétiennes. « C'est, disent les actes de cette assemblée, comme un bouquet de fleurs choisies parmi celles d'une belle prairie. » Elles contiennent quarante-huit articles. Il y est recommandé, entre autres choses, de soigner l'éducation des jeunes filles qui sont instruites dans le cloître.

L'empereur envoya (817) un exemplaire de ces deux règles aux métropolitains, avec une lettre circulaire par laquelle il leur ordonnait de les promulguer dans leur province. Celle adressée à Magnus montre qu'il jouissait de l'estime de Louis-le-Débonnaire non moins que de celle de Charlemagne. « Comme nous vous l'avons promis naguère au concile d'Aix-la-Chapelle, nous vous envoyons par nos *missi* Ermenfrède et Haymond le texte des canons... Le temps ayant manqué pour les faire copier, nous nous sommes occupé de ce soin, afin que la teneur vous en parvînt exacte, sans être ni tronquée ni déformée. Nous vous ordonnons de réunir vos suffragants en temps et lieu convenable, de leur faire donner lecture publique de tous les canons, et vous aurez soin de leur expliquer dans quel but le concile les a décrétés. Vous les présenterez aux chanoines en présence de mes *missi*. Comme il a été dit que dans le concile même des malintentionnés en ont faussé le texte, vous constaterez s'il s'en trouve

dans votre diocèse, vous leur infligerez un châtiment en présence des *missi*, et vous ferez transcrire la version authentique qui sera remise entre leurs mains. Que tous les prévôts des chanoines la copient avec soin et s'efforcent d'en assurer l'observance. »

L'empereur ordonnait ensuite de rechercher avec soin si chaque évêque remplissait son ministère, s'il avait exécuté ses ordres dans les cloîtres et les autres demeures des chanoines, en leur donnant des provisions et en organisant le refuge des pauvres, s'il s'était efforcé de réformer son clergé suivant l'esprit de ces canons, etc., et il donnait l'espace d'un an pour opérer cette recherche.

« Nous vous avons envoyé, continuait-il, la règle que le même concile a imposée aux religieuses menant la vie commune. Vous l'établirez par vous et par vos suffragants dans toutes les abbayes régulières de femmes de votre province. Excepté le cas où nous aurions appelé près de nous une abbesse, que chacune d'elles garde la résidence et qu'elles vivent avec leur communauté suivant la règle définie par le concile... Bien que certaines maisons de religieuses appartiennent à des prêtres et des monastères d'hommes à des laïques, cela ne doit pas empêcher la vie régulière d'y être observée autant que possible, car il n'y a aucune église, pourvue de biens, où le service divin ne puisse être accompli et l'hospitalité observée.

« Nous vous avons envoyé nos *missi* pour que, unis à tous les clercs de votre diocèse, vous vous occupiez ensemble avec zèle et sagesse d'obtenir ce résultat. Ils nous rapporteront comment les abbés et les abbesses ont reçu ces règles, s'ils les ont transcrites avec soin et se sont efforcés, suivant leurs moyens, de les observer. Nous avons prescrit également à nos *missi* de demeurer dans votre province jusqu'à ce que ces règlements soient copiés partout, et quand ils reviendront auprès de nous, vous leur joindrez un envoyé pour que tous les trois nous exposent ce qui

s'est passé et que nous sachions qui sont ceux à qui il faut adresser des félicitations ou des reproches.... Nous vous envoyons un poids et une mesure suivant lesquels le pain et la boisson seront distribués également à tous les clercs et religieuses, et cela strictement, sans augmentation ni diminution pour personne.

« Nous engageons votre Sainteté d'obéir à nos ordres dans cette œuvre très salutaire, suivant le ministère divin qui vous a été conféré, afin qu'ainsi vous montriez le bon exemple à tous. Il convient que plus vous dépassez les autres par l'éminente dignité du sacerdoce, plus aussi vous vous montriez prompt à faire la volonté de Dieu et la nôtre (1). » Cette lettre, par l'importance du sujet qu'elle traite, méritait d'être donnée presque in-extenso. Magnus n'eut sans doute pas le temps de réaliser la réforme dont le chargeait l'empereur, car il mourut l'année suivante, 818 (2). Il consacra cependant sa sollicitude au Chapitre de son église, car on lui attribue la fondation de la chapelle de Saint-Sauveur des Vignes, près de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, pour en faire le cimetière des chanoines, et il voulut y recevoir lui-même sépulture (3).

C'est probablement de son vivant que l'église de Saint-Etienne de Sens reçut le beau présent d'un manuscrit des œuvres de saint Fulgence qui se trouve actuellement à la Bibliothèque Nationale. Le dernier feuillet se termine par une note ainsi conçue : « *Hunc codicem venerabilis Elisachar abbas, per manus Aldrici, filii sui in Christo, sancto Stephano dedit et qui legerit animæ amborum meminerit* (4). » Sans chercher à déterminer quelle était cette église

(1) *Concil. antiq. Gall.* II, 675. — D. Bouquet, *Recueil des Hist. de Fr.* VI, 336, etc.

(2) C'est à tort qu'un chroniqueur sénonais a placé sa mort en 816. — Cf. *Hist. littér.* IV, 426.

(3) *Bull. de la Soc. archéol. de Sens*, VIII, 333.

(4) Manus. lat. n° 17416. — Le mot *Stephano* a été gratté avec soin, mais M. L. Delisle est parvenu facilement à le lire, et il re-

de Saint-Etienne, M. Delisle affirme que le donateur était Hélisachar, chancelier de Louis-le-Débonnaire, qui mourut vers 837. Nous croyons pouvoir compléter les données de l'éminent paléographe en supposant que l'intermédiaire, Aldric, était le religieux de Ferrières, du même nom, qui fut mis par Louis-le-Débonnaire à la tête de l'école du palais jusqu'en 821, puis devint abbé de Ferrières et archevêque de Sens. Pendant son séjour à la cour, Aldric eut sans doute avec Hélisachar les rapports intimes qui permirent à ce dernier de lui donner le nom de « fils dans le Christ. » Il est inutile, d'autre part, d'insister sur les relations de l'église de Sens avec la cour impériale, et la destination du précieux don ne nous paraît pas douteuse.

Le successeur de Magnus, Jérémie, avait été d'abord référendaire de Charlemagne et il occupait la situation de trésorier de l'abbaye de Saint-Riquier, au diocèse d'Amiens, lorsque, les Normands commençant à envahir le Ponthieu, il s'enfuit pour soustraire à leurs atteintes les plus précieuses reliques de son monastère, et vint à Sens, au monastère de Sainte-Colombe qui avait été fortifié (1). C'est là que le clergé et le peuple ayant obtenu de l'empereur la liberté d'élection, vinrent le chercher pour le placer sur le siége métropolitain. Clarius vante sa science très étendue et sa haute éloquence (2). Aussitôt après son sacre, Jérémie

jette le sentiment de Mabillon ou de l'un de ses collaborateurs qui avait soupçonné que le mot effacé était *Medardo* (*Le Cabinet des Manuscrits de la Bibl. Nat.* II, 265.) Ce manuscrit provenait de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. Le grattage fut probablement l'œuvre de celui qui l'avait dérobé à l'église de Sens.

(1) Migne, CLXXIV, col. 1235 et 1286.

(2) Le premier historien qui parle de Jérémie, au XII[e] siècle, Hariulfe (*Chronique de Saint-Riquier*, III, 20,) rapporte qu'il quitta cette abbaye sous Louis et Carloman, c'est-à-dire soixante ans plus tard. Comme il n'y a pas d'archevêque de Sens de ce nom à cette époque, il y a lieu de penser qu'Hariulphe ayant lu dans une chronique que Jérémie avait fui devant l'invasion des Normands, a placé ce fait sous la grande invasion de la fin du IX[e] siècle ; autre-

transféra dans l'église de Saint-Etienne les reliques qu'il avait apportées de Saint-Riquier (1).

Dès les premières années de son pontificat, il eut à cœur de travailler à la restauration de la discipline dans plusieurs monastères de la ville, en améliorant leur situation matérielle. Les archevêques avaient été obligés, dans le courant du VIIIe siècle, de s'attribuer une partie des biens des abbayes de Saint-Pierre-le-Vif, Saint-Jean et Saint-Remy, pour faire face aux charges accablantes qui leur incombaient. Il en était résulté que les moines, privés de leurs revenus, avaient été obligés de quitter le cloître pour aller mendier leur nourriture et, dans ces courses vagabondes, ils avaient perdu en grande partie l'esprit religieux et les pratiques de la vie régulière. Jérémie informa de cette situation Louis-le-Débonnaire et celui-ci, par une charte datée du 28 mai 822, statua que ces monastères garderaient toujours les biens dont ils étaient auparavant en possession et que les archevêques devraient en garantir l'intégrité, suivant la liste que Jérémie en avait lui-même dressée et qu'il avait fait signer dans

ment il faudrait admettre que ce Jérémie resta inconnu à l'abbaye de Sainte-Colombe. Mabillon qui, dans les *Acta S. O. S. B.* II, 498, inclinait à admettre deux Jérémie, archevêques de Sens, reconnut plus tard (*Annales Bened.* II, 418.) que le trésorier de Saint-Riquier avait pu vivre bien plus tôt, car les Normands avaient commencé dès le temps de Charlemagne à ravager les côtes de la Manche, dont l'abbaye de Saint-Riquier était fort rapprochée. Il n'est pas douteux, au reste, que Jérémie était à Sainte-Colombe, lors de son élévation.

(1) On considère comme faisant partie de ces reliques un suaire renfermant des ossements de saint Siviard, abbé de Saint-Calais, près du Mans, qui subsiste au Trésor de la cathédrale de Sens, et que l'on attribue au plus tard au VIIIe siècle. C'est une étoffe impériale byzantine, représentant des dessins analogues à ceux du suaire de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle. (Cf., pour plus de détails, abbé Chartraire, dans *Inventaire du Trésor de l'église primatiale de Sens*, p. 13, ainsi que la gravure.) Dom Martène raconte, dans son *Voyage littéraire*, I, 60, qu'on lui montra à Sens le Trésor de l'église où se trouvaient un grand nombre de reliques et entre autres un doigt de saint Luc. Il ajoute que l'on regardait la plupart de ces reliques comme ayant été apportées par Jérémie de l'abbaye de Saint-Riquier à qui Charlemagne en avait fait don.

un concile par plusieurs évêques (1). L'empereur maintint également la juridiction spirituelle du métropolitain sur ces maisons, lui donna le droit d'y établir des abbés selon la règle bénédictine et il le chargea de les diriger d'après les conseils de la sagesse. Ainsi ces trois monastères se trouvèrent ramenés à peu près à la même situation que deux siècles auparavant, lors de la charte d'Emmon, avec cette différence pourtant que l'élection de l'abbé était enlevée aux religieux pour être réservée à l'archevêque.

Dans cette même année 822, Jérémie qui jouissait de la plus haute estime auprès de l'empereur, fut nommé par lui comme *missus dominicus*, avec l'évêque Raguenaire et les comtes Béranger et Donat, pour visiter les quatre diocèses de Nouvion, Amiens, Thérouanne et Cambrai (2).

Mais le zèle et la science de l'archevêque de Sens allaient se développer sur un théâtre plus étendu. Michel, de Constantinople, voulant mettre fin aux désordres causés dans son empire par la querelle des images, avait envoyé une ambassade au pape ainsi qu'à Louis-le-Débonnaire, implorant leur appui. Le roi se montra favorable aux envoyés de Michel et se détermina à faire ce qui dépendrait de lui pour ramener la paix en Orient entre les partis ennemis. Il pria, dans ce but, le pape Eugène II de permettre aux évêques francs de choisir, dans les écrits des Pères, les passages établissant la doctrine de l'Eglise sur le culte dû aux images saintes. Le pontife romain accéda à cette demande et l'empereur réunit à Paris une assemblée de prélats distingués et de théologiens. Ceux-ci composèrent, mais à la hâte et sans maturité, un long mémoire sur le sujet en question. Trompés par le faux exposé des Grecs, ils condamnèrent le conciliabule de Constantin Copronyme ainsi que le

(1) *Recueil des Hist. des Gaules,* VI, 529. — *Cart. gén. de l'Yonne*, I, 33, etc.
(2) *Recueil des Hist. des Gaules*, VI, 435.

second concile de Nicée, sans même épargner la lettre que le pape Adrien avait rédigée en réponse aux livres carolins (1). Ils écrivirent de plus deux projets de lettres à adresser, l'une au pape, l'autre à l'empereur Michel. Louis-le-Débonnaire chargea alors Jérémie, de Sens, et Jonas, d'Orléans, d'extraire du mémoire de l'assemblée ce qui paraîtrait le plus propre à atteindre le but que l'on se proposait et il les envoya comme ambassadeurs à Rome.

A leur départ, il leur remit une lettre adressée au pape ; elle était conçue en ces termes : Comme nous sommes obligé d'aider selon notre pouvoir ceux à qui le gouvernement des églises est confié..., nous avons fait demander à Votre Sainteté qu'il fût permis à nos évêques de réunir des textes des saints Pères pour servir à définir la question sur laquelle les ambassadeurs grecs sont allés vous consulter. Nous vous envoyons par les vénérables évêques Jérémie et Jonas ce qu'ils ont pu en recueillir pendant le peu de temps qu'il leur a été possible de consacrer à ce travail. Votre Paternité pourra, si elle le juge à propos, conférer utilement avec eux au sujet de la députation qu'elle doit envoyer à Constantinople, car ils sont fort habiles dans les sciences sacrées et très exercés à la discussion. Cependant ce n'est pas pour vous diriger que nous vous les envoyons avec ce recueil d'autorités, mais seulement pour vous offrir quelque secours, comme nous nous y sommes engagé dans les affaires qui surviennent au Saint-Siége (2).

L'empereur joignit à cette lettre une instruction diplomatique dans laquelle il indiquait avec habileté aux deux prélats le moyen de convaincre Eugène II. « Nous vous avertissons, leur disait-il, de relire avec soin la collection des Pères avant de la présenter au

(1) Cf., pour plus de détails, Mansi, 463 et suiv. — Héfélé, V, 236-242. — Jager, IV, 416 et suiv.

(2) *Recueil des Hist. des Gaules*, IV, 341. — *Concil. ant. Gall* II, 461. — *Cartul. gén. de l'Yonne*, I, 36.

pape. Faites un extrait de ce qui convient le mieux et montrez-lui des passages que ni lui ni les siens ne puissent rejeter. Apportez beaucoup de réserve et de patience dans la discussion, de peur qu'en résistant trop ouvertement au pontife, vous ne le portiez à s'affermir davantage dans son sentiment. Donnez plutôt d'abord dans son sens, afin de l'amener, si vous pouvez, à la juste règle qu'il faut tenir sur les images. Après avoir traité la question, si vous pouvez vous entendre avec lui et s'il manifeste l'intention d'envoyer des légats en Grèce pour cette affaire, vous lui demanderez de permettre que nos ambassadeurs les accompagnent ; et, si cette proposition est acceptée, vous ne manquerez pas de nous en avertir aussitôt par lettre et de nous annoncer votre retour. Vous vous entendrez également sur le jour et le lieu où nos envoyés se joindront à ceux du pape pour prendre la mer et vous nous en ferez part à votre arrivée. » L'histoire garde le silence sur la manière dont Jérémie et Jonas furent reçus à Rome. La cause dont ils avaient la charge était mauvaise, et il est très probable qu'elle subit un échec.

Grâce au crédit dont il jouissait auprès de Louis-le-Débonnaire, l'archevêque de Sens obtint de lui, le 9 mai 827, un nouveau diplôme qui plaçait tout le diocèse et son église sous la protection impériale et exemptait celle-ci de toute redevance et juridiction séculière. Il y est exposé que Jérémie « archevêque de la sainte église de Sens qui est construite en l'honneur de la très sainte Vierge, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de saint Etienne, premier martyr et de saint Jean, » a présenté à l'empereur un privilége d'immunités que peu d'années auparavant il avait accordé à Magnus, ainsi que d'autres chartes de son père Charles et des autres rois francs, dans lesquels il est établi que cette église, avec tous ses biens, était placée depuis les temps anciens sous la protection royale, ainsi que les monastères et les prieurés d'hommes et de femmes,

avec leurs champs, leurs villages et leurs autres possessions, toutes les familles et enfin les hommes libres demeurant dans le diocèse.

L'empereur déclare confirmer ce privilége sur la totalité des maisons d'hommes et de femmes, ainsi que sur l'abbaye de Sainte-Colombe qu'il a soumise naguère à son autorité, avec les autres monastères de St-Pierre, St-Jean, St-Remy, et celui de St-Pierre en Auvergne que Jérémie a commencé de construire dans un lieu du nom de Noviac. Il énumère également les couvents de religieuses établis dans la ville, St-Maximin, St-Hilaire, le lieu consacré à la sainte Vierge dans le Gâtinais, la *celle* de St-Séverin à Château-Landon, les églises de Sainte-Marie et de Saint-Etienne avec les maisons, bourgs, champs et autres lieux qui en dépendent en deçà et au delà de la Loire. Il exempte tous les biens présents ou à venir des archevêques de Sens, situés en Aquitaine ou dans les autres provinces de l'empire, de tout pouvoir judiciaire, défend aux officiers publics d'y exiger les tributs et les droits de tonlieu, de ban, de route, de portage et autres, et fixe une amende de six cents sous d'or fondu contre ceux qui auront violé ces dispositions, afin de servir d'exemple.

La fin de la charte mérite une mention spéciale. Il avait été constaté, d'après les documents énumérés plus haut, que, par le fait de la négligence ou de l'avidité des ministres de l'église de Sens, les chartes avaient péri, et que Charlemagne, à la prière de l'évêque Gombert, avait reconnu cette perte. Magnus ayant obtenu la confirmation de toutes les propriétés de cette église, même de celles dont les titres étaient perdus, Louis confirma à Jérémie le même privilége qui devait lui servir de titre pour les biens dont la charte avait disparu mais dont la possession était attestée antérieurement par un acte judiciaire (1).

(1) *Gallia christ.* XII, 17. — Migne, CV, 723 et 730.

L'abbaye de Noviac dont il est parlé dans ce diplôme, fut établie, à la demande de l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, Frodebert, dans une terre donnée à ce monastère par Théodechilde et Basolus ; elle prit dans la suite le nom de Mauriac. Jérémie consacra l'église et l'empereur la prit sous sa protection. Le doyen de cette maison jouit, pendant tout le moyen-âge à Saint-Pierre-le-Vif, de grandes prérogatives et il tenait le premier rang après l'abbé. Sous la dépendance de ce doyenné se construisirent bientôt plusieurs prieurés dans la région.

Parmi les personnages avec lesquels Jérémie entretenait des relations, on peut citer Amalaire dont il a déjà été parlé et qui était un des plus savants évêques de son temps. Il nous reste deux lettres curieuses dans lesquelles les deux prélats ont une discussion philologique sur l'aspiration du mot *Jesus*. Amalaire appelle Jérémie « son très cher père, un rétheur habile et un prophète dans la Jérusalem terrestre (1). » L'archevêque de Sens se préparait probablement à entreprendre le voyage d'Aix-la-Chapelle, pour se rendre au concile qui eut lieu en 828, lorsqu'il écrivit à l'évêque de Toul, Frothaire, lui mandant qu'il avait envoyé un serviteur avant ses chars et son escorte, pour lui permettre de prendre ses dispositions à l'avance et d'assurer la protection de son passage jusqu'au terme de son itinéraire. Il l'informait de plus que dans sa province le sel coûtait très cher, par suite des pluies qui en avaient empêché le desséchement sur le bord de la mer, et que, pour remédier à cette pénurie, il lui envoyait une livre destinée à en acheter une provision, car, ajoutait-il en plaisantant, vous savez que sans sel la vie du chrétien est insipide (2). Mais ces précautions devaient être inutiles, car peu après Jérémie mourut, le 7 septembre 827 ; c'est, en effet, au mois de février suivant que fut réuni le concile

(1) *Spicilége* d'Achery, VII, 164,
(2) Duchesne, *Hist. Franc. Scriptores*, VI, 726.

d'Aix-la-Chapelle, dans lequel les empereurs francs ordonnèrent de réunir des synodes de divers côtés et nommèrent les prélats qui devaient se rendre à Paris « avec le futur archevêque de Sens. » Il choisit sa sépulture au monastère de Sainte-Colombe qu'il avait comblé de ses dons en mémoire de l'hospitalité généreuse reçue jadis, et qu'il avait remis, comme les autres abbayes du diocèse, sous la juridiction du siége archiépiscopal.

Par l'intervention d'Hilduin, archichapelain de Louis-le-Débonnaire, les Sénonais obtinrent l'autorisation d'élire un nouvel archevêque, suivant le privilége accordé récemment par Charlemagne aux églises. Mais celui qu'ils avaient choisi n'ayant pas été agréé par l'empereur, ils présentèrent un autre clerc du diocèse, qui fut également refusé par les *missi dominici*.

Le clergé et le peuple revinrent alors à la charge et ils écrivirent trois lettres qui nous sont restées, l'une à Hilduin, la seconde à Eginhard, ancien chancelier de Charlemagne et jouissant de la faveur de son fils, et la troisième à Judith de Bavière, femme de l'empereur (1). Dans la première, les Sénonais remerciaient Hilduin d'avoir obtenu une nouvelle élection, et lui exposaient que le prêtre qu'ils avaient présenté leur était connu depuis son enfance : de famille et de mœurs honorables, d'un âge mûr, instruit en littérature et en théologie et ayant des notions sur les autres sciences, il était à la hauteur de cette charge. Mais les commissaires impériaux ne l'ayant pas accepté, ils suppliaient l'archichapelain de suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il eût entendu les explications du personnage qu'ils lui adressaient. Les deux autres missives, exposant les mêmes difficultés, priaient instamment Eginhard et l'impératrice d'appuyer de leur influence l'ambassadeur qu'ils envoyaient auprès

(1) *Gallia Christiana*, XII, 19. — *Hist. Franc. Scriptores*, II, 712 et suiv. — *Bibl. hist. de l'Yonne*, I, 224.

de Louis-le-Débonnaire. Ces négociations ne purent aboutir.

On porta alors les yeux sur l'abbé de Ferrières, Aldric (1) ; mais il ne fallut pas moins que l'ordre exprès de l'empereur pour le tirer de son cloître et le déterminer à accepter cette lourde charge. Il montra cependant par ses actes qu'il était digne en tout point d'en assumer la responsabilité.

D'après l'auteur de sa Vie (2), il descendait des princes palatins, et sa famille était fixée dans le Gâtinais. Ses vertus précoces annoncèrent les hautes destinées auxquelles il était appelé. Entré jeune à l'abbaye de Ferrières, que dirigeait alors l'abbé Sigulphe, il y acquit une si grande réputation de piété et de science que l'archevêque Jérémie voulut l'attacher à son église et lui conféra la prêtrise en 820. Il eut un jour l'occasion de discuter avec des hérétiques devant l'empereur qui fut tellement frappé de l'éclat de son talent qu'il le chargea de la direction des écoles du palais et l'admit dans ses conseils. On pense qu'il avait été auparavant notaire de la chancellerie de Charlemagne, et d'après quelques chartes il fut également chancelier de Pépin, roi d'Aquitaine (3). Louis le Débonnaire l'envoya pour rétablir la pratique de la règle dans le monastère de Saint-Amand, au diocèse d'Arras.

(1) Audri, en langue vulgaire.

(2) Cet écrit a été composé à une époque indéterminée que l'*Hist. Littér.* (VI, 516) place au XIe siècle, mais qui, d'après Mgr Duchesne, remonte au IXe. (Cf. Molinier, *Les Sources de l'Hist. de France*, I, 232.) Mabillon est le premier qui ait publié cette *Vie*, avec des notes, dans les *Act. S. O. S. B.* saec. IV, pars I, 566, d'après un lectionnaire très ancien de l'église de Sens, et un codex de l'abbaye de Ferrières. Papebrock l'a donnée plus tard dans les *Acta Sanct.*, au 6 juin, en y ajoutant de nouvelles remarques. Migne l'a reproduite (CV, 795-813) d'après Mabillon. C'est moins un travail historique qu'une œuvre d'édification ; l'auteur donne peu de détails biographiques et s'étend particulièrement sur les vertus d'Aldric et le culte rendu à ses reliques. Il a commis plusieurs inexactitudes.

(3) Cf. Simson, *Ludwig der Fromme*, II, 259. — Labbe, *Miscellanea curiosa.*

Après la mort de l'abbé Adalbert, successeur de Sigulphe, les moines de Ferrières élurent Aldric pour leur abbé (821), avec le consentement de l'empereur, et il remplissait parmi eux d'une manière parfaite les devoirs de sa charge lorsqu'il fut appelé sur le siége métropolitain de Sens. On conserve encore une belle lettre qu'il écrivit alors à Frothaire, l'évêque de Toul, avant sa consécration (1). En termes admirables, il lui exprime avec quels sentiments de crainte et d'effroi il envisageait le fardeau de l'épiscopat que dans son humilité il considérait comme au-dessus de son mérite et de ses forces, et il le supplie de lui accorder le secours abondant de ses prières.

Les difficultés de l'époque pouvaient à bon droit inquiéter le nouvel archevêque. Les vices qui continuaient à régner parmi les Francs, malgré tous les beaux projets de réforme, étaient pour les chefs des églises un sujet de graves préoccupations. De plus, le dérangement des saisons avait ruiné les récoltes et après la famine était venue la peste. Pour trouver un remède à ces maux. Louis-le-Débonnaire avait ordonné en 828, pour l'année suivante, la tenue de quatre conciles, à Mayence, à Lyon, à Toulouse et enfin à Paris ; dans cette dernière ville devaient se réunir, avec leurs suffragants, Ebbon de Reims, Renouard de Rouen, Landram de Tours et « celui qui serait élu archevêque de Sens. » On devait examiner dans ces conciles les réformes à opérer soit chez les princes, soit dans le peuple soit parmi le clergé.

Les actes de celui de Paris sont datés du 6 juin 829. Dès le début, Aldric avait reçu la consécration épiscopale, car il fut chargé par l'empereur de procéder, avec les prélats de sa province, à l'élection d'Héribalde, élève de l'école du palais, au siége d'Auxerre. Il donna l'onction au nouvel élu qui prit

(1) Migne, CV, 809. — *Bibl. hist. de l'Yonne*, I, 227.

part au concile (1). Aldric y assista lui-même, car il signa, avec le titre d'archevêque, une charte donnée par l'évêque de Paris pendant la tenue de ce synode. Son nom y paraît le troisième après ceux de l'évêque de Paris et du métropolitain de Reims, et avant les archevêques de Rouen et de Tours (2). Vingt-quatre prélats étaient présents, et parmi eux les suffragants de Sens.

Le procès-verbal de cette assemblée est très long et diffus, mais substantiel en doctrine. Dans le livre troisième, les Pères résumèrent les prescriptions contenues dans les deux précédents. Ils considéraient d'abord que les nombreux malheurs qui étaient venus frapper l'Église et l'État avaient été causés par de grands désordres, et en particulier par la pédérastie et la bestialité. D'après le tableau qu'ils tracent de la société franque, il subsistait encore des vestiges du paganisme, en particulier la sorcellerie, l'art des devins, l'explication des songes, les maléfices, etc. L'ivrognerie, la gloutonnerie, et d'autres vices étaient communs ; on se plaignait aussi des mensonges, des jurements, des sacriléges et des chants obscènes. La sainteté du mariage était attaquée de différentes manières. Enfin, parmi les obstacles au bien, les prélats signalaient l'immixtion des princes dans les choses de l'Église et la trop grande intervention du clergé dans les affaires séculières. Il fut décrété, entre autres choses, que les curés établiraient des écoles dans les villages et les bourgs pour permettre à leurs paroissiens de faire instruire leurs enfants (3).

Les prélats jugèrent nécessaire la réforme du monastère de Saint-Denis et décidèrent de la réaliser sans retard. Dans ce but, Aldric et Ebbon de Reims

(1) C. *Acta Sanct.* l. c. — *Gall. christ.* — C'est par erreur que le P. Cornat (*Notice sur les archevêques de Sens*) dit qu'Aldric sacra, en 830, Héribalde dans l'église de Saint-Germain d'Auxerre.

(2) Cf. Mansi, d'après *Histoire de Paris*, par Dubois. — Jager, IV, 441 et suiv.

(3) Cité par G. Monod, dans *Bibl. des Hautes Etudes*, 1898, 57,

se rendirent avec leurs suffragants dans cette maison ; par une vigoureuse intervention ils déterminèrent la plus grande partie des moines à reprendre la vie régulière et à renouveler leur vœux, et ils réinstallèrent dans le cloître les fidèles qui s'étaient retirés dans une dépendance de l'abbaye (1).

Lorsque les quatre conciles furent terminés, les actes en furent remis à l'empereur qui tint à ce propos une assemblée à Worms et publia un capitulaire pour confirmer (2), du consentement des évêques, des seigneurs et du légat, ce qui parut le plus utile dans ces règlements.

Mais tandis que Louis le Débonnaire s'appliquait, avec plus de zèle que d'autorité, à établir des réformes dans les diverses classes de la société, il se trama contre lui, au sein même de sa famille, une conjuration. Ces divisions et ces luttes intestines furent l'occasion de conflits et de désordres qui troublèrent profondément l'empire. Fait prisonnier par ses fils, en mai 833, Louis fut enfermé dans le couvent de Saint-Médard de Soissons où il se déclara lui-même indigne de la couronne et prit l'habit de moine. Mais une réaction se produisit bientôt en sa faveur. Pépin et Louis de Bavière revinrent à lui en se tournant contre leur frère Lothaire, et Louis-le-Débonnaire fut solennellement replacé sur le trône dans l'église de Saint-Denis.

L'année suivante (835), il réunit un concile à Thionville pour faire condamner les évêques qui avaient pris parti contre lui. Aldric qui était resté fidèle à l'empereur s'y trouvait avec quarante-deux prélats. Dans les actes de cette assemblée, il est

(1) Darras, *Hist. de l'Eglise*, XVIII, 264.

(2) Baluze, *Capitul.* I, 663 et suiv. — Héfélé. V, 247 et suiv. — Mabillon a relevé une erreur de Taveau, dans son *Histoire des Arch. de Sens* ; celui-ci rapporte qu'Aldric conseilla à Louis-le-Débonnaire la convocation du concile d'Aix-la-Chapelle. Mais cette assemblée a eu lieu en 817, bien avant que ce prélat fût monté sur le siége de Sens.

marqué le sixième, après les métropolitains de Metz, Trèves, Mayence, Rouen et Tours.

Au milieu de ces tristes évènements, Aldric ne négligeait point ses devoirs de pasteur. L'auteur de sa Vie, qui exalte ses vertus, dit qu'il était le consolateur des affligés, le protecteur des orphelins, le défenseur des veuves ; compatissant à toutes les misères, il s'inquiétait des besoins de tous les indigents ; équitable à l'égard de chacun, il s'efforçait de réprimer les injustices et de châtier les oppresseurs. Ce même biographe rapporte un trait de son apostolat dans la ville de Sens. Un jour que le vénérable prélat passait devant la porte de la basilique de Saint-Etienne, un homme du nom de Marrymond (1), qui portait le titre de « gardien de la cité, » vint à lui échevelé et furibond et lui parla avec insolence et fureur. Mais Aldric lui répondit avec tant de bonté et de douceur, son éloquence fut si persuasive que Marcward, touché de tant de charité, renonça au monde sur le champ, se fit moine à Ferrières, et il devint dans la suite abbé de Prüm.

Lorsque l'archevêque de Sens obtint cette éclatante conversion, il venait de rentrer de Paris où il avait consacré, le 7 décembre 832, l'église de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés construite par l'abbé Benoît. Au commencement de cette année, Aldric s'était déjà rendu à Saint-Denis dans le but d'y continuer l'œuvre de la réforme. Il subsiste encore deux chartes originales touchant cette affaire aux Archives Nationales (2). Dans la première, datée du 22 janvier 832, l'abbé Hilduin déclare qu'il a fait un accord avec les religieux au sujet de la réforme à introduire dans le monastère ; le parchemin porte la signature de plusieurs prélats ; Aldric est en tête avec le titre d'archevêque ; après lui viennent, entre autres, Ebbon

(1) Il faut lire : Marcward.
(2) K, 9, n° 33 et K, 9, n° 6. — Cf. Texte dans Tardif, *Monuments historiques*, 84-86.

de Reims, Ercanrade de Paris et Jonas d'Orléans. Le second diplôme, donné le 26 août de la même année, est une confirmation par Louis le Débonnaire des mesures qu'avait prises Hilduin.

Aldric consacra une grande partie de sa sollicitude aux abbayes de son diocèse. Il commença par celle de Saint-Remy. Cette maison religieuse, située vers la porte occidentale de Sens, était souvent troublée par les bruits des passants, et les disputes, assez fréquentes entre les gens du monastère et ceux de la ville, provoquaient des rixes et du tapage, ce qui était contraire au calme du cloître. Pour éviter ces inconvénients, le prélat commença la translation de l'abbaye dans la solitude de Vareilles. Ce village, situé à quelques milles de Sens, dans la vallée de la Vanne, avait été donné à Saint-Remy par Rotlaus, veuve de Mainard. Ce comte, dont il a été question plus haut, avait laissé de grands biens, de riches ornements et des reliques précieuses à Saint-Pierre-le-Vif, où il reçut la sépulture. Sa veuve, suivant ce généreux exemple, avait partagé ses possessions entre ce monastère et celui de Saint-Remy, et elle voulut reposer après sa mort dans l'église de Saint-Maurice, à Vareilles qui était une terre à ses ancêtres (1).

En 833, Aldric se rendit à Worms, auprès de l'empereur, avec de nombreux prélats. Profitant de leur présence, il leur présenta à signer une charte approuvant cette translation. Cette pièce est adressée à ses frères, les évêques et les abbés établis dans les états de l'empereur Lothaire, ce qui indique qu'elle fut signée peu après la déposition de Louis le Débonnaire. A cause de son importance, nous en donnerons les principaux passages (2). L'archevêque

(1) *Chronique* de Clarius.

(2) Elle a été reproduite par un grand nombre de collections historiques. Cf. *Gallia christ.* XII ; Preuves, Sens, col. 3. — Labbe, *Concil.* VI. — *Cartul. gén. de l'Yonne*, I, 39. — Elle est manuscrite aux Archives de Sens, H, 61.

de Sens rappelle d'abord avec une grande élévation de pensée la dignité de la charge qui lui impose l'obligation de veiller avec soin et prudence au salut des fidèles qui lui ont été confiés par Dieu, et en particulier de pourvoir aux besoins de ceux qui se sont consacrés au service divin, pour qu'ils puissent se livrer avec plus de liberté à la céleste contemplation. Comme il sait que les biens de l'Eglise proviennent des oblations des fidèles, qu'ils sont la rançon des péchés et le patrimoine des pauvres et qu'il a le devoir d'administrer ces propriétés, il doit les consacrer aux usages déterminés par les donateurs.

C'est dans cette pieuse intention qu'il expose aux prélats que, parmi les abbayes de son diocèse, celle de Saint-Remy avait été ruinée par le fait de ses prédécesseurs et que les moines ne pouvaient plus y observer la règle de saint Benoît. Aussi, d'après le conseil des chanoines, des religieux et même des laïques, il avait résolu de transférer le monastère dans la maison de Vareilles que Rotlaus, par amour de Dieu et pour le salut de son mari, Maginhaire (ou Mainard), ainsi que pour le sien et celui de ses enfants et de ses parents, avait donnée à Saint-Remy, à condition qu'on y célébrerait l'office divin à l'intention des fondateurs (1). Il veut donc que ce lieu, comprenant les champs, vignes, prés et tous les biens que l'abbaye possède à l'intérieur et à l'extérieur de la ville de Sens, soit la propriété de l'abbé et des moines, et qu'il soit intégralement consacré à l'usage des religieux qui y vivent sous la règle bénédictine. Il présente à l'assemblée une liste de ces biens afin que les prélats la confirment de leur signature, et avec leur consentement il décrète que « aucun évêque ne pourra plus désormais enlever,

(1) Peut-être faut-il attribuer à la comtesse de Sens le don d'un suaire, étoffe orientale du IXe siècle, qui provient de ce monastère et renferme des ossements d'une vierge sénonaise, sainte Licière, dont l'histoire est inconnue. Cf., pour plus de détails, *Invent. du Trésor de l'église de Sens*, par l'abbé Chartraire, p. 23.

ou appliquer à d'autres usages, ou donner en bénéfice à aucun titre, chacun des biens que possède actuellement ce monastère ou qui lui viendront plus tard de la libéralité des fidèles. »

Voici la liste des propriétés attribuées à l'entretien des moines. En premier lieu, *Valliculæ* (Vareilles) où il veut établir le monastère ; *Staticus*, avec ses dépendances, c'est-à-dire *Vetus Ferrariæ* et *Petra Ursana* (Pierre-Ursanne), avec son territoire et ses bois ; *Chryniacus* (Cheny), avec ses dépendances d'*Hermentaria* (Ormoy), son territoire et ses bois ; *Fontaniculæ* (Fontaines), avec son territoire ; *Lauza* (Loze), avec ses dépendances, c'est-à-dire *Sanctus-Cydronius* (St-Cydroine), avec son territoire et ses bois ; *Bracciacus*, avec son territoire ; *Columbarius* (Coulommiers), avec ses dépendances, c'est-à-dire *Estiniacus* (Etigny), *Silviacus*, ainsi que leurs territoires et leurs bois ; *Villamanesca* (Villemanoche), avec le pont voisin et ses dépendances ; *Misceriacus* (Michery), avec ses dépendances de *Ternanta ; Villanova* (Villeneuve), avec ses dépendances, c'est-à-dire *Cavanarias* et *Capotenus ; Neorollis* (Noé ?), avec ses dépendances ; *Caprenciis*, avec son territoire, ses bois et ses puits. Il y a en tout cent quatre-vingt-dix manses et dix-neuf « *hospitia* (1). »

Aldric réglait ensuite que l'archevêque de Sens s'occuperait d'ordonner comme abbé un des moines de l'abbaye qui aurait été proposé par toute la communauté et qui se recommanderait par la pureté de ses mœurs et l'exemple des autres vertus. S'il arrivait

(1) Le mot « *Hospitia* » a deux sens. Il était pris quelquefois dans celui d'hospice ou refuge pour les pauvres et les malades. Mais il s'agit plutôt ici de tenures louées pour un temps à des hommes non attachés au sol et qui pouvaient les quitter à la fin de leur bail. Ces fermiers étaient appelés *hospites*. Par « Manse » (en latin *mansus*) on entendait, dans les premiers temps du régime féodal, une habitation rurale à laquelle était attachée à perpétuité une quantité de terre nécessaire à l'entretien d'une famille. Il suffisait d'en posséder trois pour être astreint au service militaire.

qu'on ne pût trouver dans l'abbaye un religieux remplissant ces conditions, l'archevêque en choisirait un dans le diocèse et l'ordonnerait avec le consentement de ses suffragants et en présence des autres abbés. Il ne serait pas admis plus de trente religieux, tant que les revenus n'auraient pas augmenté. Enfin l'archevêque n'exigerait pas de l'abbé des présents qui seraient une charge, et il se contenterait chaque année d'un cheval, d'un bouclier et d'une lance. S'il recevait l'ordre de participer à une expédition, l'abbé donnerait de plus deux chars, l'un de vin, l'autre de farine et dix brebis. Il ne serait rien exigé au-delà, de peur que les moines ne fussent détournés de la vie régulière et qu'en les perdant le pontife n'encourût les peines éternelles.

Quelques auteurs, entre autres le *Gallia Christiana*, ont prétendu que cette charte avait été donnée dans un concile réuni à Sens. Cette opinion repose sur le texte d'un autre diplôme que Louis le Débonnaire donna le 16 novembre 835, pour ratifier la translation du monastère de Saint-Remy à Vareilles (1). Certains exemplaires portent qu'Aldric a fait confirmer ce privilége par l'autorité ecclésiastique dans la ville susdite (*in urbe supradictâ*), c'est-à-dire celle de Sens, et par les évêques, fidèles de l'empereur. Si ce texte est exact, il ne s'agit probablement ici que de la réunion des chanoines, des clercs et des laïques auxquels il est fait allusion dans le diplôme et qui ne fut sans doute qu'un synode diocésain. On doit plutôt supposer que ce passage a été corrompu par un copiste, car d'autres exemplaires portent *in urbe Wangionum* (dans la ville de Worms.) Ce dernier texte est celui que D. Bouquet a trouvé dans un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, et qui a été reproduit dans le *Recueil des Historiens des Gaules* (2). Aussi la plupart des critiques, et en particulier le P. Labbe,

(1) Cf. *Cartul. gén. de l'Yonne*, I, 47.
(2) VI, 605.

n'admettent pas l'existence d'un concile national dans la ville de Sens à cette époque.

Le dernier paragraphe du diplôme d'Aldric offre un intérêt tout particulier et mérite d'attirer spécialement notre attention. Il est conçu en ces termes : « Les corps des Saints qui attendent dans notre diocèse leur bienheureuse translation sont très négligés par leurs gardiens vicieux et paresseux qui n'y entretiennent plus le luminaire et négligent de veiller sur eux. C'est pourquoi, par amour du Dieu que pendant leur vie ces bienheureux ont servi, pour le bien de notre âme et par la volonté et permission de notre maître Louis le très pieux et de Charles, nos rois, nous voulons les placer dans un endroit convenable que nous avons trouvé. Mais comme les canons défendent que par l'incurie de quelqu'un le scandale se produise dans les églises, cet acte exige le consentement d'un grand nombre d'évêques. Nous informons donc votre Paternité de toutes ces choses pour éviter votre censure et vous faire connaître le lieu que, avec la faveur divine, nous avons décidé de préparer à cet effet, pour que les dites reliques des Saints soient gardées dignement et heureusement par des serviteurs de Dieu qui y célèbrent l'office divin, et adressent sans cesse leurs prières à l'intention de notre maître (l'empereur) et de toute la sainte Eglise de Dieu. Afin de confirmer cette œuvre pieuse, etc. » La charte était signée par vingt-six prélats, dont trois métropolitains, ceux de Tours, Narbonne et Rouen, ainsi que les suffragants de Sens. Dès cette époque, l'Eglise n'admettait pas de nouveaux saints dans les martyrologes sans un contrôle sérieux. Le concile de Francfort de 794, dans son 40e canon, avait décrété « qu'aucun saint nouveau ne serait honoré ni invoqué, et qu'il ne serait élevé le long des routes aucun monument en sa mémoire, mais qu'on vénérerait seulement dans les églises ceux qui auraient été reconnus comme tels soit par l'autorité de leur

Passion soit par le mérite de leur vie (1). » Faut-il voir dans ces prescriptions la cause du retard qui fut apporté à la réalisation du projet de l'archevêque de Sens ? nous ne saurions le dire.

Quels étaient, d'autre part, les saints du diocèse qu'Aldric voulait alors lever de terre ? Il ne s'agissait pas ici certainement des corps de sainte Colombe et de saint Loup. Dans le monastère où ils reposaient se développait alors avec ferveur la réforme introduite par saint Benoît d'Aniane. Les lettres et l'histoire y étaient en grand honneur, comme on le verra par une Chronique et un Martyrologe que rédigeaient les moines.

Il n'en était pas de même de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif qui ne semble pas encore s'être relevée de l'état de décadence dans lequel elle végétait au commencement du siècle, et où le tombeau de saint Savinien et de ses compagnons se trouvait dans un complet abandon. Nous voyons d'ailleurs que le successeur d'Aldric, Vénilon, fit lui-même cette translation des corps des fondateurs de l'église de Sens, et qu'un peu plus tard l'archevêque Anségise leva de terre les corps des autres saints et martyrs de cette ville. Le diocèse n'avait alors qu'un très petit nombre de personnages inscrits dans les martyrologes.

Les premiers saints canonisés furent les martyrs : ce n'est que plus tard, vers le cinquième siècle, que cet honneur commença à être attribué aux confesseurs. Le terme de canonisation ne se trouve pour la première fois qu'en 993, dans une bulle du pape Jean XV. Jusque vers cette époque, cet acte consistait à inscrire leurs noms sur les diptyques sacrés pour être invoqués au canon de la messe, à ériger sous leur invocation des églises ou des oratoires avec des autels pour y offrir le saint sacrifice en leur honneur, enfin à tirer leurs corps du premier sépulcre et à les

(1) *Capitulaires* de Baluze, édition Mansi, I, 269.

placer dans un autre plus décent pour y être proposés à la vénération des fidèles. Ce droit était réservé à l'évêque, ou au métropolitain, mais leur jugement ne s'étendait pas au delà de leur diocèse, à moins qu'il ne fût accepté par les églises voisines. Alors le culte du saint acquérait de la célébrité et finissait quelquefois par devenir général. Tel était, au sixième siècle, pour le diocèse de Sens, le cas de sainte Colombe et de saint Léon. Aldric voulait sans doute conférer les mêmes honneurs à d'autres Saints sénonais, en particulier aux martyrs Savinien et Potentien, et faire accepter leur culte par l'épiscopat franc (1).

La pauvreté des diptyques de l'église de Sens est attestée par le martyrologe qui fut composé vers ce temps au monastère de Sainte-Colombe. Ce recueil se trouve actuellement à la Bibliothèque du Vatican, dans le fonds de la reine Christine de Suède, sous le n° 435. C'est un volume in-4, en parchemin, de 24 feuillets. Par un malheur très regrettable, il y manque la fin de l'année, depuis le sept septembre (7 des ides de septembre) jusqu'au trente et un décembre (calendes de janvier) (2).

Le premier qui en ait fait mention est Holstenius, dans ses *Remarques au Martyrologe romain* : il le cite à presque toutes les pages, avec de grands éloges, sous le nom de « manuscrit de la reine de Suède. » Papebrock qui a étudié ce manuscrit y a vu un très ancien et remarquable exemplaire du martyrologe de Bède. Enfin Sollerius l'a publié en entier dans les *Acta Sanctorum*, en y ajoutant une courte introduction, dans laquelle il déclare que le texte ne présente aucun indice qui permette de lui assigner avec précision un âge exact. Il le classe parmi les types abrégés les plus remarquables du martyrologe hiéronymien

(1) Cf. *Semaine relig.* de Sens, 1878 et 1887.

(2) Cf. *Acta Sanctorum*, jun. VI, pars II, 37 et suiv. — *Martyrologium Romanum*, par de Rossi et abbé Duchesne, dans *Acta Sanct.* nov. II, n° 35. Il est mentionné sous la lettre S^1.

et en place avec certitude la rédaction à Sens, dans le monastère de Sainte-Colombe, car on y trouve au VII des ides de janvier la mention suivante qui ne se trouve dans aucun autre martyrologe : « *Eodem die octavas scæ Columbæ virginis et martyris.* »

M. de Rossi a précisé ces données, dans son étude sur le martyrologe romain. Le texte du martyrologe de Sainte-Colombe provient, d'après lui, d'une double source. L'une est historique et tirée des Actes des martyrs dont il est donné de courts résumés. Il est manifeste que ces analyses concordent avec Bède, mais on ne peut affirmer qu'elles n'ont rien de commun avec le petit martyrologe romain. L'autre partie est dérivée entièrement des hiéronymiens et des meilleurs exemplaires. Mais comme Bède s'est servi également de ceux-ci, beaucoup d'indices portent à penser que cette partie du texte en découle également. En appelant ce codex *S[i] Bedæ*, l'éminent critique remarque pourtant qu'il ne mérite pas à proprement parler ce nom ; il a voulu seulement suivre ceux qui, après Papebroch, l'ont classé parmi les exemplaires de Bède (1).

D'autre part, il a relevé sur les marges du livre des annotations historiques et nécrologiques qui en attestent l'antiquité. A la veille des ides de juin, il a été ajouté, d'une écriture qui paraît la même que celle de tout le manuscrit, la mention : « *Et nativitas Karolo rege filio Loduici imperatoris et Judit.* » La naissance de Charles le Chauve tombant en 823, c'est donc en cette année ou vers ce temps que le martyro-

(1) M. de Rossi ajoute qu'Holstenius distingue deux codex du même martyrologe dans le fonds de la reine de Suède, l'un marqué à la Vaticane sous le n° 435, et l'autre qui y porte le n° 567 et va du VIII des calendes d'août jusqu'en décembre. L'éminent archéologue italien qui a classé ce n° 567, dans son étude, sous la lettre *S* (*Acta Sanct.* nov. II, p. XIV) et l'a reconnu comme un fragment de celui de la Bibliothèque d'Orléans, nous semble ici faire erreur en l'identifiant avec celui de Sainte-Colombe, qui va du 1[er] janvier au 7 septembre. (Voir plus loin, au chapitre VII, ce qui est dit du martyrologe n° 567.)

loge aurait été rédigé. Les autres notes nécrologiques, d'une main différente, sont également du IXe siècle.

Une étude attentive du texte nous permet de compléter ces divers renseignements. Un détail important et précis qui n'a pas été remarqué jusqu'ici, c'est le jour de Pâques qui est marqué au VI des calendes d'avril (27 mars) en ces termes : « Resurrectio Domini nostri Jesu-Christi, » et qui nous porte à supposer que cette date de Pâques est celle de l'année où le martyrologe fut composé. Or, d'après Mas Latrie (1), Pâques est tombé le 27 mars, durant cette période, dans les années 791, 802, 813 et 875. Ce serait donc vraisemblablement en 813, sous Magnus, qu'un savant moine de Sainte-Colombe aurait mis par écrit ce précieux martyrologe. Ces recueils, destinés à conserver la mémoire des martyrs et des confesseurs, commençaient alors à se propager, et le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, réglait que la lecture en serait faite tous les jours dans les Chapitres. Cet usage allait devenir plus général quelques années après, lorsqu'un ancien moine de Ferrières, Adon, eut composé le martyrologe qui porte son nom.

Celui de Sainte-Colombe offre des rapports frappants avec la première recension gallicane de la fin du VIe siècle dont nous avons placé la composition à Autun. M. de Rossi lui-même a jugé, d'après la mention : «*Augustiduno depositio beati Placidi prbi. etc.*, » qu'il était d'origine autunoise. On y trouve, dans les huit premiers mois de l'année, dix-huit saints d'Auxerre, quatorze de Lyon et dix d'Autun. Parmi les diocèses de la province de Sens, Troyes et Orléans en ont chacun six, Paris, Chartres et Nevers, chacun un seulement. Sens n'est mentionné que trois fois. Au 22 avril : *Senona civitate, depositio beati Leonis episcopi.* — Au 9 juillet : *Senonas, sancti Eraclii episcopi.* — Au 1er septembre : *In villa Erdona, in*

(1) *Trésor de chronologie*, 299.

Appullia, in Galliis Senonas civitate, depositio beati Lupi episcopi et confessoris. Huit archevêques de cette ville qui sont mentionnés comme saints dans le canon du sacramentaire de Stockolm (xe siècle) et dont l'anniversaire tombe dans la même période de l'année, sont passés sous silence. Il était réservé à Vénilon et à Anségise de lever de terre les corps de ces vénérables pontifes et de leur attribuer un culte public.

Un autre travail historique fut commencé également à cette époque dans l'abbaye de Sainte-Colombe. Un moine anonyme commença une *Chronique* dont il subsiste actuellement deux exemplaires. D. Martène et D. Durand en ont publié (1) une première version, d'après un manuscrit de ce monastère, sous le titre : *Chronicon senonense sanctæ Columbæ.* Elle va de 159 à 1193. Pertz a donné (2) une autre rédaction de cette chronique avec ce titre : *Annales sanctæ Columbæ senonensis.* Elle commence en 708 pour finir en 1218. Il a extrait ce document d'un codex du fonds de la reine de Suède, à la Bibliothèque Vaticane, portant le n° 755. C'est un in-folio en parchemin, du ixe siècle. Une analyse détaillée démontre que les *Annales* doivent être la rédaction primitive à laquelle on a emprunté la *Chronique*. Elles sont plus étendues que cette dernière qui est cependant plus complète sur certains points (3). Le début, jusqu'à 767, paraît dérivé des *Annales Alemanici*. C'est en 804, où est signalée la mort d'Alcuin, qu'apparaissent les mentions originales, et le premier fait local marqué est la mort de l'archevêque Jérémie. Les chroniqueurs ont inscrit, à des intervalles irréguliers et en termes plus ou moins laconiques, les évènements du monastère, de l'église et de la province de Sens ainsi que du monde chrétien. A l'an 866 on a eu soin d'indiquer le sixième

(1) *Thesaurus novus anecdotorum*, III, 1449 et suiv.
(2) *Monumenta Germaniæ historica*, I, 102 et suiv.
(3) Cf. *Bibl. hist. de l'Yonne*, I, 213 à 216. — Molinier, op. cit. II, 90. — *Hist. Litt.* XIII, 510 et 511 ; XXI, 690.

anniversaire du martyre de sainte Colombe. De même on rencontre le signalement des phénomènes célestes auxquels est attribuée, suivant les données de l'astrologie, une signification superstitieuse.

Louis le Débonnaire s'intéressait spécialement à cette abbaye qui dépendait de la couronne. Dès 829, l'abbé Simplicius lui avait présenté un diplôme de Charlemagne par lequel ce prince la prenait sous sa protection et où il rappelait que les rois ses prédécesseurs avaient accordé le même privilége, et que Lothaire et Dagobert en particulier avaient fait don au monastère des villages de Cui et de Grandchamp ; l'empereur accorda la nouvelle confirmation sollicitée par l'abbé, et il lui fit délivrer à cet effet une charte datée du 10 juin 833 (1). Il était défendu aux juges d'étendre leur juridiction en quelque manière que ce fût sur les biens de Sainte-Colombe, ni de rien exiger en impositions et autres usages ou d'enlever les hommes et les serfs qui occupaient les terres de l'abbaye... L'empereur abandonna également tous les droits du fisc pour servir à la nourriture des pauvres et à l'entretien des moines. En reconnaissance, les religieux devaient prier pour lui et sa famille ainsi que pour la paix de l'empire soumis à son pouvoir.

Ce diplôme constatait un grand pas fait vers la rénovation matérielle du monastère. L'abbé Simplicius voulut parfaire cette œuvre et, profitant des dispositions favorables de Louis le Débonnaire, il obtint de lui le 2 avril 836 une nouvelle charte (2). Ce prince y rappelle qu'il a envoyé dans les monastères de ses états un abbé du nom de Benoît (d'Aniane) pour y ramener la vie régulière, et que, quand celui-ci vint à Sainte-Colombe, il attribua à l'entretien des religieux certains biens qui leur avaient appartenu précédemment ; il exempte tous ces biens du service royal ou public et ôte aux abbés le pouvoir d'en dis-

(1) Cf. *Cartul. gén. de l'Yonne*, I, 44.
(2) Cf. *Ibi.* I, 49.

poser. C'étaient : le village de *More* (Villemaur) avec ses dépendances, *Sarmacia* (Sarmaise) avec toutes ses dépendances, *Tauriacus* (Thorigny ?) également avec toutes ses dépendances, *Longa Aqua*, et d'autres villages où l'abbaye possédait une partie des terres, comme *Gronen* (Gron ?), *Aurosus* (Saint-Martin-sur-Oreuse ?) *Messeriacus* (Michery), *Canapus*, *Coriacus*, *Garunciacus*, *Floxus*, *Curtennis* (Courtenay), *Spiriacus*, *Abon*, *Baudricus Paciacus* (Passy), *Lupo* (Saint-Loup d'Ordon ?), *Syncleriacus*, *Regniacus* (Reigny ?), deux *hospitiola* sur la rivière de *Fullo*, et celui que Donat et Auffridus, neveux de l'archevêque Jérémie, ont donné au monastère ; puis les vignes, les terres arables et les prés qui entourent Sainte-Colombe et enfin deux *hospitiola* situés à *Canalis* (1). Louis le Débonnaire compléta ces dispositions en réglant que l'abbaye jouirait dans toutes ces possessions des exemptions marquées dans le privilège de 833, qu'elle serait déchargée de toute juridiction épiscopale et se gouvernerait elle-même par ses abbés.

Sainte-Colombe échappait ainsi pour la seconde fois à la direction de l'archevèque de Sens. Cette mesure dut attrister les derniers temps de la vie d'Aldric ; sa carrière épiscopale touchait en effet à sa fin. Il avait noblement défendu la cause de la religion et des lettres. Les historiens le placent à côté de Leydrade de Lyon, Théodulphe d'Orléans et d'autres pontifes et abbés éminents de cette époque qui réunissaient des livres, formaient des écoles de copistes, encourageaient les écrivains et s'occupaient activement de leur clergé (2). L'auteur de sa Vie rapporte qu'il instruisait avec un dévouement paternel les chanoines de son église, leur enseignant à pratiquer la simplicité, la ferveur, la douceur et la pureté de l'âme.

Il y a tout lieu d'attribuer à l'un des membres de son

(1) La plupart de ces localités sont aujourd'hui inconnues.

(2) Cf. Monod, *Etudes d'histoire carolingienne*, 37 et suiv. — *Hist Litt.* IV, 12 et 251. — Molinier, op cit. I, 183.

chapitre cathédral une *Homélie* sur saint Savinien et ses compagnons martyrs, qui se trouve dans la collection de leurs Actes (1). C'est un discours qui fut prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la mort du premier apôtre de Sens, et il ne faut y voir qu'une œuvre de rhétorique pieuse, propre à édifier les auditeurs. L'auteur nous donne lui-même la date de sa composition, lorsque après le récit de la prédication et du martyre de Savinien, il mentionne brièvement les pontifes sénonais les plus saints qui ont marché sur ses traces glorieuses. En parlant de Vulfran, il dit : *Urget nos* (nous avons près de nous Vulfran), puis il termine par Aldric : « *Super est nobis Aldricus, vir singulari sanctitate præditus et pastóralis curæ administrator eximius.* » (Nous avons à notre tête Aldric, homme d'une sainteté rare et s'acquittant avec éclat de sa charge pastorale.) Malgré les affirmations contraires, nous persistons à penser que cette homélie n'a pas été tronquée par hasard à cet endroit, et que l'énumération des successeurs les plus remarquables de saint Savinien se terminait par le paragraphe d'Aldric qui a tous les caractères d'une conclusion.

L'allure générale du style indique bien du reste cette époque. C'est un latin encore à moitié barbare, avec des phrases ampoulées et des redondances obscures. Toutes les figures sont empruntées au vocabulaire de la guerre. Saint Savinien et saint Potentien couvrent la ville des traits de leur parole ou l'attaquent avec les béliers de leurs vertus... Lorsqu'il parle de leur arrivée dans la capitale sénonaise, il dit que « l'ampleur majestueuse de la ville à ce moment est attestée par ce qui reste des anciens monuments. » Il n'est pas fait plus tard mention de ces ruines imposantes par les chroniqueurs du XIe et du XIIe siècle, Odoranne et

(1) Cf. *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 323. C'est à tort que, d'après des renseignements insuffisants, nous avons placé la composition de ce morceau à Saint-Pierre-le-Vif, dans l'*Histoire* de cette abbaye, p. 47.

Clarius. Ailleurs l'orateur exalte la cité des Sénons et dit que s'ils ont reculé devant les défenseurs du Capitole (allusion à l'invasion de Rome par les Gaulois sénonais), ils ont soumis les villes voisines au joug du Christ et qu'ils l'emportent par la dignité de l'autorité métropolitaine (1).

Il cite enfin ceux des pontifes de Sens qui ont le mieux suivi un si haut exemple. Mais les détails qu'il nous donne sur eux ne sont que des considérations symboliques tirées de leur nom, et bien conformes au genre de cette période. C'est d'abord Ursicin, le contemporain d'Hilaire, dont le nom vient de celui de l'ours. De même que cet animal passe pour aimer le miel plus que les autres bêtes et pour ôter à ses petits leur difformité en les léchant, ainsi Ursicin eut toujours dans la bouche les paroles divines qui sont figurées par le miel, et il forma avec sa langue ceux qu'il avait engendrés, informes encore, à la vie divine. L'auteur de l'*Homélie* a des amplifications de ce genre sur Ambroise, Eracle, Léon, Arthème. A propos de ce dernier il ajoute qu'il n'en dira pas davantage car il existe un *libellus* où sa vie glorieuse est racontée. Il cite encore Emmon, Vulfran dont l'histoire est également écrite dans un *libellus*, Ebbon et enfin Aldric.

Ce qu'il expose sur saint Savinien et saint Potentien est conforme aux données traditionnelles. Après avoir fait la glose du passage de l'Ecriture où saint Luc dit que Jésus-Christ désigna soixante-douze autres disciples et les envoya deux à deux devant lui dans les villes où il allait, l'orateur part de là pour montrer saint Savinien, envoyé avec ses compagnons par saint Pierre, après la défaite de Simon le Magicien, et

(1) « *O felix Senonum civitas, non tantum romanæ virtutis victoria, quantum sanctorum intenta ad bonum meritum industria ! Filii quippe tui capitolinis cessere custodibus, sed tui victores Christi jugum vicinis imposuere urbibus, et merito his metropolitana auctoritate precellis quas tui sacratissimi præsules divinis mancipaverunt loquiis.* »

arrivant à Sens pour conquérir toute la Gaule. Bien qu'il ajoute qu'il ne veut pas s'étendre sur ce sujet, car il existe également un *libellus* renfermant le récit de leur Passion, à l'entendre, la Gaule presque tout entière se convertit, et il ne resta de païens que juste assez pour les condamner au martyre. Avec un lyrisme débordant il exhorte ses auditeurs à célébrer l'anniversaire de ceux par les combats de qui ils ont mérité d'obtenir le repos.

Un autre écrit dont la valeur historique est plus grande et qu'il faut sans doute rapporter au même temps, est celui que l'on a classé sous la dénomination de *Passion abrégée* (1). C'est le même style imagé, quoique plus châtié, et empruntant ses figures également au langage militaire : saint Pierre est occupé des soins de la divine milice..., les disciples font passer les vaincus sous le joug de Dieu, etc. L'écrivain renvoie de même aux *Histoires* pour connaître dans tous leurs détails les gloires passées de la cité sénonaise. Enfin, il n'y est pas question clairement du lieu précis de la sépulture des martyrs, ce qui indique que la rédaction est antérieure à la translation de 847.

La question des origines des églises gauloises était alors étudiée dans beaucoup d'endroits. Louis le Débonnaire, en reconnaissance de ce qu'il avait été rétabli sur le trône dans l'église de Saint-Denis, chargeait l'abbé Hilduin, dont on a vu les relations avec Aldric, de recueillir avec soin dans les historiens grecs, dans les archives de Paris et dans les ouvrages de l'Aréopagite, tout ce qui pourrait servir à l'histoire du fondateur de cette église. Il identifia ces deux personnages dans un travail dont l'autorité n'est plus acceptée aujourd'hui (2).

L'auteur sénonais de la *Passion abrégée* ne se proposait que de résumer la *Grande Passion* et de « faire découler de ce fleuve profond de petits ruis-

(1) Cf. texte dans *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 329 à 339.
(2) Cf. pour plus de détails, Jager, IV, 489 et 490.

seaux pour les présenter à ceux qui n'aiment peut-être pas autant que vous la longueur dans les légendes et qui lisent sans goût les écrits trop étendus. » C'est ainsi qu'il s'exprimait dans un long prologue qui est précieux par les renseignements qu'il nous apporte sur les circonstances de cette composition. Il devait être un moine, — il s'adresse à ses frères, — et un moine de Saint-Pierre-le-Vif, car il parle de la première reconstitution des Actes de saint Savinien qui, dit-il, avait excité les attaques de l'envie ; des rivaux les accusaient d'avoir substitué aux documents anciens des fictions nouvelles et d'avoir introduit la fausseté dans l'église de Dieu. L'écrivain protestait contre ces imputations iniques, et il les félicitait d'avoir méprisé pareilles suppositions et fait connaître au loin le souvenir de saint Savinien. Il était versé dans les lettres, car il commence par une citation de Marcus (Tullius Cicéron). Les auteurs latins du grand siècle étaient alors connus dans le diocèse de Sens ; lorsqu'en effet Aldric était encore jeune moine à Ferrières, l'abbé Sigulphe avait encouru les reproches d'Alcuin parce qu'il lui avait expliqué Virgile.

Le supérieur qui avait donné l'ordre de résumer les premiers Actes de saint Savinien était probablement l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, Anastase, qui fut mis en 831 à la tête de l'abbaye. D. Cottron, dans son *Histoire* de cette maison, dit qu'il faut le considérer comme un des plus remarquables abbés, à cause de sa sainteté et de ses œuvres admirables. Parmi les fruits de son activité que cet historien n'indique pas, on doit compter sans doute la réorganisation du monastère.

Quels étaient ces envieux qui, au dire de l'hagiographe, voulaient faire autour de l'apôtre de Sens la conspiration du silence ? Il est difficile de l'indiquer sûrement. On peut supposer qu'il s'agit des martyrologes qui se répandaient alors partout et ne renfermaient pas la mention de saint Savinien. Quant à l'au-

torité de cet écrit, elle n'est pas différente de celle de la *Grande Passion* dont il a été question en son lieu, puisqu'elle n'en est que l'abrégé et que l'auteur était résolu de repousser tout ce qui était contraire à la tradition sénonaise. Si la critique lui faisait défaut, du moins on ne saurait douter de sa bonne foi.

Le monastère reçut vers ce temps (833), ainsi que plusieurs maisons religieuses du diocèse, un témoignage d'affection de la part d'Anségise, abbé de Fontenelle. Parmi les nombreux legs qu'il inscrivit sur son testament, Saint-Pierre-le-Vif était marqué pour deux livres, ainsi que Ferrières, Sainte-Colombe et le Chapitre de la métropole ; Saint-Remy et Saint-Héracle ne reçurent chacun qu'une livre. Dans la bibliothèque de ce savant religieux se trouvait un codex contenant la Passion de sainte Colombe, la martyre sénonaise (1).

Aldric eut la satisfaction de voir s'élever deux nouveaux couvents de Bénédictins à l'extrémité du diocèse, dans un bourg du nom de *Castrodunum*, au confluent de l'Armance et de l'Armançon. L'église étant devenue trop petite pour la population, deux nobles dames du pays chartrain, Lemine et Godelaine, entreprirent de la rebâtir et prièrent le saint prélat de venir la consacrer. Elles fondèrent en même temps près de là deux communautés, une de religieuses et l'autre de moines sous la règle de saint Benoît. Elles s'étaient procuré une précieuse relique de saint Florentin, noble champenois, mis à mort par les Vandales au commencement du ve siècle à Semont (arrondissement de Châtillon-sur-Seine). On rapporte un miracle dont Aldric aurait constaté l'authenticité, après quoi il fit la dédicace de l'église et substitua à saint Martin, patron primitif, le titre de saint Florentin dont le nom est resté à la ville (2).

(1) Cf. Migne, CV, 744 et suiv.
(2) Cf. *Vita Aldrici*. — Pigeori, dans *Annuaire de l'Yonne*, année 1850.

Parmi les autres actes de ce prélat, on cite encore la mission officielle qu'il reçut de Louis le Débonnaire, avec Albéric de Langres et d'autres personnages, pour aller au monastère de Flavigny apaiser les discordes qui s'étaient élevées entre les religieux et l'abbé au sujet de cette maison (1).

Il pensait à se démettre de ses fonctions archiépiscopales pour aller finir ses jours dans sa chère abbaye de Ferrières, lorsque la mort vint le surprendre le 10 octobre, on ne sait au juste de quelle année. Plusieurs auteurs fixent sa naissance en 775 et son décès à l'âge de 61 ans, c'est-à-dire en 836. Les lettres 6 et 41 de Loup Servat qui ont été écrites le 22 septembre 837, parlent en effet de lui comme d'un homme ayant disparu. Cependant un grand nombre d'autres renvoient cette date à l'année 840 et sont en rapport avec Baluze qui place la lettre 6 en 841. Le corps d'Aldric fut porté à Ferrières et inhumé, comme il l'avait demandé, sous la gouttière de l'église, près de la chapelle Saint-André. Odoranne rapporte que Dieu glorifia son serviteur par des prodiges accomplis sur son tombeau ; aussi ses restes furent-ils transportés dans l'intérieur de l'église et déposés dans une châsse splendide en argent. Son biographe anonyme raconte l'histoire de cette translation, à laquelle il a ajouté une belle hymne en l'honneur du saint prélat. Sa fête se célébrait autrefois à Sens le 6 juin, jour de sa consécration ; à Ferrières, au contraire, elle avait lieu à l'anniversaire de sa mort, 10 juin.

Vénilon, le successeur d'Aldric, était un homme d'une haute intelligence et d'une très grande activité : c'est assurément la figure la plus originale parmi les prélats qui illustrèrent dans ce siècle le siège de Sens. S'il n'obtint pas les honneurs de la primatie, il est celui qui travailla le plus efficacement à la préparer. On trouve chez les chroniqueurs de nombreuses

(1) Cf. Mabillon, *Acta S. O. S. B.* sæc. IV, pars I, 570.

variantes de son nom. Dans le Capitulaire de 853, où il est désigné *missus dominicus*, on trouve *Guenilo* (1). Geoffroy de Courlon, dans sa chronique, écrit tour à tour *Venilo*, *Wenilo*, *Guanilo*. Il ne reste que très peu de renseignements sur sa vie avant son élévation à l'épiscopat. L'auteur de la Vie d'Aldric rapporte qu'il fut abbé de Ferrières, mais Mabillon rejette ce sentiment parce que Charles le Chauve, dans sa proclamation au concile de Savonnières, dit que Venilon était clerc de sa cour au moment de son élection. Ces deux qualités ne semblent pas s'exclure, et D. Mathoud observe à ce propos qu'un grand nombre d'abbés et de moines ont séjourné à l'école du palais, tels qu'Aldric, Jérémie, Adon et d'autres. D'après le *Gallia Christiana*, il fut consacré en 837 par les évêques de sa province. La *France Pontificale* renvoie cet évèment en 840, l'année même de la mort de Louis le Débonnaire, et affirme que ce fut entre les mains de Charles le Chauve que Vénilon prêta le serment de fidélité.

Le partage de l'empire entre les fils de Louis fut le point de départ d'une nouvelle ère de troubles et de guerre civile. Lothaire prenant les armes pour imposer sa volonté à ses frères et augmenter son apanage à leurs dépens, Louis, roi de Bavière et Charles le Chauve firent cause commune contre lui. Après diverses négociations qui n'aboutirent pas, les deux armées marchèrent l'une contre l'autre et se rencontrèrent sur les confins du diocèse de Sens, dans les champs de Fontenay ; c'est là qu'eut lieu la sanglante bataille du 25 juin 841.

D'après le chroniqueur Nithard (1), on n'avait pas encore vu de combat aussi meurtrier et aussi opiniâtre. Il sembla que la haine mutuelle des frères eût passé dans le cœur de leurs soldats. La victoire se déclara pour Charles et Louis, et la modération

(1) Cf. Migne, CXXXVIII, col. 606.
(2) Cf. Duchesne, II, 351. — D. Bouquet, VII, 10.

avec laquelle ils en usèrent fut une nouvelle preuve qu'ils méritaient de vaincre. Leur premier soin fut d'arrêter le carnage et de faire panser les blessés puis enterrer les morts des deux armées. Mais le nombre en était si grand que les princes victorieux ne purent voir sans frémir tant de sang répandu, et ils eurent peur que ces calamités ne leur fussent imputées, malgré les démarches qu'ils avaient faites pour éviter cette terrible rencontre. Ils consultèrent donc les évêques qui se réunirent non loin du champ de bataillle, entre Fontenay et Toucy, et répondirent que Charles et Louis ayant combattu pour la justice, ils devaient se rassurer, puisque le Dieu des armées avait décidé en leur faveur. Les prélats ajoutèrent que ceux-là cependant qui dans cette guerre avaient suivi les mouvements de la haine, de la colère et de la vaine gloire, devaient confesser secrètement leurs péchés et accepter la pénitence qui leur serait imposée. De plus, ils ordonnèrent des prières et un jeûne public de trois jours pour les âmes de ceux qui avaient péri dans le combat et afin d'obtenir du Seigneur qu'il continuât sa protection aux vainqueurs.

Comme les deux rois avaient remporté cette victoire dans le diocèse d'Auxerre, ils voulurent en consacrer les prémices à saint Germain. Ils ordonnèrent au pieux évêque Héribalde de lever le corps de l'endroit où il avait été déposé et de le placer plus honorablement. Cette translation eut lieu le premier septembre 841. Les restes du grand saint furent trouvés avec les vêtements dont l'impératrice Placidie les avait fait revêtir (1). Vénilon devait, douze ans plus tard (22 juillet 853), les lever de nouveau et les déposer dans un reliquaire (2).

Après de longues négociations, les trois rois finirent par s'entendre pour un nouveau partage de

(1) Jager, V. 8.
(2) *Gallia Christiana*, XII, 22.

l'empire franc. Louis eut la Germanie, Lothaire, le royaume d'Italie et le bassin du Rhône, et Charles prit possession de la Neustrie. Dès 837, dans le premier partage que Louis le Débonnaire avait fait à Aix-la-Chapelle, il avait attribué à ce dernier, entre autres possessions, le pays sénonais et les contrées environnantes (1), Troyes, Paris, Melun, Etampes, etc. Le 6 juin 843, Vénilon sacra Charles le Chauve dans la cathédrale d'Orléans, au milieu d'une nombreuse assistance de prélats et de seigneurs (2). C'était la première fois qu'un archevêque de Sens enlevait à celui de Reims le privilége traditionnel de donner l'onction royale. Il faut peut-être rapporter à cette époque un manuscrit très ancien de l'église sénonaise que D. Bouillart a eu entre les mains et duquel il a extrait diverses prières et bénédictions, et en particulier une pièce liturgique intitulée : *Incipit Ordo ad ordinandum regem* (3). Le roi y promet de respecter le droit canon, la loi et la justice à l'égard des évêques et de leurs églises et de les défendre, comme un prince doit le faire dans son royaume. On y trouve encore une bénédiction à réciter sur celui qui part en guerre ou qui va combattre les païens. (Il s'agissait probablement ici des Normands.)

Parmi les maux causés par les divisions des fils de Louis le Débonnaire, le plus redoutable était d'avoir attiré leurs incursions. Ces pirates venus du Danemarck, de la Suède et de la Norwège, commençaient alors à se faire par leurs brigandages la terreur et le fléau de l'Europe occidentale. Une flotte de ces barbares avait pénétré dans la Seine, en mai 841, pillant et brûlant tout sur leur passage. Devant l'imminence du danger, l'abbé de Saint-Denis, Hilduin, envoya le trésor du monastère, c'est à dire les reliques et les objets précieux, à l'abbaye de Ferrières,

(1) *Nithard*, dans D. Bouquet, VI, 70. — *Annales de Saint-Bertin.*
(2) *Hist. Littér.* V, 484.
(3) Cf. Bibl. Nationale, m. l. 10410.

mais Loup Servat qui la dirigeait alors, lui manda que ce dépôt sacré ne serait pas même chez lui en sûreté.

En 843, Vénilon conféra l'onction épiscopale à Agius, le nouvel évêque d'Orléans, et il assista, près de cette ville, au synode de Germigny où furent prises diverses mesures dans l'intérêt de l'Eglise et pour la réforme des abus qu'avait occasionnés la guerre civile. Il souscrivit le premier, avec trente-sept prélats et plusieurs abbés, le privilége qui fut accordé pour la réorganisation de l'abbaye de Corbie (1).

L'année suivante, Vénilon se rendit à un autre concile que Charles le Chauve convoqua à Verneuil pour délibérer sur la situation de l'Eglise et de l'Etat. L'assemblée avait pour présidents Ebroin, archichapelain du roi, Vénilon, Louis, abbé de Saint-Denis, et Hincmar devenu peu après archevêque de Reims. Elle proposa à l'approbation de Charles douze articles qui avaient été rédigés par Loup de Ferrières. En voici le résumé : Le roi doit être juste, miséricordieux et pénétré de la crainte de Dieu. Plusieurs évêques ont commis des fautes pendant ces tristes temps et ont négligé leur diocèse ; ils seront réprimés par les commissaires royaux. Les moines qui ont quitté leur couvent et qui errent de tous côtés seront contraints de rentrer dans leur cloître. Les mariages avec des religieuses seront punis d'excommunication. Celles qui, sous l'inspiration d'une fausse piété, ont revêtu des habits d'hommes et se sont coupé les cheveux, tomberont sous la rigueur des canons. Quelques évêques ne peuvent suivre le roi dans ses expéditions à cause de leurs infirmités ; d'autres en ont été dispensés par le souverain. Pour que l'Etat n'en souffre pas, ils devront envoyer leur contingent à l'un de leurs fidèles.

(1) Mansi, XIV, 794 et suiv. — Le texte de cette charte doit être suspect, car parmi les signatures on trouve au quatrième rang celle d'Hincmar, évêque de Reims ; or ce titre ne lui fut conféré qu'en 845, au concile de Beauvais.

On traita aussi dans le concile de Verneuil de la légation confiée à Drogon, évêque de Metz, par Sergius II, comme vicaire apostolique des Gaules et de Germanie. Les évêques de Neustrie n'étaient pas d'avis de reconnaître la juridiction d'un légat qui était d'un autre royaume que le leur. Devant cette opposition, Drogon abandonna avec beaucoup de grandeur d'âme les droits de cette haute prérogative, dans la crainte de troubler l'épiscopat. C'est ce que nous apprennent deux lettres de Loup de Ferrières à Hincmar (nos 42 et 44).

Loup, dont le rôle fut grand dans cette période, était né au commencement du siècle dans une famille noble du diocèse de Sens. Il prit le nom de Servat ou Servais (Servatus), par allusion à une maladie dont il avait été guéri miraculeusement. Parmi ses parents se trouvaient Héribalde, évêque d'Auxerre, Abbon et Remi, l'un et l'autre abbé et moine de Saint-Germain de cette ville, Osmar, métropolitain de Tours, Marcward, abbé de Prüm, Odacre, abbé de Cormeri, et Vénilon (1). Ayant embrassé la vie religieuse à Ferrières, il reçut d'Aldric qui était alors abbé, un maître habile sous lequel il étudia la grammaire, la réthorique et le *quadrivium* qui comprenait l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. Vers 830, il était diacre quand Aldric, devenu archevêque de Sens, l'envoya à Fulda, en Germanie, pour s'y perfectionner, sous la direction de Raban-Maur, dans la littérature et la théologie. La proximité de Selgenstadt, dont le docte Eginhard était abbé, lui permit d'aller entendre les sublimes leçons de ce disciple d'Alcuin.

(1) Sur Loup de Ferrières on peut consulter : *Hist. Littér.* V, 265 et suiv. — *Biblioth. des Hautes Etudes*, 77e fascicule : *Lettres de Servat Loup*, avec notes, par G. Desdevises du Dézert. — *Etudes religieuses* des P. Jésuites, mars 1890. — L. Levillain, dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, LXII, 445, et LXIII, 536-587. — Léon Maître, *les Ecoles épiscopales et monastiques de l'Occident*, 57. — L. Jarossay, *Ferrières en Gâtinais*, 88 à 118. — Molinier, op. cit. I, 260. — *Analecta Bolland.* 1898, 84.

Lorsque, en 836, il rentra dans sa patrie, il était devenu un humaniste passionné et l'on ne pouvait alors trouver un meilleur interprète des grands maîtres. « J'ai toujours eu un vif amour des lettres, dit-il lui-même (Lettre I), et maintenant encore j'y consacre un soin que des gens appelleraient superstitieux. » En peu de temps il se fit un très grand nombre d'amis. La réputation de son mérite arriva bientôt jusqu'à la cour et lui attira la protection de l'impératrice Judith. Cette princesse, grande amie des belles-lettres, le présenta elle-même à Louis le Débonnaire qui le reçut avec de grands témoignages d'intérêt. Il lui voua la même amitié, et en novembre 824 il le nomma abbé de Ferrières, à la place d'Odon qui était devenu odieux à la cour parce qu'il avait embrassé le parti de Lothaire. Loup fut accusé d'avoir préparé cet évènement par ses intrigues, et il chercha à réfuter cette imputation dans une lettre à Jonas, évêque d'Orléans.

Comme don de joyeux avènement, Charles le Chauve lui accorda en janvier 843 un diplôme par lequel il s'engageait à couvrir de sa protection le monastère, donnait le droit aux moines d'élire leur abbé parmi eux et restituait une propriété qu'il avait lui-même attribuée par nécessité au comte Odulphe. On y voit que l'église de Ferrières portait alors le nom de Bethléem.

Loup continua d'enseigner lorsqu'il fut abbé, mais ses fréquents voyages pour assister aux conciles où il jouait un rôle actif, et pour remplir les missions dont il était chargé, lui prenaient beaucoup de temps. Il se plaint souvent dans ses lettres de la dure nécessité qui le retenait quelquefois plusieurs mois de suite à la cour et, encore plus, de ce qu'il se voyait forcé d'aller à l'armée, sans connaître le métier des armes. Son monastère était en effet de ceux qui devaient fournir des troupes et le service de guerre. A une des expéditions que fit le roi, il faillit même perdre la vie.

mais il en fut quitte avec quelques jours de captivité.

Ces divers embarras ne l'empêchaient pas de former dans la littérature un grand nombre de disciples, parmi lesquels se distinguent notamment Adon, l'auteur du célèbre martyrologe, et Héric, moine de Saint-Germain d'Auxerre. Sous sa direction, l'école de Ferrières devint une des plus célèbres de ce temps. Il envoya son neveu avec deux étudiants à l'abbaye de Prüm, voulant que, après y avoir appris le tudesque, ils fussent capables de l'enseigner aux Francs. De même il obtint de l'abbé de Saint-Denis l'admission de deux jeunes moines de Ferrières à l'école d'orfévrerie de son monastère, pour y apprendre cet art sous la direction de maîtres dont l'habileté était connue (1).

Pour enrichir la bibliothèque de l'abbaye de tous les bons ouvrages de l'antiquité ecclésiastique et profane, il en demanda de tous les côtés, à Selgenstadt, à York, à Fulda, à Tours, à Rome, pour les copier lui-même ou les faire copier par d'autres. Il connaissait particulièrement Cicéron, les commentaires de César, Salluste, Quintilien, Virgile et Horace.

Vers ce temps, le régime des écoles monastiques fut modifié. En vertu d'un décret du concile d'Aix-la-Chapelle, les externes qui y étaient admis avec les novices en furent séparés, à cause des inconvénients que présentait ce mélange, et, à côté de l'école intérieure, il y en eut une autre pour les jeunes gens du monde qui avaient les mêmes professeurs et les mêmes leçons.

On considère Loup comme le plus grand littérateur, l'écrivain le plus poli de son siècle. Il a laissé de nombreux écrits ; parmi ceux qui sont perdus, mentionnons des *Commentaires* sur l'Ecriture Sainte, et une *Histoire abrégée* des empereurs romains, dans

(1) Cité par Henri Havard, *Histoire de l'Orfèvrerie française*, d'après la Lettre 22.

laquelle il proposait surtout à l'admiration de Charles le Chauve les actions de Théodose et Trajan. Il reste de lui un Recueil de cent trente lettres qui répandent un grand jour sur les affaires de cette époque. Malheureusement elles ne sont pas datées et il est parfois difficile d'en préciser l'année. Ses corresdants, au nombre de cinquante-huit, comptent parmi les personnages les plus marquants, dont il était le conseiller intime. Ce sont les papes Benoît III et Nicolas Ier, Lothaire et Charles le Chauve, le roi d'Angleterre Ethelvulf, les archevêques de Sens, Tours, Reims et Lyon, les évêques de Paris, Orléans, Auxerre, Troyes, Besançon et York, les abbés de Prüm, Fulda, Corbie, Saint-Germain et Saint-Médard d'Auxerre. Il était également en relations avec Louis, abbé de Saint-Denis et chancelier de Charles le Chauve, avec Hilduin, abbé de Saint-Martin de Tours et archichapelain de la cour, avec Gérard, comte de Roussillon et de Provence, avec le fameux moine Gotescalc, etc. (1).

Les discussions théologiques ou grammaticales, les félicitations, les exhortations, les questions d'intérêt personnel et les soins de l'administration de son abbaye forment l'objet de cette correspondance. Il y manque d'originalité, mais ce défaut même donne à ses missives une grande sincérité d'expression. Il peint son siècle tel qu'il le voit, sans couleur et sans relief. Son style est parfois lourd et recherché, obscur et sans précision. Il tombe dans les travers de ce temps, en abusant des procédés de réthorique banale et en multipliant sans goût les citations des auteurs sacrés et profanes. Mais à côté de ces défauts, on

(1) Le seul manuscrit connu aujourd'hui des lettres de Loup Servat est un volume en parchemin conservé à la Bibliot. Nationale, sous le n° 2858 du fonds latin. L'écriture fine et régulière est attribuée au xe siècle. Parmi les nombreuses éditions de ses œuvres, la meilleure est celle de Baluze, faite en 1664, renouvelée en 1750, et reproduite avec quelques incorrections dans le tome CXIX de la *Patrologie latine* de Migne.

trouve dans ses écrits une latinité de bon aloi et un air aisé qu'il avait puisés dans les meilleurs écrivains latins. Il ne se bornait pas, comme les autres théologiens d'alors, à étudier les écrits des Pères et des autres écrivains ecclésiastiques, mais il lisait encore les auteurs paiens.

Loup poursuivait son œuvre au milieu des plus grandes difficultés. Profitant du trouble profond qui agitait la société, un grand seigneur des environs pillait les domaines de Ferrières avec une troupe de soldats : il incendiait les métairies, enlevait les vassaux et portait ses exactions à un tel point que les moines se virent réduits, ne se trouvant plus en sûreté dans le monastère, à l'abandonner momentanément et à se réfugier au milieu de la grande forêt d'Orléans, dans le prieuré de Villemoutiers, appartenant à l'abbaye de Vézelay. Dans une lettre à Hincmar (n° 42) il trace un tableau lamentable de leur situation : « Nous sommes réduits à une telle misère, dit-il, que cette année nous n'avons plus de froment et à peine de la nourriture pour deux mois. Nos serviteurs dont l'aide nous est indispensable, sont presque nus ; nos frères n'ont pour se couvrir que des vêtements usés et déchirés (ils étaient alors près de quatre-vingts) ; notre pauvreté nous empêche comme jadis de pratiquer l'hospitalité. Dans ces temps malheureux, nous avons épuisé les ressources de nos pères et nous ne pouvons plus que demander au roi son assistance et à Dieu la résignation. »

Une autre lettre de Loup est encore plus poignante. « Nous manquons de tout, écrit-il à Paschase Ratbert, ne mangeant pas de viande mais seulement du pain noir, des légumes, et un peu de poisson, quand un fidèle ami, comme Paschase Ratbert, nous en envoie. Nous buvons un peu de vin ou de cidre et souvent nous n'avons que de l'eau. Mais nous espérons que Dieu nous viendra en aide. » Le triste état du pays était imputable en grande partie à la faiblesse de

Charles le Chauve. Lorsque les Normands revinrent en 845, ne trouvant pas d'armée pour les arrêter, ils poussèrent jusqu'à Paris qu'ils pillèrent, et le roi n'employa d'autre moyen de les éloigner qu'en leur payant un tribut.

Lorsqu'ils se furent retirés, Charles convoqua un nouveau concile à Beauvais. Vénilon qui se trouvait peu auparavant à Saint-Quentin où il avait assisté à la translation du corps de saint Cassien, ancien évêque d'Autun, se rendit à cette assemblée qu'il présida. On y comptait les évêques de Paris, Noyon, Amiens, Soissons, Laon, Châlons, Chartres, Senlis et Orléans. Ils présentèrent au prince une nouvelle requête dans laquelle ils le conjuraient de maintenir les lois et les droits de l'Eglise et de vivre avec l'épiscopat dans l'union et dans la concorde. Charles promit solennellement d'observer ce qui lui était demandé (1). C'est à ce concile que Hincmar fut nommé au siége de Reims. Depuis dix ans cette église manquait de pasteur ; sur l'ordre des prélats, elle procéda à l'élection et porta son choix sur Hincmar qui était alors moine de Saint-Denis. Celui-ci se rendit aussitôt à Beauvais et, après s'être muni du consentement de son abbé, de l'évêque de Paris et du métropolitain, il passa l'examen ordinaire et fut consacré le 3 mai. Par son érudition et son activité, il devait jouer un des premiers rôles dans l'histoire de l'église franque à cette époque. Ajoutons que son caractère ardent et hautain donna souvent prise à ses adversaires dans les démêlés retentissants qu'il eut avec les prélats, les rois et même les papes (2). Au moment des querelles relatives à la primatie des Gaules, l'église de Sens devait trouver en lui un adversaire violent et redoutable.

Peu après le concile, le roi en fit tenir un autre plus nombreux, le 17 juin suivant, dans l'église de Meaux. Les métropolitains Vénilon de Sens, Hincmar de

(1) Cf. Labbe, VII, 1811.
(2) Cf. Jager, V, 29.

Reims et Rodulphe de Bourges y assistèrent avec leurs suffragants et rédigèrent quatre-vingts canons, précédés d'une préface qui nous offre un triste tableau des calamités dont le royaume était affligé et que les prélats attribuaient à la violation des lois ecclésiastiques. En voici quelques-uns: La demeure de l'évêque doit toujours être située près de l'église et disposée de manière à recevoir les passants et les pauvres. Le roi est supplié de laisser aux évêques, pour vaquer à leurs fonctions, plus de liberté qu'ils n'en ont eu, surtout pendant le carême et l'avent, et de leur permettre de tenir des synodes dans chaque province, au moins une ou deux fois par an. Chaque évêque aura soin d'avoir auprès de lui un coopérateur habile et profondément catholique qu'il chargera du soin d'instruire les prêtres des paroisses sur ce qui concerne la foi et les commandements de Dieu. On avertira le souverain de la ruine des hôpitaux, et spécialement de ceux des Ecossais. Les droits des chorévêques seront limités ; ils ne devront conférer les ordres que jusqu'au sous-diaconat et avec la permission de l'évêque, mais il leur sera permis de vaquer dans l'étendue du diocèse à l'imposition de la pénitence et à la réconciliation des pécheurs. Des mesures seront prises contre la simonie. Enfin on recommanda l'observation rigoureuse des capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire (1). Le roi signa ces canons et promit de les faire exécuter. Pour leur donner plus d'autorité et avant de les publier, on les confirma dans un concile tenu à Paris en février 847. Aux membres de l'assemblée de Meaux s'était joint Gontbaud, de Rouen, avec ses suffragants. En tête des actes se trouve une belle e. longue préface ; mais les règlements n'en furent pas mieux observés. Le roi ayant convoqué une réunion extraordinaire à Epernay pour les soumettre aux seigneurs laïques, ceux-ci refusèrent de les accepter.

(1) Cf. Mansi, XIV, 811-845.

Oubliant le respect dû au caractère et à la dignité des prélats, ils les chassèrent honteusement et, délibérant ensuite entre eux, ils choisirent les canons qui leur convenaient et en dressèrent une liste qu'ils envoyèrent aux évêques, en déclarant que le roi et eux refusaient d'observer les autres. Ainsi les lois qu'établissait l'épiscopat tombaient sous le mépris et l'impunité était garantie aux grands.

Cependant le souci des intérêts généraux de l'église franque n'empêchait pas Vénilon de s'occuper activement de son diocèse. Vers ce temps, probablement en 845, il confirma la translation du monastère de Saint-Remy à Vareilles et donna la charte à souscrire aux archevêques de Rouen et de Tours, ainsi qu'à dix évêques et deux abbés. Ce diplôme est conçu dans les mêmes termes que celui de 833 et il ne présente de différences que dans les signatures (1). Quelques historiens, comme Labbe (2) et d'Achery attribuent cette pièce au concile de Sens tenu en 852. Mais d'après la remarque d'Héfélé (3), cette date est trop tardive, car en 852 plusieurs évêques qui la signèrent étaient morts. La comparaison des dates du sacre et de la mort des prélats signataires donne comme points extrêmes 843 et 845, et elle concorde avec le sentiment de Baluze qui place la charte en 845. Un synode eut lieu, en effet, à cette époque à Sens, et il est attesté non seulement par la préface des *Capitularia* de Charles le Chauve, d'après laquelle Vénilon en réunit un à Sens avec ses suffragants peu avant 846, mais encore par la chronique d'Albéric qui place ce synode dans la troisième année qui suivit la paix conclue en 843 entre les fils de Louis le Débonnaire. C'est dans cette assemblée que Vénilon consacra comme chorévêque un clerc du nom d'Audrade. Elle doit être la même que le synode provincial signalé

(1) Cf. *Cartul. gén. de l'Yonne*, I, 63.
(2) Cf. *Concil.* VII¹, 78.
(3) Cf. V, 315.

par l'*Histoire Littéraire* (1), dont on ignore les actes et qui eut lieu avant le concile de Meaux. Mais le diplôme n'a rien de commun avec ce synode provincial car on y trouve les signatures non seulement de plusieurs suffragants de Sens, mais encore de deux archevêques et des évêques de Lisieux, Laon, Bayeux, Amiens, Autun et Châlons.

Au mois de novembre 846, Vénilon bénit la basilique de Saint-Remy qu'il avait fait bâtir à Vareilles et il y tranféra les reliques de saint Valérien, martyr. Vers ce temps, il mit à la tête de cette maison l'abbé Rodulphe que l'auteur du *Livre des miracles* de saint Romain présente comme un sage, doué d'une grande éloquence et remarquable par ses connaissances (2).

La sollicitude du prélat se porta également sur les autres maisons religieuses du diocèse. Alors qu'il se trouvait au printemps de 847 au monastère de Saint-Martin de Tours avec Charles le Chauve, il lui présenta une charte que Jérémie avait obtenue de Louis le Débonnaire, en 822, en faveur des abbayes de Saint-Pierre-le-Vif, Saint-Jean et Saint-Remy. Le roi renouvela ce privilége, garantit leurs biens contre toute usurpation, prescrivit la confection de polyptiques où devaient être inscrites les propriétés de chacune d'elles, et maintint la juridiction spirituelle de l'archevêque dans les mêmes conditions qu'auparavant (3).

Vénilon voulut reprendre également l'autorité dont ses prédécesseurs avaient joui sur l'abbaye de Sainte-Colombe et que Louis le Débonnaire leur avait naguère retirée, mais les religieux eurent recours à l'intervention de Loup Servat pour conserver leur indépendance. Celui-ci en écrivit à l'évêque de Laon, avec qui il avait été, en 844, *missus dominicus* en Bourgogne, le priant d'user auprès de Charles le

(1) V, 494. — Cf. Mansi, XIV, 975.
(2) *Gallia Christ.* XII, 119.
(3) Cf. *Archives de l'Yonne*, H, 85. — *Cartul. gén. de l'Yonne*, I, 53. — *Recueil des Hist. de France*, VIII, 487.

Chauve de toute son influence pour obtenir de lui qu'il voulût bien confirmer les exemptions accordées à Sainte-Colombe par les archevêques de Sens et les princes francs (Lettre 52).

Ces démarches ne furent pas inutiles car, peu de temps après, le roi donnait en faveur de ce monastère un diplôme daté du cinq décembre 847. Il est adressé à tous les évêques apostoliques, ducs et autres personnages illustres du royaume. Le souverain expose qu'à la prière de l'abbé Bernard il confirme le privilége accordé aux moines et garantit les mêmes immunités procurées par les Souverains Pontifes et les rois aux abbayes de Lérins, d'Agaune et de Luxeuil. Les religieux se gouverneront eux-mêmes sous la conduite de leur abbé ; aucun évêque ni dignitaire n'aura droit d'y entrer si ce n'est pour prier et porter la parole de Dieu, et défense est faite à l'archevêque de Sens de les attirer sous sa dépendance ni de leur enlever leurs biens. Le roi porte des anathèmes et prescrit des châtiments contre ceux qui enfreindraient ces dispositions (1). Il compléta peu après cette mesure en faisant restituer le domaine de Cuy que plusieurs administrateurs (*rectores*) avaient donné en bénéfice, et qu'il consacra à l'entretien des moines, afin de les exciter davantage à prier pour lui et pour sa famille (2).

Cette année 847 devait être marquée pour Vénilon et pour l'église de Sens par un évènement des plus heureux. Il leva de terre les corps de saint Savinien, saint Potentien et de leurs compagnons martyrs qui reposaient dans l'église du Sauveur et il en fit la translation solennelle dans la basilique de Saint-Pierre-le-Vif, le quatorze des calendes de novembre (19 octobre) en présence du clergé et d'une foule immense. Cet acte pontifical qui allait consacrer définitivement le

(1) Cf. *Cartul. gén. de l'Yonne*, I, 58.
(2) *Cart. gén. de l'Yonne*, I, 60. — *Recueil des Hist. des Gaules*, VIII, 493.

culte des deux apôtres sénonais nous est raconté par Odoranne, Clarius, et les autres chroniqueurs qui les ont suivis. Il reste un récit assez étendu, d'un auteur anonyme, que l'on est d'accord à attribuer au IXe siècle (1). On reconnait facilement dans les détails qu'il donne, un religieux de cette abbaye. De plus, c'était un contemporain et un témoin oculaire des choses qu'il rapporte. Lorsqu'il narre les faits merveilleux qui suivirent la translation : « Il ne doit pas paraître absurde, ajoute-t-il, de dire le miracle de la lampe qui brûle jour et nuit devant les corps des martyrs et d'un grand nombre de saints déposés dans la crypte, puisque la voix de ceux qui l'ont vu est là pour l'attester, » et, exposant ensuite comment l'un de ses frères chargé d'entretenir cette lampe avait oublié de renouveler l'huile : « Nous connaissons, dit-il, sa figure aussi bien que son nom, mais nous ne l'avons pas désigné de peur de le couvrir de confusion. » C'était un moine instruit, car il apporte toujours un trait des Saintes Ecritures ou de l'histoire ecclésiastique à l'appui des miracles opérés par l'intercession des martyrs ; il parle en effet de voix angéliques qui furent entendues dans la nuit de cette solennité, d'un aveugle et d'une femme paralysée, originaire du pays de Melun, qui y furent guéris.

D'après son récit, les corps très saints des martyrs Savinien et Potentien et de leurs compagnons avaient été ensevelis ensemble dans l'église du Sauveur par les fidèles, et les parents de Sérotin avaient déposé ses restes vénérables dans un sanctuaire voisin. Tous les trois reposaient depuis un long espace d'années, lorsque leur sépulture avait été révélée du ciel au pontife Vénilon et à l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, pour qu'un culte et des honneurs plus grands leur fussent rendus par le peuple.

Quant à la découverte proprement dite, il rapporte

(1) Cf. Mabillon, *Acta S. O. S. B.* VI, 1, 256-258 ; Id. *Annales*, II, 750-751. — *Bibl. hist.* 315-318. — Migne, CXLII, 783-785. — *Hist. Litt.* V, 98. — etc.

seulement que, en retirant le corps de saint Savinien du cercueil de plomb, on trouva presque intact le pallium dont il était recouvert et que la tête avait été brisée sur la tempe droite par des balles de plomb. Il ajoute que sur les trois fractures il y en avait deux, encore maculées de sang ; la troisième qui avait dû suivre la mort, n'en portait pas. Comme s'il craignait que son affirmation ne fût pas acceptée, il explique que les corps des saints Gervais et Protais, lorsqu'ils furent découverts à Milan par saint Ambroise, étaient également teints de sang encore frais.

D'autres détails intéressants sur cet évènement nous sont donnés par une relation anonyme qu'un historien sénonais du XVI[e] siècle, Bureteau, avait extraite d'un antique codex de l'église métropolitaine (1), et qui offre de sérieuses garanties d'authenticité. Il rapporte que l'église Saint-Sauveur, située tout près mais en dehors de l'enclos du monastère, était alors en ruine ; qu'un vieillard, instruit par une révélation et par les récits des anciens, savait que là était le tombeau des martyrs, et que Vénilon qui en fut informé, ordonna de creuser à cet endroit et y trouva les ossements qu'il fit déposer dans la crypte de l'abbaye. On découvrit également bon nombre d'autres sépultures ainsi qu'une pierre portant cette inscription : « *A paucis ministris christianis ibi positi sunt martyres Dei secundo calendas januarii, sanctus Savinianus, sanctus Potentianus, sanctus Eodaldus.* » Les ossements furent recouverts de tables de marbre et on établit dessus un autel qui porta le nom des martyrs. C'est en effet à partir de cette époque que l'église du Sauveur prit celui de Saint-Savinien. D'autres détails donnent à penser qu'à l'endroit des tombeaux se trouvait une crypte primitive, qu'à une époque indécise, probablement lors de l'invasion des Vandales, elle fut comblée pour être mise à l'abri des atteintes des barbares, et après qu'on y eut placé

(1) Cf. notre *Histoire de Saint-Pierre-le-Vif*, 53, où ce texte est donné au long.

la tablette mentionnée plus haut pour perpétuer le souvenir des vénérables sépultures.

Dans les murs de la crypte actuelle, qui paraît remonter au IX[e] siècle, sont encastrées trois inscriptions sur l'âge desquelles on a beaucoup discuté. Les uns les font remonter au I[er] siècle, d'autres au XI[e]. Un érudit sénonais, M. Julliot, qui a étudié cette question avec le plus de compétence (1), se retranche derrière une prudente réserve, et n'ose s'arrêter à une époque bien déterminée. En voici le texte :

Felix ager et inclitus
valde pulcher et candidus,
roseo sanguine marti
ru feliciter consecrat'
orationuque munere digne adornat'. (2)

Per flores rosei sangui
nis supserunt coronas
victoriæ martires Xri
Savinianus et Poten
cianus cum multitudi
ne ingenti et ibi tumulati
sunt pridie kl. januar'. (3)

Hujus edis in receptaculo am
biuntur tumulati Xri marti
res merito Savinian' et Potenci
ani ac Eodald' corp' aute' Se
rotini in altera basilica sed
in isto cimiterio e' pos'... (4)

(1) Cf. *Bull. de la Société archéol. de Sens*, XIII, 307 et suiv. ; XIV, 145 et 248.

(2) Heureux champ, tu es célèbre, tu es beau, tu es resplendissant ; tu as eu le bonheur d'être consacré par le sang rosé des martyrs, et l'offrande de la prière ajoute à ton éclat.

(3) Avec les fleurs empourprées de leur sang, les martyrs du Christ Savinien et Potentien, ainsi qu'une multitude considérable, ont tressé leurs couronnes de victoire, et c'est ici qu'on les a inhumés la veille des calendes de janvier.

(4) Dans l'enceinte de cet édifice ont été ensevelis avec honneur

Ces inscriptions ne sont pas antérieures au IX[e] siècle, car la forme épigraphique, les signes et les abréviations qu'on y remarque n'ont commencé à être en usage qu'à cette époque. M. de Caumont donne, dans son *Abécédaire* d'archéologie, le dessin de plusieurs inscriptions du IX[e] siècle avec lettres enclavées présentant les mêmes caractères que celles de l'église de Saint-Savinien. Il est probable que ces dernières furent gravées en l'année 847 ou peu après et que les deux premières furent placées dans cette crypte. Quant à la troisième, le texte indique qu'elle dut être rédigée pour la crypte de l'abbaye ; à une époque postérieure où l'on transféra de nouveau les ossements des martyrs dans des reliquaires, elle fut sans doute enlevée et placée à côté des deux autres. La chapelle de saint Sérotin se trouvait à l'abside de l'église abbatiale, comme on peut s'en rendre compte par un ancien plan du monastère.

Cette translation solennelle eut un grand retentissement non seulement dans le Sénonais mais dans tous les pays de la monarchie franque, et, dès l'année suivante, Wandelbert, abbé de Prüm, consacrait à saint Savinien et à saint Potentien les vers suivants dans son martyrologe métrique :

Cumque Potentiano Sabinianus eodem
O curit festo, æquales ara atque triumpho,
Urbem qui Senonum primi docuere patroni.

Dès lors commencèrent d'affluer à Saint-Pierre-le-Vif les foules qui venaient vénérer les corps saints que l'on avait déposés dans un cercueil en plomb. Les linceuls dont ils étaient enveloppés furent offerts à la vénération des fidèles dans un reliquaire. On les remplaça probablement par un autre suaire dont un débris est conservé aujourd'hui au Trésor de la métropole,

les martyrs du Christ Savinien, Potentien et Eodald ; le corps de Sérotin a été déposé dans le même cimetière, mais dans une autre basilique.

sous le n° 14, et porte le nom de saint Potentien. L'étoffe, à médaillons circulaires, ornés de feuillages et de fleurons d'un ton verdâtre, est du IXe siècle. (1)

Dans cette même année 847, Vénillon avait assisté au concile qui eut lieu à Paris pour juger l'affaire d'Ebbon. Ce prélat qui avait été déposé du siége de Reims en 835 à cause de sa forfaiture envers Louis le Débonnaire, avait obtenu du pape la restitution de son titre. Sergius chargea Gondebaud, archevèque de Rouen, d'examiner de nouveau l'affaire avec Vénilon de Sens, Hincmar de Reims ainsi que leurs suffragants et Landran, métropolitain de Tours. Ebbon désespérant de gagner sa cause par des moyens canoniques, s'abstint de comparaître et fut déclaré par les membres de l'assemblée à jamais déchu de sa dignité (2). Dans ce même concile, Vénilon signa un diplôme qui fut accordé au monastère de Corbie (diocèse d'Amiens) sur la demande de l'abbé, Paschase Ratbert (3).

Un nouveau concile eut lieu dans la même ville en 849. Vénilon y prit part avec ses suffragants ainsi que les archevêques et évêques des provinces de Tours, Reims et Rouen. Parmi les grands qui commençaient alors à s'affranchir du pouvoir royal se trouvait au premier rang Noménoé, qui avait pris le titre de roi de Bretagne et cherchait par toutes sortes d'intrigues à placer sur les siéges épiscopaux de cette province des clercs à sa discrétion, afin d'être consacré par eux. Charles le Chauve étant impuissant à faire respecter son autorité, les prélats s'efforcèrent de défendre celle de l'Eglise, et se réunirent à Paris pour prendre leurs mesures. Avant de le frapper d'excommunication, ils résolurent de lui adresser des observations et de l'engager à réparer les maux nombreux qu'il avait causés. Ils lui envoyèrent à cet effet une lettre synodale où respirait un

(1) Cf. Chartraire, op. cit. 16. — *Bull. Soc. arch.* Sens, 1858.
(2) Labbe. XII, 1848.
(3) *Gall. Christ.* XII.

zèle à la fois ardent et sage, et que Loup de Ferrières avait été chargé de rédiger. Elle est en effet insérée parmi ses œuvres (1). Dans cette assemblée, les prélats firent un règlement contre les chorévêques et déposèrent tous ceux qui étaient dans le royaume. Mais cette résolution demeura à l'état de lettre morte. Si l'existence de ces coadjuteurs pouvait avoir des inconvénients dans certains diocèses, elle était presque une nécessité dans d'autres, comme à Sens, où le métropolitain, occupé d'une foule d'affaires d'ordre général, était souvent absent.

Vénilon avait alors comme chorévêque un homme extraordinaire qui se faisait passer pour avoir des révélations. Il s'appelait Audrade, et prenait toujours le surnom de « petit » *modicus* (2). On possède des détails assez nombreux sur lui. Il était originaire du diocèse de Tours, comme il le déclare dans la préface, en vers, qui précède ses œuvres :

De grege Martini magni ecclesiæ turonensis,
Præsulis ex voto Senonum chorepiscopus idem.

Il se rendit fameux par des visions, moins réelles qu'affectées, qu'il savait soutenir avec un certain air imposant. On a été longtemps à ne connaître qu'une partie de ses œuvres (3). L. Traube a publié il y a quelques années dans les *Monumenta Germaniæ* (4) une étude assez étendue sur ce personnage, d'après un manuscrit inédit de l'abbaye de La Cava, près Salerne (Italie), mis au jour par un savant italien, Gaudentius. Il donne la liste des œuvres que Audrade avait composées soit en prose, soit en vers, et qu'il offrit au pape Léon IV, dans un voyage qu'il fit à

(1) Cf. Jager, V, 64-67.
(2) C'est à tort que quelques auteurs ont lu *medicus* (médecin).
(3) Cf. *Hist. Littér.* V, 131. — *Hist. Franc. Script.* II, 390 et suiv. — D. Ceillier, XII, 440 et suiv. — Migne, CXV. — *Bibl. Hist. de l'Yonne*, I, 247 et suiv. — Pour la bibliographie, cf. Molinier, I, 250.
(4) Cf. Poetæ lat. ævi carolini, III, 67 et suiv. ; 739 et suiv.

Rome (849), en compagnie de Loup Servat qui allait présenter les félicitations du roi au nouveau pontife. Il avait été consacré par Vénilon pour s'occuper du diocèse pendant ses nombreuses et longues absences (1).

Les œuvres d'Audrade comprennent douze livres : trois sur la *Trinité*, un sur la *Nativité*, un *De fonte vitæ*, un *In honore Petri*, un *In honore Martini*, quatre sur les *Passiones Juliani et sociorum ejus*, un *Liber Revelationum* et un *Psalmum metricum*. Son livre *De Fonte vitæ* est dédié à Hincmar. Ce poëme religieux, en hexamètres, se ressent de toutes les imperfections de la poésie à cette époque. Le style en est abondant, recherché et fort obscur. Le poëte y traite de la *Fontaine de vie*, qui n'est autre que le Christ. Les hommes l'ont perdue par le péché et c'est Jésus qui la leur rend lui-même par sa mort et sa résurrection glorieuse. Audrade termine par l'explication symbolique de la Pâque. Il parle ailleurs de cette œuvre comme lui ayant coûté beaucoup de travail et de soins et étant fort considérée par les mystiques.

Celle de ses compositions qui a le plus d'intérêt pour nous est le *Livre des Révélations*. Ce sont de pieuses fictions que le chorévêque se croyait permises pour faire plus d'impression sur l'esprit de ses contemporains. Son but était de mettre fin aux divisions et aux guerres entre les fils de Louis le Débonnaire et de les porter à rétablir l'ordre dans leurs états. Il avait répandu de vive voix ces visions parmi le public, avant de les mettre par écrit. Bien que toutes les parties ne se soutiennent pas, on y rencontre d'assez beaux traits. Il affecte de prendre le ton et la manière des anciens prophètes. Le style en est simple, clair et concis, ce qui n'est pas le propre des visionnaires, et sa prose se distingue complètement de ses poëmes sous ce rapport.

(1) Cf. Mansi, XIV, 850.

Aux chapitres VIII et IX de son livre se trouve cette Révélation : « Voici que le Seigneur descendit et tous les saints avec lui, et il s'assit sur les confins de l'éther et de l'air. Alors le soleil fut obscurci pendant trois jours et la lune également pendant trois nuits, et dans cet intervalle aucun rayon de lumière ne brilla sur la terre, bien qu'elle ne fût couverte d'aucun nuage.

« Et le Seigneur ordonna à tous les chefs des églises de paraître devant sa face. Ils arrivèrent bientôt et l'adorèrent. Après les avoir bénis, il s'adressa à eux : A qui la faute, frères très aimants, si l'héritage que mon Père a racheté par mon sang est ainsi dilapidé et bouleversé ? — Quelques uns répondirent : C'est la faute des rois. — Dieu leur dit :Quels sont ces rois ? je ne les ai reconnus ni établis. — Ils répondirent : C'est Louis, leur père. — Et Dieu dit : Où est-il ? — Ils l'amenèrent et dirent : Le voici. — Et le Seigneur s'adressant à lui : Pourquoi as-tu mis entre tes fils une discorde telle que mes fidèles en souffrent si durement. — Il répondit : Seigneur, je pensais que mon fils aîné, Lothaire, voulait t'obéir et gouverner ton église selon ta volonté et je l'ai chargé de diriger ton peuple à ma place, mais le voyant ensuite s'élever avec orgueil contre toi et refuser de régir ta nation suivant ta loi, je l'ai repoussé, et comme j'ai vu que l'enfant que tu m'as donné, Charles, était humble et obéissant, j'ai compris que les dons de ta miséricorde étaient sur lui et je l'ai établi à la place de son frère, pour qu'il te servît toujours avec humilité et obéissance et gouvernât ton peuple selon ta pensée. — Le Seigneur répondit en s'adressant à ceux qui étaient présents : Il dit certainement la vérité ; il a voulu écarter du trône l'aîné à cause de sa superbe et il a donné l'empire au plus jeune parce qu'il est humble et obéissant. Et il ajouta : Où sont ils? — Et ceux-ci furent amenés aussitôt devant lui. Et le Seigneur jugea ainsi : Lothaire, parce qu'il a dit : Je

suis, sera renversé. Charles, à cause de son humilité et de son obéissance, régnera. Mais que dirai-je du troisième ? — Et quelques-uns des assistants reprirent : Seigneur, il a pris les armes contre son père. — Et commme une sentence sévère allait être portée contre lui, d'autres assistants dirent : Seigneur, il a été trouvé quelque chose de bon en lui, car, bien qu'à cause de lui beaucoup aient été détournés de ton service, il s'efforça de les remplacer par des étrangers. — Et le Seigneur prononça ces mots : Puisque des œuvres bonnes ont été trouvées en lui, qu'il règne également. Qu'ils viennent donc devant moi et je conclurai avec eux une alliance qu'il ne sera pas permis de rompre.

« Alors, sur l'ordre de Dieu, on amena aussi Louis, roi d'Italie, fils de Lothaire, et ils furent placés en sa présence. Et le Seigneur dit à Charles : Toi, mon enfant, si tu restes humble et obéissant, si tu demeures devant moi, si tu rétablis mes églises dans l'état où je les ai placées, si tu rends à chaque pays le chef religieux qui lui convient, si tu fais cesser parmi tout le peuple qui t'est confié les rapines, les vols et les violations des églises, si tu observes la justice envers chacun de tes sujets, si tu suis toujours ma volonté d'un cœur bon et parfait, voici : je te donne le sceptre du royaume et la couronne, et pour qu'il règne entre toi et ton frère, Louis, roi des Germains, une paix perpétuelle, le partage de l'empire, qui a été fait entre vous lorsque je faisais fuir Lothaire devant votre armée, demeurera définitif, sans que tu empiètes sur la part de Louis, ni lui sur la tienne. Toi, Louis, confirme le même pacte avec moi, et toi aussi, Louis, roi des Italiens. Que la paix demeure à perpétuité entre vous trois par cette entente.... »

Audrade sut, par sa grande hardiesse, s'imposer aux plus grands esprits de son temps. Il eut une grande influence sur Vénilon qui l'avait choisi pour son coadjuteur. Loup Servat l'appelle « mon maître »

(Lettre 40). De retour à Sens de son voyage de Rome, il fut appelé au concile de Paris où tous les chorévèques furent déposés. Il n'en continua pas moins d'agir en visionnaire. Plus d'une fois Charles le Chauve le manda dans son palais pour le questionner sur ses discours, en présence de plusieurs hauts prélats, afin de le faire couper et de le convaincre de mensonge. Mais Audrade soutint si bien son rôle que le roi, ému de ses visions, promit de se rendre à ses désirs, mais il n'en fit rien. Nous le retrouverons plus tard mêlé à divers évènements.

En 850, Vénilon réunit et présida un concile à Moret. On n'a plus les actes de cette assemblée : elle ne nous est connue que par une lettre (n° 115) que Loup écrivit en son nom à Ercanrade, évêque de Paris, et dans laquelle sont trois initiales : G. Ag. et H. Ce sont Guenilon (Vénilon), et Agius d'Orléans. Quant à l'évêque désigné par la lettre H, ce ne peut être Hildegaire de Meaux, comme le veut Mabillon, car il ne fut sacré qu'en 854, mais plutôt son prédécesseur, Huebert, ou encore Héribalde d'Auxerre, Hélie de Chartres, Hériman de Nevers. Cette lettre exprime à l'évêque de Paris les remerciements du concile de ce que n'ayant pu venir prendre part aux délibérations, il a envoyé un de ses prêtres pour le représenter. On y voit que les troubles et les désordres du moment avaient retardé beaucoup la célébration du concile.

Loup de Ferrières servit également vers cette époque de secrétaire à Vénilon et au comte Gérard du Roussillon, le fondateur de l'abbaye de Vézelay. Charles le Chauve les avait chargés d'écrire à l'archevêque de Lyon au sujet de la nomination qu'il avait faite dans sa province de deux évêques, Bernon, son parent, à Autun et Godelsade à Châlons. Voici quelques traits de la lettre qui méritent d'être rapportés.

« Le roi nous a ordonné de vous dire de sa part qu'il sait bien que le Roi des rois, et le Pontife des pontifes, qui seul a pu organiser l'Église rachetée

par lui, a eu soin, au moment de son ascension, d'en partager le gouvernement entre les rois et les évêques ; qu'il a chargé ces derniers d'enseigner, et les princes d'exécuter et de faire exécuter ; que c'est pour ce motif qu'il veut rendre à votre Sainteté la déférence et le respect qui lui sont dus comme à un prélat qui ne cherche que la gloire de Dieu, mais qu'aussi il souhaite que dans l'étendue de votre ressort vous ne fassiez rien sans son agrément. Et pour ne pas tarder plus longtemps, le roi désire mettre sur le siége d'Autun un évêque qui puisse réparer les maux de cette église. Il recommande à votre bonté son parent Bernon que lui et son conseil ont jugé très apte à remplir dignement cette charge. » Les signataires terminaient leur missive en faisant remarquer de la part du roi que, par cette démarche, il ne faisait que suivre l'exemple de son ancêtre, Pépin, qui nommait également aux évêchés, avec l'autorisation du pape. Le *Gallia Christiana* place cette lettre en 844, et Sirmond la renvoie à 848 (1).

Mais de nouvelles causes de troubles pour l'Eglise apparaissent alors à l'horizon. Un moine allemand, fixé au monastère d'Orbais (diocèse d'Amiens), et qui penchait vers la doctrine du prédestinianisme, consulta Loup de Ferrières pour savoir si, après la résurrection, on verrait Dieu des yeux du corps, et lui demander l'explication du texte de saint Augustin sur ce sujet. Le savant abbé, après avoir répondu à sa question (Lettre 30), lui conseilla de ne point employer son esprit et son temps à de semblables discussions mais plutôt de s'appliquer à la méditation et à l'interprétation des Saintes Ecritures. Ce sage conseil n'ayant pas été suivi, Gotescalc fut conduit par Hincmar à l'assemblée d'évêques et de seigneurs que Charles le Chauve avait convoquée à Querzy-sur-Oise, en 849. A la tête des onze prélats se trouvait Vénilon. Gotescalc ayant persisté dans ses erreurs,

(1) Cf. *Conc. ant. Gall.* III, 67. — Jager, V, 142.

on le dépouilla de la prêtrise, et, conformément aux canons, il fut battu de verges, obligé de brûler les livres qui contenaient ses erreurs et enfermé dans une prison (1). Mais bientôt le débat s'élargit, passionnant tous les grands esprits de ce temps.

Saint Prudence, évêque de Troyes, consulté par Hincmar, écrivit un traité sur cette question, et l'affaire fit tant de bruit que le roi voulut être mis au courant par Loup Servat. Celui-ci, qui avait été désigné en 844 avec Prudence, comme *missus dominicus*, pour inspecter les monastères du Sénonais et de l'Orléanais, répondit de la manière la plus favorable à son ami, l'évêque de Troyes. Il ne tarda pas à se prononcer lui-même contre les théories d'Hincmar, sans toutefois embrasser les doctrines prédestinatiennes proprement dites. Il composa, à cet effet, deux écrits intitulés : *Livre des trois questions*, et *Recueil tiré de plusieurs Pères*. Du côté d'Hincmar se trouvait Jean Scot, le plus fameux sophiste de ce siècle, qui écrivit, en 851, un livre sur la prédestination, argumentant en pur dialecticien et cotoyant à la fois le rationalisme et le panthéisme.

Le traité de Jean Scot parut dangereux, à cause des erreurs qu'il renfermait sur la grâce. Vénilon en tira près de cent propositions qu'il réduisit sous dix-neuf articles et les donna à son suffragant de Troyes pour les réfuter. Prudence crut y trouver non seulement les doctrines pélagiennes mais encore les impiétés des Collyriens. Dès l'année suivante, il réfuta les livres de Scot dans un ouvrage qui nous est resté (2). Il le dédiait à Vénilon « révérendissime Père et bienheureux Pontife, très célèbre entre les pasteurs du Christ par ses vertus éminentes et l'élévation de sa doctrine. »

En avril 853 se tint un nouveau concile à Soissons. Charles le Chauve y était présent, ainsi que les métro-

(1) Cf. Héfélé, V, 346-348. — Jager, V, 81 et suiv.
(2) Cf. Migne, CXV, col. 1010 et suiv.

politains Hincmar, Vénilon et Amaury de Tours. Il fut d'abord établi que l'élévation d'Hincmar de Reims était légitime et même, à la session VI, le concile le reconnut comme primat, avec le consentement du prince (1). Il fut également adressé des remontrances au sujet d'Hériman, évêque de Nevers, à cause d'une maladie mentale qui lui faisait commettre beaucoup d'indécences et négliger le soin de son église. On arrêta que Vénilon irait à Nevers avec quelques évêques pour régler les affaires de ce diocèse et qu'il garderait à Sens l'évêque Hériman pendant l'été, saison la plus mauvaise pour lui, afin de diriger sa conduite, autant que cela se pourrait.

Le concile s'occupa ensuite de l'ordination d'un évêque de Chartres, au sujet de laquelle on avait élevé des difficultés. Le roi Charles avait nommé à ce siége un clerc, sujet de Lothaire, nommé Burcard. Mais on publiait sur sa conduite des détails si scandaleux que Vénilon, bien que son parent, ne pouvait se résoudre à le consacrer. Il engagea son chorévêque Audrade à consulter le Ciel, et celui-ci fit une réponse défavorable. Le passage du *Livre des Révélations*, où cet incident est raconté, présente trop d'intérêt pour être passé sous silence. Il est difficile de démêler exactement dans quelle proportion étaient rassemblés chez ce visionnaire la vue profonde des évènements et la présomption, la sincérité et la fourberie, la piété éclairée et l'illuminisme. Mais ce qui apparaît clairement, c'est l'hostilité ouverte de Vénilon contre Charles le Chauve, qui devait l'entraîner bientôt jusqu'à la défection.

« ... L'archevêque (de Sens) me manda et me dit : Je sais que notre roi a provoqué par sa conduite la colère du Tout-Puissant, en faisant venir, du royaume de Lothaire, Burcard pour l'établir pasteur d'une église. La renommée a répandu sur lui dans tous les

(1) Mansi, XIV, 987.

diocèses une réputation épouvantable. Mais s'il pouvait arriver que la colère de Dieu ne soit point provoquée, car Burcard est reconnu comme un homme très habile dans les affaires du siècle, je t'engage à prier ardemment afin que Dieu daigne te montrer s'il Lui plaît que Burcard soit élevé à l'épiscopat ; pour moi, si cela était possible, j'y consentirais car il est mon parent. Fais donc comme je te dis et, si Dieu veut bien te révéler quelque chose à ce sujet, ne me le cache pas, au nom du ciel. — Comme je priais suivant ma coutume pour le salut de mes frères et aussi pour cette affaire, voici que le Seigneur daigna m'entendre et, descendant du ciel, il m'enveloppa de sa lumière dans le lieu où j'étais en oraison, et il dit : Maudit soit le jour où Burcard sera évêque, et aussitôt il remonta au ciel. Mais un des anges qui étaient venus avec Lui resta à ma droite et s'adressant à moi : Sais-tu ce que le Seigneur a dit ? — Je répondis : Seigneur, je voudrais le connaître plus clairement. — Alors il dit : A partir du jour où Burcard sera évêque, la colère du Tout-Puissant s'étendra sur toutes les églises jusqu'à leur ruine. Pour ce motif, le Très-Haut empêche par sa malédiction le consécrateur de lui imposer les mains. — Après ces paroles il remonta vers le Seigneur. Et moi, adorant et rendant grâces, je rapportai le tout à mon archevêque qui, après avoir écrit cette vision, l'envoya au roi Charles. »

Malgré ces menaces du chorévêque, les suffragants de Sens se réunirent dans cette ville au mois de mai 853, pour procéder à la consécration ; mais il leur déclara sur un ton de prophète que Dieu défendait sous de terribles peines d'accomplir cet acte. Son discours en imposa aux prélats qui se séparèrent sans prendre de résolution. Lorsque le roi apprit ce qui s'était passé, il ordonna le sacre de Burcard, qui eut lieu au mois de juin suivant (1).

Les membres du concile de Soissons avaient

(1) Cf. *Hist. Littér.* V, 131.

demandé à Charles d'envoyer des commissaires royaux dans les provinces pour s'informer des abus et y porter remède. Le roi promit de le faire et proposa un capitulaire pour leur servir d'instruction. Ce fut seulement quelques mois après, à l'assemblée de Senlis, que les *missi dominici* furent désignés : parmi eux se trouvait Vénilon. Il leur fut ordonné de visiter avec soin tous les monastères, tant de moines que de chanoines (1) et de religieuses ; de dresser un état exact des biens et des personnes qui y étaient, du trésor de l'église, des ornements et des livres : d'indiquer ce qui avait été cédé aux Normands des biens des monastères, ce qui était aliéné des autres établissements religieux et quels étaient les moyens de rétablir les abbayes complètement ruinées. On leur recommanda également de faire payer les dîmes, d'empêcher qu'on ne tînt, dans les lieux saints ni les jours de fêtes, des assemblées publiques pour administrer la justice..., de prêter main-forte aux évêques par les officiers royaux, et de publier dans les paroisses que si les évêques faisaient fouetter des colons à cause de leurs crimes ou pour les porter à la pénitence, les seigneurs de ces colons qui s'y opposeraient, paieraient une amende au roi et seraient excommuniés (2).

Le 23 juillet 853, Vénilon leva les corps de sainte Colombe et de saint Loup et les plaça sur les autels de la basilique que les religieux de ce monastère venaient de reconstruire (3). Il avait célébré solennellement, la veille, la dédicace de cette église sous le patronage de la Sainte-Croix. La crainte des Normands fit cacher un peu plus tard ces reliques dans la crypte et elles y restèrent jusqu'à l'époque d'Archembaud. C'est alors probablement qu'on enveloppa les ossements vénérables des deux saints dans deux parties

(1) Les communautés de chanoines prirent dans la suite le nom de collégiale ou chapitre.
(2) Migne, CXXXVIII, 589 et suiv.
(3) *Chronique* de Clarius. — Abbé Brullée. l. c. 51.

d'un même suaire qui les contient encore au Trésor de la Métropole de Sens. C'est un tissu du IXe siècle, de couleur chamois, broché de jaune clair et bleu foncé. L'ornementation, inspirée d'un type persan, se compose de médaillons ovales, encadrés de dentelures, renfermant des lions affrontés (1).

Il y a lieu de supposer que ce fut à cette occasion que l'on remania la Vie de saint Loup. Dans cette composition hagiographique, comme dans tous les écrits de cette époque, apparaissent une tendance au merveilleux et la prédisposition à expliquer par une intervention surnaturelle les faits les plus simples. Le prologue commence en ces termes : « L'ange Raphaël nous exhorte à écrire les Actes des Saints, lorsque parlant à Tobie il lui dit : Il est bon de cacher le secret du roi, mais il est beau de raconter les œuvres de Dieu. Jérôme, cette lumière du monde, nous en donne lui-même l'exemple lorsque, après avoir traduit l'Ancien et le Nouveau Testament, il retraça la vie des anachorètes... Bien que le juste n'ait pas besoin des louanges humaines..., c'est répandre les semences de la foi que de démontrer comment le Christ a accompli des miracles par ses serviteurs..... »

En août 853 nous retrouvons Vénilon à Verbérie où il préside un synode de l'épiscopat franc. Les archevêques de Reims, Rouen et Tours y assistaient avec leurs suffragants (2). Les prélats décidèrent, entre autres choses, que l'évêque de Nevers, Hériman, ne pouvant être suppléé dans l'exercice de sa charge par aucun des clercs de cette église, l'archevêque de Sens devrait, suivant les décrétales du pape Grégoire,

(1) Cf. Chartraire, op. cit. 15. — *Gazette des Beaux-Arts*, année 1880. — Le *Gallia Christiana* attribue également à Vénilon, en cette année, la translation du corps de saint Germain d'Auxerre ; mais elle doit être la même que celle dont il a été déjà fait mention.

(2) Cf. *Conc. ant. Gall.*, III, 91. — Migne, CXXXVIII, 595 et suiv. — Mansi, XI, 22 et suiv.

visiter ce diocèse et pourvoir à son gouvernement, surtout pendant l'été où l'infirmité d'Hériman était le plus accentuée.

Au mois de novembre suivant eut lieu l'assemblée de Senlis où furent nommés les *missi dominici*. De ce nombre, Vénilon fut désigné avec les comtes Odon et Donat pour les *Pagus* de Sens, Troyes, Gâtinais, Melun, Provins, etc. Les commissaires royaux reçurent de nouvelles instructions afin de protéger les veuves et les religieuses ainsi que les membres du clergé, de punir les ravisseurs, les incendiaires, les meurtriers, les voleurs, les recéleurs, et de mettre les populations à l'abri de leurs exactions. Il leur était prescrit en particulier d'imposer le serment sur les reliques pour obtenir des dépositions exactes à propos des vols et des autres délits (1). Enfin, leur inspection remplie avec intégrité, ils devaient en rendre compte au roi sous peine de châtiment. Vénilon reçut encore, en 855, avec les évêques de Meaux et d'Orléans, la mission de visiter le monastère de Fleury pour faire restituer aux religieux des biens que plusieurs abbés avaient attribués à des laïques.

Cependant le pape Benoît III, affligé des abus qui déshonoraient l'église franque, crut devoir s'en prendre aux évêques de leur peu de zèle et de leur inertie. Il écrivit donc à ces prélats, pour les exciter à combattre tant de désordres. Ceux-ci pensant ne pas mériter ces reproches et faisant tomber la responsabilité de la situation sur Charles le Chauve, lui présentèrent des remontrances dans une assemblée qui eut lieu à Bonneuil, près de Paris, au mois d'août (2). Il paraît que la réforme sur laquelle le pontife romain insistait le plus était celle des monastères. Mais elle présentait de graves difficultés, parce qu'il fallait com-

(1) Migne, l. c. 599 et suiv.

(2) Il y a désaccord sur l'année où eut lieu ce concile. Mansi le place en 853 (XV, 22) ; Héfélé le renvoie en 855 (V. 406), d'après Baluze, tandis que Jager le recule jusqu'en 856 (V. 136).

mencer par mettre des abbés réguliers dans un bon nombre de maisons qui étaient données à des séculiers et même à des femmes (1).

A la mort d'Ercanrade, évêque de Paris, le roi Charles fit élire à sa place Enée, notaire du palais. Le clergé et les moines du diocèse s'empressèrent d'en informer Vénilon et les évêques de la province, en les priant de l'ordonner au plus tôt. On possède encore le texte de leur lettre. Vénilon et ses suffragants, Héribalde d'Auxerre, Agius d'Orléans, Prudence de Troyes, Hériman de Nevers, Frotbert de Chartres et Hildegaire de Meaux répondirent au clergé de Paris qu'ils prenaient part à la juste douleur que causait la mort d'Ercanrade, mais qu'ils étaient consolés par la promotion d'Enée, car, disaient-ils, quiconque a mis le pied au palais royal connaît ses travaux et sa piété (2). L'archevêque convoqua à Sens tous ses suffragants pour la consécration de l'élu. Prudence n'ayant pu s'y rendre à cause de ses infirmités, envoya pour le représenter un de ses prêtres, du nom d'Arnold, avec une lettre dans laquelle il approuvait l'élection d'Enée, si celui-ci reconnaissait par écrit les prescriptions du Siége apostolique et les ouvrages des saints Pères, Augustin, Fulgence, Isidore, etc., et surtout les quatre articles dont l'Eglise catholique s'est servie pour combattre et vaincre Pélage et ses fauteurs ; sans quoi il déclarait ne jamais consentir à sa consécration.

On était alors au plein des discussions sur le pélagianisme qui agitaient l'épiscopat franc. Prudence rejetait sur ce point les doctrines d'Hincmar, et s'il avait signé, en 853, les quatre articles que l'archevêque de Reims avait présentés contre Gotescalc au concile de Querzy (3), ce n'était que malgré lui et sous

(1) Jager, V. 139.

(2) Baluze, *Capit. reg. Franc.* II, 606. — *Lettres* de Loup, 98 et 99.

(3) Vénilon assistait à cette assemblée et il y obtint de Charles le Chauve une charte ratifiant le privilége accordé en 833 par Aldric au monastère de Saint-Remy, de Vareilles. Cf. *Cartul. gén. de l'Yonne*, I, 64. — *Archives de l'Yonne*, H, 61. — Bréquigny, *Diplomata*, I, 236.

la pression du roi. Les quatre articles qu'il proposa au concile de Sens étaient, en effet, très différents. 1° Le libre arbitre, qui a été perdu par la désobéissance d'Adam, nous a été rendu par Jésus-Christ, premièrement en espérance, puis en réalité. 2° Dieu, par une miséricorde gratuite, en a prédestiné quelques-uns à la vie et d'autres à la peine par un juste jugement. 3° Le sang de Jésus-Christ a été versé pour tous les hommes qui croient en lui, mais il ne l'a pas été pour ceux qui n'ont pas cru, qui ne croient pas ou qui ne croiront pas. 4° Dieu tout-puissant sauve ceux qu'il veut sauver, et par conséquent il ne veut sauver aucun de ceux qui ne font pas leur salut. — Dans la lettre qui accompagnait ces définitions théologiques, l'évêque de Troyes ajoutait : « Bien que je ne doute pas que votre prudence ne soit bien mieux éclairée que ma grande ignorance, j'ai jugé nécessaire d'ajouter ces quatre articles sur cet objet, afin que votre bonté sache ce que je pense et où je vois la vérité » (1).

Cependant les Normands étendaient de plus en plus leurs ravages, sans rencontrer de résistance sérieuse. Après avoir dévasté l'Aquitaine et la Neustrie, ils se rendirent maîtres pour la seconde fois de Paris qu'ils frappèrent de contributions énormes. Dans la province de Sens ils pillèrent également Chartres, Meaux et Melun. Rien n'échappait à leur insatiable avidité, et la terreur était si générale, dit un auteur du temps (2), qu'on songeait moins à se défendre qu'à se racheter par des tributs.

La désolation était d'autant plus profonde que l'incapacité et la mollesse de Charles le Chauve n'offraient au peuple aucune garantie pour conjurer ces malheurs. Tandis qu'il abandonnait ainsi son royaume au pillage, il se passionnait pour les discus-

(1) Cf. Héfélé, V, 356 et suiv. — *Hist. Litt.* IV, 263 et suiv. — Migne, CXV, col. 1010 et suiv. ; CXXV, 182 et suiv.

(2) Cf. *Annales de Saint-Bertin.* — Mabillon, *Annales*, III, 65.

sions théologiques, établissait de beaux règlements et publiait chaque année des capitulaires qu'il se mettait peu en peine de faire observer et de respecter lui-même. Aussi bientôt un grand mécontentement commença à s'élever et à menacer. Lorsqu'il s'aperçut qu'une conspiration se tramait contre lui, il retrouva toute son activité et prit des mesures pour la conjurer. Il convoqua d'abord pour le 21 mars 858 une assemblée d'évêques et de seigneurs à Querzy. Afin de maintenir ses sujets dans le devoir, il exigea un nouveau serment de fidélité et leur promit lui-même solennellement de les défendre, de conserver les lois et de rendre la justice en bon roi. Vénilon, qui était présent à ce concile, signa ces engagements réciproques (1).

Mais tandis que le roi, comprenant enfin son devoir, marchait contre les Normands, Adalard et Eudes allèrent, au nom des mécontents, offrir la couronne de Neustrie à Louis le Germanique, et sur leur invitation il franchit le Rhin dans l'été de 858. Abandonné par la plupart des grands, Charles garda pour lui l'épiscopat presque tout entier. Celui-ci jugea que malgré tous les torts de ce prince, l'intérêt de l'Eglise et de la nation était plutôt dans son maintien que dans les risques d'une nouvelle domination : il lui resta donc fidèle, à l'exception de Vénilon qui avait contre lui plusieurs griefs personnels.

Louis le Germanique entra sans résistance dans le royaume de Neustrie et, lorsqu'il fut à Ponthion, tous les seigneurs qui n'avaient pas suivi Charles dans son expédition, vinrent lui rendre hommage. Vénilon, qui était un des chefs de la conspiration, avait prétexté une maladie pour rester à Sens et il fut un des premiers à reconnaître Louis. Celui-ci vint jusqu'à Troyes et Attigny. Ce prélat se fit l'ouvrier le plus actif de sa politique, et prépara une entrevue entre le roi de Germanie et son neveu, le duc de Lorraine,

(1) Cf. Jager, V, 144 à 148. — J. Calmette, dans *Revue du Moyen-Age*, mars 1899.

qui lui donna son appui ; mais ce fut en vain qu'il employa tous ses efforts pour entraîner les évêques dans le camp du vainqueur. En récompense de son concours, il reçut en présent l'abbaye de Sainte-Colombe ainsi que les ruines du château de Melun. Son intention était probablement d'employer ces matériaux à la construction d'une basilique à Sens, à l'imitation d'Ebbon, archevêque de Reims, qui avait obtenu de Louis le Pieux l'autorisation d'utiliser les pierres des murailles de cette ville pour l'édification d'une cathédrale. (1)

Louis se porta ensuite sur Sens et pénétra dans l'Orléanais pour donner la main aux seigneurs d'Aquitaine. A cette nouvellle, Charles le Chauve se replia contre lui et le contraignit à battre en retraite sur Châlons (2). Pendant ce temps les prélats de Neustrie et en particulier ceux des provinces de Reims et de Rouen agirent si efficacement en faveur de ce malheureux prince qu'ils continrent ou firent rentrer leurs peuples dans sa fidélité. Par d'habiles négociations, ils lui permirent de réorganiser son parti, et, après avoir mis sur pied une nombreuse armée au commencement de 859, celui-ci quitta la ville d'Auxerre où il s'était retiré, et marcha contre son frère qui rentra à la hâte en Germanie.

Sur ces entrefaites, un concile tenu à Metz, en présence des rois Charles et Lothaire, commença l'œuvre de la pacification, et, peu après, le 14 juin 859, s'ouvrit à Savonnières, près de Toul, un nouveau synode de l'épiscopat franc. Il s'y trouvait, avec les rois Charles le Chauve, Lothaire de Lorraine et Charles de Provence, les évêques de douze provinces ecclésiastiques, et en particulier les métropolitains de Lyon, Bourges, Cologne, Reims, Besançon, Trèves, Rouen et Tours.

Après l'étude de diverses questions dogmatiques et

(1) Cf. G. Kurth, *Clovis*, II, 311.
(2) *Annales de Saint-Bertin*, dans Migne, CXV, 1415.

canoniques, le concile s'occupa de la plainte que le roi Charles présenta contre la défection de Vénilon. On lut un mémoire dans lequel étaient exposés les griefs du prince contre l'archevêque de Sens, et où il continuait en ces termes : « Personne n'a pu m'ôter ma consécration et me renverser du trône, au moins sans l'avis et le jugement des évêques par le ministère desquels j'ai été consacré roi, eux qui sont appelés les *Trônes de Dieu*, sur qui Dieu repose et par qui il prononce ses jugements. J'ai toujours été disposé, et je le suis encore, à me soumettre à leurs corrections fraternelles et aux châtiments qu'ils voudraient m'imposer. » L'épiscopat avait acquis dès lors une autorité considérable, même dans l'ordre civil, par son caractère sacré et sa valeur intellectuelle et morale. Cette haute influence avait augmenté encore depuis les capitulaires de Charlemagne, et les évêques étaient considérés comme les juges des souverains qu'ils pouvaient déposer, lorsque ceux-ci se rendaient indignes du trône.

Charles le Chauve ayant présenté ce mémoire au concile, nomma comme arbitres de la cause Remy de Lyon, Vénilon de Rouen, Hérard de Tours et Rodulphe de Bourges (1). Pour procéder suivant les règles, les prélats adressèrent à Vénilon une lettre collective par laquelle ils lui faisaient l'exposé des plaintes que le roi avait portées contre lui à leur tribunal et lui ordonnaient de se rendre, dans les trente jours qui suivraient la réception de ce mandat, au lieu où il serait canoniquement cité pour s'y justifier, ou sinon entendre sa sentence. On trouve joint à cette lettre un mémoire sur la manière de procéder contre un évêque, extrait d'un concile de Carthage, avec les chefs d'accusation dont était chargé l'archevêque de Sens. Hérard de Tours fut

(1) Cf. dans Migne, CXXXVIII, 639 et suiv., le *Libellus Proclamationis* ainsi que les *Capitula* du concile, d'après Sirmond et Baluze.

député par le concile pour lui communiquer ces pièces, mais, étant tombé malade sur ces entrefaites, il chargea, suivant une procuration régulière, son suffragant, Robert, évêque du Mans, de cette délicate mission. Il écrivit en même temps à Vénilon, le pressant, s'il y avait eu quelque chose de répréhensible ou de condamnable dans sa conduite, d'en prévenir les conséquences fâcheuses pour lui et pour l'épiscopat, et d'arranger cette affaire en donnant satisfaction au roi. Le prélat suivit ce sage conseil et, sans attendre le jugement, il fit sa paix avec Charles le Chauve (1).

Le concile de Savonnières, à cause de son importance, eut un grand retentissement dans toute la Gaule, et le souvenir de la défection de Vénilon se perpétua dans les chroniques du temps et dans l'imagination de la foule. Il se déforma bientôt, et le nom de Ganelon fut synonyme de traître ; il passa dans les cantilènes qui se chantaient aux armées et dans les châteaux, et devint une de ces personnalités symboliques que l'on retrouve dans la poésie de tous les peuples et dans les premières épopées. Dès le xe siècle, il est déjà l'objet de la haine et du mépris populaire, car, dans le poëme de saint Léger d'Autun, *Guenes* est le nom du geôlier du saint. Plus tard, *Guenes* ou *Guenelum* apparaît comme le type du perfide, dont les trouvères et les chansonniers du moyen-âge stigmatisèrent la trahison, et qui forma un des principaux personnages de la chanson de Roland. M. Léon Gauthier, qui a publié cette épopée, reconnaît que Ganelon-le-traître est bien le même que Vénilon. Le poëte n'en a pas fait, du reste, un être vil et rampant : c'est un beau-frère de Charlemagne. Son renom de sagesse et de vaillance l'ont placé à la cour sur le même rang que les douze pairs qu'il ne craint pas de

(1) Cf. *Annales de Saint-Bertin*, ad annum 856. — Labbe, VIII, 682 et 694. — Pertz, *Monum. Germ.*, III. — Jager, V, 159 et suiv. — Mansi, XV, 527 et suiv.

défier ; il les hait à cause de leur amitié pour Roland et il se croit en droit de les sacrifier comme ce dernier à sa vengeance (1).

Le jugement de la postérité a été sévère envers le grand archevêque de Sens, et l'odieux de sa conduite a été fort exagéré par nos vieux romanciers. Les fils de Charlemagne provoquèrent par maintes fautes l'abandon de leurs plus fidèles vassaux. Les faits de ce genre abondent à cette époque. Ebbon de Reims en avait donné peu auparavant un exemple éclatant à l'égard de Louis le Débonnaire. On a vu que Charles le Chauve, par tous les maux qu'il avait laissé commettre, avait suscité bien des plaintes légitimes et donné à la rébellion une apparence de justice. La facilité avec laquelle il pardonna à Vénilon montre qu'il se reconnaissait lui-même des torts.

L'archevêque de Sens attribua à Loup de Ferrières l'accusation porté par le roi Charles contre lui au concile, et les auteurs du *Gallia Christiana* supposent que ce fut d'après les confidences du métropolitain de Tours. Il lui reprocha d'avoir agi insidieusement pour précipiter sa chute et le remplacer sur le siége archiépiscopal. Loup supporta avec peine cette incrimination et il tenta de s'innocenter et de protester de son dévouement auprès de Vénilon. On sent, en effet, dans la lettre qu'il écrivit (n° 124), le réel chagrin d'un ami loyal qui se voit injustement accusé de trahison.

Pendant que se déroulaient ces tragiques évènements, les Normands étendaient de plus en plus leurs incursions. En 858, comme ils menaçaient de nouveau Paris, les moines de Saint-Germain-des-Prés vinrent se réfugier dans le diocèse de Sens, à Esmans où se

(1) Cf. Gignet, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Sens* 1853, 98 et 100. — Dès les premières années du XVIIe siècle, Sébastien Rouillart déclarait également, dans son *Histoire de Melun*, p. 216, que le Ganelon qui est passé dans les fictions des romanciers du moyen-âge procède de Vénilon qui fut infidèle à Charles le Chauve.

trouvait une de leurs terres, apportant avec eux leurs objets les plus précieux et notamment les reliques de saint Germain. Leur monastère ayant été brûlé, ils y demeurèrent jusqu'en 863.

Parmi ces religieux se trouvait alors Usuard, le futur auteur du martyrologe. L'abbé Hilduin l'envoya, en 858, chercher sous les ruines de la cité de Valence, en Espagne, le corps de saint Vincent, premier titulaire de leur abbaye. Usuard ne put parvenir jusqu'à cette ville, à cause de la présence des Sarrasins, mais il passa par Cordoue où il obtint des ossements des martyrs Georges, Aurèle et Natalie. Il revint en France, après avoir pris une copie des Actes de ces saints, et rentra à Esmans, auprès de ses frères. Aimoin, religieux de la même abbaye, qui a raconté la translation des reliques de ces martyrs, rapporte plusieurs miracles qui s'accomplirent sur leur passage dans les pays d'Auxerre et de Sens, et en particulier dans une localité du nom de Villeneuve (la Guyard), où une jeune fille, Arohille, aveugle depuis huit ans, fut guérie par leur intercession (1).

Le 22 octobre 860 il se tint à Tousy, près de Toul, un nouveau synode national. Avec les trois rois Charles, Lothaire de Lorraine et Charles de Provence se trouvaient les évêques de quatorze provinces ecclésiastiques. Vénilon apparaît parmi les signataires après les métropolitains de Lyon, Rouen et Tours. On y décréta plusieurs canons pour porter remède aux ravages causés par les Normands, et on s'occupa principalement de mettre fin aux discussions théologiques sur la prédestination qui avaient amené de profondes divisions et distrait l'attention des évêques d'autres affaires plus importantes. Il fut rédigé une lettre synodique, adressée aux fidèles, exposant la doctrine catholique sur les point contestés (2).

Les évêques se réunirent de nouveau deux fois dans

(1) Cf. Migne, CXV, 939, 951, 1420. — *Hist. Litt.* V, 436.
(2) Cf. Héfélé, V, 423.

la ville de Soissons, en 862, pour s'occuper de diverses questions, et principalement des démêlés d'Hincmar de Reims avec l'évêque de cette ville, Rotrade. Sans entrer dans les détails de ce débat qui eut un grand retentissement (1), marquons seulement que ce métropolitain encourut un blâme sévère de la part du pape Nicolas. Dans la seconde de ces assemblées furent délivrées deux chartes dont les originaux sont aujourd'hui conservés aux Archives Nationales. C'est d'abord une donation faite par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Denis, du domaine de Marnay, dans le Hurepoix. La signature de Vénilon s'y trouve au premier rang (2). La seconde renferme le partage que l'abbé et les religieux s'étaient fait des biens de ce monastère (3). En tête se trouve également la signature de Vénilon, en ces termes : *Ego Vuanilo munere divino sennensis episcopus, prius per advocatum postea per memetipsum subscripsi. Baltmundus archidiaconus ad vicem domni et patris mei Wuanilonis Senonum urbis archiepiscopi subscripsi*. Ce Baltmond, archidiacre, était probablement le successeur d'Audrade, car, vers ce temps, les chorévêques furent remplacés par les archidiacres dont l'importance grandit et qui coopérèrent activement à l'administration des diocèses. L'ancienne division des *Pagus* fut généralement adoptée pour les archidiaconés qui se subdivisèrent eux-mêmes en archiprêtrés ou doyennés (4).

Vénilon intervint encore vers ce temps dans les démêlés qu'Hincmar eut également avec son neveu qui avait été promu à l'évêché de Laon. L'archevêque de Reims rappela plus tard, au concile de Douzy, en 871, que son collègue de Sens avait plus d'une fois exhorté ce dernier à l'obéissance envers son oncle et métropolitain, et il vante à ce propos l'autorité et la

(1) Cf., pour plus de détails, Jager, V, 195 et suiv.
(2) K, 13, 4³. — Cf. Inventaire de Tardif.
(3) K, 13, 10².
(4) Cf. Hemmer, *Hist. de l'Eglise*, 409.

sagesse éminente de Vénilon (1). Celui-ci eut encore à s'occuper de son suffragant Hériman que de fréquentes attaques de démence rendaient incapable de remplir ses fonctions. Il profita de la tenue d'un concile de sa province pour consulter le pape (862). Dans la lettre collective qu'il lui envoya, il rappelait que le pontife romain Melchiade avait décrété qu'aucun évêque ne pourrait être déposé sans le consentement du Saint-Siége : il réclamait donc l'envoi de la collection de ces décrets, afin d'éclairer leur conduite. Il lui demandait également son avis, pour ne pas s'engager dans une voie téméraire et marcher toujours dans le chemin de la justice et de la vérité. Nicolas répondit qu'il valait mieux avoir pitié d'Hériman que de le frapper(2). Ce pape eut une autre occasion d'écrire à Vénilon au sujet d'un prêtre excommunié, et il lui déclara que, si ce clerc en appelait à Rome, personne ne devait l'empêcher de poursuivre son appel (3).

Vénilon assista encore au concile de Verberies, en octobre 863. Il y avait quatre archevêques, vingt évêques, et un grand nombre d'abbés, de comtes et autres personnages. Il fut convoqué par le pape Nicolas pour le règlement de quelques affaires et notamment pour une difficulté qu'Hincmar suscitait à l'évêque du Mans touchant la possession du monastère de Saint-Calais-du-Désert. Le vénérable pontife sénonais eut à intervenir directement, car le roi fit appel à ses souvenirs, à cause de son grand âge, et lui demanda s'il se rappelait dans quelle condition Aldric, évêque du Mans, possédait cette abbaye sous le règne précédent (4).

Ce fut sans doute la dernière fois que Vénilon prit part aux affaires de l'église franque, lorsqu'il se

(1) Cf. Migne, CXXVI, 290 et suiv. — Jager, V, 282 et suiv.
(2) Cf. Mansi, XV, 608.
(3) Ibidem.
(4) Labbe, VIII, 19-38.

rendit l'année suivante au plaid de Pistes (ou Pitres), où le roi décréta de nouvelles dispositions dans l'intérêt de l'Église et de l'État. Charles le Chauve régla entre autres choses le renouvellement des monnaies, et, à l'article XII du capitulaire, il ordonna que, conformément aux mesures prises par ses prédecesseurs, la fabrication n'en serait permise que dans son palais et dans neuf villes au nombre desquelles sont mentionnées celles de Sens, Paris et Orléans. La cité de Sens continua, en effet, sous les Carolingiens, comme elle l'avait fait auparavant, de battre monnaie à son coin. Il est mentionné dans la *Bibliothèque historique de l'Yonne* (1) différentes pièces de cette époque : une de Pépin, portant *R. P.* — *SENOIS* ; une de Louis le Débonnaire, avec *HLVDOVICCVS IMP. AVG.* — *SENONES*, et un temple surmonté d'une croix ; plusieurs de Charles le Chauve, portant la fameuse formule *Dei gratie rex* qui subsiste encore aujourd'hui en Europe, et dont l'une présente le nom de Sens inscrit *SENNES* (2).

Les évèques réunis à Pistes accordèrent au monastère de Saint-Germain d'Auxerre, qui avait alors pour abbé Lothaire, fils du roi, un diplôme qui confirmait aux moines la possession de leurs biens (3). L'original de cette charte est conservé aux archives de cette ville. La reproduction des signatures se trouve dans le *Cartulaire de l'Yonne* et dans le *Musée des Archives départementales*. En tête est celle de Vénilon, dans ces termes : *Vuanilo munere divino sennensis eps hoc privilegium recognovi.* Viennent ensuite celles d'Hincmar de Reims, de Frothaire de Bordeaux et de quinze autres prélats.

(1) II, 249 à 251.
(2) Cf., pour plus de détails, *Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, 1835, 1 et suiv. ; 1846, 491 et suiv. — Leblanc, *Traité des monnaies de France*, 102-108. — De Longpérier, *Notice snr la collection Rousseau*, 130, 132, 178, etc.
(3) Cf. *Archives de l'Yonne*, fonds Saint-Germain. — *Cart. gén. de l'Yonne*, I, 86 et suiv. — D'Achéry, *Spicil.* I, 600.

Dès ce moment le silence se fait autour de l'archevêque de Sens ; sa fin approchait, et il alla le 3 mai 865 rendre compte à Dieu de sa vie si bien remplie. Il fut inhumé, suivant son désir, dans l'église du monastère de Vareilles. Parmi les actes qu'il accomplit dans son diocèse, il faut citer la reconstruction de la basilique de Sens qui tombait de vétusté et qu'il édifia avec une grande manificence.

S'il faut en croire Loup Servat, Vénilon aurait manqué d'énergie contre le mal. C'est en effet à lui qu'est adressée la dernière en date des lettres de l'abbé de Ferrières (861 ou 862), dans laquelle il lui adresse une de ces exhortations pleines de vigueur et d'une sainte liberté, telle qu'il avait le courage d'en présenter même au souverain. « Sous votre pontificat les vices se sont déchaînés sans frein et l'iniquité demeure impunie, à un tel point que l'on ne craint plus ni Dieu, ni le roi, ni l'évêque. Que tardez-vous ? Qu'attendez-vous encore ? Ou Dieu, par votre zèle et votre autorité, ramènera l'équité parmi les hommes, ou bien l'excès du mal, après des calamités inouies, accablera le petit nombre des innocents qui restent. »

Il y avait sans doute un peu d'exagération dans ces reproches, car la lettre la plus remarquable que Loup écrivit est précisément une *Admonitio* qu'il rédigea au nom de Vénilon. C'est une sorte de lettre pastorale, la première que nous sachions avoir été adressée au diocèse de Sens, dans laquelle les fidèles sont exhortés de pratiquer les œuvres de justice et de religion. On y trouve de nombreuses citations des Livres Saints. Le pontife déclare, par la plume de son secrétaire, que les maux nombreux qui accablent la société sont dûs aux péchés des hommes, et que la vengeance divine se fait parfois sentir ici-bas. Il engage donc ses diocésains à revenir au bien, à abandonner les voies de la prévarication, à s'abstenir surtout du vol, des factions et des conspirations, à sacrifier leur intérêt propre au bien de tous, pendant

que lui-même s'efforce de procurer la paix et de préparer la résistance contre les infidèles.

Mais l'autorité de Vénilon était sans doute impuissante à comprimer l'anarchie qui renaissait à la faveur des incursions normandes. Ces barbares remontèrent en effet la Seine jusqu'à Melun, au commencement de 861. La désolation était dans toute la contrée. Loup, abattu par la maladie et les soucis, cherchait en vain un lieu sûr pour ses moines, lorsque enfin le nouvel évêque de Troyes, Folcrirus, lui offrit, en cas de péril, un refuge dans son domaine d'Aix-en-Othe, au milieu de la forêt. L'abbé le remercia avec la plus vive reconnaissance et lui demanda de faire ensemencer les champs, planter des vignes et amasser des provisions, afin que le séjour en fût moins dur pour ses religieux, au cas où ils seraient obligés d'aller s'y cacher.

Dans sa lettre à Vénilon, Loup parlait également des symptômes de la maladie qui le terrassait et allait bientôt l'emporter. Il mourut en effet peu après, épuisé par les rigueurs monastiques, les privations et les épreuves. Chose étrange ! aucun monument n'a jamais rappelé dans l'église de Ferrières le souvenir du grand abbé qui l'a illustrée et à qui on donnait, un siècle après sa mort, le titre de *bienheureux*.

Malgré les nombreuses et importantes affaires auxquelles il fut mêlé, Loup travailla sans cesse à la prospérité matérielle et spirituelle de son abbaye. L'église, dont la construction venait d'être achevée, grâce aux libéralités de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, manquait d'une couverture solide. Il écrivit en Angleterre, à Edilufe, roi de Sussex et gendre du roi Charles, lui demandant du plomb, dont il possédait une mine dans ses Etats, et il le pria de le faire déposer à Quentovic où des hommes de son abbaye iraient le prendre pour en faire des lames destinées à couvrir la basilique (Lettre 13).

Le pieux abbé eut surtout à cœur de maintenir une

grande ferveur au milieu de sa communauté. Un des moyens qu'il employa fut d'établir avec d'autres monastères de son ordre des alliances spirituelles qui entretenaient une constante émulation de vertu. Il en forma ainsi avec les religieux d'York, de Saint-Germain de Paris, et de Prüm qui avait pour abbé Marcward, son parent. Il s'unit également par un échange mutuel de prières à plusieurs prélats et en particulier à l'archevêque de Tours (1).

Loup eut des rapports assez fréquents avec Vénilon, touchant diverses questions. A plusieurs reprises des moines de son abbaye entreprirent le voyage de Rome ; le métropolitain leur donna des lettres de recommandation pour les évêques dont ils devaient traverser les diocèses. Vénilon défendait à deux de ses prêtres de résigner leurs bénéfices pour se retirer à Ferrières ; Loup lui écrivit en faisant un long et éloquent plaidoyer en faveur de la vie monastique et en rappelant que Aldric, enlevé à son abbaye par le roi pour être mis sur le siége de Sens, pensait à y rentrer quand la mort vint le surprendre. Un autre prêtre du diocèse vint à se plaindre que des délations faites contre lui auprès de Vénilon étaient calomnieuses, et Loup s'empressa de demander à l'archevêque qu'il laissât à ce clerc le libre exercice de ses fonctions jusqu'au prochain synode où sa cause serait examinée et jugée.

Parmi les élèves de l'abbé de Ferrières, le plus célèbre fut Adon. Ce personnage naquit vers l'an 800, d'une famille du Gâtinais. Dès sa plus tendre jeunesse, ses parents l'offrirent à ce monastère où il prit plus tard l'habit monastique. Il eut l'avantage d'avoir pour maîtres Sigulphe, Aldric et Loup, et, grâce à ses dispositions naturelles, il se distingua bientôt par ses progrès dans l'étude et la pratique de la vertu. Il reçut l'onction sacerdotale des mains de l'archevêque de Sens.

(1) Mabillon, *Ann. Bened.* II, 684.

La renommée de ses mérites s'étant répandue au loin, Marcward, l'abbé de Prüm, l'attira près de lui. Adon y trouva l'occasion d'étendre ses connaissances, mais bientôt, ayant été obligé par la jalousie de s'éloigner, il se rendit à Rome où il passa près de cinq années à visiter pieusement les lieux saints et à satisfaire son goût pour les lettres et les sciences ecclésiastiques. Ce fut probablement alors qu'il se lia étroitement avec Anastase, le bibliothécaire de l'église romaine. De retour en France, il fit un séjour à Lyon dans la compagnie de gens lettrés. L'archevêque de cette ville, Remi, appréciant sa valeur, voulut le retenir dans son diocèse. De concert avec Ebbon, évêque de Grenoble, il écrivit à Loup et à Vénilon, les deux supérieurs d'Adon, pour demander l'autorisation de le garder, ce que ceux-ci eurent la faiblesse d'accorder, et Remi le pourvut de la paroisse de Saint-Romain, de Lyon. Adon mérita plus tard d'être élevé sur le siége archiépiscopal de Vienne (860), et il devint par son savoir et sa sainteté un des plus illustres prélats de la France, au IXe siècle.

Le principal de ses ouvrages, celui qui intéresse le diocèse de Sens, est son *Martyrologe*. Il le composa à l'aide du petit martyrologe romain et de ceux de Bède et de Florus, ainsi que de plusieurs recueils d'Actes de martyrs (1). Ce travail fut d'abord très apprécié, soit parce qu'il présentait un meilleur ordre que ceux qui avaient paru jusque là, et qu'il ne laissait pas de nombreux jours de vides comme celui de Bède, soit à cause des amples extraits qu'il donnait des Actes des saints. La date où Adon le termina n'est pas bien certaine, mais il semble que ce fut après 860 et alors qu'il était archevêque de Vienne (2).

Ce sont les églises de Lyon, avec dix-sept saints,

(1) Cf., ponr plus de détails, Mabillon, *Act. S. O. S. B.* VI, 281 et suiv. — *Hist. Litt.* V, 437 et suiv. — D. Ceillier, XII, 620 et suiv. — Migne, CXXIII 202 et suiv. ; 531 et suiv.
(2) Cf. Molinier, op. cit. I, 99.

et de Vienne, avec seize, qui sont les plus favorisées dans cette composition. Adon ne connaissait pas, ou du moins il a peu utilisé la recension gallicane du martyrologe hiéronymien d'Autun-Auxerre ni celle de Sainte-Colombe, dont il a déjà été question. Il ne mentionne en effet que quatre saints pour Autun, et cinq pour Auxerre. Il a également usé à l'égard du diocèse de Sens d'une réserve qui s'explique difficilement de la part d'un ancien moine de Ferrières. Au 25 avril, le culte de saint Vulfran n'est signalé qu'au monastère de Fontenelle. Il cite, au premier septembre, saint Loup « illustre par sa sainteté et ses miracles. » Enfin, au 31 décembre, après sainte Colombe, il rappelle le martyr de saint Savinien en ces termes : *Item, apud Senonas, natale beatorum Sabiniani et Potentiani qui a beatis apostolis ad prædicandum directi præfatam urbem martyrii confessione illustrem fecerunt.* » Partisan de l'apostolicité des églises de France, comme la plupart des historiens de son temps, il admettait celle du siége de Sens, telle qu'elle est rapportée dans la *Grande Passion* de ces martyrs. D'après Mgr Duchesne (1), Adon n'aurait été autorisé par aucune tradition à admettre l'origine apostolique de cette église. Mais nous pensons avoir démontre avec évidence que cette croyance remontait au VIIe siècle. Du reste, il a omis plusieurs personnages de ce diocèse que nous trouvons mentionnés vers le même temps comme saints dans le martyrologe d'Usuard.

Ce moine de Saint-Germain-des-Prés, dont on a vu les relations avec le pays sénonais, composa son recueil, en évitant les longueurs de celui d'Adon et en s'aidant des martyrologes de saint Jérome, de Bède et de Florus qu'il modifia ou compléta, comme il le déclare dans sa préface. Son travail fut très apprécié et se répandit de tous les côtés ; corrigé et augmenté

(1) *Fastes épiscopaux de l'ancienne France*, I, 151 et 153.

par Baronius, il est devenu le *martyrologe romain.* On n'est pas d'accord sur la date exacte de cette composition. Sollère et Mabillon le placent vers 875, et Molinier entre 863 et 869 (1).

Le martyrologe d'Usuard paraît être complet, et par son texte il nous est possible de nous rendre compte assez exactement quels étaient alors les personnages honorés du culte attribué aux saints dans l'église de Sens. De ce nombre étaient, en suivant l'ordre du calendrier diocésain : Séverin, de Château-Landon, Vulfran, Léon, Romain, Héracle, Ursicin et Pavace, Loup, Sanctien, Béate et Augustin, Mathurin, Sabinien, Potentien et leurs compagnons, Colombe. De plus, au 19 octobre est marquée la translation de saint Savinien et des autres martyrs (2). Il

(1) Cf., pour plus de détails, Migne, CXXIII, col. 537 et suiv. — Molinier, op. cit. I, 106.

(2) Voici, d'après ce martyrologe, quelle devait être la composition du calendrier sénonais, comparé à celui d'aujourd'hui :

Février, 9 (Honobert et Honulphe — néant) — 11. *Eodem die castro nantonense sancti Severini abbatis monasterii agaunensis, cujus precibus cultor Dei rex Clodoveus a diutina infirmitate sua liberatus.* — 15. (Ebbon — néant). — 27 (Ambroise — néant). — Mars, 20. *Ipso die sancti Vulframni confessoris.* Plusieurs codex signalés dans les *auctaria* donnent ce même texte qui est celui d'Adon ; dans d'autres il est marqué comme évêque de Sens : *In pago rotomagensi sancti Vulframni senonicæ civitatis episcopi.* — (Géric — néant). — Avril, 22. *Senones, sancti Leonis episcopi.* Cette mention du codex de Saint-Germain-des-Prés, quoique d'une écriture plus petite, est certainement, d'après Bouillart, de la même main. — 26. (Emmon — néant ; Egil — néant). — Mai, 22. *In pago senonico vallidiacensi* (Vareilles) *monasterio translatio corporis beatissimi Romani confessoris.* Cette mention se trouve dans plusieurs codex, en particulier dans celui de Luxeuil. L'un d'eux porte de plus : *alumni sancti Benedicti.* — Juillet, 6. *Senonis, sancti Heraclii, episcopi et confessoris* ; d'après l'édition de Lubeck. (Paul — néant). — 24. *Apud Senonas sanctorum præsulum Ursicini atque Pavacii* ; addition en marge, donnée par Bouillard. — Septembre, 1. *Senonis beati Lupi episcopi et confessoris, de quo refertur quia quadam die dum astaret præsente clero sacris altaribus lapsa est cælitus gemma in ejus sancto calice.* — 6. *Senones, sanctorum germanorum Sanctiani et Beatæ et sancti Augustini episcopi* : en marge. — Octobre, 19. *Translatio sanctorum martyrum Sabiniani, Potentiani, sociorumque ejus* ; en marge et de main plus récente. Parmi les *auctaria*, plusieurs codex

diffère d'Adon non seulement en ce qu'il donne beaucoup plus de saints sénonais, mais encore parce qu'il semble rejeter l'apostolicité de l'église de Sens ; d'après lui, saint Savinien et ses compagnons furent envoyés par un *pontife romain* dont il ne donne pas le nom, et saint Potentien n'a pas reçu le titre d'évêque.

Le successeur de Vénilon, Egil (ou Egilon), naquit dans le diocèse d'Utrecht d'une des plus nobles familles du pays. Il est sans doute le moine du même nom que Marcward envoya de l'abbaye de Prüm à Loup Servat, en 847, pour le recommander aux soins de Didon, le nouvel abbé de Saint-Pierre-le-Vif qui passait pour un médecin très habile. Cet art était alors très peu connu, et on ne commença à l'étudier que vers la fin de la vie de Charlemagne. C'est par le moine historien, Nithard, que l'abbé de Prüm avait connu la réputation de Didon, et il lui envoya plusieurs religieux pour les guérir de maladies qui avaient résisté à tous les soins (1).

Après un séjour à Saint-Pierre-le-Vif, Egil devint abbé de Saint-Hubert, au diocèse de Liège, en 855, puis il passa quelque temps au diocèse de Trèves, comme abbé de Prüm. Il était alors en relation avec Raban Maur, archevêque de Mayence, car ce prélat lui adressa un écrit sur l'Eucharistie, dans lequel il avait établi avec une grande science le dogme de la

présentent le même texte ; celui de Tournay signale le miracle des voix angéliques entendues lors de la translation et il donne encore la mention suivante : *Item Amati, episcopi senonensis qui pro veritatis justitia a Theodorico rege gravi exilio diu fuit tribulatus.* — 29 (Bond — néant). — Novembre, 1. *In pago vuastinensi sancti Maturini confessoris.* — 14. (Paterne — néant). — Décembre, 31. *Apud Senonas beatorum Sabiniani episcopi et Potentiani, qui a pontifico romano ad predicandum directi eamdem metropolim martirii sui confessione illustrem fecerunt. Et in eadem urbe sanctæ Columbæ virginis quæ superato igne gladio cæsa est.* La plupart des saints sénonais sur lesquels nous avons noté le silence d'Usuard, ne furent levés de terre qu'un peu plus tard par l'archevêque Anségise.

(1) Lettres 70 et 72 de Loup.

présence réelle et son importance capitale dans la doctrine catholique. Il remplissait encore cette fonction en 860 (1), lorsque son mérite supérieur le fit appeler à la tête du monastère de Flavigny, en Bourgogne, par Charles le Chauve. Il y opéra la translation du corps de sainte Reine, martyrisée à Alise sous l'empereur Dèce.

Egil fut enfin promu au siége de Sens en 865, grâce à la faveur du même prince et avec le consentement du peuple et du clergé sénonais. Charles le Chauve écrivit lui-même au pape afin d'obtenir pour lui le pallium. Nicolas Ier répondit par deux lettres dont le texte subsiste encore. Dans la première, il exposait au roi qu'après avoir pris connaissance de toutes les louanges qu'il faisait de l'élu de Sens, il s'en était réjoui, car l'évêque doit avoir un bon témoignage même de ceux qui ne sont pas du clergé. Mais il déclarait en même temps qu'il était contristé de ce choix, car Egil venait d'un monastère en dehors du diocèse, et il s'élevait contre l'abus qui s'étendait de plus en plus de promouvoir aux siéges épiscopaux des clercs étrangers, à l'encontre des saints canons et au mépris des prêtres de l'église de Sens qui étaient recommandables par leurs vertus, leurs bonnes mœurs et leur maturité. Il lui demandait de s'opposer désormais à des faits de cette sorte, autrement le pape saurait les empêcher. Enfin il annonçait l'envoi d'un pallium pour Egil, mais il exhortait en même temps le prince à faire de son côté une concession en restituant à cette église tous les biens qui lui avaient été enlevés, afin que Egil pût jouir à la fois du grand honneur qui lui était conféré ainsi que de tous les revenus de son titre. En terminant, il l'engageait à agir de même à l'égard des autres évêchés du royaume, pour la gloire de son règne et par respect de la justice.

Dans la seconde lettre, le pape louait Egil d'avoir

(1) *Hist. Littér.* V, 185 et 186. — *Réginon*, dans Migne, CXIX, 520.

cherché par humilité à se soustraire à l'épiscopat et de ne l'avoir accepté que par obéissance. Il déclarait ensuite que ses vertus l'avaient seules décidé à lui accorder le pallium, puis il renouvelait sa protestation contre l'usage de donner à un diocèse comme chef un clerc étranger, et observait que, si cette pratique n'était permise que dans le cas où une église n'aurait pas de prêtre digne d'être mis à sa tête, il ne pouvait croire qu'il en fût ainsi de celle de Sens qui était si considérable. Il exhortait enfin le nouvel élu à observer sur le trône métropolitain les vertus et les vœux de l'état monastique (1).

Dès l'année suivante (866), Egil se trouva mêlé aux grandes affaires du royaume. Le pape avait envoyé un légat pour opérer un rapprochement entre les membres de la famille royale prêts à se diviser au sujet de la succession de Charles, roi de Provence, et pour décider Lothaire à quitter Valdrade, en se réconciliant avec Teutberge, son épouse légitime. Le légat ménagea une entrevue entre Charles le Chauve et Lothaire qui convinrent d'envoyer des ambassadeurs à Rome. Charles choisit Egil, et Lothaire arrêta ses vues sur Adon, qui était alors archevêque de Vienne. Les deux prélats partirent, emportant un message secret pour Nicolas (2).

Le pape était alors fort aigri contre Hincmar, de la mauvaise foi et de l'irrégularité avec lesquelles il s'était opposé à la réhabilitation de son suffragant Rothade. Il ordonna la convocation d'un concile où les évêques de Neustrie et du reste de la Gaule jugeraient cette affaire. Cette assemblée eut lieu le 18 août 866 à Soissons. Le roi Charles s'y rendit avec sept archevêques, ceux de Reims, Lyon, Bordeaux, Tours, Rouen, Sens et Mayence, et vingt-huit évêques. Hincmar s'y défendit avec habileté, mais les prélats décidèrent que, sans porter atteinte à la décision du

(1) Cf. Labbe, VIII, 506 et suiv.
(2) *Annales de Saint-Bertin,* dans Migne, CXXIII, 15.

précédent concile de Soissons, ils jugeaient à propos de rétablir par grâce les clercs qu'il avait déposés. Ils écrivirent en même temps à Nicolas, lui rendant compte de leur décision et excusant leur collègue de Reims. Egil fut encore député pour aller porter ce rapport à Rome. Hincmar lui remit de son côté une lettre particulière pour assurer le pape de son obéissance et une instruction indiquant la manière d'agir pour adoucir Nicolas et le justifier auprès de lui.

Un passage de cette lettre nous montre un aspect bien curieux du caractère d'Hincmar. Il recommande à Egil de lui rapporter les *Gestes* des papes depuis le pontificat de Sergius jusqu'à l'année précédente, et il lui offre de lui procurer les Actes des autres papes, si l'église de Sens ne les possède pas. A côté des préoccupations d'une politique fallacieuse on rencontre chez lui le zèle le plus élevé pour la culture de l'histoire ecclésiastique (1).

Hincmar avait envoyé cette instruction, lorsqu'il apprit que Gotescalc avait trouvé moyen d'interjeter un appel à Rome. Il s'empressa d'adresser à Egil une seconde missive qu'il le priait de garder secrète et dans laquelle il lui demandait d'assurer au pape que rien n'avait été refusé au moine dans sa prison, et qu'on lui avait procuré non seulement le nécessaire mais encore des adoucissements, comme le bain. C'est par cette lettre que nous savons que saint Prudence de Troyes avait composé des *Annales* que Hincmar devait continuer plus tard et qui prirent le nom d'*Annales de Saint-Bertin*. L'archevêque de Reims remit à Egil une autre épître, destinée à être publique, et dans lesquelles étaient exposées longuement les erreurs de Gotescalc.

L'ambassadeur prit le chemin de Rome, emportant également un rapport de Charles le Chauve qui, après avoir fait l'éloge d'Hincmar, déclarait que, bien que

(1) Cf., pour plus de détails sur cette affaire, Labbe, VIII, 814 et suiv. — Jager, V, 195 à 222. — Mansi, XV, 768 et suiv.

la cause en question fût réservée au Saint-Siége, il avait donné par provision l'archevêché de Bourges à Vulfade. A son retour en France, Egil rapporta plusieurs réponses dans lesquelles le pape condamnait les actes du concile de Soissons et portait un blâme des plus sévères contre Hincmar. Dans l'une d'elles, qui était adressée au roi Charles, le pape engageait ce prince à ne pas seconder les projets immoraux de Lothaire et à soutenir Teutberge ; il y condamnait également le duel judiciaire, en déclarant que c'était tenter Dieu que de recourir à cette épreuve (1).

Cependant les affaires des églises d'Orient où le schisme se développait par les artifices de Photius donnaient des inquiétudes plus grandes encore à Nicolas. Celui-ci, témoignant alors la confiance qu'il gardait au clergé franc, envoya une lettre à Hincmar en le chargeant de la transmettre à tous les métropolitains et de veiller à l'exécution des ordres qui y étaient contenus. Il y exposait les divers griefs que les Grecs avaient contre l'Eglise romaine, et prescrivait à chaque archevêque de réunir son concile provincial pour chercher ce qu'il convenait de répondre à ces diverses accusations. Dans la province de Sens, ce fut Enée, évêque de Paris, que l'on chargea de ce travail. Son œuvre nous est restée ; c'est un assez gros traité dans lequel, après une introduction pleine de phraséologie dans le goût du temps, il compile dans deux cents chapitres une longue série de passages des Pères en faveur des Latins, au sujet de Filioque, du célibat ecclésiastique, du jeûne, de la confirmation, de la primauté de Rome, etc. (2).

Cette importante question ne fit pas oublier aux évèques la volonté du pape touchant le concile de Soissons. Pour s'y conformer, ils tinrent à Troyes, le

(1) Cf., pour plus de détails. *Hist. Littér.* V, 565 et suiv. — Migne, CXXVI, col. 71 à 76. — Héfélé, V, 528 et suiv.
(2) Cf. Héfélé, V, 542 et suiv. — Pertz, I, 474 et suiv. — Migne, CXXI, 683 et suiv.

24 octobre 867, une nouvelle assemblée où se trouvaient vingt prélats dont six métropolitains. Egil n'y paraît que le cinquième, après ceux de Reims, Tours, Rouen et Bordeaux. Ils composèrent, pour l'envoyer à Rome, une relation fort détaillée de tout ce qui s'était passé au sujet de la déposition d'Ebbon et de la promotion d'Hincmar. Ils concluaient en demandant à Nicolas « qu'on s'en tienne aux décrets et aux priviléges anciens, en sorte que désormais on ne puisse déposer un évêque sans avoir pris l'avis du pontife romain (1). »

Le seul trait, qui nous soit rapporté par un contemporain, sur l'action d'Egil dans le diocèse atteste son zèle à veiller au bien-être du peuple en même temps qu'au respect de la justice. L'auteur anonyme de la *Vie* de saint Frodebert, premier abbé du monastère de Moutier-la-Celle, près de Troyes, raconte qu'un jeune homme ayant maltraité sa mère avec barbarie, fut amené par son curé devant l'archevêque de Sens qui le fit mettre en prison et l'y maintint pendant trois ans, jusqu'à ce que, la famine survenant, il le relâcha pour ne pas le laisser mourir de faim (2).

Cette disette est probablement celle de l'année 868, dont la *Chronique* de Sainte-Colombe nous a laissé un récit effrayant dans son laconisme. « Cette année là il y eut une famine et une mortalité inouie dans tout l'empire des Francs, mais surtout en Aquitaine et en Bourgogne, et les morts étaient si nombreux qu'il n'y avait plus personne pour les ensevelir. A Sens, en un jour, on trouva cinquante six hommes décédés. Il se rencontra aussi dans cette contrée des hommes et des femmes qui, o honte ! tuèrent et mangèrent leurs semblables. Au pont de Siriac (Pont-sur-Yonne) un homme donnant l'hospitalité à une femme honnête, la tua, sala ses membres,

(1) Flodoard, dans Migne, CXXXV 190. — Labbe, VIII, 875

(2) Cf. Mabillon, *Acta Sanct. O. S. B.* II, 622. — D'après l'*Hist. Littér.* V, 447, le manuscrit de ce poëme se trouvait autrefois à l'abbaye de Vauluisant, près de Villeneuve-l'Archevêque.

en fit cuire et il en mangea avec ses fils. Dans la ville même de Sens, une femme dévora également son enfant. On raconte que des faits semblables se produisirent dans d'autres endroits. Au mois de mai, dans cette cité, le muid de froment se vendit huit sous, le muid de seigle sept sous et demi, le muid d'orge six sous et demi, le muid d'avoine cinq sous, le muid de sel douze sous. Par bonheur la saison fut en avance, car le neuf des calendes de juin (24 mai), premier jour des Rogations, du pain nouveau fut présenté à la bénédiction. »

Le chroniqueur a eu soin de noter, en premier lieu, à cette année 868, l'apparition d'une comète, le quatre des calendes de février (29 janvier) ; elle commença à briller au-dessous du timon du petit Arcture, dura environ vingt-cinq jours et ne disparut que près du Triangle. Comme ses contemporains, il fit sans doute un rapprochement entre ces deux faits. Bien qu'on eût alors des connaissances assez étendues en astronomie, on ne s'était pas encore débarrassé des superstitions des anciens qui considéraient ces phénomènes célestes comme des annonces de malheurs publics, tels que peste ou guerre. Les esprits les plus élevés croyaient à l'astrologie, et Loup Servat lui-même, dans une lettre écrite au mois de mai (n° 20), parle d'une comète qui était apparue en avril, et il ajoute que les livres sacrés ne faisant aucune allusion à ces sortes de choses, on peut les regarder comme de sombres pronostics, à la manière des auteurs latins, tels que Virgile et Pompeius Trogus.

Le cinq décembre 868, Egil se rendit à l'assemblée de Querzy-sur-Oise, tenue pour l'examen et le sacre de Willebert, évêque élu de Châlons-sur-Marne. Il était accompagné d'un chorévêque nommé Fulchric (1). Au mois d'avril suivant, l'archevêque de Sens se mit de nouveau en route pour assister au concile de Verbérie. Il s'agissait de réprimer la conduite de

(1) Cf. Mansi, XV, 861.

l'évêque de Laon, Hincmar, neveu d'Hincmar de Reims, qui s'était attiré la colère du roi et la réprobation de tout l'épiscopat par ses prétentions exagérées et ses violences déloyales (1). On y confirma également plusieurs donations royales.

Le 30 août, Charles le Chauve ayant convoqué un autre concile à Pistes, Egil s'y trouva avec les évêques des provinces de Reims, Rouen et Bordeaux. L'affaire d'Hincmar y fut traitée et reçut une solution définitive. Le pontife sénonais profita de cette occasion pour faire ratifier par ses collègues une charte qu'il venait d'accorder au monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Grâce à un privilége royal qu'il avait obtenu, il restituait pour toujours à cette maison religieuse le village de Sivry, avec les manses de Villemer, Sépaux et Longpaut, et tout ce qui en dépendait, ainsi que l'église de Saint-Pierre d'Auxon : et, comme il avait résolu de préparer son tombeau dans cette abbaye, il faisait cette donation pour entretenir un luminaire perpétuel dans le sanctuaire et pourvoir aux besoins des moines. Tous les évêques confirmèrent à perpétuité cette fondation, en menaçant de l'anathème les contrevenants, et ils signèrent le diplôme (2).

Parmi les actes d'Egil, l'histoire mentionne encore son intervention en faveur de Bertulphe, évêque de Trèves, que Louis de Germanie avait chassé de son siége pour y mettre un intrus. Il se réunit avec d'autres prélats, en particulier Remy de Lyon et Hincmar de Reims, et ils envoyèrent au roi une lettre collective le priant de rendre cette église à son pasteur légitime (3)

Lorsque Egil parlait, dans la charte de Saint-Pierre le-Vif, de préparer son tombeau, il sentait probable ment sa fin approcher. Il expira, en effet, le 28 juin 870, et fut inhumé, suivant ses intentions, dans la

(1) Cf., pour plus de détails, Jager, V, 270 et suiv.
(2) Cf. D'Achéry, II, 712. — *Bibl. Hist. de l'Yonne*, I, 97.
(3) Cf. Mabillon, *Acta S. O. S. B.* VI, 69.

chapelle de Saint-Etienne de l'abbatiale, à gauche du grand-autel. Il est le premier archevêque de Sens dont l'épitaphe nous ait été conservée : elle se composait du distique suivant :

Artus almiflui conduntur hic tumulati
Præsulis Egilis quem capit aula poli (1)

La première moitié du IX[e] siècle est, dans le haut moyen-âge, la plus brillante et la plus féconde de l'église sénonaise. Ses archevêques comptent parmi les plus remarquables de France, et l'école de Ferrières parvient à son apogée avec Loup Servat. D'autre part, l'importance grandissante de Paris comme capitale du royaume rejaillit sur le chef-lieu de la province ecclésiastique, et le siége de Sens va bientôt, dans la personne de son nouveau titulaire, être élevé à la dignité de la primatie sur les Gaules et la Germanie.

Anségise était originaire du diocèse de Reims. On ignore le lieu exact et la date de sa naissance. Après avoir été prêtre de cette église, il devint abbé de Saint-Michel de Beauvais. Charles le Chauve le chargea, en 874, de plaider devant le pape, Adrien II, en faveur de ses prétentions à la possession de la Lorraine, par suite de la mort de Lothaire, roi d'Austrasie. Le pape avait informé Charles qu'il s'opposait à son investiture. On ignore si Anségise réussit dans sa mission : toujours est-il que le fils de Louis le Débonnaire garda la Lorraine.

Après avoir porté leur choix sur l'abbé de Saint-Michel pour occuper le siége archiépiscopal, le clergé et le peuple sénonais adressèrent aux évêques de la province la lettre suivante : « Il a été réglé par les canons et les constitutions apostoliques que chaque fois qu'une métropole est privée de son pasteur, les

(1) Cette inscription funéraire se trouve avec plusieurs autres dans le manuscrit des œuvres du chroniqueur sénonais, Odoranne, actuellement à la Bibliothèque vaticane, fonds de la reine Christine de Suède

suffragants doivent se réunir et élire le nouveau pontife avec le consentement du clergé et du peuple ; puis, munis de l'acte de cette élection signé par tous ceux qui le demanderont, ils doivent aller trouver les évêques en les priant de le consacrer à la place du défunt, afin que la ville métropolitaine retrouve un chef auquel elle fasse un bon accueil. Celui, en effet, à qui tout le monde est tenu d'obéir doit être élu par tous, de peur que la cité ne méprise ou ne haïsse l'évêque qu'elle n'a pas désiré et ne devienne moins religieuse en ne possédant pas celui qu'elle a voulu, et aussi pour que les prélats consécrateurs imposent les mains plus vite et plus volontiers à celui qu'ils ont vu appelé par les vœux universels.

« Nous nous présentons donc devant votre Paternité avec le procès-verbal de l'élection signé par chacun de nous, et comme nous n'avons trouvé personne à élire dans notre église, nous avons choisi d'un accord unanime pour évêque, avec votre permission et l'assentiment du roi, suivant les décrets du pape Célestin, Anségise, clerc du diocèse de Reims, de l'église de Beauvais et abbé du monastère de Saint-Michel, et nous vous demandons d'avoir pour pasteur ce prêtre qui possède toutes les qualités que l'apôtre saint Paul exige dans un évêque ; nous croyons qu'avec la grâce du Christ notre élection n'a pas été contraire aux saints canons (1). » Les suffragants ne manquèrent pas d'agréer cette supplique, et Anségise fut consacré le 1er juillet 871. Il était digne en tout point de cet honneur et son mérite supérieur lui avait valu déjà l'entière confiance du roi et du Souverain Pontife.

(1) Cf., sur Anségise, D. Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules*, VII-IX. — Mabillon, *Annales benedictini, ad annum 870*. — *Gallia Christ.*, XII. — Labbe, VIII, col 1876. — Migne, CXXIV, 871. — Trithème et, avec lui, d'autres historiens ont confondu ce personnage avec un abbé de Fontenelle, du même nom, qui réunit en un recueil (827) les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire.

Un mois plus tard, Anségise fut convoqué au concile de Douzy (Ardennes). Huit métropolitains (parmi lesquels l'archevêque de Sens signa le dernier), quatorze évêques, huit représentants de prélats absents ainsi que plusieurs archidiacres et prêtres y assistaient. Le roi les avait réunis pour leur soumettre ses différends avec Hincmar de Laon. Ce dernier, malgré sa défense très habile, fut condamné et dépouillé de toute fonction épiscopale (1). Les longs démêlés que Hincmar eut avec Charles le Chauve et avec les évêques, pendant lesquels il parvint à tromper le pape et à l'irriter contre le prince et les prélats francs, influèrent probablement sur la résolution que prit peu après le Saint-Siége d'établir un primat qui instruirait plus facilement sur place certaines affaires et permettrait au pape de les mieux juger.

En 873, Charles le Chauve réclama l'intervention d'Anségise contre son fils Carloman. Ce jeune prince que Charles avait consacré à Dieu dans le couvent de Saint-Médard de Soissons et qu'il avait pourvu, entre autres bénéfices, d'un diaconat dans l'église de Meaux, s'était révolté à plusieurs reprises contre son père. Le roi ayant adressé une plainte motivée à Hildegaire, évêque de Meaux et à son métropolitain dans un concile qu'il réunit à Senlis et qui comprenait l'épiscopat des deux provinces de Sens et de Reims, Carloman fut déchu de la dignité de diacre et réduit à la communion laïque. Charles le Chauve devait se venger cruellement en lui faisant crever les yeux (2).

En 875, nous retrouvons Anségise à Beauvais où il signa, avec les archevêques de Reims et de Rouen ainsi que plusieurs prélats, un privilége que l'évêque Odon accorda aux chanoines de l'église Saint-Pierre de cette ville (3).

Mais de graves évènements allaient bientôt l'appe-

(1) Cf. Héfélé, VI, 66.
(2) Cf. *Annales de Saint-Bertin*, 866-877. — Mansi, XVII, 282.
(3) Cf. Migne, CXXIV, col. 1127.

ler à Rome. L'empereur d'Italie, Louis II, étant mort cette même année sans enfants mâles, Louis de Germanie et Charles prétendirent à sa succession. Anségise fut chargé d'aller négocier cette affaire auprès du pape, et il revint en France avec deux légats, porteurs d'une lettre du pape Jean VIII qui invitait Charles le Chauve à se rendre à Rome pour y recevoir la couronne impériale et être investi de la protection du Siége apostolique. Charles accourut à cet appel et il fut sacré empereur le jour de Noël dans l'église de Saint-Pierre. Sur la demande de ce monarque, Jean VIII conféra ensuite à l'archevêque de Sens le titre de Vicaire du Saint-Siége pour la France et l'Allemagne. Quelques auteurs ont pensé que Charles le Chauve avait voulu récompenser ainsi Anségise de l'heureux résultat de son intervention qui lui valait l'empire d'Occident. Le Souverain Pontife informa de sa décision l'épiscopat de Gaule et de Germanie par la lettre suivante :

« Jean, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les saints évêques établis dans les Gaules et les Germanies, salut. Nous faisons savoir à votre Sainteté que, pour alléger les charges nombreuses que les affaires de l'Eglise nous apportent tous les jours et qui nous viennent en particulier des Gaules et des Germanies, nous établissons Anségise, archevêque de Sens, notre *frère et coévêque*. Toutes les fois que l'intérêt de l'Eglise le demandera, soit pour convoquer les conciles, soit dans les autres affaires à négocier dans les Gaules et les Germanies, il agira en notre nom, et nous voulons que les décrets du Siége apostolique vous soient transmis par lui. De plus, il nous rendra compte, s'il est nécessaire, des choses accomplies, et les affaires les plus importantes et les plus difficiles nous seront exposées par lui, pour nous permettre de les juger et de les terminer. C'est pourquoi, donnant votre assentiment complet à ce décret que nous avons pris par notre autorité apostolique, vous

vous y soumettrez tous. Nous avons, en effet, reconnu en lui un tel dévouement au Siége apostolique et une telle fidélité à remplir les missions confiées à sa sollicitude, qu'il mérite que nous lui conférions cette charge ; et nous pensons même qu'il mérite plus encore par sa sainteté, sa foi et le don de la sagesse divine qui lui a été accordé. Nous souhaitons que vous soyez en bonne santé. Donné le 4 des nones de janvier, indiction IXe (1). »

A son retour d'Italie, Anségise se préoccupa de faire confirmer par les évêques des Gaules la haute faveur qui lui avait été accordée. Il se rendit à Saint-Denis auprès du roi Charles, après les fêtes de Pâques. Ce prince, de concert avec les deux légats du Saint-Siége, Jean d'Arrezzo et Jean de Toscanella, convoqua un concile à Ponthion, au diocèse de Châlons-sur-Marne.

Cette assemblée a donnée lieu à bien des discussions entre les historiens, et il en reste deux versions. La première est donnée par Hincmar, dans les *Annales de Saint-Bertin*. D'après lui, la session d'ouverture se tint le 21 juin (876). Le lieu des séances était orné de tentures et l'on avait recouvert les siéges de tapis précieux. Après que les prélats et les autres ecclésiastiques se furent rendus à leur place revêtus des habits sacerdotaux, l'empereur fit son entrée, accompagné des légats du Saint-Siége. Il était vêtu à la mode franque et son costume, tout chamarré d'or. Au milieu, vis à vis de son trône était placé l'Evangile. Les chantres entonnèrent l'antienne : *Exaudi nos, Domine*, et après qu'on eut chanté *Kyrie eleison*, Jean de Toscanella dit l'oraison et l'empereur prit séance.

On fit l'ouverture du concile par la lecture de quelques lettres que le pape avait écrites aux évêques, et en particulier de celle par laquelle Anségise avait été nommé primat des Gaules et des Germanies. Les

(1) Cf. Labbe, IX, 220.

évêques réclamèrent que cette lettre leur étant adressée, ils eussent la permission de la lire eux-mêmes. L'empereur refusa et leur demanda s'ils obéissaient aux ordres de Rome. Leur réponse fut qu'en conservant les droits des métropolitains, ils obéiraient, suivant les canons et les décrets des Souverains Pontifes, à la volonté du pape Jean. L'empereur et les légats les pressèrent de dire d'une manière précise et absolue qu'ils se soumettraient au décret proclamant la primatie d'Anségise, mais les prélats s'en tinrent à leur première déclaration. Il n'y eut que Frothaire de Bordeaux qui, espérant se faire transférer par la faveur de Charles le Chauve à la métropole de Bourges, répondit de façon à se rendre agréable à ce prince ; tous les autres persistèrent dans leur réponse antérieure.

Alors l'empereur irrité dit que le pape l'avait délégué pour ce concile et qu'il saurait bien faire exécuter ses ordres. Il prit la lettre en question et, conjointement avec les légats, il la remit à Anségise. On plaça ensuite, par son ordre, un siége pliant devant ceux des prélats, et cet archevêque s'y assit auprès du légat, Jean de Toscanella, qui était à la droite de l'empereur. Le métropolitain de Reims protesta, en disant que cela était contraire aux canons, mais l'empereur persista dans sa résolution. Les autres évêques demandèrent qu'on leur laissât une copie de la lettre du pape, ce qui leur fut encore refusé.

La seconde session eut lieu le lendemain. Entre autres actes, les prélats confirmèrent les canons du concile de Pavie touchant la discipline ecclésiastique, et ils consentirent à ratifier l'élection de Charles le Chauve comme empereur. L'acte fut approuvé par les évêques de France, de Bourgogne, d'Aquitaine, de Septimanie, de Neustrie et de Provence.

La septième session (les quatre précédentes n'ont pas de rapport avec l'affaire de la primatie,) eut lieu

le quatorze juillet. Jean de Toscanella lut de nouveau, par ordre de l'empereur, la lettre papale touchant la primatie d'Anségise, et il fut demandé encore une fois aux prélats quelle était leur réponse définitive. Ceux-ci affirmèrent qu'ils étaient disposés à obéir aux décrets du pape, suivant les canons, ainsi que l'avaient fait leurs prédécesseurs. Cette déclaration était à peu près semblable pour le fond à celle qu'ils avaient prononcée auparavant, mais, comme l'empereur était absent, elle fut acceptée sans conteste.

Enfin la huitième et dernière session se tint avec une grande solennité. Le monarque, accompagné des légats, arriva le matin du seize juillet, vers la neuvième heure : il était vêtu à la grecque et portait la couronne, à la manière des byzantins (1). Après la prière et le chant, continue Hincmar, « Jean d'Arezzo lut une cédule dépourvue de raison et d'autorité ; puis Eudes, évêque de Beauvais, donna également lecture de plusieurs articles rédigés par les légats, Anségise et Eudes, sans le consentement du concile, articles qui se contredisent, qui n'ont aucune utilité et manquent aussi de raison et d'autorité. La question de la primatie d'Anségise fut agitée de nouveau et, malgré de longues instances faites aux évêques par l'empereur et les légats, il n'obtint rien de plus que dans la première session (2).

On sent la passion vibrer dans ce récit qui est, du reste, incomplet et manque de sincérité. Les articles que Hincmar a omis à dessein et qu'il semble traiter avec tant de dédain nous ont été conservés dans une autre version du concile, et Labbe les a reproduits (3), d'après un codex de l'église de Reims. Le septième est conçu en ces termes : « Le pape, avec le consentement du très glorieux et toujours auguste Charles, a nommé Anségise, archevêque de Sens, pour être son vicaire

(1) On peut voir, dans la Collection du Louvre, une Bible dont le frontispice présente un portrait de Charles le Chauve.
(2) Cf. *Annales de Saint-Bertin*, à l'année 876. — Labbe, IX, 281.
(3) IX, 291-292. — Pertz, *Monum. Germ. hist.* III, Leg. I, 534.

et le primat de la Gaule et de la Germanie dans la convocations des conciles et les jugements canoniques, si quelques affaires graves et urgentes viennent à sa connaissance ; et nous, d'un consentement unanime, nous approuvons et louons cette mesure, et nous décrétons qu'Anségise doit jouir de la primatie. »

Aimoin et quelques chroniqueurs s'en sont tenus à la version d'Hincmar. D'autres, au contraire, avec M. de Marca (*Concorde du Sacerdoce et de l'Empire*), pensent que la seconde seule donne un récit fidèle de ce qui se passa au sujet de la primatie (1). Cette dernière opinion est confirmée par un passage des *Gesta* des archevêques de Reims, rapporté par Clarius, dans lequel on lit qu'Anségise obtint du pape et de l'empereur Charles le privilége de la primatie de la Gaule et de la Germanie, et qu'Hincmar, archevêque de Reims, voulut s'y opposer, mais qu'il ne le put, étant pressé par l'autorité du pape. Mabillon est du même avis (2), mais il y voit plutôt l'influence de l'empereur sous laquelle cédèrent les évêques. Dans le décret de confirmation des actes du concile de Pavie, rédigé à l'assemblée de Ponthion et signé par cinquante-deux prélats et autres personnages ecclésiastiques (3), la signature d'Angésise vient la seconde, après celle de Jean de Toscanella, et, avec le titre de métropolitain de Sens se trouve celui de « vicaire du souverain pontife Jean. » Hincmar n'apparaît que le quatrième, à la suite de Jean d'Arezzo.

L'opposition de l'archevêque de Reims avait été si violente, que l'empereur, craignant son ressentiment, le contraignit à lui prêter un nouveau serment de fidélité et d'obéissance, par lequel il s'obligeait à ne rien entreprendre contre l'honneur, le repos et la paix du roi, de l'Eglise et du royaume. Cependant peu après le concile, il publia un écrit (4) dans lequel

(1) Cf. *Hist. Litt.* V, 533.
(2) *Annales bened.* ad an. 875.
(3) Cf. Mansi, XVII, 307 et suiv.
(4) Cf. Sirmond, dans Migne, CXXV, 1125 et suiv.

il cherchait à réfuter tous les points de ce serment et à prouver qu'il ne l'obligeait pas. Bien plus, il écrivit à l'empereur, en lui reprochant (1) de l'avoir contraint à reconnaître la primauté d'Anségise, et il rédigea un long factum adressé aux évêques, dans lequel, à grand renfort de canons de conciles et de textes de l'Ecriture, il s'efforçait de démontrer qu'un archevêque ne peut être élevé au-dessus des métropolitains. Mais cette érudition portait à faux et laissait de côté la raison qui primait toutes les autres : la volonté expresse du pape consignée dans la lettre lue au concile.

La primatie fut-elle conférée à Anségise personnellement ou au siége de Sens ? Cette seconde question n'a pas été moins contestée que la première. Le chroniqueur sénonais, Odoranne, rapportant les canons du concile de Ponthion, ajoute au texte du septième les mots suivants : « et tous les successeurs d'Anségise dans sa propre ville (2). » Un grand nombre d'historiens ont suspecté l'authenticité de ce passage et l'ont regardé comme une interpolation destinée à garantir la perpétuité de la primatie à l'église de Sens. Les auteurs du *Gallia Christiana*, tout en émettant l'opinion que la primatie fut personnelle à Anségise, reconnaissent que les archevêques de Sens exercèrent ce droit sans opposition pendant deux siècles. Ce fait nous paraît une preuve évidente qu'Odoranne était dans le vrai. D'après un auteur dont on ne peut suspecter le témoignage en la circonstance, (4) l'église de Sens était alors, entre toutes, puissante et honorée.

Depuis saint Boniface, aucun évêque, en Gaule ni en Germanie, n'avait reçu du Saint Siége des pou-

(1) Ibid. CXXVI, 189-210.
(2) *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 474.
(3) Cf. XII, 2.
(4) Cf. *Gesta Pontif. Eccl. Rhem.* dans Labbe, IX, 235. — Odoranne traduit l'acte de Jean VIII en écrivant qu'Anségise mérita d'être appelé « le pape en second » *secundus papa*.

voirs aussi étendus. Si le pape voyait dans cette mesure un moyen destiné à faciliter l'arrangement des affaires religieuses de l'empire d'Occident, Charles le Chauve espérait, par cette juridiction supérieure conférée au siége métropolitain de Sens sur les Germanies comme sur les Gaules, maintenir plus facilement son autorité politique dans les deux pays. Suivant M. A. Lapôtre (1), Jean VIII avait des vues plus élevées encore : il voulait réaliser l'alliance de l'Empire et de la Papauté, par l'accord parfait des deux volontés, l'une mettant au service de l'autre toute la puissance dont elle disposait (2).

Après le concile de Ponthion, l'empereur fit de riches présents aux légats et envoya avec eux à Rome Anségise, accompagné de l'évêque d'Autun, Adalgaire. Que se passa-t-il pendant ce voyage et quelle fut l'attitude du primat ? On ne le sait au juste. Quoi qu'il en soit, il revint après avoir perdu la confiance du pape qui le suspecta de favoriser contre lui les menées du comte Lambert de Spolète. En effet, dans une lettre que Jean VIII écrivit à Charles le Chauve et qui était datée du XVI des calendes de décembre 876, il disait que les prévisions de l'empereur au sujet d'Anségise et de Lambert, dont il lui avait fait part, s'étaient réalisées en tout point, que ce prélat n'avait pas agi avec droiture, suivant son devoir, mais qu'il avait participé à de ténébreuses intrigues et qu'il ne devait pas échapper au châtiment quand l'affaire aurait été portée au grand jour. Le pape ajoutait : « après avoir connu la fidélité de cet évêque envers

(1) *Etudes relig. des P. Jésuites*, année 1894, juillet, p. 483.

(2) Un historien sénonais, Driot, a traité cette question dans son traité *De Primatu*. Mais, à côté de choses exactes, il apporte bien des preuves insuffisantes. C'est ainsi que pour prouver la perpétuité de la primatie du siége de Sens, il mentionne le titre de *papa* donné par Sidoine Apollinaire à saint Agrice, en lui attribuant le sens de primat. Mais on sait que ce nom était donné alors à tous les évêques. — De Marca, dans son livre sur *La Primatie de Lyon*. — Cf., pour plus de détails sur cette question, Julliot, dans *Bull. S. A. Sens*, VII, 241-243.

nous, nous pensions que ni les présents ni les menaces ne seraient capables de le détourner de la foi qu'il avait jurée et nous avions décidé de le choisir comme le médiateur entre le souverain pontife et l'empereur, comme l'organe de votre voix et de la nôtre et notre commun ambassadeur (1). » Nous ignorons jusqu'à quel point Anségise méritait les soupçons de Charles le Chauve et de Jean VIII, et nous inclinons à voir dans cette affaire des intrigues habilement dirigées pour abattre la puissance du nouveau primat.

L'empereur n'eut pas le temps, sans doute, de résoudre ces difficultés, car il mourut le 6 octobre suivant. Son fils, Louis le Bègue, fut sacré roi à Compiègne le 8 décembre. Anségise assistait au couronnement, mais ce fut Hincmar qui présida. Peu après, Lambert étant parvenu, avec l'appui de Carloman, à s'emparer de Rome, Jean VIII, en butte à ses persécutions, quitta l'Italie, vint en France et envoya des courriers au roi, le priant de lui désigner un endroit où ils pourraient se rencontrer et en même temps réunir un concile ; Louis lui désigna Troyes. Arrivé à Flavigny, le pape écrivit aux métropolitains de tout l'empire de se rendre dans la ville indiquée avec leurs suffragants, mais, quand il arriva à Troyes, il ne trouva que les évêques des Gaules et de la Belgique. Ceux de Germanie s'étaient abstenus.

Attentifs aux plaintes du chef de l'Eglise, les prélats proclamèrent sept décrets, dont le but principal était de recommander l'union de l'épiscopat, d'approuver les anathèmes portés par le pape contre Lambert et ses complices, d'excommunier également ceux qui, en Gaule, étaient détenteurs des biens des églises et refusaient de les rendre, enfin de condamner l'abus qui s'était introduit dans certaines provinces ecclésiastiques de passer d'un évêché à un plus considérable. Enfin le concile réprouva les dérèglements d'un grand nombre de laïques qui abandonnaient leur

(1) Cf. *Concilia ant. Galliæ*, III, 455.

femme pour en épouser une autre. Ces décrets furent signés par huit métropolitains et dix-neuf évêques. Hincmar est encore au premier rang, Anségise ne vient qu'après lui (1).

Pendant que le pape reprenait le chemin de l'Italie, l'évêque de Porto, Formose (2), s'arrêta en France, au témoignage de Clarius, et il passa d'abord au monastère de Sainte-Fare, en Brie, où il déposa le chef de sainte Agnès. Puis il vint retrouver l'archevêque Anségise, à Sens, et il y demeura plusieurs jours. Le chroniqueur rapporte également qu'il fit don au monastère de Sainte-Colombe de précieuses reliques : le prévôt était alors Evrard qui devait plus tard monter sur le siége archiépiscopal de cette ville. Formose reprit le chemin de Rome par Auxerre. Dans ses entrevues avec Anségise, il avait travaillé sans doute à le réconcilier avec le pape et l'empereur, si déjà cette œuvre n'avait été accomplie au concile de Troyes. En effet, Louis le Bègue étant mort peu après, en 880, ce fut l'archevêque de Sens qui eut l'honneur de sacrer ses deux fils, Louis III et Carloman, dans l'abbaye de Ferrières (3).

L'union étroite de la royauté franque et du siége primatial de Sens nous apparaît dans la rédaction d'une chronique qui a exercé la sagacité des historiens. Duchesne l'a publiée le premier (4) sous le titre *Auctoris incerti*, d'après un vieux codex de la bibliothèque d'Al. Petau, sénateur de Paris. Il la donna à tort comme un fragment de la *Chronique* d'Hugues de Fleury. Si elle a été insérée par le moine orléanais dans ses œuvres, elle en est bien distincte et elle date d'une époque antérieure. Sa véritable origine a été donnée par Waitz (5) qui l'a éditée en l'intitulant :

(1) Cf. Héfélé, VI, 101 et suiv. — Labbe, IX, 306 et suiv.
(2) Il devint pape lui-même en 891.
(3) Cf. Migne, CXXV, 1296.
(4) Cf. *Hist. Franc. Scriptores*, III, 349-354.
(5) Cf. *Monumenta Germaniæ historica*, IX, 337. — Migne, CLXIII, col. 809 et suiv.

Historia Francorum Senonensis. Il avait remarqué en effet que la plupart des détails présentaient de tels rapports avec les *Annales* de Sainte-Colombe et la *Chronique* d'Odoranne qu'elle avait dû en être tirée. Cette opinion fut suivie par Wattembach dans la dernière édition de son livre sur les sources de l'histoire de l'Allemagne. Mais en 1885, M. G. Monod (1) combattit leur sentiment et affirma que l'*Historia Francorum Senonensis* était un extrait d'annales monastiques plus développées que celles de Sainte-Colombe, remaniées d'ailleurs et arrangées dans la partie qui concerne la fin de la période du xe siècle. Il proposa de donner à ces essais, aujourd'hui perdus, le titre d'*Annales ecclésiastiques de Sens*, qu'il considère comme la vraie source des *Annales* et de la *Chronique de Sainte-Colombe*, de l'*Historia Francorum Senonensis*, et des *Chroniques* d'Odoranne et de Clarius.

M. Ferdinand Loth, ayant étudié à son tour cette question (2), est du même avis que M. G. Monod, mais il préfère attribuer à ces *Annales ecclésiastiques* le nom de *Gestes des Archevêques de Sens*. Il pense que ce recueil dont s'est inspiré l'*H. F. S.* ne s'étendait pas au-delà de l'année 956, car, à partir de cette date, les renseignements sont tout à fait originaux, et que l'*H. F. S.*, pour avoir été rédigée antérieurement aux chroniques d'Odoranne et de Clarius, n'en a pas une valeur plus grande, car dans ces dernières la source primitive est aussi exactement et souvent plus abondamment reproduite. Enfin il a noté que pour la période qui va de 877 à l'an 1000, l'*H. F. S.* perd à peu près la forme annalistique qu'elle a dans la période antérieure qui commence à 688, pour n'être plus qu'une maigre et inexacte chronique, et, d'après lui, cet ouvrage a été

(1) Cf. *Revue historique*, 1885, II, 255 et 256.
(2) Cf. *Les Derniers Carolingiens*.

composé d'un seul coup, peu après 1015 et certainement avant 1034.

Détail très caractéristique, la date où commence l'*H. F. S.* (688), coïncide avec l'archevêque Vulfran, au moment où les épouvantables troubles du VIIe siècle commencent à prendre fin, et celle de 956 est fort rapprochée de l'évènement d'Anastase qui répara les ruines accumulées sous Archembaud et suscita à Sens une rénovation littéraire. D'autre part, cette chronique ne présente, dans toute cette période, que des évènements civils, et le moment où elle paraît prendre plus d'extension (877), se trouve sous Anségise. Il y a donc lieu de conclure que cet essai d'histoire des deux premières races a été, sinon commencé, du moins continué sur de plus larges proportions vers le temps où le siége métropolitain fut élevé au rang de la primatie. Nous sommes donc, selon toute vraisemblance, en présence de l'œuvre d'un clerc de la cathédrale de Sens.

C'est également à partir de cette époque que Clarius est plus étendu dans sa *Chronique* et donne, non seulement des extraits de l'*H. F. S.*, mais encore d'autres renseignements spéciaux à l'église sénonaise : et si, d'après son propre témoignage (1), il n'a pu trouver les « Passions des Pontifes de cette ville parce qu'elles avaient été détruites du temps des païens, » il n'est sans doute ici question que de saint Savinien et saint Potentien, et il a dû avoir entre les mains les *Gestes* des archevêques de Sens dont parle M. F. Lot, ou du moins des débris assez considérables.

Anségise avait pour frère l'évêque d'Auxerre, Wala (873-879), sous lequel deux savants chanoines de son église, Alagus et Rainagola, ainsi que le fameux moine de Saint-Germain, Héric, achevèrent de réunir les *Gesta Episcoporum Autissiodorensium* et

(1) *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 478.

de les rédiger depuis les origines jusqu'à leur époque (1). Plus heureux que le siége de Sens, celui d'Auxerre possédait une grande partie de ses archives, et l'œuvre de ces trois érudits passe pour une des meilleures de ce genre qui furent composées au moyen-âge (2). Héric s'occupait également de théologie et de philosophie, ainsi que son élève, le moine Remi, qui alla enseigner à Reims et fonda à Paris la première école publique. A cette époque commençait à se constituer dans les écoles monastiques et épiscopales un système doctrinal, comprenant un ensemble de théories, harmonisées entre elles et relatives aux problèmes spéculatifs que l'esprit humain s'est posés à toutes les époques. L'effort principal de cette philosophie, qui a reçu le nom de *scolastique*, fut en partie absorbé par la question des *Universaux*. Parmi les *réalistes* on comptait Remy, tandis qu'Héric et Raban Maur étaient du nombre des *antiréalistes* (3).

Si l'église de Sens ne possédait pas alors d'hommes de cette supériorité, nous avons du moins une preuve que l'on s'y occupait sérieusement d'histoire : c'est le *Catalogue épiscopal* qui s'arrête à Evrard, le successeur d'Anségise, et fut constitué, selon toute vraisemblance, sous ce dernier archevêque. Il a été copié, au XIe siècle, dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Vandrille, aujourd'hui déposé à la Bibliothèque du Hâvre. Les auteurs du *Gallia Christiana* le donnent sous le titre de *Catalogue de Fontenelle*. Nous l'avons cité à plusieurs reprises et nous en avons apprécié l'autorité. L'abbaye de Jumièges en possédait un autre exemplaire dont Edmond Martène nous a trans-

(1) Héric était un des élèves de Loup de Ferrières.

(2) Sur la bibliographie d'Héric qui, entre autres œuvres, composa la vie de saint Germain en un poëme de plus de trois mille vers, cf. U. Chevallier, op. cit. — A. Molinier, op. cit. I, 256 et II, 93-94.

(3) Cf. M. de Wulf, dans *Revue d'Histoire et de Littérature*, V, 60-62.

mis une copie, aujourd'hui reliée dans le manuscrit lat. 13069, fol. 75, de la Bibliothèque Nationale (1).

D'après M. L. Delisle (2), les catalogues épiscopaux étaient à l'origine des morceaux liturgiques qui se récitaient aux offices. On n'en saurait douter, quand on les voit insérés dans les missels, les bénédictionnaires et les sacramentaires, comme à Sens en particulier. Il y a, à cet égard, les témoignages les plus formels (3). Au moyen-âge, dans presque toutes les églises cathédrales, le clergé tenait plus ou moins régulièrement une liste officielle des prélats qui se succédaient sur le siége épiscopal. Cet usage remontait à la plus haute antiquité. Les ouvrages des Pères et les canons des conciles parlent souvent des recueils sur lesquels on inscrivait les noms des évêques, de ceux-là surtout qui s'étaient distingués par l'éclat de leurs vertus et la sagesse de leur administration. Aucun des diptyques de nos églises ne nous est parvenu en original ; mais beaucoup d'entre eux sont représentés par des listes dont la rédaction, comme celle de Sens, remonte à l'époque carlovingienne.

(1) Nomina Episcoporum senonicæ urbis.

Savinianus.	Agritius,	Emmus.	Wuillebaldus.
Potentius.	Eraclius.	Landebertus.	Berardus.
Leontius.	Paulus.	S. Wulfrannus.	Ragembertus.
Severinus.	Leo.	Gericus.	Magnus.
Audactus.	Constitutus.	Ebbo.	Hieremias.
Eraclianus.	Artemius.	Merulphus.	Aldricus.
Lunanus.	Lupus.	Autbertus.	Wuenilo.
Simplicius.	Mederius.	Lupus.	Egil.
Ursicinus.	Hildegarius.	Wuiliarius.	Ansegisus.
Theodorus.	Aumbertus.	Godescalcus.	Evrardus.
Siclinus.	Armentarius.	Guntbertus.	
Ambrosius.	Arnulphus.	Petrus.	

Il est à remarquer que Vulfran, ancien moine de Fontenelle, porte seul le titre de Saint dans cette liste.

(2) Cf. *Hist. Litt.*, XXIX, 377 et 425.

(3) Dès le xe siècle, aux messes qui se célébraient chaque jour dans l'église de Reims, quand arrivait la commémoration des morts inscrits sur les diptyques, le sous-diacre récitait à voix basse, à l'oreille du prêtre, les noms de tous les archevêques, pour les lui rappeler.

Anségise, suivant le goût de son temps, avait une grande prédilection pour les reliques. Dans ses voyages à Rome, il avait obtenu du pape le chef de saint Grégoire, son prédécesseur, renfermé dans un reliquaire de plomb, ainsi qu'un bras de saint Léon, docteur ; il les déposa avec honneur dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. Vers le même temps, il transféra également dans ce monastère les corps des vénérables pontifes sénonais, Léon, Ursicin, Agrice et Ambroise qui reposaient dans l'église de Saint-Léon, dédiée primitivement aux saints martyrs Gervais et Protais (1).

Clarius rapporte à ce propos qu'il y avait eu jadis près de cette église un monastère considérable qui avait été détruit dans une invasion de barbares. A cette église était accolée une tour très élevée dont les assiégeants s'étaient emparés et d'où ils apercevaient tout ce qui se passait dans la ville. Les Sénonais dressèrent alors des machines de guerre et, un jour, faisant une sortie, « aidés du secours divin et des prières de saint Léon dont les barbares avaient souillé le sanctuaire, » ils en passèrent un grand nombre au fil de l'épée et ils mirent les autres en fuite. Ils démolirent ensuite l'église et le monastère pour les empêcher de servir à de nouveaux envahisseurs.

Au milieu de cette invasion, poursuit le même chroniqueur, un grand nombre d'églises furent détruites dans la région. De ce nombre était la basilique de Sainte-Marie-devant-la-Cité, remarquable par son architecture, qui fut renversée de fond en comble. Elle dépendait d'une abbaye où vivaient dans la retraite un grand nombre de religieuses. Il y avait dans ce même lieu le chef de saint Quiriace, martyr,

(1) On possède encore au Trésor de la cathédrale de Sens, sous les nos 159 et 160, deux petits morceaux de craie portant les mots *Agriciu.* et *Ursicin.* : ces inscriptions datent vraisemblablement de cette translation. Cf. Chartraire. op. cit. 64 et 65.

apporté de Jérusalem par Charlemagne et caché dans ce sanctuaire avec des reliques de la Sainte Vierge. Deux prêtres, du nom de Hilduin et André, affligés de voir l'église détruite, en édifièrent une autre sous le même vocable et y déposèrent des reliques avec le chef de saint Quiriace. Ils remirent en ordre les propriétés et les chartes, et laissèrent leur bien en héritage à cette maison. Mais après leur mort, elle tomba dans un grand délabrement, et les archevêques donnèrent la plus grande partie des terres à leurs soldats. (On sait qu'ils devaient entretenir à leurs frais des contingents exigibles par le roi en temps de guerre.) L'église elle-même fut attribuée en bénéfice à un militaire.

Ce récit de Clarius manque de clarté et présente des choses qui semblent se contredire. Les auteurs du *Gallia Christiana* (1) placent ces ravages sous l'invasion normande de 886, et, de fait, il est ici question de reliques données par Charlemagne. Mais il paraît certain que ces évènements sont antérieurs à Anségise, et comme on ne connaît pas d'incursions barbares à Sens dans la première moitié du IXe siècle, il faut attribuer les ravages dont il est question à l'invasion des Sarrasins, sous saint Ebbon.

L'archevèque, continue notre chroniqueur, voyant les églises détruites de tous les côtés, retira le précieux corps du martyr Sanctien du village qui, de son nom, avait pris celui de Sancy, et le transféra dans l'église de Saint-Pierre-le-Vif, ainsi que le corps de saint Augustin martyr, puis un peu plus tard celui de sainte Béate, vierge, qu'il déposa près des restes de son frère, saint Sanctien.

Clarius raconte à ce propos un miracle obtenu par l'intercession de ce bienheureux. Un chevalier du nom de Warin retenait injustement une terre de Saint-Pierre-le-Vif, et, un jour qu'il voulait s'en emparer, les moines allèrent à sa rencontre, avec

(1) Cf. XII, 126.

le corps de saint Sanctien. A leur approche, il accourt, à cheval, au-devant d'eux, et leur défend avec menaces d'entrer sur le terrain ; mais ceux-ci, confiants en Dieu, restent inébranlables. Warin, méprisant la puissance du saint, s'élance et veut frapper le reliquaire ; mais dès qu'il l'a touché, il tombe à terre, châtié par Dieu, et le corps tout contracté : il devait rester dans la suite infirme et languissant pendant de longues années. Son frère, terrassé par le démon, expira aussitôt, et ceux qui les accompagnaient prirent aussitôt la fuite.

Au sujet de saint Sanctien et de ses compagnons, le chroniqueur dit qu'il n'a pu trouver leurs *Passions*, non plus que celles des prélats de cette cité, et il en attribue la destruction aux païens. On s'explique difficilement cette ignorance de la Passion de saint Sanctien que nous savons être de beaucoup antérieure au XIIe siècle, et il faut y voir la cause de l'erreur que Clarius a commise au sujet de saint Augustin dont il fait à tort un évêque de Trèves.

On a vu, dans le chapitre premier de ce livre, qu'il faut, selon toute vraisemblance, placer vers ce temps la composition des Actes des saints Sanctien, Augustin et Béate, compagnons de sainte Colombe, et nous avons exposé les preuves qui nous font adopter ce sentiment. L'auteur était au courant des légendes qui avaient cours alors au sujet des premiers martyrs des Gaules. Il attribue à l'empereur Sévère la mort du sous-diacre saint Audéol et il place ensuite sous Aurélien le supplice des saints Symphorien, Speusippe, Eleusippe et Léonille, de Langres, de saint Bénigne, prêtre de Dijon, des saints Andoche et Tyrse, de Saulieu, des saints Patrocle et Sabinien, de Troyes, des saints Prix et Cot au pays d'Auxerre et enfin de saint Sidroine, dans le Sénonais. Sa préface n'explique pas d'une façon claire où il a puisé ses renseignements. « Nous avons osé, dit-il, employer une main maladroite pour raconter, non totalement

mais en partie, les Gestes du bienheureux et célèbre martyr Sanctien, et nous nous proposons d'exposer à nos concitoyens, sous l'inspiration du Christ et avec l'aide du martyr, les témoignages véridiques que la renommée nous a apportés (1). » Il n'est pas question ici de renseignements écrits, pas plus que pour les autres martyrs sénonais.

Cette pénurie déplorable de documents, par laquelle, dès le IX[e] siècle, l'église de Sens était réduite à reconstituer ses annales primitives d'après des traditions ou des récits populaires, apparaît bien plus encore dans la *Vie* de saint Romain, dont le culte était alors en grand honneur dans le diocèse d'Auxerre. C'était un pieux solitaire, mort au VI[e] siècle dans un monastère qu'il avait fondé au milieu de la vallée de Font-Rouge (aujourd'hui Druyes-les-Belles-Fontaines). D'après le moine de Vareilles, Gislebert, qui écrivit sa Vie au XI[e] siècle, ce personnage n'était autre que le religieux, du même nom, et ami de saint Benoît ,qui lui porta en secret pendant trois ans dans la grotte voisine de Subiaco la nourriture dont il avait besoin. A cause des invasions des Alains et des Visigoths qui ravageaient l'Italie, Romain fut prévenu par une inspiration céleste de se rendre en Gaule. Il vint se fixer au pays d'Auxerre, dans une vallée étroite et sauvage et il y établit un monastère. Quelques années plus tard, Bertingranne, évêque du Mans, ayant fait demander à saint Benoît quelques-uns de ses moines les plus parfaits pour diriger une maison qu'il avait fondée dans son diocèse, le grand Réformateur lui envoya saint Maur. Celui-ci, averti en route par une révélation du lieu de la retraite de Romain, vint l'y retrouver. Là ils furent instruits par une vision des derniers moments et de la mort de saint Benoît. Romain lui-même, au moment du départ de Maur, lui annonça sa fin prochaine.

(1) Cf. *Act. Sanct.* sept., II, 670.

Ces Actes de saint Romain, acompagnés d'un second livre qui renferme le récit de la translation et des miracles accomplis en cette circonstance, ont été édités pour la première fois par Jean du Bois, dans la *Bibliotheca Floriciacensis* (1). Mabillon les a donnés plus tard dans les *Acta S. O. S. B.* (2), en laissant de côté une partie du récit des miracles. Enfin le tout a été reproduit en dernier lieu dans les *Acta Sanctorum* (3) par le Père G. Henschenius.

Dans la préface, Gislebert, après des considérations générales où il relève l'obligation de célébrer dignement l'anniversaire du patron principal du monastère de Vareilles, s'exprime ainsi : « Nous nous proposons de raconter brièvement la vie de saint Romain et d'en dessiner les grandes lignes, parce que, nous le disons avec une grande douleur, il nous a été impossible de la trouver par écrit. Nous ne doutons pas cependant que l'on n'ait recueilli les actes et les miracles d'un si grand homme ; il serait de la dernière inhumanité et même impie de supprimer par le silence ce que Dieu a daigné opérer par son serviteur pour le profit d'un grand nombre. » L'auteur poursuit en racontant que ces Actes avaient été détruits dans une persécution terrible à laquelle n'échappèrent que quelques chrétiens qui pensaient plutôt à se préparer à la mort qu'à conserver ou à écrire des livres. Il ajoute : « De là vient que nous ignorons ce qu'il a fait dans son premier âge, les tentations du diable qu'il a vaincues, les miracles qu'il opéra et la manière dont il mourut. Mais nous avons un important témoignage de sa sainteté dans les livres où le bienheureux pape Grégoire parle de lui. De plus, dans la vie de saint Maur, moine et disciple du très aimé Benoît, qui a été élégamment écrite par Fauste, son condisciple, il est fait mémoire honora-

(1) II, 65-110.
(2) I, 81-96.
(3) *Maii*, V, 153-165. — Cf. *Hist. Litt.* VII, 501 et suiv.

blement de lui, comme il convient à un saint. D'autres traits, transmis fidèlement d'âge en âge, sont parvenus jusqu'à nous. Nous avons réuni en un court récit ces divers souvenirs qui nous sont connus de lui, et, avec l'aide de Dieu, nous nous efforcerons de les exposer ici. »

Quoi qu'il en soit de cette narration sur laquelle nous reviendrons plus loin, l'hagiographe raconte ensuite que, après la mort de saint Romain, de nombreux pèlerins vinrent à son tombeau, et, plus tard, son corps fut transporté à Auxerre, dans l'église de Saint-Amatre, pour qu'il y reçût de plus grands honneurs. Après un certain nombre d'années, comme sa renommée grandissait de plus en plus, les moines de Saint-Germain obtinrent de l'évèque d'Auxerre, Héribalde, que les précieux ossements leur fussent confiés. Enfin l'archevèque de Sens, ayant entendu parler de la puissance de ce saint, voulut avoir de ses reliques et il en demanda à l'abbé Hugues qui les lui accorda. Anségise se rendit à Auxerre avec un nombreux cortége de moines, de clercs et de fidèles, et les précieux restes furent emportés en grande pompe jusqu'au monastère de Saint-Remy de Vareilles.

Après avoir déclaré que si quelqu'un peut nier que saint Romain ait fait des miracles pendant sa vie, il ne saurait rejeter ceux qui eurent lieu pendant et après sa translation, Gislebert raconte, dans un récit qui ne compte pas moins de sept pages in-folio, les guérisons merveilleuses obtenues par son intercession, et il garantit que ces faits ont été attestés par des témoins oculaires et recueillis avec soin dans des écrits qu'il ne fait que reproduire.

Si, dans ces Actes de saint Romain, la partie qui se rapporte à la translation et aux miracles qui la signalèrent, mérite créance, parce qu'elle est conforme à ce que racontent les anciennes chroniques et qu'elle est attestée par des documents contemporains,

il n'en est pas de même de la légende proprement dite. Au témoignage du P. Henschenius, la Vie de saint Maur, par Fauste, renferme tant d'inexactitudes que Charles le Cointe (1) affirme que cet écrit incertain a été remanié et défiguré non seulement par l'abbé Odon de Glanfeuil mais encore par un auteur plus récent. D'après Giry, ce morceau ne serait même qu'un faux, calqué sur la Vie de saint Séverin d'Agaune, attribuée également à un certain Faustus. (2) Bien que le Bollandiste déclare d'abord laisser au lecteur sa liberté d'appréciation sur le récit de Gislebert, un peu plus loin il le déclare absurde et il relève, entre autres erreurs, le passage où il est raconté que saint Maur vint en France sur la demande de l'évêque du Mans, Bertchamnus ; or, ce prélat succéda à Badegisile qui mourut en 586, alors que le voyage en Gaule de saint Maur, un peu avant la mort de saint Benoît, n'aurait pu avoir lieu qu'en 543 ! Aucun des historiens qui ont traité de la vie de ces deux saints n'a identifié le premier compagnon de saint Benoît avec le moine de Font-Rouge, et Jager lui-même (3) se refuse à accepter la légende de Gislebert. Le silence qui règne sur la fin de la vie du Romain de Subiaco a pu favoriser la naissance de cette croyance populaire ; on en vint, dans la suite des âges, à l'identifier avec l'ermite auxerrois, mort en odeur de sainteté (4), à une époque indéterminée mais qui remonte peut-être au VI[e] siècle. Il est à remarquer qu'aucun des martyrologes antérieurs au XI[e] siècle ne le présente comme un compagnon du Patriarche des moines d'Occident. Le martyrologe manuscrit de Luxeuil porte au 17 mai ces mots : *In pago senonico vallisliacensi monasterio, translatio*

(1) *Annales ecclesiastici Francorum*, ad annum 543, n° 2.
(2) Cf. Aug. Molinier, op. cit., I, 161-162.
(3) Op. cit. II, 247.
(4) Sur le culte de saint Romain, à Druyes-les-belles-Fontaines, cf. *Vie de saint Romain*, par l'abbé P. Leclerc. Paris, Auxerre, Sens, 1893. — *Analecta Bolland*. année 1894, 172.

corporis beatissimi Romani confessoris. Celui de l'Ordre du Carmel qui renferme bon nombre de saints de l'Auxerrois et du Sénonais, donne : *In territorio autissiodorensi Dompni Romani abbatis.* Enfin dans l'autographe d'Usuard, de Saint-Germain-des-Prés, on trouve, à la fin, d'une autre main que le texte, mais également ancienne : *Senonis, S. Romani confessoris* (1).

L'histoire nous a conservé peu d'autres souvenirs sur Anségise. Gérard de Roussillon, gouverneur du royaume de Provence et Berthe sa femme, fondateurs des monastères de Vézelay et de Pothières, avaient inscrit dans leur testament des legs en faveur de cette dernière abbaye. Il reste une lettre de Jean VIII, datée de 879, par laquelle ce pape informe les moines de Pothières qu'il a envoyé une exemplaire de ce testament (2) à l'archevêque de Sens ainsi qu'à Conrad, dans le comté de qui (le Vermandois) se trouvait cette maison religieuse. Ce même Conrad avait fait don, l'année précédente, au monastère de Sainte-Colombe, de la villa de *Paredum* (Villeperrot ou Paron) avec toutes ses dépendances, qu'il avait reçue peu auparavant de la munificence de Charles le Chauve, son parent. Il déclarait, dans la charte, avoir fait cette largesse par amour de la sainte martyre, pour son salut éternel, et avec l'intention de subvenir aux besoins des moines (3). Anségise était lié également avec Eccard, comte d'Autun, et celui-ci, à sa mort, lui légua l'*Histoire des Lombards* et les deux livres de la *Chronique de Grégoire de Tours* (4). C'était pour l'époque un don assez considérable, car les manuscrits étaient rares et ils avaient une valeur élevée. Le parchemin coûtait fort cher, et la copie des livres, longue et

(1) Cf., pour plus de détails, *Acta Sancto.* l. c.
(2) Cf. *Concilia ant. Gall.* III, 494.
(3) Cf. *Annales Benedictini*, III, 680.
(4) Cf. Lebeuf, *Mémoires sur l'histoire d'Auxerre*, I, 191.

fatigante, n'avait lieu que dans les *scriptorium* des monastères ou dans les écoles épiscopales où elle était considérée comme une œuvre de piété (1).

Au témoignage du chroniqueur sénonais, Odoranne, Anségise prit, dans les dernières années de sa vie, deux mesures dont il n'indique pas le motif. La première fut de chasser de Sens les Juifs « *certa de causa.* » Pendant tout le moyen-âge, les Juifs résidèrent nombreux dans cette ville. Avaient-ils irrité la population par leurs manœuvres usuraires, ou bien craignait-on leur trahison au moment où les Normands, s'approchant de plus en plus, menaçaient de venir assiéger la cité ? Nous l'ignorons. De même Anségise renvoya de la ville des religieuses, avec menaces d'excommunication si elles voulaient y rentrer. Les règlements établis par son successeur Vaultier pourraient laisser supposer que ces religieuses manquaient de fidélité à leur règle, mais ils n'expliquent pas une mesure aussi radicale. Il y a plutôt lieu de penser que l'archevêque voulait les mettre hors des atteintes des barbares et débarrasser Sens des bouches inutiles, en cas d'un siége prolongé. C'est l'avis des auteurs du *Gallia Christiana*, d'après lesquels ces religieuses seraient celles de l'abbaye de Saint-Symphorien, bâtie dans un faubourg, sous la direction des moines de Saint-Remy, et dont l'église devint ensuite une paroisse desservie par ces mêmes religieux.

La mort d'Anségise survint le 25 novembre 882. Clarius la place par erreur en 877, et il rapporte lui-même que les Normands vinrent assiéger Sens la cinquième année du pontificat d'Evrard. Comme l'arrivée des barbares eut lieu en 887, Evrard fut donc sacré en 883, au mois de mai, et Mabillon (2) conclut que le 25 novembre, marqué comme la date

(1) Cf., pour plus de détails, A. Molinier, *Manuscrits et Miniatures*, 144 et suiv.
(2) *Annales Bened.*, III, 289.

du décès de cet archevêque, doit être reporté à l'année 882. Il fut inhumé à Saint-Pierre-le-Vif, dans la chapelle de Saint-Barthélemy. On a conservé deux épithaphes qui étaient gravées sur son tombeau. La première se trouve dans le manuscrit d'Odoranne, au Vatican (1). L'autre rapportée par le *Gallia Christiana* est certainement d'une époque postérieure. En mémoire de ce prélat, le Chapitre de la cathédrale faisait, au moyen-âge, à chaque anniversaire de sa mort, une distribution de vingt sous parisis et de cinq sous de pain (2).

Evrard, le successeur d'Anségise, appartenait à une noble famille sénonaise. Il était moine et prévôt de Sainte-Colombe lorsque le peuple et le clergé portèrent sur lui leur choix : il reçut la consécration épiscopale le 28 avril 883. La chronique de ce monastère place, par erreur, pensons-nous, le passage de l'évêque de Porto, Formose, l'année même où Evrard fut élu. Clarius nous semble plus dans le vrai en faisant coïncider ce voyage du légat avec le concile de Troyes dont il a été question plus haut. L'abbaye de Sainte-Colombe eut vers ce temps pour abbés plusieurs princes de sang royal, Guelpho, le comte Conrad, qui furent inhumés dans l'église abbatiale, et enfin le duc Hugues qui, dit la chronique, « gouvernait noblement le royaume après le roi. »

Le seul souvenir qui nous reste de l'épiscopat d'Evrard est une lettre qu'il reçut du pape. Un bienfaiteur, du nom de Rampon, avait fondé un monastère dans le diocèse. Mais sa mort étant survenue

(1) Fonds de la Reine de Suède, n° 577, fol. 95, v. — Cf. *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 415.

Anseius, Senonum præsul, hic clausus habetur,
Judicio Christi surget et ipse sui.
Galliarum primax papa Johanne levatus
Egregiis meritis hoc fieri meruit.
Hic Carolum regem Romanis imperatorem
Constituit, Francis principibus placuit,
Gregorii papæ secum caput adtulit istuc.
Pacis amator obit flebilis ipse piis.

(2) *Bibl. de Sens*, man. lat. n° 45, fol. 371.

avant que l'œuvre pieuse fût accomplie, sa veuve se remaria avec un certain Ermenefride qui, au lieu de remplir les dernières volontés de Rampon, se mit à dépenser follement l'argent destiné à cette fondation. Jean VIII, informé de cet abus, en écrivit à l'archevêque de Sens pour le condamner (1).

Les plus graves épreuves étaient réservées à ce prélat. Au commencement de décembre 886 (ou 887 d'après certains auteurs,) les Normands remontèrent de nouveau le cours de l'Yonne et vinrent mettre le siége devant la ville de Sens. Ces pirates que Charles le Gros n'avait éloignés de Paris que par la honteuse promesse d'une rançon, demeurèrent pendant cinq mois sous les murs de la cité, portant dans toute la contrée le carnage et la dévastation. Parmi les monastères qu'ils brûlèrent, Clarius cite celui de Saint-Remy de Vareilles qui fut ruiné de fond en comble. L'abbé Suavus et ses frères n'eurent que le temps de s'enfuir dans la ville, emportant avec eux leurs reliques et le corps de saint Romain. Les Normands cherchèrent en vain, par toutes sortes d'ouvrages d'attaque et de machines, à forcer les murailles, ils ne purent y parvenir et furent obligés de se retirer au mois de mai suivant. Les abbayes de Sainte-Colombe et de Saint-Pierre-le-Vif qui avaient été fortifiées résistèrent également à leurs efforts. D'après le *Gallia Christiana*, Evrard aurait payé une rançon aux barbares pour les éloigner de la ville. Peu après il fut attaqué d'une maladie de langueur, causée probablement par la douleur de tant de ruines, et qui le conduisit au tombeau le premier février 887. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Colombe, au milieu de la chapelle de Saint-Martin.

Evrard a été hautement loué par ses contemporains. Le moine de Saint-Germain-des-Prés, Abbon, parlant de sa mort dans son poëme sur le siége de Paris, l'appelle un *savant évêque*. Réginon, abbé de

(1) Cf. Flodoard.

Prüm, rapporte également qu'il était remarquable par sa haute sainteté et son éclatante sagesse (1). Il avait pour neveu Betton qui devint plus tard évêque d'Auxerre et reçut après sa mort les honneurs réservés aux saints.

Vaultier (Valterius), ou Gautier, neveu de l'évêque d'Orléans, du même nom, était chanoine de Sens, lorsqu'il fut élu en mars 887 (2) ; il reçut l'onction épiscopale le deux avril. On a sur lui des renseignements contradictoires. D'après Réginon (3), il n'eut ni la science ni l'intégrité des mœurs de son prédécesseur. Au contraire, Clarius et Gislebert le présentent comme illustre par sa noblesse et ses connaissances. Ce que nous savons de lui est d'accord avec cette dernière opinion. L'année même où il monta sur le siége épiscopal, il consacra évêque d'Auxerre, le 29 août, Hérifrid, dans l'abbaye de Nigelle, au diocèse de Troyes.

Cependant la situation de la France continuait à être des plus précaires. Il ne restait pour la gouverner qu'un enfant de Louis le Bègue, Charles le Simple, et les grands du royaume profitèrent de la faiblesse du pouvoir pour se rendre indépendants. Le comte Eudes, qui avait acquis beaucoup de gloire en défendant Paris contre les Normands et que rendaient recommandable sa bravoure et les belles actions de son père Robert le Fort, parvint à se faire élire roi par les Francs, les Burgondes et les Aquitains réunis en assemblée plénière (4). Vaultier reçut la mission de lui conférer l'onction royale, à Sens même, d'après certains auteurs, à Compiègne, suivant d'autres. Pendant plusieurs années, ce prince batailla contre les pirates dans les plaines de la Neustrie, mais il ne put les empêcher de remonter encore la Seine et de péné-

(1) Cf. *Chronique*, dans Migne, CXXXII, 129.
(2) *Gall. Christ.* XII.
(3) Cf. *Chronique*, dans Migne, CXXXII, 129.
(4) *Gall. Christ.* XII.

trer dans les eaux de l'Yonne. Ils ravagèrent le centre de la Gaule jusqu'en 890 et ne se retirèrent qu'après avoir épuisé les ressources du pays (1).

En 891, Vaultier présida à Mehun-sur-Loire un concile réuni par ordre du roi Eudes pour traiter des affaires de l'Eglise. Les archevêques de Bourges et et de Tours y assistaient avec dix évêques. Des actes de cette assemblée il ne reste que le privilége qui fut accordé à Saint-Pierre-le-Vif. Les moines de cette abbaye exposèrent que depuis un certain temps les archevêques de Sens avaient mis à leur tête des abbés tirés de monastères étrangers, ce qui était contraire à la règle bénédictine et aux saints canons. Vaultier demanda lui-même que l'élection appartînt désormais aux religieux, et les évêques décrétèrent que celui qui irait contre leur volonté serait excommunié. Par cette charte se trouvait abolie la prérogative que les archevêques possédaient depuis 827 de nommer eux-mêmes les abbés : il ne conservèrent plus que le droit de les confirmer (2).

La même année, 16 juin, les religieux de Sainte-Colombe obtinrent également du roi un important privilége. Pour leur permettre de se retirer dans la ville de Sens en temps de guerre, et de s'y installer plus commodément, ce prince leur concéda un emplacement qui allait le long des remparts, depuis le cloître des chanoines jusqu'à la porte Saint-Didier, avec faculté d'y construire une église et un refuge. Il y joignit une vigne du domaine royal, située près de la ville (3). Enfin il leur accorda l'autorisation d'avoir une poterne toujours ouverte pour leur permettre d'aller en secret à leur monastère, d'y transporter ou d'en retirer des provisions à leur gré. Par cette même charte, il était défendu à tout personnage, soit

(1) Cf. E. Babelon, *Les Derniers Carolingiens*, 20.
(2) *Spicilége* d'Achery, *Chronique de St-P.-le-V.*, II, 733. — *Cartulaire général de l'Yonne*, I, 127-128.
(3) L'emplacement reçut dans la suite le nom de Clos-le-Roi.

séculier soit clerc, d'enlever aux religieux l'usage ou la propriété de cet emplacement (1). Richard, duc de Bourgogne, comme abbé laïque du monastère, donna son consentement.

En vertu de cette concession, ceux-ci élevèrent une maison de refuge et une église qui fut dédiée à saint Benoît. Pour communiquer plus facilement avec la ville, et y arriver plus sûrement du monastère en cas d'attaque imprévue, ils creusèrent une conduite souterraine qui avait son entrée dans une chapelle de leur église, et, traversant la plaine, aboutissait à la poterne de Saint-Didier (2). Quelques années plus tard, vers 910, le prévôt de Sainte-Colombe, Betton, acheva de fortifier le mur d'enceinte qui protégeait l'abbaye, avec le concours de Richard le Justicier qui voulait en faire ainsi une citadelle destinée à défendre les confins de son duché. Cet éminent religieux avait été d'abord simple moine dans ce monastère, sous la direction de son oncle Evrard, puis abbé de Saint-Jean et Saint-Héracle. Il fit élever les murailles, les munit de créneaux et les couronna par de fortes tourelles. Au transept de l'église se trouvait une large tour qui était restée inachevée ; elle fut terminée par des travaux d'art et recouverte d'un dôme. Puis, voulant satisfaire sa dévotion pour les patrons du monastère, il plaça les ossements de sainte Colombe et de saint Loup dans des reliquaires richement sculptés en or et en argent et il fit don à l'église d'ornements somptueux pour les jours de fête. Pendant qu'il s'appliquait avec tant de zèle aux fonctions de sa charge, il fut appelé au siége épiscopal d'Auxerre par les acclamations unanimes du clergé et du peuple. Il se jugeait indigne de cet honneur, et il n'accepta que pour se soumettre aux désirs du duc Richard (3).

(1) *Recueil des Hist. des Gaules*, IX, 457. — *Cart. gén. de l'Yonne*, I, 128.
(2) Abbé Brullée, op. cit. 83.
(3) Cf. *Gesta Pontif. Autissid.*

De divers côtés on travaillait à réparer les ravages de l'invasion. L'abbé de Saint-Remy, Bovon, renonça au projet de relever les ruines du monastère de Vareilles que son isolement livrait sans défense à toutes les attaques. D'accord avec ses religieux, il résolut de le rétablir sous les murs de la ville, dans son ancien emplacement. Après avoir construit une église, ils y transférèrent avec une grande joie le corps de saint Romain et leurs autres reliques (1).

En 892, Vaultier prit part à l'assemblée des états ou plaid (2) de Verberies. Ce fut probablement à cette occasion que ce prélat reçut de Foulques, archevêque de Reims, une lettre dans laquelle celui-ci l'entretenait d'une affaire qui concernait une abbesse du diocèse de Sens, nommée Hildegarde, et dont Vaultier n'avait pu jusque là s'occuper. Foulques le pressait d'en finir et de venir au plaid ; s'il n'en avait le loisir, qu'il s'efforcât de résoudre la difficulté et de prévenir l'abbesse pour l'empêcher de prétexter son ignorance et la contraindre de se rendre à l'endroit où elle avait été convoquée. L'archevêque de Reims continuait en adressant à son collègue de Sens des consolations au sujet de sa maladie, lui envoyait l'absolution que ce prélat lui avait demandée pour lui et pour ses frères et il l'entretenait d'un projet d'assemblée à tenir et dont la date serait fixée plus tard (3).

Vaultier commit vers ce temps une irrégularité en élevant sur le siége de Troyes un clerc d'un diocèse étranger sans le consentement du clergé et du peuple. Le pape Formose annula cet acte et nomma évêque de cette ville le prêtre Riquerus qui avait été élu canoniquement (4).

Cependant l'affaiblissement du pouvoir royal et les invasions normandes produisaient dans le royaume

(1) Clarius.
(2) *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 267.
(3) Flodoard, dans Migne, CXXXV, 280.
(4) *Gall. Christ.* XII.

une anarchie favorable à tous les coups de main. Le duc de Bourgogne, Richard, convoitait depuis longtemps la ville de Sens qui, par sa situation et la puissance de ses murailles, devait être pour lui une conquête très avantageuse. Avec l'aide de Manassès, descendant des anciens comtes de cette province, ainsi que d'autres nobles, il vint l'assiéger et s'en empara, malgré la résistance organisée par Garnier, comte et gouverneur de Sens, ainsi que par Vaultier. Le duc se vengea de l'archevêque en lui faisant subir une dure captivité qui dura neuf mois. Il ne le relâcha qu'après avoir été excommunié par le pape et non sans exiger de lui un serment de fidélité et des ôtages. Flodoard, dans son poëme sur les pontifes romains, célèbre l'énergie de Formose qui consola l'église de Sens en lui rendant son évêque et en frappant ses persécuteurs (1). Le duc Richard s'attacha à sa nouvelle conquête. Les Normands s'étant avancés jusqu'à St-Florentin et Tonnerre et ayant pénétré en Bourgogne, il marcha contre eux, les repoussa jusqu'au delà de Sens et en purgea le pays. A sa mort il voulut être enseveli au monastère de Sainte-Colombe, dans l'oratoire de Saint-Symphorien.

Pendant que le roi Eudes était occupé lui-même à poursuivre les barbares, un parti puissant se forma contre lui. L'archevêque de Reims, Foulque, qui était à la tête de cette faction, donna la consécration royale à Charles le Simple. Les deux princes bataillèrent pendant plusieurs années l'un contre l'autre, sans obtenir de résultat définitif. Devant les maux causés à la France par cette guerre intestine, Eudes consentit à reconnaître la suzeraineté de Charles, et mourut peu après, en 898.

L'Eglise devait ressentir, aussi bien que la société, les funestes conséquences d'une situation si troublée. Les actes du concile de la province de Reims à Trosly (909) nous représentent le triste état du

(1) Cf. Jaffé, *Regesta*, 438. — *Hist. Litt.* VI, 188. — Clarius.

royaume. La religion était comme abandonnée ; les crimes se multipliaient chaque jour ; ce n'étaient partout que fornications, adultères et homicides. Les évêques ne remplissaient plus leurs devoirs et laissaient périr, faute d'instruction et de bons exemples, le troupeau du Seigneur. Les pillages et les violences allaient en augmentant, les villes étaient dépeuplées, les monastères ruinés ou brûlés, les campagnes désertes. Les moines, les chanoines, les religieuses n'ayant plus pour supérieurs que des étrangers, tombaient dans le déréglement. Des abbés laïques consumaient les revenus des monastères avec leurs femmes, leurs enfants et leurs chiens ; bien que la plupart d'entre eux ne sussent même pas lire, ils ne laissaient pas de vouloir juger la conduite des prêtres et des moines (1).

Parmi les remèdes que Vaultier s'efforça d'apporter à de si grands maux, nous connaissons une collection de quatorze canons qui furent publiés dans un synode de l'année 912. En voici l'analyse : 1° Les abbés et les prieurs conventuels (2) qui ne viendront pas au concile seront interdits pendant huit jours de l'entrée de l'église. — De 2° à 6° sont prescrites des mesures destinées à éviter le scandale donné par certaines maisons de religieuses, en maintenant la clôture et l'observance de la règle. — 7° Les juges ecclésiastiques tant ordinaires que délégués ne porteront pas d'excommunication générale, à moins qu'on n'ait

(1) Cf. Mansi, XVIII 265 et suiv.

(2) A cause de certains termes comme *prioratus conventuales*, *canonici regulares*, *moniales nigræ*, qui semblent ne pas avoir été en usage au xe siècle, divers critiques, et en particulier le *Gallia Christiana*, renvoient ces règlements à une époque plus récente. Il est probablement plus exact de supposer que ces canons, tout en étant de Vaultier, devinrent d'un usage courant dans divers diocèses, et que les termes incriminés en furent modifiés dans la suite par quelque copiste inintelligent. Les huit premiers se retrouvent dans les actes du concile de Rouen, de 1231. (Cf. Mansi, XVIII, 323. — Héfélé, VIII, 254.) Ils ont été également reproduits dans les *Statuta synodalia* du diocèse de Paris, en 1578. (Cf. *Bibl. Nat.* B, 5587.) On les a insérés dans toutes les collections des conciles.

commis quelque faute énorme. — 8° Les chapitres séculiers, surtout des cathédrales, seront avertis de s'assembler pour prendre ensemble des mesures, afin que le service divin se fasse d'une manière convenable par eux et par leurs clercs, suivant les facultés de leurs églises. — 9° Il faut aussi avertir les chanoines et les clercs séculiers d'observer dans leurs habits et sur les autres points les statuts du concile général. — 10° On établira des communautés de moines ou de chanoines pour faire le service dans les lieux ou prieurés qui en ont possédé autrefois. — 13° Les clercs ribauds, surtout ceux de la bande de Golia, seront tondus par les évêques, ou par les archidiacres, ou par les officiaux, ou par les doyens de chrétienté (on appelait ainsi les archiprêtres actuels), ou même ils seront entièrement rasés, afin qu'il ne paraisse plus de vestiges de leur tonsure, si cependant on peut le faire sans péril et sans scandale. — 14° Enfin on renouvela un ancien canon d'un concile de la province de Sens par lequel il est déclaré que quand une terre a été mise en interdit pour un crime des seigneurs ou des baillis, on ne doit pas le lever, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait pour tous les dommages causés aux prêtres des paroisses à l'occasion de cet interdit.

Vaultier était le neveu et l'héritier de l'évêque d'Orléans, du même nom, mort vers 895, et de qui l'archevêque de Sens avait reçu sans nul doute un exemplaire des canons qu'il donna à son clergé dans un synode, vers 873. Il y est ordonné, entre autres choses, que les archidiacres dans leurs visites examineront si les prêtres chargés du soin des âmes sont zélés à instruire les peuples sur les points principaux de la religion dont il leur sera donné un résumé, et s'ils sont eux-mêmes assez instruits pour enseigner les autres. Chaque curé doit avoir auprès de lui un jeune clerc qu'il élèvera dans la piété, et il ouvrira, s'il est possible, une école dans sa paroisse. Enfin, si le prêtre est trop pauvre pour pouvoir exercer l'hospitalité, il donnera du moins aux passants le couvert

et le feu, de la paille pour les coucher, et les aidera à se procurer le nécessaire (1). Ce dernier règlement a une importance spéciale, car il nous montre l'Eglise établissant par ses pasteurs l'assistance publique dans les plus humbles paroisses, dès la fin du IXe siècle.

Cependant l'anarchie continuait à régner parmi les Francs. Le roi Charles le Simple n'avait pas assez d'autorité pour gouverner et pour maintenir dans l'obéissance ses puissants vassaux. Le comte de Paris, Robert, aspirait à la couronne depuis la mort de son frère, le roi Eudes ; il se fit donner l'onction royale par l'archevêque de Sens, en juillet 922 (2), puis, à la tête d'une nombreuse armée, il marcha contre Charles le Simple. La rencontre eut lieu près de Soissons et Robert périt dans la mêlée. Mais peu de temps après, le roi fut attiré dans un guet-apens par Herbert, comte de Vermandois, qui l'emprisonna à Péronne et le força d'abdiquer en faveur de son filleul, Raoul, fils de Richard, duc de Bourgogne. Vaultier qui était rentré en grâce auprès de cette famille, fut chargé de consacrer le nouveau souverain le 13 juillet 923, dans l'église Saint-Médard de Soissons (3). Sens rentra dans le domaine royal pour y rester jusqu'en 936.

Le sacre du roi Raoul fut le dernier acte public de Vaultier. Il mourut le 19 novembre de la même année et fut inhumé à Saint-Pierre-le-Vif, dans la chapelle de Sainte-Pétronille. Au nom de ce prélat se rattache l'un des monuments historiques les plus intéressants qui restent de l'ancienne église de Sens : c'est un *Sacramentaire* qui se trouve actuellement à la Bibliothèque de Stockolm. La partie primitive indique qu'il avait été composé pour l'abbaye de Saint-Amand-en-Puelle (Diocèse d'Arras), entre les années 855 et 873 (4). Deux mentions concernant le diocèse d'Or-

(1) Labbe, VIII, 637.
(2) Clarius, dans sa *chronique*.
(3) Cf. *Hist. Litt.* VI, 188.
(4) Cf. l'étude de M. L. Delisle, dans *Mémoires de l'Institut*, XXXII, 106 et suiv., à laquelle nous renvoyons pour plus de dé-

léans, celles de la mort de l'évêque Vaultier et du prêtre de St-Liphard, ont porté M. Delisle à croire que ce livre liturgique servit quelque temps à l'église d'Orléans et que l'archevêque de Sens, Vaultier, le trouva dans la succession de son oncle. De nombreuses additions, paraissant dater du x[e] siècle et du commencement du xi[e], et dont il sera traité dans leur temps, concernent le diocèse et l'église de Sens, et indiquent qu'il a appartenu aux prélats de cette ville. Ce fut sans doute par la reine Christine de Suède que ce Sacramentaire est allé à Stockolm, comme c'est par elle que furent donnés à la Bibliothèque vaticane d'autres précieux manuscrits de la ville de Sens. On ne saurait à ce propos ne pas stigmatiser l'ignorance et l'incurie dont se rendirent coupables certains clercs sénonais, au xvi[e] ou au xvii siècle, soit en cédant pour de l'argent soit en ne protégeant pas contre la cupidité des voleurs les rares trésors bibliographiques que les incendies ou les autres catastrophes avaient épargnés (1).

C'était une magnifique acquisition que faisait l'église de Sens en recevant de Vaultier le Sacramentaire de Saint-Amand. Ce volume constitue, avec la seconde Bible de Charles le Chauve et d'autres manuscrits analogues, un des plus curieux monuments de l'art carolingien ; il renferme, en effet, le même type d'initiales et d'ornements où l'on remarque les formes géométriques, les contours pointillés, les extrémités de certaines lettres en pointe de flèche et

tails. A ce volume est jointe une Collection de planches, grand in-folio, dont les n[os] 7 et 8 sont une reproduction de ce Sacramentaire. Ce genre de recueil ne contenait primitivement que les oraisons des messes, et il a fini par se fondre avec le graduel et l'évangéliaire pour devenir le missel.

(1) Parmi les autres manuscrits anciens dont s'est laissé déposséder la ville de Sens, mentionnons encore le Codex qui renfermait la formule de consécration des rois et que Du Cange cite, d'après Ménard, dans son *Glossarium* (Edition Didot, I, 531). M. L Delisle l'identifie avec un autre codex que Mabillon indique *(De Re diplom. 144)* comme ayant appartenu à l'église de Sens et qui était alors en possession du président Le Harlay.

des entrelacs habilement combinés. Ce caractère d'ornementation que l'on retrouve dans les sacramentaires de Noyon, de Saint-Denis, d'Amiens et de Chartres constituait l'originalité des écoles calligraphiques des provinces de Reims et de Sens.

L'archevêque Vaultier eut pour successeur son propre neveu, VAULTIER II, qui fut élu dans les premiers mois de 924. Il était chanoine de la cathédrale, et, d'après Clarius, se recommandait par ses mœurs et une haute intelligence. On ignore les actes de sa vie. S'il faut en croire le chroniqueur sénonais Leriche, il serait mort en combattant pour la défense de la ville. Suivant les frères Sainte-Marthe, il aurait été tué par les païens en haine de la foi. Ce qui est certain, c'est que le vicomte de Sens, Garnier, périt dans la terrible bataille livrée près de Chaumont-en-Bassigny contre les Normands, le 6 décembre 927. On s'accorde à placer la mort de Vaultier II le 6 juillet de la même année (1).

La France était alors en proie non seulement aux ravages perpétuels des Normands, mais encore aux guerres intestines. En 925, le roi Robert s'arrêta à Sens, de retour d'une expédition sur la Loire contre Guillaume d'Aquitaine qui lui refusait l'obéissance. Il y fut attaqué à deux reprises par une fièvre aigue et, désespérant d'en guérir, il se fit porter à Reims au tombeau de saint Remy (2), où il trouva la guérison.

ATALDE (ou Adald,) qui succéda à Vaultier II, demeura cinq années sur le siége épiscopal. Il fit réparer l'église de Notre-Dame, près de celle de Saint-Etienne, qui menaçait ruine, et il donna à ses chanoines pour leur entretien la terre d'Avrolles (3). Sa mort survint le 25 septembre 932. Il passe pour le premier des prélats sénonais inhumé dans la cathédrale. Lorsque, en 1742, on creusa les fondations

(1) Cf. *Gallia Christ.* XII.
(2) Cf. Richer, *Historiæ*, I, 49.
(3) Clarius.

du nouveau maître-autel, on trouva son corps, avec un anneau et son nom gravé, ainsi qu'une crosse en bois ornée d'un filet d'or, et un calice d'étain avec sa patène (1). Dans le *Factum* de Mgr de Gondrin, cité par Fenel, il est parlé d'un synode provincial où Atalde publia un réglement pour la réforme des chanoines.

Guillaume (Willelmus) avait pris l'habit de bénédictin à Sainte-Colombe et il s'était fait connaître par une piété profonde et une sagesse peu commune quand il fut élu archevêque à la fin de 932. Son sacre n'eut lieu que l'année suivante (2). Vers le même temps, comme le roi Raoul se trouvait à Auxerre, Anseau, évêque de Troyes, et le comte Gaufroy se présentèrent devant lui, demandant la confirmation d'un don qu'ils avaient fait à Adélard, fidèle de ce prince, ainsi qu'à sa femme Plectrude et son neveu Gilon, de biens en bénéfice situés près de la ville de Sens. Ceux-ci comprenaient la petite abbaye (abbatiola) de Saint-Paul et soixante manses réparties dans le comté de Gâtinais, avec les serfs des deux sexes, les vignes, prés, forêts, moulins, pâturages, étangs et cours d'eau. Le roi ratifia cette donation et il y fit apposer le sceau de son anneau, le cinq des calendes de janvier (3).

Le roi Raoul était encore à Auxerre au mois de janvier 936, de retour d'une campagne sur la Loire, lorsqu'il fut attaqué mortellement de la peste qui ravageait le pays. Il voulut reposer à l'abbaye de Sainte-Colombe, auprès de son père. Ses funérailles furent célébrées avec somptuosité, sous la présidence de l'archevêque Guillaume. Le roi avait fait don à ce monastère, avant sa mort, de sa propre couronne, de terres importantes et de présents magnifiques, tels que saintes reliques, calices, pierres précieuses,

(1) Cf. *Bull. de la Soc. Arch. de Sens*, X, 306.
(2) Cf. *Gall. Christ.*
(3) *Recueil des Hist. de France*, IX, 579. — *Cart. gén. de l'Yonne*, I, 137.

livres avec décors d'or et d'argent et de divers ornements (1). Le tombeau de ce prince a subsisté jusqu'au xvie siècle. Taveau rapporte l'avoir vu. Le roi était représenté sur le monument que supportaient quatre petites colonnes. Au bas étaient gravés les mots : *Radulphus rex*. Il fut détruit en 1567, lorsque les troupes du prince de Condé, occupées à assiéger la ville de Sens, incendièrent l'abbaye.

Après la mort de Raoul, qui ne laissait pas d'enfant, les droits au trône furent invoqués en faveur d'un fils de Charles le Simple, Louis, que l'ambition des grands avait privé de la succession de son père. Sa mère, Otgive, s'était réfugiée avec lui auprès de son frère, Adelstan, roi d'Angleterre. Hugues le Grand, duc de France, et les seigneurs envoyèrent une députation à la tête de laquelle était Guillaume, archevèque de Sens, pour offrir la couronne au jeune prince. Les délégués qui s'étaient embarqués à Boulogne, allèrent trouver Adelstan à York. Après lui avoir présenté les hommages de Hugues le Grand et des autres seigneurs, ils exposèrent l'objet de leur mission. Le roi leur demanda d'engager solennellement leur foi, et, après qu'ils eurent accédé à ses désirs et qu'on eut fixé le jour du départ, ils se retirèrent comblés de présents. Au jour dit, Louis traversa le détroit, reçut le serment des seigneurs francs qui l'attendaient, et il se rendit à Laon où il fut sacré par l'archevêque de Reims, Artaud (2).

Dans les dernières années de sa vie, Guillaume eut la douleur de voir son diocèse ravagé par les Hongrois. Ces nouveaux barbares, accoutumés à errer dans les steppes du Caucase en paissant leurs troupeaux, s'étaient mis en marche vers l'Occident, emmenant avec eux sur des chariots leurs femmes et leurs enfants. Ces hordes, à l'aspect hideux et aux

(1) Clarius.
(2) Cf., pour plus de détails, E. Babelon, *Les Derniers Carolingiens*, 113-117.

mœurs féroces, après avoir ravagé à différentes reprises l'Allemagne et l'Italie, pénétrèrent jusqu'au cœur de la Gaule et vinrent mettre le siége devant la ville de Sens, mais sans pouvoir s'en emparer. Les religieux de Saint-Pierre-le-Vif et leur abbé Samson, n'eurent que le temps de se retirer dans la ville, emportant avec eux les corps de saint Savinien et de saint Potentien ainsi que leurs autres reliques qui furent déposées à la cathédrale. La basilique du monastère, qui était magnifiquement construite, fut incendiée avec tout ce qu'elle contenait de précieux, et il ne resta intact que l'oratoire de Saint-Sérotin, situé à l'extrémité de l'abside (1).

Après que les barbares se furent retirés, la possession des reliques de saint Savinien et de saint Potentien provoqua entre les moines et l'archevêque Guillaume un incident qui peint bien cette époque où l'on attachait une si grande importance à ces restes sacrés. Le récit nous en a été conservé dans les Actes de ces martyrs (2) ; l'auteur est un religieux de Saint-Pierre-le-Vif, et il devait être assez éloigné des évènements qu'il raconte, car il confond les Hongrois avec les Normands et il place le fait sous Charles le Simple. Lors donc que les religieux vinrent demander instamment à l'archevêque l'autorisation de reprendre les reliques, celui-ci, déférant aux vœux du clergé et des principaux de la ville, refusa de les leur donner, déclara que les ossements des saints devaient rester dans l'église qu'ils avaient fondée et renvoya les moines à leur abbaye. Comme ils insistaient avec véhémence, il les fit expulser de la ville. Alors, continue le chroniqueur attristé, l'abbé Samson en fut consterné et faillit mourir de chagrin ; toute la communauté se livra aux veilles, aux prières et aux jeûnes pour obtenir du Christ la restitution du précieux trésor. Et, en effet, les gardes que le prélat avait

(1) Clarius.
(2) Cf. *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 356-360.

chargés de veiller dans l'église Saint-Etienne furent tellement intimidés par des gémissements qui se faisaient entendre la nuit et par des lumières effrayantes qui leur apparaissaient, qu'ils refusèrent de continuer leur surveillance. Guillaume tenta en vain de leur faire entendre que leurs craintes étaient imaginaires et qu'ils avaient été soudoyés par les religieux. Après une seconde veille, remplis de terreur, ils s'enfuirent. Une troisième nuit, l'archevêque fit entourer l'église de soldats et s'y installa lui-même, mais il fut aveuglé par une lumière éclatante et, pris à son tour de crainte, il ordonna de rendre les reliques à Saint-Pierre-le-Vif.

Les religieux accoururent avec allégresse, mais, au moment où ils se disposaient à emporter les ossements sacrés, l'archiclave de l'archevèque, du nom de Bernard, outré de dépit, saisit le voile qui recouvrait le reliquaire et le coupant en deux : « Si, dit-il, nous sommes privés des restes de nos Pères, du moins nous garderons d'eux ce souvenir. » Et, ajoute le narrateur ,ce morceau d'étoffe fut conservé à la cathédrale en mémoire de ce fait. Il y a sans doute plus d'une réserve à faire dans ce récit merveilleux et passionné, où l'on sent la piété jalouse et exaltée d'un moine pour les reliques qui faisaient la gloire de son abbaye.

Nous ignorons si l'archiclave dont il est question plus haut était le même qu'un clerc, du nom de Bernard, dont parle Clarius, et qui remplissait la même fonction à l'abbaye de Notre-Dame-du-Charnier. Après la mort d'un chevalier qui tenait cette maison religieuse en bénéfice, Bernard la reçut au même titre, mais, au lieu d'en améliorer la situation, il l'aggrava encore en donnant les terres et les biens à d'autres soldats, et par sa faute les titres du monastère, chartes et testaments, furent perdus.

Le sort de Sainte-Colombe ne fut guère meilleur. Le roi Raoul l'avait cédée à Hugues le Grand en

même temps que ses droits sur la ville de Sens. Cette cité subit dès lors la domination des comtes héréditaires, et chacun des nouveaux maîtres s'adjugea, en qualité d'abbé laïque, la plus grande partie des revenus de l'abbaye (1). Ainsi les abus dénoncés au concile de Trosly se répandaient dans le diocèse de Sens, entraînant les plus funestes conséquences. Les monastères qui avaient échappé à la destruction étant donnés en commende à des seigneurs qui s'y installaient avec toute leur famille, la vie régulière y devenait impossible. Les moines ou les religieuses, privés de leurs supérieurs légitimes, étaient entraînés dans le relâchement. Quelques-uns même, pressés par la nécessité, quittaient le cloître et, bon gré mal gré, se mêlaient aux séculiers et vivaient avec eux (2).

L'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif n'était pas encore affligée de ce fléau, car l'abbé Samson étant mort peu après la translation des reliques de saint Savinien, les moines choisirent pour son successeur Odon (ou Eudes), abbé de Cluny. Ce grand réformateur avait rendu cette maison religieuse la plus célèbre de toute la France par l'étude, le bon ordre, l'exacte discipline et le culte divin qu'il y avait rétablis : sa réputation s'était répandue au loin, et on lui confiait la direction d'un grand nombre de monastères en Bourgogne et en Aquitaine pour y remettre en vigueur l'observance de la règle et la culture des lettres. Il vint à Sens et, du consentement de l'archevêque et des religieux, il mit à leur tête un moine de Saint-Benoît-sur-Loire, nommé Arigaud, qui était rempli de piété et de crainte de Dieu (3).

Saint Odon s'était formé à Paris, sous la direction du savant Remy d'Auxerre, dans la dialectique, les arts libéraux et surtout la musique qu'il connaissait à fond dès sa jeunesse. Il avait composé son « *Musicæ*

(1) Cf. Abbé Brullée, op. cit. 91.
(2) Cf. *Hist. Litt.* VI, 8.
(3) Clarius.

Enchiridion » qui servit de manuel pratique dans les écoles du xe siècle et que quelques auteurs ont attribué à tort à Gui d'Arezzo. M. Chérest, dans une étude sur les musiciens sénonais (1), n'hésite pas à affirmer que l'influence artistique de ce grand musicien dut être considérable à Sens, et il lui attribue l'introduction dans cette ville de la culture du déchant, c'est-à-dire l'harmonie, comme on l'entendait au moyen-âge, et qui était le germe barbare de la musique moderne. L'abbé Lebeuf (2) pense que de là est venue la réputation musicale dont Sens jouit pendant de longs siècles et qui avait fait passer en proverbe commun le mot fameux « *li chanteors de Sens* », comme on disait « *li buveors d'Auxerre* ».

Il y a tout lieu de placer vers ce temps le morceau des Actes de saint Savinien qui a reçu le nom de *Panégyrique* (3). C'est l'œuvre d'un moine de Saint-Pierre-le-Vif, car il se trouvait, au témoignage de D. Cottron, dans le très ancien bréviaire de cette abbaye (partie d'hiver, des Saints, p. 82). Postérieur à la translation de 847 qui est mentionnée brièvement à la fin, il a dû précéder celle de 1037, car il n'y fait aucune allusion. Saint Savinien y reçoit les titres de « primat des Gaules » et d'archevêque. D'autre part, il est raconté que ce pontife fut envoyé par saint Pierre en Gaule ainsi que plusieurs autres apôtres, et que un peu plus tard, du temps de saint Clément et de saint Xiste, d'autres missionnaires furent chargés d'aller évangéliser ce pays. Suit plus loin l'énumération de Savinien à Sens, Denis à Paris, Sanctin à Meaux, Pélerin à Auxerre, Eucharius à Trèves, Xiste à Reims, Senecius à Soissons, Memmie à Châlons, Gratien à Tours, Ursin à Bourges, Epotemius à Angers, Trophime à Arles, Front à Périgueux, Eutrope à Saintes, Paul à Narbonne, Martial à

(1) Cf. *Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, 1852, 23 et suiv.
(2) Cf. *Mercure de France*, février 1734.
(3) Cf. *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 340-354.

Limoges et Saturnin à Toulouse. Ces divers détails ainsi que la latinité prolixe et parfois barbare de cette composition permettent de la fixer au xe siècle.

L'auteur n'a pas en vue d'écrire la Vie de saint Savinien, ce qui était déjà fait ; il a composé une espèce de commentaire ou d'homélie, tel que ceux des Saints Pères qu'on lit dans le bréviaire. Son but est de louer le fondateur de l'église sénonaise, et il donne au commencement une table des matières qu'il va traiter. Il exhorte ses lecteurs à l'amour et à l'imitation des saints et en particulier des martyrs qu'il exalte. « Louons ces hommes glorieux, s'écrie-t-il, racontons leur sagesse aux peuples et prononçons leur éloge dans les églises. » Et il continue en appliquant à saint Savinien des lieux communs sur la charité, l'humilité, le mépris des richesses, les austérités, la justice, la force, les miracles, et enfin sur sa mort et celle de ses compagnons.

L'archevêque Guillaume mourut le 14 août 938. C'est par erreur que Taveau place son inhumation à Sainte-Colombe. D. Mathoud, s'appuyant sur d'anciens manuscrits, affirme qu'il reçut la sépulture à Saint-Pierre-le-Vif. C'est un moine de Saint-Germain d'Auxerre que le Chapitre de la cathédrale choisit pour lui succéder (1).

Gerlax, né dans une humble condition, s'était élevé par son seul mérite à cette haute situation. Alors que partout ailleurs la culture des lettres était tombée dans la plus grande décadence, elle s'était maintenue florissante à Auxerre, dans les écoles de Saint-Germain et de la cathédrale. Ce prélat y avait eu pour maîtres les disciples d'Héric et de Remi, et il était très versé dans toutes les sciences connues à cette époque (2).

L'année même de son élévation, il reçut de

(1) Le Chapitre est cité ici pour la première fois comme ayant procédé seul à l'élection.
(2) Cf. *Hist. Litt.* VI, 34.

Léon VII deux lettres circulaires adressées aux métropolitains de Lyon, Tours, Bourges, Sens et Reims, en faveur de l'abbaye de Fleury (ou Saint-Benoît-sur Loire), gouvernée par saint Odon. Le pape y déplorait les malheurs du temps qui, disait-il, « sont remplis de périls, car la charité s'est refroidie, l'iniquité surabonde, le monde presque tout entier est troublé et il ne reste pour ainsi dire plus de refuge pour la religion. » Dans la seconde lettre, adressée à un plus grand nombre de prélats, le pontife romain leur recommandait également le monastère de Rieux (Haute-Garonne) (1).

L'anarchie qui grandissait de plus en plus devait produire à Sens comme ailleurs ses effets déplorables. Si Louis IV d'Outremer avait reçu la couronne royale, il régna moins que les grands qui gouvernèrent en son nom. Hugues le Grand, duc de France et comte de Paris, se signala entre tous les autres et alla jusqu'à faire la guerre plusieurs fois à son souverain. Il s'empara bientôt de la ville de Sens, vers 941, et la donna à Fromond, l'un de ses fidèles, à titre de vicomté, pour récompenser son dévouement (2). Voyant son autorité amoindrie par cette conquête, Gerlan fit construire quelques années plus tard, en 947, dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, au-dessus du porche de l'église, une haute tour en pierres de tailles qui dominait tout le bourg et la contrée environnante (3).

L'année suivante, le comte de Reims, Raynard, étant venu attaquer la ville pendant l'absence de Fromond, avec le secours des troupes d'Héribert, comte du Vermandois, Gerlan lui donna son appui et Sens tomba au pouvoir de ce nouveau maître. Ce fut pour peu de temps, car Fromond revint à la hâte et occupa secrètement le monastère de Sainte-Colombe, avec un

(1) Migne, CXXXII, 1077 et 1080.
(2) Cf. F. Thierry, dans *Annuaire de l'Yonne*, année 1857.
(3) Cf. Geoffroy de Courlon, *Chronique*.

parti nombreux : puis, tandis que les habitants se livraient sans défiance à la sieste, il s'empara par surprise de l'une des portes et reconquit la ville. Il eut soin après sa victoire de démanteler les fortifications de Sainte-Colombe, pour les empêcher de servir de nouveau au même usage. L'archevêque, accusé par le vicomte de favoriser ses ennemis, fut expulsé, et il alla se réfugier au monastère de Saint-Germain d'Auxerre, où il mourut dans un âge avancé, le 5 août 954 (1).

HILDEMAN était moine de Saint-Denis quand le roi, Louis d'Outremer, qui le tenait en grande estime, le fit élire archevêque de Sens, le 12 décembre, d'après l'*Histoire Littéraire* (2), et suivant la *France Pontificale*, le 12 septembre. Au témoignage de Trithème (3), il était fort instruit dans les lettres divines et humaines, et il avait composé plusieurs écrits dont cet historien ne cite que deux : un traité sur la musique qu'il qualifie de *pulchrum libellum*, et un autre, de comput ecclésiastique. En parlant du premier, il semble que Trithème l'ait eu entre les mains ; quoi qu'il en soit, ces deux œuvres ont malheureusement disparu, ou du moins elles sont restées jusqu'à présent dans l'oubli. On attribue également à Hildemann de grandes connaissances médicales. L'ignorance s'était répandue dans la société à un tel point que, parmi les laïques, il y avait peu d'hommes instruits et même sachant lire et écrire. La rareté des écrivains publics devint telle, que des ecclésiastiques ou des moines furent chargés de remplir cette fonction, et ils furent même obligés, pour la santé publique, d'étudier la médecine. Le peuple avait si peu l'idée des hautes sciences que quand, vers la fin de ce siècle, Gerbert et Abbon de Fleury ressuscitèrent la géométrie et les mathéma-

(1) Clarius.
(2) VI, 329.
(3) Cf. *Chronicon Hirsaugiense*, I, 94.

tiques, on les regarda comme des magiciens qui n'avaient pu avoir des connaissances si admirables qu'au moyen d'un pacte avec le démon (1). Pendant que les clercs et les religieux s'adonnaient à l'étude, les chevaliers batailleurs ne pensaient qu'à guerroyer entre eux.

L'épiscopat d'Hildeman fut de courte durée et il n'en reste que peu de traces. Vers 955, on trouve sa signature sur un diplôme délivré par Ragenfroy, évêque de Chartres, en faveur de l'abbaye de Saint-Père de cette ville (2). Il prit part également à un monitoire adressé par les évêques de Bourgogne à l'archevêque d'Arles, Manassès, l'engageant à notifier d'abord trois avertissements à Isuard et à ses complices qui détenaient injustement des terres de l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun, puis à les excommunier au nom du pape Agapit II et au leur propre, si les spoliateurs ne revenaient à résipiscence (3).

En 957, l'archevêque de Sens eut la douleur de voir l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, où l'action bienfaisante de l'abbé Odon commençait à se faire sentir, tomber entre les mains d'un chef militaire du nom de Notranne. Cet usurpateur se mit aussitôt à vendre les biens, les ornements, les églises et les fermes du monastère pour en distribuer le prix à ses parents. Il parvint également à s'emparer de ceux de Saint-Remy et de Saint-Héracle de Sens ainsi que de celui de Ferrières, et du produit de ses rapines il acheta l'évêché de Nevers (4).

A côté de ces amertumes, Hildeman eut la consolation de voir refleurir la vie religieuse sur un autre point du diocèse. Burchard, premier baron de Montmorency, rétablit un monastère, avec le concours de

(1) *Hist. Litt.* VI, 3. — Chérest, *Bull. S. Sc. Auxerre*, 1852, 30.
(2) Cf. Migne, CLV, 222.
(3) Cf. Labbe, IX, 639. — Le nom d'Hildeman y est remplacé par celui d'Herman.
(4) Clarius.

son épouse Hildegarde, de la maison de Blois, non loin de la ville de Bray dont il était seigneur, sur les bords de la Seine. Dans cette abbaye qui portait le nom de Jaulnes, il installa des moines qu'il avait fait venir du monastère de Persora, dans le Worchesterschire, et sur le conseil de son frère Thibaud, seigneur de Senlis, il déposa dans l'église dédiée au Sauveur des reliques du saint confesseur Pavace dont lui avait fait don Oldrède, roi d'Angleterre. Le 10 décembre 958, Lothaire confirma cette fondation (1).

Non loin de Bray, à Sergines, le corps de saint Paterne reposait toujours dans le tombeau où l'avait déposé saint Ebbon : Burchard le fit transférer également dans l'église de Saint-Sauveur. Ce fut probablemnt à l'occasion de cette translation ou peu d'années auparavant qu'il convient de placer la rédaction des Actes de ce saint (2). Tels qu'ils nous ont été conservés, ils ne sont point originaux, de l'aveu même de l'auteur, un moine de Saint-Pierre-le-Vif, comme il est aisé de le voir par son narré. Dans la préface, il proteste de son insuffisance en déclarant qu'il n'avait étudié à fond ni la grammaire, ni la philosophie et qu'à peine savait-il parler sa langue maternelle ; il demande, si son livre doit être connu du public, que son nom ne soit pas divulgué, de crainte d'être taxé d'une trop grande témérité et pour ne pas diminuer la gloire d'un si grand patron. Son œuvre, si imparfaite pour la forme, ne l'est pas moins pour le fond. Il n'a fait, dit-il lui-même, que retoucher de plus anciens actes, écrits par un inconnu d'une manière confuse et très imparfaite. Par malheur, il n'avait lui-même aucune des qualités requises pour réussir à donner quelque chose de meilleur. Le peu de bon qu'il apporte est noyé dans

(1) Cf. Clarius. — *Gall. christ.* XII, 127. — *Pouillé du diocèse de Sens*, 179.
(2) Cf. *Acta sanct. O. S. B.* sæc. III, I, 463 et suiv. — *Hist. Litt.* VI, 254.

une foule de prodiges, de lieux-communs et de prières qu'il met dans la bouche du saint. Au reste, ces défauts se rencontrent dans beaucoup d'autres écrits de ce genre, à cette époque où la pureté de la foi religieuse aussi bien que le goût littéraire sont en pleine décadence.

Hildeman expira le 5 août 957 et fut inhumé, non pas, comme le dit D. Rivet (1), dans l'abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée, de Chartres, mais à Saint-Pierre-le Vif, suivant que l'attestent les chroniqueurs sénonais (2). Son successeur, par son indignité, devait déshonorer le siége métropolitain

Après la mort du vicomte de Sens, Fromond, son fils Rainard, dit le *Petit-Vieux*, avait recueilli ses droits. Il s'affranchit de la suzeraineté du duc de Bourgogne et étendit de tous les côtés sa domination. Possesseur de l'abbaye de Sainte-Colombe, il s'empara de celle de Ste-Fare, bâtit dans les dépendances du monastère de Ferrières un château qui, de son nom, prit celui de Château-Renard, et établit également dans une terre de Sainte-Marie une forteresse près de laquelle devait se construire la ville de Joigny. De plus, il édifia à Sens une tour énorme qui dominait toute la ville, et il demanda à Hugues le Grand le titre de comte du Sénonais qui lui fut donné en fief (3). Pour mieux assurer sa puissance, il obtint du roi Lothaire, à prix d'argent, que son parent, ARCHEMBAUD, serait nommé archevêque de Sens. Celui-ci fut

(1) *Hist. Litt.* VI, 330.

(2) Voici son épitaphe, telle qu'on la trouve dans le manuscrit d'Odoranne :

Formosi cœtus pastor, formosus et ipse
Heldemannus in hoc ecce jacet tumulo.
Martyris egregii pridem monachus Dionysi,
Post urbis præsul eximius Senonum,
Solamen tribuit miseris felix sua vita.
Idcirco astrigero nunc fruitur solio.
Decidit augusti nonas. Ora, rogo, lector,
Cœlitus ut vivat cum Domino jugiter.

(3) Challe, *Annuaire de l'Yonne*, 1841, 170.

donc imposé d'autorité, et sacré, vers la fin de 959, par le pape Jean XII dont la bonne foi avait été trompée (1).

Ce jeune noble était fils de Robert, comte de Troyes, et d'Adelaïde de Bourgogne (2). Elevé dans le luxe et les jouissances, il garda sur le siége archiépiscopal les mœurs d'un soudard. Cette époque est la plus triste de l'histoire religieuse de l'église sénonaise qui avait eu jusque là des prélats de haute valeur, aussi bien par leur caractère que par leur science. Archembaud rompit cette tradition d'honneur.

Vers ce temps, dans bon nombre de villes, les seigneurs ayant secoué l'autorité royale s'efforçaient d'anéantir celle des prélats. A Troyes, le comte Robert chassa l'évêque Anségise qui alla demander aide à Othon, roi des Saxons. Celui-ci vint, au mois d'octobre, mettre le siége devant cette ville. Pour se ravitailler, son armée envahit le Sénonais. Archembaud et le comte Rainard accoururent à sa rencontre avec une troupe nombreuse et la mirent en déroute à Villers-Louis, dans la vallée de la Vanne. Leur chef, Elpon, qui s'était vanté d'incendier tous les villages et les églises jusqu'à Sens et de planter son épée dans la porte de Saint-Léon, fut tué dans la mêlée. Archembaud et Rainard, dont il était le parent, pleurèrent sa mort (3).

Il ne reste que peu de souvenirs sur les actes épiscopaux du nouveau prélat. Malgré les déprédations dont l'abbaye de Sainte-Colombe était l'objet de la part de Rainard, il y subsistait encore un reste de vie

(1) Clarius. — *Bull. S. A. Sens*, XVI, 171.

(2) Le père d'Archembaud, Robert, «homme noble et très riche» n'est pas identifié par Clarius avec le comte de Troyes. Mais, d'après M. Ferdinand Lot, (*Les Derniers Carolingiens*, dans Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1891, p. 27-29,) ces expressions mêmes, l'époque de la mort de ce Robert, le fait qu'Archambaud dut le siége de Sens à la puissance de sa famille; enfin son intervention armée en faveur du comte de Troyes, tout fait croire que celui-ci était son père. C'est d'ailleurs l'opinion commune.

(3) Clarius.

régulière. Depuis l'invasion des Hongrois, les tombeaux de saint Loup et de sainte Colombe étaient demeurés cachés dans la crypte de la basilique. Un vieux moine qui connaissait seul l'endroit en fit part à ses frères. Ceux-ci vérifièrent ses dires, puis, sur leur invitation, Archembaud vint, le 22 juillet 961, faire la reconnaissance des reliques en présence d'une foule considérable (1).

Au mois de janvier de la même année était mort le prévôt du Chapitre de la cathédrale, Bernard, le premier qui nous soit connu d'après un très ancien martyrologe de cette église. Ce dignitaire tenait de temps immémorial le premier rang, à la tête des chanoines, et il eut la direction de tout le clergé jusqu'au temps de Louis le Pieux. Le successeur de Bernard, Aglamond, fit don au chapitre d'une chapelle, avec prébende, située au village de Courmononcle et dédiée aux saints André et Genulfe (2).

En 962, Archembaud eut à présider dans sa province un des rares conciles qui se tinrent à cette époque. Après la mort d'Artaud, l'archevêque de Reims, son ancien compétiteur, Hugues de Vermandois, éleva de nouveau ses prétentions à ce siége, et treize évêques suffragants de Reims et de Sens se réunirent près de Meaux, à Isles-les-Villenoy, pour juger cette affaire. Quelques-uns dans ce nombre semblaient favorables à Hugues, surtout les familiers du duc et les évêques d'Orléans, de Paris et de Senlis. Mais comme Roricon, évêque de Laon et Gibuin, de Châlons, soutenaient qu'après avoir été excommunié par un grand nombre de prélats, il ne saurait être absous par plusieurs d'entre eux seulement, leur opposition arrêta la discussion et il fut décidé qu'on prendrait l'avis du pape (3). Nous ignorons si les membres de cette assemblée s'occupèrent de remettre en vigueur

(1) Clarius.
(2) *Gall. Christ.* XII, 108.
(3) Richer, *Chronique,* III, 16.

les canons de l'Eglise méconnus. Nul, du reste, n'était moins qualifié pour cette mission qu'Archembaud.

Ce grand seigneur, qui n'avait d'archevêque que le nom, s'abandonna bientôt aux plus vils excès, et il quitta la demeure épiscopale pour aller s'installer dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. Tout ce que Notranne avait épargné, il s'en empara, et vendant une partie des églises, des villages et des ornements, ou les distribuant à ses créatures, il garda le reste à son usage. Il s'installa même dans le cloître avec ses femmes, ses chiens et ses faucons. Sur quinze religieux qui restaient, douze périrent de mort violente dans une nuit d'orgie, et les trois autres qui avaient pris la fuite expirèrent dans la même année (1).

Archembaud se riait de toutes les remontrances. Clarius, à qui nous empruntons ces divers détails, rapporte qu'un chanoine d'une grande science, Condacher, se promenant un jour avec lui dans la basilique, l'arrêta devant le tombeau de sainte Théodechilde. « Voyez, Seigneur, lui dit-il, en montrant l'inscription sépulcrale, ce n'est pas pour des chiens, mais pour les serviteurs de Dieu que ce monastère a été construit. »

Pendant ce temps, les églises du diocèse étaient livrées au pillage. Un chef militaire, nommé Boson, s'était emparé du château de Burchard, à Bray, et avait ravagé toute la contrée. Rainard furieux marche contre lui, incendie la forteresse, fait Boson prisonnier, s'empare de l'église du Saint-Sauveur, d'où il emporte les ossements de saint Paterne et de saint Favace, ainsi que les autres reliques, et les dépose dans sa tour de Sens. Il ne les rendit que sur la

(1) Il paraît du moins que les titres de l'abbaye ne furent pas détruits. D'après Clarius, un chevalier, du nom de Frodon, voyant avec peine la ruine du monastère, demanda à l'archevêque le Trésor pour son fils. Celui-ci prit possession des objets qu'il y trouva ainsi que des archives. Son intention n'était pas de s'en emparer, mais au contraire de les conserver. Il devint plus tard archidiacre et donna aux moines de Saint-Pierre, pour leur entretien, sa villa d'Arces. Ces deux insignes bienfaiteurs furent inhumés dans l'abbaye.

demande de Thibaut, comte de Champagne, de qui relevait la ville de Bray.

En 967, un malheur irréparable vint mettre le comble à toutes ces détresses. Une nuit du mois de juillet, un incendie dévora les basiliques de Saint-Etienne, de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean. Le cloître des chanoines fut également détruit avec la bibliothèque et les archives. Quelles pertes de parchemins, de manuscrits précieux et d'objets d'art furent causées par ce désastre ? L'histoire ne le dit pas. C'est alors que probablement disparurent, entre autres documents importants, les actes des conciles de Sens, antérieurs à cette date, dont il ne reste pas de trace.

Archembaud essaya de relever les ruines et répara les cryptes. Mais la main de Dieu commençait à s'appesantir sur lui. Dès le mois de juin il avait perdu Rainard, le conseiller de Lothaire, qui l'avait poussé à l'épiscopat. Au mois d'août il vit mourir son père et, quelques jours après, le 29 du même mois, il expira lui-même. Clarius raconte que deux fois saint Savinien était apparu à Archembaud, l'exhortant à changer de vie, mais ces visions n'avaient abouti qu'à le pousser plus avant dans le mal. Enfin, après un troisième avertissement, il fut frappé d'une maladie invisible. Mabillon (1) suppose qu'il s'agit ici de la peste qui vers ce temps ravageait la France. Une nuit, ses compagnons le trouvèrent étendu par terre, nu et glacé. Par respect pour le caractère sacré dont il était revêtu, on l'inhuma dans une chapelle de l'abbaye, mais sans aucune marque qui rappelât son souvenir (2).

Le nouveau pontife appartenait au diocèse par sa naissance : il était fils du seigneur d'Augers, près de Provins. Après son élection faite d'une voix unanime par le peuple sénonais, ANASTASE fut consacré à Appoigny par les évêques suffragants, sur l'ordre de

(1) *Annales Bened.* III, 555.
(2) Cf. *Bull. S. A. Sens*, XVI, 172. — Clarius.

Lothaire, le 15 décembre 967, et il fit son entrée dans la ville de Sens le 22 du même mois, au milieu des acclamations et de la joie universelle (1). C'était bien l'homme qu'il fallait pour relever les ruines amoncelées par Notranne et Archembaud. Les chroniqueurs font un magnifique éloge de ses mérites (2). D'une sainteté éminente, dit Clarius, il pratiquait à un haut degré l'abstinence et les veilles et répandait des aumônes abondantes ; il était le soutien de ses prêtres, l'ami des moines, le zélé consolateur des affligés, le père des pauvres, des orphelins et des veuves. Obéissant à l'ordre qu'il avait reçu de saint Savinien, dans une vision, de réédifier l'église de Saint-Pierre, il commença la restauration du saint lieu, rappela les moines et racheta leurs terres et leurs autres biens. Il releva également la basilique de Saint-Etienne en terminant les cancels et le milieu de l'édifice. Les églises de Sainte-Marie et de Saint-Jean furent enfin réparées par ses soins et il donna aux chanoines pour leur entretien les églises et les terres de son patrimoine.

Le pieux prélat aimait beaucoup son pays natal. Il fit construire à Augers, près de la maison paternelle, une église qu'il dédia à Notre-Dame. Il s'y retirait de temps à autre pour y vaquer le jour et la nuit à l'oraison. Il y transféra le corps de saint Victor, martyr de la légion thébaine, que Villicaire avait apporté d'Agaune, et que les chanoines de Sens avaient déposé en l'église de Brouy, près d'Etampes. Ces reliques furent rapportées un peu plus tard à la métropole par Sevin (3).

Il reste de l'année 974 un diplôme donné par Lothaire à l'abbaye de Sainte-Colombe. Henri, duc de Bourgogne, ayant exposé à ce prince que cette maison religieuse jouissait, en vertu d'une charte de

(1) Cf. M. Prou (*Bull. S. A. Sens*, XVI, 172) qui a rectifié les dates données par Clarius. — F. Lot, op. cit. 386.
(2) Cf. *Act. Sanct.* jan. I, 389.
(3) Clarius.

Louis le Débonnaire, de droits sur la rivière royale de l'Yonne, près de Sens, mais que ce titre avait été détruit ainsi que beaucoup d'autres choses précieuses dans l'incendie qui avait dévoré le château et le monastère en 936, Lothaire confirma cette donation depuis *Capetum* jusqu'à *Dully* (deux localités aujourd'hui inconnues), avec défense à qui que ce fût d'y poser des engins de pêche (1).

A l'épiscopat d'Anastase se rapporte un des documents les plus curieux de cette époque lointaine : c'est un *Rouleau des morts*. Durant tout le moyen-âge et dès le VIIIe siècle, les abbayes ou les églises avaient des *lettres d'association* et de *fraternité* par lesquelles les moines ou clercs se promettaient réciproquement des prières pour chacun d'entre eux à sa mort. Ces prières, à l'origine purement temporaires, devinrent plus tard perpétuelles et se transformèrent en anniversaires. Comme conséquence de ces associations apparurent les *rouleaux des morts* (*breve mortuorum*) ou lettres qu'un moine chargé de ce soin portait aux différents monastères affiliés. Dans chacune des maisons où s'arrêtait ce messager on notait le jour de son arrivée et on écrivait soit une courte prière en faveur des personnes dont le *rotulus* annonçait le décès, soit un éloge, en vers ou en prose, du plus important des défunts (2).

Parmi les *rouleaux* que M. L. Delisle a publiés dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France, se trouve celui d'un certain Gauzbert, qui, selon toute apparence, était un religieux de Saint-Martial de Limoges. Ce morceau, conservé dans le manuscrit latin 2262, de la Bibliothèque Nationale, contient presque en entier le compte-rendu relatif à la visite de Gauzbert, à Sens, avec les réponses qui lui furent faites à Sainte-Colombe et à la cathédrale (3).

(1) *Recueil des Hist. de France*, IX, 637.
(2) Cf., pour plus de détails, Aug. Monnier, *Les Obituaires français au moyen-age*, 24-46.
(3) *Rouleaux des morts*, 9 à 11.

« Le porteur de ce parchemin est arrivé à Sainte-Colombe et Saint-Loup, patrons (1) de la ville de Sens, un jour de grande fête : l'abbé est Rothardus : il gouverne son troupeau de telle façon que chacun y accomplit son travail loin des traits du serpent venimeux. Dès l'annonce de votre deuil si cruel, nous avons en pleurant offert nos supplications à Dieu. Nous prions donc Votre Paternité que ce que nous avons fait pour vos morts, vous daigniez l'accomplir pour les nôtres dont Dieu a inscrit les noms au livre de vie. *Valete in Deo. Amen.* »

« Sur le soir du quatre des nones de septembre, le porteur de ce parchemin est venu à l'église de la bienheureuse et toujours *theotoxos* (mère de Dieu) Marie et de saint Etienne, premier martyr, nous présentant ce rouleau qui nous fait part de votre grand chagrin. En le lisant, nous avons appris la mort de plusieurs des vôtres pour lesquels nous avons aussitôt adressé à Dieu les prières dues à des frères.... Sachez d'autre part que le seigneur de ce lieu, aimé de Dieu et des hommes, est *Anstasius* qui remplit les fonctions d'archevêque et dirige bien et fidèlement son troupeau, ne prêchant rien de parole qu'il n'observe dans sa conduite. Au-dessous de lui, Ingelralde remplit parfaitement la charge de doyen et ses autres frères sont assidus à l'office qu'il leur a confié. Nous vous demandons de faire pour nos morts ce que vous nous avez réclamé pour les vôtres. » Suit une strophe de cinq vers obscurs qui ne méritent pas d'être rapportés.

Il subsiste un témoin très précieux des efforts accomplis par le Chapitre pour réparer les pertes causées par l'incendie de la cathédrale et de la bibliothèque : c'est un livre liturgique dont les destinées ont été fort singulières. Une partie de ce codex, rem-

(1) Le mot du texte « *patronum* » que M. L. Delisle a corrigé par celui de *patroni*, devait être plutôt *patronorum*, car ces deux saints étaient alors considérés comme patrons de la cité.

formant un traité incomplet d'Alcuin sur les Vertus et les Vices, puis un martyrologe qui va du 25 décembre au 8 juin, se trouvait en 1798 au monastère de Fleury-sur-Loire d'où il passa à la Bibliothèque d'Orléans. Volé par le fameux Librri, il fut racheté en 1888 par les soins de M. L. Delisle et déposé à la Bibliothèque Nationale (1). Une autre partie, qui appartenait autrefois à Petau, se trouve actuellement à la Vaticane (2). Elle renferme la fin du martyrologe, allant du 25 juillet au 24 décembre, ainsi que des pièces de comput, puis les restes d'un sacramentaire. C'est M. Delisle qui, en étudiant les deux débris, remarqua le premier une grande analogie entre eux, soit dans la composition du texte, soit dans l'exécution de la copie. En les réunissant, on a l'année complète, excepté quarante sept jours (du 8 juin au 25 juillet) qui devaient former un cahier maintenant perdu. De plus, on trouve dans les deux fragments des notes historiques et nécrologiques rédigées et disposées suivant des procédés identiques et répondant aux mêmes préoccupations (3). Ainsi que l'éminent directeur de la Bibliothèque Nationale, M. de Rossi (4) considère ces deux parties comme faisant un même tout ; il attribue le martyrologe au xe siècle et n en place la composition à Sens. Les appréciations des deux savants diffèrent au sujet de sa première origine. D'après M. de Rossi, le texte primitif et sans ratures ne renfermait que des mentions se rapportant à Bayeux, Avranches et autres églises voisines, et les adjonctions sénonaises ne seraient que de seconde main. M. Delisle pense, au contraire, que les addi-

(1) Il y est inscrit sous la cote : *Nouvelles acquisitions lat.*, n° 1604. — Cf., pour plus de détails, *Notices et Extraits des manuscrits*, XXXI, 1re partie, 403-420.
(2) *Fonds de la Reine de Suède*, n° 567.
(3) Cf. L. Delisle, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XXXII, 166.
(4) *Martyrologium Hieronymianum*, pages XIV et XXXVII, dans *Acta Sanct.* II, novemb.

tions ne se rapportent pas plus aux églises du Cotentin qu'à celle de Sens, et que la transcription du texte de même que les notes additionnelles appartiennent au xe siècle.

Quoi qu'il en soit, d'autres renseignements nous permettent de compléter ces données et de déterminer l'époque exacte et les conditions dans lesquelles fut rédigé définitivement ce manuscrit. Nous y trouvons, dans les adjonctions, la note suivante : « V *idus januarii..... obiit Bernardus, prepositus noster, qui dedit ecclesiæ sancti Salvatoris...* » Or le *Gallia Christiana* (1) mentionne comme le premier prévôt connu du Chapitre de la cathédrale de Sens, mort en 961, ce même Bernard dont le rédacteur avait vu également le nom dans le martyrologe en question, et qui donna à l'église Saint-Sauveur un aleu dans la banlieue de Sens, au lieu nommé Champ-Rond, ainsi qu'une terre à Plancy. Nous avons donc dans ce martyrologe un livre liturgique qui était à l'usage du Chapitre de Sens, peu après 961.

D'autre part, le débris du sacramentaire qui est incomplet et de la même époque, porte dans les marges des notes analogues à celles qui ont été ajoutées au martyrologe, d'où il faut conclure que ces deux fragments de manuscrits étaient réunis en un seul volume dès le xe siècle. D'après ces divers indices, on pressent le désarroi dans lequel tombèrent les chanoines après l'incendie, et qui leur fit relier en un seul volume deux manuscrits disparates et incomplets, puis les surcharger de notes diverses pour économiser le parchemin qui était excessivement rare alors et coûtait fort cher. Enfin si l'on remarque que vers ce temps on rédigea à Sens la légende de saint Paterne qui était originaire de Coutances, il est facile de s'expliquer la présence de plusieurs saints du Cotentin dans le martyrologe, soit que cette composition liturgique vienne de cette région, soit que

(1) XII, 108.

ces saints aient été ajoutés à Sens même avec les autres.

Le martyrologe a été tiré en grande partie du petit martyrologe romain et dans une faible part des hiéronymiens du type de Fontenelle auxquels M. de Rossi le rattache. On sait les relations de l'église de Sens avec cette abbaye (1). Un grand nombre des adjonctions faites au martyrologe concernent cette église et le monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Au jour de Noël, la mention « *Et dedicatio basilice beatorum apostolorum* » a été modifiée par la même main en celle-ci : « *Et dedicatio basilice beati Petri apostoli.* » M. de Rossi se demande et déclare ignorer quelle était cette basilique de Saint-Pierre. Elle était certainement celle de Saint-Pierre-le-Vif.

En plus de ces adjonctions, le manuscrit présente dans les marges un certain nombre de *Notes* dont l'origine sénonaise, formellement indiquée par Septier, est indiscutable (2). Enfin on y trouve un *Nécrologe*. Les obituaires ou nécrologes étaient des registres dans lesquels les noms des personnes dont l'âme avait été recommandée aux prières d'une communauté, étaient inscrits au jour anniversaire de leur mort. Abbayes, chapitres cathédraux, collégiales, paroisses même, tous ces établissements avaient un registre analogue, la plupart des donations étant faites à charge soit de prières, soit d'anniversaire perpétuel. Ces registres ont porté autrefois des noms différents. L'expression la plus ordinaire est celle de

(1) Au 31 décembre (partie du manuscrit qui est à Paris) on lit le texte suivant : « *In Senones, beatorum Saviniani et Potentiani episcoporum qui a pontifice romano ad prædicandum directi eamdem metropolim martyrii sui confessione illustrem fecerunt.* » L'importance que pourrait avoir pour nous ce passage est grandement diminuée par ce fait qu'il est écrit d'une main différente et dans un endroit déjà raturé.

(2) Cf. *Notices et Extraits des Manuscrits*, XXXI, 1re partie, 424-426, où M. L. Delisle donne les *Notes* du manuscrit de Paris. Il signala celles du manuscrit du Vatican à M. Prou qui les a publiées dans *Bull. Soc. arch. Sens*, 1887, p. 149-152.

Martyrologium, la plupart des obituaires étant joints à un martyrologe, et beaucoup même affectent la forme d'addition au texte. On trouve encore souvent l'expression de *Necrologium*, ou *Calendarium*. Ces obituaires ont remplacé, au IXe siècle, les anciens diptyques. Dès cette époque, les associations spirituelles entre les communautés régulières ou séculières et les laïques devinrent tellement nombreuses qu'elles augmentèrent dans des proportions inouies le nombre des personnes appelées à bénéficier des prières de ces associations. Les listes des anciens diptyques devinrent insuffisantes, et l'on créa les obituaires où le nom de chaque confrère spirituel figurait une seul fois au jour de sa mort. Vers le même temps et par une conséquence naturelle s'établit l'usage des anniversaires : réservés d'abord aux grands et aux puissants de la terre, ils furent dès lors accordés aux plus humbles. Il subsiste dans les bibliothèques publiques un certain nombre d'anciens obituaires ayant appartenu au diocèse de Sens. La liste en a été publiée, avec d'autres, par M. Aug. Molinier (1).

Le *Sacramentaire* qui suit le Martyrologe est incomplet. Le texte ne peut servir à déterminer l'origine du manuscrit, mais on a vu que les Notes ajoutées en marge sont certainement sénonaises. Il y a été joint différents morceaux présentant un certain intérêt. Ce sont : 1° Une règle pour trouver l'indiction, qui a dû être rédigée en 838. 2° Des pronostics, inspirés de l'astrologie, se rapportant aux travaux de la campagne ou à d'autres sujets, et disposés suivant l'ordre alphabétique : «.. Si les calendes de janvier tombent un samedi, il faudra cette année le greffer les arbres : hiver tempêtueux, printemps venteux annoncent des fruits, etc.... Celui qui voit en songe des oiseaux et combat avec eux doit s'attendre à des procès... » 3° Enfin on y donne une formule

(1) Cf. *Les Obituaires français au moyen-âge*, 233-239. Paris, 1890.

d'excommunication par le pape contre les persécuteurs de l'Eglise en Gaule : « *Cognoscat universalis ecclesia hostes sævissimos et tyrannos improbos et persequtores pessimos sancte Dei Ecclesie...* (1). »

Il y a tout lieu de placer également sous Anastase la rédaction du catalogue épiscopal de Sens qui s'arrête à Archembaud et que l'on retrouve dans un Recueil de Vies de saints, rédigé à Angers vers le milieu du xie siècle, où furent ajoutées les listes des évêques ou archevêques d'Angers, Nantes, Sens, Orléans et Le Mans (2). Le catalogue sénonais a été copié par Dom Estiennot dans un manuscrit que possède aujourd'hui la Bibliothèque Nationale (3). Nous donnerons aux *Pièces Justificatives* cette liste ainsi que celle qui fut inscrite, probablement du temps d'Anastase, dans le Sacramentaire de Vaultier, pour être récitée par le célébrant dans le canon de la messe. Les trois autres noms que cette dernière comprend, Anastase, Sévin et Léothéric, ont été ajoutés après coup. Elles offrent l'une avec l'autre de notables différences d'orthographe. L'intérêt particulier de la liste de Stockolm vient de ce que quatorze des pontifes sénonais y portent le titre de *saints*. Nous avons là un document précieux attestant quels étaient ceux que l'église de Sens honorait au xe siècle d'un culte public (4).

Pendant son trop court épiscopat, Anastase eut à lutter contre les empiétements du comte Rainard,

(1) Cf., pour plus de détails, Delisle *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XXXII, 102-167.

(2) Ce manuscrit est aujourd'hui à la Bibl. vaticane, *fonds de la reine Christine*, n° 465.

(3) *Manus. lat.* n° 17187, f. 363. — Cf. L. Delisle, *Hist. Litt.*, XXIX, 389

(4) Tous les noms précédés du mot « *Sanctus* » sont écrits en capitales rouges sur le manuscrit. Après saint Loup, une main, au xvie siècle, a intercalé celui de « *Sanctus Amatus.* » De même après saint Ebbon ont été ajoutés à la même époque ceux de « *Sanctus Honobertus et Sanctus Honulphus.* » — Cf., pour plus de détails, L. Delisle, *Mémoires de l'Institut*, XXXII, 371.

dont, au rapport de Clarius, il eut à supporter toutes sortes de vexations. Comme beaucoup de comtes qui, vers ce temps, obtinrent l'hérédité de leurs bénéfices, il voulait se faire reconnaître pour maître absolu et enlever aux prélats l'autorité civile et municipale dont ils jouissaient depuis le IXe siècle ; mais il ne trouvait plus dans le nouvel archevêque les complaisances d'Archembaud. Anastase lui résista jusqu'à la fin avec patience et sans faiblesse (1).

A propos de sa mort nous trouvons dans la chronique de Clarius une charmante légende. Le pieux pontife avait une sœur, religieuse au monastère des Bénédictines de Sainte-Fare. (Faremoustier, près de Coulommiers, Seine-et-Marne). La nuit même où il expira, un ange apparut à la servante de Dieu et lui dit : « Pourquoi tardez-vous de vous lever pour bénir le Seigneur et chanter des hymnes à sa gloire ? Sachez que cette nuit même Anastase, confesseur du Christ, est passé de ce monde au séjour céleste où désormais il jouira d'un bonheur inénarrable auprès du Sauveur. Vous aussi, réjouissez-vous avec lui. » Aussitôt les religieuses se lèvent et récitent l'office du commun d'un confesseur. Puis, ayant remarqué l'heure à laquelle l'ange était apparu, elles envoyèrent à Sens prendre des informations, et elles virent que, en effet, la mort du prélat correspondait parfaitement avec le moment de l'apparition.

Anastase s'endormit dans le Seigneur le 8 janvier 976, et fut inhumé à Saint-Pierre-le-Vif, auprès de ses prédécesseurs. Il est qualifié de saint par les chroniqueurs sénonais et dans les listes des archevêques. On grava sur sa tombe une épitaphe composée de quatre distiques, dans laquelle est exprimée la persuasion où l'on était alors qu'il avait été admis au rang des bienheureux (2).

(1) Cf. Challe, *Les Comtes de Sens*, dans *Annuaire de l'Yonne*, 1841, 172-174.

(2) *Pastor ovile Dei servans Anstasius olim*
Pneuma locat superis et recubat cinis hic.

Son successeur, Sevin (Sewin, Séguin,) était un prêtre de haute valeur et digne de continuer son œuvre de rénovation. Il occupait la fonction d'archidiacre, lorsqu'il fut élu le 10 janvier, deux jours seulement après la mort d'Anastase, et contre le gré du comte Rainard, dont il était le neveu. Le clergé voulait se donner un protecteur dont l'énergie et l'intégrité lui étaient connues. Sa consécration n'eut lieu à Auxerre que le 10 juin (1). Lorsqu'ils revint à Sens pour prendre possession du siége, son oncle qui le redoutait ne lui permit pas d'entrer. Alors Sevin, usant des armes que l'Eglise mettait entre ses mains, répondit à la violence qui lui était faite en frappant d'interdit toute la province, du premier octobre jusqu'au mercredi des Cendres de l'année suivante (2). Il porta également contre Rainard et son fils Fromond une sentence d'excommunication dont le texte nous est resté (3). Nous en donnons la traduction intégrale, à cause de son importance.

« Une immense douleur excite nos gémissements et une tristesse indicible provoque nos larmes, quand nous voyons que ceux que la passion du Christ a rachetés et que le baptême a purifiés des souillures du péché, se soumettent de nouveau d'eux-mêmes à l'antique ennemi, et non seulement persécutent les membres du Christ, mais encore font la guerre à l'Auteur de toute créature et à leur Seigneur. Ceux qui devraient être les constructeurs et les défenseurs de la

Extitit ipse pius, fortis pugnator et almi
Colloquio verbi, fultus amore Dei.
Quidquid amat mundus sprevit virtute benignus.
Davidicus vates adfuit ore pio.
Dum sexto bifrons Idus januarius egit,
Decidit. Unde, precor, parce, Deus, famulo.
(Tiré du manuscrit d'Odoranne).

(1) *Annales de Sainte-Colombe.*
(2) Cf. Baluze, dans Migne, CXXXII, 473.
(3) L. d'Achéry qui l'a publié le premier dans le *Spicilége*, X, 535, l'avait extrait d'un ancien pontifical de l'église de Sens, aujourd'hui perdu, et qui était alors entre les mains de M. Antoine d'Hérouville.

sainte Eglise sont remplis de la fureur empoisonnée du démon ; poussés par une rage féroce, méprisant toute crainte divine et rejetant le remède de la pénitence, ils déchirent les églises consacrées à l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Marie toujours vierge et de saint Etienne, et, ne craignant pas de les priver de leur pasteur, ils usurpent violemment les biens qui doivent servir à la restauration de l'Eglise de Dieu. Nous avertissons et, par cet avertissement, nous adjurons ces hommes incorrigibles et adonnés à des habitudes déplorables et vicieuses ; de même qu'ils sont étrangers aux bonnes mœurs, ainsi qu'ils soient séparés de la communion des fidèles.

« Qu'il soit donc connu de tous que la sainte Eglise de Dieu considère comme des ennemis très violents, comme des tyrans pervers et comme des persécuteurs redoutables, Rainard, Frotmond son fils, et leurs complices, envahisseurs des biens ecclésiastiques. Au nom du Christ, pasteur suprême, de sa bienheureuse mère Marie, de saint Pierre, prince des apôtres, par l'autorité et le magistère de qui, quoique indigne, nous remplissons nos fonctions, si ces hommes ne s'amendent sans retard, s'ils ne donnent satisfaction ou rendent fidèlement ce qui leur a été confié, avec tous les saints qui jouissent de leur récompense dans le ciel ou qui brillent sur la terre par leurs miracles, nous les frappons, et, suivant le pouvoir de lier et de délier qui a été accordé à notre humble personne, nous les excommunions et leur lançons le glaive de l'anathème.

« Nous excommunions Gaufroy, Gilon, Gr., qui a usurpé injustement notre archidiaconé, Uvangére, Arric, puis Anseau, un autre Anseau, Hugues, Anségise, Beaudoin, et tous ceux qui, après que nous avons été sacré archevèque de Sens, nous ont empêché d'entrer à la manière de nos prédécesseurs, en s'éloignant de la vérité et en s'attachant au mensonge. De plus, nous les anathématisons au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et en vertu de l'autorité qui nous vient de Dieu. Qu'ils ne possèdent aucun des

biens des chrétiens ; qu'ils ne pénètrent pas dans l'église de Dieu ; que la messe ne soit célébrée pour eux par aucun prêtre, s'il ne veut encourir la même peine ; qu'aucune oblation ou commémoraison ne soit faite pour eux ou pour leurs offenses, s'ils ne les expient ; que pendant leur vie et à leur mort ils ne reçoivent ni de parfum, ni d'encens, ni de luminaire sacré, mais que leur part soit avec les méchants, avec les révoltés contre Dieu et les insulteurs des saints, que leur héritage soit le feu éternel et la souffrance sans fin. Qu'ils soient maudits dans la cité, qu'ils soient maudits dans la campagne. Amen.... S'ils ne se corrigent pas, qu'ils soient couverts de malédictions. Amen. Qu'ils ne soient visités par aucun prêtre à l'article de la mort, qu'ils ne soient pas ensevelis dans les cimetières des chrétiens, mais qu'on les rejette comme des cadavres en putréfaction. Amen.... Que Dieu les frappe de misère, de fièvre, de froid, de chaleur et du feu, et qu'Il les poursuive jusqu'à ce qu'ils périssent. Amen. De même que ce cierge est éteint aux yeux des hommes, ainsi que leur lumière s'éteigne pour l'éternité. »

Cette arme terrible de l'excommunication, dont, les conciles en font foi, on a beaucoup abusé à cette époque, mais qui était le seul moyen pour l'Eglise de se défendre contre des passions brutales et encore à demi-barbares, remporta la victoire. Le vieux comte obstiné brava d'abord ces menaces et, cantonné avec une garnison dévouée dans la ville de Sens, il méprisa les foudres de l'archevêque et la colère des populations. Mais une maladie épidémique qui fit périr un grand nombre d'hommes et qui enleva son propre neveu, Isembard, frère de Sévin, ébranla ses résolutions. Soit qu'il vît dans cet évènement une preuve de la colère du Ciel, soit que le séjour d'une ville en proie à la peste ne lui parût plus tenable, il quitta Sens et laissa le prélat s'y installer (1).

(1) Challe, d'après Clarius. — *Historia Francorum Senonensis.*

Celui-ci réalisa toutes les espérances que l'on avait fondées sur lui. Une de ses premières œuvres fut la restauration du monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Il protégea les opprimés, dit le chroniqueur, soulagea les souffrances du pauvre peuple, rebâtit les églises, repeupla les abbayes et, autant que le permettait le malheur du temps, ramena l'ordre et la discipline dans le diocèse. Avant d'avoir reçu le pallium, comme il reposait dans le réfectoire du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, le palais épiscopal n'étant pas encore reconstruit, saint Savinien lui apparut en songe. « Pourquoi, lui dit-il, retiens-tu les biens de notre monastère ? » A ces mots, il s'éveille, se lève, va trouver les moines, se jette à leurs pieds, et, demandant pardon, il leur restitue tous leurs biens. Puis il rentre dans la cité, et, comme il était dépourvu de tout, ses familiers lui disent : « Mais comment ferons-nous maintenant ,car nous n'avons plus rien pour subvenir à votre subsistance et à la nôtre ? » Et l'archevêque leur répond : « Dieu nourrira ses pauvres, car l'Ecriture dit : Je n'ai jamais vu le juste abandonné, ni ses enfants mendier leur pain. Je me nourrirai de mon patrimoine jusqu'à ce que Dieu rende à l'église de Saint-Etienne ses biens. » Et, chose étrange, ajoute Clarius, il arriva que ceux qui détenaient ces possessions moururent dans l'année. Sévin reconstruisit aussitôt la demeure épiscopale près de la basilique, pour permettre aux fidèles de l'y trouver plus facilement.

Après avoir donné à l'abbaye de Saint-Pierre pour la diriger son propre neveu, Rainard, qui s'était formé à Sainte-Colombe, il rappela tous ceux des moines qu'avait dispersés la tempête, leur abandonna des terres en compensation de celles qu'ils avaient perdues, et, comme la vie errante qu'ils avaient menée pendant plusieurs années leur avait fait oublier les traditions de prière et de travail, il demanda des religieux de Saint-Benoît-sur-Loire et de Cluny pour rétablir par leur exemple la discipline déchue.

Le nouvel abbé se voua avec une grande ardeur à cette œuvre de relèvement et consacra sa fortune à reconstruire de fond en comble le cloître et toutes ses dépendances. Des colonies de moines furent envoyées dans les prieurés pour rebâtir les fermes incendiées, cultiver les domaines et élever le bétail. Tout ce qu'il put trouver de manuscrits précieux, de vases et d'ornements sacrés, il les acheta à grands frais. Enfin parmi les moines il en choisit qui avaient des connaissances en littérature et en philosophie, et il institua des écoles pour former la génération nouvelle à la culture des lettres et des arts.

Parmi les biens que Sévin donna aux religieux pour servir à leur nourriture et à leur entretien, citons ceux qu'il leur octroya dans un synode qu'il tint, en 980, dans l'Eglise de Saint-Etienne avec ses suffragants et le Chapitre de Sens. « Sur la demande de l'abbé Rainard et des moines de Saint-Pierre, nous leur avons abandonné l'autel élevé en l'honneur de saint Pierre et le village d'Alson (Auxon) dans le pays sénonais..., l'autel de saint Sanctien, martyr, situé dans le village de Sancey, l'autel de saint Savinien, qui se trouve à cinquante coudées de la crypte de saint Pierre ; enfin, dans le pays de Provins, l'autel consacré à saint Loup, dans le village de Naud. » Les PP. Richard et Giraud (1) suspectent l'existence de ce concile, parce que les évêchés suffragants étaient alors occupés par d'autres titulaires que ceux dont les noms sont mentionnés dans la charte. Cependant Mabillon s'est efforcé de détruire les soupçons que le P. Dubois, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, avait provoqués au sujet de cette assemblée, et il en admet l'existence (2).

Il est fait mention dans ce diplôme du grand archidiacre de Sens, qui portait le nom de Reginold. Nous savons d'autre part que cette dignité existait sûrement

(1) Cf. *Bibl. sacrée*, XXIX, 204.
(2) Cf. Labbe, IX, 242. — *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 286.

à cette époque par l'excommunication portée contre le comte Rainard. Le *Liber Sacramentorum* de Stockolm nous fournit à ce propos des renseignements beaucoup plus complets : c'est la nomenclature des paroisses de l'archidiaconé de Sens, ou grand archidiaconé, subdivisé déjà en plusieurs parties connues sous le nom de *Ministeria*, qui devaient être desservies par des archiprêtres (ou doyens), comme ceux dont il est question dans une charte de 1015. On y retrouve, en effet, les divisions postérieures des doyennés de Traînel, Marolles, Courtenay, Vanne et Saint-Florentin. Les églises citées sont au nombre de cent quatre. L'orthographe des noms est singulière : à côté de mots gallo-romains, on en rencontre d'autres de composition bizarre qui viennent sans doute du tudesque ou annoncent la formation d'un nouvel idiome. Nous donnons cette liste aux *Pièces justicatives* (1).

En 980, comme de nombreux miracles s'accomplissaient au tombeau d'Ebbon, le glorieux vainqueur des Sarrasins, dans l'église de Saint-Pierre-le-Vif, Sévin transféra solennellement son corps, devant une foule immense, du lieu où il reposait, dans la crypte qui portait le nom de Saint-des-Saints (2). Avec le corps on retrouva presque intacts les ornements épiscopaux du prélat. On les conserve encore aujourd'hui au Trésor de la cathédrale de Sens. Ils consistent en une chasuble et une dalmatique : cette dernière surtout a bien les caractères de l'époque carlovingienne (3).

C'est probablement à l'occasion de cette levée du corps de saint Ebbon qu'un auteur anonyme a écrit les

(1) Cf. *Cart. gén. de l'Yonne*, II, Introd. LXV-LXVII.
(2) Clarius.
(3) Cf., pour plus de détails, abbé Chartraire, *Invent. du Trésor*, 45-46. — Parmi les autres objets précieux de cette collection, mentionnons un coffret byzantin, de cette époque, qui servait à renfermer des reliques. C'est une boite prismatique en bois, à douze pans, recouverte de panneaux d'ivoire historiés, représentant en relief des scènes de l'Ancien Testament. Cf. Ibid. 55-60.

Actes de sa vie. Ils ont été publiés par Mabillon (1), d'après un codex de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. Bien que Baillet, dont on connaît la sévérité pour d'autres légendes, attribue cette composition à une époque antérieure, Mabillon la renvoie au x[e] siècle, et les auteurs de l'*Histoire Littéraire* adoptent la même opinion (2), se basant sur ce que le rédacteur raconte des incendies et autres ravages causés par des païens, différents des Sarrasins, qu'il appelle Vandales, et qui ne peuvent être que les Normands. Ils reconnaissent en même temps que l'hagiographe devait avoir entre ses mains d'assez bons mémoires, bien qu'il entre peu dans le détail des faits. Nous adoptons nous-même ce sentiment et, nous basant sur le silence que les martyrologes d'Adon et d'Usuard gardent touchant le vénérable prélat, nous pensons que son culte commença à se propager dans le courant du x[e] siècle. La qualité de saint lui est attribuée sur la liste archiépiscopale du *Liber Sacramentorum*.

En reconnaissance de toutes les largesses que Sévin avait faites au monastère de Saint-Pierre, l'abbé Rainard lui abandonna plusieurs doigts de saint Ebbon, et une partie du bras de saint Léon, pape, qu'il enferma dans un reliquaire enrichi d'or et de perles pour l'offrir à l'église Saint-Etienne (3).

Les auteurs du *Gallia Christiana* pensent que Rainard n'est autre qu'un abbé Rainulphe (ou Romulfe), à qui Gerbert, le futur pape, écrivit de Reims, dans les années 988 et 989, trois des lettres qui ont été recueillies par ses historiens (4). Malheureusement cette correspondance ne traite que de sujets littéraires et elle est trop vague pour nous donner des renseignements utiles. On y voit seulement une grande intimité entre les deux personnages, et, si l'opinion du *Gallia Christiana* est exacte, comme nous

(1) *Acta S. O. S. B.* III, pars 1[a], 647.
(2) V, 680.
(3) Clarius.
(4) Cf. *Hist. Franc. Script.* II, 816, 831, 832.

le pensons, la valeur intellectuelle de Rainard est grandie à nos yeux par l'estime dont il était l'objet de la part de l'écolâtre de Reims. D'après la *France Littéraire* (1), au contraire, ce Rainulfe serait un abbé de Saint-Remy qui vivait dans les premières années du XIe siècle (2), et ce monastère serait celui même où Gerbert faisait copier les ouvrages anciens dont il enrichissait sa bibliothèque. Mais Saint-Remy, dont les biens avaient été vendus par Notranne, devait être alors dans une situation précaire dont il ne se releva qu'un demi-siècle plus tard, et parmi ses abbés on ne trouve pas ce nom entre ceux de cette époque. Il y a tout lieu d'identifier avec Rainard, de Saint-Pierre-le-Vif, cet abbé de Saint-Remy, dont l'auteur des *Miracles de saint Romain* nous a retracé l'éloge dans la strophe suivante :

Erat tunc abbas sapiens
orator et rethoricus,
doctus et liberalibus
disciplinis in omnibus,
Rainulphus, vir egregius,
qui sancti tunc Remigii
regebat monasterium.

Pendant que cette œuvre de restauration s'accomplissait à Saint-Pierre-le-Vif, Sévin s'occupait activement de reconstruire la cathédrale. Lorsqu'elle fut terminée, il l'enrichit d'ornements et de statues, et en particulier d'un rétable d'autel en argent et en or, orné de pierreries et de figures ciselées. D'après Odoranne suivi par Clarius, cette œuvre d'art aurait été vendue plus tard et le prix, consacré à construire une tour devant le monastère de Saint-Pierre.

Il est un autre rétable précieux que la cathédrale de Sens a possédé jusqu'au XVIIIe siècle et que l'on

(1) VII, 99.
(2) Cf. *Acta Sanct.* junii, V, 164.

attribue également aujourd'hui à Sévin. Mabillon, l'abbé Lebeuf (1), Dusommerard (2), et beaucoup d'autres auteurs se sont occupés de cet ouvrage somptueux que l'on a fait remonter jusqu'au IXe siècle. Il fut porté en 1760 à la Monnaie, d'après les ordres de Louis XV et malgré l'opposition des Sénonais.

La fabrication de ce rétable est attribuée à deux chanoines, orfèvres, nommés Bernelin et Bernuin. Il avait, au témoignage de Dusommerard, neuf pieds trois pouces de long sur trois pieds six pouces de hauteur. Toute la surface était recouverte de lames d'or. Il se divisait en trois panneaux quadrangulaires; celui du milieu était recouvert par un médaillon quadrilobé au milieu duquel se trouvait le Christ, assis, la main droite bénissant et la gauche appuyée sur un livre. De chaque côté un ange présentait une couronne, et les quatre lobes étaient occupés par des chérubins en prière. Les deux autres panneaux se subdivisaient en quatre compartiments où étaient représentés les quatre évangélistes et divers traits de la vie de saint Etienne. Enfin, au centre des deux panneaux se trouvait un médaillon circulaire renfermant, à droite, la sainte Vierge couronnée et, à gauche, un personnage que Sommerard pense, à tort suivant nous, être saint Jean l'évangéliste. Des inscriptions en vers rimés acompagnaient chaque sujet. Les figures étaient en bas-relief, et le tout, orné de filigranes d'or et enrichi de pierres précieuses dont quelques-unes, gravées, représentaient même des traits de l'histoire profane. Sévin célébra très solennellement la dédicace de la basilique en présence de trois de ses suffragants, Milon de Troyes, Eribert d'Auxerre et Roclène de Nevers.

Mais il restait dans le diocèse bien d'autres ruines

(1) *Recueils d'écrits*, II, 137.
(2) *Les Arts au Moyen âge*, V, 246-250. Dusommerard en a publié le premier un dessin (album, 9e série, pl. XIII) qui a été reproduit par divers historiens. Il le tenait d'un érudit sénonais, M. Tarbé.

qui appelaient la sollicitude de l'archevêque. A Melun, l'église de Saint-Pierre, construite sur un tertre, hors de l'enceinte, était à moitié ruinée. En 991, Sévin obtint des rois Hugues et Robert l'autorisation de la reconstruire avec le monastère qu'il confia à la direction de l'abbé Vaultier, « homme vénérable et mûri dans les saintes lettres, » nous dit Odoranne. De même l'abbaye et l'église de Saint Etienne furent restaurées dans l'intérieur de la ville (1).

La situation de Ferrières était non moins critique. Cette maison religieuse, si florissante un siècle auparavant, se trouvait alors tellement ravagée par les vassaux, qu'il n'y restait plus de revenus que pour entretenir quelques frères. Le principal auteur de ces déprédations était Foulque III, comte d'Anjou. Cet homme qui, au dire des historiens, semble avoir réuni dans sa personne tous les vices et toutes les vertus de son temps, envahit les terres qu'il partagea entre ses hommes de guerre, et les moines, réduits à une misère extrême, se voyaient menacés d'une ruine prochaine, lorsque le pontife sénonais confia le gouvernement de la maison à l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, Rainard. Celui-ci eut recours à l'intervention de son ami Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, que rendaient alors illustre sa grande science et ses éminentes vertus, et qui écrivit, en 997, à Grégoire V, en lui recommandant éloquemment ce malheureux monastère. Le pape somma Foulque de faire pénitence de ses crimes et de réparer les maux qu'il avait causés aux communautés religieuses et en particulier à celle de Ferrières, le menaçant d'excommunication s'il n'obéissait pas. Le comte promit de se soumettre et de faire le pélerinage de Jérusalem, en expiation de ses fautes. Au cours de son voyage il s'arrêta à Rome où il prit envers le Souverain Pontife l'engagement de restaurer entièrement le monastère de Ferrières. Dès son retour, en effet, il rendit aux

(1) Cf. *Pouillé du diocèse de Sens*, 193.

moines les biens dont il s'était emparé et releva les bâtiments ruinés. Les religieux qui vivaient sous la direction du grand abbé goûtèrent près de quarante ans de tranquilité sous sa puissante protection, et les vertus monastiques y brillèrent d'un nouvel éclat.

Rainard était en fréquentes relations avec l'abbaye de Fleury, et, dans une grave circonstance où cette maison était menacée d'unè destruction complète par un incendie, il contribua, par ses paroles pleines de confiance, à garantir le salut de tous (1). Suivant la pieuse coutume de l'époque, il relia l'abbaye de Ferrières à celle de Saint-Pierre de Melun par une affiliation spirituelle de prières. Il écrivit plusieurs fois dans ce but à l'abbé Vaultier, et il fut convenu qu'à la mort d'un religieux de l'une ou de l'autre maison, on sonnerait les cloches ; chaque frère lai réciterait le psautier en entier, et chaque moine prêtre célébrerait un trentain, ou trente messes, pour le défunt. En 1005, lorsqu'il sentit ses forces diminuer, l'abbé Rainard se démit du gouvernement de Ferrières (2).

Cependant les hautes qualités que Sévin avait montrées dans l'administration de son diocèse et qui faisaient de lui un des plus grands prélats de France, avaient attiré l'attention du Saint-Siège. Dans un voyage qu'il fit à Rome en 986, le métropolitain de Sens reçut le pallium des mains du pape Jean XIV qui lui conféra également la dignité de primat (3). Sévin renouait ainsi les glorieuses traditions de son église et allait reprendre les importantes attributions qui, depuis Anségise, étaient demeurées à l'état de lettre morte. La situation troublée du royaume devait provoquer son intervention active dans les affaires politiques. Louis V, fils de Lothaire, décédé en mai 989, ne laissait pas d'héritier direct pour lui succéder.

(1) Cf. Aimoin, *Miracula S. Benedicti*, 128.
(2) Cf., pour plus de détails, abbé Jarossay, op. cit. 147-152. — Rouillard, *Hist. de Melun*, 234 et suiv.
(3) Odoranne.

Il n'y avait plus pour faire valoir ses droits au trône de France que son oncle Charles, duc de Basse Lorraine. Pourtant, à l'assemblée des grands qui eut lieu à Senlis au mois de juillet suivant, le duc de France, Hugues Capet, appuyé par l'archevêque de Reims, Adalbéron, se fit élire comme roi.

Mais il ne fut pas sans rencontrer d'opposition dès le début de son règne. Parmi le haut clergé, son plus illustre adversaire fut l'archevêque de Sens, Sévin : celui-ci n'assista ni à l'élection ni au sacre de Hugues et il s'abstint de prêter serment. Dans cette hostilité, dont les historiens n'ont pas analysé les causes, il nous paraît entrer un double sentiment. On voulait sans doute, à Sens, demeurer fidèle au dernier représentant de la race carolingienne, d'autant plus que Charles de Lorraine avait épousé en secondes noces Agnès de Vermandois, fille de Herbert II, comte de Troyes, et qu'il avait ainsi des liens de parenté avec la famille des comtes et des derniers archevêques de Sens. Aussi voyons-nous l'auteur de l'*Historia Francorum Senonensis* traiter Hugues Capet de « rebelle (1). » D'autre part, ce prince, en s'appuyant ouvertement sur l'archevêque de Reims, devait provoquer le mécontentement du nouveau primat des Gaules et susciter un nouvel incident de la lutte séculaire dans laquelle les deux puissantes métropoles se disputaient la prépondérance dans le domaine civil aussi bien que religieux.

Hugues Capet comprenant tout l'intérêt qu'il avait à gagner l'archevêque de Sens, lui fit des promesses engageantes, mais, comme ce moyen n'aboutissait pas, il eut recours aux menaces, et il chargea Gerbert, qui était alors écolâtre de Reims, des fonctions de secrétaire. La lettre était fort habilement rédigée. « Comme nous ne voulons pas abuser de la puissance royale,

(1) Ce prince est accusé également d'usurpation par Sigebert de Gembloux qui, dans sa *Chronographie*, paraît reproduire des annales contemporaines.

nous avons résolu de pressentir sur toutes les affaires de l'Etat l'avis de nos fidèles sujets et de suivre leurs conseils. Nous vous croyons particulièrement digne que nous prenions confiance en vos jugements. C'est pourquoi nous vous avertissons en toute bienveillance qu'avant le premier jour de novembre vous devrez nous prêter le serment de fidélité que les autres nous ont fait, pour le bien de la paix, pour l'union de l'Eglise et du peuple chrétien, de crainte que si, à l'instigation de quelques hommes pervers, vous vous refusiez à rendre ce devoir, vous ne vous attiriez une sentence sévère de la part du pape et des évêques vos comprovinciaux, et que, malgré notre clémence dont personne ne doute, nous ne soyons obligé par notre dignité royale d'user envers vous de sévérité (1). »

Le nouveau roi s'étant assuré le consentement du pontife romain, Sévin ne pouvait résister plus longtemps, et il prêta le serment exigé de lui. Au mois de décembre suivant, ce prince, résolu à assurer la possession du trône dans sa famille, profita d'une réunion des grands du royaume à Orléans, et le jour de Noël, dans la basilique de Sainte-Croix, s'étant revêtu de la pourpre royale, il posa la couronne sur le front de son fils Robert, et l'investit du gouvernement des provinces occidentales de son royaume. Richer, qui raconte ce fait (2) dans son *Histoire*, ne parle pas du consécrateur, mais Raoul Glaber, dans sa *Chronique* (3), rapporte que cet honneur fut réservé à Sévin.

En 988, nous retrouvons Sévin avec d'autres prélats à Compiègne, où résidaient les rois Hugues et Robert: c'était à l'occasion d'un grand plaid. Profitant de cette circonstance, les religieux de Sainte-Colombe envoyèrent leur abbé, Guntio, et plusieurs de leurs frères auprès d'Hugues Capet pour lui présenter différents priviléges royaux accordés à leur monastère et le

(1) *Gerberti Epistolæ*, n° 107, dans Duchesne, II, 814.
(2) IV, 13.
(3) I, 1.

prier de les ratifier. Ils réclamèrent notamment contre les droits de justice que ses prédécesseurs et lui exerçaient dans la villa de Sermaise et ses dépendances, située au pays d'Etampes, et qui avait été donnée jadis par saint Loup à cette abbaye. Le roi prêta une oreille favorable à leur requête, renonça à ces droits de justice et fit également remise des redevances que le fisc pouvait y prétendre, en les offrant pour la nourriture des pauvres et l'entretien des moines, et en exprimant le désir de voir les religieux prier pour lui pour son épouse et ses enfants ainsi que pour la paix du royaume (1).

Peu d'années après, Sévin eut à intervenir directement dans une grave question qui agita beaucoup l'épiscopat franc. L'archevêque de Reims, Arnoul, fils naturel du roi Lothaire, oubliant le serment de fidélité qu'il avait fait à Hugues Capet, avait livré secrètement cette ville à son oncle, Charles, duc de Lorraine. Sa trahison ne tarda pas à se découvrir, et le roi, résolu de se venger, demanda sa déposition au pape dans le courant du mois d'août 990. Mais la réponse de Rome ne venant pas, il ordonna la réunion d'un concile qui eut lieu l'année suivante à Saint-Basle, près de Reims. Tous les suffragants d'Arnoul étaient présents à cette assemblée, ainsi que l'archevêque de Bourges, Daibert, trois évêques de la province de Lyon, et enfin l'archevêque de Sens avec Arnould d'Orléans et Herbert d'Auxerre. On admit également plusieurs abbés que se trouvaient dans cette ville. La présidence fut décernée à Sévin que recommandaient ses titres, son grand âge et ses vertus, et l'on confia la direction des délibérations à Arnould d'Orléans qui était l'un des prélats les plus éminents et les plus éloquents de la Gaule. Les défenseurs de l'archevêque de Reims étaient l'écolâtre Jean d'Auxerre, l'abbé Romulphe ou plutôt Rainard de Sens et Abbon,

(1) *Archiv. de l'Yonne*, Fonds de Sainte-Colombe ; pièce originale.

l'abbé de Fleury. Gerbert les désigne lui-même comme des hommes très savants et d'un grand talent de parole.

Il reste deux versions différentes de ce concile. La première, que l'on pourrait appeler la version rémoise et qui fut donnée par Gerbert, rapporte que la cause d'Arnoul fut longuement et savamment discutée ; Sévin dirigea avec beaucoup d'autorité et d'impartialité les débats, après lesquels l'archevêque de Reims confessa publiquement sa félonie et fut déchu de son siége. Ce récit a été admis comme véridique par Mansi (1), Héfélé (2) et Ferdinand Lot (3). Mais une autre relation d'origine sénonaise, qui est donnée par l'*Hist. Franc. Senon.*, et Aimoin (4), expose au contraire que les avis furent fort partagés au concile et ce n'est que sous la pression du roi que les évêques déposèrent Arnoul. Sévin seul, « *craignant plus Dieu que le roi*, » ne donna point son consentement et adressa des reproches au monarque qui lui manifesta très vivement son déplaisir. Aimoin va même jusqu'à dire que le vénérable prélat fut arrêté et mis en prison. Les deux opinions ont eu des partisans également convaincus. Comme Gerbert avait joué dans ce concile un rôle considérable, et comme lui-même déclara qu'il avait voulu, non pas donner les actes du synode, mais simplement un récit de ce qui s'y était passé, plusieurs ne lui ont pas accordé une entière créance, et Baronius va même jusqu'à affirmer (5) que Gerbert avait imaginé cette assemblée pour faire accepter son élévation sur le siége de Reims, ce qui était tout à fait contraire aux canons. D'un autre côté, F. Lot (6) est d'avis que dans l'*Historia Francorum Senonensis* la

(1) XIX, 105 et suiv.
(2) VI, 105 et suiv.
(3) *Les Derniers Carolingiens*, dans *Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes*, 1891, p. 215 et suiv.
(4) Append. V, 44. — Labbe, IX, 737.
(5) Ad annum 992.
(6) Op. cit. 343.

lutte au sujet de l'archevêché de Reims est racontée avec inexactitude et partialité, que l'indépendance réelle de l'archevêque de Sens vis-à-vis de Hugues Capet et de Gerbert est fort exagérée, enfin qu'il est inexact que Sévin ait refusé de s'associer à la condamnation d'Arnoul et encore plus faux que Gerbert ait quitté la France « parce qu'il comprenait qu'il détenait injustement les fonctions épiscopales. »

Il ne nous paraît pas impossible d'entrevoir la vérité au milieu d'affirmations si contradictoires. Remarquons tout d'abord que Gerbert ayant profité immédiatement de la destitution d'Arnoul, puisqu'il fut élu à sa place par la volonté du roi, l'intérêt direct qu'il avait dans cette affaire permet de suspecter son témoignage. D'autre part, l'ensemble des évènements démontre clairement que Hugues Capet exerça une pression sur les évêques et leur imposa presque sa volonté, et ce que nous savons de Sévin rend très vraisemblable le récit de l'*Hist. Franc. Senon.* Ce n'est pas seulement à Sens que la légalité de la déposition d'Arnoul et de l'élévation de Gerbert fut contestée, mais encore à Rome, par le pape Jean XV (1).

Pour réagir contre ce mouvement d'opinion, le roi Robert réunit un nouveau concile à Chelles, en 993. Les quatre métropolitains de Reims, Sens, Tours et Bourges s'y trouvèrent avec quelques-uns de leurs suffragants. Ce que nous en connaissons vient uniquement du récit de Richer, disciple de Gerbert, dans son *Histoire de France*. Le monarque présidait l'assemblée, et tous les prélats se mirent d'accord pour faire un résistance énergique et même s'opposer au pape, s'il venait à porter un arrêt contraire aux décisions prises (2). Le résultat de cet engagement fut que les évêques français ne se rendirent ni au concile d'Aix-la-Chapelle ni à celui de Rome, quoique le

(1) On peut voir encore sur ce concile, Babelon, dans *Les Derniers Carolingiens*, 325 et suiv.
(2) Cf. Pertz, V, 651, 653 — Héfélé, VI, 220.

pape les y eût invités pour y traiter l'affaire du siége de Reims. Ils furent frappés d'une première sentence qui suspendait de la célébration des saints mystères tous les prélats qui avaient déposé Arnoul et consacré Gerbert à sa place. Le pape, disait la sentence, n'avait pu apprendre sans une profonde indignation la manière dont avait été traité l'archevêque de Reims (1).

Gerbert, quoique non frappé de censure, s'enfonça de plus en plus dans la voie de résistance au Saint-Siége et, apprenant que Sévin inclinait à se soumettre au pape, il lui écrivit pour l'engager à mépriser le verdict de Rome. « Votre prudence, lui dit-il, aurait dû vous faire éviter les piéges des hommes artificieux et vous rendre attentif à cette parole du Seigneur : S'ils vous disent : Voici que le Christ est ici, ne le croyez pas. On assure qu'il y a quelqu'un à Rome qui justifie ce que vous condamnez et qui condamne ce que vous justifiez ; et nous, nous soutenons qu'il n'appartient qu'à Dieu de condamner ce qui paraît juste et de justifier ce qu'on croit mauvais. C'est Dieu, dit l'Apôtre, qui justifie : qui osera condamner ? Si c'est donc Dieu qui condamne, personne ne peut justifier. Or le Seigneur a dit : Si votre frère pèche, allez et reprenez-le. Comment donc nos envieux peuvent-ils prétendre que, pour déposer Arnoul, il fallait attendre le jugement de l'évêque de Rome ? Les Romains pourront-ils nous montrer que le jugement du pape est supérieur à celui de Dieu ? Mais le premier évêque de Rome, le prince des apôtres nous crie qu'il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. Quoi donc ! parce que le pape Marcellin a offert de l'encens à Jupiter, tous les évêques du monde ont-ils dû en offrir ? Je lui dis hardiment : Si l'évêque de Rome pèche lui-même contre son frère ; si, après avoir été averti plusieurs fois, il n'écoute pas l'Eglise il faut, selon le précepte divin, tout évêque de Rome

(1) Labbe, IX, 737.

qu'il est, le regarder comme un païen et un publicain, car, plus le rang est élevé, plus la chute est grande. Que s'il nous juge indignes de sa communion, parce que nous ne voulons pas avoir des sentiments contraires à l'Evangile, il ne pourra pas du moins nous séparer de la communion du Christ...... On n'a donc pu vous suspendre (1) de la communion, ni comme des criminels convaincus ou qui ont confessé leurs crimes, ni comme des contumaces, puisque vous n'avez pas refusé de vous trouver aux conciles. Cela est d'autant plus certain que votre conscience ne vous reproche rien et qu'on n'a pas encore porté contre vous de sentence. Car, dit saint Grégoire, la sentence qui n'est pas écrite ne mérite pas le nom de sentence ; et, comme l'affirme saint Léon, le privilége de Pierre ne subsiste point quand on ne juge pas selon l'équité.»

Gerbert, après avoir tenté de rendre méprisables les censures du pape, ajoute : Ne donnons pas sujet à nos adversaires de croire que le sacerdoce, qui est un, comme l'Eglise catholique est une, soit tellement soumis à un seul, que, si cet homme est corrompu par l'argent ou par la faveur, s'il est séduit par la crainte ou trompé par l'ignorance, il ne puisse plus y avoir d'évêques au monde qui ne lui ressemblent. Que l'Evangile, les apôtres, les prophètes, les canons dictés par l'Esprit-Saint et les décrets des papes, qui ne sont pas contraires aux canons, soient la loi commune de l'Eglise. Que celui qui s'en écarte soit jugé selon ces règles : mais qu'on laisse goûter la paix à celui qui s'y conforme. Portez-vous bien, et gardez-vous d'observer la suspense, ce serait vous reconnaître coupable. »

Pour ne pas avouer ses propres torts, le grand génie qu'était Gerbert s'enfonçait ainsi et voulait entraîner les autres dans sa rebellion contre le

(1) Si Sévin ne consentit pas à la déposition d'Arnoul, il paraît qu'en qualité de président du concile, il dut en signer les actes, puisqu'il tomba sous la suspense.

Saint-Siége. Il devait dans la suite, éclairé de plus pures lumières, tenir un langage bien différent, lorsqu'il eut succédé à Jean XV sur le trône pontifical. Son raisonnement eut peu d'influence sur Sévin qui observa la suspense à l'imitation des autres évêques (1).

Hugues Capet tenta plusieurs négociations pour obtenir du pape une rencontre sur un terrain neutre où ils arrangeraient cette affaire. Mais Jean XV ne se rendit pas à cette invitation ; il se contenta d'envoyer l'abbé romain, Léon, en qualité de légat pour la Germanie et pour la France, afin qu'il examinât de nouveau, avec les prélats des deux pays, tout ce qui concernait l'affaire en suspens et qu'il portât une sentence définitive. D'après l'*Hist. Franc. Senon.* (2), Léon se rendit auprès de Sévin, le chargeant de réunir à Reims un concile au nom du Saint-Siége, de retirer sans retard Arnoul de sa prison et de déposer Gerbert. L'auteur anonyme ajoute que ce synode ayant été assemblé dans cette ville, Arnoul fut rappelé et replacé avec de grands honneurs sur son siége, et que Gerbert, comprenant qu'il avait reçu injustement l'étole pontificale, fut obligé de se retirer. Ce récit nous paraît confirmé par ce que nous savons d'ailleurs. Les rois Hugues et Robert fixèrent aux évêques la tenue d'une première assemblée à Mouson, dans la province de Reims, et sur les confins de la France et de la Germanie ; mais au dernier moment, apprenant l'existance d'un complot qui avait pour but de s'emparer des princes et de livrer la France à l'empereur Othon III, ceux-ci défendirent aux prélats déjà en route de s'y rendre, alléguant qu'il ne convenait pas que des évêques français fussent jugés par des prélats allemands. Le concile eut lieu cependant, le 2 juin 995. D'après Héfélé (3), Gerbert fut suspens de

(1) Cf. Labbe, IX, 744. — Jager, VI, 55-56.
(2) Cette chronique a été suivie par Clarius.
(3) Héfélé, VI, 221-225. — Pertz, V, 654 et suiv.

toute fonction ecclésiastique jusqu'au prochain synode, et tous les évêques qui avaient pris part à la déposition d'Arnoul furent pareillement déposés par intérim (1). Un autre concile eut lieu le premier juillet suivant dans la province, sinon, ce qui est le plus probable, dans la ville même de Reims. Il subsiste un fragment d'un discours qui y fut prononcé en faveur de Gerbert, et à la fin duquel est exprimée cette pensée que « le reproche d'avoir agi sans Rome était d'autant moins fondé que Siguin de Sens qui présidait le synode était vicaire pour les Gaules (2). » Malgré tous ces efforts, on déclara illégitimes l'élévation de Gerbert et la déposition d'Arnoul, et le siége de Reims fut rendu à l'archevêque dépossédé ; mais il ne put y remonter qu'après la mort de Hugues Capet (23 octobre 996). Gerbert, profondément mortifié, se retira auprès de l'empereur de Germanie, Othon III, et l'année suivante le pape lui accorda en dédommagement l'évêché de Ravenne.

Sévin se trouva encore mêlé vers ce temps à une autre affaire où l'on voit qu'une partie du clergé n'avait pas encore dépouillé les mœurs grossières et brutales de ce temps qui a reçu, dans l'histoire, le nom de *siècle de fer*. Quelques prélats, à la tête desquels paraît avoir été Arnould, évêque d'Orléans, se proposèrent d'enlever aux monastères toutes les dîmes dont ils jouissaient, affirmant que c'était une usurpation des moines sur le clergé à qui, selon la disposition des canons, toutes les dîmes devaient appartenir. Saint Abbon, abbé de Fleury, prit la défense de ses frères dans une lettre qu'il écrivit à ce sujet, et dans laquelle il exposait que si tous les revenus ecclésiastiques devaient être mis dans la main de l'évêque, les canons ne lui assignant que le tiers ou même le quart

(1) D'après Héfélé, il faudrait placer après ce concile la lettre de Gerbert à Sévin.

(2) Héfélé, qui fait suivre cette citation d'un point d'exclamation, ignorait sans doute que Sévin avait été nommé en réalité primat des Gaules par le pape.

des dîmes, il n'avait pas le droit de disposer du reste. Il se tint à Saint-Denis, près Paris, un nombreux concile où cette question fut agitée. On n'est pas d'accord sur l'année où il eut lieu. Labbe qui le place en 997 est dans l'erreur, car il fut réuni sous le règne d'Hugues Capet et avant que Gerbert eût été déposé du siége de Reims (1). Jager donne avec vraisemblance la date de 993.

On s'occupa d'abord des moyens de retirer les biens ecclésiastiques et en particulier les dîmes des mains des laïques qui les avaient usurpés. Ensuite quelques évêques proposèrent d'ôter également aux moines toutes les dîmes dont ils jouissaient, parce que la dîme que payait le peuple devait appartenir plutôt au clergé qui était chargé de sa conduite spirituelle. Cette proposition alarma les religieux et, tandis que saint Abbon prenait la parole pour les défendre, on ameuta le peuple de Saint-Denis et les domestiques du monastère qui vinrent, armés de tout ce qu'ils trouvèrent, pour insulter les évêques et disperser le concile. Au premier bruit du tumulte, les prélats saisis de frayeur prirent la fuite ; mais Sévin qui présidait fut frappé en sortant d'un coup de hache entre les épaules et tout couvert de boue. Aimoin, l'historien de saint Abbon, en racontant cet incident, fait un pitoyable jeu de mots dont la saveur ne peut se rendre en français. « *Seguinus, Senonum archiepiscopus, primatum Galliæ in ea synodo sibi usurpans, primatum quoque fugœ arripuit.* »

Une telle violence produisit un scandale immense. Les religieux de Saint-Denis furent excommuniés par quelques évêques. Abbon ayant été accusé d'avoir soulevé cette émeute, écrivit au roi Hugues une longue lettre pour justifier et défendre la cause des moines. Venant au fait des outrages commis sur la personne de l'archevêque de Sens, il protestait plus vivement encore : « Je le jure devant Dieu et devant le Christ,

(1) Cf. Mansi, XIX, 224. — Jager, VI, 46-50.

quand j'ai entendu les clameurs de l'émeute, j'ai souffert au delà de toute expression en me rappelant l'amitié et les bienfaits de cet homme éminent dont les cheveux blancs, sans compter sa dignité de primat et de prêtre, inspiraient la vénération. »

Parmi les actes de moindre importance que Sévin accomplit durant son épiscopat, nous signalerons la translation du corps de saint Aigulphe, de l'abbaye de Fleury-sur-Loire à Provins, et les signatures qu'il donna à deux diplômes délivrés par le roi de France en faveur de l'abbaye de Corbie, au diocèse d'Amiens. Sa mort survint le 27 octobre 999. Il fut enseveli, suivant son désir, dans la basilique de Saint-Pierre-le-Vif, d'où ses ossements furent transférés en 1278 dans l'église métropolitaine (chapelle de la Sainte Vierge) (1).

---

(1) Voici son inscription, telle qu'on la retrouve dans le manuscrit d'Odoranne :

Hic humilis tumulus merito cunctis venerandus
Sevini membra continet egregia,
Angelicam cujus felix animam paradisus
Pastorum sancto possidet in numero,
Qui mitis sanctæ pro relligionis honore
Hac in sede sedens multa tulit patiens,
Jamque senex factus migravit in astra locandus.
Cui parcat, petimus, cunctipotens Deus.

CHAPITRE VIII

999-1122

Ce chapitre, le dernier du livre, offre plus que les précédents un caractère spécial. La période qu'il comprend forme comme la transition entre le haut moyen-âge et le moyen-âge proprement dit. La réforme de Cluny, l'apparition de l'Ordre de Citeaux ainsi que d'autres progrès religieux annoncent la disparition définitive de la barbarie et la victoire complète du catholicisme. Grâce à la paix qu'assure à la France la consolidation du pouvoir entre les mains de la race capétienne, la civilisation chrétienne atteindra à son apogée aux XIIe et XIIIe siècles. En dehors de la marche ascendante des évènements dominent dans les annales sénonaises plusieurs faits importants. La culture de l'histoire parvient alors à son plus haut développement avec l'auteur définitif de l'*Historia Francorum Senonensis* et les deux moines chroniqueurs, Odoranne et Clarius. Bien que leurs œuvres historiques soient peu considérables et de valeur secondaire, c'est en partie grâce à elles que nous possédons quelques données sérieuses sur l'église et le diocèse de Sens dans les siècles antérieurs. Mais, d'autre part, le concile de Clermont reconnaît et consacre l'abaissement du siége métropolitain de cette ville, à laquelle le pape Urbain II retire l'autorité primatiale pour la conférer à l'archevêché de Lyon. L'importance religieuse et civile de Sens ira dès lors en déclinant peu à peu et en s'effaçant devant celle de cette villè, puis de Paris.

Les attaques que les prélats Anastase et Sévin avaient eu à supporter de la part du comte Rainard se continuèrent après eux. Lorqu'il mourut dans

un âge avancé (1), son fils Fromond prétendit, comme lui, imposer sa tyrannie dans la cité, et le siége archiépiscopal étant devenu vacant, il voulut y placer son propre fils, Bruno. Mais le choix du clergé et du peuple se porta sur un archidiacre, du nom de Léothéric, que recommandaient ses hautes qualités et les études supérieures qu'il avait faites, sous la direction de Gerbert, aux fameuses écoles de Reims, où il avait eu pour condisciples, entre autres personnages éminents, Jean, évêque d'Auxerre, Fulbert, de Chartres et le roi Robert. Lorsque le nouvel élu fut sur le point d'être intronisé, Fromond s'y opposa, ainsi que plusieurs membres du clergé qui étaient de son parti. Léothéric se rendit alors à Rome auprès de son ancien écolâtre qui était devenu pape sous le nom de Sylvestre II. Il y trouva le meilleur accueil et revint en France avec le titre de primat de la Gaule. Le Souverain Pontife écrivit aux évêques de la province de se réunir et de lui donner en son nom la consécration épiscopale. Léothéric la reçut solennellement de leurs mains dans le monastère de Sainte-Fare, au diocèse de Meaux (1000), et, pour briser l'opposition, comme l'avait fait son prédécesseur, il frappa d'excommunication les chanoines rebelles en les stigmatisant du titre de « contempteurs de Dieu, de trangresseurs des saints canons et d'ennemis de leur pasteur (2). »

Les premières années de son pontificat durent être fort troublées, car il n'en reste aucun souvenir. Son premier acte connu date de 1005. Pendant la tenue d'un synode à Sens, il voulut témoigner son affection pour l'évêque de Paris, Raginold, en donnant aux chanoines de Notre-Dame quatre autels situés dans le diocèse : c'étaient ceux de Saint-Germain de Celles,

(1) D'après l'*Hist. Franc. Senon.* (Migne, CLXIII, 862) il fut inhumé dans le monastère de Sainte-Colombe (996).
(2) Cf. Migne, CXXXII, 474.

Saint-Pierre de Verneuil, Saint-Germain d'Itteville et Saint-Germain de Machaut (1) ; ils se trouvaient sous la juridiction de l'archidiacre Raginold, qui prêta son consentement. La charte originale porte la signature de six de ces dignitaires : Raginold, Ragenard, Anstase, Fromond, Frodon et Hugues. Il y a également celles de sept archiprêtres. L'administration diocésaine, avec ses subdivisions territoriales, nous apparaît dès lors complète (2).

Comme tous les hommes de son temps, Léothéric avait une grande dévotion pour les reliques. Au moment des incursions normandes, celles que possédaient Saint-Pierre-le-Vif et la cathédrale avaient été cachées à la hâte pour les conserver. Les désordres occasionnés par Archambaud avaient achevé de faire oublier la place où elles étaient déposées. L'abbé Rainard parvint enfin, grâce au récit d'un vieux serf de l'abbaye, à découvrir le tombeau où elles étaient renfermées. Le prélat vint retirer les précieux ossements et, après les avoir trempés dans du vin, il les déposa avec plus d'honneur au même endroit dans une châsse en plomb. Des malades qui burent de ce vin recouvrèrent la santé (3). Ce fut probablement la vue de ces prodiges qui inspira l'idée à un moine d'écrire la partie des Actes intitulée : *Incipiunt exerciunculæ*... (4), et où sont racontés brièvement le martyre du saint et de ses compagnons, les divers évènements du monastère et l'histoire des reliques depuis la translation de 847 jusqu'à celle de 1006.

Ce morceau est divisé en vingt-quatre paragraphes. L'écrivain explique le motif qui lui a fait prendre la plume. « .... Le lieu où reposent aujourd'hui les corps

(1) Ces paroisses sont situées aujourd'hui dans le département de Seine-et-Marne.

(2) Cf. le diplôme original, aux *Arch. Nat.*, K, 18, n° 28. Le texte intégral en a été donné par Tardif, dans *Cartons des Rois*, 155. Celui de Mansi (I suppl. 1203) est incomplet.

(3) *Actes de saint Savinien*, dans *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 367

(4) Ibid. 354-367.

précieux des martyrs est glorifié par les nombreux témoignages de leur puissante intercession. Ces choses merveilleuses que nos anciens Pères, dans une paresseuse indifférence, ont omis de retracer pour les faire connaître à la postérité, (l'auteur du Panégyrique qui écrivait sous l'abbé Eudes, vers 945, n'en avait parlé que succinctement,) nous-même, malgré notre indignité, puisque personne n'a tenté ce travail, nous allons l'essayer en nous confiant dans le secours bienveillant de nos Pères. Bien que notre style soit rustique et barbare, nous nous efforcerons de raconter les bienfaits opérés par la puissance de nos saints ; nous exposerons ce que nous ont appris quelques-uns de nos Pères qui sont morts et d'autres qui vivent encore, ainsi que les choses dont nous avons été nous-même témoin. »

Léothéric avait également un vif désir de découvrir les reliques que son prédécesseur, Jérémie, avait apportées de Saint-Riquier, et, raconte Clarius, il implorait de Dieu cette grâce dans ses prières. Enfin, par une révélation céleste, il les trouva dans son église, derrière l'autel de Saint-Etienne. Dès que le reliquaire fut mis au jour, il s'opéra un grand nombre de guérisons miraculeuses. Par un autre chroniqueur, Raoul Glaber, nous avons une bizarre relation de cet évènement. Ce moine de Saint-Germain d'Auxerre, très superstitieux même pour son temps, était imbu d'idées mystiques, et son ouvrage, intitulé : *Historiarum libri quinque*, a probablement contribué beaucoup à faire admettre la théorie des prétendues terreurs de l'an mil (1). Il croyait fermement à la venue prochaine de l'Antechrist et à la fin du monde.

« Tout l'univers, écrit-il, étant purifié par le renou-

(1) La meilleure édition de cette œuvre est celle de M. Prou, dans *Collection de Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'Histoire*, 1886. — Cf. *Revue des Quest. hist.*, janvier 1873, 144 et suiv., où D. Plaine rejette comme un mythe l'effarement général et la torpeur de cette époque racontés par certains historiens.

vellement des basiliques, en l'an 1008, divers indices firent découvrir des reliques d'un grand nombre de saints qui étaient demeurées longtemps cachées. Elles apparaissaient par la volonté de Dieu comme un témoignage de résurrection et apportèrent des consolations à un grand nombre. Cette révélation commença à Sens, dans l'église de Saint-Etienne. L'archevêque Léothéric y trouva d'anciennes reliques (1) dignes d'être mentionnées. Entre beaucoup d'autres, on rapporte qu'il trouva une partie de la verge de Moïse. A cette nouvelle, les fidèles accoururent non seulement des provinces des Gaules mais encore de presque toute l'Italie et des pays d'outre-mer, et un grand nombre de malades s'en retournèrent guéris. Mais, comme il arrive souvent par l'infirmité de la nature humaine, la cupidité amena des abus, la ville fut enrichie grâce à la piété et à l'affluence des peuples, et les habitants devinrent insolents (2). »

Fulbert, évêque de Chartres, s'empressa d'envoyer ses compliments à son métropolitain pour cet heureux évènement : « Mon âme unie à la vôtre partage et vos joies et vos peines. Aussi je vous félicite pour la découverte des saintes reliques que vous venez de faire et je rends grâces à Dieu de ce qu'Il a bien voulu réserver cette faveur à votre pontificat.... » Peu de mois auparavant, Léothéric avait conféré lui-même la consécration épiscopale à son ancien compagnon d'études de Reims. Fulbert dirigeait à Chartres une école qui était devenue une des plus célèbres de toute l'Europe ; il entra en correspondance avec la plupart des personnages importants de son temps et on le considérait, avec le métropolitain de Sens, comme « les chefs sacrés et les lumières des Gaules (3). »

(1) M. Challe (*Bull. S. S. Auxerre* X, 288,) traduit *antiquorum, sacrorum pignora* par *anciennes statues* qu'il croyait païennes, mais le sens naturel et le contexte indiquent clairement qu'il s'agit d'anciennes reliques.

(2) Cf. *Raoul Glaber*, op. cit. III, 6.

(3) *Sacra capita luminaque Galliarum.* — Cf. Abbé Clerval, *Les Ecoles de Chartres au Moyen-Age*, p. 32. 1895.

Parmi les lettres qui sont restées de lui, on en trouve quatorze adressées à Léothéric (1). Sur ce nombre, cinq datent de 1008, en dehors de celle qui a été citée. Dans l'une d'elles, ce prélat, d'accord avec l'évêque du Mans, implore le secours de Léothéric contre le comte de cette dernière ville qui ravageait les biens de l'évêché. On y voit l'estime de Fulbert pour son métropolitain : « Sachant que vous avez le zèle de la loi divine, que vous portez secours à vos frères dans la limite de votre pouvoir, et que vous jouissez d'une grande autorité, je recours à vous..., » et il termine en lui souhaitant que « l'ange du grand conseil le conserve sous la direction du Christ. » Dans plusieurs autres lettres il l'appelle son « père éminent par la science et la sainteté » et lui renouvelle l'expression de sa fidélité, de son affection et de son respect.

Vers ce temps, Léothéric fut très occupé par les affaires de sa province ecclésiastique. Au mois de janvier 1008, il est au monastère de Saint-Denis où il signe une charte par laquelle le roi Robert confirmait à cette abbaye les immunités accordées par ses prédécesseurs. Sa signature est la première, avant celles de treize autres prélats (2). Le 17 mai suivant, il assiste à un concile tenu au palais royal de Chelles, et reconnaît, avec les autres évêques présents, les droits de justice du même monastère sur plusieurs villages et la forêt de Rouvray (3).

Un peu plus tard, il se trouva mêlé à une affaire regrettable au diocèse d'Orléans. L'évêque de cette ville, Foulques, supportait difficilement le privilége qu'avaient les moines de Fleury de vivre en dehors de sa juridiction. Pour mettre fin à cet état de choses qu'il regardait comme une violation de ses droits, il se rendit avec un entourage imposant, le jour même de la fête de Saint Benoît (1009 ?), sans en avoir prévenu les

(1) Cf. Migne, CXLI, 204 et suiv.
(2) Tardif, *Cartons des Rois*, d'après un original scellé. *Arch. Nat.*, K, 18, n° 2.
(3) Cf. Ibid. K. 18, n° 3. — Mansi, XIX, 297.

religieux, et comme pour faire acte d'autorité dans l'abbaye. Mais sa démarche parut être une hostilité et une violation des franchises de cette maison ; à son arrivée, son escorte fut accueillie par une émeute des bourgeois de Fleury et il y eut du sang de versé. Ce scandale en provoqua un autre. Plusieurs évêques se réunirent sous la présidence de Léothéric et en présence du roi, pour examiner la cause. Une charte de Grégoire V, octroyée à saint Abbon, déclarait que l'évêque d'Orléans ne pourrait jamais entrer dans l'abbaye sans y être invité. Elle fut lue et commentée, mais plusieurs prélats se levèrent pour l'arracher des mains des moines et la jeter au feu. Pierre, cardinal de l'Eglise romaine, qui assistait à cette réunion, se hâta d'avertir le pape Jean XVIII, lequel en écrivit au roi Robert ainsi qu'à Léothéric et à Foulques.

Dans sa lettre adressée au prince, le pontife déclarait qu'il avait nommé un légat pour examiner l'affaire et mandé à l'archevêque de Sens ainsi qu'à l'évêque d'Orléans de venir à ses pieds se disculper, et il exprimait l'espoir qu'ils seraient plus dociles aux ordres du pape qu'ils ne l'avaient été aux sages conseils et aux pieuses exhortations de leur roi. Dans ses missives à Léothéric et à Foulques, le pape employait des termes sévères et impératifs, et il les menaçait de l'excommunication. Fulbert de Chartres intervint dans cette grave discussion. L'abbé de Fleury était Gauzlin, le propre frère du roi : il lui écrivit pour l'engager à faire des concessions dans l'intérêt de la concorde et de la charité. Nous ne savons rien autre chose de cette affaire, sinon que Léothéric, considérant les droits de l'épiscopat lésés, avait excommunié Gauzlin (1).

D'autres épreuves non moins pénibles attendaient l'archevêque de Sens, au sein de son église. Ses rapports avec le comte Fromond s'étaient beaucoup

(1) Cf. Mabillon, *Ann. Bened.* VI. — Abbé Rocher, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, 191-192. 1866.

améliorés : il eut cependant avec lui un nouveau désaccord. Grimerius, abbé de Sainte-Marie-hors-les-murs et archiclave de Saint-Etienne, étant mort sur ces entrefaites, Léothéric lui donna cette abbaye en bénéfice pour un de ses fils du nom de Rainald qui avait embrassé la cléricature ; mais le comte confia l'église à un prêtre et distribua ce qui restait à ses soldats. Malgré ces luttes avec son archevêque, il était, au témoignage de Raoul Glaber, un homme pieux et juste. A sa mort survenue peu après, il fut enseveli dans le chapitre du monastère de Saint-Héracle. Son fils, Rainard II, qui lui succéda, se montra aussitôt l'ennemi acharné de Léothéric.

L'auteur de l'*Historia Francorum Senonensis* et le chroniqueur auxerrois présentent le jeune comte comme étant d'une violence extrême. Sa fureur allait parfois à un tel point que dans les cérémonies religieuses, lorsque le prélat se tournait vers le peuple pour lui présenter la paix, le comte lui tournait le dos de la façon la plus irrévérencieuse. Il lui faisait subir toutes les vexations possibles, lui crachant parfois au visage et assassinant ses hommes. Sa haine s'étendait aux églises du diocèse qu'il accablait de déprédations, ainsi qu'à la religion chrétienne ,et, affectant un grand amour pour le judaïsme, il voulut être appelé et il se nommait lui-même le Roi des Juifs. Raoul Glaber ajoute qu'il jugeait les pauvres sans pitié et sans humanité et cite le fait d'un misérable, pris en flagrant délit de vol, qu'il fit pendre sans rémission.

Devant cette situation intenable, Léothéric suivit le conseil que lui donnaient le pape, l'abbé de Cluny, ses suffragants et les seigneurs, ses vassaux : il remit la ville de Sens aux mains du roi Robert et fit ouvrir les portes à ses troupes le 22 avril 1015. Rainard n'eut que le temps de prendre la fuite, à moitié nu, mais son frère, Frotmond, se retira dans la grande tour avec quelques soldats et s'y défendit pendant longtemps ; il fut enfin obligé de se rendre, et le roi,

laissant la vie sauve aux autres, le fit enfermer à Orléans, jusqu'à sa mort (1). Le siége occasionna la mort d'un grand nombre d'habitants et un incendie qui ravagea une partie de la cité, de sorte que, dit Raoul Glaber, ces calamités firent oublier les premiers élans de joie qu'avait provoqués l'heureuse délivrance.

Cependant le comte Rainard, après sa fuite, s'était réfugié auprès du comte Eudes. Avec son aide, il construisit au confluent de l'Yonne et de la Seine un château-fort, du nom de Montereau, et vint avec une armée mettre le siége devant Sens. Il dévasta tous les environs, incendiant les églises de Sainte-Marie-hors-les-murs, de Saint-Léon et de Saint-Didier, avec les deux faubourgs, et amena ainsi la famine et une grande mortalité dans la ville. Pour mettre fin à tant de maux, le roi et l'archevêque firent la paix avec Rainard, après qu'il leur eut livré des otages, et ils lui remirent chacun leurs droits sur la cité, à la condition qu'à sa mort la moitié de la ville et les droits du comté passeraient à l'archevêque, et l'autre moitié au roi. Mais lorsque Rainard fut de retour à Sens, il vexa de nouveau l'archevêque et, oubliant ses serments, il ne cessa jusqu'à sa mort de persécuter le clergé et le peuple.

Ce comte avait cependant des sentiments chrétiens, car dans le contrat d'un mariage qu'il conclut au mois de juillet 1023 avec une femme du nom de Juvilla, après un exorde rempli de considérations religieuses sur cet état, il fait la déclaration suivante : « Moi, Rainald, croyant que Dieu a établi la loi du mariage, je veux, par sa miséricorde, prendre pour femme Juvilla, afin que selon la volonté du Tout-Puissant nous ayons des enfants qui l'adorent et qui méritent ainsi, après le cours de cette vie, de passer à la vie éternelle (2).

(1) Cf. *Hist. Franc. Senon.* — Clarius.
(2) D. Martène, *Thesaurus Anecdot.* I, 141. — *Cart. gén. de l'Yonne*, I, 163-164.

En l'année 1017, Léothéric sacra Thierry évêque d'Orléans. Ce prélat appartenait à une des plus nobles familles de la Brie champenoise. Né à Château-Thierry vers 970, il avait montré dès son enfance un vif attrait pour la piété et l'étude, et ses parents l'avaient placé au monastère de Saint-Pierre-le-Vif où, sous l'habile direction de son oncle maternel, l'abbé Rainard, il avait fait de rapides progrès dans la voie de la perfection religieuse. Le roi Robert qui connaissait son mérite l'avait appelé à la cour et nommé clerc de sa chapelle. A cette époque, des circonstances singulières l'avaient mis en évidence. Lorsque, en 1015, ce prince se fut rendu maître de la ville de Sens, il partit en pélerinage pour Rome et fixa comme résidence à la reine Constance et à son fils Hugues, encore enfant, le château royal situé à Theil, dans la vallée de la Vanne, près de Sens. Berthe, la première femme de ce prince, dont le mariage avait été cassé par le pape pour cause de parenté, ayant été informée de ce voyage, se rendit également à Rome, espérant qu'elle parviendrait, avec l'appui des seigneurs de son parti, à faire révoquer cette sentence.

La reine Constance, qui en fut informée, conçut de grandes alarmes et elle redoutait d'être abandonnée à son tour. Pendant une nuit qu'elle passa dans de cruelles angoisses, elle vit apparaître au milieu d'une clarté céleste un vénérable vieillard aux cheveux blancs et revêtu des insignes de l'épiscopat. Malgré l'effroi que lui causait cette vision, elle demanda son nom à ce personnage : « Constance, dit-il, soyez digne de votre nom et reprenez confiance : je suis l'évêque Savinien et je viens vous délivrer de votre peine avec l'aide de Dieu. » Elle se réveilla toute émue et le lendemain elle s'enquit auprès des clercs de sa chapelle s'il y avait un évêque du nom de Savinien. Aucun d'eux ne put répondre à cette question, excepté Thierry. « Reine, ajouta-t-il, saint Savinien dont vous parlez a son tombeau dans le monastère de

Saint-Pierre-le-Vif où j'ai été élevé ; premier archevêque de Sens, il a remporté avec ses compagnons la palme du martyre. Si vous alliez visiter son tombeau vénéré et demander son intercession, certainement vos prières seraient exaucées. » Constance accueillit avec joie ce renseignement ; elle se rendit aussitôt avec son fils au monastère sénonais et, se prosternant devant les reliques, elle implora longtemps avec ferveur l'assistance du saint, puis elle revint au palais, pleine de confiance et toute consolée. Trois jours après un courrier lui apportait d'Italie des nouvelles favorables, et Robert survenant bientôt témoigna à son épouse plus d'affection que jamais.

Elle ne manqua pas de raconter à son royal époux l'apparition dont elle avait été favorisée et les vœux qu'elle avait faits au tombeau de saint Savinien à qui elle était, disait-elle, redevable de son bonheur. Elle exprima le désir que l'on confectionnât une magnifique châsse en vermeil pour y déposer les ossements de l'apôtre de Sens. Non seulement le prince approuva le projet, mais il voulut contribuer lui-même à l'exécution de cette œuvre de pieuse reconnaissance (1).

La part que Thierry avait eue à cet évènement accrut l'intérêt que le roi et la reine lui portaient déjà : aussi, à la mort de Foulques, évêque d'Orléans, le monarque jeta les yeux sur lui pour occuper ce siége. Malheureusement il le fit sans consulter le clergé et le peuple de cette ville, ce qui souleva de nombreuses protestations. A la tête de l'opposition se trouvait un prêtre ambitieux, du nom d'Odalric, qui parvint à répandre contre Thierry de telles calomnies que le pape, les évêques et principalement Fulbert de Chartres hésitaient à lui donner l'approbation canonique. Il parvint cependant à se justifier auprès de Léothéric qui, assisté de quelques-uns de ses suffragants, le sacra solennellement dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans.

(1) *Chronique* d'Odoranne.

C'est sans doute à cette occasion que Fulbert écrivit à l'archevêque de Sens une lettre que l'on reporte à l'année 1017, et dans laquelle il lui reproche de consacrer des évêques sans lui demander son avis. « Je semble peut-être parler avec aigreur, ajoute-t-il, mais je crois que vous ne m'en voudrez pas, si vous êtes celui dont il est dit : Reprenez le sage et il vous aimera. » Les autres lettres qui restent de Fulbert nous le montrent en opposition ouverte contre son métropolitain. Deux sont de l'année 1020. Dans la première, il annonce à Léothéric qu'il a reçu sa missive lui conseillant d'admettre à l'absolution les meurtriers de Senlis, et déclare que s'il est toujours prêt à obéir quand il le faut, il juge que dans le cas présent ce n'est ni juste ni utile. Par la seconde, nous savons que Fulbert avait reçu de l'archevêque de Sens un appel au sujet de Gui qui avait demandé à paraître devant un tribunal épiscopal pour être relevée d'une excommunication portée par Fulbert lui-même. Il répond qu'il ne tiendra aucun compte de cet appel, car l'inculpé a été jugé à Chartres suivant les canons et, après sa culpabilité reconnue, a reçu le pardon. Il termine en disant que quand Léothéric réunira un synode pour des affaires plus importantes, il se rendra auprès de lui pour examiner ensemble cette affaire et se soumettre à son avis.

L'évêque de Chartres eut bientôt la faculté de s'expliquer, car un concile fut convoqué vers ce temps à Héry, village situé sur les confins des diocèses de Sens et d'Auxerre. Henri, duc de Bourgogne, étant mort sans enfants mâles, son beau-fils, Othon Guillaume, voulut lui succéder ; mais le roi Robert, neveu de Henri, revendiqua cet important héritage et, pour faire valoir ses droits, il envahit la province avec une nombreuse armée. Il en acheva la conquête en 1015 et fit reconnaître son fils, Henri, à Dijon comme duc de Bourgogne. Cette guerre avait occasionné, particulièrement dans l'Auxerrois, d'affreux ravages que raconte

Raoul Glaber. Plusieurs tentatives de pacification ayant été infructueuses, le roi réunit à Héry, dans le château appartenant à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, une nombreuse assemblée présidée par Léothéric, et où se trouvaient Goscelin, archevêque de Bourges, Hugues de Châlons, évêque d'Auxerre et Landry, comte de la même ville, ainsi que beaucoup d'autres prélats et seigneurs. Mabillon place ce concile en 1020, d'après la Chronique de Geoffroy de Courlon, mais Mansi le renvoie en 1022 ou 1023 (1).

Là, comme dans d'autres grandes assemblées de ce temps, on apporta des reliques des saints pour émouvoir les cœurs et les disposer à la conciliation. Il en vint de St-Pierre-le-Vif, de Moutiers, de Chatillon-sur Seine. Le chroniqueur sénonais, mentionné plus haut, raconte que l'on envoya de St-Pierre-le-Vif le corps de saint Sanctien, et que pendant la route, au milieu des ténèbres de la nuit, il jaillit des deux pinacles du reliquaire des étoiles étincelantes dont l'éclat dissipa entièrement l'obscurité et éclaira le chemin. Les religieux de Saint-Germain d'Auxerre, mécontents sans dout de ce que le roi avait mis le siége devant leur abbaye, refusèrent d'amener la châsse de leur illustre patron, disant que les ossements d'un si haut personnage ne devaient pas être dérangés (2). Après de longs débats, on tomba d'accord sur les conditions de la paix. Nous les connaissons, non par le texte écrit d'un décret qui, s'il fut rédigé, a disparu depuis, mais dans son exécution à laquelle toutes les parties se soumirent, et dont le résultat principal fut la réunion du duché de Bourgogne à la couronne (3).

Ce fut sans nul doute avec la permission du roi que Léothéric ratifia de son autorité un arrangement par lequel un chevalier, nommé Adalvalon, abandonnait aux religieux de Saint-Remy de Sens une partie des droits illégitimes qu'il exerçait dans le village de

(1) Mansi. XIX, 387.
(2) *Gesta Pontif. Autissid.*
(3) Challe, *Histoire de l'Auxerrois*, 101. 1878.

Cheny, en promettant l'autre pour plus tard. Mais la mort l'ayant surpris, les moines demandèrent à ses fils de les concéder, ce qu'ils firent, en ne réservant qu'une portion des terres qu'ils tenaient en bénéfice de l'abbé. Léothéric donna, vers 1020, une charte dans laquelle il mentionnait cet accord fait publiquement au monastère de Saint-Remy et menaçait de son excommunication et des anathèmes de ses suffragants, des abbés et de leurs congrégations, ceux qui chercheraient à en empêcher l'exécution (1). C'est la première fois que nous voyons un archevêque de Sens user de ce privilége réservé jusque là au pouvoir royal. Cet usage, qui ira dès lors en se développant de plus en plus, devait avoir les plus heureuses conséquences. L'autorité civile étant impuissante, au milieu de tant de guerres intestines, à garantir les propriétés, l'Eglise usait ainsi de son ascendant moral contre les vols et les déprédations de toutes sortes. C'était un nouveau et précieux élément de paix et de stabilité apporté à la société chrétienne.

Cependant le différend qui s'était élevé entre Léothéric et Fulbert allait s'aggraver par de nouvelles causes de conflit. L'archevêque de Sens ayant été informé que l'évêque de Chartres avait consacré Odalric, le compétiteur de Thierry au siége d'Orléans, et lui en ayant fait sans doute des reproches (1022), celui-ci lui répondit : « Je n'ai pas élevé à l'épiscopat Odalric d'Orléans, comme on vous l'a rapporté, mais je l'ai consacré prêtre, après qu'il a été élu par le clergé et le peuple de la cité. Vous avez appris qu'il voulait aller à Rome et y être promu par le pape, mais je l'en ai dissuadé, par respect pour votre prérogative. Il a obéi volontiers à mon conseil, sur l'exhortation de ses fidèles Rodulphe et Herifrid. Je suis très occupé et obligé d'abréger. Suffragant dévoué à votre paternité, je vous salue autant que je le puis dans le Seigneur (2). »

(1) Cf. *Cart. gén. de l'Yonne*, II, 9-10.
(2) Lettre LXXIV.

C'est sans doute relativement à la même affaire que Fulbert écrivit à Léothéric la lettre suivante où il l'appelle son *primat* : « Je remercie votre vigilance qui adresse des observations à mon inexpérience. J'ai vraiment besoin d'être souvent averti, à cause de mon indiscrétion et de ma négligence. Mais dans le cas présent où vous me recommandez de ne pas me hâter d'imposer les mains à de nouveaux évêques, je ne pense pas avoir besoin d'un avertissement. Si, en effet, vous aviez consenti vous-même à suivre mon conseil, comme il convenait dans des circonstances pareilles, le corps épiscopal et votre personne s'en trouveraient mieux. Mais je mets de côté le passé, et pour ce qui concerne l'avenir, j'ai bon espoir, car vous avez en ce moment près de vous des hommes saints et sages, je veux dire notre père Odilon et ses disciples. Avec leurs conseils j'espère que non seulement vous éviterez de perdre votre âme mais encore que vous pourrez recouvrer la gloire et l'honneur. Portez-vous bien. Souvenez-vous de moi qui suis prêt à vous obéir et à vous secourir dans les bonnes choses (1). »

Quelques auteurs ont vu dans la fin de cette missive une allusion à l'hérésie dans laquelle on accuse l'archevêque de Sens d'être tombé sur le dogme de l'Eucharistie, et ils en ont conclu qu'il avait passé un certain temps dans la retraite de Cluny ; mais il y a plutôt lieu de penser que l'éminent abbé de ce monastère avait séjourné lui-même quelque temps à Sens, avec plusieurs de ses religieux, pour introduire la réforme à Sainte-Colombe. On pense que ce fut à cette occasion que Fulbert entreprit d'exposer la doctrine catholique sur ce mystère. Les erreurs de Scot Erigène sur la transsubstantiation et la présence réelle avaient encore cours, malgré la savante réfutation de Paschase Radbert et d'autres théologiens. Béranger lui-même, un des disciples de l'évêque de Chartres, allait

(1) Lettre LXXV.

provoquer sur le même point de nouvelles hérésies (1).

Nous trouvons un blâme bien plus évident encore des erreurs de Léothéric dans une autre lettre (2). Fulbert s'y exprime ainsi : « Soyez un nautonier sûr et prudent du navire royal. Les vents de la terre soufflent avec insolence. Les flots de ce siècle se gonflent. Les promontoires de la puissance d'ici-bas se dressent menaçants, et les hypocrites, à la manière des pirates, dressent des embûches. Au milieu de tous ces écueils il faut se diriger vers le port de la céleste patrie. Ne mêlez donc pas dans votre cœur le doute et la duplicité. La voie du Seigneur est simple, et celui qui va simplement marche avec confiance. Si vous vous êtes laissé entraîner hors de la voie de la loi divine et si vous avez erré, vous serez noyé dans le gouffre du tartare. Que la main puissante de Dieu vous conduise. Portez-vous bien. »

Léothéric reçut également à ce propos de la part du roi Robert une admonestation sévère et menaçante (3). « Je suis surpris, lui écrivait-il, que vous qui passez pour un savant, quoiqu'il vous manque la lumière de la véritable sagesse, vous vous efforciez, par des ordres injustes et téméraires, de pratiquer envers les serviteurs de Dieu l'épreuve par le corps et le sang du Seigneur ; alors que le prêtre dit en le donnant : *Corpus Domini nostri Jesu Christi sit tibi salus animæ et corporis*, pourquoi dites-vous d'une bouche imprudente et impure : *Si dignus es, accipe*, alors qu'il n'y a personne qui en soit digne ? Pourquoi attribuez-vous à la divinité les misères du corps aussi bien que les infirmités de la douleur humaine ? Je le jure par la foi du Seigneur, vous serez privé de la charge épiscopale si vous ne rejetez ces erreurs, et vous serez condamné avec les réprouvés.... »

(1) Cf. *Hist. Litt.* VII, 268 et 369.

(2) Cette lettre, la XVe, qui est marquée dans Migne (CXLI, 207) à l'année 1008, doit être bien postérieure.

(3) Cf. Helgaud, *Vita Roberti regis*.

Helgaud ajoute que le prélat, instruit par cette exhortation du roi pieux et bon, garda le silence et renonça à cette croyance funeste qui « grandissait déjà dans le monde. » Baronius, Mézerai et d'autres historiens, qui prennent de là occasion de louer l'éloquence et le zèle ardent de Robert pour la pureté de la doctrine, accusent Léothéric d'avoir adopté les doctrines hétérodoxes que répandit plus tard Béranger sur l'Eucharistie. Mais c'est à tort, pensons-nous, car, si l'on voit par la missive royale que l'archevêque employait abusivement la communion pour reconnaître les coupables, et s'il suivait le sentiment de ceux qui attribuaient alors au corps de Jésus-Christ les propriétés de la nourriture matérielle, rien ne permet de supposer qu'il n'admettait pas le dogme de la présence réelle (1).

Léothéric ne tarda pas à rentrer dans l'amitié du roi, car, en 1022, il présida à Orléans un concile auquel assistaient Robert et la reine Constance. Suivant le récit de Raoul Glaber, ce prince, ayant appris par le comte de Rouen que des hérétiques s'efforçaient de répandre des erreurs à Orléans, fut ému du danger qui menaçait le pays et les âmes et accourut aussitôt dans cette ville avec son épouse. Il fit arrêter tous les coupables et ordonna leur comparution devant le synode réuni par l'archevêque de Sens dans l'église de Sainte-Croix. Leur doctrine avait été, paraît-il, importée d'Italie par une femme et consistait principalement dans les propositions suivantes, déguisées sous des textes de l'Ecriture Sainte : « Le Christ n'est pas né de la Vierge Marie, il n'a pas souffert pour les hommes, il n'a pas été réellement placé dans le tombeau et il n'est pas ressuscité. Il n'y a pas de Trinité ; le ciel et la terre sont éternels ; les débauches du corps n'entraînent pas la damnation de l'âme et les bonnes œuvres sont superflues. » Le peuple les accusait

(1) Cf. D. Mathoud, *Catalogus archiepiscoporum senonensium*, 212-227.

même d'accomplir dans leurs réunions des crimes épouvantables, mais ces bruits sans fondement témoignent du moins la profonde horreur dont ils étaient l'objet. Après une longue discussion de ces doctrines, dérivées en partie du manichéisme et du dualisme gnostique, les hérétiques, persistant dans leur sentiment, furent déposés et exclus de l'Eglise, puis conduits hors de la ville et brûlés. Ils étaient au nombre de treize, dont dix chanoines de Sainte-Croix. Un autre prêtre de cette église, Théodat, qui avait été chantre et qui était mort depuis trois ans, fut alors exhumé parce qu'il appartenait à cette secte. La colère contre eux était si violente que la reine elle-même, avec un bâton qu'elle tenait à la main, creva un œil au chanoine Etienne qui avait été son confesseur. Glaber ajoute que au milieu des flammes du bûcher ces malheureux, reconnaissant leurs erreurs, demandèrent pardon, et que les assistants tentèrent, mais en vain, de les arracher à la mort (1).

Le siége épiscopal d'Orléans n'était plus occupé alors par Thierry. La haine dont l'avait poursuivi Odalric, les vexations et les atteintes qui furent portées à sa vie même l'avaient découragé, et, après quatre années de pontificat, en 1021, il se démit de sa charge et retourna au berceau de sa jeunesse, à Saint-Pierre-le-Vif, reprendre la vie monastique. L'année suivante, comme il se rendait en pélerinage à Rome, la maladie le surprit à l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre et il y mourut, le 27 janvier, en odeur de sainteté. Les chroniqueurs rapportent que des miracles s'accomplirent sur son tombeau (2).

En 1026, Léothéric était rentré également en bons rapports avec Fulbert, car l'évêque de Paris ayant été l'objet de malversations, ils écrivirent ensemble (3) au clergé de cette ville, lui faisant des reproches affec-

(1) Cf. Héfélé, VI, 253-259. — *Hist. Franc. Script.* IV, 33.
(2) Cf. Symphorien Guyon, *Histoire de l'Eglise d'Orléans.*
(3) Lettre XCVII.

tueux de ne pas les avoir prévenus. Ils l'engageaient à séparer de sa communion les auteurs de ces vexations et lui recommandaient le respect et le dévouement à l'égard de son chef spirituel.

Cependant le roi et la reine n'oubliaient pas leur pieux projet à l'égard des reliques de saint Savinien. L'abbaye de St-Pierre-le-Vif possédait alors un moine très célèbre pour son habileté en orfévrerie ; ils le mandèrent pour lui confier l'exécution d'une châsse en métal précieux. Odoranne a raconté lui-même, dans un style simple et naïf, son départ de Sens pour aller au palais royal de Dreux, sa traversée de l'Yonne au port de Sainte-Colombe, son voyage à cheval au milieu des plaines boueuses de la Beauce et les incidents extraordinaires de son voyage qu'il interpréta comme des miracles (1). La reine lui remit trente sous d'or, et ce premier don devait être complété dans la suite par plusieurs envois d'or et de pierres précieuses.

De retour à son monastère, le religieux se mit à l'œuvre, et la matière lui manquant encore pour achever son ouvrage, il emprunta au trésor de St-Pierre-le-Vif cinq onces d'or et trois livres d'argent (2). L'artiste ne nous a laissé malheureusement aucun détail sur la fabrication du reliquaire. Ce chef-d'œuvre d'orfévrerie existait encore au XVIIe siècle, et D. Cottron qui l'a vu en donne la description suivante. Il avait trois pieds de long, un de large et deux de haut. La face antérieure était tout en or, rehaussée de pierreries et de précieuses statuettes en agate dont une représentait le roi Robert et l'autre la reine Constance. Les trois autres côtés étaient en argent. Les deux faces antérieure et postérieure étaient divisées en deux panneaux au milieu desquels on voyait, comme sur les côtés latéraux, ciselés en demi-relief, des sujets tirés des actes du martyre de saint Savinien. Autour des

(1) Cf. *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 369-372. — Mabillon, *Acta S.O.S.B.* VIII, 254-266.
(2) Cf. *Hist. Litt.* VII, 141.

panneaux se trouvaient des inscriptions que D. Cottron ne put déchiffrer que difficilement, à cause de plusieurs réparations qui avaient été faites. Les voici, telles qu'il les donne (1). « *O martyr invictissime, Saviniane pontifex, paratam a Rege tuo Roberto Francorum pio istam corpori prudenter suscipe thecam clementer. — S. Savinianus, calcatis dæmonibus, Patri grates refert Deo debitas et almi martyres missi bini discipuli auto... excutitur pax. — Christus binos hic signat discipulos septies denos.... et Galliarum primati Saviniano Nobili Francorum supi.... vota solvit Constantia regina ejus ut pretio maxima sibi donentur debita. — Primo impenso servitio referunt regi Roberto auctori ac regina optata reportanti...* (2).

Il est une chose que la modestie d'Odoranne a voulu garder sous silence, mais que nous trouvons dans d'autres chroniques de ce temps (3), c'est que sa création apparut comme l'œuvre la plus ingénieuse et la plus parfaite, et son habileté excita une admiration universelle dont l'abbaye retira de grands avantages. Ce n'était pas du reste son premier travail de ce genre, et il avait sculpté, entre autres sujets, un Christ mourant sur la croix qui fut placé dans la basilique de St-Pierre. Ses succès lui attirèrent bientôt du dehors de nombreuses commandes et il consacra le fruit de son labeur à faire une autre châsse d'or et d'argent pour les corps de saint Sanctien et de sainte Béate.

Quand le reliquaire de saint Savinien fut terminé, le roi vint à Sens, et, sur sa prière, l'archevêque fit un samedi la translation du corps du martyr, avec celui de saint Eodald et de l'enfant enseveli avec eux.

(1) *Chronicon Sti Petri Vivi Senonensis*, Bibl. d'Auxerre, manus. n° 217.

(2) Sur une autre reconnaissance, faite en 1511, d'une partie de cette inscription, cf. *Arch. de l'Yonne*, G, 124. On ignore l'époque précise à laquelle a disparu ce précieux monument de l'art au XIe siècle.

(3) Cf. *Chronique* de Guill. Godelle.

Le lendemain, qui était le 25 août 1029, eut lieu la fête solennelle en présence de plusieurs prélats, des grands de la cour, d'une multitude d'abbés et de clercs et d'un peuple immense. Le roi porta lui-même avec son fils, Henri, la châsse à travers la ville et revint la déposer en grande pompe dans l'église abbatiale. C'est sans doute à l'occasion de cette translation que les ossements du saint furent enveloppés dans un suaire que la *Gazette des Beaux-Arts* (1) fait remonter au x[e] ou xi[e] siècle et qui se voit actuellement au Trésor de la cathédrale de Sens. C'est une étoffe en soie damassée, formée de morceaux cousus les uns aux autres sans aucun souci du dessin figuré par le tissu, et qui présente des rangées de gazelles et d'oiseaux fantastiques, groupés deux à deux, et alternativement affrontés et adossés (2).

Il y a tout lieu de rapprocher de ces relations étroites entre le roi Robert et l'église de Sens la rédaction d'une petite *Chronique* qui eut lieu alors dans cette même ville. Cette composition historique a elle-même son histoire qui mérite d'être rapportée au long, et dont l'étude a été faite en particulier par M. Siméon Luce (3).

D'après lui, la plus ancienne compilation, entreprise du moins sur une grande échelle, des sources de l'histoire de France sous les deux premières races, paraît être celle que l'on a désignée jusqu'à ce jour sous le titre de *Continuation d'Aimoin*, et qui s'est conservée dans le manuscrit 12711 de la Bibliothèque Nationale, provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ce manuscrit se compose de deux parties parfaitement distinctes : la première commence aux origines franques, telles qu'on les trouve exposées dans l'*Historia Francorum* d'Aimoin et s'arrête à la fin de 1031. Sauf les intercalations ajoutées après coup

(1) Février, 1880.
(2) Cf., pour plus de détails, Chartraire, op. cit. 21.
(3) Cf. *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 58 et suiv. 1884.

par un religieux de Saint-Germain-des-Prés, tous les éléments dont elle se compose et qui se trouvent dans les 165 premiers feuillets du manuscrit 12711, sont en général étrangers à ce monastère. La reproduction de l'*Historia Francorum* serait de nature à faire attribuer plutôt l'origine de cette compilation, dans sa forme primitive, sinon à Aimoin lui-même, du moins à quelque moine de Fleury qui aurait vécu vers la fin du règne de Robert II. D'un autre côté, la petite chronique que M. Waitz a réimprimée sous le titre d'*Historia Francorum Senonensis*, qui va de 688 à 1015 et dont la dernière partie termine ce recueil, a été certainement rédigée à Sens par un contemporain de Sevin. L'auteur devait être, selon toute apparence, un religieux sénonais, car il a pris la peine d'enregistrer beaucoup d'incidents d'un intérêt tout local, qui concernent Sens et surtout le monastère de Sainte-Colombe, en les mêlant au récit des évènements de l'histoire générale. Or nous lisons dans Clarius que cet archevêque, après avoir nommé son neveu, Rainard, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, entreprit de réformer ce monastère en y appelant des religieux de St-Pierre de Cluny et de Fleury. Rien n'empêche de supposer que c'est un de ces moines amenés à Sens par l'archevêque Sévin et l'abbé Rainard, qui, avec les éléments puisés dans les riches bibliothèques de St-Pierre-le-Vif, de Sainte-Colombe et surtout de Fleury, a formé, peu après 1015, la précieuse compilation dont une copie faite près d'un siècle plus tard à St-Germain-des-Prés constitue la première partie du manuscrit en question.

La date de 1015 où s'arrête ce recueil fut précisément marquée par la réunion sous la même main des deux monastères de Saint-Pierre-le-Vif et de Saint-Germain-des-Prés. Rainard eut, en effet, pour successeur cette même année, Ingon, cousin du roi et abbé de Saint-Germain, qui les gouverna ensemble jusqu'à sa mort en 1025. Selon toute vraisemblance, c'est lui qui a doté la bibliothèque de cette dernière

abbaye d'un exemplaire de la compilation élaborée à Sens dans les conditions indiquées plus haut. Notons tout de suite que ces conclusions de M. Siméon Luce, ont été admises soit par M. Aug. Molinier (1) soit par M. Delaborde (2). Déjà Labbe, dans sa dissertation *De Scriptoribus ecclesiasticis* (3) avait dégagé l'œuvre propre d'Aimoin des additions de ses continuateurs, et relevé, entre autres, le passage relatif à l'invasion des Vandales qui avait dû être tiré d'un chroniqueur sénonais, Odoranne ou Hugues de Fleury.

Chose remarquable, la partie de cette composition historique qui va de 688 à 956 et dont l'origine sénonaise paraît indiscutable, (la chronique d'Aimoin s'arrête à 653), ne se trouve nulle part isolée ; elle a été insérée en particulier dans un curieux recueil étudié par M. Lair d'après le manuscrit latin 12710 de la Bibliothèque Nationale (4), et elle a été utilisée par Orderic Vital (5) et surtout par Hugues de Fleury. C'est Georges Waitz qui, en publiant la fin de la deuxième rédaction de l'*Historia ecclesiastica* (6) de ce dernier chroniqueur sous son vrai nom d'*Historia Francorum Senonensis*, a démontré le premier son identité avec la fin de la première partie de la *Continuation d'Aimoin*. Nous avons déjà eu l'occasion d'en étudier les formations successives d'après ses caractères intrinsèques.

En ce qui regarde sa rédaction définitive, nous n'admettons pas toutes les données de M. Siméon Luce. En premier lieu, ce travail n'a pu être accompli à St-Pierre-le-Vif, car Odoranne, qui rédigeait en même temps ou quelques années plus tard sa *Chronique* dans ce monastère, l'a certainement ignoré. L'auteur anonyme de l'*H. F. S.* et ce dernier semblent même

(1) *Les Sources de l'Histoire de France*. I. 69 ; II, 11.
(2) *La France chrétienne dans l'Histoire*, 256.
(3) II, 829-878 1660.
(4) Cf. Molinier, op. cit. II, 85, 90-91.
(5) Cf. *Chronique*, VIII.
(6) Cf. *S. S.* IX, 354-369.

avoir puisé leurs renseignements à des sources assez différentes, et les deux œuvres sont, pour ainsi dire, parallèles. Il ne nous paraît pas non plus probable que l'*Historia Francorum Senonensis* ait été compilée à Sainte-Colombe, bien qu'elle contienne des extraits qui ont été faits à la Chronique de ce monastère. Nous avons déjà démontré, par la part importante qui y est attribuée aux actes des archevêques de Sens, surtout entre les années 956 et 1000, que nous sommes plutôt en face d'une composition rédigée par un clerc ou un chanoine de la cathédrale. Les relations entre le monastère de Fleury et l'église de Sens étaient assez suivies à cette époque pour que l'œuvre historique d'Aimoin ait été apportée dans cette ville autrement que par un religieux de Saint-Pierre-le-Vif, et l'abbé Ingon, si c'est lui qui l'a importée à Saint-Germain-des-Prés, n'a dû la trouver que dans la bibliothèque de l'archevêché ou du Chapitre. En effet, le contenu de cette chronique annonce des préoccupations exclusivement politiques aussi bien dans les questions d'histoire générale que dans le récit des luttes d'influence entre les églises de Reims et de Sens sous l'archevêque Sévin ; d'autre part, cette composition s'arrête, dans la *Continuation d'Aimoin*, à l'an 1015, où eut lieu la prise de Sens par le roi Robert, et, dans l'*Historia Francorum Senonensis*, elle se poursuit jusqu'en 1031, année où cette même ville fut réunie définitivement au domaine royal ; on est donc autorisé de penser que ce fut Léothéric lui-même qui commanda et inspira cette sorte de résumé d'histoire civile, élaboré peut-être sur la demande du roi Robert. On y trouve, en effet, les principales dates des dynasties mérovingienne et carlovingienne, et, après un bref exposé des conflits du siége primatial de Sens, au xe siècle, avec l'église de Reims et les comtes de cette première ville, apparaît l'union très étroite entre l'église sénonaise et la monarchie franque. Ajoutons enfin que l'auteur avait à sa disposition non seulement des *Annales* séno-

naises aujourd'hui perdues, mais encore des *Gesta Remensium episcoporum* qui ont également disparu (1).

Le roi Robert, que sa dévotion a fait surnommer *le Pieux*, aimait beaucoup les choses d'église et tout ce qui touchait à la liturgie et au chant religieux. Il continua à témoigner son intérêt au monastère de Saint-Pierre-le-Vif en faisant recopier à ses frais, sur deux gros volumes, avec une munificence vraiment royale, deux *Légendaires* destinés à l'usage du chœur, et dont l'ancienneté était si grande qu'on ne pouvait plus les lire qu'avec difficulté, parce qu'ils étaient rongés par les vers. D. Mathoud pense qu'ils étaient antérieurs à Charlemagne (2). Ces livres renfermaient, comme leçons aux différentes fêtes de saint Savinien et de ses compagnons, les *Actes* de ces martyrs dont nous avons eu l'occasion de nous occuper.

Le cardinal Maï a attribué également à ce prince la musique d'un office qui fut alors composé en l'honneur de saint Savinien (3). Il était, en effet, compositeur habile et on lui doit divers morceaux de plain-chant, entre autres les répons : *Stirps Jesse*, *Solem Justitiæ*, *O Constantia martyrum*. Mais nous savons aujourd'hui qu'Odoranne en est l'auteur. Les paroles avec la musique se trouvent dans un manuscrit qui renferme les œuvres du moine sénonais (4). Cet office n'a cessé dès lors d'être en usage à Sens, car on le reprit dans les bréviaires du XIII[e] siècle jusqu'au XVII[e]. Il se retrouve encore dans l'antiphonaire imprimé en 1552 par les soins du chanoine Jean Cousin, oncle

(1) Nous ignorons s'ils sont les mêmes que ceux qui ont été publiés par Labbe.

Sur le mouvement historique qui a procédé de cette chronique, on peut voir encore Vidier, dans *Annuaire de l'Ecole pratique des Hautes Etudes*, année 1898, p. 97-102 ; 1899 p. 85-88.

(2) Cf. *De vera Senonum origine christiana*, 25 et 28.

(3) *Spicilegium romanum*, IX, 58-97 ; XIV, 98. 1843.

(4) Il est conservé à la Bibl. du Vatican, *fonds de la reine Christine de Suède*, n° 577. — Cf. bibliographie dans *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 385 et suiv.

du célèbre peintre du même nom, et il ne présente que quelques variantes légères, soit dans le chant soit dans le texte. D'après le savant bénédictin, D. Pothier, cet office est très bien composé. La perfection en vient surtout de ce que les traditions grégoriennes ont été conservées et cultivées à Sens avec un soin particulier, et les offices propres qui ont été insérés dans les anciens antiphonaires de cette église sont bien dans le même style (1).

Odoranne cultivait beaucoup la musique, et parmi ses œuvres on compte, sous les n°s 5 et 6, deux traités sur cet art, adressés l'un à Robert et l'autre aux moines de St-Germain d'Auxerre. Il y traite cette matière d'une manière scientifique, en s'inspirant des principes d'Euclide et de Boëce. Dans le premier, il explique ce qui concerne les cordes, les tons, les notes de la musique avec leurs combinaisons, représentés sur un instrument qu'il appelle *monocorde*. Il explique en détail dans le second la manière de fabriquer cet instrument, les règles pour s'en servir, ajoutant deux strophes d'hymne ou de prose notée pour servir de modèle (2).

Elle est curieuse l'histoire de cet humble moine, une des plus grandes gloires de la ville de Sens. Il était entré à St-Pierre-le-Vif à l'époque où l'abbé Rainard, développant les germes féconds qu'y avait déposés saint Odon, instituait ces écoles d'où sortirent plusieurs personnages de marque, tels que Mainard, évêque de Troyes, Thierry, d'Orléans, Gimerius, abbé de Ste-Marie-de-la-Charmoie, et dont Odoranne devint l'élève le plus célèbre. Son esprit s'assimila bien vite avec une merveilleuse aptitude les connaissances les plus diverses. Il devint artiste éminent, sculpteur, poëte, musicien, jurisconsulte, théologien,

(1) Cf., pour plus de détails, notre *Hist. de Saint-Pierre-le-Vif*, 85 et suiv.

(2) Il y aurait un grand intérêt, pour l'histoire de la musique en France, à publier intégralement et à étudier ces deux petits traités.

naturaliste et surtout historien, embrassant ainsi dans l'ardeur de ses études presque tout ce qui constituait alors le cercle des connaissances humaines.

Après la mort de l'abbé Rainard, son protecteur, en 1015, Odoranne tomba en butte à la haine des envieux et devint l'objet d'une aversion dont il explique, dans un de ses écrits, le point de départ. Il avait dit que la nature de Dieu est immatérielle et que la Divinité n'a ni bras pour agir ni jambes pour se mouvoir. Les ignorants s'écrièrent qu'il blasphémait Dieu en soutenant que c'était un tronc sans membre et que cette détestable hérésie méritait la mort. Il écrivit plusieurs explications pour se justifier. L'un de ces traités qui nous a été conservé portait pour titre : *De lamentatione mea*. Un autre, adressé à l'archidiacre de Sens et à un haut-dignitaire de l'église d'Orléans, éclaire d'un curieux reflet son état d'esprit et les mœurs du temps. « Si j'errais de couvent en couvent avec des moines vagabonds pour me livrer aux charmes grossiers de la table ou à mes plaisirs, ou si, en compagnie d'épais charretiers, j'étais à remuer du soc de la charrue, sous les ardeurs de l'été ou les frimas de l'hiver, la glèbe des vallées, personne ne me porterait envie ni ne me dénigrerait. Mais parce que, ne quittant pas le monastère, je me livre à l'étude de la nature des choses, à la solution des problèmes de la vie et à la recherche de la vérité, je subis les opprobres et les malédictions de mes frères.... » Mais on refusa de l'entendre. La malice et l'aveuglement soulevèrent à un tel point les passions qu'on résolut même de se débarrasser de l'hérétique et on lui dressa un guet-apens auquel il n'échappa que par miracle. Il prit donc le parti de s'enfuir, mais il se vit ignominieusement repoussé de divers côtés, jusqu'à ce qu'il eût trouvé à l'abbaye de Saint-Denis un admirateur de son talent, Guillaume, qui lui fit le meilleur accueil. Après plusieurs années de séjour dans cette communauté, le bruit de ses succès et de la haute estime dont il était entouré étant parvenu jusqu'à

Sens, il fut rappelé à Saint-Pierre-le-Vif. La cordialité avec laquelle il avait été reçu à St-Denis lui faisait écrire quelques années plus tard à son généreux protecteur : « Quand tous mes cheveux seraient changés en autant de langues, je ne pourrais pas encore vous exprimer suffisamment la reconnaissance que je vous dois. »

C'est vraisemblablement après cette dure épreuve que survint l'épisode de la translation des reliques de saint Savinien auquel il fut mêlé d'une façon active. Le roi et Léothéric lui demandèrent également d'écrire les origines du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, et il répondit à leur désir en composant le morceau qui a pour titre : *La Naissance, les Actes et la Mort de dame Théodechilde, reine, et la Construction du monastère de Saint-Pierre.* On a vu que, d'après la tradition de cette abbaye, il considérait Théodechilde comme la fille et non pas la petite-fille de Clovis. Il débute par les fables auxquelles les chroniques de Frédégaire et d'Aimoin avaient donné cours sur le roi Pharamond « fils de Marcomir, issu lui-même de la race de Priam, roi des Troyens. »

Il entreprit enfin d'écrire une *Chronique* de l'abbaye, pour en rappeler les évènements des siècles passés et montrer « *En quels temps et par quelles personnes ce lieu saint avait été enrichi de ses privilèges et des reliques des saints.* » Cette composition commence en 675 et finit en 1032. Elle est assez courte ; beaucoup d'années sont passées sous silence et elle est fort succinte sur celles où il rapporte quelque chose. D'autre part, Baronius et Lecointe ont démontré que sa chronologie n'est pas exacte. Malgré ces défauts, on y trouve de précieux renseignements tant sur l'histoire générale que sur la ville et l'église de Sens ainsi que sur Saint-Pierre-le-Vif. Tous les chroniqueurs sénonais y ont fait de larges emprunts (1).

(1) Cf., pour plus amples détails, *Hist. Litt.* VII, 356 et suiv. —

Les qualités supérieures d'Odoranne le firent choisir pour instruire un membre de la famille des comtes de Sens, Gelduin, appelé à être un jour archevêque de cette ville. Retiré avec son élève dans un château sur les bords de la Saône, il se livra aux soins de cette éducation qui n'amena aucun bon résultat. Il vécut jusqu'en 1046. L'année qui précéda sa mort, il eut soin de réunir toutes ses œuvres en un même volume (1), et il en donne pour raison, dans un prologue, le désir d'être encore utile après sa mort. « En convalescence après une longue et grave douleur des pieds, Odoranne a réuni ces opuscules en un seul corps afin de les soustraire aux atteintes de l'envie : il les laisse par charité à ses frères, amis de l'étude, pour leur permettre de s'en servir. »

En dehors de celles de ses œuvres dont il a été question, on y trouve encore les écrits suivants : A la suite de la lettre à l'abbé Guillaume il a donné une dissertation sur l'insouciance des abbés, qui, livrés aux soins ambitieux du siècle, négligent leurs devoirs de protection envers leurs subordonnés, sur la malice des calomniateurs et sur les peines que mérite le crime de calomnie d'après les conciles, les décrétales, les capitulaires et le droit romain. Il y a également deux lettres à des moines, dont l'une traite de questions théologiques et mystiques, et la seconde est une consultation sur divers sujets, tels que la médecine homéopathique, l'harmonie musicale et l'origine des âmes. Une autre est adressée à ses amis Ayrfride, « archimandrite » du monastère de Saint-Avite d'Orléans et à Hugues, archidiacre de Sens : il les remercie de la charité qu'ils avaient eue pour lui dans le temps de ses tribulations et proteste contre l'accusation d'hérésie qui avait été portée contre lui. Enfin on y

Chérest, *Bull. S. des Sciences*, Auxerre, année 1852, 34 et suiv. — Challe, ibid. 1856, 275 et suiv. — D. Ceillier, 2e éd., XIII, 113-116. *Annuaire de l'Yonne*, années 1841 et 1857.

(1) C'est celui de la Bibl. vaticane.

trouve une formule d'association de piété chrétienne entre les moines des diverses abbayes de la ville et aussi entre les prêtres et les fidèles de la province de Sens. Les confrères devaient se visiter dans leurs maladies. A la mort de l'un d'entre eux, ils disaient à son intention un certain nombre de messes et de psaumes. A Saint-Pierre-le-Vif, le lendemain de la Toussaint, jour des Trépassés, on faisait des prières et des aumônes extraordinaires pour tous les membres défunts.

L'activité intellectuelle, à cette époque, ne fut pas remarquable seulement à Sens, mais par toute la province. A Auxerre, l'école de la cathédrale et celle de Saint-Germain gardent longtemps l'éclat dont elles avaient joui au IX[e] siècle. Les traditions d'Héric ne sont point perdues et ce monastère prend une nouvelle vie après l'introduction des moines clunisiens. A la cathédrale brille alors l'écolâtre Jean, un des élèves de Gerbert. De même à Fleury-sur-Loire, l'histoire restera en grand honneur pendant plus de deux siècles. Cependant l'effort des intelligences se porte plutôt dans le domaine théologique et philosophique et l'histoire est bientôt négligée. Fulbert continue à diriger la fameuse école qu'il a créée à Chartres, et celle d'Orléans devient également illustre par les nombreux littérateurs qu'elle produit ; mais elles seront bientôt dépassées par celle de Paris, devenu capitale du royaume capétien ; on comptera dans ce siècle, parmi ses maîtres, Guillaume de Champeaux et saint Anselme. Le siége de Sens sera dès lors éclipsé par l'éclat de la culture scientifique déployée dans plusieurs de ses églises suffragantes (1).

Le monastère de Saint-Pierre-le-Vif ne fut pas le seul dans le diocèse à participer aux largesses du roi Robert. Il fonda ou plutôt restaura l'abbaye d'Etampes, en 1022, et bâtit dans son palais une église

(1) Cf. *Hist. Litt.* VII, 102 et suiv. — Aug. Molinier, op. cit. II, 22, 85.

qui devint dans la suite la collégiale de Notre-Dame (1). De même à Melun il édifia une autre abbaye sur l'emplacement de celle de Notre-Dame, près des bords de la Seine. Après avoir fait reconstruire également celle de Saint-Aignan, à Orléans, ce prince y convoqua une assemblée d'évêques pour la dédicace de la basilique. Léothéric s'y trouvait avec plusieurs prélats et l'abbé Odilon de Cluny. Après qu'ils eurent tiré de leur tombeau le corps de saint Aignan, de sainte Agie, mère de saint Loup de Sens, et d'autres saints, le roi Robert voulut lui-même, quittant son manteau de pourpre, porter le reliquaire du bienheureux protecteur sur le nouvel autel (2).

Cette même année eut lieu la mort de Fulbert de Chartres, et l'élection de son successeur amena de grands troubles dans cette église. Les chanoines élurent leur doyen, ecclésiastique d'une grande piété. Mais Robert, à l'instigation de la reine, donna ce siége à un protégé de Constance, nommé Thierry. Bien que le clergé y mît opposition, Léothéric n'osant résister aux volontés du prince, donna la consécration à ce dernier. Les chanoines adressèrent alors une lettre de reproches au métropolitain de Sens et ils persistèrent dans leur refus ; mais, malgré toutes les résistances, ce fut la volonté royale qui prévalut (3). Vers le même temps, Léothéric se rendit à Dijon pour être présent à l'acte par lequel saint Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, accordait un important privilége à ce monastère qu'il venait de fonder. Sur le diplôme l'archevêque de Sens apposa le premier sa signature, avant ceux de Bourges, de Tours et de Rouen (4).

Les dernières années de la vie de Léothéric furent assombries par les plus tristes évènements. Le roi

(1) Cf. *Pouillé du diocèse de Sens*, 264.
(2) Cf. *Helgaud.* dans Duchesne, I, 74.
(3) *Fulberti Epist.* CXXXI, CXXXII.
(4) Cf. *Acta S. O. S. B.* sæc. IV, I, 347.

étant mort en 1031, son fils Henri, qu'il avait fait sacrer à Reims dès l'année 1027, fut appelé à lui succéder. Mais son frère Robert, soutenu par leur mère Constance, se révolta contre lui, et il s'ensuivit une guerre civile dans laquelle la ville de Sens se trouva impliquée. La paix fut signée quelques mois après, et cette cité, de nouveau et pour toujours détachée du royaume de Bourgogne, fut comprise dans le domaine royal.

Mais une calamité plus terrible allait fondre sur la France. Dès l'année 1030 des pluies froides et continuelles se mirent à tomber, faisant pourrir les semailles et empêchant les épis de parvenir à maturité. Ce désastre dura trois années et enleva un tiers de la population, car la famine fut suivie de la peste. Raoul Glaber nous en retrace le plus affreux tableau. « Dans la plupart des lieux, le muid de blé s'éleva jusqu'à soixante sols d'or ; on vit même le setier se vendre jusqu'à quinze sols. Les hommes, après avoir dévoré les bêtes et les oiseaux, se jetaient sur les nourritures les plus répugnantes et les plus funestes. Les uns, pour éviter la mort, avaient recours aux racines des forêts et aux herbes des fleuves, mais en vain..... D'autres, et on a horreur de le dire, furent poussés par une faim féroce à dévorer de la chair humaine... Sur les chemins, les plus forts saisissaient les plus faibles, les partageaient par morceaux, les faisaient cuire et les mangeaient..... Les ornements et les trésors des églises furent alors vendus pour le soulagement des pauvres. Les évêques des cités des Gaules convoquèrent un concile pour porter remède à tant de maux. Là, ils convinrent que, les aliments faisant défaut au point qu'ils ne pouvaient plus donner de secours à tous, du moins il serait prudent de fournir une nourriture quotidienne à ceux qui paraîtraient les plus robustes, afin qu'en les sauvant, la terre ne demeurât point sans cultivateurs. »

C'est au milieu de cette désolation, et peut-être

atteint lui-même par la peste, que Léothéric expira le 26 juin 1032. Il fut inhumé derrière le grand-autel de la métropole. Pour lui, comme pour plusieurs de ses prédécesseurs, le Chapitre distribuait aux pauvres jadis, au jour anniversaire de sa mort, vingt sols parisis et cinq sols de pain.

Le clergé et le peuple élurent à l'unanimité, comme archevêque, le trésorier du Chapitre, Mainard. C'était un clerc d'un grand mérite et de noble naissance ; il était frère de Daimbert, vicomte de Sens, et cousin d'Eudes, comte de Champagne. Mais il s'éleva contre lui un compétiteur, Gelduin, qui était fils du comte de Joigny, Godefroy, et petit-fils par sa mère, Adelaïde, de Rainard le Petit-Vieux. Celui-ci acheta à force de présents la protection du roi et fut consacré à Paris le 18 octobre 1032. Quand il se présenta à Sens pour être intronisé, les habitants, indignés de cette simonie et soutenus par le comte Eudes, Daimbert et Mainard lui-même, lui tinrent les portes fermées (1).

Furieux de cette opposition, le roi Henri vint, le mois suivant, avaec une nombreuse armée, mettre le siége devant la ville, et il installa son camp à Mâlay. Foulques, comte d'Angers, qui commandait l'expédition, se mit à ravager les environs et, s'emparant de Saint-Pierre-le-Vif, il fit raser le cloître. Clarius raconte à ce propos que les religieux portèrent leurs reliques au devant des envahisseurs pour les mettre en fuite, et que quelques-uns devenus fous se donnèrent la mort tandis que d'autres périrent dans les assauts données à la ville. Le roi s'éloigna enfin avec ses troupes, en souvenir de la grande affection qu'avait témoigné son père à cette abbaye et il se retira à Paris. Il revint l'année suivante, et attaqua de nouveau la ville, mais inutilement. Les soldats ne firent qu'incendier l'abbaye de Saint-Remy et les bourgs de Saint-Léon et Saint-Héracle et ils tuèrent à coups de flèches

(1) Clarius.

quelques hommes réfugiés sous les remparts. Après huit jours ils se retirèrent (1). D'après le *Gallia Christiana*, les Sénonais démolirent eux-mêmes l'église de Saint-Remy qui était brûlée pour la troisième fois, afin qu'elle ne servît pas aux assaillants. En 1034, un traité de paix eut lieu par compromis. Le comte Eudes céda la moitié du comté au roi et Gelduin fit son entrée dans la ville.

Il semble cependant que Mainard n'ait pas abandonné les droits que lui avait conférés l'élection. Il subsiste une charte originale, datée de 1043, donnée par le roi, à la prière de Gonier, abbé de Saint-Maur-des-Fossés, en présence des seigneurs réunis à la cour, et sur laquelle Mainard signe avec le titre d'*archiepiscopus senonensis*, avant les autres personnages ecclésiastiques et civils (2). Si cette pièce est authentique, Mainard aurait pris ce titre et l'aurait conservé avec le consentement du roi, ce qui semble difficile à admettre, car Gelduin exerça de fait cette charge jusqu'en 1049.

Ce dernier réunit en 1035 un concile provincial à Sens. Azenaire, abbé de Fleury, qui était présent, obtint de Gelduin, en faveur de son monastère, les deux églises, de Montereau (*Monasteriolum*) et d'Oussoy (*Ussetum*), sans faire aucune réserve de droits onéreux (3). Ce concile, dont on ignore les actes, fut sans doute réuni comme beaucoup d'autres en cette année par toute la France, pour remédier aux guerres et aux dévastations qui la désolaient. Le pouvoir royal étant sans force, la paix publique était incessamment troublée par les guerres privées, non seulement des grands feudataires, mais encore des moindres barons et des seigneurs châtelains. On admettait comme un droit incontestable la faculté pour chacun d'eux de venger par les armes ses querelles particu-

(1) Clarius.
(2) Cf. Arch. Nationales, *Cartons des Rois*, K, 19, n° 28.
(3) Mabillon, *A. S. O. S. B.* IV, 403.

lières et ses ambitions cupides, de dévaster par le pillage, l'incendie et tout autre moyen de ruine, les domaines de son ennemi, les maisons, les bestiaux et les récoltes des serfs. Aussi toute sécurité avait disparu, les campagnes restaient incultes et ces désastres venaient s'ajouter aux intempéries des saisons et à la peste.

Pour s'opposer à tant de maux, les évêques proclamèrent ce qu'on appela la *Paix de Dieu*. Tout seigneur, baron, chevalier dut s'engager, sous peine d'excommunication, à observer une paix inviolable. « Que ceux qui ne voudront pas s'engager à la paix et à la justice soient maudits, disait la formule d'excommunication ; qu'ils soient maudits, eux et ceux qui les aident à faire le mal ; que leurs armes soient maudites ainsi que leurs chevaux ; qu'ils soient relégués avec Caïn le fratricide, avec le traître Judas, avec Dathan et Abiron qui entrèrent tout vivants dans l'enfer ! » Ces terribles menaces furent impuissantes contre les passions violentes des seigneurs. Les évêques substituèrent peu après la *Trêve de Dieu* à la *Paix de Dieu*, et, désespérant d'empêcher le recours à la force, ils en réglèrent du moins l'emploi par une législation qui, tout en attestant la barbarie de cette époque, est un monument de l'esprit bienfaisant et civilisateur de l'Eglise. « On décréta, dit Raoul Glaber, que du mercredi soir au lundi matin aucun chrétien ne ravirait quoi que ce soit à son prochain par violence, ne tirerait vengeance de ses ennemis ou même n'exigerait de gage de qui lui aurait donné caution. Les infracteurs de ce pacte furent condamnés à composer pour leur vie ou à se voir bannis de leur pays et de la communion des chrétiens. Ces jours de trève étaient choisis en mémoire de la passion du Sauveur qui commença le mercredi. Les jours de grande fête, l'Avent et le Carême tout entiers furent aussi compris dans le temps de paix. Pendant ces deux périodes de l'année, il fut même défendu de se livrer à tous les

travaux se rapportant à la guerre, tels que construction et réparation des châteaux-forts, exercices d'armes, etc. On mit les églises et les cimetières non fortifiés sous la sauvegarde perpétuelle de la *trêve de Dieu*, ainsi que les clercs et les moines, pourvu qu'ils ne fussent point porteurs d'armes. Il fut interdit à l'avenir de tuer, de mutiler, d'emmener captifs les pauvres gens de la campagne, lorsqu'on guerroyait contre leurs seigneurs, et de détruire méchamment leurs ustensiles de labour et leurs récoltes (1). »

La même année, au mois de juillet, le roi Henri se trouvait à Sens quand l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, Ermenalde, et ses religieux se présentèrent à lui en se plaignant du comte Rainard, de ce qu'il exerçait des coutumes injustes dans leurs terres, à l'encontre des priviléges qui leur avaient été accordés dans les âges précédents par les rois de France et en particulier par Robert le Pieux. Henri faisant droit à leur demande, surtout en considération de son père, confirma les exemptions dont ils jouissaient de temps immémorial, et les exonéra de toute juridiction et de toute redevance tant pour eux que pour les hommes qui dépendaient de leur église, soit serfs, soit hommes libres, dans le bourg de Saint-Pierre et dans toutes leurs possessions (2).

La présence simultanée à Sens du roi, de Robert, duc de Bourgogne, et d'Eudes, comte de Champagne, n'était certainement pas fortuite, et, à défaut d'autres renseignements, il est permis de conjecturer qu'ils s'y assemblèrent pour traiter ensemble de la triste situation du royaume ; peut-être furent-ils présents au synode de la province qui se tint dans cette ville la même année, mais que le *Gallia Christiana* place seulement au mois de novembre.

On ne connaît que peu de chose des autres actes

(1) *Chronicon*, III, 9 ; IV, 1-5. — Héfélé, VI, 277 et suiv.
(2) *Cart. gén. de l'Yonne*, I, 167. — *Archives de Sens*, Fonds S. P. L. V. liasse 1re.

de Gelduin. Il souscrivit en 1043 une charte du comte de Nevers, Gaufroy, pour le monastère de Saint-Julien d'Auxerre, ainsi que les actes d'un concile tenu vers ce temps à Etampes, où il confirma, à la prière de l'évêque de Paris, une donation faite aux chanoines de Notre-Dame de l'autel Saint-Mathurin de Larchant (1).

En 1048, il prit part au concile de Senlis et réunit lui-même un synode à Sens, en présence du roi, avec ses suffragants, Imbert de Paris, Isembert d'Orléans, Mainard de Troyes, Hugues de Nevers, Héribert II d'Auxerre et Vauthier de Meaux. Il ne reste comme témoignage de cette assemblée que la confirmation de l'abbaye de Saint-Aigulphe que Thibaut III, comte de Champagne, voulait fonder à Provins (2).

Gelduin n'était guère homme à réparer les maux dont gémissait l'Eglise aussi bien que la société, car un des rares souvenirs que les chroniqueurs sénonais nous aient conservé sur lui sont les vexations de toutes sortes dont il accablait l'abbé de St-Pierre-le-Vif, Ermenalde. Clarius qui l'appelle un *second Archembaud* rapporte qu'il allait jusqu'à emprisonner les serviteurs du monastère et enlevait les ornements de l'église pour les distribuer à ses fidèles. Cependant, Ermenalde étant mort en 1046, Gelduin eut plus de ménagement avec son successeur, Gerbert, précédemment abbé de Notre-Dame, et il restitua même le chef de saint Quiriace qui avait été transféré à la cathédrale.

Cependant le pape Léon IX, qui avait les yeux sur la France, cherchait le moyen de resserrer les liens entre l'épiscopat de ce royaume et le Saint-Siége qui s'étaient fort relachés depuis quelque temps, et aussi de porter un remède aux abus de toutes sortes qui régnaient sans frein. En 1049, il vint en France et malgré l'opposition déguisée du roi qui était parti

(1) Archiv. Nat. n° 27, original.
(2) Labbe, IX, 946.

pour une expédition, le pape convoqua un concile à Reims, le 3 octobre. Après les prières et les cérémonies d'ouverture, Pierre, diacre de l'église romaine, énuméra dans un discours les divers maux dont souffrait le royaume. Il fallait extirper la simonie, les mariages incestueux, le divorce et la bigamie, la sodomie, les vols, l'oppression des pauvres par les riches, les hérésies, et réprimer les laïques qui possédaient des autels et des charges d'église, ainsi que les moines et les clercs qui abandonnaient leur habit et leur état ou faisaient la guerre. En terminant son allocution, Pierre s'adressa directement aux évêques et les engagea, en vertu de l'autorité apostolique, de faire connaître sans détour les membres de l'épiscopat, présents ou absents, qui avaient obtenu leur siége par simonie ou avaient fait des consécrations dans les mêmes conditions.

Parmi ceux qui s'étaient abstenus de venir et qui furent excommuniés se trouvait Gelduin (1). Celui-ci fut ensuite déposé pour cause d'exactions et de simonie. Il voulut protester, mais en vain. Convoqué à Rome avec Mainard, il assista à un concile tenu après les fêtes de Pâques de 1050, et où fut confirmée la sentence du concile de Reims, en même temps que Mainard était réintégré sur le siége de Sens. A son retour d'Italie, Gelduin, privé de ses honneurs et de sa charge, alla trouver le comte Raoul et, pour obtenir son concours, il lui offrit ses biens patrimoniaux. Mais il échoua dans ses intrigues et mourut peu après misérablement. Les moines de Saint-Pierre-le-Vif lui accordèrent la sépulture dans leur cloître (2).

On a vu que Mainard, frustré de ses droits à l'archevêché de Sens, avait été élu évêque de Troyes en 1031. Parmi les œuvres d'Odoranne se trouve la proclamation de cette élection, qu'il avait été sans nul doute chargé de rédiger. Elle nous montre la part qui

(1) Cf., pour plus de détails, Héfélé, VI, 299-301.
(2) Clarius.

revenait alors dans la nomination des évêques soit au métropolitain, soit au roi et aux suffragants, soit aux grands, au peuple et au clergé. En voici le passage le plus saillant : « Le Seigneur Jésus ayant pris par la volonté du Père et la coopération du Saint-Esprit une chair immaculée de la Vierge sans tâche, a choisi douze apôtres et a voulu être appelé par eux Seigneur et Maître. La sainte Eglise, notre mère et son épouse qu'il leur a confiée, de même que la puissance de lier et de délier dont il les a revêtus, demeureront stables et fermes dans leurs successeurs, c'est-à-dire les évêques, tant que l'orbite de ce monde continuera de tourner.

« Considérez, bien aimés frères, de quelle raison, de quelle piété, de quelle miséricorde, de quelle modération le Dieu tout-puissant use envers le genre humain lorsqu'il daigne préposer sur les hommes non pas des anges, des archanges, mais des hommes qui leur sont semblables par nature. Il vous importe donc de plaire à Dieu par la pratique des bonnes œuvres, afin que vous puissiez avoir des pontifes et des princes dignes de Dieu, et capables par leur parole et leur exemple de vous conduire au royaume céleste.

« En outre, votre Fraternité saura que la sainte église de Troyes, veuve de son pasteur, a réclamé, suivant l'ordonnance des saints canons, la présence du seigneur Gelduin, notre archevêque, afin de lui procurer un époux et un pontife convenable. Acquiesçant de grand cœur à cette demande, avec le consentement et la volonté de notre maître Henri, roi des Français, et de ses suffragants les évêques de Chartres, d'Orléans, de Paris, de Meaux, de Nevers, d'Auxerre, et de plus avec l'applaudissement des seigneurs de France ainsi que de tout le clergé et le peuple, il lui donne pour pasteur et pour époux celui que vous voyez ici présent, le seigneur Mainard, architrésorier de cette sainte église-mère de Saint-Etienne (de Sens), issu d'une noble famille, et d'une vie honorable. C'est

pourquoi nous prions votre charité, bien aimés frères, d'élever la voix et de proclamer quel est en cela votre bon plaisir. Cette acclamation, répétée trois fois, sera suivie de l'élection régulière du clergé, puis de la bénédiction du métropolitain et des évêques comprovinciaux, s'il est possible, ou du moins de tous ceux qui sont présents (1). »

Il n'entre pas dans notre plan de rapporter les œuvres de son épiscopat à Troyes. Dès la vacance du siége de Sens, il fut appelé et installé en novembre 1049 ou 1050. Mais il ne put exercer pacifiquement ses fonctions qu'en 1051 ; ce fut sans doute à cette occasion et contre les partisans de Gelduin qu'il porta, de concert avec l'évêque de Paris, Imbert, une excommunication contre certains contempteurs de l'autorité ecclésiastique (2).

Les rares documents qui nous restent de Mainard attestent sa sollicitude pour les maisons religieuses du diocèse et d'ailleurs. En 1051, il souscrit une charte donnée par l'abbé Brunon en faveur de St-Germain d'Auxerre. L'année suivante, se trouvant au palais royal de Vitry, au mois de septembre, il signe avec plusieurs prélats et grands du royaume un privilége par lequel le roi Henri érigeait en monastère l'église de la Chaise-Dieu, au diocèse de Clermont (3).

Un peu plus tard, l'archevêque prit part également à un accord entre Fromond, comte de Sens, et sa femme Gisberte, d'une part, et le monastère de Saint-Remy. Ils avaient demandé à l'abbé Wineman d'accorder à Gisberte la moitié de la terre de *Villeboursa* (Villers-Bonneux ou Villebourseaux) qui appartenait aux moines. Ceux-ci y consentirent à condition qu'il ne serait plus exercé à l'avenir aucun droit de logement soit pour le comte et sa famille, soit pour leurs

(1) Cf. D. Ceillier, *Hist. des Aut. Eccles.* XIII, 115.
(2) D'après une mention du *Cartulaire de l'église de Paris*, dans Migne. XCIX, 919,
(3) Migne, CLI, 1031. — La date de 1031 donnée par le *Gallia Christiana* est inexacte.

troupes, chasseurs, chiens, gardiens de troupeaux et serviteurs, ni fait aucune saisie sur le vin récolté dans le clos ; que les habitants de cette terre ne seraient pas molestés, enfin que cette part concédée ferait retour à l'abbaye après la mort de la comtesse, sous peine d'excommunication contre les violateurs de cet accord (1).

On retrouve encore la signature de Mainard sur un privilége que le roi accorda en 1059 ou 1060 à Eudes, le nouvel abbé de St-Remy. Ce religieux ayant demandé au prince d'accorder à son monastère la remise de tout droit de logement dans ses villages de *Villeyæ* (Vareilles ?) et *Scabiæ* (Les Siéges) avec les mêmes exceptions que celles de la charte du comte Fromond, Henri la lui concéda volontiers, à condition que les moines célébreraient chaque jour une messe pour le bien de sòn âme et des membres de sa famille, et fourniraient tous les trois ans trois muids de trémois pour la nourriture de ses chevaux. Cette donation fut confirmée par la reine Anne et le jeune roi Philippe, et signée également par Robert et Hugues, frère du comte Raoul (2).

L'abbaye de Vareilles possédait alors un moine historien, du nom de Gislebert. Il n'est connu que comme l'auteur des *Actes* de saint Romain et il paraît les avoir écrits vers la fin de la vie de l'abbé Rainulphe, mort en 1060. On a vu, à la translation de 867, ce qu'il faut penser de cette composition et de son contenu. Les Bollandistes font difficulté d'admettre que le récit des miracles en prose cadencée, vers la fin de la seconde partie, soit de cet auteur, mais Gislebert n'a fait ainsi que se conformer au goût de son temps, et la chose paraît d'autant plus acceptable que son style est poétique et que l'on y remarque une tendance vers l'emploi des consonances.

Cependant le roi Henri, averti par sa mauvaise

(1) *Cartul. gén. de l'Yonne*, II, 11. — C'est par erreur que cette charte est datée de 1058, car, d'après la chronique de Clarius, Rainard mourut en 1055.

(2) *Cartul. gén. de l'Yonne*, II, 12.

santé qu'il n'avait plus longtemps à vivre, résolut en 1059 de faire sacrer son fils, Philippe, qui n'avait que sept ans, et il convoqua à cet effet, dans la ville de Reims, une nombreuse assemblée de principaux personnages du royaume. Parmi les prélats se trouvait Mainard. L'archevêque de Reims, chargé de faire lui-même la consécration, prononça un discours dans lequel il revendiquait pour son siége le privilége accordé par le pape Hormidas, de sacrer les rois de France, ainsi que la primatie de la Gaule dont son successeur, Victor, l'avait revêtu, lui et son église (1).

Parmi les nombreuses chartes que signa le métropolitain de Sens pendant les dernières années de sa vie, nous ne mentionnerons que les suivantes : en 1058, le diplôme qu'il accorda à Saint-Pierre de Melun, et en 1060, celui qui fut concédé par le roi à Paris en faveur de Saint-Martin-des-Champs (2). Il faut mentionner encore la fondation à Provins du grand Hôtel-Dieu, en 1050, sur l'emplacement qu'occupa par la suite l'abbaye de Saint-Jacques (3). Si nous savons par les canons des conciles que dès l'époque carolingienne et même auparavant les monastères et les Chapitres avaient fondé de divers côtés des établissements charitables, celui-ci est le premier dans le diocèse de Sens dont l'existence soit attestée dès le milieu du XIe siècle par un document positif.

Mainard mourut le 12 mars 1062, et fut inhumé à Saint - Pierre - le - Vif, près de son père. Voici son épitaphe :

Carus amor regum, patriæ decus, arma parentum,
præsul Mainardus hic jacet eximius.
Effecit celebrem Trecis se præsule sedem
post Senonis sanctæ præfuit ecclesiæ.
Martius hoc sydus quarto substraxit in idus.
Ora qui super est sit Deus huic requies, (4).

(1) Labbe, IX, 1107.
(2) Migne, CLI, 1037.
(3) *Pouillé du Diocèse*, 259.
(4) *Gall. Christ.*

Richer, ou Richard, archidiacre de Sens, fut élu pour succéder à Mainard le jour même de sa mort, à cause des troubles que provoquait à Rome l'antipape Honorius II. Il fut consacré à Paris aux fêtes de Pâques 1062, par l'évêque Geoffroy et plusieurs autres prélats, en présence du roi, du comte de Flandre, Baudoin, et de la cour (1). Dès sa première entrée à la cathédrale, le dimanche suivant, il y apporta comme don de joyeux avénement des reliques des saints Félix et Aubert, martyrs au pays de Langres (2). Peu de temps après son intronisation, Richer eut à s'occuper des affaires de sa province. Gervais, archevêque de Reims, avait mandé au pape que, à la faveur du schisme, la simonie faisait de grands progrès et qu'il était résolu à s'y opposer de tout son pouvoir. Alexandre II lui répondit en louant son zèle et en le chargeant de s'occuper, de concert avec le métropolitain de Sens, de diverses affaires de discipline, en particulier de la situation de l'évêque d'Orléans, Hoderic, qui était accusé d'avoir acheté cet évêché.

Richer reçut lui-même de Rome une lettre au sujet d'un différend qui s'était élevé entre l'abbaye de Saint-Denis et l'évêque de Paris, Geoffroy : celui-ci ne voulait pas reconnaître ses exemptions. L'abbé Raignier s'en était plaint au pape qui les avait cités tous les deux à Rome et avait annulé les réclamations du prélat. Mais comme on redoutait le ressentiment de celui-ci, le Souverain Pontife chargea Richer de donner le saint chrême et les ordres sacrés aux moines de Saint-Denis ou d'en charger un de ses suffragants (3).

L'année suivante (1063), Alexande II envoya comme légat en France Pierre Damien, afin de remédier aux désordres qui affligeaient l'Eglise, et il fit part de cette

(1) Clarius.
(2) D. Mathoud.
(3) Cf. Migne, CXLVI, 1319. — Jager, VI, 344.

mission aux métropolitains, en les avertissant de le le recevoir avec autant de respect que le pontife romain lui-même et de se conformer à ses ordonnances (1). Dès son arrivée, l'envoyé du Saint-Siége assembla un concile à Châlons-sur-Saône. Plusieurs affaires y furent examinées, entre autres celle de l'évêque d'Orléans. Celui-ci trompa le légat en attestant qu'il était innocent ; mais on fit parvenir à Rome des preuves qu'Hoderic s'était parjuré, et le pape, en félicitant Gervais de Reims de ce qu'il avait chassé du siége de Chartres l'évêque simoniaque, lui ordonna également de procéder, avec l'archevêque de Sens, à la déposition de celui d'Orléans (2). Pierre Damien vint faire visite à Richer et, se rendant en pélerinage au tombeau de sainte Colombe, il voulut prononcer un discours en son honneur (3). C'est un commentaire éloquent de la Passion de la Sainte, telle qu'on la connaissait alors : « Tandis que nous célébrons le divin enfantement d'une vierge dont le souvenir est encore présent à notre mémoire, voici que le triomphe d'une autre vierge nous amène une heureuse solennité et nous invite à nous livrer de nouveau à la joie, comme l'apôtre nous y engage. Réjouissez-vous sans cesse dans le Seigneur, je vous le dis encore une fois, réjouissez-vous ! Au divin enfantement d'une vierge j'ajoute la victoire d'une autre vierge ; vos esprits sont encore attentifs, vos joies vont se ranimer. Naguère le Seigneur recevait sa naissance d'une vierge, dans une profonde humilité ; aujourd'hui il triomphe admirablement par une vierge. Alors le créateur du ciel descendit jusqu'à nous par l'inviolable chasteté d'un sein virginal ; aujourd'hui, par l'inébranlable foi d'une vierge, il remporte au ciel les titres d'une glorieuse victoire,

(1) Migne, CXLV, 857.
(2) Labbe, IX, 1132.
(3) *Sermon 66*, dans l'octave de la fête de Noël, à l'anniversaire de la sainte martyre.

disant à celle qu'il place sur un trône céleste : « Levez-vous, hâtez-vous, ma bien aimée, ma colombe, ma toute belle, venez. Il y a quelques jours, nous avons vu la Vierge, mère de Dieu, qui veillait à la garde de Jésus pleurant dans sa crèche ; et voici maintenant sainte Colombe qui le contemple dans les cieux, tout rayonnant de la majesté divine. Les bergers ont tressailli de joie à la naissance de l'Enfant-Dieu, né d'une vierge sans tache : aujourd'hui les empereurs restent confondus en présence d'une vierge invincible ! Lui-même, en effet, comme le disait sa bienheureuse mère, a dépossédé les potentats de leurs trônes et a exalté les humbles... »

Le mouvement de rénovation excité par ce saint prélat ne tarda pas à produire ses heureux effets dans la province de Sens. L'institution des chanoines réguliers commençait à se répandre et à faire honneur à l'église de France. Hugues, évêque de Nevers, ayant reconstruit l'église de Saint-Etienne, y établit des chanoines. L'acte de fondation, daté de 1063, porte en tête la signature de Richer (1).

Le Chapitre de la cathédrale de Sens se faisait alors remarquer autant par sa science que par la pratique de la vie régulière. Son école était dirigée avec éclat par l'écolâtre Varnier. D. Mathoud a connu un ouvrage que ce savant chanoine composa en 1063, et les auteurs de l'*Histoire littéraire* supposent que cet écrit est peut-être le même que le traité *Des noms, actions et sépultures des Archevêques de Sens* que Geoffroy de Courlon eut en sa possession et qui fut ensuite perdu. S'il en était ainsi, l'œuvre de Varnier aurait été fondue dans celle de Geoffroy qui atteste en avoir tiré grand profit pour l'ouvrage qu'il composa lui-même sous le même titre. Après Varnier, l'école fut dirigée par un autre chanoine nommé Hugues. Il est dit de lui qu'à sa mort, survenue

(1) D'Achery, *Spicil.* VI, 437.

en 1097, tous les membres du Chapitre l'avaient eu pour maître (1).

Peut-être faut-il compter parmi ses élèves un clerc du nom de Thibaud, originaire d'Etampes, qui fut un des plus illustres professeurs de ce temps. On n'a que peu de renseignements sur lui. Il nous apprend par ses lettres qu'il enseigna en Normandie et en Angleterre. Quelques historiens se sont fondés là-dessus pour affirmer qu'il était anglais. Mais cette assertion est gratuite, et le surnom qu'il a pris « Thibauldus a Stampis » indique suffisamment son origine. Ce fut en effet à cette époque que la plupart des hommes de lettres prirent le nom de leur pays, afin de se distinguer les uns des autres (2). Il reste de lui quatre lettres : dans les deux premières, il se donne le titre de docteur à Caen, et dans les deux autres, de maître à Oxford (3). Celle qui est adressée à Roscelin, clerc de Compiègne, traite un point tout spécial du droit canon (4).

Le diocèse de Sens eut l'honneur de donner naissance vers ce temps à un autre personnage portant le nom de Thibaud et qui se signala par son éminente sainteté. Il naquit à Provins, de parents riches et nobles ; son père, Arnoul, appartenait à la famille des comtes de Champagne, et sa mère, Gisèle, était parente de saint Thibaud, archevêque de Vienne. Dès sa jeunesse il montra une sagesse extraordinaire, et, voulant protéger son innocence contre les périls de la vie mondaine, il résolut de se retirer dans la solitude. Après en avoir fait la confidence à un saint ermite qui vivait dans une île de la Seine, il quitta

(1) Cf. *Hist. Litt.* VII, 98 et 563. — Clarius, ad annum 1097. — D. Mathoud, *Catal. Arch. Senon.*, 3, 22, 23. — *Les Ecoles épiscopales et monastiques de l'Occident*, par Léon Maître, 183.

(2) *Hist. Litt.* VII, 99.

(3) *Spicil.* III, 449 et suiv.

(4) Ex Scriptura sacra et canonibus longè refellit Roscelinum qui filios sacerdotum ad sacros ordines non esse admittendos asserebat.

Provins, accompagné d'un seigneur du nom de Gauthier qui s'était associé à ses pieux desseins. A Pitingen, au diocèse de Trèves, puis à Salanigo, lieu solitaire non loin de Vicence, en Italie, il mena la vie des premiers anachorètes et, renouvelant les prodiges de mortification et d'humilité qu'on avait admirés en eux, il parvint promptement à une haute sainteté (1). La renommée du pieux ermite se répandit bientôt dans toute l'Italie, et l'édification s'accrut lorsqu'on eut découvert sa naissance. Sindekère, évêque de Vicence, l'ordonna prêtre, et Pierre, abbé des Camaldules de Vingadice, lui donna l'habit monastique.

Lorsque son père et sa mère, qui pleuraient son absence, eurent appris par la renommée sa retraite, ils entreprirent aussitôt le voyage d'Italie pour avoir la consolation de l'embrasser. Sa mère ne put se résoudre ensuite à se séparer de lui, et elle se consacra aux exercices de la pénitence dans une cellule près de son ermitage ; son fils la dirigea dans les voies de la perfection. Mais une vie si mortifiée ne pouvait être longue ; Thibaud succomba à tant d'austérités et mourut en 1066, neuf ans après son arrivée dans cette retraite. Son corps, tout couvert d'ulcères, parut, après qu'il eut expiré, sain et brillant, « comme s'il avait pris quelque part déjà à la gloire de la résurrection. » Au premier bruit de sa mort, les citoyens de Vicence arrivèrent en armes pour enlever le corps qu'ils inhumèrent dans la cathédrale ; là, plusieurs miracles ne tardèrent pas à faire éclater son mérite.

Un tel exemple était propre à ranimer le zèle de la vie religieuse. Richer s'appliqua à cette œuvre dans le diocèse et spécialement à Saint-Pierre-le-Vif où la ferveur s'était mieux conservée. Afin d'ôter aux moines tout souci de la vie matérielle, l'archevêque leur fit plusieurs donations, entre autres celle du village de Sognes qui avait appartenu jadis à l'abbaye, ainsi que de l'église de Saint-Martin de Baviac, à

(1) *Act. Sanct.* 30 jun. *Vita S. Theob.*

condition que les moines paieraient pour cet autel huit deniers au premier synode après Pâques, et neuf autres au synode des calendes de septembre (1). Pour compléter cette œuvre de rénovation, l'abbé Gerbert obtint du roi, en 1064, un privilége (2) par lequel il défendait à ses officiers et juges publics d'exercer aucun acte d'autorité ni dans le bourg de Saint-Pierre, ni dans les villages ni sur les terres du monastère, de ne prélever aucune taxe de rouage, péage, tonlieu et autres et de ne point saisir les hommes de l'abbaye, soit serfs soit libres.

Depuis que les moines de Saint-Pierre-le-Vif possédaient dans leur basilique les reliques des premiers martyrs sénonais, l'église de Saint-Savinien, devenue paroisse, était tombée dans l'obscurité. On vint alors à penser que ce vénérable sanctuaire méritait plus d'honneur, et elle fut abattue pour être reconstruite dans de plus grandes proportions. Les fouilles que nécessita cette opération amenèrent la découverte des tombeaux tels qu'on les avait laissés en 847. « Au cours de ces travaux, dit Clarius, on mit à découvert les sépultures des saints martyrs dont l'existence en ce lieu n'était connue de personne, remplis de sarcophages et de cercueils en pierre, en plomb, en plâtre et en dalles assemblées, qui renfermaient des corps embaumés et enveloppés avec honneur dans des suaires. On remarqua avec étonnement que plusieurs n'avaient plus de têtes et quelques-uns portaient encore des sandales aux pieds. Sous le marchepied de l'autel, on trouva une tombe faite de briques et de ciment et, à l'intérieur, une dalle avec cette inscription : *Calcator mundi*, etc. (celle qui a été mentionnée déjà). On découvrit également sur une autre dalle ces mots : *Hic positus Tetulphus ante sepulchra martyrum, fabricator hujus ecclesiæ.* Pour ces motifs et pour d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, on

(1) Cf. *Cartul. gén. de l'Yonne*, II, 568.
(2) *Cartul. gén.* I, 187.

commença l'église dans des proportions plus grandes qu'il n'avait été décidé. A la tête de l'œuvre se trouvait comme économe un prêtre nommé Eudes. Mais il regardait trop à la dépense et il reçut trois avertissements de saint Savinien et les reproches de plusieurs pieux paroissiens. Aussi tomba-t-il malade, et il mourut misérablement moins d'un an après. Il fut remplacé par Beaudoin, maire de l'abbaye, qui la termina avec largesse et honneur et mérita ainsi, avec son épouse Pétronille, de mener une vie heureuse dans l'abondance de tous les biens. »

L'église Saint-Savinien existe actuellement telle à peu près qu'elle fut construite à cette époque. La crypte demeura dans le même état : elle est de la plus grande simplicité et offre le misérable aspect d'une cave rectangulaire où l'on descend par un escalier moderne. Le transept communique au sanctuaire et à la nef par deux grandes arcades en plein cintre. Il s'ouvre sur les croisillons par des arcades géminées que sépare une colonne basse et massive ; celle-ci est couronnée par un chapiteau roman, orné de feuillage et de palmettes, les seules sculptures du monument. Au-dessus du transept s'élève une tour carrée massive, dont le premier étage accuse bien cette époque ; le second ne date que du XIII[e] siècle (1).

La mort du prêtre Eudes, regardée comme une punition du ciel, avait vivement frappé les esprits car, peu de temps après, l'abbé Gerbert confia à l'un de ses moines le soin de raconter cet évènement. « A votre parole, seigneur Gerbert, père vénéré, écrit-il, moi, le dernier de vos frères, je suis venu recevoir vos ordres de grand cœur. Mais apprenant que vous imposiez à ma pauvre intelligence la tâche de rédiger des choses qui la surpassent et de célébrer le saint pontife Savinien, j'ai frémi jusqu'au fond de mon être.... » Cette composition, où se trouvent racontés au long les

(1) Guyot-Tarbé, *Rech rches sur la ville de Sens*, 105. — *Hist. de Saint-Pierre-le-Vif*, 94-97.

évènements dont Clarius nous a donné un résumé, est placée en tête des *Actes de saint Savinien* (1). Le fait que le premier morceau de cette collection est précisément celui dont la composition est la plus récente, nous amène à penser que ce fut l'abbé Gerbert qui fit réunir à la suite de l'histoire du prêtre Eudes tous les écrits que l'on possédait alors sur les fondateurs de l'église sénonaise, et qu'on lui doit cette compilation, dont il subsiste une copie dans bon nombre de manuscrits. M. Hénault (2) en mentionne dix exemplaires, dont un date du XIe siècle et trois, du XIIe.

Gerbert obtint encore du roi Philippe Ier plusieurs priviléges importants pour son monastère. Ce fut d'abord le droit d'exercer par lui-même la justice dans toutes ses propriétés et sur tous ses membres, en quelque lieu qu'ils fussent. Cette juridiction fut confiée à un juge. Le bourg de Saint-Pierre et les environs formèrent une circonscription spéciale soumise à un bailli qui présentait ses appels directement au présidial de Sens. De plus il fut accordé au bourg, entre autres faveurs, que les artisans pourraient y exercer leur profession, sans être obligés comme ailleurs d'avoir obtenu des lettres de maîtrise.

Quelques années avant sa mort, l'abbé Gerbert eut encore la satisfaction de voir fonder sur une des terres de Saint-Pierre-le-Vif, près du village des Riceys, le monastère de Molesmes où le moine Robert planta une nouvelle tige florissante de l'arbre monastique, l'ordre des Cisterciens. De tous les côtés on travaillait alors à favoriser l'essor de la vie religieuse. Le 27 mai 1067, Philippe Ier confirmait la donation faite à l'abbaye de Saint-Denis par Jean de Saint-Caprais, du domaine de la Chapellaude, dans le Berry. Richer y apposa sa signature : *Ricardi archiepiscopi senonensis*, ainsi qu'Aimoin, archevêque de Bourges et d'autres prélats (3). La même année, fut accordée une

(1) *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 288 et suiv.
(2) *Op. cit.* 212 et suiv.
(3) Archives Nat. *Cartons des rois*, K, 20, n° 3, original scellé.

charte de coutumes à la ville de Chapellaude, et Richer la munit d'un sceau plaqué dont il subsiste encore un fragment (1). C'est le premier que l'on connaisse d'un métropolitain de Sens. Il y est représenté assis, vu de face, bénissant de la main droite et tenant sa crosse de la gauche, sans mitre. Un vestige d'inscription donne *Metropo..... Prima.... us* (2).

En 1070, le roi consentit également, sur la demande de l'abbé de Ferrières, Gautier, à supprimer les coutumes injustes et les autres charges qui écrasaient ce monastère. Richer, de son côté, ratifia vers ce temps, à titre de métropolitain, divers actes accomplis en faveur des maisons religieuses de la province (3). Il réunit probablement un concile au commencement de 1071, à Sens, car, de concert avec le roi qui était présent et les évêques de la province, il confirma la donation de l'église de Saint-André que l'évêque de Troyes, Hugues, fit aux religieux de Saint-Pierre de Celles (4). Le palais royal dont il est fait mention dans le diplôme, a duré une partie du moyen-âge dans cette ville. Il était situé près de l'Yonne, sur l'emplacement actuel du palais de justice.

Malgré ces généreux efforts de régénération, la situation de l'Eglise, particulièrement en France, était des plus alarmantes. Les élections épiscopales, faites par l'ordre et sous l'influence des souverains, avaient introduit dans le haut clergé un grand nombre de prélats indignes et dépourvus d'autorité. Les habitudes du clergé se rapprochaient des mœurs publiques qui étaient profondément dégradées. « Le monde entier, dit Pierre Damien, ressemblait à une mer agitée par la tempête et n'était plus qu'un théâtre d'intempérance, d'avarice et de libertinage (5). »

(1) Ibid. K, 20, nº 3 bis.
(2) Cf. Douet d'Arcq, *Collection de Sceaux*, II, nº 6381. — Giry, *Manuel de diplomatique*, 641.
(3) Cf. *Gall. Christ.* XII.
(4) Cf. Mansi, XX, 17.
(5) Jager, VI, 389.

L'ancien moine de Cluny, Hildebrand, monté sur le trône pontifical avec le nom de Grégoire VII, était l'homme providentiel, capable par ses vertus, son génie et son courage à toute épreuve, de porter remède à tant d'excès. Il frappa d'abord à la tête, et, après avoir inutilement reproché au roi Philippe sa liaison coupable avec Bertrade, la femme du comte d'Anjou, il écrivit le 13 avril 1074 aux archevêques de Reims, Sens et Bourges, une longue lettre dans laquelle il faisait une vive peinture des calamités de la France et des crimes du roi. Puis il reprochait énergiquement aux prélats leur inertie en face d'une corruption si générale et si profonde, et, réfutant à l'avance toutes les raisons plus ou moins spécieuses qu'ils pourraient alléguer pour leur excuse. il ajoutait : « Quand il y aurait pour vous tout à craindre, le danger même de la mort ne devrait pas vous empêcher de faire avec liberté votre devoir d'évêque. Aussi nous vous pressons, au nom de l'autorité apostolique, de vous assembler afin de pourvoir au relèvement de votre patrie, à votre réputation et à votre salut, et, après en avoir conféré ensemble, de vous rendre auprès du roi pour lui représenter la confusion où il met son royaume et le danger auquel il s'expose lui-même. Enfin, le pape enjoignit aux prélats, si le roi ne changeait pas de conduite, de jeter l'interdit sur le royaume, et même, s'il persistait, de le déposer ; il les menaçait, s'ils ne se soumettaient pas, de les frapper eux-mêmes de la peine de la déposition (1).

Les projets de réforme de Grégoire VII rencontrèrent en France, comme en Allemagne, une vive opposition. Sur un concile tenu à Paris en 1074 on sait seulement que presque tous les évêques, abbés et clercs furent d'avis que l'on devait résister aux ordres d'Hildebrand touchant le célibat ecclésiastique, car « ce qu'il voulait était inacceptable et contraire à la raison. » L'abbé Gautier, de Saint-Martin de Pontoise,

(1) Cf. Migne, CXLVIII, 365.

ayant fait entendre des paroles de soumission, fut chassé et accablé de mauvais traitements (1).

Un synode provincial fut présidé l'année suivante à Sens, dans la basilique de Saint-Etienne, par l'archevêque Richer. On ignore quelles questions y furent traitées, et il n'en reste que la confirmation de quelques propriétés faite à l'abbaye de Fleury-sur-Loire par les membres de l'assemblée. La charte fut signée par Geoffroy, évêque d'Auxerre, Robert, de Chartres, Reinier, d'Orléans, ainsi que Tetraudus, comte de Sens et Etienne son fils (2). Richer reçut encore vers ce temps une lettre de Grégoire VII, lui enjoignant d'imposer une juste punition à un de ses diocésains qui avait attaqué l'escorte de l'archevêque de Tours et tué un de ses parents, et de le frapper des peines canoniques, s'il ne faisait pas amende honorable (3).

En avril 1076, le pape intervint dans une cause plus grave. Il informa Richer (4) que l'évêque d'Orléans, Rainier, avait vendu plusieurs bénéfices de son église et, entre autres, un canonicat dont les fruits étaient consacrés aux pauvres, et il lui enjoignit d'avertir ce prélat qu'il devait revenir à résipiscence, sinon, en vertu de l'autorité apostolique, le métropolitain le séparerait de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il eût apporté une réparation équitable. Rainier ne s'étant pas rendu à la convocation qui le citait à Rome, Grégoire VII écrivit de nouveau à Richer, au mois de novembre (5), lui exposant que si l'évêque d'Orléans n'avait pas reçu la citation, il n'incriminait pas sa conduite ; dans le cas contraire, il le suspendait de toute fonction épiscopale et de la communion. Il prescrivait également à l'archevêque

(1) Héfélé, VI, 489 et 490.
(2) Lebeuf, *Hist d'Auxerre*, I, 267. — Camuzat, *Promptuarium*, 169.
(3) Cf. Migne, CXLVIII, Lettre XX.
(4) Lettre XVI.
(5) Lettre XVII.

de Sens de venir à Rome, au concile, pour traiter de cette question ainsi que de beaucoup d'autres qui concernaient le royaume de France, et d'amener avec lui l'évêque d'Orléans et les clercs qui réclamaient au sujet de leurs bénéfices.

Cette affaire n'était pas terminée en 1077, car, au mois d'octobre, le pape rappelait, par une lettre adressée à Richer ainsi qu'à Richard, métropolitain de Bourges et à leurs suffragants, les accusations portées contre Rainier, et il leur ordonnait de le convoquer en leur présence pour le juger. S'il refusait de se présenter et de se disculper, il devraient le déposer et mettre à sa place le prêtre Samson qui était digne de le remplacer. Cette fois, la volonté du pape reçut son exécution. Nous ne savons cependant si c'est à cette occasion qu'eut lieu à Orléans le concile mentionné par le *Gallia Christiana*, où Richer approuva le don de l'église Saint-Symphorien d'Autun, fait au monastère de Fleury, et en même temps souscrivit les lettres du roi Philippe, donnant l'église de Cantoile aux chanoines de Saint-Gervais, près d'Orléans.

Une perturbation bien plus profonde encore agitait le diocèse de Chartres. Le légat, Hugues de Die, envoyé par le pape en France pour l'extirpation des abus, parcourait les provinces en remplissant sa mission avec le plus grand zèle. Parmi les évêques qu'il condamna était celui de Chartres, Godefroy, sur qui pesaient de graves accusations. Sur ces entrefaites, Robert, abbé de Sainte-Euphémie en Calabre, étant venu en France, le roi lui offrit cet évêché et voulut lui en donner l'investiture par la crosse. Robert la refusa et se rendit à Rome pour la recevoir de la main du pape. Grégoire VII manda ensuite à son légat de le mettre en possession de son évêché, mais, ayant appris alors qu'il n'avait pas été élu canoniquement par le peuple et le clergé de Chartres, il manda à l'archevêque de Sens et à ses suffragants de faire procéder à son élection et d'imposer les mains à celui qui

aurait été choisi. Il les avertissait ensuite que, si par crainte ou désir de plaire à quelqu'un, ils négligeaient de le faire, il s'occuperait lui-même directement de cette affaire et qu'il les considérerait comme indignes de la charge dont ils étaient revêtus (1).

Dans cette même année 1077, Hugues de Die réunit un concile à Autun, sous la protection du duc de Bourgogne. Par crainte du roi ou pour un autre motif que nous ignorons, Richer s'abstint d'y aller, et le légat s'empressa de signaler son absence au pape. La peine d'interdit tomba aussitôt sur l'archevêque qui n'en fut relevé que l'année suivante, après qu'il eut promis de s'expliquer par lui-même ou par un représentant auprès du légat sur les raisons qui l'avaient empêché de se rendre au concile et de prêter son secours à Hugues de Die dans l'accomplissement de sa mission (2).

Cependant les affaires de la province n'empêchaient pas Richer de s'occuper des intérêts religieux du diocèse. L'abbaye de Sainte-Marie-de-la-Porte, de Sens, appelée plus tard Prieuré du Charnier, était en ruines. Il y établit la réforme en la donnant à des moines de Cluny, venus de la Charité-sur-Loire et cette maison devint bientôt florissante (3). Il voulut également contribuer à la prospérité de l'œuvre de saint Robert et il donna (1079) à l'église de Molesmes et à ses religieux, établis à Senan, près de Joigny, l'église de ce village avec l'autel, l'atrium et les bénéfices qui en dépendaient. Il régla, entre autres choses, que l'on partagerait par moitié entre le curé et les moines les profits recueillis à l'occasion des oblations, des baptêmes, des visites, des fiançailles, des relevailles, des bénédictions, des confessions, des décès

(1) Jager, VI, 422.
(2) Cf. Lettre VII. — Jager, VI, 421. D'après le P. Cornat, Richer se serait rendu immédiatement à Rome et aurait été accueilli gracieusement par le pape et relevé de sa suspense au concile de 1075.
(3) Clarius. — Arch. Nation. L. L. 1465.

et des testaments. En cas de vacance de la cure, les moines auraient à perpétuité le droit de choisir un prêtre digne et de le présenter à l'archevêque de Sens qui lui conférerait la charge pastorale.

Richer ratifia également le don que les seigneurs de la Ferté, Nevelon, Herbert et Wifel, avaient fait à cette église, à savoir le four banal du village avec tous ses ustensiles. Il fut entendu en outre que les hôtes reçus dans l'atrium ou sur la terre de l'abbaye jouiraient de l'usage du bois, des eaux et des pâturages, et que les moines seraient exempts du droit de terrage et de décime sur toutes les terres qu'ils pourraint cultiver avec leurs bœufs. Parmi les témoins de cet accord se trouvaient quatre archidiacres, Hilduin, Thibaud, Symon et Guillaume, ainsi qu'Isembard, archiprêtre, et Rodolphe prieur (1).

L'abbaye de Sainte-Colombe, qui ne formait plus depuis longtemps qu'un bénéfice au profit des comtes de Sens et s'était trouvée ainsi dans les conditions les plus défavorables à la vie régulière, rentra vers ce temps dans le domaine du roi et commença à se relever de sa décadence. Elle avait alors pour abbé Arnulphe, frère de saint Thibaud de Provins. Une première translation du corps de ce pieux ermite avait lieu en 1074, de Vicence au prieuré de Vangadice. Une seconde se fit vers ce temps à Lagny. Arnulphe se rendit lui-même en Italie et rapporta une partie des ossements de son frère et il les déposa solennellement (1078) dans une église qu'il construisit sur les bords de la route conduisant du monastère à la ville de Sens et qui prit le nom du saint. D'après Mabillon, des récits en vers de langue romane furent faites alors de ces deux translations et on les traduisit plus tard en latin (2).

(1) *Cart. gén. de l'Yonne*, II, 14 et 15.
(2) Cf. Mabillon, *Acta S. O. S. B.* VI, 2, 158-168 — *Hist. Litt.* VII, pages LVI et LX. — *Act. Sanct.* jun. 5, 592-601. — Migne, CCIV, 69-80, donne une autre Vie plus récente, mais sans intérêt.

Une grave épreuve attendait Richer sur la fin de sa vie. Le privilége de la primatie concédé deux siècles auparavant à Anségise n'avait été exercé qu'à de très rares intervalles par ses successeurs, et à plusieurs reprises les évêques de Reims en avaient été revêtus par le Saint-Siége. Au reste, la situation politique et ecclésiastique se modifiait profondément, et, tandis que Lyon, tombé sous l'influence de la monarchie franque, travaillait à reprendre son ancienne prépondérance religieuse, le pouvoir royal établi à Paris augmentait l'importance de cette ville aux dépens de celle de Sens. Ce double déplacement d'influence marquait pour cette métropole le commencement de sa décadence. De plus, les difficultés de Richer avec le pape avaient sans doute accentué cette situation défavorable pour l'église sénonaise. L'archevêque de Lyon, Guebin, sut en profiter et il fit une démarche auprès du pontife romain, afin d'obtenir pour son siége la dignité de la primatie dont plusieurs de ses prédécesseurs avaient joui. Grégoire VII accueillit favorablement cette demande, et, par une lettre datée du douze des calendes de mai 1079, il lui confirma, pour lui et pour ses successeurs canoniquement élus, la qualité de primat sur les provinces de l'ancienne Lyonnaise, Rouen, Tours, Bourges et Sens, en établissant que ces quatre églises devraient prêter à celle de Lyon l'obéissance et les autres témoignages d'honneur déterminés par le siége romain, sauf le respect et l'autorité réservés au Souverain Pontife (1).

Le même jour, le pape écrivait aux quatre métropolitain, leur exposant que le diocèse de Lyon avait possédé pendant longtemps la primatie sur leurs provinces, et il relevait les avantages de la hiérarchie, établie dans l'Eglise par les apôtres et par saint Clément en particulier qui avait divisé la chrétienté en régions ayant les mêmes limites et la même organisation que

(1) Migne, CXLVIII, 538.

les différents peuples. Enfin il leur rappelait la règle d'après laquelle les primats, réserve faite des prérogatives du Saint-Siége, devaient connaître, après lui, des affaires importantes, comme les causes des évêques, le jugement et la conclusion des différends qui présentaient un intérêt supérieur. Pour ces motifs, il leur enjoignait, au nom de son autorité, de rendre à l'église de Lyon l'honneur et le respect, suivant ce qui avait été prescrit par ses prédécesseurs, et comme ils croyaient eux-mêmes pouvoir l'exiger de leurs suffragants.

Rodolphe de Tours donna aussitôt son assentiment à la mesure du pape, avec l'espoir, paraît-il, d'obtenir un arrangement qui lui rendrait ses droits de métropolitain sur l'évêché de Dol et d'autres siéges de la Bretagne. Mais Richer, qui alléguait le privilége de Jean VIII, refusa de se soumettre à l'église de Lyon et il fut suivi dans sa résistance par l'archevêque de Rouen dont la province était indépendante du pouvoir des Francs (1).

Cette grave question dut être le motif principal de la convocation d'un synode provincial qui se tint à Sens, en 1080. Labbe, se fondant sur Claude Robert, place ce concile au mois d'octobre et, parmi les assistants il nomme les évêques Geoffroy de Paris, Geoffroy d'Auxerre, Philippe de Troyes, Gauthier de Meaux, Arnulphe d'Orléans, puis les abbés de Sainte-Colombe, de Saint-Germain de Paris, de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Pierre de Meaux, de Ferrières, de Bonnevalle et de Saint-Remy de Sens. Les actes de cette assemblée sont perdus (2). Claude Robert a sans doute basé son affirmation sur une charte (3) d'après laquelle l'archevêque de Sens, à la

(1) Cf., pour plus de détails, *Vie d'Urbain II*, dans Migne, CLI, 174. — De Marca, Traité *De la Primatie*, dans Labbe, à l'année 1097. — *Bull. de la Société arch. de Sens*, VII, 246 et suiv. — Le traité de Driot, prêtre sénonais, sur la même question n'a que peu d'autorité.

(2) Cf. Mansi, XX, 554.

(3) *Gall. Christ.* XII, Preuves, Sens, n° 14.

prière de Guillaume, abbé de Saint-Remy, fait don à ce monastère de l'église de Saint-Bond ; en effet les membres du concile mentionnés plus haut sont les mêmes que ceux dont la signature se trouve au bas de la charte. Ce privilége, que M. Quentin date de 1081 (1), a dû être rédigé antérieurement au synode, car, dans le texte, l'archevêque de Sens ne fait aucune allusion aux prélats signataires et déclare, au contraire, que pour donner plus d'autorité à ce diplôme, il l'a fait signer par les archidacres et plusieurs prêtres témoins. Les souscriptions des évêques et des abbés ne viennent qu'à la suite et ont dû être ajoutées après coup. Richer donna cette église de Saint-Bond aux moines de Saint-Remy à condition que plusieurs d'entre eux y séjourneraient à perpétuité pour y célébrer le service divin.

En 1080, Geoffroy, comte de Joigny, appela les religieux de la Charité-sur-Loire dans cette ville. Il les autorisa à s'établir dans l'église de Notre-Dame, située hors du château, et leur confia l'église paroissiale de Saint-Jean ainsi que les chapelles de Saint-Martin et Saint-Thibaud. Il leur abandonnait également tous les revenus et coutumes de ces églises, avec la prérogative de les pourvoir de prêtres, ainsi que les droits de justice et autres dans leurs terres et leurs bourgs. De ce nombre était la faculté d'avoir un pêcheur à perpétuité dans la forêt qui bordait l'Yonne. La charte, délivrée à Césy, marque que Geoffroy fit ces largesses avec le consentement de sa femme et de ses fils, et avec l'approbation de l'archevêque, de quatre diacres et d'un archiprêtre. Les témoins étaient Robert, évêque d'Auxerre, le vicomte Gelduin, Gosselin de Courtenay et d'autres seigneurs de la contrée (2).

Richer assista vers ce temps à deux conciles réunis

(1) Cf. *Cart. gén. de l'Yonne*, I, 195.
(2) *Cart. gén. de l'Yonne*, II, 34. — Davier, dans *Annuaire de l'Yonne*, année 1836, 230.

par les légats du pape, l'un à Issoudun et l'autre à Saint-Dié, sur lesquels on ne possède aucun renseignenent. D'après Clarius, Hugues de Die convoqua en 1082 (ou 1080, suivant Mansi,) un nouveau synode à Meaux et consacra comme évêque de cette ville Robert, abbé de Rebais, sans le consentement de Richer et de ses suffragants ; mais ceux-ci, considérant cet acte comme contraire aux canons, frappèrent Robert d'excommuication. Au commencement de 1082, nous retrouvons l'archevêque à Poissy où il souscrit un jugement porté par le roi en faveur de Saint-Germain-des-Prés, contre un chevalier du nom de Hugues Staveau (1). Il tint également à Paris un concile dans lequel l'église de Saint-Marcel, près d'Orléans, fut enlevée aux moines de Bourgueil-en-Vallée (Indre-et-Loire), pour être restituée au monastère de Micy.

Cependant Richer demeurait profondément blessé de l'abaissement de son église ; un nouvel incident vint le pousser plus avant dans la voie de la révolte contre le Saint-Siége. L'évêque de Chartres, Godefroy, déshonorait l'épiscopat par ses excès ; mais il était soutenu par son oncle, évêque de Paris et chancelier du roi, et par son cousin Godefroy de Bouillon. Malgré ces puissants appuis, le nouveau pape, Urbain II, cita à Rome l'évêque de Chartres qui se retira alors de lui-même. Avec l'autorisation royale et sur l'injonction du pape, le clergé et le peuple de Chartres procédèrent à l'élection et choisirent à l'unanimité Yves, supérieur des chanoines de Saint-Quentin de Beauvais. C'était un prêtre de haute valeur, qui se rendit célèbre par sa science du droit canon ; il obtint sans peine le consentement de Philippe I[er]. Mais Richer, s'appuyant sur ce que Godefroy n'avait pas été jugé par le concile provincial et que sa déposition n'était pas légitime, considérait l'intervention directe du pape dans l'élection d'Yves comme une nouvelle

(1) Arch. Nat. *Cartons des rois*, P, 20, n° 6, original scellé.

attaque contre ses droits de métropolitain ; il refusa d'imposer les mains au nouvel élu. Celui-ci se rendit alors à Capoue, auprès d'Urbain II qui lui donna lui-même la consécration épiscopale, tout en réservant l'obéissance due au siége de Sens (1).

Le pape écrivit ensuite à Richer, lui rappelant toutes les épreuves dont Godefroy avait été la cause pour l'église de Chartres et lui mandant que, sans porter atteinte à ses priviléges, il avait ordonné Yves évêque de cette ville parce que lui, son métropolitain, avait refusé de le faire. Il le priait de recevoir celui-ci avec bonté et de le soutenir de son autorité dans le gouvernement de son église, et il l'avertissait que si Godefroy tentait quelque malversation, il serait excommunié (2). Richer refusa de reconnaître le nouveau suffragant et, par une lettre qui ne nous est pas restée, mais qu'Yves rapporte être remplie de fiel et de traits injurieux, il le cita devant le synode provincial pour y être jugé. L'évêque de Chartres lui répondit en marquant qu'il avait senti plus vivement les outrages faits au Saint-Siége par cette lettre que ceux qui lui étaient personnels, puis il ajoutait : « Il y a dans votre missive un autre passage qui montre bien que vous avez ouvert votre bouche contre le Ciel en osant appeler bénédiction *telle quelle* celle que j'ai reçue des mains du pape et des cardinaux. Car c'est au pape qu'il appartient principalement et en général de confirmer ou d'annuler les consécrations tant des métropolitains que des évêques ; c'est lui qui possède le pouvoir de recevoir ou de casser vos constitutions et vos jugements aussi bien que de maintenir ses propres décrets, sans qu'aucun de ses inférieurs puisse les changer ou les corriger. » Yves terminait en déclarant qu'il était prêt à se présenter devant le synode provincial en quelque lieu que ce fût, même à Etampes, pourvu qu'on lui donnât un sauf-conduit.

(1) Ruinart, dans Migne, CLI, 89.
(2) Cf. Labbe, X, 429.

Richer tint, en effet, un concile dans cette petite ville pour juger cette affaire, en 1091, d'après Héfélé, 1092, suivant Labbe. Il ne s'y trouva que les évêques de Paris, de Troyes et de Meaux (1). Yves y fut accusé d'avoir offensé la majesté royale en recevant du pontife romain la consécration épiscopale, et l'évêque de Paris exposa que son ordination était contraire aux canons. Comme on voulait procéder à sa déposition, il déclara en appeler à Rome, et la crainte des décrets du Saint-Siége arrêta les quatre prélats, qui cependant refusèrent de reconnaître son droit. Yves écrivit au pape en lui rendant compte de ce qui s'était passé, et il le priait d'ordonner à Richer et à ses comprovinciaux de l'accepter ou d'aller à Rome rendre compte de leur refus. De fait, Yves occupa le siége de Chartres malgré tout le crédit de Godefroy (2).

Cependant le roi Philippe continuait à vivre dans son union adultère avec Bertrade et il cherchait à répudier Berthe. Il entreprit de gagner le pape ou du moins de l'intimider par la menace d'embrasser le parti de l'antipape Guibert et d'entraîner toute la France dans son schisme. Urbain II ayant fait réponse qu'il ne pouvait consentir à ce mariage que dans le cas où le prince aurait des raisons légitimes de répudier sa première épouse, Philippe invita les archevêques de Reims, Sens et Tours ainsi que leurs suffragants à se rendre à Troyes pour étudier cette affaire, le premier dimanche après la Toussaint de 1094. Mais l'archevêque de Reims étant retenu par la goutte, le concile fut fixé dans cette ville. Richer, comblé d'honneurs et traité d'égal à égal par celui-ci, se laissa entraîner dans le parti du roi (3). Yves de Chartres, qui avait été sommé de s'y rendre, demanda au roi un sauf-conduit, et n'ayant pu l'obtenir, il se crut dispensé d'y aller. On entama alors une procédure contre lui, et, pour y répondre, il écrivit à

(1) *Lettres* d'Yves, n° XII.
(2) Jager, 501-503.
(3) Héfélé, VII, 28. — Mansi, XX, 686.

l'archevêque de Sens une lettre où il énumérait les raisons qui l'avaient empêché de se rendre au concile et déclarait faire appel au Saint-Siége. « D'ailleurs, ajoutait-il, je comprends par les menaces qu'on me fait qu'il ne m'aurait pas été permis de dire la vérité dans votre assemblée, puisque, pour avoir obéi au Souverain Pontife, on me traite avec tant de sévérité, jusqu'à m'accuser de parjure et de lèse-majesté. Mais, qu'il me soit permis de vous le dire, ces reproches conviennent mieux à ceux qui se contentent d'appliquer des emplâtres sur une plaie rebelle aux remèdes lénitifs, au lieu d'y appliquer le fer et le feu. Si vous l'aviez fait avec moi, votre malade serait déjà guéri. En le traitant autrement, c'est à vous de voir si vous vous acquittez des devoirs que la charge épiscopale et la fidélité due au prince vous imposent.... »

Le concile ayant paru malgré tout favorable aux projets du roi, le pape ordonna à son ancien légat, Hugues de Die, devenu archevêque de Lyon, de tenir un autre concile à Autun, dans le duché de Bourgogne, où les évêques auraient plus de liberté. Cette assemblée, composée de trente-deux prélats dont on ignore les noms, porta une sentence d'excommunication contre Philippe pour avoir épousé Bertrade, du vivant de Berthe, sa femme légitime.

Malgré le scandale public que donnait le roi, il ne négligeait pas, par une singulière inconséquence, de réprimer les désordres qui régnaient dans certains monastères. De ce nombre était celui de Faremoustiers. Cette célèbre abbaye, qui avait été si longtemps l'asile de la ferveur et des autres vertus du cloître, était devenue le théâtre de honteux abus. Philippe résolut d'en chasser les religieuses et de donner cette maison à Bernard, abbé de Marmoutier, pour y établir une partie de ses moines. Il paraît cependant que celles-ci s'amendèrent, car le monastère leur resta (1).

(1) Jager, VI, 516.

En 1092, Richer fit construire et consacra une église sous l'invocation de Saint-Eugène, dans la banlieue de Sens, au confluent de la Vanne et de l'Yonne. Ce sanctuaire devait plus tard prendre le titre de Saint-Paul et passer au Prémontrés de Dilo (1). Deux ans plus tard, il obtint du roi un privilége en faveur du monastère de Saint-Pierre de Melun. En mai 1095, ce prélat réunit dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif une assemblée solennelle dont on ignore l'occasion. Clarius rapporte seulement qu'on y exposa en public le chef de saint Grégoire, pape, et un ossement de saint Benoît, et que l'archevêque décida qu'on célébrerait chaque année l'anniversaire de cette ostension. Par cette manifestation solennelle Richer voulait apparemment témoigner son attachement à la Papauté, malgré les dissentiments qui s'étaient élevés entre lui et le pontife romain.

Peu de mois après arrivait à Sens une lettre d'Urbain II qui était alors au Puy et venait en France pour y traiter plusieurs affaires d'une très grande importance. Il convoquait tous les métropolitains à se rendre, avec leurs suffragants, les abbés et les personnages laïques les plus considérables, dans la ville de Clermont, en Auvergne, pour le jour de l'octave de saint Martin (18 novembre). Richer se mit en route, accompagné de plusieurs prélats, et passa par Auxerre (2).

Des deux principaux canons qui furent décrétés dans cette assemblée, le premier rétablissait la *Paix de Dieu* tous les jours de la semaine pour les moines, les clercs et les femmes, et aussi pour les paysans et les marchands à cause de la cherté des vivres. Le second se rapportait au motif principal qui avait provoqué la réunion du concile. Depuis de longues années, la Terre-Sainte gémissait dans la servitude, sous le joug des Sarrasins et des Turcs. Plusieurs papes avaient eu la pensée d'inviter les princes chrétiens à la conquête

(1) *Gallia Christ.* XII.
(2) Cf. *Vie d'Urbain II*, dans Migne, CLI, 163.

de la Palestine. Urbain II, qui croyait le moment venu de réaliser ce projet grandiose, et qui, en qualité de français (il était originaire de Châtillon-sur-Marne,) connaissait la générosité de sa patrie, prononça au concile un discours éloquent où il exposait les profanations qui souillaient les Lieux-Saints et exhortait tous ses compatriotes à prendre les armes pour délivrer la multitude des chrétiens opprimés par les infidèles. Toute l'assemblée applaudit au cri de : *Dieu le veut !* Telle fut l'origine de la première croisade ; elle ne devait avoir malheureusement qu'un résultat éphémère.

Ce concile, qui ouvrait pour la chrétienté une nouvelle ère, féconde en heureux progrès, allait porter un coup fatal à la grandeur de l'église de Sens en lui enlevant définitivement la primatie des Gaules. Hugues de Die, archevêque de Lyon, se plaignit dès le premier jour que la dignité accordée par Grégoire VII à son siége en 1079 n'avait pas été reconnue par le métropolitain de Sens. Il produisit toute une série de décrets des papes en sa faveur, et l'assemblée accorda à Richer un délai de trois jours pour produire sa défense. Celui-ci n'ayant point comparu à temps, un nouveau délai lui fut accordé à la sollicitation de ses suffragants qui promirent de se soumettre, s'ils ne pouvaient l'engager à le faire lui-même.

Enfin, le sixième jour du concile, comme l'archevêque de Sens demandait encore du temps, le pape, avec l'assentiment du concile, déclara que Richer devait rendre obéissance à Hugues comme à son primat, et tous les suffragants firent aussitôt leur soumission. L'archevêque de Lyon envoya Aganon d'Autun et Lambert d'Avranches sommer Richer de se conformer à la décision du concile. Sur son refus réitéré, le pape lui interdit l'usage du pallium et lui retira son autorité sur les évêques de sa province jusqu'à ce qu'il se fût soumis. La même sentence fut portée contre l'archevêque de Rouen qui était

absent, si dans trois mois il n'obtempérait pas à la bulle papale (1).

La condamnation de Richer fut renouvelée l'année suivante dans les conciles de Tours et de Nîmes, mais lui, convaincu de son bon droit, persista dans son refus de reconnaître la primatie de Lyon. C'est en vain qu'Yves de Chartres l'engagea à obéir ou du moins à se défendre. « Ne luttez pas contre le torrent (2), lui écrivait-il, rendez-vous pour le moment aux décrets apostoliques sans préjudice de vos prérogatives et de vos titres authentiques. Si vous pouvez un jour les retrouver, ils affranchiront votre église de cette soumission et garantiront sa liberté. » Richer demeura sourd à ces conseils pleins de sagesse et de prudence, et il s'enfonça plus encore dans la révolte. Urbain II ayant appris que plusieurs évêques français, en communion avec le roi, se vantaient de lever l'excommunication portée par le pape, soupçonna l'archevêque de Sens d'avoir tenu ce propos et, après s'en être plaint au concile de Tours (1096), il écrivit une lettre à Richer et à ses suffragants, en protestant contre ce projet contraire aux lois de l'Eglise et à la suprématie du Siége apostolique, et en ordonnant que celui qui abuserait de son autorité épiscopale pour absoudre le roi perdrait le privilége de cette puissance (3).

Richer s'accorda pourtant vers ce temps avec l'archevêque de Lyon et le pape pour s'opposer à l'élection de Guillaume, fils de Simon de Montfort et frère de Bertrade, à l'évêché de Paris. Mais les principaux membres du clergé de cette ville ayant prêté le serment que ce n'était ni par intérêt ni par flatterie qu'ils avaient fait ce choix, Urbain II autorisa la consécration de Guillaume. Comme Richer était privé *ad tempus* du

(1) Labbe, X, 517-562. — Mansi. — Harduin. — Jager, VII, 6 et suiv.
(2) Lettre n° L.
(3) *Lettres d'Urbain*, dans Labbe, X, 443.

droit de porter le pallium, Yves qui se trouvait à Montpellier auprès du pontife romain, obtint pour son métropolitain le pouvoir de faire la consécration (1).

La santé de Richer était épuisée par ces luttes, mais les approches de la mort ne purent vaincre sa résistance, et il expira sans avoir fait sa soumision, le 27 décembre 1096, après un épiscopat de trente-cinq années. Le récit de ses derniers moments montre dans son âme brisée, à côté de la révolte, l'humilité et la ferveur d'un religieux. Clarius, qui l'appelle « homme de bonne vie et de sainte mémoire, » rapporte qu'avant sa mort il fit appeler près de lui Daimbert, prévôt et archiclave, qui devait lui succéder, les archidiacres, le préchantre, le clergé et quelques personnages de la ville, et il envoya dire aux religieux de Saint-Pierre-le-Vif de procéder sans retard à l'élection d'un abbé à la place d'Hermuin. Ceux-ci s'empressèrent de se conformer à cet ordre, et, ayant choisi le dernier d'entre eux, Arnaud, ils vinrent le présenter au vénérable prélat. Comme le nouvel élu déclarait qu'il était de naissance humble et obscure, il l'engagea à demeurer toujours modeste, pour être plus digne de diriger les autres. « Je veux, dit-il en terminant, être l'un de vos frères et reposer après ma mort auprès de vous. » Il avait disposé de tous ses biens en faveur des églises, des monastères et des pauvres. Malgré le désir qu'il exprimait, son clergé voulut qu'il reposât dans la cathédrale, et on l'inhuma dans la chapelle de Saint-Laurent qui devint plus tard une collégiale.

Dans le courant de janvier 1097, le clergé et le peuple sénonais élurent pour archevêque Daimbert : il était entouré de considération, non seulement à cause de sa dignité de prévôt, mais encore de son origine noble et de sa vie très honorable. Yves de Chartres, invité par le Chapitre à le sacrer évêque,

(1) *Lettres d'Yves*, n° LIV.

refusa par respect pour les canons, car l'élection avait été faite au milieu du trouble et sans avoir recouru préalablement au consentement des suffragants. Il en écrivit à Hugues de Lyon, demandant ce qu'il avait à faire : « Daimbert, disait-il, est suffisamment recommandé par le choix dont il a été l'objet, par sa haute naissance, ses mœurs régulières et son habileté dans les affaires. » Il priait ensuite le légat de ne pas retarder la consécration, s'il jugeait l'élection valide, sinon il demandait en vertu de quelle loi elle devait être annulée puis renouvelée par les évêques de la province (1). Mais Daimbert ayant refusé de reconnaître la primatie de Lyon avant sa consécration, dans la crainte de préjudicier aux droits de l'église de Sens, Hugues répondit à Yves qu'il défendait aux suffragants de l'ordonner (2). Ils obéirent par respect pour l'autorité du Saint-Siége, mais l'évêque de Chartres répondit dans une lettre dont les termes ne parurent pas assez mesurés : « ..... Nous avons obéi à vos ordres et nous nous sommes abstenus d'imposer les mains à l'élu de Sens, par respect pour l'autorité apostolique. Mais nous osons vous prier et même vous conseiller d'user avec plus de réserve du droit que vous avez de nous commander, en vertu de l'obéissance due au Saint-Siége, de peur qu'en nous imposant un fardeau intolérable, vous ne nous mettiez dans l'impossibilité d'obéir..... Nous sommes prêts à nous exposer à tout afin d'observer les décrets et les interdits portés par le pontife romain, pour corriger les impies et détourner les maux qui menacent l'Eglise. Mais, quand vous nous ordonnez des choses qui paraissent indifférentes, ou lorsque vous changez comme il vous plaît des coutumes autorisées par les Pères, vous devez réfléchir en quoi cela peut être utile au salut et s'il vaut mieux vous obéir sur ce point qu'aux saints Pères qui nous parlent encore par leurs écrits. »

(1) Cf. Migne, CLXII, 69.
(2) Baluze, *Miscellanea*, VI, 426.

Après ce début, Yves montrait à Hugues par plusieurs autorités qu'il n'avait pas le droit d'exiger que Daimbert lui promît obéissance comme au primat avant son ordination, et qu'il n'avait pas eu raison d'interdire sa consécration aux évêques de la province. Il rapportait ensuite le témoignage de plusieurs papes et l'engagement qu'ils prenaient d'ordinaire à leur intronisation de ne rien innover contre la tradition et l'autorité des canons, puis il prouvait que, d'après leurs prescriptions, l'ordination des métropolitains devait se faire par les suffragants, et que, suivant le pape Nicolas, les primats et les patriarches n'avaient à cet égard aucun privilége au-dessus des évêques que celui qu'ils tiraient des canons et de la coutume (1).

L'archevêque de Lyon s'étant plaint que Daimbert eût reçu du roi l'investiture de son siége, Yves lui répondit en démontrant la légitimité de cette formalité, lorsqu'elle était précédée d'une élection libre et canonique, d'autant plus que le roi l'avait accordée sans la moindre prétention de conférer un titre ou une juridiction ecclésiastique. (L'Eglise avait toléré les investitures tant qu'elles se bornaient à la collation du temporel attaché aux dignités et qu'elles ne gênaient pas la liberté des élections ; mais elles donnèrent lieu un peu plus tard à tant d'abus que l'Eglise les proscrivit énergiquement et Yves abandonna son premier sentiment.) Il terminait sa lettre en demandant au primat de permettre le sacre de Daimbert, suivant l'ancienne coutume, et en protestant que lui et ses comprovinciaux ne relâcheraient rien de leur droit. Cette correspondance, écrite vers l'an 1097, est reportée à tort par quelques-uns en 1099 (2).

Yves écrivit en même temps à Rome pour exposer la situation et demander conseil au pape (3). Mais

(1) Jager, VII, 65.
(2) Cf. D. Ceillier, XIV, 106.
(3) Cf. Migne, CLXII, 81.

Urbain II était alors fort irrité contre lui. Il avait reçu de l'archevêque de Lyon la lettre mentionnée plus haut, et il en témoigna son mécontentement en termes si amers à l'évêque de Chartres que celui-ci protesta auprès de lui de son entière soumission et de son dévouement inaltérable envers le Saint-Siége, déclarant qu'il aimait mieux renoncer à l'épiscopat que de supporter le poids de sa colère (1). Cette lettre si déférante regagna à Yves les bonnes grâces du pape qui se montra également plus favorable à Daimbert. Au sujet de cette affaire qui menaçait d'avoir les plus funestes conséquences, Baronius déclare que l'archevêque de Lyon avait dépassé ses droits et que, par son imprudence, il avait mis l'église de France dans de graves embarras.

De guerre lasse, Daimbert prit le parti de se rendre à Rome. Il y fut consacré en mars 1098, mais non sans avoir donné l'assurance de reconnaître la primatie de Lyon, comme il ressort d'une lettre d'Urbain à l'archevêque de cette ville (2). Il revint à Sens avec la bénédiction apostolique et le pallium et il fit son entrée solennelle dans la ville en partant, comme Magnus, du monastère de Saint-Pierre-le-Vif (3). Il se rendit de nouveau à Rome l'année suivante, 1099, avec plusieurs évêques de France pour assister à un concile. On y fit des règlements contre l'incontinence des clercs et contre les investitures données par les laïques. Le pape y recommanda les pélerinages en Terre-Sainte et ordonna que tous les chrétiens jeûneraient tous les vendredis en expiation de leurs fautes (4).

C'est dans cette assemblée que Daimbert fut mis en demeure de reconnaître la primatie de l'église de Lyon, en présence des délégués d'Hugues, et de se soumettre à lui et à ses successeurs comme à son primat. Urbain II le détermina à se rendre à Lyon, pour

(1) Cf. Migne, ibid. 85.
(2) Cf. Labbe, X, 565. — Baronius, ad annum 1098. — Jager, VII, 6.
(3) D. Mathoud, op. cit.
(4) Cf. Jager, VII, 69-70.

la fête de saint Denis et à renouveler son serment dans la basilique de cette ville (1). L'archevêque de Sens tint sa promesse ; il se rendit auprès d'Hugues qui le reçut cordialement et avec tous les honneurs possibles et l'invita la même année au concile d'Anse (2).

De retour dans son diocèse, Daimbert s'appliqua à remplir les devoirs de sa charge pastorale. Dès 1099 ou 1100 il rassembla un synode provincial à Etampes et il y cita Philippe, évêque de Troyes, qui favorisait le roi dans ses désordres et contre qui étaient faites de graves plaintes. Tous les suffragants de Sens étaient présents : Yves de Chartres, Guillaume de Paris, Jean d'Orléans et Humbald d'Auxerre. Hugues s'abstint de venir et n'envoya pas d'excuses légitimes. Yves lui écrivit alors au nom du concile, l'informant qu'avant de le condamner, ils le convoquaient de nouveau pour le dimanche avant Noël, jour où ils devaient se réunir pour la consécration d'Hervé, évêque de Nevers. Afin de lui ôter tout prétexte, il l'assurait, de la part du vicomte de Troyes, de son fils et de ses gens, qu'il pouvait venir en toute sécurité (3).

En 1100, Daimbert se rendit avec plusieurs prélats au concile d'Anse, assemblé par l'archevêque de Lyon qui était sur le point de partir pour la croisade comme légat. On s'y occupa des préparatifs de l'expédition, et l'excommunication fut portée contre ceux qui n'accomplissaient pas leur vœu d'aller en Terre-Sainte (4). Il ne reste aucun document sur la participation du diocèse de Sens à cette première croisade. On établit également de nouveaux règlements pour la *Trève de Dieu*. Cette coutume présentait sans doute dans la pratique bien des difficultés, car par la

(1) *Gallia Christ.* — Migne, CLI, 543. — Mansi, XX, 828 et suiv. donne, après le décret d'Urbain II, la dissertation de P. de Marca, arch. de Paris, sur ce décret.

(2) *Gall. Christ.*

(3) Cf. Labbe, X, 716.

(4) *Hugues de Flavigny*, dans Migne, CLIV, 375.

suite l'archevêque ayant consulté Yves sur cette question, celui-ci répondit qu'elle n'avait pas été sanctionnée par une loi générale, mais qu'elle avait été établie pour le bien commun, d'après une entente et un accord entre les peuples, et qu'elle avait été confirmée par l'autorité des évêques et des églises. D'où il fallait juger les violateurs de la paix d'après les arrangements pris par chaque diocèse, du consentement du peuple. Yves donnait ensuite son avis sur la conduite à tenir envers plusieurs hommes qui avaient violé la *Trève* (1).

Dans la même année, le 18 novembre, l'archevêque de Lyon assembla un autre concile à Poitiers où, entre autres mesures, on prononça définitivement l'excommunication contre le roi Philippe. Cette sentence solennelle fit une si grande impression et elle fut exécutée avec une telle ponctualité que ce prince étant venu à Sens quelque temps après, trouva toutes les églises fermées et demeura quinze jours sans entendre la messe. Bertrade ne pouvant soutenir cet affront, envoya des satellites qui enfoncèrent la porte d'une église et elle se fit célébrer la messe par un prêtre dévoué à ses volontés (2).

En 1102, il y eut des difficultés au sujet de l'élection de Foulques à l'évêché de Paris. L'appel de cette église au sujet de cette affaire aurait dû être présenté devant le métropolitain de Sens qui avait obligation de la discuter avec ses suffragants. Daimbert cependant ne le fit pas, et Yves, bien que convoqué par le roi, s'abstint, parce que cette invitation devait lui venir de son supérieur hiérarchique. Elle arriva enfin, mais l'évêque de Chartres répondit qu'il ne se rendrait à la réunion que si le roi lui envoyait un sauf-conduit, comme il le lui avait promis (3). Daimbert refusa-t-il de reconnaître le nouvel élu ? quoi qu'il en

(1) Cf. Migne, CLXII, 111.
(2) Ibid. CLIV, 147. — Jager, VII, 86.
(3) Ibid. CLXII, 147.

soit, Foulques se rendit à Rome avec des lettres de l'église de Paris demandant pour lui au pape la consécration épiscopale. A son retour en France il remit à l'archevêque de Sens une missive par laquelle Pascal II lui déclarait s'être rendu aux vœux de l'église de Paris, mais en réservant les droits de son siége et de sa personne (1).

L'année suivante, Daimbert eut à s'occuper d'une autre élection, celle de Manassés, à l'évêché de Meaux, et il reçut à ce propos plusieurs lettres d'Yves. Dans l'une d'elles, celui-ci témoigne sa joie du choix qui a été fait, et il exprime son désir d'assister à la consécration, mais les dangers qui menacent les voyageurs sont si grands que, si elle a lieu dans une ville où il ne pourrait se rendre en sûreté, il préfère s'abstenir. Il remercie, en terminant, son métropolitain de l'appui qu'il lui a prêté dans ses tribulations, (il s'agit sans doute ici des vexations de la comtesse de Chartres contre le clergé de cette ville,) et il ajoute que si leurs frères étaient aussi unis, « les portes de l'enfer ne prévaudraient pas autant (2). »

Dans la correspondance considérable qu'échangèrent les deux prélats, mentionnons les pièces les plus intéressantes. Daimbert avait une entière confiance dans les lumières d'Yves et il aimait à le consulter sur les questions de morale pratique. Comme il lui avait demandé un jour ce qu'il pensait d'un pacte matrimonial fait entre deux hommes nobles dont l'un promettait sa fille au fils de l'autre, son avis fut que le cas devait être décidé en conformité avec les lois de l'Eglise et de la nature, c'est-à-dire que les conjoints, ne faisant plus qu'une chair par l'union des deux corps, devaient également n'avoir qu'un cœur et qu'une âme, ce qui ne pouvait se produire sans le consentement mutuel des parties ; qu'ainsi la promesse faite par le père à l'insu de sa fille était nulle

(1) Labbe, X, 656.
(2) Migne, CLXII, 131.

si celle-ci ne la ratifiait par son consentement après avoir atteint l'âge de raison (1). Dans une autre lettre à Daimbert, résolvant un cas de conscience plus délicat encore, Yves déclare que si un croisé, à son retour de Terre-Sainte, a des preuves que sa femme lui a été infidèle, il doit se réconcilier avec elle ou ne pas se remarier.

L'archevêque de Sens ne savait comment se conduire envers ceux qu'il excommuniait pour avoir enlevé les biens de l'Eglise ou violé la trève de Dieu. En les reconciliant sans aucune satisfaction de leur part, c'était agir contre la loi de Dieu, et si on persistait à les tenir séparés de l'Eglise, on encourait la disgrâce du roi. L'évêque de Chartres, à qui Daimbert avait fait part de ses embarras, répondit que, s'il était possible, il faudrait observer la discipline dans toute sa rigueur, mais que la sévérité pouvant susciter beaucoup de difficultés, il était bon d'user de tolérance, vu surtout que l'administration des biens temporels était attribuée aux princes ; s'ils abusaient après avoir été avertis, il fallait les abandonner au jugement de Dieu. Il ajoute : « Si j'étais obligé par condescendance de réconcilier un impénitent, je lui dirais : Je ne veux pas vous tromper ; c'est au risque de votre salut que je vous permets l'entrée de l'église ; mais il ne dépend pas de moi de vous ouvrir la porte du ciel par une réconciliation de cette nature, c'est pourquoi je vous absous autant que votre accusation le demande et que j'en ai le pouvoir. Ceux, continue-t-il, qui sont plus courageux que moi pourront agir avec beaucoup plus de vigueur, mais voilà mon sentiment dont je ne prétends pas faire une loi aux autres, et je crois que l'on doit céder au temps pour éviter à l'Eglise de plus grands maux (2). »

Cependant l'excommunication portée contre le roi et Bertrade avait été fidèlement respectée dans tout le

(1) Ibid. 112.
(2) Cf. D. Ceillier, XIV, 113.

royaume et leur résistance était vaincue. Touché de repentir, Philippe ayant manifesté le désir de rentrer en grâce avec l'Eglise, le pape chargea son légat Richard de les absoudre. Celui-ci convoqua à cet effet un concile à Troyes, au commencement d'avril 1104. Daimbert s'y rendit avec les archevêques de Reims, de Tours et plusieurs de leurs suffragants. Les actes de cette assemblée sont perdus ; on sait seulement que l'absolution ne fut pas donnée au roi.

Daimbert y souscrivit deux chartes du comte de Troyes, l'une en faveur de l'église Saint-Pierre de cette ville, et l'autre pour la confirmation des priviléges de l'abbaye de Molesmes (1). C'est dans ce concile également que se termina un long débat, dont les circonstances sont assez obscures, entre l'archevêque de Sens et Arnaud, abbé de Saint-Pierre-le-Vif. Celui-ci, considérant les droits de son monastère lésés, en appela successivement au primat de Lyon et au pape. Dans une lettre qu'il écrivit à Daimbert, il affirmait que, s'il n'avait dépendu que de sa volonté, il se serait rendu au concile pour essayer de rentrer dans sa faveur. Mansi marque que ce concile aurait eu lieu à Sens en 1105, et qu'il serait le quinzième, d'après Richard et Giraud. Mais Daimbert ayant laissé de côté ses réclamations, le métropolitain de Lyon lui écrivit une lettre d'après laquelle on voit que l'abbé Arnaud reprochait à son archevêque d'avoir suspendu un prêtre de ses fonctions, privé de la sépulture un autre prêtre de réputation intacte et excommunié ceux qui l'avaient inhumé religieusement. Hugues l'engageait à se trouver au prochain concile de Troyes pour régler ces affaires suivant la justice sinon il enfreindrait les canons et courrait le risque d'irriter le pape contre lui. L'abbé de Saint-Pierre-le-Vif se rendit lui-même à ce concile, les difficultés furent résolues et tous les membres de l'assemblée

(1) Labbe, X, 738.

confirmèrent un important privilége concédé récemment à cette abbaye par Pascal II (1).

Quelques mois plus tard, le légat résolut de réunir un nouveau synode, dans le but de mettre fin à la situation du roi. Cette réunion avait été fixée d'abord à Sens, si l'on en croit une lettre d'Yves de Chartres au comte de Troyes (2), mais il la convoqua ensuite à Beaugency, près d'Orléans, pour le 30 juillet 1104 (3). L'assemblée n'ayant pu aboutir encore à un résultat, le pape écrivit aux archevêques de Sens, de Reims et de Tours qu'il chargeait l'évêque d'Arras, Lambert, de donner l'absolution au roi. Le roi manda ces prélats qui se réunirent à Paris le 5 décembre avec plusieurs évêques et abbés et un grand nombre d'ecclésiastiques. Après lecture des lettres papales, Jean, évêque d'Orléans et Gualon, de Paris, furent députés auprès de Philippe pour savoir s'il était dans les sentiments que réclamait le pontife romain. Il répondit qu'il voulait faire satisfaction à Dieu et à son Eglise, et, malgré la rigueur de la saison, il se rendit pieds nus dans l'assemblée et jura solennellement entre les mains de l'évêque d'Arras qu'il n'aurait plus désormais aucun commerce criminel avec Bertrade. Après qu'il eut reçu l'absolution, Bertrade vint à son tour faire le même serment (4). Un historien observe à ce propos que le pape et l'épiscopat, en faisant respecter la sainteté du mariage dans les familles princières, ont empêché l'établissement du divorce et peut-être de la polygamie chez les nations occidentales de l'Europe et les ont préservées des débordements et de la dégradation des peuples de l'Orient. Lambert, le grand évêque d'Arras, avec qui Daimbert entra en relations dans cette circonstance, lui conserva sa

(1) Cf. D. Bouquet, XIV, 795. — *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 599. — Migne, CLVII, 522. — Clarius.

(2) Cf. Migue, CLXII, 214.

(3) Cf. Héfélé, VII, 83.

(4) Labbe, X, 742.

meilleure amitié, et plus tard il lui envoya, comme expression de son cordial souvenir, une paire de gants brodés d'or avec un manuterge (1).

En 1107, le pape vint en France et convoqua à Troyes un concile, que Suger appelle général (2), et qui paraît avoir été très nombreux. On ignore les noms des prélats qui s'y rendirent ; de ce nombre était fort probablement Daimbert. On y décréta plusieurs mesures que réclamait la situation du pays, en particulier la nécessité des élections épiscopales, la condamnation des investitures, la continuation de la croisade, l'affermissement de la Trève de Dieu et le châtiment des usurpateurs des biens de l'Eglise.

Philippe I[er] mourut à Melun le 28 juillet et ses obsèques eurent lieu dans l'église de Notre-Dame. Son corps fut porté au monastère de Fleury-sur-Loire où il avait choisi sa sépulture. Aussitôt après les funérailles, son fils Louis VI résolut, pour éviter des troubles, de se faire sacrer sans retard, dans la ville d'Orléans. Comme il ne voulait point, pour plusieurs raisons, recevoir l'onction des mains de l'archevêque de Reims, Daimbert fut chargé de remplir cette haute fonction, le jour de l'Invention de saint Etienne. Les évêques de Paris, Orléans, Chartres, Meaux, Auxerre et Nevers l'assistaient. Il ceignit le jeune roi de l'épée, déposa la couronne sur sa tête et lui remit le sceptre avec la main de justice (3). Peu après arrivèrent à Orléans des envoyés de l'archevêque de Reims ayant pour mission de défendre à Daimbert, au nom de l'autorité apostolique, de procéder au sacre du roi. D'après leurs dires, l'église de Reims avait toujours possédé ce droit, depuis que Clovis y avait été baptisé par saint Remy et c'était encourir l'excommunication que de vouloir porter atteinte à cette prérogative.

(1) Migne, CLXII, 621.
(2) *Vie de Louis le Gros.*
(3) Suger, l. c.

Yves de Chartres, qui avait été naguère favorable à ces prétentions, refusa en cette circonstance de les reconnaître, et, pour les combattre, il écrivit une sorte de mémoire adressé à l'Eglise romaine et aux autres églises. Il y démontre d'abord que l'archevêque et les suffragants de Sens, en sacrant le roi Louis à Orléans, n'ont rien fait contre l'usage ni contre la loi, et, après avoir rapporté l'exemple de plusieurs rois sacrés ailleurs qu'à Reims, il soutient que chaque métropolitain a dans sa province les mêmes droits que celui de Reims dans la sienne. Il prouve enfin qu'il n'y a aucune loi qui défend de donner l'onction royale ailleurs qu'à Reims, et que le sacre ne pouvant avoir lieu dans cette ville qui était alors en interdit, le différer eût été mettre le royaume en péril (1).

La question des investitures prit vers ce temps une importance toute particulière. Le pape Pascal II avait concédé ce privilége à l'empereur d'Allemagne, Henri V, pour échapper, lui et les siens, à la mort ou à la mutilation dont il les menaçait. De vives protestations s'élevèrent en France. D'après le *Gallia Christiana*, Daimbert réunit un concile en 1110 pour condamner cet abus. Deux ans plus tard, Joceran, archevêque de Lyon, voulut assembler également à Anse un synode pour traiter du même sujet, et il y invita le métropolitain de Sens avec ses suffragants. Yves répondit en leur nom pour les excuser et déclarer que le primat ne devait convoquer les évêques à un concile hors de leur province que par un ordre du pape ou pour juger un appel. A propos des investitures, il affirmait que cette prétention des laïques est une usurpation sacrilége et une entreprise contre la liberté de l'Eglise ; on devait donc abolir cet usage partout où cela pouvait se faire sans occasionner un schisme, et

(1) Cette lettre d'Yves a été publiée pour la première fois en latin sous ce titre : *De consecratione Ludovici regis*, à Sens, en 1561, par les soins de Claude Goust, lieutenant-général de la ville, à l'occasion du sacre du roi. — Migne, CLXI.

différer, en se contentant de protester, là où une séparation était à craindre.

En 1113, Daimbert assista dans la ville de Châlons-sur-Marne à un concile des deux provinces de Sens et de Reims. Cette assemblée n'est plus connue que par la charte de fondation de l'abbaye de St-Victor de Paris, délivrée par le roi qui donna à cette maison divers biens dont quelques-uns étaient situés dans le diocèse de Sens, sur les territoires de Melun, Etampes, Corbeil et Château-Landon (1). L'année précédente, l'archevêque de Sens avait signé plusieurs diplômes donnés par Louis VI, et en particulier celui où il abrogeait la coutume qui obligeait les chanoines de Sainte-Geneviève de se présenter à la cour pour répondre aux attaques portées contre eux (2).

Daimbert se rendit en décembre 1113 au concile de Beauvais où se trouvaient également les métropolitains de Reims et de Bourges. Cette assemblée, présidée par le cardinal Conon, légat du pape, prononça l'excommunication contre l'empereur d'Allemagne. Deux ans plus tard, Daimbert était encore au concile de Reims où le légat renouvela l'excommunication (3). Il reçut vers ce temps plusieurs lettres du pape. Dans la première, Pascal II l'établissait, lui ainsi que les évêques de Nevers, Autun, Langres et Auxerre, protecteur de l'abbaye de Vézelay qui, d'après la volonté de son fondateur, devait relever directement de Rome (4). Dans une autre où il le nommait juge d'un différend entre les monastères de Vézelay et de Fleury au sujet d'une église, le pontife romain lui rappelait la grandeur de sa charge et la sollicitude qu'elle exigeait de lui, puis il lui faisait remarquer que l'heure de sa fin approchait et que, s'il avait négligé autrefois ses devoirs, il devait tra-

(1) Cf. Arch. Nation. K, 21, n° 8, original scellé.
(2) Ibid. K, 21, n° 2 bis, original scellé.
(3) *Gallia Christiana.*
(4) Labbe, X, 675.

vailler, avec la grâce de Dieu, à se relever tout à fait (1).

Pascal devait mourir lui-même peu d'années après, et son successeur, Calixte II, vint, en 1119, visiter plusieurs provinces de la France. En allant de Tours à Paris pour conférer avec le roi, il s'arrêta au monastère de Morigny, près d'Etampes et célébra la consécration de la nouvelle église. De Paris pour se rendre à Reims, il fit un détour en passant par Sens, car une lettre papale, donnée le 9 septembre en faveur de l'église de Senlis, porte la mention de St-Florentin (2). Arrivé à Reims, le pape réunit un concile pour terminer le différend avec l'empereur Henri V au sujet des investitures. L'ouverture eut lieu le vingt octobre. On y voyait un grand nombre d'abbés et de dignitaire ecclésiastiques, plus de deux cents évêques, et treize métropolitains du nombre desquels était Daimbert. Le roi était également présent. Après avoir ouvert inutilement des négociations avec l'empereur, Callixte publia cinq canons contre la simonie, l'investiture laïque, l'usurpation des biens des églises, la collation des bénéfices par droit héréditaire et les dérèglements de certains clercs. Il était défendu notamment de ne rien exiger pour les baptêmes, les saintes huiles, les sépultures, les visites des malades et l'extrême oction (3).

Après le concile, le pape passa par Paris où il eut une nouvelle entrevue avec Louis le Gros, et de là il vint à Sens. Le quatre du mois de décembre il y donna une bulle en faveur du monastère de Notre-Dame d'Etampes, et, le lendemain, l'abbé Arnaud lui présenta les chartes données jadis par Ingoare et Léothérie en faveur de Saint-Pierre-le-Vif et demanda justice contre les détenteurs des biens de cette

(1) Ibid. 959.
(2) Cf. Migne, CLXIII, 1120.
(3) Labbe, X, 862.
4) Migne, CLXIII, 1145.

abbaye (1). L'année suivante, le roi vint à son tour rendre visite à Daimbert, et résida dans son palais. Le prévôt de la cathédrale profita de sa présence pour lui exposer combien avait d'inconvénients pour les chanoines de laisser toujours ouvertes les deux portes du cloître qui touchait au rempart de la ville, et il obtint que ces ouvertures seraient fermées et qu'une muraille et un fossé seraient établis autour des bâtiments du Chapitre (2).

S'il faut en croire Lisiard, auteur de la Vie de saint Arnoul, évêque de Soissons et son prédécesseur, Daimbert aurait assisté en novembre 1120 au concile de Beauvais dans lequel on discuta les vertus et les miracles de ce saint ; il fut décidé qu'on lèverait son corps de terre, suivant la coutume de l'église de France, pour lui rendre de plus grands honneurs. D'après Clarius, au contraire, dont le témoignage nous paraît décisif, Daimbert, après avoir convoqué ses suffragants et les abbés de son diocèse pour l'accompagner au concile, fut retenu par la maladie et il chargea de le représenter Arnaud, abbé de Saint-Pierre-le-Vif. Celui-ci se mit en route aussitôt, mais arrivé au prieuré de Saint-Loup du Naud, il fut arrêté également par le mauvais temps et les infirmités de la vieillesse. Il donna alors la mission à l'un de ses m ines, Clarius, l'auteur même de ce récit, de présenter ses excuses au concile. Celui-ci y resta pendant toute sa durée et revint auprès de son abbé qu'il trouva à peu près rétabli. Avant leur départ, le chapelain du prieuré, Alexandre, offrit à l'abbé Arnaud de précieuses reliques. Ce vénérable moine avait accompagné à la croisade le comte Etienne et il avait reçu ces reliques de celui-ci à qui le roi lui-même les avait données en récompense de ses services. Elles se composaient d'une pierre du Saint-Sépulcre, d'un morceau de la vraie croix et d'un ossement de saint

(1) Clarius.
(2) Cf. *Cart. gén. de l'Yonne*, I, 235. — *Arch. de l'Yonne*, G, 721.

Georges. Le religieux y ajouta la moitié d'une dent de saint Nicolas qu'il avait payée un marc et demi d'argent et un marc d'or. Pour permettre de mieux honorer ces reliques qu'il appelait « son cœur et son âme, » Alexandre voulut encore donner la maison qu'il possédait à Provins avec les meubles qu'elle contenait.

L'abbé Arnaud était alors près de terminer son existence qui avait été des mieux remplies et des plus agitées. Son premier souci fut de réparer les ruines qu'un récent incendie avait causées à St-Pierre-le-Vif et dans le bourg. Il s'occupa ensuite de procurer à son monastère des dons abondants pour relever sa situation matérielle. Il eut à lutter pendant plusieurs années, et même au péril de sa vie, pour maintenir son autorité sur le monastère de Mauriac, en Auvergne, et il fut obligé de porter l'affaire jusqu'à Rome.

Un autre de ses soins fut de construire une maladrerie. L'affreuse maladie apportée d'Orient par les croisés, la lèpre, ravageait alors la France et elle avait envahi la ville de Sens et le monastère de Saint-Pierre. L'abbé Arnaud établit non loin de l'enceinte du couvent, parmi les terres cultivées, une retraite pour ceux de ses religieux qui étaient atteints. Mais le nombre des reclus grandit peu à peu, au point que leur voisinage devint intolérable pour les moines et les gens du bourg. Daimbert lui ayant concédé un endroit plus éloigné et spacieux, Arnaud y transféra les lépreux et obtint du roi la confirmation de ce changement.

Le savant et pieux abbé donna toute sa sollicitude à faire fleurir dans le cloître l'observance de la discipline religieuse et il y forma des moines d'une grande valeur dont plusieurs furent alors choisis pour diriger les monastères de la contrée. Un des plus remarquables fut Guillaume que les religieux de Saint-Remy vinrent demander pour le mettre à leur tête. Cher-

chant à se soustraire le plus possible aux affaires du dehors, bien qu'elles vinssent en tout temps le solliciter, il dépensait son temps libre à procurer à son église tout ce qui pouvait l'élever et la grandir. La bibliothèque de l'abbaye ayant été détruite par l'incendie, il s'efforça de la reconstituer. C'était une œuvre des plus laborieuses, à cette époque où il fallait de longs soins et de pénibles efforts pour transcrire les manuscrits, et, lorsque d'autres travaux ne l'absorbaient pas, il préparait lui-même les feuilles de parchemin et les reliait pour les remettre aux copistes. Dans le dessein de conserver ce précieux dépôt à St-Pierre-le-Vif, il frappa de l'excommunication ceux qui, en quelque manière que ce fût, en déposséderaient le monastère. Il les offrit lui-même à Dieu et en 1123, l'année qui précéda sa mort, il chargea Clarius d'en dresser la liste. Cette bibliothèque, qui nous paraît bien modeste aujourd'hui, comprenait vingt manuscrits seulement dont le chroniqueur donne le détail. A côté des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament placés dans l'ordre où il étaient lus à l'office divin, nous voyons les ouvrages suivants : Le Traité de saint Augustin sur l'épître de Jean, quarante homélies de saint Grégoire pape, la Passion de saint Tiburce martyr, les Commentaires de saint Grégoire, sur Job, Paterius (commentaires), le Traité d'Origène sur Josué, les Dialogues de saint Grégoire, la Description de Fleury et la Translation de saint Benoît, le Pastoral de saint Grégoire, Paul, historien des Lombards, l'Invention du chef de saint Etienne, des Hymnes et des cantiques pour toute l'année, un Récit de la croisade et une Description des Saints-Lieux, enfin deux antiphonaires (1).

Au souvenir de l'abbé Arnaud est étroitement lié celui de Clarius, qui eut, comme lui, la passion de l'étude. Il avait embrassé la vie monastique à Fleury-

(1) Cf. pour plus de détails, Clarius, dans *Chronique*, ad an. 1123.

sur-Loire, ainsi qu'il le raconte dans sa chronique ; mais il ne donne pas le motif qui l'avait attiré à Saint-Pierre-le-vif ; on pense que l'abbé Hermuin, prédécesseur d'Arnaud, l'avait amené avec lui ou l'avait appelé plus tard pour diriger l'école du monastère. On ne sait presque rien de sa vie. En 1107, il assista à une translation des reliques de saint Benoît à Fleury, en présence de Louis le Gros et des évêques d'Orléans et d'Auxerre. D'après son récit, l'enthousiasme religieux s'empara de la multitude des assistants à un tel point que les moines, pleurant de joie, ne pouvaient plus chanter les hymnes et les cantiques.

Il paraît avoir eu le sort d'Odoranne et encourut, comme lui, l'animadversion de frères jaloux de son mérite. Il était lié avec les savants de son temps, particulièrement avec ceux de Sens et Hugues, chambrier et maître des écoles de la cathédrale, dont il admirait la science et l'habileté. Quant à l'abbé Arnaud, Clarius le vénérait comme son protecteur et saisissait toutes les occasions de louer son mérite.

Son principal mérite est d'avoir écrit une *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif*. C'est un travail estimé des savants et important pour l'histoire du diocèse de Sens : il a été connu et cité avant d'avoir été rendu public par l'impression, et Robert de Saint-Marien (d'Auxerre) l'a presque copié mot à mot pour les faits qui concernent l'histoire sénonaise. L'auteur est peu exact pour les dates des temps qui l'ont précédé, du moins en ce qui regarde les évènements étrangers à son monastère, mais ce défaut est commun aux autres chroniqueurs de cette époque. Son style, bien que dénué d'élégance, est simple et clair, sans affectation. Les sources auxquelles il a puisé sont le *Liber Pontificalis*, des annales sénonaises aujourd'hui perdues, la *Chronique* d'Odoranne, *l'Historia Francorum Senonensis* et des chartes de St-Pierre-le-Vif. L'abbé Lebeuf le considère comme un des historiens de son époque ayant le plus de critique. D'après Mabillon,

sa chronique n'aurait pas été composée plus de dix ans après la mort de Béranger, en 1098. Sans nous arrêter aux longues discussions de l'abbé Duru (1), nous dirons que le sentiment qui prévaut aujourd'hui et qui se fonde sur les caractères du livre original, c'est que Clarius a écrit lui-même cette œuvre historique, de l'année 503 jusqu'en 1124. Elle a été continuée, d'abord jusqu'en 1179, puis jusqu'à 1267. On ne connaît actuellement comme autrefois que deux manuscrits, l'original qui se trouve à la Bibliothèque d'Auxerre, et une copie que possède la Bibliothèque Nationale (2). Les deux dernières publications de cette *Chronique*, les seules complètes, sont celles de l'abbé Duru, d'après le manuscrit d'Auxerre (3), et celle de Pertz (4).

Il faut compter sans nul doute parmi les amis de Clarius, un autre moine de Fleury, Hugues de Ste-Marie, dont il a été plusieurs fois question dans ce récit. Il composait vers le même temps plusieurs travaux historiques et en dernier lieu une *Historia nova Francorum*, allant du milieu du IXe siècle à 1108. Cette compilation eut une vogue étonnante et elle servit de base et de source à une foule d'œuvres nouvelles écrites soit à Sens, soit à Fleury, soit surtout dans les monastères de Paris, et dont les rapports avec le travail d'Hugues ne sont pas encore suffisamment éclaircis (5). Clarius s'était contenté de faire de larges emprunts à l'*Historia Francorum Senonensis* ; Hugues l'a reproduite intégralement à la fin de son histoire,

(1) *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 579 et suiv.

(2) *Manus lat.* n° 11731. C'est un Recueil de chroniques par D. Martène et D. Durand, provenant de l'abbaye de Saint-Victor.

(3) Dans *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, 449 à 550. Elle est suivie de diverses pièces se rapportant à Saint-Pierre-le-Vif.

(4) Dans *Mon. Germ.* XXVI, 30 et suiv. Pour plus de détails sur Clarius, on peut voir encore l'*Hist. Litt.* XII, 502.

(5) M. Aug. Molinier exprimait, en 1902, (*Les Sources de l'Histoire de France*) l'espoir que ce point d'histoire serait élucidé dans une thèse annoncée de M. Vidier. — (*Positions des thèses de l'Ecole des Chartes*, 1898, 134-135.)

ce qui a donné à croire pendant longtemps qu'elle était également de lui.

St-Pierre-le-Vif n'était pas la seule abbaye prospère à Sens. Saint-Remy avait alors un abbé très actif, du nom d'Etienne : il construisit une grande église en appareil régulier avec une haute tour qui fut achevée en 1114. Mais des bruits de guerre étant survenus peu après, il fut obligé par les habitants de la ville d'abattre le monument qui était près des fossés et pouvait servir à un ennemi. Etienne en mourut de chagrin (1).

La ferveur commençait à renaître également à Sainte-Colombe, sous la direction de l'abbé Roscelin. En 1102, Daimbert voulut transférer à la cathédrale le corps de saint Loup et le conserver désormais dans l'église qu'il avait illustrée. Cette translation fut accompagnée de plusieurs miracles. De cette époque date une plus grande extension du culte de ce saint prélat. Plusieurs églises furent alors placées sous son invocation dans le diocèse de Paris, et en particulier celle de Saint-Leu lui fut consacrée dans une paroisse de la ville (2).

La vierge Colombe continuait à être en grande vénération. Pendant l'été de 1119, une grande sécheresse ayant ravagé les campagnes du Sénonais, l'archevêque et les habitants de la ville demandèrent que les reliques de la sainte fussent apportées en grande pompe à la cathédrale et son intercession fut implorée avec une grande ferveur pour obtenir la cessation du fléau. De fait, les moines n'étaient pas plus tôt rentrés qu'un terrible orage venait inonder les campagnes. Le chroniqueur ajoute qu'à cause de ce miracle et en mémoire de celui où la sainte martyre avait obtenu la pluie du ciel pour éteindre le feu allumé autour de sa prison, toutes les fois que les récoltes étaient me-

(1) Bureteau, cité par le *Gall. Christ.* XII, 120.
(2) Cf. Lebeuf, *Hist du diocèse de Paris*, II, 68 ; IV, 441. — *Sancti Lupi senonensis miracula*, dans *Catal. codd. hag. lat. Bibl. Paris.* II, 311-312.

nacées par la sécheresse, les populations accouraient de tous les pays voisins, en chantant des cantiques et des litanies, et venaient à la basilique de la bienheureuse Colombe pour réclamer son secours (1).

A la cathédrale également l'étude et la piété étaient florissantes. Le monastère de Saint-Jean se trouvait alors dans l'abandon depuis deux siècles. Le prévôt du Chapitre, Etienne, forma le dessein de le rétablir et avec l'autorisation de ses frères et de l'archevêque il fit venir des chanoines réguliers de Beauvais et les y installa en 1111. D'après la charte donnée à cette occasion, ces chanoines devaient suivre la règle de saint Augustin, ne dépendre que de l'église de Sens et être maîtres d'admettre parmi eux qui bon leur semblerait. Le prieur, élu par ses frères, était présenté au Chapitre pour avoir du prévôt l'investiture par la tradition du livre de la règle. L'abbé recevait sa consécration de l'archevêque qui lui remit le bâton pastoral (2). D'après un autre diplôme, rédigé la même année pendant la tenue du chapitre, les chanoines contractèrent une association de prières avec « leurs chers frères les chanoines de St-Jean et St-Héracle, » et leur accordèrent à perpétuité la jouissance du revenu pendant un an de la prébende de chaque chanoine de la cathédrale qui viendrait à mourir ou à quitter son bénéfice pour quelque cause que ce fût, à charge pour ces derniers de célébrer à l'intention du défunt ou du démissionnaire la messe, l'office divin et les recommandations de chaque jour de l'année, suivant l'usage (3).

En l'année 1113, les chanoines reçurent à la cathédrale des religieuses de la Trinité de Caen qui venaient, suivant une coutume déjà séculaire, pré-

(1) Cf. Abbé Brullée, op. cit. 64-66.

(2) *Gall. Christ* XII, Inst. n° XVII. — Bibl. de Sens, *Fonds du Chapitre*, S. X, 3-1, p. 14.

(3) *Gall. Christ.* l. c. n° XIX. — Ce droit de percevoir le revenu d'une année de chaque prébende vacante reçut dans la suite le nom de *corbellage*. Archives de l'Yonne, G, 692.

senter le *Rouleau des morts* de leur abbesse, Mathilde, fille de Guillaume le Conquérant. Elles étaient déjà passées dans deux cent seize églises. L'écolâtre Poncius inscrivit sur le parchemin les mots suivants : *Anima ejus requiescat in pace. Orate pro nostris, pro Richerio archiepiscopo et cæteris* ». Il ajouta seize *versus scolares*, d'un latin obscur et un peu prétentieux, où il faisait éloge de la grande abbesse en la comparant à saint Martin (1).

Ce n'était pas seulement dans la ville de Sens que la vie religieuse reprenait enfin son essor. L'énergique intervention de Grégoire VII et de ses successeurs, et l'action incessante des légats, favorisée par le concours des évêques, étaient parvenues à réprimer les passions barbares et à corriger les abus. Le développement de l'esprit chrétien dans la société se manifesta par l'apparition de nouvelles abbayes.

Vers 1100, des moines de Flavigny fondèrent près d'Etampes une maison de l'ordre de saint Benoît, sous le nom de Morigny. Elle fut établie, grâce aux largesses de plusieurs seigneurs du pays et des habitants d'Etampes, et l'église, consacrée en l'honneur de la sainte Trinité. Les moines de Flavigny lui donnèrent alors pour abbé l'un d'entre eux, Rainald, et voulurent la garder sous leur dépendance. Il naquit de là de graves différends auxquels Vulgrain, chambellan du roi, mit fin en rendant le monastère indépendant. Les religieux de Morigny mirent alors à leur tête un jeune religieux, Théulphe, qui appartenait à une des premières familles de la contrée ; mais celui-ci ayant donné sa démission avant la fin de l'année, les moines se rendirent alors à Sainte-Colombe et ils y élurent pour abbé un des religieux, du nom de Thomas, en 1109. C'était un homme d'une grande éloquence. Il sut se concilier l'amitié de Guillaume de Garlande, sénéchal de France, qui lui procura celle de Louis le Gros, et Thomas en recueillit de précieux avantages

(1) Cf. Société de l'Hist. de France, *Rouleaux des Morts*, 276.

pour son abbaye, notamment la réunion de l'église collégiale du Vieil-Etampes. Daimbert y donna son consentement, à condition que cette église demeurerait dans la dépendance du siége de Sens. Une autre marque de la considération du roi pour Thomas, c'est l'honneur qu'il lui fit de le députer avec Conon, légat du St-Siége, pour aller de sa part, en Auvergne, complimenter le pape Calixte II sur son élection. L'année suivante, 1120, le pontife romain vint à Morigny et il y fit la dédicace de la nouvelle église en présence du roi, de la reine et de plusieurs seigneurs (1).

Ce monastère est devenu célèbre, surtout par la *Chronique* qui porte son nom et fut composée par plusieurs de ses religieux. Elle se divise en trois livres dont le premier et le troisième sont en partie perdus. Le premier livre est l'œuvre de Théulphe qui y raconte l'histoire de l'abbaye jusqu'en 1108. Le livre II va jusqu'à 1131 : c'est la continuation du précédent, avec des détails sur le royaume et la papauté. K. Hampe (2), qui a étudié ce livre avec soin, paraît avoir prouvé qu'il est de l'abbé Thomas (1109-1140), dont l'auteur anonyme parle sans cesse et semble connaître les plus secrètes pensées. Enfin, le livre III, écrit après 1152, conduit le récit des évènements jusqu'à 1247. On y trouve une histoire détaillée du schisme d'Anaclet en France. Le tout est de haute valeur pour les règnes de Louis VI et de Louis VII (3).

Théulphe (ou Théodulphe), élevé dès sa jeunesse dans l'abbaye, fut élu après la mort de l'abbé Rainald (1108), en considération de son savoir et de sa piété. Mais avant sa bénédiction, comme il avait été désavoué

(1) Cf., pour plus de détails, *Hist. Litt.* XII, 218-222. — *Gall. Christ.* XII, 176. — Migne, CLXXX, 136 et suiv.

(2) *Neues Archiv.* XXIII, 389-396.

(3) Une seule édition complète a été donnée par Duchesne (*Recueil des Hist. Franc.* IV,) d'après le manuscrit de P. Petau, à la Vaticane, Reg. 622. Elle a été reproduite dans Migne, CLXXX, 131-176. — Cf. Molinier, op. cit. II, 187.

par plusieurs religieux, il se retira et alla se réfugier plus tard à l'abbaye de St-Crespin de Soissons, que dirigeait Odon, ancien profès comme lui de Morigny ; en 1117, quand ce dernier fut transféré à St-Remy de Reims, il le remplaça.

Dans la partie de la Chronique qui est de lui, il nous apprend les exercices littéraires auxquels il s'occupait à Morigny : c'était principalement à ponctuer et à corriger les livres. Son dessein, en composant la chronique, était, comme il le dit lui-même, de décrire l'origine du monastère et les accroissements qu'il avait reçus, soit par la libéralité des bienfaiteurs, soit par l'industrie de ses membres.

Relevons un passage que cite l'*Histoire Littéraire*, d'après une étude importante qu'en a publiée M. de Sainte-Pallaye (1). On y voit les peines que se donna un religieux, du nom de Baudouin, pour défricher et défendre contre les entreprises des voisins la terre de Mesuns, que la communauté avait achetée aux religieuses de St-Eloi. « Comme nous cherchions, dit l'auteur, et que nous ne pouvions trouver dans toute notre congrégation un sujet capable de mettre cette terre en valeur, Beaudoin qui s'était donné tant de fatigue pour bâtir notre monastère avec le dortoir, ne fut nullement étonné de l'énormité de ce travail, et, rempli de zèle pour le bien de ses frères , il s'offrit de lui-même à se charger d'un poids si lourd. De quelles expressions me servirai-je pour raconter les peines qu'il eut à diriger une entreprise si laborieuse ? Celui même qui a pu les endurer ne saurait peut-être les redire. Il rétablit la culture dans un endroit où elle avait été longtemps abandonnée. Mauvaises herbes, racines, épines, buissons, tout ce qui pouvait nuire au labourage fut arraché des entrailles de la terre. La charrue, la bêche et les autres instruments agricoles furent mis en usage. Près de quatre-vingts familles se donnèrent au service de l'abbaye et vinrent

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, X, 545

s'y établir. Cependant quelques impies, jaloux du succès de ses travaux, suscitèrent sous divers prétextes mille persécutions à Beaudouin. On lui réclamait d'un ton menaçant tantôt un droit, tantôt un autre. On lui disputait ceci, cela. Tous les jours, nouvelles chicanes ; ils le tourmentaient sans cesse.... mais lui seul résistait à cette multitude d'ennemis... » La latinité de Théulphe est une des meilleures de cette époque ; celle de ses continuateurs ne lui est pas inférieure, ce qui prouve que les études restèrent assez longtemps sur un bon pied dans cette maison.

Un monastère de Bénédictines prit naissance vers le même temps dans une autre partie du diocèse de Sens, et ses débuts furent marqués par des faits qui rappellent la ferveur des solitaires du désert de Lybie, au IVe siècle. Une religieuse du couvent de Chelles, au diocèse de Paris, issue d'une noble famille et portant le nom d'Elisabeth, demanda un jour à sa supérieure et obtint l'autorisation de se retirer dans la solitude avec deux de ses compagnes, pour mener une vie plus austère. Elles vinrent s'établir, vers 1106, non loin de Château-Landon, dans un lieu désert et inculte où elles se construisirent des huttes. Mais la proximité des marais les incommodait beaucoup, et elles avaient à peine de quoi vivre, de sorte que les deux sœurs d'Elisabeth retournèrent à leur abbaye. Restée seule, elle se réfugia dans le creux d'un chêne, soutenant à peine sa vie avec des fruits et des racines sauvages, en butte aux railleries des bergers ; mais rien ne put la détourner de sa vie d'ascète. Une si grande constance répandit au loin la renommée de sa sainteté, et deux religieuses de Chelles vinrent la rejoindre. Impressionnés par une si grande vertu, les habitants du pays cessèrent leurs moqueries et, remplis de vénération pour Elisabeth, ils offrirent de bâtir un couvent où plusieurs religieuses vinrent se mettre sous sa direction. Il prit le nom de Roset. Dans la suite, Pierre de Courtenay lui fit don d'un grand domaine (1).

(1) *Gallia Christ.* XII, 188.

après s'être assuré du consentement de sa femme et de son fils, comte de Nevers.

Cependant, avec la paix, le relèvement religieux allait en se développant, et Daimbert, dans les dernières années de sa vie, eut la consolation de donner son consentement à la création de trois autres monastères. Le premier était un couvent de moniales, de l'ordre de Fontevrault, qui fut établie à Chaumontois (paroisse de Montereau) entre 1113 et 1135, sous la dépendance de celle de la Magdeleine d'Orléans (1). Les deux autres appartenaient à l'ordre de Citeaux. Saint Robert avait fondé en 1098, dans la forêt de Citeaux, près de Dijon, cette abbaye qui devint en peu de temps le chef d'une quantité presque innombrable d'autres maisons. Ce fut sur les conseils de Robert, obligé de retourner à Molesmes, que son successeur, Albéric, donna une forme au nouvel institut. Les religieux de Citeaux, voulant revenir à la pratique rigoureuse de la règle de saint Benoit, firent quelques statuts par lesquels ils s'engagèrent à rejeter tout ce qui lui paraîtrait contraire. Il fut arrêté qu'ils ne posséderaient pas de dîmes, qu'ils ne bâtiraient leurs monastères que dans des lieux solitaires et éloignés des villes, qu'on ne mettrait que douze religieux dans chaque communauté, qu'ils retrancheraient de leur habillement tout ce qui paraîtrait superflu, qu'ils ne se serviraient pas de graisse pour assaisonner les mets et ne permettraient pas aux femmes l'entrée de leur église. Ils décidèrent aussi que, pour cultiver leurs terres, afin d'avoir de quoi vivre et exercer l'hospitalité, ils recevraient, avec la permission de l'évêque, des frères lais ou convers, qu'on appelait aussi les *barbus*, parce que, n'étant pas destinés à la cléricature, ils portaient la barbe longue (2).

Dieu versa ses bénédictions sur l'ordre naissant, car, dès le commencement du XIIe siècle, il en sortit de

(1) Cf., pour plus de détails, *Pouillé du diocèse de Sens*, 127-128.
(2) Jager, VII, 45.

pieuses colonies qui fondèrent de nouvelles abbayes, entre autres, Pontigny, en 1114, ainsi que Clairvaux qui eut pour créateur saint Bernard. La cinquième en date fut Preuilly, que Thibaut II, comte de Champagne et sa mère, Adèle d'Angleterre, établirent, en 1118, sur la paroisse d'Egligny (Seine-et-Marne), en la pourvoyant de biens dont ils firent don à Etienne, deuxième abbé de Citeaux. L'archevêque Daimbert alla inaugurer la vie régulière des moines par la bénédiction du cimetière (1).

Un autre monastère cistercien fut fondé vers 1120, dans un lieu appelé *Les Escharlis*, par Vivien, seigneur de La Ferté-Louptière, et Seguin, son fils, sous l'invocation de Notre-Dame. Il donnait à Dieu, à sainte Marie et à tous les saints, dans la personne du prêtre Etienne et de ses compagnons, Théobalde et Garnier, ainsi que de leurs successeurs, le lieu appelé de ce nom, avec l'usage du bois dans sa forêt. De nombreux donateurs de la région voulurent coopérer à cette fondation pieuse, et le roi Louis le Gros les dota en 1131 de l'étendue de terrain que quatre charrues pouvaient mettre en rapport (2).

La fin de l'épiscopat de Daimbert nous est peu connue. Le *Gallia christiana* mentionne différents dons qu'il fit à des maisons religieuses hors du diocèse, en particulier aux abbayes de Saint-Denis, de Saint-Martin-des-Champs et de Saint-Maur-des-Prés, près Paris. Il continua de protester contre le décret pontifical qui enlevait la primatie à son église, et le roi, se rendant à ses raisons, adressa des observations à Rome. Ces démarches ne furent pas vaines, car en 1121, lorsque Calixte écrivit à Louis le Gros pour lui annoncer la fin du schisme de l'antipape, il lui marquait également que, à sa considéartion, il avait suspendu le décret qui mettait le siége archiépiscopal de

(1) *Gall. Christ.* XII, 215 ; Instr. 21 — *Pouillé*, 172.
(2) Cf. *Pouillé*, 55. — *Cartul. de l'Yonne*, I, 237. — *Bull. S. S. Auxerre*, 1852, 387-450.

Sens sous la dépendance de celui de Lyon. Mais le roi, qui ne pouvait souffrir qu'une métropole de son royaume fût soumise à un primat qui n'était pas son sujet, ne fut pas satisfait de cette mesure et il écrivit au pape la lettre suivante:

« En suspendant par honneur pour nous la sentence portée contre la métropole de Sens, vous avez adouci en partie l'amertume de notre âme, mais vous ne nous avez pas ôté toute inquiétude. Comme vous n'avez établi cette suspense que pour un temps, l'archevêque de Lyon paraît avoir encore quelque espérance de soumettre cette église à sa juridiction. Mais, pour ne pas vous dissimuler ma pensée, j'aimerais mieux voir tout mon royaume en feu et me mettre en danger de perdre la vie que de subir un pareil opprobe, car il paraît que c'est au mépris de ma personne que l'on prétend faire ce qui n'a jamais existé. » Il montrait ensuite tout le dévouement de la France envers le Saint-Siége et l'attachement personnel qu'il lui avait récemment témoigné à l'occasion du concile de Reims, puis il ajoutait : « ... Si donc vous avez quelque égard à nos services et à l'amitié que nous avons pour vous, nous vous prions de ne pas réduire en servitude l'église de Sens qui a été exempte jusqu'à présent de la sujétion où l'on veut la mettre et de confirmer plutôt par votre autorité son ancienne liberté. Nous ne vous demandons rien contre la justice, car, si on allègue que la prématie a été accordée autrefois à l'église de Lyon, nous répondrons que l'antique liberté de l'église de Sens est un titre qui prescrit contre cette dépendance, récemment et furtivement établie sans que le clergé sénonais, les évêques de la province et le roi même en eussent connaissance. Si l'archevêque n'a pas soutenu ses droits comme il le devait, s'il a promis ce qu'il ne devait pas, l'église de Sens n'a point perdu pour cela ce qui lui appartient et n'a point été privée de son ancienne prérogative.

« Que Votre Prudence prenne donc garde de ne pas augmenter à nos dépens la gloire de la ville de Lyon,

qui appartient à un royaume étranger. Si le roi de France, qui est le propre fils de l'Eglise, se voit méprisé au sujet d'une demande si peu importante, il ne se flattera plus d'obtenir rien du Saint-Siége, et il ne croira pas qu'il convienne à sa majesté de s'opposer désormais à la honte d'un refus (1). » On ignore quelle suite fut donnée par le pape à cette énergique réclamation du roi.

Daimbert expira le 28 novembre 1122, et voulut être enseveli dans le chapitre de Saint-Pierre-le-Vif. Avant sa mort, il put jouir des premières manifestations du magnifique mouvement de rénovation religieuse qui, au XIIIe siècle, devait porter la France chrétienne à l'apogée de sa grandeur. Si le siége de Sens ne put se relever de son abaissement et si son rôle dans les affaires de l'Eglise alla peu à peu en diminuant dans les siècles suivants, il tint toujours une place des plus honorables. Lorsque, quarante ans plus tard, le pape Alexandre III, chassé de Rome, vint se fixer pour dix-huit mois en France (1163-1165), c'est à Sens que, après avoir pris l'avis de l'épiscopat, il installa la cour pontificale, et cette église fut jugée encore la plus digne, à cause de son ancien éclat et de sa puissance, de devenir « la seconde Rome. »

---

(1) Labbe, X, 355.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

La première Recension du martyrologe hiéronymien en France

Mgr Duchesne place la première recension française du martyrologe hiéronymien entre 592 et 600, à Auxerre, sous l'épiscopat d'Aunaire. En dehors de la preuve qui a été donnée plus haut, Mgr D. apporte encore les arguments suivants : d'abord les nombreuses mentions de fêtes, de lieux saints, de basiliques, de translations, de dédicaces et d'anniversaires qui se rapportent à cette ville et qui n'ont l'habitude d'être célébrés que dans l'église propre. De plus, le nombre des saints d'Auxerre est le plus grand de ceux qui sont cités pour la France. Enfin il est fait mention de litanies mensuelles que l'on ne rencontre qu'à Auxerre à cette époque.

Cette thèse de Mgr Duchesne a trouvé deux contradicteurs. Dans les *Etudes religieuses* (1868, II[e] part. 288 et suiv.) le P. de Buck cherche à prouver que ce critique a des arguments insuffisants pour placer à Auxerre cette recension. D'après lui, l'argument des litanies mensuelles n'a pas de valeur, car ce n'est pas saint Aunaire qui a introduit cet usage dans l'Eglise, mais le XVII[e] concile de Tolède, tenu en 594, qui a ordonné dans son sixième canon de rétablir en Espagne et en France l'ancienne coutume de célébrer les litanies tous les mois. Il admet pourtant que la compilation définitive du martyrologe hiéronymien a pu être faite à Auxerre, mais il ajoute qu'elle a été également possible dans une autre église

de France ; enfin il renvoie cette composition après 752, pour ce motif que les *laterculi hieronymiani* n'ont vu le jour qu'à cette époque.

M. Krusch, dans *Neues Arch.* (XXIV, 289 et suiv.) place cette recension en 627 ou 628, et pense qu'elle se fit à Luxeuil, monastère fondé par saint Colomban dans l'ancien diocèse de Besançon. Mgr Duchesne a réfuté ses dires dans les *Analecta Bollandiana* (1898, p. 421-447) et il nous paraît l'avoir fait de façon solide.

Pour la date de la première recension du martyrologe, nous admettons le sentiment de l'éminent prélat, et la mention du jour de consécration de Syagrius et d'Aunaire, sans que celui de leur mort soit noté comme pour les autres évêques, nous paraît un argument convaincant pour placer cette composition de leur vivant, c'est-à-dire entre 592 et 600.

Mais un examen très attentif de ces calendriers d'Autun et d'Auxerre nous amène à penser que ce travail eut lieu dans la première de ces villes. En dehors de l'autre argument qui a été donné en faveur de cette opinion, si nous prenons les églises qui sont mentionnées avec le plus de saints, nous avons Auxerre avec trente noms, Autun avec vingt-cinq et Lyon avec vingt-six ; Autun se trouve au centre des deux autres. Mgr Duchesne a remarqué avec justice que Auxerre était alors une ville très peu connue, en comparaison d'Autun et de Lyon, et saint Aunaire n'était lui-même qu'un des nombreux disciples de saint Syagrius. Ce dernier jouissait d'une grande autorité auprès du roi Gondebaud et du pape saint Grégoire qui lui conféra le pallium pour l'excellent accueil qu'il avait fait à saint Augustin.

D'autre part, la consécration de Syagrius est mentionnée ainsi que celle d'Aunaire ; pour Autun il y a autant de dédicaces, lieux saints et fêtes locales que pour Auxerre, et si la liste des évêques de cette dernière ville est complète, elle l'est aussi pour Autun qui, du reste, n'avait pas de catalogue complet. Enfin, Syagrius avait installé dans son palais une école qui devint une pépinière d'évêques, et ses nombreuses relations lui facilitaient encore le difficile travail de recueillir des renseignements sur tous les diocèses de l'ancienne Gaule et de la Germanie, et de diriger l'œuvre de la recension, telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous.

II

La Légende de saint Loup

La *Vie* de saint Loup a été publiée par divers auteurs, en particulier par Surius, Pierre de Natalibus, D. Bouquet, dans *Script. Gall.* III, 491. Domenec, dans son *Histoire des Saints* de la Catalogne, raconte sa vie et atteste que son culte était répandu jusqu'en Espagne. Les Bollandistes l'ont donnée (*Acta Sanctorum*, 1 septemb. 248 et suiv.) d'après un manuscrit de l'église de Roubaix, collationné avec deux autres manuscrits, l'un de St-Maximin, de Trèves, et l'autre de Vaucelles, au diocèse de Cambrai. Malgré des variantes assez considérables, ces écrits semblent du même auteur.

Sollerius, s'appuyant sur ce que Usuard fait mention de cette *Vie* dans son Martyrologe écrit vers 870, et qu'Adon n'en parle pas dans le sien (860 ?), place sa rédaction entre ces deux dates. D'autre part, la *France Littéraire* (IV, 191) fait remonter cette biographie au VIIIe siècle et suppose que l'auteur est peut-être le même que celui de la Vie de saint Amé, ou du moins son contemporain. Enfin les Bollandistes sont disposés à reporter les *Actes* de saint Loup plus haut encore, peut-être au VIIe siècle, et à admettre que l'auteur était contemporain des faits qu'il rapporte ou vivait peu après, comme on peut l'inférer d'un passage qui y est inséré. Pour être complet, ajoutons que Baillet n'accorde à cet écrit qu'une autorité incertaine, soit à cause des miracles (qu'il a passés sous silence), soit en raison de ce que l'auteur est resté anonyme. Surius, au contraire, regarde ces Actes comme bons et leur attribue la valeur de l'histoire.

D'après notre avis, la Légende de saint Loup, telle que nous la possédons, a dû être rédigée définitivement au IXe siècle, à l'aide d'une Vie plus ancienne ou de récits qui avaient été recueillis par un témoin oculaire ou du moins un contemporain.

III

Identité de saint Gondelbert

Le fondateur de l'abbaye de Sénones a-t-il été, comme certains historiens le pensent, un évêque de Sens ? En 661, un saint anachorète portant le nom et le titre de *Gumbertus episcopus* obtint du roi d'Austrasie, Childéric II, un privilége d'exemption pour le monastère qu'il avait fondé dans les Vosges, en un lieu qu'il nomma *Senones*. Il avait alors sous sa direction un grand nombre de disciples (1). Plus tard, un diplôme accordé (949) à cette abbaye par Othon, empereur d'Allemagne, donne au fondateur le nom de *Gondelbertus* (2). Pour la première fois ce Gondelbert est présenté comme un « très célèbre archevêque de Sens » par le chroniqueur Valcande dans une vie de saint Hidulfe qu'il rédigea dans les premières années du XIe siècle (3). Peu après, saint Pierre Damien, faisant dans un de ses opuscules (*De abdicat. Episc.* VII) l'éloge des saints pontifes qui se démirent de leur siége et vinrent s'ensevelir dans les déserts sauvages des Vosges, nomme Hidulphe et Dié, puis venant à Gondelbert, il s'exprime ainsi : « Que dirai-je de l'illustre archevêque de Sens, saint Gondelbert ? Le cœur brûlant d'un ardent désir des biens célestes, il quitta son église et vint dans un lieu appelé Grandiavium où il construisit un monastère auquel il donna le nom de son ancienne église, Sénones ».

Richer, écrivant au XIIIe siècle l'histoire de cette abbaye dont il était moine, émet la même opinion et il fait venir Gondelbert dans les Vosges sous le règne de Childéric II, vers 660. Dès lors il est admis par les historiens que le fondateur de Sénones fut un évêque de Sens (4).

Au XVIIe siècle, les Bollandistes ont repris cette question

(1) Cf. *Acta Sanctorum*, febr. III, 262.

(2) Cf. *Gallia Christiana*.

(3) Elle se trouve dans divers manuscrits venant de Moyen-Moutier, d'Epternac et de Paderborn. — Cf. *Acta Sanct.* Jul. III, 220. — Migne, CLI, 593. — *Hist. Littéraire*, VII, 239. — Molinier, *Sources de l'Hist. de France*, I, 140.

(4) Il faut ajouter, pour être complet, que si Robert de Saint-Marien parle dans le même sens, il confond ce Gondelbert avec un autre évêque de Sens, Gombert, qui siégea de 773 à 778. Claude Robert, dans le *Gallia Christiana*, et Saussaye, dans son martyrologe, ont commis la même erreur.

et après une étude approfondie ils ont adopté le même sentiment. Enfin D. Calmet, abbé de Sénones (1728-1757), défend la même thèse dans l'histoire de l'abbaye. D'après lui, Gondelbert aurait quitté Sens et se serait retiré dans les Vosges vers 640 ou 650. Cette région montagneuse devint vers ce temps une nouvelle Thébaïde où se réfugièrent plusieurs évêques. On cite particulièrement celui de Nevers, saint Dié, qui fonda vers 659 le monastère près duquel se forma plus tard la ville du même nom ; puis saint Hidulphe qui abandonna vers 671 son évêché de Trèves pour établir une autre abbaye, celle de Moyen-Moutier (1). Ce pays, alors sauvage, aux vallées profondes couronnées de sombres forêts et arrosées par des torrents, offrait des asiles propices à la piété et à la contemplation. D. Calmet pense que ces trois saints prélats vécurent en rapports très fréquents dans ces solitudes, loin des agitations du monde, et son sentiment est partagé par l'abbé Lebeuf (2), dont l'autorité est ici d'un grand poids.

Malgré cette tradition, constante à partir du XIe siècle, certains historiens n'admettent pas que le fondateur de Sénones ait été un évêque de Sens ; ils se basent sur le silence soit des anciennes listes épiscopales, soit des premiers chroniqueurs sénonais, Odoranne et Clarius. Ils estiment que les auteurs qui ont accepté l'origine sénonaise du fondateur de Sénones ont été trompés par la similitude de noms des deux localités, ainsi que de Gumbert, qui établit cette abbaye, avec Gombert qui fut archevêque de Sens après Gotescalc, vers 773 (3).

Entre ces deux opinions, nous adoptons de préférence celle qui se recommande des Bollandistes, de D. Calmet et de l'abbé Lebeuf, car elle nous paraît réunir en sa faveur le plus de probabilités. En premier lieu, l'omission du nom de Gondelbert sur les anciens catalogues épiscopaux qui ne remontent pas au delà de la fin du IXe siècle s'explique facilement par ce fait que ces listes, au sentiment des critiques, sont souvent défectueuses et qu'il était assez ordinaire de ne pas inscrire dans les diptyques les noms des prélats qui avaient quitté leur église. Il est naturel que le souvenir de Gondelbert ait été mieux conservé à Sénones où Valcande l'a recueilli.

L'abandon du siége de Sens par Gondelbert s'explique parfaitement par la conduite analogue d'autres prélats et notam-

(1) Cf. L. Jérôme, *L'Abbaye de Moyen-Moutier*, 1902.
(2) Cf. *Lettre* du 17 sept. 1744.
(3) Cf. *Semaine religieuse* de Saint-Dié, année 1883, juillet et août. — *Semaine religieuse* de Sens, 1878, p. 101 ; 1894, p. 375.

ment de l'évêque de Nevers, à cette époque où les troubles profonds du royaume rendaient la situation de l'épiscopat très difficile. Plusieurs des prédécesseurs de Gondelbert avaient fondé des monastères soit à Sens soit dans la banlieue, et il marchait sur leurs traces en allant créer lui-même celui de Sénones. Peu de temps après, deux évêques, saint Amé et saint Vulfran, furent contraints de prendre le chemin de l'exil, et une cause analogue a pu éloigner de Sens, après un court épiscopat, Gondelbert qui voulut perpétuer le souvenir de cette ville en donnant son nom à l'abbaye qu'il établissait dans les Vosges.

Quant à l'objection de la ressemblance des noms, elle est sans valeur, car Valcande, le premier qui ait présenté le fondateur de Sénones comme ayant été évêque de Sens, lui donne non pas le nom de Gumbert, mais celui de Gondelbert; il n'a donc pas fait de méprise à ce sujet. Il est permis de penser qu'il avait sous les yeux des preuves sérieuses de son assertion (1).

---

(1) Cf., pour plus de détails, *Histoire de l'Abbaye de Senones*, dans Documents rares et inédits de l'histoire des Vosges, V, Paris. — Georges Diez, dans Bull. de la Société arch. de Sens, IX. — Blondel, *Vie des Saints du diocèse de Sens*. — *Analecta Bolland.* 1899, 192.

IV

Le Concile de Sens de 658

Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de ce concile. Ces divergences proviennent sans doute de l'impossibilité de faire concorder ensemble les signatures épiscopales qui sont à la fin des deux diplômes. Ils portent l'un et l'autre vingt-six noms, mais il n'y en a que seize qui leur soient communs. Ce sont, en dehors d'Emmon : Jean d'Arles, Aunemundus de Lyon, Chaondius (nom corrompu d'Eodaldus) de Vienne, Chrodobert de Paris, Gauthobert de Chartres, Berthoald de Troyes, Berecharius du Mans, Burgundofarus de Meaux, Adebert de Cambrai, Amlecharius de Seez, Bertefredus d'Amiens, Drucfredus de Soissons, Hincho de Lisieux, Concessus d'Evreux et Deocharus d'Antibes.

Les dix noms suivants ne se trouvent que dans la charte de Sainte-Colombe : Vulfolendus (644-664) de Bourges, Ouen (640-683) de Rouen, Carlefredus (de siége inconnu), Canderius (de Lyon ?), Bertarius de Saintes, Eloi (659-665) de Noyon, Leodebaudus (+ 658) de Nevers, Chariochaudus, Ragnobert d'Autun et Boson. De même dix autres noms différents apparaissent sur le privilége de Saint-Pierre-le-Vif. Ce sont : Eodaldus (ou Babolinus, entre 650 et 699) de Vienne, Leobaldus (ou Garibaldus, + avant 686) de Langres, Hughierius (+ 658) de Coutances, Maurinus de Beauvais, Hercherius (+ 660) de Nevers, Momolenus de Noyon, Rigauvaldus, Loup de Châlons, Gyroindus (+ 663) de Clermont et Ragnobert de Bayeux. Parmi ces derniers, il en est deux qui sont les successeurs d'autres évêques nommés dans la charte de Sainte-Colombe : Hercherius de Nevers, successeur de Leobaudus, et Momolenus de Noyon, celui d'Eloi.

Pour expliquer ces différences, les PP. Giraud et Richard (1) admettent deux conciles tenus l'un en 657 et l'autre en 670, et placent dans ce dernier l'exemption de St-Pierre-le-Vif. D. Martène met le second en 665, mais ces deux dates, 665 et 670, ne correspondent nullement à la troisième année du règne de Clotaire, et sont postérieures

(1) *Bibliothèque sacrée*, XXIX, 202. — Cf. *Biblioth. hist.* de l'Yonne, I, 166.

à 660, année dans laquelle sainte Bathilde, mère du roi, embrassa la vie religieuse au monastère de Chelles, près Paris.

Labbe parle d'un concile tenu à Sens et marque seulement d'après Clarius qu'il eut lieu la troisième année de Clotaire. Lecointe et Mansi n'admettent également comme Mabillon qu'un seul synode. Nous nous rangeons à leur avis et nous pensons que les trente-six évêques dont les noms sont mentionnés sur les deux chartes étaient présents. Pourquoi les signatures d'un certain nombre de ces prélats, et non pas les mêmes, manquent-elles sur l'un ou l'autre des diplômes ? On peut expliquer ce fait soit par l'oubli soit par la faute des copistes ou l'oblitération des signatures. Comme Clarius parle de plus de trente évêques ayant assisté à ce concile, Mabillon a supposé (1) que le nombre des signatures sur les diplômes a été diminué dans les copies les plus récentes. Il y a lieu de supposer que le concile réuni vers le milieu de 658 fut interrompu pendant l'hiver et repris au printemps suivant. Léodebaud et Eloi avaient signé à l'automne la charte de Sainte-Colombe, et ce furent leurs successeurs, Hercherius et Momolenus, qui apparaissent sur la charte de St-Pierre-le-Vif, donnée au printemps.

---

(1) *Annales Bened.* 1,450.

V

Identité de saint Amé

Cette question est fort embrouillée et demande des développements assez étendus. Comme il a été mentionné plus haut, les Bollandistes ont publié une *Vie* de saint Amé dans le tome IV de septembre ; ils l'ont donnée d'après trois écrits de provenances diverses : 1° un manuscrit en parchemin de l'abbaye de Marchiennes ; 2° une *Vie* extraite d'un très vieux manuscrit de la Collégiale de Douai ; 3° une autre *Vie* qu'Henschenius, dans son Commentaire à la *Vie* de sainte Eusébie (n° 4), dit avoir tiré d'un manuscrit de la cathédrale d'Arras. On ignore l'âge et le nom des auteurs de ces biographies, dans lesquelles d'ailleurs on relève diverses fautes.

Les Bollandistes ont fait paraître à la suite une quatrième *Vie*, d'après un manuscrit anonyme de l'église Sainte-Marie d'Avranches qui diffère peu des autres, mais renferme moins d'erreurs et est rédigée dans un meilleur style. L'*Histoire Littéraire* (IV, 191) se basant sur ce que cet écrit ne fait mention ni du transport des reliques de saint Amé à Douai, ni de la destruction du monastère de Breuil qui arriva lors de l'invasion normande, en place la composition vers la fin du VIII[e] siècle. D'après ces diverses biographies, saint Amé, avant d'être exilé, avait gouverné quelque temps l'église de Sens.

Malgré l'autorité incontestable de ces écrits, plusieurs historiens dans la suite ont considéré que ce personnage avait été évêque, non de Sens, mais de Sion. Le premier qui accrédita cette opinion est Mabillon qui la présenta en s'appuyant sur un manuscrit de la Vie de sainte Rictrude, écrite par Hucbalde vers 907 et qui provenait de l'abbaye de Marchiennes. Il a édité cet écrit dans les *Acta Sanct. Ord. S. Bened.* sæc. II,, 198. On y lit le passage suivant au sujet de Amé : *Sublimatus est ad episcopatum urbis Sedunensium.* Ce moine a plus d'autorité que les auteurs anonymes des Vies de saint Amé, parce que les actes de sainte Rictrude ayant été détruits par les Normands, ce religieux a écrit sur la demande de son évêque et d'après les souvenirs des vieillards ainsi que des documents épars. On devrait donc s'en tenir à son texte, s'il n'était fort probable qu'il a été corrompu. Mabillon lui-même l'a supposé, puisqu'il a ajouté,

en note, qu'à la place de *Sedunensium* il fallait lire *Senonensium*. Ce point d'histoire lui était connu par la Vie de saint Amé et d'autres écrits ; aussi plus tard, dans l'*Eloge historique* de saint Ultan (1), abbé de Perrone, il marque encore que Amé était évêque des Sénonais. Il est vrai que, dans la suite, se reportant au texte de Hucbalde, il écrivit dans les *Annales Benedictini* (I, 479) que celui-ci avait été évêque de Sion ; mais il eut soin d'ajouter qu'il laissait à d'autres le soin d'étudier à fond cette question. Il n'avait sans doute pas consulté la liste épiscopale de Sion sur laquelle Amé ne pourrait être placé qu'après 716.

Il faut remarquer en premier lieu que si le texte de Hucbalde publié par Mabillon renferme le mot *Sedunensium*, dans une autre Vie de sainte Rictrude éditée par Papebrock, d'après un manuscrit de Marchienne et d'autres, on lit *Senonensium* (2). Il y a donc tout lieu de croire que le texte isolé donné par Mabillon vient de la faute d'un copiste, d'autant plus que les auteurs qui ont traité le même sujet après Hucbalde ont affirmé nettement que Amé avait été évêque de Sens, et qu'ils n'auraient pas été si catégoriques, s'ils avaient eu le moindre doute.

De plus, il existe une Vie de sainte Eusébie, abbesse d'Hamage, que Rosweydus attribue également à Hucbalde et qu'Henschenius, dans le *Commentarius prævius*, estime être antérieure à son autre écrit (3). Or, Amé y reçoit le titre d'évêque de Sens.

Les historiens qui vinrent après Mabillon n'imitèrent pas sa prudente réserve. Les *Annales Benedictini* avaient paru en 1739. Dès 1745, l'abbé Lebeuf s'emparait du texte publié par Mabillon et nia que Amé eût gouverné le diocèse de Sens. Il publia en 1753 et 1754 plusieurs dissertations sur ce sujet dans les *Mémoires de Trévoux*. La grande raison invoquée par le savant auxerrois est que cet évêque ne se trouve ni sur la liste sénonaise, dite de Fontenelle (IXe s.), ni sur une autre qui date de la fin du Xe ou du XIe siècle (4). Mais on a vu, à propos de saint Gondelbert, que ces listes épiscopales du IXe et du Xe siècle ne sont pas d'une absolue fidélité. Tel est l'avis non seulement de D. Calmet mais de D. Piolin (5), et les études historiques les plus récentes

(1) Cf. *Act. Sanct. Ord. S. Bened.* sæc. II, 785.
(2) Cf. *Act. Sanct.* l. c. 123.
(3) M. Maurice Prou, professeur à l'Ecole des chartes, d'après une note manuscrite estime qu'il y a un rapport étroit entre ces deux Vies.
(4) Bibl. Nationale, manus. latin, n° 17187, fol. 363.
(5) *Suppl. à la Vie des Saints.* Petits Bollandistes, 21 février, en la fête de saint Gombert.

viennent le démontrer. Ces listes paraissent tirées du canon d'un sacramentaire de l'église de Sens, dans lequel le roi proscripteur, sinon Ebroïn, avait défendu d'inscrire le nom de sa victime.

Après Lebeuf, le *Gallia Christiana* revint sur l'opinion qu'il avait émise en 1725, et il se déjugea en 1751, dans le tome IX, puis en 1770 dans le tome XII, en retirant à saint Amé son titre d'évêque de Sens. Malgré la très savante étude des Bollandistes qui avait paru en 1753, les noms du chanoine d'Auxerre et de Sainte-Marthe eurent assez de crédit pour faire accepter leur sentiment à Sens. On n'osa pas supprimer le culte du saint pontife dont la fête continuait à être célébrée le 13 septembre, mais, vers 1750, monseigneur Languet omit son nom dans la liste des prélats sénonais qu'il fit graver sur une table de marbre apposée à l'un des piliers du chœur de l'église métropolitaine.

A notre époque, D. Piolin a repris la thèse des Bollandistes (1) mais, contre son habitude, le savant bénédictin l'a mal défendue, au point d'invoquer, parmi ses références, des ouvrages qui lui sont opposés. Dès le XIe siècle, une foule de documents démontrent qu'il y a unanimité chez les historiens pour attribuer à Amé le titre d'évêque de Sens (2). Varnerius, le scholastique, écrivant un livre pour Gerbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, rapporte différentes choses sur Amé dont il vante la sainteté et les précieuses qualités d'esprit (3). Vers le même temps, Baudri, de Cambrai, cite saint Amé comme ayant été évêque de Sens. La même affirmation se retrouve dans la chronique de Sigebert (4).

Une charte de 1076 (5) donnée par Robert, comte de

(1) Cf. *Semaine religieuse* de Sens, 9 sept 1893.

(2) Un manuscrit du martyrologe d'Usuard provenant de l'abbaye de Saint-André d'Archin (diocèse d'Arras) présente la correction suivante dont nous ignorons la date : « A Douai, translation de saint Amé, archevêque de Sens, qui chassé de son siége par le roi Thierry, sur le conseil d'Ebroïn, maire du palais, fut relégué dans cette province par ordre de ce prince. Devenu abbé du monastère de Remiremont, il fut un anachorète, etc., » comme dans Adon et Usuard. Le martyrologe ne mentionne pas d'autre Amé, ce qui montre que, dans l'esprit du correcteur, l'abbé et l'ancien évêque de Sens étaient le même personnage. Il était dans l'erreur, car le religieux du monastère de Breuil et l'abbé de Remiremont sont différents l'un de l'autre. Les Bollandistes leur consacrent à chacun une étude approfondie (13 septembre).

(3) D. Mathoud, *Catalogus archiep. senon.* 31.

(4) Cf. Migne, CLX, 127.

(5) Cf. Collection des monuments inédits de l'histoire de France, éd. de Champollion, III, 441.

Flandre, à l'église de Douai fait allusion au « bienheureux Amé qui avait été expulsé de son évêché de Sens par la tyrannie de Thierry ». Dans une chronique manuscrite de la Bibliothèque de Douai (n° 753, p. 64), paraissant avoir été composée au XII[e] siècle, l'auteur cite Amé, avec le même titre parmi les prélats qui, sous le règne de Thierry, faisaient la gloire de la Gaule (1). La *Vie* de sainte Rictrude, écrite par Gualbert, entre 1125 et 1131, rapporte la même chose (2). Il en est ainsi dans les *Gesta* des évêques de Cambrai, rédigés vers 1140 (3). Le catalogue de la compilation de Clarius qui s'arrête à Hugues de Toucy, mort en 1168, contient l'addition de Amé (4). Il est également cité et placé entre Loup et Médère soit dans la Chronique d'Hugues de Saint-Marien (5) soit dans la liste d s archevèques qui accompagne celle de Geoffroy de Courlon.

Parmi les historiens favorables à la même opinion nous mentionnerons encore Duchesne, D. Bouquet, Ménard, dans son martyrologe bénédictin, et le martyrologe romain, annoté par Baronius (6).

Tout bien pesé, malgré la force des arguments et l'autorité des critiques opposés à la thèse des Bollandistes, nous inclinons à adopter l'opinion de ces derniers et à penser que l'exilé de Péronne a dirigé, quelque temps du moins, l'église de Sens.

---

(1) Cf. Tailliar, dans Bull. de la Commission historique du dép. du Nord, XI, 217.

(2) Cf. *Act. Sanct.* maii, III, 19.

(3) Cf. Migne, CLIX, 39.

(4) Bibl. Nat. manus. lat. 5002.

(5) Bibl. Vaticane, *Fonds de la reine de Suède*, LXXXVIII, f. 42.

(6) Pour les autres auteurs qui ont traité cette question, on peut consulter la Bibliographie de l'abbé Chevallier.

VI

Identité de saint Honobert et de saint Honulphe

Il nous paraît nécessaire de reprendre ce problème obscur et de donner une *Note* complémentaire sur ces deux évêques de Sens au sujet desquels existe une confusion. Certains historiens les placent, en effet, au VII[e] siècle, tandis que d'autres les renvoient au VIII[e], et cette incertitude est encore augmentée par les variations de l'orthographe des noms propres dans cette période.

On ne trouve ces deux saints ni dans Adon ni dans Usuard, et le sacramentaire de Stockolm, qui donne, dès le X[e] siècle, la liste des prélats sénonais alors béatifiés, est muet sur saint Honobert et saint Honulphe. Geoffroy de Courlon est le premier historien qui, au XIII[e] siècle, ait joint au catalogue épiscopal de Fontenelle les noms de ces deux saints, après Ebbon, et qui présente Honobert comme le fils et à la fois le prédécesseur d'Honulphe sur le trône pontifical. Il identifie Honulphe avec Mérulphe.

Les assertions de Geof. de Courlon ont été admises dans la suite par les chroniqueurs sénonais, Robert d'Auxerre, Claude Robert, Democharès, Chenu et enfin par le P. Henschenius qui (*Act. Sanct.* I, 288) a lui-même appliqué aux deux successeurs d'Ebbon, tels que les a rectifiés Geof. de C., le texte suivant de la recension d'Usuard par les Chartreux de Cologne : « Au 5 janvier, à Sens, Honobert et Honulphe, évêques et confesseurs. »

Henschenius s'est aperçu cependant d'une grosse difficulté qu'entraîne ce système. Tout en plaçant la mort d'Honobert en 755 et celle d'Honulphe en 761, il est obligé de reconnaître que leur successeur, Artbert ou Ardobert, reçut en 744, comme évêque de Sens, une lettre du pape Boniface ! Il y a là une impossibilté matérielle des plus manifestes.

Le *Gallia Christiana* est d'un avis différent. S'en référant entièrement à la liste de Fontenelle, il n'admet après saint Ebbon que Mérulphe et Artbert, et il identifie saint Honobert et saint Honulphe avec les successeurs d'Hildegaire, Aunbertus et Arnulphus (VII[e] siècle) entre lesquels se trouve Armentarius. Il incline à leur attribuer ce passage d'un très ancien hagiographe : « Aux nones de janvier (5), mort des évêques Honobert et Aunulphe, de la même ville. Honobert et Aunulphe furent le père et le fils. Tous deux reposent dans l'église de Saint-Didier. »

Il y a lieu, pensons-nous, de se rallier au *Gallia Christiana*, ou de rectifier le système de Geoffroy de Courlon, ainsi qu'il suit. Bien que le catalogue de Fontenelle ne soit pas absolument sûr, on ne peut le modifier sans des motifs sérieux, et aucune raison ne vient confirmer l'adjonction du nom d'Honobert faite à cette liste par cet historien. Nous inclinons à croire que l'Honobert de Geof. de C. n'est qu'un dédoublement d'Artbert ou Ardobert et qu'il n'a pas existé. Nous avons déjà relevé (*Note* de la page 151) que peu d'années séparent la mort d'Ebbon du concile de Leptines (743) où se trouvait Ardobert, tandis que l'évêque Loup II n'apparaît qu'en 765. On peut facilement placer dans cet intervalle Merulphe ou Honulphe, qui ne seraient également qu'un seul personnage, et, dans cette hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable, il serait possible d'attribuer aux deux successeurs d'Ebbon le passage du vieil hagiographe mentionné par le *Gallia Christiana*.

VII

Catalogues archiépiscopaux du sacramentaire de Stockolm et de la Bibliothèque nationale de Paris

	Stockolm	Paris
	—	—
Sanctus	Savinianus	*Savinianus*
id.	Potentianus	*Potentianus*
	Leontius	*Leontius*
	Severinus	*Severinus*
	Aucdactus	*Adactus*
	Eraclius	*Eraclianus*
	Lunanus	*Lunuarius*
	Simplicius	*Simplicius*
Sanctus	Ursicinus	*Ursicinus*
	Theodorus	*Throclerus*
	Siclinus	*Siclinus*
Sanctus	Ambrosius	*Ambrosius*
id.	Agricius	*Agritius*
id.	Eraclius	*Eraclius*
id.	Paulus	*Paulus*
id.	Leo	*Leonius*
	Constitutus	*Constitutus*
Sanctus	Arthemius	*Artemius*
id.	Lupus	*Lupus*
	Mederius	*Mederus*
	Hildegarius	*Hildierus*
	Auripertus	*Aumbertus*
	Ermentarius	*Armentarius*
	Anulphus	*Aunulphus*
	Landebertus	*Emmo*
Sanctus	Emmo	*Landebertus*
id.	Vulfrannus	*Vulfrannus*
	Giricus	*Giricus*
Sanctus	Ebbo	*Ibbo*
	Merulphus	*Merulphus*
	Autbertus	*Arbertus*
	Lupus	*Lupus*
	Wiliarius	*Villiarius*
	Gotescalcus	*Godescalcus*
	Gunbertus	*Gumbertus*
	Petrus	*Petrus*
	Vuillebaldus	*Vildebaudus*
	Berrardus	*Bernardus*
	Ragembertus	

	Stockolm	Paris
	Magnus	*Magnus*
	Hieremias	*Heremias*
Sanctus	Aldricus	*Aldricus*
	Wenilo	*Wenilo*
	Egil	*Agelo*
	Ansegisus	*Ansegisus*
	Evrardus	*Evrardus*
	Gualterius	*Watterius*
	Gualterius	*Watterius*
	Aldaldus	*Adalaldus*
	Guillelmus	*Willelmus*
	Gerlanus	*Gerlanus*
	Hildemannus	*Hildemannus*
	Archembaldus	*Archembaudus*
	Anastasius	
	Sevuinus	
	Leothericus	

VIII

Liste de Paroisses qui se trouve dans le Sacramentaire de Stockolm (xe siècle)

(Elle comprend le grand Archidiaconé de Sens)

Nomina Ecclesiarum Senonum, de Ministerio.... Beraldus, Johannes, Eldocrius.

		Doyenné
Cusei	*Cuy*	*de Traînel*
Villare	*Villers-Bonneux*	*id.*
(O) rusa	*La Chapelle-s.-Oreuse ?*	*id.*
Sanctum Projectum	*Saint-Pregts-Grisy*	*id.*
(Sa) uceia	*Soucy*	*id.*
Villedois	*Villuis*	*id.*
....tem Orusa	*?*	
Monte-Sancti-Martini	*St-Martin-sur-Oreuse*	*id.*
Pacei	*Passy-sur-Seine*	*id.*
Sanctum-Librum	*?*	
(Th) oringia	*Thorigny-sur-Oreuse*	*id.*
Pallei	*Pailly*	*Id.*
(V)illacato	*Villechat (comm. de Granges-le-Bocage)*	*id.*
Moysei	*Mouy-les-Bray*	*id.*
Villanova	*Villiers-sur-Seine ?*	*id.*
Noviomo	*Noyen-sur-Seine*	*id.*
(G) ranchias	*Granges-le-Bocage*	*id.*
Sirgengia	*Sergines*	*id.*
Florengii	*Fleurigny-sur-Oreuse*	*id.*
....ungia	*?*	
Fontanas	*Fontaines-la-Gaillarde*	*id.*
(St) abulas	*Les Tables de Traînel (prieuré)*	*id.*
(Gu) mireia	*Gumery*	*id.*
(T)illide	*La Mothe Tilly*	*id.*
Venenissa	*Villenaux-la-Petite*	*id.*
(J)onna	*Jaulne*	*id.*

De Ministerio Elavii

		Banlieue
Sanctus-Martinus	*St-Martin du Tertre*	*de Sens*
Nahilei	*Nailly*	*id.*
Bradenas	*Brannay*	*id.*
Sanctus-Hispanus	*?*	

Dodolatus	*Dollot*	*id.*
Villa Troderici	*Villethierry*	*id.*
Dedenz	*Diant*	*id.*
Voas	*Voux*	*id.*
Kymerei	*Chevry-en-Seraine*	*id.*
Tohirei	*Thoury*	*id.*
Agmandum	*Esmans*	*id.*
Montoriolum	*Montereau*	*id.*
Konodum	*Cannes*	*id.*
Adalsei	*La-Bardée-d'Arsis*	*id.*
Mirei	*Misy-sur-Yonne*	*id.*
Kravedonum	*Gravon*	*id.*
Vinnovum	*Vinneuf*	*id.*
Villamnovam	*Villeneuve-la-Guiard*	*id.*
Villampoplinam	*Villeblevin*	*id.*
Campaniacum	*Champigny*	*id.*
Villamanisca	*Villemanoche*	*id.*
Curtelsonis	*Courlon*	*id.*
Pontum	*Pont-sur-Yonne*	*id.*
Silbonam	*Serbonnes*	*id.*
Sextam	*Sixte*	*id.*
Gisei	*Gisy-sur-Oreuse*	*id.*
Villapatriciam	*Villeperrot*	*id.*
Blenna	*Blenne*	*id.*

De Ministerio Frederarii

Gronnum	*Gron*	*Courtenay*
Æcclesiola	*Egriselles*	*id.*
Cirillei	*Cérilly*	*Vanne*
Columberum	*Collemiers*	*Courtenay*
Villanova	*Villeneuve (les-Genêts ?)*	*id.*
Macerias	*Michery*	*Marolles*
Caceia	*Chassy*	*Courtenay*
Villena (Villeta)	*La Villotte*	*id.*
Salsc	*?*	
Bagnent	*Bagneaux*	*Vanne*
Spinoli	*Epineau-les-Voves*	*Courtenay*
Campumlaïcum	*Champlay*	*id.*
Dimon	*Dixmont*	*St-Florentin*
Kainei	*Cheny*	*id.*
Olmedum	*Ormoy*	*id.*
Monte-Sancti-Sulpicii	*Mont-Saint-Sulpice*	*id.*
Nuillei	*Neuilly*	*Courtenay*
Evrola	*Avrolles*	*St-Florentin*
Maximaco	*Marsangis*	*Courtenay*
Cerserio	*Cérisiers*	*Vanne*
Kriciaco	*Césy*	*Courtenay*
Vernetum	*Vernoy*	*id.*
Prisciaco	*Précy*	*id.*
Warchiaco	*Guerchy*	*id.*
Dracei	*Dracy*	*id.*

Poilei	*Poilly*	*id.*
Senomo	*Senan*	*id.*
Vinisei	*Venisy*	*St-Florentin*
Bodhillei	*Bouilly*	*id.*
Mitgina	*Migennes*	*id.*
Boyei	*Bouy (Brienon)*	*id.*
Blangei	*Bligny-en-Othe*	*id.*
Bridon	*Brienon*	*id.*
Buxido	*Bussy-en-Othe*	*id.*
Sanctus-Sedronius	*Saint-Cydroine*	*id.*
Gauniacus	*Joigny*	*id.*
Bassau	*Bassou*	*Courtenay*
Donnum-Martinum	*St-Martin-sur-Ouanne*	*id.*
Sanctus-Dionisius	*St-Denis-sur-Ouanne*	*id.*
(Iterum) Donnum Martinum	*Saint-Martin-sur-Ocre*	*id.*
Grandem-Campum	*Grandchamp*	*id.*
Campingol	*Champignelles*	*id.*
Tanotram	*Tonnerre*	*id.*
Senquasia	*Sommecaise*	*id.*
Septempilis	*Sépeaux*	*id.*
Dunnaz	*Domats*	*id.*
Curtinacum	*Courtenay*	*id.*
Ala Cella	*La Celle*	*id.*
Puteumfontis	*Piffonds*	*id.*

IX

Liste des Archevêques de Sens

(d'après nos propres recherches)

Savinien.
Potentien.
Léonce.
Audat.
Eracle.
Lunanus.
Simplicius.
Polycarpe (?).
Séverin, 347.
Ursicin, 356 — après 387.
Théodore, fin du IVe s.
Siclin, fin du IVe s. — comm. du Ve s.
Ambroise, avant 429 — vers 460.
Agrice, vers 460-487.
Héracle, vers 487 — vers 515.
Paul, vers 515 — vers 525.
Léon, vers 525-541.
Constitut, après 541-578.
Arthème, 579-609.
Loup, 609-623.
Richer, 624-631.
Hildegaire, avant 631-639.
Humbert, vers 639 — vers 643.
Armentaire, avant 650-654.
Honulphe, après 654.
Gondelbert, vers 656.
Emmon, 658 — vers 675.
Amé, vers 676.
Lambert, 677-691.
Vulfran, 692-695.
Géric, vers 695 — vers 710.
Ebbon, vers 710-743.
Ardobert, 743-765.
Loup II, 765 (chorévêque ?)
Villicaire, 767 (?) — vers 783.
Godescalc, après 765. } chorévêques
Gombert, 773. }
Pierre, 782-783.
Villebaud, 783-792.
Bérard, 792-797.
Ragimbert, 798-800.
Magnus, 800-818.
Jérémie, 818-827.
Aldric, 829-836.
Vénilon, 837-865.
Egil, 865-870.
Anségise, 871-882.
Evrard, 883-887.
Vaultier I, 887-923.
Vaultier II, 924-927.
Atalde, 927-932.
Guillaume, 932-938.
Gerlan, 938-954.
Hildeman, 954-957.
Archembaud, 957-967.
Anastase, 967-976.
Sevin, 976-999.
Léothéric, 999-1032.
Gelduin, 1032-1049.
Mainard, 1050-1062.
Richer, 1062-1096.
Daimbert, 1097-1122.

ERRATA :

Page 34 : Sarrazins *lisez* Sarrasins
— 63 : occurrence — occurrence
— 66 : Rémy — Remy
— 151 : note 1 705 — 765
— 183 : Louis-le-Débonnaire *lisez* Louis le Débonnaire.
— 270 : 874 *lisez* 870

TABLE DES MATIÈRES

TABLE CHRONOLOGIQUE



S

